

TEF



Tableaux de l'économie française

Collection Insee Références
Édition 2019
Mesurer pour comprendre



Tableaux de l'économie française

Édition 2019



Coordination	Jean-Philippe de Plazaola, Élisabeth Rignols
Directeur de la publication	Jean-Luc Tavernier
Directrice de la collection	Séverine Mayo-Simbsler
Rédaction	Mariam Besbes, Claude Betti, Frédéric Caste, Gilles Fidani, Christine Gabriel, Christophe Leduc, Véronique Michel, Marlène Nabet, Irène Naudy-Fesquet, Rémi Olivier, Jean-Noël Pauly, Didier Poulos, Lucienne Rey-Witz, Patricia Roos, Joëlle Tronyo
Composition	Jouve
Couverture	Coordination Séverine Mayo-Simbsler Conception et réalisation Jouve
Éditeur	Institut national de la statistique et des études économiques 88 avenue Verdier, 92541 MONTRouGE CEDEX <i>www.insee.fr</i>

© Insee 2019 « Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur ».

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots ou expressions
en gras et en couleur
sont définis plus bas
ou dans la rubrique
« Définitions » en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page

Toutes les définitions
sont regroupées dans
la rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables gratuitement
pour approfondir le sujet
Adresses des sites Internet
à retrouver dans la rubrique
« Adresses utiles » en annexes

Après une accélération en janvier 2017 à +1,3 %, le taux d'inflation mesuré par la variation sur un an de l'indice des prix à la consommation (IPC) baisse progressivement jusqu'en juillet 2017 avant de remonter régulièrement au second semestre pour atteindre +1,2 %, fin 2017. Mesuré à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), il suit globalement le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. De même, l'indicateur d'inflation sous-jacente, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), remonte très lentement de février à décembre 2017, passant de +0,2 % à +0,6 % fin 2017.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent davantage en 2017 qu'en 2016 (+1,0 %, après +0,2 % entre 2015 et 2016) : l'inflation atteint ainsi un niveau supérieur à celui de 2013. Ce dynamisme reflète un vif rebond des prix de l'énergie et une accélération des prix de l'alimentation et du tabac. Seul un recul un peu plus prononcé des prix des produits manufacturés modère la hausse de l'inflation, alors que les prix des services croissent au même rythme qu'en 2016.

Après trois années de baisse consécutive, les prix des produits énergétiques sont en forte hausse en 2017 (+6,2 % en moyenne, après -2,8 %) en lien avec la fiscalité accrue sur les carburants en janvier 2017 et la remontée du cours moyen du Brent. Tous les prix des produits pétroliers rebondissent nettement :

combustibles liquides (+17,3 % en moyenne), gazole (+11,7 %) et essence (+5,8 %). Les prix du gaz participent aussi à la hausse de l'inflation énergétique (+4,6 %, après -7,6 % en 2016). En revanche, les prix de l'électricité ralentissent (+0,4 %, après +3,1 %).

En 2017, les prix des produits alimentaires (y compris boissons, alcoolisées ou non) augmentent plus rapidement qu'en 2016 (+1,0 % en moyenne, après +0,6 %), avec une nette accélération des prix des produits alimentaires hors produits frais. Après deux années de faible hausse, les prix du tabac augmentent davantage : +2,7 % entre 2016 et 2017 en lien avec le relèvement des taxes.

En 2017, les prix des produits manufacturés diminuent (-0,6 % en moyenne, après -0,5 % en 2016). Ceux des articles d'habillement et de chaussures sont stables. Le recul des prix des produits de santé se poursuit pour la quatrième année consécutive. Enfin, les prix des autres produits manufacturés baissent (-0,2 % en moyenne en 2017, après -0,1 %).

L'inflation dans les services est inchangée en 2017, à +1,0 %, comme en 2016. Les prix des services de transport rebondissent nettement (+2,0 %, après -1,5 %). Ceux des services de santé augmentent vivement à la suite de la revalorisation des tarifs de consultation (+1,3 %, après +0,2 %). En revanche, les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2017, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Quant aux prix des services de communication, ils se replient fortement, après trois années de hausse. ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 2017 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », communiqué de presse n° 102, Eurostat, juin 2018.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2017 », *Informations rapides* n° 8, Insee, janvier 2018.
- Séries chronologiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne, ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2017

en % — Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹			Évolution 17/16			Fonction de consommation	Pondération ¹			Évolution 17/16		
	2017	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²	2017	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²		2017	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²	2017	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²
Ensemble (y c. tabac)	10 000	1,0	1,2	Transport	1 451	3,1	2,8						
Ensemble (hors tabac)	9 812	1,0	1,1	Achats de véhicules	362	0,7	1,7						
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 435	1,1	1,4	Utilisation de véhicules personnels	801	4,5	3,9						
Produits alimentaires	1 311	1,1	1,5	Services de transport	288	2,0	1,1						
Boissons non alcoolisées	124	0,6	0,7	Communications	285	-4,2	-4,2						
Boissons alcoolisées et tabac	380	1,6	3,3	Services postaux	17	3,8	3,8						
Boissons alcoolisées	192	0,6	0,7	Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-8,6	-5,0						
Tabac	188	2,7	6,0	Services de téléphonie et de télécopie	225	-4,0	-4,6						
Habillement et chaussures	447	0,1	0,0	Loisirs et culture	894	0,3	0,5						
Habillement	357	0,1	0,0	Equipements audio-visuels, photo et informatiques	138	-2,2	-1,2						
Chaussures y c. réparation	90	-0,2	-0,1	Autres biens durables (loisirs)	46	-1,4	1,5						
Logement, chauffage, éclairage	1 418	1,6	1,4	Autres articles et équip. de loisirs	242	-0,2	0,3						
Loyers d'habitation	629	0,2	0,2	Services récréatifs et culturels	309	1,1	1,2						
Entretien et réparation courante du log.	172	1,5	1,6	Presse, livres et papeterie	140	1,9	2,0						
Distribution d'eau et autres services	159	1,4	1,5	Voyages touristiques tout compris	19	1,7	-6,0						
Chauffage, éclairage	458	3,7	2,9	Éducation	4	1,2	0,6						
Meubles, équip. ménager, entretien maison	530	-0,2	-0,1	Hôtellerie, cafés, restaurants	752	1,6	1,4						
Chaussures, tapis, revêtements de sol	154	-0,2	0,0	Restauration et cafés	587	1,4	1,2						
Articles de ménage en textile	39	0,9	1,2	Services d'hébergement	165	2,4	2,0						
Appareils ménagers	87	-2,0	-2,2	Autres biens et services	1 341	1,1	1,2						
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,4	0,9	Soins personnels	278	0,3	0,2						
Outils pour la maison et le jardin	50	-0,5	0,0	Effets personnels (non définis ailleurs)	119	0,9	1,1						
Entretien courant de l'habitation	130	0,4	0,4	Protection sociale	485	0,9	1,0						
Santé	1 063	-0,2	0,5	Assurances	296	2,1	2,3						
Médicaments et produits pharmaceutiques	463	-2,0	-1,7	Services financiers	38	2,5	2,2						
Médecine non hospitalière	600	1,3	2,2	Autres services	125	0,9	1,1						

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.
2. Évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages. Note : base 100 en 2015.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

Quelques hausses et baisses de prix en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

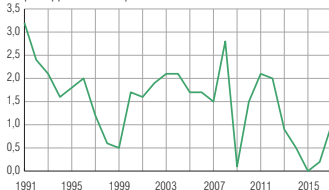
Hausses	17/16	Baisses	17/16
Combustibles liquides	+ 11,1	Pommes de terre	-10,8
Gazole	+ 9,4	Forfaits touristiques	-6,0
Médecins généralistes	+ 7,8	Luminaires	-5,4
Fruits frais	+ 6,7	Matériel de téléphonie et de télécopie	-5,0
Huiles et graisses	+ 4,7	Matériel de nettoyage	-5,0
Tabac	+ 6,0	Appareils de transformation d'aliments	-5,0
Essence	+ 5,3	Appareils de cuisson	-4,2
Hydrocarbures liquéfiés (butane, propane, etc.)	+ 5,1	Matériel de traitement de l'information	-3,9
Services postaux	+ 3,8	Appareils photo et caméras	-3,8
Journaux et publications périodiques	+ 3,8	Tapis et moquettes	-3,4

Champ : France hors Mayotte. Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des tableaux concernant la France y compris les Dom sauf indication contraire

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1991 à 2017

par rapport à l'année précédente en %



Champ : France hors Mayotte. Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

	17/16	17/16	
Allemagne	1,6	Lettonie	2,2
Autriche	2,3	Lituanie	3,8
Belgique	2,1	Luxembourg	1,6
Chypre	-0,4	Malte	1,3
Espagne	1,2	Pays-Bas	1,2
Estonie	3,8	Portugal	1,6
Finlande	0,5	Slovaquie	2,0
France	1,2	Slovénie	1,9
Grèce	1,0	Zone euro	1,7
Irlande	0,5	UE	1,4
Italie	1,0		

Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
Source : Eurostat (extraction du 24 mai 2018).

Des données de cadrage européennes ou mondiales

Tableaux de l'économie française

Territoire - Population

1. Territoire	
1.1	Pays du monde 10
1.2	Union européenne 12
1.3	Régions - Départements 14
1.4	Villes et communes de France 16
2. Développement durable	
2.1	Environnement 18
2.2	Utilisation des ressources 20
2.3	Changement climatique et effet de serre 22
3. Population	
3.1	Évolution de la population 24
3.2	Population par âge 26
3.3	Mariages - Pacs - Divorces 28
3.4	Ménages - Familles 30
3.5	Natalité - Fécondité 32
3.6	Espérance de vie - Mortalité 34
3.7	Étrangers - Immigrés 36
3.8	Femmes et hommes 38

Emploi - Revenus

4. Travail - Emploi	
4.1	Population active 42
4.2	Chômage 44
4.3	Politiques d'emploi 46
4.4	Durée et organisation du temps de travail 48
4.5	Emploi de la fonction publique 50
4.6	Emploi par âge 52
4.7	Emploi par activité 54
5. Revenus - Salaires	
5.1	Salaires dans les entreprises 56
5.2	Salaires dans la fonction publique 58
5.3	Salairé minimum - Coût du travail 60
5.4	Revenus des ménages 62
5.5	Niveaux de vie - Pauvreté 64
5.6	Retraites 66
5.7	Protection et aide sociale 68

Conditions de vie - Société

6. Consommation	
6.1	Consommation des ménages 72
6.2	Équipement des ménages 74
6.3	Multimédias 76
6.4	Culture - Loisirs - Sports 78
7. Logement	
7.1	Logement 80
7.2	Propriétaires - Locataires 82
8. Justice	
8.1	Criminalité - Délinquance 84
8.2	Justice 86
9. Santé - Handicap - Dépendance	
9.1	Maladies - Accidents 88
9.2	Personnels et équipements de santé 90
9.3	Dépenses de santé 92
9.4	Personnes handicapées 94
9.5	Personnes âgées dépendantes 96

10. Enseignement - Éducation		
10.1	Enseignement des 1 ^{er} et 2 nd degrés	98
10.2	Enseignement supérieur	100
10.3	Établissements - Enseignants	102
10.4	Niveaux de formation	104

Économie - Finances

11. Économie générale		
11.1	Principaux indicateurs économiques	108
11.2	Croissance - Productivité	110
11.3	Production des branches	112
11.4	Prix à la consommation	114
11.5	Indicateurs de richesse nationale	116

12. Monnaie - Marchés financiers		
12.1	Monnaie - Crédit	118
12.2	Épargne - Patrimoine	120
12.3	Bourse - Marchés financiers	122

13. Finances publiques		
13.1	Dette et déficit publics	124
13.2	Prélèvements obligatoires	126
13.3	Dépense publique	128
13.4	Finances publiques locales	130
13.5	Union monétaire européenne	132

14. Échanges extérieurs		
14.1	Importations - Exportations	134
14.2	Solde des échanges extérieurs	136
14.3	Échanges bilatéraux	138
14.4	Investissements internationaux	140

Système productif

15. Entreprises		
15.1	Démographie des sociétés et des EI	144
15.2	Caractéristiques des sociétés et des EI	146
15.3	Catégories d'entreprises	148
15.4	Entreprises publiques	150
15.5	Artisanat	152

16. Recherche - Innovation		
16.1	Recherche & Développement	154
16.2	Innovation	156

17. Agriculture - Pêche		
17.1	Production et valeur ajoutée agricoles	158
17.2	Exploitations agricoles	160
17.3	Pêche - Aquaculture	162

18. Industrie - Construction		
18.1	Industrie	164
18.2	Industrie agroalimentaire	166
18.3	Industrie automobile	168
18.4	Construction	170

19. Énergie		
19.1	Bilan énergétique	172
19.2	Pétrole - Charbon	174
19.3	Électricité - Gaz naturel	176

20. Commerce - Services		
20.1	Commerce	178
20.2	Services marchands	180
20.3	Banques - Assurances	182
20.4	Communication	184
20.5	Audiovisuel	186
20.6	Tourisme	188
20.7	Transports de voyageurs	190
20.8	Transports de marchandises	192

Annexes

Définitions	197
Organismes	259
Index des principaux termes utilisés	267

Territoire Population

Territoire
Développement durable
Population

1.1 Pays du monde

La **population mondiale** en 2018 est de 7,6 milliards d'habitants et devrait atteindre 8,6 milliards en 2030, 9,8 milliards en 2050 et 11,2 milliards en 2100 d'après le scénario moyen des projections de l'**Organisation des Nations Unies**. Avec environ 83 millions de personnes de plus chaque année, la tendance à la hausse de la population devrait se poursuivre, même si la fécondité continue à décliner.

La Chine et l'Inde, avec respectivement 1,42 et 1,35 milliard de personnes, sont les deux pays les plus peuplés, représentant respectivement 19 % et 18 % de la population mondiale. La population de l'Inde devrait dépasser celle de la Chine vers 2024. En 2017, parmi les dix pays les plus peuplés du monde, le Nigéria est celui dont la population augmente le plus rapidement. Par conséquent, la population du Nigéria, pays actuellement classé au 7^e rang dans le monde, pourrait dépasser celle des États-Unis et le pays devenir le troisième le plus peuplé au monde peu avant 2050.

La majorité de l'augmentation de la population mondiale incombe à un petit nombre de pays. Sur la période 2017-2050, neuf pays devraient concentrer la moitié de la **croissance démographique** mondiale : l'Inde, le Nigéria, la République démocratique du Congo, le Pakistan, l'Éthiopie, la Tanzanie, les États-Unis d'Amérique, l'Ouganda et l'Indonésie. L'Afrique continue de connaître des taux de croissance démographique élevés. Entre 2017

et 2050, les populations de 26 pays d'Afrique devraient au moins doubler.

Le ralentissement de la croissance de la population mondiale est dû à la baisse de la fécondité. Au cours des dernières années, elle a diminué presque partout, même en Afrique malgré le **taux de fécondité** le plus élevé des continents. Cette baisse de la fécondité, couplée à l'allongement de la vie, engendre une augmentation du nombre de personnes âgées. Celui des personnes de 60 ans ou plus devrait plus que doubler d'ici 2050 et plus que tripler d'ici 2100. En Europe, 25 % de la population a déjà 60 ans ou plus. Cette proportion pourrait atteindre 35 % en 2050 et rester à ce niveau au cours de la seconde moitié du siècle. Les populations d'autres pays devraient également vieillir de manière significative au cours des prochaines décennies. L'Afrique, avec une forte population jeune, verra sa population vieillir, la proportion des 60 ans ou plus passant de 5 % en 2017 à 9 % en 2050, puis à près de 20 % d'ici la fin du siècle. À l'échelle mondiale, le nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus devrait tripler d'ici 2050, passant de 137 millions en 2017 à 425 millions en 2050. D'ici 2100, il devrait atteindre 909 millions, soit près de sept fois plus qu'en 2017.

L'espérance de vie a augmenté au cours des dernières années. Globalement, l'**espérance de vie à la naissance** est passée de 64 à 69 ans pour les hommes entre 2000 et 2015 et de 69 à 74 ans pour les femmes. ■

Définitions

Taux de fécondité : nombre moyen d'enfants qu'ont les femmes au cours de leur vie, entre 15 et 50 ans.

Croissance démographique, espérance de vie à la naissance, Organisation des Nations Unies (ONU), population mondiale (estimations et projections), renouvellement des générations : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « World population data sheet », *Population Reference Bureau*, août 2018.
- « Perspectives des migrations internationales 2018 », OCDE, juin 2018.
- « Tous les pays du monde (2017) », *Population et Sociétés* n° 547, septembre 2017.
- « World population projected to reach 9.8 billion in 2050, and 11.2 billion in 2100 », ONU, juin 2017.
- « World Population Prospects – The 2017 revision », ONU, juin 2017.
- « Tout savoir sur la population – Tous les pays en graphiques », Ined, www.ined.fr.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Population et densité des principaux pays du monde en 2018

Pays	Population en millions ¹	Densité moyenne en hab/km ²	Pays	Population en millions ¹	Densité moyenne en hab/km ²
Europe	742,6	34	<i>Niger</i>	22,3	18
<i>dont : Allemagne</i>	82,3	236	<i>Nigéria</i>	195,9	215
<i>Autriche</i>	8,8	106	<i>Ouganda</i>	44,3	222
<i>Belgique</i>	11,5	380	<i>Rép. dém. du Congo</i>	84,0	37
<i>Biélorussie</i>	9,5	47	<i>Sénégal</i>	16,3	85
<i>Bulgarie</i>	7,0	65	<i>Soudan</i>	41,5	24
<i>Croatie</i>	4,2	74	<i>Tanzanie</i>	59,1	67
<i>Danemark</i>	5,8	136	<i>Tunisie</i>	11,7	75
<i>Espagne</i>	46,4	93	Amérique du Nord	363,8	20
<i>Estonie</i>	1,3	31	<i>dont : Canada</i>	37,0	4
<i>Finlande</i>	5,5	18	<i>États-Unis</i>	326,8	36
France²	65,2	119	Amérique latine, Caraïbes	652,0	32
<i>Grèce</i>	11,1	86	<i>dont : Argentine</i>	44,7	16
<i>Hongrie</i>	9,7	107	<i>Bésil</i>	210,9	25
<i>Irlande</i>	4,8	70	<i>Chili</i>	18,2	24
<i>Italie</i>	59,3	202	<i>Colombie</i>	49,5	45
<i>Lettonie</i>	1,9	31	<i>Cuba</i>	11,5	108
<i>Lituanie</i>	2,9	46	<i>Équateur</i>	16,9	68
<i>Luxembourg</i>	0,6	228	<i>Guatemala</i>	17,2	161
<i>Malte</i>	0,4	1 350	<i>Mexique</i>	130,8	67
<i>Moldavie</i>	4,0	123	<i>Pérou</i>	32,6	25
<i>Norvège</i>	5,4	15	<i>Venezuela</i>	32,4	37
<i>Pays-Bas</i>	17,1	507	Asie	4 545,1	146
<i>Pologne</i>	38,1	124	<i>dont : Afghanistan</i>	36,4	56
<i>Portugal</i>	10,3	112	<i>Arabie saoudite</i>	33,6	16
<i>République tchèque</i>	10,6	138	<i>Bangladesh</i>	166,4	1 278
<i>Roumanie</i>	19,6	85	<i>Chine³</i>	1 415,0	151
<i>Royaume-Uni</i>	66,6	275	<i>Corée du Nord</i>	25,6	213
<i>Russie</i>	144,0	9	<i>Corée du Sud</i>	51,2	526
<i>Serbie</i>	8,8	100	<i>Inde</i>	1 354,1	455
<i>Slovaquie</i>	5,4	113	<i>Indonésie</i>	266,8	147
<i>Slovénie</i>	2,1	103	<i>Irak</i>	39,3	91
<i>Suède</i>	10,0	24	<i>Iran</i>	82,0	50
<i>Suisse</i>	8,5	216	<i>Japon</i>	127,2	349
<i>Ukraine</i>	44,0	76	<i>Malaisie</i>	32,0	98
Afrique	1 287,9	43	<i>Myanmar (Birmanie)</i>	53,9	82
<i>dont : Angola</i>	30,8	25	<i>Népal</i>	29,6	207
<i>Afrique du Sud</i>	57,4	47	<i>Ouzbékistan</i>	32,4	76
<i>Algérie</i>	42,0	18	<i>Pakistan</i>	200,8	260
<i>Côte-d'Ivoire</i>	24,9	78	<i>Philippines</i>	106,5	357
<i>Égypte</i>	99,4	100	<i>Syrie</i>	18,3	100
<i>Éthiopie</i>	107,5	108	<i>Thaïlande</i>	69,2	135
<i>Ghana</i>	29,5	129	<i>Turquie</i>	81,9	106
<i>Kenya</i>	51,0	90	<i>Viet Nam</i>	96,5	311
<i>Madagascar</i>	26,3	45	Océanie	41,3	5
<i>Maroc</i>	36,2	81	<i>dont Australie</i>	24,8	3
<i>Mozambique</i>	30,5	39	Monde	7 632,8	59

1. Estimations de population en milieu d'année. 2. France métropolitaine. 3. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong Kong (7,4 millions d'habitants, et 7 075 habitants par km² en 2018) et Macao (0,6 million d'habitants et 21 151 habitants par km² en 2018).
Source : ONU (World Population Prospects: The 2017 revision).

Population en 2018 et projections de population en 2050

en millions d'habitants

Rang en 2050	Pays	2018	2050	Rang en 2050	Pays	2018	2050	Rang en 2050	Pays	2018	2050
1	Inde	1 354	1 659	11	Mexique	131	164	21	Iran	82	94
2	Chine ¹	1 415	1 364	12	Égypte	99	153	22	Irak	39	81
3	Nigéria	196	411	13	Philippines	107	151	23	Soudan	42	80
4	États-Unis	327	390	14	Tanzanie	59	138	24	Allemagne	82	79
5	Indonésie	267	322	15	Russie	144	133	25	Angola	31	76
6	Pakistan	201	307	16	Viet Nam	96	115	26	Royaume-Uni	67	75
7	Bésil	211	233	17	Japon	127	109	27	Afrique du Sud	57	73
8	Bangladesh	166	202	18	Ouganda	44	106	28	France²	65	71
9	Rép. dém. du Congo	84	197	19	Turquie	82	96	29	Niger	22	68
10	Éthiopie	108	191	20	Kenya	51	95	30	Mozambique	31	68
									Monde	7 633	9 772

1. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong Kong (7,4 millions d'habitants en 2018) et Macao (0,6 million d'habitants en 2018). 2. France métropolitaine.
Note : les chiffres de population correspondent à la projection moyenne de l'ONU.
Source : ONU (World Population Prospects: The 2017 revision).

1.2 Union européenne

La reprise de l'activité au sein de l'**Union européenne (UE)** se confirme en 2017 : le **produit intérieur brut (PIB)** progresse de 2,4 % en volume, après + 2,0 % en 2016. Le PIB de l'UE représente 21,7 % du PIB mondial. Ainsi, l'UE se maintient en 2^e position du classement des ensembles économiques, derrière les États-Unis (24,3 %) et devant la Chine (15,0 %). La production industrielle européenne augmente de 3,1 % en 2017. La hausse est de 4,9 % depuis 2015. Toutefois, cette croissance reste relativement lente par rapport à certains pays membres du G20. En effet, de 2015 à 2017, la production industrielle a progressé de 8,9 % en Inde et de 12,6 % en Turquie. Par ailleurs, en 2016, la part des **dépenses de recherche et développement (R&D)** est relativement modeste dans l'UE (1,9 point de PIB) par rapport à la Corée du Sud (4,2 points), au Japon (3,1 points) et aux États-Unis (2,7 points). Elle est toutefois supérieure à celle de la Russie ou de l'Afrique du Sud (respectivement 1,1 et 0,8 point de PIB).

Le solde des échanges de biens et services s'établit à 3,7 % du PIB dans l'UE en 2017. Cependant, cet excédent au niveau de l'UE masque d'importantes disparités nationales : la balance des biens et services est par exemple excédentaire aux Pays-Bas (+ 10,8 %) et en Allemagne (+ 7,5 %), mais elle est déficitaire en France et au Royaume-Uni (- 1,1 %).

La structure démographique de l'UE est celle d'une économie développée. En particulier, la part de la population âgée de 65 ans ou plus (19,4 % de la population totale en 2017) dépasse celle des moins de 15 ans (15,6 %). Le PIB par habitant de l'UE, de 41 176 dollars en 2017, est proche de celui du Japon (43 301 dollars par habitant), mais très inférieur à celui des États-Unis (59 774 dollars par habitant). Au sein de l'UE, le PIB par habitant, mesuré en **standard de pouvoir d'achat (SPA)**, souligne de fortes disparités entre les États. En effet, le PIB par habitant en SPA est supérieur à la moyenne de l'UE dans les pays nordiques, au Benelux, en Allemagne, en Autriche, en France, en Irlande et au Royaume-Uni. En revanche, le PIB par habitant en SPA le plus bas est mesuré en Bulgarie où il est deux fois plus faible que la moyenne de l'UE.

La situation du marché du travail est également hétérogène au sein de l'UE. Ainsi, si la valeur moyenne du **taux de chômage** dans l'UE s'établit à 7,6 % de la population active âgée de 15 à 74 ans en 2017, les taux nationaux s'échelonnent de 2,9 % en République tchèque à 21,5 % en Grèce. De même, le **taux d'emploi** s'établit en moyenne à 67,7 % dans l'UE en 2017, mais il se situe à des niveaux inférieurs à 60 % en Grèce, en Italie ou en Croatie alors qu'il est supérieur à 75 % en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Suède. ■

Définitions

Union européenne (UE) : association volontaire, économique et politique, de 28 États européens, visant à assurer le maintien de la paix en Europe et à favoriser le progrès économique et social. Sans équivalent dans le monde, l'UE est dotée d'institutions communautaires auxquelles les États membres délèguent ou transmettent l'exercice de certaines compétences. L'UE dispose ainsi de compétences propres dans des domaines comme la politique agricole commune, la pêche ou la politique commerciale. L'un des objectifs majeurs de la construction européenne, le marché intérieur, constitue un marché unique au sein duquel les biens, les services, les capitaux et les personnes doivent pouvoir circuler librement. L'euro est la monnaie commune de 19 États membres.

Dépense intérieure de recherche et de développement, indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), produit intérieur brut (PIB), standard de pouvoir d'achat (SPA), taux de chômage, taux d'emploi, Traité de Maastricht : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Chiffres clés sur l'Europe », Eurostat, édition 2018.
- « The EU in the world », Eurostat, édition 2018.
- « L'UE en 2017 – Rapport général sur l'activité de l'Union européenne », Commission européenne, 2018.
- « La France dans l'Union européenne », *Insee Références*, édition 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Pays membres de l'UE en 2017

	Part de la population ayant moins de 15 ans en %	Part de la population ayant 65 ans ou plus en %	Taux d'emploi des 15 à 64 ans en %	Taux de chômage ¹ des 15 à 74 ans en %	PIB total en millions de SPA ²	PIB par habitant en SPA ²	Solde des échanges de biens et services en % du PIB	Variation annuelle des prix à la consommation ³ en %
Allemagne	13,4	21,2	75,2	3,8	3 058 961	37 000	7,5	1,7
Autriche	14,4	18,5	72,2	5,5	335 933	38 200	3,1	2,2
Belgique	17,0	18,5	63,1	7,1	395 717	34 900	1,2	2,2
Bulgarie	14,1	20,7	66,9	6,2	107 190	15 100	3,7	1,2
Chypre	16,3	15,6	65,6	11,1	(p) 21 935	(p) 25 500	(p) - 3,5	0,7
Croatie	14,5	19,6	58,9	11,1	76 303	18 400	2,3	1,3
Danemark	16,7	19,1	74,2	5,7	216 009	37 500	7,1	1,1
Espagne	15,1	19,0	61,1	17,2	(p) 1 290 110	(p) 27 700	(p) 2,9	2,0
Estonie	16,2	19,3	74,1	5,8	31 181	23 700	4,5	3,7
Finlande	16,2	20,9	70,0	8,6	180 113	32 700	0,3	0,8
France	18,3	19,2	64,7	9,4	(p) 2 091 945	(p) 31 200	(p) - 1,1	1,2
Grèce	14,4	21,5	53,5	21,5	(p) 216 034	(p) 20 100	(p) - 1,0	1,1
Hongrie	14,5	18,7	68,2	4,2	200 872	20 500	7,5	2,4
Irlande	21,1	13,5	67,7	6,7	263 038	54 800	30,4	0,3
Italie	13,5	22,3	58,0	11,2	1 744 592	28 800	3,0	1,3
Lettonie	15,6	19,9	70,1	8,7	39 215	20 200	0,1	2,9
Lituanie	14,8	19,3	70,4	7,1	66 534	23 600	2,8	3,7
Luxembourg	16,2	14,2	66,3	5,6	45 235	75 800	33,3	2,1
Malte	14,1	18,8	69,2	4,6	13 397	28 600	19,4	1,3
Pays-Bas	16,3	18,5	75,8	4,9	(p) 657 750	(p) 38 400	(p) 10,8	1,3
Pologne	15,1	16,5	66,1	4,9	804 379	20 900	4,0	1,6
Portugal	14,0	21,1	67,8	9,0	(p) 239 036	(p) 23 200	(p) 0,8	1,6
Rép. tchèque	15,6	18,8	73,6	2,9	279 985	26 400	7,5	2,4
Roumanie	15,6	17,8	63,9	4,9	(p) 368 285	(p) 18 700	(p) - 2,2	1,1
Royaume-Uni	17,8	18,1	74,1	4,4	2 084 836	31 600	- 1,1	2,7
Slovaquie	15,5	15,0	66,2	8,1	124 902	23 000	3,1	1,4
Slovénie	14,9	18,9	69,3	6,6	52 080	25 200	9,7	1,6
Suède	17,6	19,8	76,9	6,7	366 013	36 300	3,7	1,9
UE	15,6	19,4	67,7	7,6	15 373 553	30 000	3,7	1,7

1. Moyenne annuelle. 2. Standard de pouvoir d'achat, unité de mesure facilitant les comparaisons internationales. 3. Taux de variation entre 2016 et 2017 de la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) global.

Source : Eurostat (extraction du 12 octobre 2018).

Situation de l'UE dans le monde

	PIB ¹ en dollars par habitant	Part du PIB mondial 2017 en %	Commerce de biens et services 2017 en % du PIB	Dépenses intérieures de R&D ² 2016 en % du PIB	Production industrielle 2017 en base 100 en 2015	Consommation intérieure brute d'énergie 2016 en M de tonnes équivalent pétrole	Taux de chômage des 15 ans et plus ³ 2017 en %	Taux de chômage des 15 à 24 ans ⁴ 2017 en %	Variation annuelle des prix à la consommation ⁵ 17/16 en %
Afrique du Sud	13 545	0,4	1,4	0,8	...	140,4	27,3	53,5	5,2
Arabie saoudite	54 304	0,9	5,4	210,4	5,5	25,0	- 0,8
Argentine	20 893	0,8	- 2,7	0,5	...	86,3	8,5	23,5	...
Australie	(e) 50 762	1,7	0,6	1,9	102,6	129,8	5,6	12,6	1,9
Bésil	(e) 15 225	2,6	1,0	...	95,9	284,5	13,3	30,2	3,4
Canada	46 705	2,1	- 2,3	1,6	104,8	280,1	6,3	11,6	1,6
Chine	15 478	15,0	1,7	2,1	...	2 958,0	4,7	10,8	1,6
Corée du Sud	(p) 38 350	1,9	5,4	4,2	104,2	282,4	3,7	10,2	1,9
États-Unis	59 774	24,3	- 3,0	2,7	99,6	2 166,6	4,4	9,2	2,1
Inde	6 731	3,3	- 2,9	...	108,9	862,4	3,5	10,5	2,5
Indonésie	12 382	1,3	1,2	230,2	4,2	15,2	3,8
Japon	(e) 43 301	6,1	(e) 0,9	3,1	103,9	425,6	2,8	4,6	0,5
Russie	(e) 24 789	1,9	5,4	1,1	104,7	732,4	5,2	16,3	3,7
Turquie	(e) 27 092	1,1	- 4,5	0,9	112,6	136,7	11,3	20,3	11,1
UE	41 176	21,7	3,7	1,9	104,9	1 640,6	7,6	18,9	1,7

1. Données 2016 pour l'Arabie Saoudite, le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie. 2. Dépenses intérieures brutes ; données 2015 pour l'Afrique du Sud et l'Australie. Source : OCDE (extraction en novembre 2018) ; Eurostat à la date du 20 novembre 2018 donne une part de 2,0% pour l'UE. 3. Données pour les principales villes et aires métropolitaines en Argentine ; personnes de 16 ans et plus enregistrées et vivant en aires urbaines en Chine. 4. Principales villes et aires métropolitaines pour l'Argentine ; personnes sans emploi et cherchant un emploi pour le Brésil ; 16 à 24 ans pour les États-Unis. 5. Taux de variation annuel ; les données de l'Argentine ne sont pas disponibles actuellement suite à un état d'urgence décrété par le gouvernement argentin sur le système statistique national le 7 janvier 2016.

Sources : Banque Mondiale ; Eurostat (extraction du 15 octobre 2018) ; FMI ; International Energy Agency ; OCDE.

1.3 Régions - Départements

À u 1^{er} janvier 2019, la population de la France atteint 67,0 millions d'habitants dont 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer (DOM).

Entre 2011 et 2019, la population est en hausse dans toutes les **régions**, sauf en Martinique, en Guadeloupe et en Bourgogne-Franche-Comté. En France métropolitaine, sous l'effet des migrations avec les autres régions et l'étranger, les écarts de croissance sont importants entre les régions les plus dynamiques : Corse (+ 0,9 % par an), Occitanie (+ 0,7 %), Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes (+ 0,6 % par an) et les régions où la croissance démographique, uniquement portée par les excédents naturels, ne dépasse pas 0,0 % (Normandie, Grand Est, Centre-Val de Loire et Hauts-de-France).

En 2017, 256 500 personnes vivent à Mayotte. Depuis 2012, la croissance de la population y est particulièrement dynamique et s'est renforcée (+ 3,8 % par an en moyenne, après + 2,7 % sur la période 2007-2012). Elle est principalement portée par un fort excédent des naissances sur les décès. L'écart se creuse avec la Guyane, en deuxième position, dont la population croît de 2,8 % par an en moyenne entre 2011 et 2019 en lien avec un **solde naturel** très élevé. Avec plus de 700 habitants au km², Mayotte est le territoire le plus densément peuplé hors Île-de-France.

Entre 2011 et 2019, les trajectoires démographiques départementales sont plus différenciées que celles des régions. Les **départements** qui bénéficient des plus forts taux de croissance se situent dans les régions où le solde migratoire apparent est

excédentaire (littoral atlantique, Occitanie, Est de la région Auvergne-Rhône-Alpes) et dans les régions bénéficiant d'un fort excédent naturel (Île-de-France, Guyane, La Réunion).

Onze départements (hors Mayotte) affichent une croissance annuelle moyenne supérieure ou égale à 1 %. La Guyane est en tête de ce classement, suivie de la Gironde, la Haute-Savoie, la Haute-Garonne, l'Hérault, la Loire-Atlantique, la Corse-du-Sud, l'Ain, la Seine-Saint-Denis, l'Ille-et-Vilaine et le Rhône.

À l'opposé, la population baisse d'au moins 0,1 % par an dans 30 départements, contre 24 entre 2011 et 2016 et 10 entre 2006 et 2011. Paris fait partie de ces départements, avec une perte de population en moyenne chaque année de 0,5 % de 2011 à 2016 (- 11 900 habitants par an) alors qu'elle en gagnait 0,6 % par an (+ 13 700) entre 2006 et 2011. Paris subit une nette dégradation de son déficit migratoire apparent qui n'est plus compensé par l'excédent naturel.

Les départements en baisse se répartissent majoritairement le long d'une ligne allant des Ardennes au Lot, souvent qualifiée de « diagonale du vide ». Entre 2011 et 2016, au nord-est et au centre, ces départements souffrent d'un déficit migratoire qui tend à s'aggraver et qui est de moins en moins atténué par un excédent des naissances sur les décès. Au contraire, dans le Massif central (Allier, Lozère, Corrèze, Lot, Cantal, Creuse), les arrivées sont supérieures aux départs et c'est le déficit naturel très défavorable, héritage d'une structure par âge vieillissante, qui porte la baisse de la population. ■

Définitions

Solde apparent des entrées et des sorties : différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Densité de population, département, région : voir la rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « À Mayotte, un habitant sur deux est de nationalité étrangère », *Insee Première* n° 1737, février 2019.
- « Démographie des EPCI : la croissance se concentre dans et au plus près des métropoles », *Insee Première* n° 1729, janvier 2019.
- « Entre 2011 et 2016, les grandes aires urbaines portent la croissance démographique française », *Insee Focus* n° 138, décembre 2018.
- « La France et ses territoires – Une nouvelle approche sur les espaces à faible et forte densité », *Insee Références*, édition 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Population par région

	Estimations de population au 1 ^{er} janvier 2019 ¹ en milliers	Variation annuelle moyenne 19/11 en %			Densité moyenne au 1 ^{er} janvier 2019 en hab/km ²
		Totale	Due au solde naturel	Due au solde apparent des entrées et des sorties ²	
Auvergne-Rhône-Alpes	8 026,7	0,6	0,4	0,2	115
Bourgogne-Franche-Comté	2 795,3	- 0,1	0,0	- 0,1	58
Bretagne	3 329,4	0,4	0,0	0,4	122
Centre-Val de Loire	2 566,8	0,0	0,1	- 0,1	66
Corse	339,2	0,9	0,0	0,9	39
Grand Est	5 518,2	0,0	0,2	- 0,2	96
Hauts-de-France	5 978,3	0,0	0,4	- 0,4	188
Île-de-France	12 213,4	0,4	0,9	- 0,5	1 017
Normandie	3 319,1	0,0	0,1	- 0,1	111
Nouvelle-Aquitaine	5 987,0	0,5	- 0,1	0,6	71
Occitanie	5 892,8	0,7	0,1	0,6	81
Pays de la Loire	3 786,5	0,6	0,3	0,3	118
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 059,5	0,4	0,2	0,2	161
France métropolitaine	64 812,1	0,3	0,3	0,0	119
Guadeloupe	382,7	- 0,7	0,4	- 1,1	225
Guyane	296,7	2,8	2,3	0,5	4
La Réunion	866,5	0,6	1,1	- 0,5	346
Martinique	364,4	- 0,9	0,3	- 1,2	323
Mayotte	270,4	723
France y c. Mayotte	66 992,7	106
France hors Mayotte	66 722,3	0,3	0,3	0,0	105

1. Résultats provisoires arrêtés fin 2018.

2. Le solde apparent des entrées et des sorties est calculé comme la différence entre la variation de population et le solde naturel.

Sources : IGN ; Insee, estimations de population, code officiel géographique.

Population par département

	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2019 ¹ en milliers	Variation annuelle moyenne 19/11 en %		Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2019 ¹ en milliers	Variation annuelle moyenne 19/11 en %		Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2019 ¹ en milliers	Variation annuelle moyenne 19/11 en %
01 Ain	653,7	1,0	35 Ille-et-Vilaine	1 076,3	1,0	70 Haute-Saône	233,4	- 0,3
02 Aisne	528,0	- 0,3	36 Indre	217,3	- 0,7	71 Saône-et-Loire	549,8	- 0,1
03 Allier	333,1	- 0,4	37 Indre-et-Loire	608,4	0,3	72 Sarthe	561,6	- 0,1
04 Alpes-de-Hte-Pce	162,0	0,1	38 Isère	1 262,1	0,5	73 Savoie	432,7	0,4
05 Hautes-Alpes	141,8	0,3	39 Jura	258,6	- 0,1	74 Haute-Savoie	829,0	1,3
06 Alpes-Maritimes	1 080,9	0,0	40 Landes	409,3	0,7	75 Paris	2 140,5	- 0,6
07 Ardèche	327,0	0,4	41 Loir-et-Cher	330,7	0,0	76 Seine-Maritime	1 248,6	0,0
08 Ardennes	267,4	- 0,7	42 Loire	762,2	0,2	77 Seine-et-Marne	1 421,7	0,8
09 Ariège	152,3	0,0	43 Haute-Loire	226,8	0,1	78 Yvelines	1 436,6	0,2
10 Aube	309,1	0,2	44 Loire-Atlantique	1 425,6	1,2	79 Deux-Sèvres	374,9	0,1
11 Aude	368,0	0,3	45 Loiret	678,7	0,4	80 Somme	569,7	0,0
12 Aveyron	277,9	0,1	46 Lot	171,8	- 0,2	81 Tarn	387,6	0,3
13 Bouches-du-Rhône	2 035,4	0,4	47 Lot-et-Garonne	330,2	0,0	82 Tarn-et-Garonne	261,6	0,8
14 Calvados	691,7	0,1	48 Lozère	75,7	- 0,2	83 Var	1 075,6	0,8
15 Cantal	143,6	- 0,3	49 Maine-et-Loire	815,3	0,4	84 Vaucluse	563,8	0,4
16 Charente	350,2	- 0,1	50 Manche	492,6	- 0,2	85 Vendée	679,0	0,7
17 Charente-Maritime	646,0	0,4	51 Marne	567,2	0,0	86 Vienne	437,4	0,3
18 Cher	300,2	- 0,5	52 Haute-Marne	173,0	- 0,7	87 Haute-Vienne	371,6	- 0,1
19 Corrèze	241,0	- 0,1	53 Mayenne	305,0	- 0,1	88 Vosges	361,0	- 0,6
2A Corse-du-Sud	158,8	1,1	54 Meurthe-et-Moselle	731,8	0,0	89 Yonne	336,5	- 0,2
2B Haute-Corse	180,4	0,8	55 Meuse	184,5	- 0,6	90 Territoire de Belfort	143,1	0,0
21 Côte-d'Or	532,9	0,2	56 Morbihan	751,3	0,4	91 Essonne	1 314,8	0,9
22 Côtes-d'Armor	596,5	0,0	57 Moselle	1 036,2	- 0,1	92 Hauts-de-Seine	1 606,1	0,2
23 Creuse	117,3	- 0,5	58 Nièvre	201,5	- 1,0	93 Seine-Saint-Denis	1 654,5	1,0
24 Dordogne	409,5	- 0,2	59 Nord	2 592,2	0,1	94 Val-de-Marne	1 395,2	0,6
25 Doubs	539,5	0,2	60 Oise	825,2	0,3	95 Val-d'Oise	1 243,9	0,7
26 Drôme	517,4	0,7	61 Orne	279,8	- 0,5	France métropolitaine	64 812,1	0,3
27 Eure	606,4	0,4	62 Pas-de-Calais	1 463,2	0,0	971 Guadeloupe	382,7	- 0,7
28 Eure-et-Loir	431,4	0,0	63 Puy-de-Dôme	656,6	0,4	972 Martinique	364,4	- 0,9
29 Finistère	905,2	0,1	64 Pyrénées-Atlantiques	679,4	0,4	973 Guyane	296,7	2,8
30 Gard	745,8	0,5	65 Hautes-Pyrénées	225,2	- 0,2	974 La Réunion	866,5	0,6
31 Haute-Garonne	1 390,5	1,2	66 Pyrénées-Orientales	481,7	0,8	975 Mayotte	270,4	...
32 Gers	189,3	0,0	67 Bas-Rhin	1 126,5	0,3	France y c. Mayotte	66 992,7	...
33 Gironde	1 620,2	1,3	68 Haut-Rhin	761,5	0,1	France hors Mayotte	66 722,3	0,3
34 Hérault	1 165,4	1,2	69 Rhône	1 882,3	1,0			

1. Résultats provisoires arrêtés fin 2018.

Source : Insee, estimations de population.

1.4 Villes et communes de France

Au 1^{er} janvier 2018, la France, y compris Mayotte, compte 35 357 **communes**. Au 1^{er} janvier 2016, les 35 340 communes françaises (hors les 17 de Mayotte), dans leurs limites territoriales au 1^{er} janvier 2018, rassemblent 66,362 millions d'habitants. De 2011 à 2016, la population a augmenté de 0,4 % par an en moyenne. Ce rythme de croissance est en léger retrait par rapport à celui des cinq années précédentes (0,5 % par an).

Comme les trois dernières décennies, la population croît le plus fortement dans les **couronnes** des grands **pôles urbains** (+ 0,8 % par an). Cependant, la croissance démographique des couronnes se poursuit à un rythme bien moins soutenu qu'entre 2006 et 2011 (+ 1,2 %).

À l'inverse, le rythme de croissance des grands pôles urbains se renforce à la suite d'une diminution du déficit migratoire qui n'est plus que de 0,1 % par an entre 2011 et 2016, contre 0,3 % par an durant les cinq années précédentes. Parmi les 20 pôles urbains de 300 000 habitants ou plus en 2016, 12 voient leur croissance accélérer, notamment Nantes, Bordeaux, Montpellier et Rennes. La population du pôle de Saint-Étienne augmente désormais alors qu'elle accusait précédemment une baisse. Seuls les pôles urbains de Paris, Nice, Béthune, Valenciennes et Douai-Lens subissent une dégradation de leur dynamisme démographique. Au final, les pôles urbains dont la croissance dépasse 1,0 % par an sont : Montpellier, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Rennes et Lyon.

Porté par le regain démographique des grands pôles urbains et le dynamisme des

couronnes, l'essentiel de la croissance démographique est dû aux grandes **aires urbaines**. Celles de la façade atlantique, d'Occitanie ou de l'Est de l'Auvergne-Rhône-Alpes sont les plus dynamiques avec des taux d'accroissement annuels moyen de la population supérieurs ou égaux à 1,0 %. À l'inverse, les aires des anciens centres industriels du Nord et de l'Est de la France connaissent des pertes de populations dépassant 0,1 %.

En France, depuis trois décennies, la démographie des territoires est fortement marquée par l'étalement urbain et la densification des espaces situés à la périphérie des grands centres urbains. Par rapport à la période précédente, entre 2006 et 2011, l'accélération de la croissance de la population des métropoles entre 2011 et 2016 s'accompagne d'un ralentissement de celle des communautés de communes voisines et ce d'autant plus que l'on s'en éloigne. La croissance démographique repose toujours davantage sur celle des communautés de communes les plus proches des métropoles. Entre 2011 et 2016, la population augmente plus vite dans les communautés de communes au sein desquelles la commune la plus peuplée est située à moins de 30 minutes en voiture de la **ville-centre** de la métropole la plus proche (+ 0,9 % par an). De 2006 à 2011, la hausse maximale se situait entre 30 et 45 minutes. Au-delà de 30 minutes en voiture de la métropole la plus proche, le rythme de croissance des communautés de communes fléchit de plus de moitié entre les périodes 2006-2011 et 2011-2016. Cette évolution touche les franges de toutes les métropoles. ■

Définitions

Agglomération (ou unité urbaine) : ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et qui compte au moins 2 000 habitants. L'unité urbaine est souvent associée à la notion de ville.

Aire urbaine : ensemble de communes constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 1 500 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. On distingue les « grandes aires urbaines » autour de pôles comptant plus de 10 000 emplois et les « moyennes et petites aires » concentrant de 1 500 à 10 000 emplois. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Commune, couronne, pôle urbain, population légale, population municipale, ville, ville-centre : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Démographie des EPCI : la croissance se concentre dans et au plus près des métropoles », *Insee Première* n° 1729, janvier 2019.
- « Entre 2011 et 2016, les grandes aires urbaines portent la croissance démographique française », *Insee Focus* n° 138, décembre 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Taille des communes les plus peuplées

Rang	Commune	Population municipale 2016	Rang	Commune	Population municipale 2016	Rang	Commune	Population municipale 2016
1	Paris	2 190 327	26	Tours	136 565	51	Aubervilliers	86 061
2	Marseille	862 211	27	Amiens	133 755	52	Asnières-sur-Seine	85 973
3	Lyon	515 695	28	Limoges	132 660	53	Colombes	85 368
4	Toulouse	475 438	29	Annecy	126 419	54	Versailles	85 346
5	Nice	342 637	30	Perpignan	121 875	55	Aulnay-sous-Bois	84 662
6	Nantes	306 694	31	Boulogne-Billancourt	119 645	56	Saint-Pierre	84 169
7	Montpellier	281 613	32	Metz	117 890	57	Courbevoie	81 720
8	Strasbourg	279 284	33	Besançon	116 466	58	Fort-de-France	81 017
9	Bordeaux	252 040	34	Orléans	114 782	59	Cherbourg-en-Cotentin	80 076
10	Lille	232 440	35	Saint-Denis	111 354	60	Rueil-Malmaison	78 195
11	Rennes	216 268	36	Argenteuil	110 468	61	Champigny-sur-Marne	77 409
12	Reims	183 113	37	Rouen	110 117	62	Le Tampon	77 283
13	Saint-Étienne	171 924	38	Mulhouse	108 999	63	Pau	77 251
14	Le Havre	170 352	39	Montreuil	108 402	64	Béziers	76 493
15	Toulon	169 634	40	Saint-Paul	105 482	65	La Rochelle	75 736
16	Grenoble	158 180	41	Caen	105 403	66	Calais	74 978
17	Dijon	155 090	42	Nancy	104 592	67	Saint-Maur-des-Fossés	74 893
18	Angers	151 229	43	Tourcoing	97 476	68	Cannes	74 152
19	Nîmes	151 001	44	Roubaix	96 412	69	Antibes	73 798
20	Villeurbanne	149 019	45	Nanterre	94 258	70	Mérignac	70 317
21	Saint-Denis (La Réunion)	147 920	46	Vitry-sur-Seine	92 755	71	Drancy	70 269
22	Aix-en-Provence	143 006	47	Avignon	92 378	72	Colmar	69 899
23	Le Mans	142 991	48	Créteil	89 392	73	Saint-Nazaire	69 719
24	Clermont-Ferrand	142 686	49	Dunkerque	88 108	74	Ajaccio	69 075
25	Brest	139 342	50	Poitiers	87 961	75	Issy-les-Moulineaux	68 395

Source : Insee, RP 2016.

Principales aires urbaines

Rang	Aire urbaine	Population municipale 2016	Variation relative annuelle 2011-2016 en %	Nombre de communes ¹	Rang	Aire urbaine	Population municipale 2016	Variation relative annuelle 2011-2016 en %	Nombre de communes ¹
1	Paris	12 568 755	0,4	1 764	26	Béthune	370 328	0,1	122
2	Lyon	2 310 850	1,1	501	27	Valenciennes ²	369 336	0,1	90
3	Marseille - Aix-en-Provence	1 756 296	0,4	90	28	Le Mans	347 397	0,2	123
4	Toulouse	1 345 343	1,5	452	29	Perpignan	323 336	1,1	66
5	Bordeaux	1 232 550	1,6	252	30	Reims	322 473	0,4	230
6	Lille ²	1 187 824	0,5	125	31	Genève (SUI) - Annemasse ²	320 475	2,4	114
7	Nice	1 006 402	0,0	129	32	Brest	319 947	0,4	51
8	Nantes	961 521	1,5	108	33	Pointe-à-Pitre - Les Abymes	310 251	-0,4	16
9	Strasbourg ²	785 839	0,6	258	34	Bayonne ²	301 224	1,2	60
10	Rennes	727 357	1,4	185	35	Amiens	297 468	0,3	256
11	Grenoble	687 985	0,4	194	36	Le Havre	289 134	-0,2	81
12	Rouen	665 249	0,3	276	37	Mulhouse	285 121	0,2	60
13	Toulon	626 504	0,6	40	38	Limoges	283 557	0,0	96
14	Montpellier	607 896	1,6	116	39	Nîmes	268 087	0,9	50
15	Douai - Lens	539 064	-0,1	103	40	Poitiers	261 795	0,6	97
16	Avignon	529 190	0,5	97	41	Dunkerque	256 100	-0,1	55
17	Saint-Étienne	519 834	0,4	117	42	Besançon	251 293	0,5	254
18	Tours	494 453	0,6	140	43	Pau	243 901	0,2	167
19	Clermont-Ferrand	482 472	0,6	184	44	Annecy	236 407	1,4	59
20	Nancy	435 356	0,0	285	45	Chambéry	224 811	0,8	85
21	Orléans	435 235	0,6	134	46	Saint-Nazaire	220 925	0,9	29
22	Caen	419 974	0,6	230	47	Lorient	218 689	0,4	29
23	Angers	419 633	0,7	81	48	La Rochelle	215 503	0,9	63
24	Metz	391 187	0,1	215	49	Saint-Denis (La Réunion)	204 304	0,6	3
25	Dijon	385 400	0,5	295	50	Troyes	194 943	0,6	147

1. Au 1^{er} janvier 2018.

2. Partie française.

Source : Insee, RP 2011 et 2016.

2.1 Environnement

Différents indicateurs permettent d'observer l'économie de l'environnement sous l'angle statistique : la dépense en lien avec l'environnement, les taxes environnementales, la valeur ajoutée et le commerce extérieur des éco-activités, l'emploi et la formation dans le domaine de l'environnement. Sur ces différents indicateurs, l'économie dans le domaine de l'environnement affiche un dynamisme plus fort que l'économie globale depuis le début des années 2000, mais son évolution est beaucoup plus mesurée depuis 2010. Le poids que représente cette économie reste au final modéré : la valeur ajoutée représente 1,5 % du PIB et l'emploi dans les éco-activités et les activités dites favorables à l'environnement atteint 3,5 % de l'emploi intérieur.

Les dépenses en lien avec l'environnement, financées par les administrations, les ménages ou les entreprises, atteignent 66,3 milliards d'euros (Md€) en 2016, dont 47,0 Md€ pour l'agrégat « **protection de l'environnement** » et 19,3 Md€ pour la gestion durable des ressources naturelles (distribution d'eau potable, recyclage et réutilisation des déchets). Les principaux domaines de dépenses concernent l'eau, avec l'assainissement des eaux usées et la distribution d'eau potable, et les déchets, via le service public de gestion des déchets, les traitements spécifiques appliqués aux déchets des entreprises de certains secteurs d'activité ou le marché du recyclage. Les dépenses concernent également la protection de l'air, des sols, la lutte contre le bruit et la protection de la **biodiversité**.

Sur le champ de la formation initiale, l'environnement occupe une part croissante, tant sur le nombre de diplômés proposés que sur le nombre d'inscrits en formation. En 2008, ce

domaine représentait 10 % de l'offre de formation initiale et 5 % des effectifs inscrits en dernière année d'une formation initiale. En 2015, il en représente respectivement 12 % et 7,5 %. Le nombre de jeunes désireux de s'orienter dans le champ de l'environnement a augmenté de 38 % entre 2008 et 2015 ; ils sont plus de 94 000 inscrits sur l'année scolaire 2015-2016. Les principaux domaines de formation concernent le domaine de l'énergie, le domaine de la « protection de la nature, gestion et étude des milieux et des équilibres écologiques », et le domaine de la « prévention et réductions des pollutions, nuisances et risques ».

La baisse des émissions de gaz et de particules ayant des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement, amorcée il y a plusieurs années suite à la mise en place de différentes stratégies et plans d'action, a permis une amélioration globale de la qualité de l'air sur la période 2000-2017. Les concentrations moyennes annuelles de polluants ont diminué sur la période, mais le plus souvent dans des proportions plus faibles que pour les émissions ; les concentrations en particules ont enregistré des variations interannuelles qui s'expliquent en partie par les conditions météorologiques. Les dépassements des normes réglementaires de qualité de l'air pour la protection de la santé à court (épisodes de pollution) et long termes subsistent néanmoins en certains points du territoire.

L'**artificialisation des sols** engendre une perte de ressources en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels. Les données estimées (par prolongation des tendances des années précédentes) indiquent que l'artificialisation des sols s'établit à 9,7 % du territoire de la France métropolitaine en 2017. ■

Définitions

Artificialisation des sols - zone artificialisée : perte du caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales, d'infrastructures de transport, de carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Dépense de protection de l'environnement : effort financier que consacrent les différents agents à la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations de l'environnement. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Biodiversité, convention de Ramsar, parc national, parc naturel régional (PNR) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les investissements pour protéger l'environnement diminuent nettement en 2016 », *Insee Focus* n° 129, octobre 2018.
- « Bilan de la qualité de l'air extérieur en France en 2017 », *Datalab*, SDES, octobre 2018.
- « Les comptes de l'économie de l'environnement en 2015 », *Datalab*, SDES, avril 2018.
- « Les pratiques environnementales des entreprises », *Insee Première* n° 1673, novembre 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Occupation physique du territoire

en milliers d'hectares

	2006	2010	2015
Sols bâtis	756	833	931
Sols revêtus ou stabilisés	2 160	2 324	2 479
Autres sols artificialisés	1 653	1 736	1 751
Sols agricoles	28 591	28 259	27 999
Sols boisés	17 042	16 994	17 041
Landes	2 787	2 856	2 779
Sols nus naturels	942	967	961
Zones humides et sous les eaux	864	901	910
Zones interdites	125	50	68
Surface totale	54 919	54 919	54 919
dont surfaces artificialisées en %	8,3	8,9	9,4

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, enquêtes Teruti et Teruti-Lucas.

Dépenses liées à l'environnement

en millions d'euros courants

	2000	2010	2016 (p)
Protection de l'environnement (1)	29 463	44 516	47 042
Air	1 665	3 374	2 580
Eaux usées	9 659	12 689	12 201
Déchets	9 316	14 927	17 707
Sol, eaux souterraines et de surface	718	1 649	1 595
Bruit	1 540	1 936	1 911
Biodiversité et paysages	1 160	1 749	2 045
Déchets radioactifs	570	729	637
Recherche et développement	3 217	3 709	4 668
Administration générale	1 617	3 754	3 696
Dépense de gestion des ressources (2)	13 829	19 494	19 292
Adduction en eau potable	10 423	13 955	13 117
Récupération	3 406	5 539	6 175
Dépense liée à l'environnement (1)+(2)	43 291	64 010	66 334
Espaces verts urbains	2 131	3 354	3 764
Énergies renouvelables	...	24 749	29 974

Source : SDES.

Espaces protégés et gérés en 2017

	France métropolitaine		DOM		France	
	Nombre	Surface totale en km ²	Nombre	Surface totale en km ²	Nombre	Surface totale en km ²
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	828	1 631	36	316	864	1 946
Zones relevant de la Convention de Ramsar	33	7 780	6	2 754	39	10 533
Réserves de biosphère (zone centrale, zone tampon et aires de coopération)	12	38 940	1	2 470	13	41 411
Sites Natura 2000	1 766	112 162	1 766	112 162
dont : ZPS au titre de la directive « Oiseaux » ¹	397	79 394	397	79 394
propositions de SIC et de ZSC au titre de la directive « Habitats » ^{2,3}	1 369	75 947	1 369	75 947
Parcs nationaux	7	12 123	3	37 763	10	49 886
dont cœurs de parc	7	4 097	3	21 511	10	25 608
Réserves naturelles nationales et de Corse	158	2 593	13	3 040	171	5 634
Réserves nationales de chasse et de faune sauvage	10	383	0	0	10	383
Réserves biologiques domaniales ou forestières	235	426	11	1 274	246	1 700
Parcs naturels régionaux (PNR)	49	80 943	2	6 968	51	87 911
Parc naturel marin	6	22 439	1	68 313	7	90 752

1. ZPS : Zones de protection spéciale. 2. SIC : Sites d'intérêt communautaire. 3. ZSC : Zone spéciale de conservation.

Source : SDES.

Occupation physique des sols de l'UE en 2015

en % de la superficie totale

	Forêts ¹	Sols cultivés	Prairies	Eaux	Zones humides	Zones artificielles ²	Landes ³	Sols nus ³	Forêts ¹	Sols cultivés	Prairies	Eaux	Zones humides	Zones artificielles ²	Landes ³	Sols nus ³
Allemagne	34	32	22	2	1	7	1	1	Lettonie	54	14	23	2	2	2	2
Autriche	43	15	25	2	0	4	6	5	Lituanie	38	29	25	2	1	3	1
Belgique	25	29	31	2	1	11	2	1	Luxembourg	34	23	29	0	...	10	3
Bulgarie	41	29	19	1	0	2	6	2	Malte	5	26	23	1	...	24	14
Chypre	23	19	13	1	0	5	23	16	Pays-Bas	13	24	36	10	1	12	2
Croatie	46	17	19	1	0	4	12	1	Pologne	36	33	23	2	1	4	1
Danemark	18	51	18	2	2	7	2	1	Portugal	34	12	24	1	0	5	19
Espagne	29	21	19	1	0	3	17	10	Rép. tchèque	38	32	22	1	0	5	1
Estonie	57	14	16	5	4	2	2	1	Roumanie	33	32	27	2	2	2	2
Finlande	68	6	4	10	5	2	4	1	Royaume-Uni	12	20	36	2	3	7	19
France	30	29	27	1	0	5	4	4	Slovaquie	45	27	20	1	0	3	4
Grèce	32	15	19	1	1	3	25	3	Slovénie	61	10	22	1	0	3	3
Hongrie	24	44	20	2	1	4	2	3	Suède	64	4	5	9	5	2	6
Irlande	12	6	56	2	6	4	13	1	UE	38	22	21	3	2	4	7
Italie	33	25	22	2	0	7	7	5								

1. Y c. autres zones boisées. 2. Les zones artificielles comprennent les constructions couvertes, les zones construites non-bâties et les équipements linéaires (routes et voies ferrées). 3. Les landes sont des zones dominées par des arbustes et des plantes ligneuses, les sols nus des zones sans végétation ou recouvertes de lichens.

Source : Eurostat (enquête de 2015, dernière mise à jour des données 06 novembre 2017), Lucas.

2.2 Utilisation des ressources

La sobriété de l'utilisation des ressources est un des quatre enjeux de la **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD)** adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015. Pour y répondre, elle invite à s'engager dans l'**économie circulaire** et sobre en carbone en mettant en place une politique industrielle plus économe en ressource, en limitant la production de **déchets** et en les recyclant, en s'appuyant davantage sur les énergies renouvelables et en préservant quantitativement et qualitativement les masses d'eau continentales.

En 2015, la **consommation intérieure apparente de matières (DMC)** s'élève en France à 746 millions de tonnes, son niveau le plus bas depuis une vingtaine d'années. Les minéraux non métalliques (principalement les matériaux de construction) constituent près de la moitié des matières consommées en France, devant la **biomasse** (près d'un tiers des tonnages), les combustibles fossiles puis les minerais métalliques et produits principalement métalliques. La **productivité matières** poursuit sa progression, en raison d'une évolution de la **DMC** plus lente que celle du PIB.

Près de 324 millions de tonnes de déchets sont produits en France en 2016, dont 69 % issus du secteur de la construction et 9 % des ménages. Les **déchets municipaux** collectés en 2017 (hors déblais et gravats) représentent 34 millions de tonnes. La mise en décharge des déchets municipaux baisse tendanciellement. Dans le même temps, le taux de **recyclage** des déchets passe de 17 % en 2007 à 24 % en 2017. Le taux de valorisation organique des déchets ménagers atteint 43 %.

En réponse à la **directive-cadre sur l'eau (DCE)**, la France s'est fixé comme objectif un bon état pour deux tiers de ses masses d'eau continentales en 2015. Selon l'état des lieux de 2016, cet objectif est atteint pour les eaux souterraines, avec 69 % des masses d'eau en bon **état chimique** et 90 % en bon **état quantitatif**. Il n'en est pas de même pour les eaux de surface. Si l'état chimique des masses d'eau de surface est bon, ce n'est pas le cas de leur état écologique avec seulement 45 % en bon **état écologique**.

La part des **énergies renouvelables (EnR)** dans la **consommation finale brute d'énergie** en France s'élève à 16,3 % en 2017, contre moins de 10 % en 2005. Cette part a progressé de 0,3 point entre 2016 et 2017, rythme plus faible que les années précédentes. Ce ralentissement s'explique en particulier par une hydraulité en baisse, de moindres besoins de biomasse solide à usage de chauffage en raison de la douceur climatique et une consommation d'énergie en hausse. La croissance importante des EnR depuis 2005 est principalement due au développement des biocarburants, de la biomasse solide, des pompes à chaleur, de l'éolien et, dans une moindre mesure du solaire photovoltaïque. Néanmoins, elle devra accélérer pour atteindre l'objectif fixé par l'Union européenne à la France d'une part de 23 % dans la consommation finale brute à l'horizon 2020. En outre, la France a inscrit dans la loi d'août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte l'objectif de porter la part des énergies renouvelables dans sa consommation brute à 32 % en 2030. ■

Définitions

Biomasse : ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie) soit après une méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage.

Consommation intérieure apparente de matières (DMC, Domestic Material Consumption) : quantité de matières effectivement consommée par la population présente sur le territoire (DMC = extraction intérieure + importations – exportations). Elle n'intègre pas les flux indirects de matières premières mobilisées lors des processus de production à l'étranger et des transports jusqu'à nos frontières.

Consommation finale brute d'énergie, déchet, déchets municipaux, directive-cadre sur l'eau (DCE), économie circulaire, énergies renouvelables (EnR), état chimique de l'eau, état écologique de l'eau, état quantitatif de l'eau, productivité matières, recyclage, stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), tonne d'équivalent pétrole (tep) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les énergies renouvelables en France en 2017 », *Datalab-Essentiel*, SDES, octobre 2018.
- « Les acteurs économiques et l'environnement », *Insee Références*, édition 2017.
- Indicateurs de suivi de la SNTEDD 2015-2020.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Consommation intérieure de matières et productivité matières

en millions de tonnes

	1990	1995	2000	2005	2010	2013 (r)	2014 (r)	2015
Biomasse	204,1	216,8	249,2	228,0	226,6	235,6	259,0	231,5
Minerais métalliques et produits principalement métalliques	29,6	22,8	23,3	18,7	15,0	16,9	18,2	19,6
Minéraux non métalliques	446,3	416,8	459,5	451,7	394,6	390,6	369,6	361,7
Combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel)	145,9	139,1	149,1	153,5	138,8	135,2	122,3	127,6
Autres	5,2	3,5	3,1	5,1	6,1	5,3	5,2	5,7
Consommation intérieure apparente de matières (DMC)	831,1	798,9	884,1	857,0	781,1	783,6	774,5	746,1
Productivité matière (PIB en volume/DMC, €/kg)	1,7	1,9	2,0	2,2	2,6	2,7	2,8	2,9
DMC/habitant (en t/hab)	14,3	13,5	14,6	13,7	12,1	12,0	11,7	11,2

Sources : DGDDI ; Sessi (jusqu'en 2008) ; SSP, Agreste, traitements SDES ; Unicem.

État des masses d'eau au regard de la directive-cadre sur l'eau en 2016

en % des masses d'eau

	Eau de surface		Eau souterraine	
	État écologique ¹	État chimique ¹	État quantitatif ¹	État chimique
Très bon	8,5	///	///	///
Bon	36,3	79,8	90,0	69,0
Moyen	39,2	///	///	///
Médiocre	12,3	///	///	///
Mauvais	3,6	20,2	10,0	31,0
Indéterminé	0,1	///	///	///
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Voir définitions en annexes. Note : données révisées.

Sources : Agences et offices de l'Eau ; directions régionales de l'environnement ; délégations de bassins ; Onema ; ministère en charge de l'environnement.

Production de déchets en 2016

en millions de tonnes

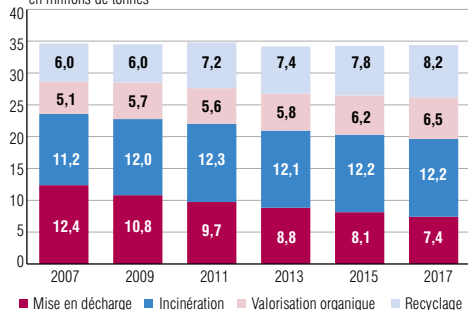
	Déchets minéraux non dangereux	Déchets non minéraux non dangereux	Déchets dangereux	Total
Agriculture et pêche	///	1,0	0,3	1,3
Industrie	4,5	18,6	2,8	25,9
Construction	209,2	12,4	2,8	224,4
Tertiaire	0,8	18,7	0,9	20,5
Traitement des déchets, assainissement, dépollution	3,2	15,6	3,4	22,2
Ménages	2,8	25,6	0,7	29,2
Total	220,5	92,0	11,0	323,5

Note : données provisoires.

Source : SDES.

Devenir des déchets ménagers et assimilés par mode de traitement

en millions de tonnes



Champ : hors déblais et gravats. Note : données révisées.

Sources : Ademe ; SDES.

Consommation finale brute d'énergies renouvelables par filière

en milliers de tep

	2005	2017 (p)
Hydraulique renouvelable normalisé	5 685	5 164
Éolien normalisé	96	2 180
Solaire photovoltaïque	2	823
Énergies marines		41
Géothermie électrique et thermique	115	171
Solaire thermique	49	173
Pompes à chaleur		203
Biomasse et déchets	8 506	10 811
Biogaz	90	419
Carburants renouvelables	591	3 335
Consommation finale brute d'EnR¹	15 378	25 499

1. Énergies renouvelables.

Source : SDES.

Déchets municipaux générés et part des énergies renouvelables dans l'UE

	Déchets municipaux générés en kg par habitant		Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en %	
	2005	2017	2005 (r)	2016
Allemagne	565	633	6,7	14,8
Autriche	575	570	23,7	33,5
Belgique	482	409	2,3	8,7
Bulgarie	588	435	9,4	18,8
Chypre	688	637	3,1	9,3
Croatie	336	416	23,8	28,3
Danemark	736	781	16,0	32,2
Espagne	588	462	8,5	17,3
Estonie	433	390	17,5	28,8
Finlande	478	510	28,8	38,7
France	530	513	9,6	16,0
Grèce	442	504	7,0	15,2
Hongrie	461	385	6,9	14,2
Irlande ¹	731	581	2,9	9,5
Italie	546	489	7,5	17,4
Lettonie	320	438	32,3	37,2
Lituanie	387	455	16,8	25,6
Luxembourg	672	607	1,4	5,4
Malte	623	604	0,1	6,0
Pays-Bas	599	513	2,5	6,0
Pologne	319	315	6,9	11,3
Portugal	452	447	19,5	28,5
Rép. tchèque	289	348	7,1	14,9
Roumanie	383	272	17,3	25,0
Royaume-Uni	581	468	1,3	9,3
Slovaquie	273	378	6,4	12,0
Slovénie	494	471	16,0	21,3
Suède	477	452	40,6	53,8
UE	515	487	9,0	17,0

1. Données 2016 pour les déchets municipaux.

Source : Eurostat (extraction du 13 février 2019).

2.3 Changement climatique et effet de serre

Comme à l'échelle mondiale, l'évolution des températures moyennes annuelles en France métropolitaine témoigne d'un réchauffement net depuis 1900. Ce réchauffement a connu un rythme variable, avec une augmentation particulièrement marquée depuis les années 1980. La température moyenne annuelle de 13,4 °C en 2017 a dépassé la normale (référence 1961-1990) de 1,6 °C, plaçant l'année 2017 au cinquième rang des années les plus chaudes.

Les émissions mondiales de six **gaz à effet de serre (GES)** (y compris **UTCATF**) couverts initialement par le **protocole de Kyoto** ont augmenté de plus de 80 % depuis 1970 et de 45 % depuis 1990 pour atteindre 49 milliards de tonnes **équivalent CO₂** en 2010 et 53,4 milliards de tonnes équivalent CO₂ en 2016, les émissions de CO₂ (hors UTCATF) représentant 73 % de ce total. En 2016, les émissions mondiales de CO₂ (hors UTCATF) atteignent 36 milliards de tonnes. Elles augmentent légèrement par rapport à 2015. Cela marque une reprise de la hausse après la baisse enregistrée entre 2014 et 2015. En 2016, plus de 40 % de ces émissions sont liées à la combustion du charbon, contre 32 % pour le pétrole et 19 % pour le gaz naturel. Le reste, 10 %, est lié aux procédés industriels comme la fabrication de ciment (hors combustion d'énergie).

En 2017, les émissions françaises de GES, hors UTCATF, s'établissent à 466 millions

de tonnes équivalent CO₂, soit une diminution de 15 % depuis 1990 ; 73 % sont des émissions de CO₂ et 13 % du méthane (CH₄). Cependant, depuis 2014, les émissions repartent à la hausse (+ 2,6 %) du fait d'une augmentation des émissions liées à la transformation d'énergie. Sur plus longue période, entre 1990 et 2016, la baisse enregistrée est similaire à celle de l'ensemble de l'Union européenne, avec un secteur des transports contribuant négativement aux baisses des secteurs de l'industrie de l'énergie et de l'industrie manufacturière et construction.

En 2017, en ne retenant comme GES que le CO₂, le CH₄ et le N₂O, l'**empreinte carbone** induite par la demande intérieure de la France s'élève à 749 millions de tonnes équivalent CO₂. Elle est supérieure de 20 % à celle de 1995 du fait du doublement des émissions liées aux importations sur cette période alors que les émissions sur le sol national pour satisfaire la demande nationale diminuent de 20 %. Même en tenant compte de l'accroissement de la population, l'empreinte carbone par personne, qui s'élève à 11,2 tCO₂ en 2017, reste légèrement supérieure à celle de 1995 (+ 6 %). Mais à l'instar des émissions de GES comptabilisées dans l'**inventaire national**, l'empreinte carbone par personne décroît légèrement depuis le milieu des années 2000. ■

Définitions

Équivalent CO₂ : méthode de mesure des émissions de gaz à effet de serre qui prend en compte le pouvoir de réchauffement de chaque gaz relativement à celui du CO₂.

Gaz à effet de serre (GES) : les principaux gaz responsables de l'effet de serre, dont les émissions sont encadrées par le protocole de Kyoto, sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆). Les émissions de ces gaz sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (PRG) et exprimées en équivalents CO₂ pour donner un total d'émissions en équivalents CO₂.

UTCATF : utilisation des terres, leur changement d'affectation et la forêt. C'est une catégorie utilisée dans les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre qui couvre les émissions et les absorptions de ces gaz liées à l'utilisation des terres, leur changement d'affectation et à la forêt.

Empreinte carbone, inventaire national, pouvoir de réchauffement global d'un gaz (PRG), protocole de Kyoto : voir rubrique « Définitions » en annexes.

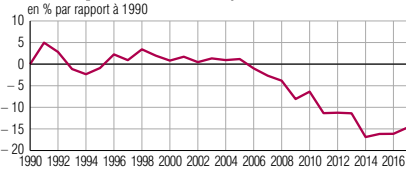
Pour en savoir plus

- « Chiffres clés du climat – France Europe et Monde », *Datalab*, SDES, édition 2019, novembre 2018.
- « Bilan climatique de l'année 2017 », Météo-France.
- « Les facteurs d'évolution des émissions de CO₂ liées à l'énergie en France entre 1990 et 2016 », *Datalab*, SDES, août 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

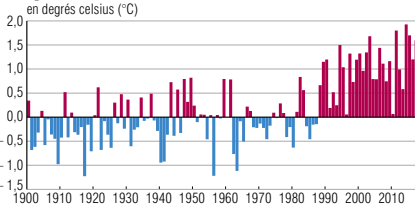
Changement climatique et effet de serre 2.3

Évolution des émissions de gaz à effet de serre au titre du protocole de Kyoto de 1990 à 2017



Champ : France y c. Saint-Martin. Note : évolution du pouvoir de réchauffement global (PRG) ; données 2017 provisoires.
Source : Citepa.

Écart à la moyenne des températures de la période 1961-1990



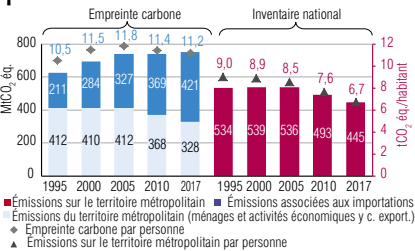
Champ : France métropolitaine.
Note : le dernier point affiché correspond à l'année 2017.
Source : Météo-France.

Émissions de gaz à effet de serre hors UTCATF par secteur d'activité

	en millions de tonnes équivalent CO ₂			
	1990 (r)	2000 (r)	2005 (r)	2017 (e)
Transports ¹	122	142	144	138
Industrie manufacturière	144	126	115	79
Agriculture et sylviculture	94	95	90	88
Résidentiel, tertiaire, institutionnel et commercial	91	95	109	91
Transformation de l'énergie ²	78	71	74	54
Traitement centralisé des déchets ³	17	21	21	15
Total hors UTCATF	546	551	553	466

1. Trafic domestique uniquement. 2. Y c. l'incinération des déchets avec récupération d'énergie. 3. Hors incinération des déchets avec récupération d'énergie.
Champ : France métropolitaine et outre-mer appartenant à l'UE. Note : l'année 1990 est la valeur de référence dans le cadre du protocole de Kyoto.
Sources : Citepa, rapport Secten 2018 ; ministère de la Transition écologique et solidaire.

Émissions de gaz à effet de serre selon l'approche empreinte carbone et l'inventaire national



Champ : France métropolitaine et DROM.
Note : l'empreinte et l'inventaire portent sur les trois principaux gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O). L'empreinte de la demande finale intérieure représente les émissions de gaz à effet de serre induites, en France et à l'étranger, par la consommation de la population résidant en France ; l'inventaire national représente les émissions de gaz à effet de serre sur le sol national, liées à la production et à la consommation finale des ménages (chauffage, transport).
Sources : SDES, d'après l'Agence internationale de l'énergie, FAO ; Citepa ; Douanes ; Eurostat ; Insee.

Émissions de CO₂ hors UTCATF dans le monde

	en millions de t CO ₂		en t CO ₂ par habitant	
	2016	16/90 en %	2016	16/90 en %
Amérique du Nord	6 138	5,7	12,6	-21,3
dont : Canada	676	21,9	18,6	-6,6
États-Unis	5 012	1,1	15,5	-21,9
Amérique Centrale et du Sud	1 304	99,2	2,5	40,8
dont Brésil	463	114,5	2,2	54,3
Europe et ex-URSS	6 067	-27,6	7,4	-31,3
dont : Russie	1 662	-30,2	11,5	-28,2
UE	3 441	-20,7	6,7	-25,9
dont France	332	-12,0	5,0	-23,0
Afrique subsaharienne	694	62,8	0,7	-18,9
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2 911	179,6	5,7	67,8
Asie	16 999	226,3	4,2	137,2
dont : Chine	10 433	352,5	7,6	272,6
Corée du Sud	604	125,3	11,8	88,5
Inde	2 534	286,5	1,9	154,0
Japon	1 240	7,0	9,8	4,1
Océanie	461	51,7	11,9	1,7
Soutes internationales				
maritimes et aériennes	1 180	88,3	///	///
Émissions mondiales de CO₂	35 753	59,3	4,8	13,1

Champ : émissions liées à la combustion d'énergie fossile et aux procédés industriels (par exemple fabrication du ciment hors consommation d'énergie). Ces émissions de CO₂ représentent 65 % des émissions de GES.
Sources : Banque mondiale ; SDES d'après EDGAR.

Émissions de gaz à effet de serre hors UTCATF dans l'UE

	en millions de tonnes équivalent CO ₂		2016			
	1990 (r)	2000 (r)	Total	dont énergie	dont agriculture	dont process. Industriels
Allemagne	1 264	1 064	936	772	65	62
Autriche	80	82	82	54	7	16
Belgique	150	155	122	86	10	20
Bulgarie	105	60	60	42	7	6
Chypre	6	9	10	6	0	1
Croatie	32	26	25	17	3	2
Danemark	71	72	53	36	11	2
Espagne	292	395	341	244	34	32
Estonie	41	17	20	18	1	1
Finlande	72	71	61	44	7	6
France	555	565	475	322	77	43
Grèce	106	129	95	67	8	12
Hongrie	94	74	62	45	7	6
Irlande	57	70	64	38	19	3
Italie	523	562	438	347	30	32
Lettonie	27	11	12	7	3	1
Lituanie	49	20	20	11	4	3
Luxembourg	13	11	12	9	1	1
Malte	2	3	2	1	0	0
Pays-Bas	225	229	207	162	19	11
Pologne	468	390	398	327	30	29
Portugal	61	85	71	47	7	7
Rép. tchèque	198	150	131	100	9	15
Roumanie	248	141	113	75	18	13
Royaume-Uni	812	743	517	390	42	31
Slovaquie	74	50	41	28	3	9
Slovénie	19	19	18	14	2	1
Suède	73	71	55	38	7	7
UE	5 715	5 275	4 439	3 348	430	374

Note : hors UTCATF, y c. aviation internationale.
Source : Agence européenne pour l'environnement (extraction base Eurostat du 31 janvier 2019).

3.1 Évolution de la population

Au 1^{er} janvier 2019, la France compte 66,993 millions d'habitants, dont 64,812 millions vivent en métropole. Au cours de l'année 2018, la population a augmenté de 202 000 personnes, soit une hausse de 0,3 %. Comme les années précédentes, cette progression est principalement due au **solde naturel**, + 144 000 personnes en 2018, bien que ce solde soit historiquement bas. Le **solde migratoire** est estimé à 58 000 personnes. La population continue d'augmenter, mais de façon plus modérée que précédemment : + 0,3 % en 2018 comme en 2017, contre + 0,4 % par an entre 2014 et 2016 et + 0,5 % par an entre 2008 et 2013.

En 2018, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, n'a jamais été aussi bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En 2006, le solde naturel avait atteint un pic inédit depuis la fin du *baby boom* (+ 302 000 personnes en France hors Mayotte) ; depuis, il tend à baisser en raison à la fois du plus grand nombre de décès et du recul des naissances.

Au 1^{er} janvier 2018, la population de l'Union européenne (UE) est estimée à 512,6 millions de résidents, contre 511,5 millions au 1^{er} janvier 2017. Au cours de l'année 2017, plus de décès que de naissances ont été enregistrés dans l'UE (5,3 millions de décès et 5,1 millions de naissances), ce qui signifie que la variation naturelle de la population de l'UE a été négative. La variation démographique (positive, avec 1,1 million d'habitants

supplémentaires) est donc due à l'apport du solde migratoire. Au 1^{er} janvier 2018, la France représente 13 % de la population de l'UE. Elle en est le deuxième pays le plus peuplé derrière l'Allemagne (16 % de la population de l'UE, soit 82,9 millions de résidents). Sept habitants de l'UE sur dix vivent dans les six pays les plus peuplés : Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Espagne et Pologne. En 2017, la population a augmenté dans dix-sept États membres de l'UE. Le Royaume-Uni a gagné le plus d'habitants (+ 429 000 habitants) ; sa population atteint 66,2 millions en 2018. L'Allemagne a gagné 328 000 habitants malgré un solde naturel déficitaire (- 148 000, l'avant-dernier de l'UE). *A contrario*, neuf pays européens perdent de la population. Ainsi, la Roumanie perd 121 000 habitants en 2017, et l'Italie 105 000, compte-tenu de son solde naturel négatif de 191 000 personnes, le plus déficitaire de l'UE.

En 2018, la **population mondiale** est estimée à 7,6 milliards de personnes. Elle pourrait atteindre 9,8 milliards en 2050. De 2017 à 2050, la moitié de la croissance de la population mondiale serait concentrée dans seulement neuf pays classés en fonction de leur contribution à la croissance démographique mondiale. L'Asie reste le continent le plus peuplé de la planète. L'Europe ne représente plus que 10 % de la population mondiale, contre le double en 1960. À l'inverse, la part de la population africaine a presque doublé, passant de 9 % en 1960 à 17 % en 2018. ■

Définitions

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Projections démographiques 2013-2070 : elles projettent chaque année le nombre d'hommes et de femmes de chaque âge vivant en France à partir d'hypothèses sur l'évolution de la fécondité, de la mortalité et du solde migratoire.

Population mondiale (estimations et projections), projection de population, taux d'accroissement naturel (ou taux d'excédent naturel), taux de mortalité, taux de natalité : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2018 – La fécondité baisse depuis quatre ans », *Insee Première* n° 1730, janvier 2019.
- « Démographie des EPCI : la croissance se concentre dans et au plus près des métropoles », *Insee Première* n° 1729, janvier 2019.
- « La population de l'UE en hausse à près de 513 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2018 », *communiqué de presse* n° 115, Eurostat, juillet 2018.
- « World Population Prospects – The 2017 revision », ONU, juin 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Évolution de la population 3.1

Composantes de l'évolution démographique

en milliers

	Population au 1 ^{er} janvier ¹	Naissances vivantes ²	Décès ²	Solde naturel ²	Solde migratoire évalué ³	Ajustement ^{3,4}	Évolution de la population ^{3,5} (en %)
1985	56 444,7	796,1	560,4	235,7	39,4	0,0	0,49
1990	57 996,4	793,1	534,4	258,7	77,4	-52,3	0,58
1995	59 280,6	759,1	540,3	218,7	42,2	-54,1	0,44
2000	60 508,2	807,4	540,6	266,8	72,0	94,5	0,56
2005	62 730,5	806,8	538,1	268,7	92,2	94,6	0,58
2010	64 612,9	832,8	551,2	281,6	38,9	0,0	0,50
2012	65 241,2	821,0	569,9	251,2	72,3	0,0	0,50
2013	65 564,8	811,5	569,2	242,3	100,1	0,0	0,52
2014	66 130,9	818,6	559,3	259,3	32,3	0,0	0,44
2015	66 422,5	798,9	593,7	205,3	40,9	-66,0	0,37
2016	66 602,6	783,6	593,9	189,8	58,0	-82,0	0,37
2017	66 768,4	769,6	606,3	163,3	58,0	-99,0	0,33
2018	66 890,7	758,0	614,0	144,0	58,0	-100,0	0,30
2019	66 992,7

1. Résultats provisoires arrêtés à fin 2018 pour 2017, 2018 et 2019. 2. Résultats provisoires arrêtés à fin 2018 pour 2018. 3. Résultats provisoires arrêtés à fin 2018 pour 2015, 2016, 2017 et 2018. 4. Du fait d'un changement de questionnaire visant à améliorer la connaissance des situations de multi-résidence, un ajustement a été introduit à partir de 2015 pour estimer les évolutions de population à questionnement inchangé. Par le passé, un ajustement avait aussi été introduit entre 1990 et 2005. 5. Le taux de variation de la population une année donnée correspond à la somme du solde naturel et du solde migratoire divisée par la population au 1^{er} janvier de cette année.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Taux d'accroissement annuel de la population dans l'UE

pour 1 000 habitants

	Solde naturel		Solde migratoire		Accroissement total		Solde naturel		Solde migratoire		Accroissement total		
	2000	2017 (p)	2000	2017 (p)	2000	2017 (p)	2000	2017 (p)	2000	2017 (p)	2000	2017 (p)	
Allemagne	-0,9	-1,8	2,0	5,8	1,2	4,0	Lettonie	-5,0	-4,1	-6,9	-4,0	-12,0	-8,1
Autriche	0,2	0,5	2,2	5,1	2,3	5,6	Lituanie	-1,4	-4,0	-5,8	-9,7	-7,2	-13,8
Belgique	1,1	0,9	1,3	4,5	2,4	5,4	Luxembourg	4,5	3,2	7,9	15,8	12,4	19,0
Bulgarie	-5,1	-6,5	0,0	-0,8	-5,1	-7,3	Malte	3,7	1,6	3,1	31,3	6,8	32,9
Chypre	4,5	3,8	5,7	7,2	10,2	11,0	Pays-Bas	4,2	1,1	3,6	4,7	7,7	5,8
Croatie	-1,5	-4,1	-11,7	-7,7	-13,2	-11,8	Pologne	0,3	0,0	-0,5	0,1	-0,2	0,1
Danemark	1,7	1,4	1,9	4,2	3,6	5,6	Portugal	1,4	-2,3	6,5	0,5	7,9	-1,8
Espagne	0,9	-0,7	3,9	3,5	4,8	2,8	Rép. tchèque	-1,8	0,3	-2,7	2,7	-4,5	2,9
Estonie	-3,8	-1,3	-2,3	4,0	-6,1	2,7	Roumanie	-0,9	-3,6	-0,2	-2,5	-1,1	-6,2
Finlande	1,4	-0,6	0,5	2,4	1,9	1,8	Royaume-Uni	1,2	2,2	2,4	4,3	3,6	6,5
France^{1,2}	4,4	2,4	1,2	0,9	5,6	3,3	Slovaquie	0,5	0,7	-4,1	0,7	-3,7	1,4
Grèce	-0,2	-3,3	5,8	0,6	5,6	-2,7	Slovénie	-0,2	-0,1	1,4	0,6	1,2	0,5
Hongrie	-3,7	-3,8	1,6	1,8	-2,1	-2,0	Suède	-0,3	2,3	2,7	10,1	2,4	12,4
Irlande	6,1	6,6	8,4	4,6	14,5	11,2	UE	0,6	-0,4	1,7	2,7	2,3	2,3
Italie	-0,2	-3,2	0,9	1,4	0,7	-1,7							

1. Source Insee pour les données relatives à la France. 2. Champ : France hors Mayotte pour 2000, France y c. Mayotte pour 2017.

Source : Eurostat (extraction du 2 janvier 2019).

Évolution de la population dans le monde

en millions

	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2018	Évolution annuelle moyenne 2018/1960 en %
Afrique	285,1	366,5	480,0	634,6	817,6	1 049,4	1 287,9	2,6
Afrique orientale	84,2	110,3	147,5	198,6	261,1	347,0	433,6	2,9
Afrique centrale	32,4	41,1	53,6	71,3	96,1	131,4	168,5	2,9
Afrique septentrionale	63,7	83,1	107,7	141,2	172,6	204,3	237,8	2,3
Afrique méridionale	19,8	25,8	33,7	42,8	52,3	59,0	66,0	2,1
Afrique occidentale	85,1	106,1	137,5	180,5	235,5	307,8	382,0	2,6
Amérique latine et Caraïbes	221,1	288,1	364,3	445,9	525,8	597,6	652,0	1,9
Caraïbes	20,7	25,3	29,8	34,2	38,4	41,7	44,2	1,3
Amérique centrale	51,5	69,9	92,7	114,7	138,0	160,6	179,6	2,2
Amérique méridionale	148,8	192,8	241,8	297,0	349,4	395,3	428,2	1,8
Amérique du Nord	204,8	231,1	254,4	280,3	312,8	342,9	363,8	1,0
Asie	1 700,5	2 137,8	2 642,5	3 221,3	3 730,4	4 194,4	4 545,1	1,7
Asie orientale	803,0	996,4	1 191,8	1 388,8	1 512,4	1 595,8	1 653,9	1,3
Asie centrale méridionale	618,1	774,6	980,0	1 239,7	1 508,3	1 768,5	1 963,3	2,0
Asie méridionale orientale	213,3	280,6	357,0	444,1	524,7	597,3	655,6	2,0
Asie occidentale	66,0	86,2	113,8	148,8	185,0	232,7	272,3	2,5
Europe	605,9	657,4	694,2	721,7	727,2	737,2	742,6	0,4
Europe orientale	253,6	276,2	294,8	309,9	304,0	294,5	292,0	0,2
Europe septentrionale	81,8	87,4	89,9	92,1	94,5	100,3	104,8	0,4
Europe méridionale	117,9	127,7	138,8	143,8	145,7	153,9	151,9	0,4
Europe occidentale	152,6	166,1	170,7	175,9	183,0	188,4	194,1	0,4
Océanie	15,8	19,7	23,0	27,1	31,2	36,6	41,3	1,7
Monde	3 033,2	3 700,6	4 458,4	5 330,9	6 145,0	6 958,2	7 632,8	1,6

Note : estimations et projections de population en milieu d'année.

Source : ONU (World Population Prospects: The 2017 revision).

3.2 Population par âge

Au 1^{er} janvier 2019, la France compte 66,993 millions d'habitants. La population française continue de vieillir. Les personnes âgées d'au moins 65 ans représentent 20,0 % de la population, contre 19,7 % un an auparavant et 19,3 % deux ans auparavant. Leur part a progressé de 4,3 points en vingt ans. La hausse est de 2,4 points sur la même période pour les habitants âgés de 75 ans ou plus, qui représentent près d'un habitant sur dix au 1^{er} janvier 2019. En revanche, la proportion des jeunes âgés de moins de 20 ans a reculé de 1,8 point depuis 2000 pour s'établir à 24,1 %. Les habitants âgés de 20 à 59 ans représentent, quant à eux, la moitié de la population, soit une baisse de 4,0 points en vingt ans.

Selon les **projections de population** de l'Insee, si les tendances démographiques observées jusqu'ici se maintiennent, la France compterait 76,5 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2070. D'après ce scénario central, la quasi-totalité de la hausse de la population d'ici 2070 concernerait les personnes âgées de 65 ans ou plus. L'augmentation serait particulièrement forte pour les personnes de 75 ans ou plus. Jusqu'en 2040, la proportion des personnes de 65 ans ou plus progresserait fortement : à cette date, environ un habitant sur quatre aurait 65 ans ou plus. Cette forte augmentation est inéluctable et correspond à l'arrivée dans cette classe d'**âges** de toutes les **générations** issues du *baby-boom*. Après 2040, la part des 65 ans ou plus continuerait à progresser mais plus modérément. En 2070, la

France compterait plus d'une personne âgée de 65 ans ou plus pour deux personnes âgées de 20 à 64 ans. Elle pourrait également compter 270 000 centenaires. Quant aux habitants de moins de 20 ans, leur nombre baisserait légèrement, et leur part dans la population perdrait 2,8 points pour atteindre 21,3 % en 2070. Enfin, le nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans progresserait légèrement et leur part serait de 44,2 % en 2070.

Le vieillissement de la population s'observe aussi dans l'ensemble de l'Union européenne (UE). La proportion des 65 ans ou plus y est passée de 17,0 % à 19,4 % entre 2007 et 2017. Les pays où la part des seniors est la plus élevée sont l'Italie (22,3 %), suivie par la Grèce, l'Allemagne et le Portugal ; les pays où elle est la plus faible sont l'Irlande (13,5 %) et le Luxembourg.

D'après les projections de population couvrant la période 2015-2080 établies par Eurostat, la population de l'UE devrait culminer à 529 millions d'habitants vers 2050 et redescendre progressivement à 519 millions à l'horizon 2080. Elle connaîtrait un important vieillissement. La part de la population de l'UE âgée de 80 ans ou plus serait ainsi plus que doublée entre 2016 et 2080 pour atteindre 12,7 % en 2080 ; la proportion des personnes âgées d'au moins 65 ans augmenterait de 10 points à 29,1 %. Parallèlement, la part de la population âgée de 15 à 64 ans diminuerait régulièrement jusqu'en 2050 et varierait peu ensuite ; elle serait de 55,6 % en 2080. ■

Définitions

Âge : durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions, soit l'âge par génération ou âge atteint dans l'année, soit l'âge en années révolues. L'âge généralement utilisé est l'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu. L'âge en années révolues est l'âge au dernier anniversaire. Aussi, à la date de l'événement, dans une même génération, l'âge en années révolues n'est pas le même pour toutes les personnes.

Génération : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1946 ».

Projections de population, pyramide des âges : voir rubrique « Définitions » en annexes.

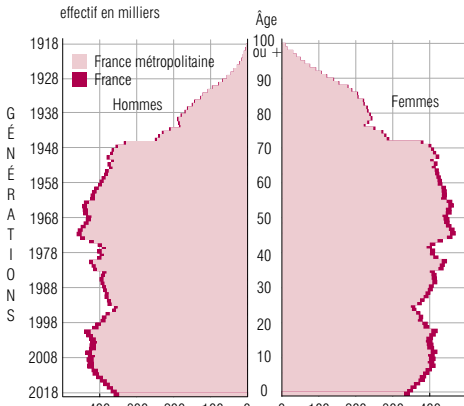
Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2018 – La fécondité baisse depuis quatre ans », *Insee Première* n° 1730, janvier 2019.
- « People in the EU – Population projections », *Statistics Explained*, Eurostat, décembre 2017.
- « 21 000 centenaires en 2016 en France, 270 000 en 2070 ? », *Insee Première* n° 1620, novembre 2016.
- « Projections de population à l'horizon 2070 – Deux fois plus de personnes de 75 ans ou plus qu'en 2013 », *Insee Première* n° 1619, novembre 2016.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Population par âge 3.2

Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2019



Source : Insee, estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2018).

Population par groupe d'âges

	en %				
Au 1 ^{er} janvier	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	Ensemble en milliers

France métropolitaine

1901 ¹	34,3	53,0	12,7	2,5	38 485,9
1910 ¹	33,6	53,7	12,7	2,5	39 089,0
1920	31,3	54,9	13,8	2,8	38 383,0
1930	30,1	55,7	14,2	2,9	40 912,1
1946	29,5	54,4	16,0	3,4	40 125,2
1950	30,1	53,6	16,2	3,8	41 647,3
1960	32,3	51,0	16,7	4,3	45 464,8
1970	33,1	48,9	18,0	4,7	50 528,2
1980	30,6	52,4	17,0	5,7	53 731,4
1990	27,8	53,2	19,0	6,8	56 577,0
2000	25,6	53,8	20,6	7,2	58 858,2
2010	24,5	52,7	22,8	8,9	62 765,2
2014	24,3	51,3	24,4	9,2	64 028,0
2015	24,3	50,9	24,8	9,3	64 300,8
2016	24,3	50,5	25,2	9,3	64 468,8
2017 (p)	24,1	50,3	25,6	9,3	64 618,4
2018 (p)	24,0	50,0	26,0	9,3	64 725,1
2019 (p)	23,8	49,8	26,4	9,4	64 812,1

France²

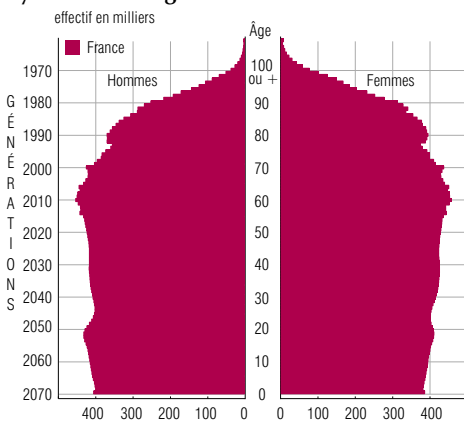
1991	27,7	53,2	19,0	6,6	58 280,1
2000	25,8	53,8	20,4	7,1	60 508,2
2010	24,8	52,6	22,6	8,8	64 612,9
2014	24,6	51,2	24,2	9,1	66 130,9
2015	24,6	50,9	24,5	9,1	66 422,5
2016	24,6	50,4	25,0	9,2	66 602,6
2017 (p)	24,4	50,2	25,4	9,1	66 768,4
2018 (p)	24,3	49,9	25,8	9,2	66 890,7
2019 (p)	24,1	49,8	26,1	9,3	66 992,7

1. France métropolitaine hors Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.

2. France hors Mayotte avant 2014 et y c. Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population.

Pyramide des âges en 2070



Source : Insee, projections de population 2013-2070.

Projection de population par grand groupe d'âges

	en %				
Population au 1 ^{er} janvier en millions	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans à 74 ans	75 ans ou plus

2020	67,8	24,4	49,4	6,1	10,8	9,3
2025	69,1	23,7	48,3	6,2	11,0	10,8
2030	70,3	23,0	47,4	6,2	11,2	12,2
2035	71,4	22,4	46,5	6,2	11,4	13,5
2040	72,5	22,2	46,1	5,6	11,5	14,6
2050	74,0	22,3	44,9	5,7	10,8	16,3
2060	75,2	21,7	44,9	5,5	10,7	17,2
2070	76,4	21,3	44,2	5,8	10,8	17,9

Source : Insee, scénario central des projections de population 2013-2070.

Population et structure par âge dans le monde en 2017

	en %		
	Moins de 15 ans	15 à 64 ans	65 ans ou plus
Afrique	40,8	55,7	3,5
Afrique orientale	42,8	54,2	3,0
Afrique centrale	45,5	51,6	2,9
Afrique septentrionale	32,5	62,1	5,4
Afrique méridionale	29,8	65,1	5,2
Afrique occidentale	43,7	53,4	2,8
Amérique latine, Caraïbes	24,9	67,0	8,1
Caraïbes	24,5	65,7	9,8
Amérique centrale	27,7	65,6	6,6
Amérique méridionale	23,7	67,8	8,5
Amérique septentrionale	18,6	65,8	15,6
Asie	24,2	67,8	8,1
Asie orientale	17,2	70,8	12,0
Asie centrale méridionale	28,7	65,6	5,7
Asie méridionale orientale	26,2	67,5	6,3
Asie occidentale	29,4	65,2	5,4
Europe	15,9	65,9	18,2
Europe orientale	16,4	68,0	15,6
Europe septentrionale	17,6	63,8	18,6
Europe méridionale	14,3	65,1	20,6
Europe occidentale	15,4	64,4	20,2
Océanie	23,5	64,2	12,3
Australie et Nouvelle Zélande	19,1	65,4	15,5
Mélanésie	35,1	60,7	4,2
Micronésie	29,2	64,3	6,6
Polynésie	29,8	63,4	6,7
Monde	25,9	65,4	8,7

Source : ONU (Demographic Yearbook 2017).

3.3 Mariages - Pacs - Divorces

En 2018, en France, 235 000 mariages ont été célébrés, dont 229 000 entre personnes de sexe différent et 6 000 entre personnes de même sexe. Le nombre global de mariages est en légère augmentation après une tendance générale à la baisse entamée au début des années 2000. Une autre tendance observée depuis plusieurs années semble s'inverser : le nombre de mariages entre personnes de même sexe baisse en 2018, alors que le nombre de mariages entre personnes de sexe différent remonte légèrement depuis deux ans.

Depuis plus de vingt ans, l'âge des mariés augmente chaque année pour les mariages entre personnes de sexe différent. En 2018, les femmes se marient en moyenne à 36,0 ans et les hommes à 38,4 ans. Les femmes se marient en moyenne 2,7 ans plus tard qu'il y a dix ans et les hommes 2,3 ans plus tard. Pour les couples de même sexe, le constat est différent. L'ouverture mi-2013 du mariage aux personnes de même sexe a entraîné un « effet de rattrapage », pour légaliser des unions qui auraient peut-être été contractualisées par un mariage plus tôt si cela avait été possible. En 2013, l'âge des mariés était donc élevé : 49,8 ans pour les hommes et 43,0 ans pour les femmes. L'âge au mariage a ensuite diminué. Pour les hommes, il est stable autour de 44,3 ans depuis 2015. Pour les femmes, il diminue encore et s'établit à 38,8 ans en 2018.

En 2017, 194 000 **pacts civils de solidarité (Pacs)** ont été conclus, dont un peu plus de 7 000 entre des personnes de même sexe. Le nombre de Pacs conclus a progressé

rapidement depuis sa création en septembre 1999 jusqu'en 2010. Après un net recul en 2011, année d'aménagement de la fiscalité, les couples ne pouvant plus, depuis, signer trois déclarations de revenus différentes l'année de leur union, le Pacs progresse à nouveau chaque année. Depuis 1999, près de 4,3 millions de personnes se sont pacsées et plus de 1,3 million ont rompu le pacte auquel elles avaient souscrit. Ainsi, fin décembre 2017, 2,9 millions de personnes sont pacsées. En 2017, comme en 2016, les couples de même sexe choisissant de conclure un Pacs sont aussi nombreux que ceux qui se marient.

La baisse quasi continue du nombre de **divorces** prononcés par un juge enregistrée depuis le pic de 2005, année qui suit l'adoption de la loi visant à simplifier les procédures de divorce, s'était interrompue en 2015. En 2016, 128 000 divorces avaient été prononcés, dont 72 000 par consentement mutuel. En 2017, 90 600 divorces ont été prononcés par un juge, dont 33 500 par consentement mutuel. Cette baisse s'explique par le changement législatif concernant les divorces par consentement mutuel entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. À partir de cette date, la convention établie par les époux et leurs avocats est enregistrée auprès d'un notaire, sauf si un enfant demande à être auditionné ; ce type de divorce ne nécessite donc plus de jugement. Ainsi, le nombre de jugements prononçant un divorce par consentement mutuel chute de moitié en 2017, entraînant une diminution des divorces prononcés par le juge aux affaires familiales. ■

Définitions

État matrimonial légal : désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, mariée, veuve, divorcée. Au recensement de la population, l'information collectée sur la situation conjugale mêle statut matrimonial légal, pacs et vie en couple de fait (concubinage, union libre).

Pacte civil de solidarité (Pacs) : contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Taux de divorce : rapport du nombre de divorces prononcés dans l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de nuptialité : rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Divorce, état civil : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2018 – La fécondité baisse depuis quatre ans », *Insee Première* n° 1730, janvier 2019.
- « Références Statistiques Justice – Année 2017 », ministère de la Justice, décembre 2018.
- « 233 000 mariages célébrés en France en 2016 », *Insee Focus* n° 110, mars 2018.
- « Les Pacs à l'ouest, les mariages à l'est : une répartition des types d'unions différente selon les territoires », *Insee Première* n° 1682, janvier 2018.
- « Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait », *Insee Analyses* n° 35, octobre 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Mariages - Pacs - Divorces 3.3

Mariages et nuptialité

Mariages ¹ en milliers	Taux de nuptialité pour 1 000 hab.	État matrimonial antérieur des époux en % ¹		Âge moyen ² au premier mariage en années		
		Femme céliba- taire	Homme céliba- taire	Femmes	Hommes	
France métropolitaine						
1970	393,7	7,8	92,5	92,1	22,6	24,7
1980	334,4	6,2	88,5	87,5	23,0	25,1
1990	287,1	5,1	84,1	83,2	25,6	27,6
2000	297,9	5,0	82,4	81,5	28,0	30,2
2010	245,3	3,9	80,7	79,4	30,0	31,8
2016 (p)	226,6	3,5	81,0	80,2	31,2	32,9
2017 (p)	227,8	3,5	81,0	80,3	31,4	33,0
2018 (p)	229,0	3,5
France³						
2000	305,2	5,0	82,5	81,4	28,1	30,2
2010	251,7	3,9	80,8	79,4	30,0	31,8
2016 (p)	232,7	3,5	81,2	80,3	31,2	32,9
2017 (p)	233,9	3,5	81,2	80,2	31,4	33,0
2018 (p)	235,0	3,5

1. Le total des mariages en 2016 et 2017 et leur répartition par état matrimonial antérieur des époux sont définitifs. 2. Âge moyen calculé pour une génération fictive d'hommes et de femmes qui auraient à tout âge les taux de primo-nuptialité calculés l'année considérée. 3. France hors Mayotte pour 2000 et 2010 et France y c. Mayotte à partir de 2016.
Lecture : en 2017, 81,2 % des épouses se mariaient pour la première fois.
Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

Femmes déjà mariées à divers âges par génération

Génération	Pourcentage de femmes mariées à la fin de l'année où elles atteignent l'âge indiqué					
	20 ans	22 ans	24 ans	30 ans	40 ans	50 ans
1948	31,1	56,6	72,3	86,2	89,9	90,9
1958	28,5	47,2	59,3	74,7	81,9	84,4
1968	7,0	17,2	29,3	54,3	67,8	71,6
1978	1,9	6,3	14,6	40,9	55,1	///
1988	1,3	3,7	8,2	24,0	///	///
1998	0,3	///	///	///	///	///

Champ : France métropolitaine.
Lecture : 1,3 % des femmes nées en 1988 étaient mariées à 20 ans.
Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

Divorces et divortialité

	Année du jugement						
	2000	2005	2010	2014	2015	2016	2017
Nombre de divorces ¹	116,7	155,3	133,9	123,5	123,7	128,0	90,6
Taux brut de divorces pour 1 000 habitants	1,92	2,47	2,07	1,86	1,86	(p) 1,92	...

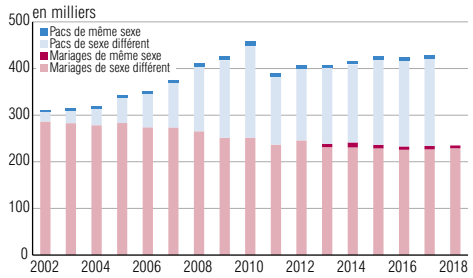
1. Divorces prononcés par un juge pour l'année 2017.
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.
Sources : Insee ; ministère de la Justice - SDSE.

Proportion de mariages déjà rompus suivant la durée et l'année du mariage

Année du mariage	Durée du mariage						
	0 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
1970	17	3 638	9 661	15 224	20 011	23 679	26 145
1980	15	6 487	14 337	20 727	25 976	30 233	33 066
1990	21	8 229	17 825	25 462	31 558	36 199	///
2000	9	9 967	20 763	28 935	///	///	///
2010	47	8 917	///	///	///	///	///
2016	41	///	///	///	///	///	///

Champ : France métropolitaine. Lecture : pour 100 000 mariages célébrés en 1980, 33 066 ont été rompus avant 30 ans de mariage.
Sources : Insee ; ministère de la Justice - SDSE.

Mariages et Pacs conclus de 2002 à 2018



Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.
Note : données 2018 non disponibles pour les Pacs et provisoires pour les mariages.
Sources : Insee, statistiques de l'état civil ; ministère de la Justice - SDSE.

État matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus

	2009	2012	2015 (r)	2016 (r)	2017 (p)	2018 (p)
Célibataire	37,6	38,6	40,0	40,4	40,9	41,3
Marié	47,4	46,2	44,0	43,5	42,9	42,5
Veuf	7,6	7,5	7,6	7,5	7,4	7,4
Divorcé	7,3	7,7	8,4	8,6	8,8	8,8

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2012 et y c. Mayotte à partir de 2015.
Lecture : le 1^{er} janvier 2018, parmi les personnes de 15 ans ou plus, 42,5 % sont mariés.
Note : âge en années révolues.

Source : Insee, estimations de population.

Nuptialité et divortialité dans les pays de l'UE

	Taux de nuptialité		Taux de divorce	
	1980	2016	1980	2016
Allemagne	6,3	5,0	1,8	2,0
Autriche	6,2	5,1	1,8	1,8
Belgique	6,7	3,9	1,5	2,1
Bulgarie	7,9	3,8	1,5	1,5
Chypre	7,7	7,5	0,3	2,3
Croatie	7,2	4,9	1,2	1,7
Danemark	5,2	5,4	2,7	3,0
Espagne	5,9	3,7	///	2,1
Estonie	8,8	4,8	4,1	2,5
Finlande	6,1	4,5	2,0	2,5
France ^{1,2}	6,2	3,5	1,5	1,9
Grèce	6,5	4,6	0,7	1,0
Hongrie	7,5	5,3	2,6	2,0
Irlande ³	6,4	4,8	///	0,7
Italie	5,7	3,4	0,2	1,6
Lettonie	9,8	6,6	5,0	3,1
Lituanie	9,2	7,4	3,2	3,1
Luxembourg	5,9	3,2	1,6	2,1
Malte	8,8	6,7	///	0,8
Pays-Bas	6,4	3,8	1,8	2,0
Pologne	8,6	5,1	1,1	1,7
Portugal	7,4	3,1	0,6	2,2
Rép. tchèque	7,6	4,8	2,6	2,4
Roumanie	8,2	6,8	1,5	1,5
Royaume-Uni ⁴	7,4	4,4	2,6	1,8
Slovaquie	7,9	5,5	1,3	1,7
Slovénie	6,5	3,2	1,2	1,2
Suède	4,5	5,4	2,4	2,4

1. Source Insee pour les données relatives à la France, données 2016 provisoires. 2. France métropolitaine en 1980 et France hors Mayotte en 2016. 3. Donnée divortialité 2015. 4. Donnée nuptialité 2015.
Note : le divorce est autorisé en Espagne depuis 1981, en Irlande depuis 1995 et à Malte depuis 2011.
Source : Eurostat (extraction du 7 janvier 2019).

3.4 Ménages - Familles

En 2015, la France compte 29,0 millions de **ménages**. Ceux-ci sont de plus en plus petits : ils comportent en moyenne 2,2 personnes, contre 2,4 en 1999. Plus d'un tiers sont constitués d'une seule personne, un tiers de deux personnes et à peine un tiers de trois personnes ou plus. Ainsi, les évolutions à l'œuvre depuis les années 1970 se poursuivent ; elles découlent du vieillissement de la population et des changements dans les modes de vie (hausse des séparations, diminution des **familles** nombreuses...).

Les ménages sont aussi de plus en plus nombreux : + 4,7 millions depuis 1999. Cette hausse est due pour moitié à la croissance de la population et pour moitié à la réduction de la taille des ménages. Elle est portée essentiellement par les ménages formés d'une seule personne ou d'un **couple sans enfant**.

En 2015, 19 % des personnes de plus de 15 ans vivent seules, contre 13 % en 1990. Ce sont les seniors qui vivent le plus souvent seuls : 26 % des hommes et 62 % des femmes de 80 ans ou plus sont dans ce cas. La part des ménages constitués d'un couple sans enfant au domicile a légèrement augmenté (26 % en 2015, contre 23 % en 1990), ce qui s'explique en grande partie par le vieillissement de la population. À l'inverse, la proportion de ménages avec au moins un enfant mineur a diminué, passant de 35 % en 1990 à 28 % en 2015. Le nombre de couples avec

enfants a un peu baissé depuis 1990, tandis que le nombre de **familles monoparentales** a augmenté. Sur les 8,0 millions de familles avec enfants mineurs, 23 % sont des familles monoparentales. Cette part a doublé depuis 1990, où elle s'élevait à 12 %. Dans 84 % des cas, les enfants résident (ou résident principalement) avec leur mère. Par ailleurs, la part des familles nombreuses diminue : en 2015, 17 % des familles avec enfants mineurs comprennent au moins 3 enfants mineurs au domicile, contre 20 % en 1990.

Les modes de vie familiaux se sont diversifiés dans la totalité des pays européens, mais selon des degrés et à des rythmes différents. En 2012, sur dix familles européennes comptant au moins un enfant mineur, sept ont à leur tête un couple marié. Il s'agit le plus souvent de **familles traditionnelles**, plus rarement de **familles recomposées** (lorsqu'un ou plusieurs enfants sont issus d'une union antérieure d'un des conjoints). Parmi les autres configurations, les familles ayant à leur tête un couple non marié sont aussi fréquentes que les familles monoparentales. Le modèle du couple parental marié est très répandu parmi les familles du Sud et de l'Est de l'Europe. Dans les pays du Nord de l'Europe, les formes du noyau familial sont plus diversifiées : au moins deux familles sur dix sont monoparentales dans les pays baltes, en Norvège, au Danemark et dans les îles britanniques. ■

Définitions

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

– soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;

– soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Au sens du recensement de la population, les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abri et les personnes vivant en communauté (maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Couple, enfant, famille monoparentale, famille recomposée, famille traditionnelle, ménage complexe, recensement de la population : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2018.
- « Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits », *Insee Première* n° 1663, août 2017.
- « Couples et familles », *Insee Références*, édition 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Ménages selon la structure familiale

	1999		2010		2015	
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %
Ménage composé uniquement						
d'un homme seul	3 022,8	12,4	3 942,3	14,2	4 389,5	15,1
d'une femme seule	4 468,9	18,4	5 457,2	19,6	5 856,7	20,2
d'un couple sans enfant	5 965,7	24,5	7 189,5	25,9	7 405,6	25,5
d'un couple avec enfant(s)	7 688,9	31,6	7 453,1	26,8	7 405,3	25,5
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	6 075,7	25,0	6 066,3	21,8	6 027,8	20,8
d'une famille monoparentale	1 840,3	7,6	2 301,4	8,3	2 571,1	8,9
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	1 102,6	4,5	1 492,5	5,4	1 645,7	5,7
Ménages complexes	1 345,7	5,5	1 442,5	5,2	1 383,8	4,8
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	422,5	1,7	365,1	1,3	341,1	1,2
Total	24 332,3	100,0	27 785,9	100,0	29 012,0	100,0

Champ : France hors Mayotte, population des ménages.

Note : les "enfants" sont pris en compte sans limite d'âge ; les "enfants de moins de 18 ans" sont ceux n'ayant pas encore atteint leur 18^e anniversaire.

Source : Insee, RP1999 à RP2015 exploitations complémentaires.

Structure des familles avec enfants mineurs

	2010		2015	
	en milliers	en %	en milliers	en %
Couples avec enfant(s)	6 257,4	78,8	6 202,8	77,2
Familles monoparentales	1 686,7	21,2	1 832,4	22,8
Femmes seules avec enfant(s)	1 436,3	18,1	1 537,3	19,1
Hommes seuls avec enfant(s)	250,4	3,2	295,1	3,7
Total	7 944,1	100,0	8 035,2	100,0

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Source : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations complémentaires.

Familles selon le nombre d'enfants mineurs

	2010		2015	
	en milliers	en %	en milliers	en %
1 enfant	3 589,2	45,2	3 605,7	44,9
2 enfants	3 040,8	38,3	3 101,3	38,6
3 enfants	1 019,6	12,8	1 021,9	12,7
4 enfants ou plus	294,6	3,7	306,2	3,8
Total	7 944,1	100,0	8 035,2	100,0

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Source : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations complémentaires.

Personnes vivant seules dans leur logement selon l'âge et le sexe

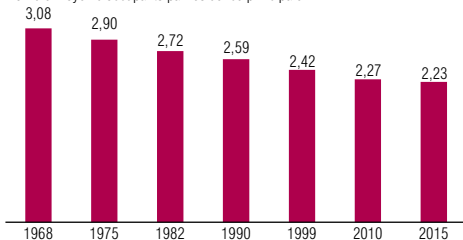
	en %					
	2010			2015		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
15 à 19 ans	5,3	4,1	4,7	6,1	5,0	5,5
20 à 24 ans	18,9	18,1	18,5	20,2	19,1	19,6
25 à 39 ans	11,5	18,0	14,7	11,9	18,5	15,1
40 à 54 ans	10,9	15,8	13,3	11,4	17,4	14,3
55 à 64 ans	22,2	15,9	19,1	23,2	18,5	21,0
65 à 79 ans	36,2	16,5	27,4	35,0	17,9	27,1
80 ans ou plus	62,4	25,6	49,2	61,8	26,4	48,8
Ensemble des						
15 ans ou plus	20,4	16,1	18,3	21,3	17,5	19,5

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

Taille des ménages

nombre moyen d'occupants par résidence principale



Champ : France hors Mayotte, population des ménages.

Source : Insee, RP1968 sondage au 1/4 - RP1975 sondage au 1/5 - RP1982 sondage au 1/4 - RP1990 dépeuplement exhaustif - RP1999 à RP2015 exploitations principales.

Taille des ménages dans l'UE en 2016

	Taille moyenne des ménages en nombre de personnes	% de ménages composés	
		d'une personne	de cinq personnes ou plus
Allemagne	2,0	40,7	3,4
Autriche	2,2	37,0	6,0
Belgique	2,3	34,1	8,3
Bulgarie	2,5	30,5	7,1
Chypre	2,7	20,8	11,5
Croatie	2,8	24,6	13,7
Danemark	2,0	44,8	4,1
Espagne	2,5	25,4	5,8
Estonie	2,2	38,0	5,2
Finlande	2,0	41,3	4,7
France	2,2	35,5	5,7
Grèce	2,6	25,7	7,4
Hongrie	2,3	33,7	6,9
Irlande	2,7	23,6	12,1
Italie	2,3	32,4	4,7
Lettonie	2,4	30,8	7,4
Lituanie	2,2	38,7	5,3
Luxembourg	2,5	27,6	8,0
Malte	2,6	24,5	6,9
Pays-Bas	2,2	37,6	5,2
Pologne	2,8	24,0	14,8
Portugal	2,5	21,8	5,1
Rép. tchèque	2,4	28,4	5,0
Roumanie	2,7	29,3	11,8
Royaume-Uni	2,3	29,7	6,2
Slovaquie	2,8	22,2	11,8
Slovénie	2,5	30,4	6,5
Suède	2,0	41,9	4,1
UE	2,3	32,4	6,5

Source : Eurostat (extraction du 13 juillet 2018), EU-Silc.

3.5 Natalité - Fécondité

En 2018, 758 000 bébés sont nés en France, soit 12 000 **naissances** de moins qu'en 2017 (- 1,5 %). Le nombre de naissances baisse chaque année depuis quatre ans, mais à un rythme qui ralentit : - 14 000 naissances en 2017, - 15 000 en 2016 et - 20 000 en 2015. En France métropolitaine, le nombre de naissances s'établit à 719 000. Il reste plus élevé que le point bas de 1994 (711 000).

La baisse des naissances est en partie due à la diminution du nombre de femmes aux **âges** où elles sont les plus fécondes (de 20 à 40 ans), et cela depuis le milieu des années 1990 : elles sont 8,4 millions en 2018, contre 8,8 millions en 2008 et 9,1 millions en 1998. Leur fécondité diminue aussi et reste, en 2018, le principal facteur expliquant la diminution du nombre des naissances.

En 2018, l'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)** s'établit à 1,87 enfant par femme, contre 1,90 en 2017. L'ICF baisse pour la quatrième année consécutive après être resté relativement stable entre 2006 et 2014. Il oscillait alors autour de 2,00 enfants par femme. En 2018, l'indicateur conjoncturel de fécondité revient à son niveau observé en 2002.

L'âge moyen à la maternité croît régulièrement : il atteint 30,6 ans en 2018, contre 29,8 ans dix ans plus tôt.

Les femmes les plus fécondes sont celles ayant entre 25 et 34 ans. Toutefois, le **taux de fécondité** des femmes de 25 à 29 ans baisse depuis les années 2000, et cette diminution s'accélère depuis 2015. En 2000,

100 femmes de ces âges donnaient naissance à 13,4 enfants ; elles n'en ont plus que 11,0 en 2018. La baisse du taux de fécondité des femmes de 30 à 34 ans est plus récente. Leur taux passe de 13,3 enfants pour 100 femmes en 2010 à 12,7 en 2018.

La fécondité des femmes les plus jeunes (âgées de 15 à 24 ans) diminue régulièrement depuis 2011. Celle des femmes de 35 à 39 ans a augmenté du début des années 1980 jusqu'en 2014 et compensait la baisse aux autres âges jusqu'à cette date. Depuis 2015, ce n'est plus le cas puisque leur taux de fécondité reste stable.

En 2016, la France est pourtant le pays de l'Union européenne (UE) dont la fécondité est la plus élevée (ICF de 1,92). Depuis 2000 et jusqu'en 2015, l'Irlande et la France étaient chaque année les pays les plus féconds de l'UE. En 2016, la Suède (ICF de 1,85) dépasse l'Irlande (ICF de 1,81). *A contrario*, les pays du Sud de l'Europe sont moins féconds. Les six pays de l'UE à la fécondité la plus faible sont l'Italie (ICF de 1,34), l'Espagne (1,34), le Portugal (1,36), Chypre (1,37), Malte (1,37) et la Grèce (1,38). Forts du dynamisme de leur fécondité depuis une quinzaine d'années, l'Irlande et la France ont la proportion de jeunes de moins de 15 ans la plus élevée en 2017 (respectivement 21,1 % et 18,3 %), devant le Royaume-Uni et la Suède. En Allemagne et en Italie, cette proportion est inférieure à 13,5 %, alors qu'elle est de 15,6 % pour l'ensemble de l'Union européenne. ■

Définitions

Génération : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1946 ».

Taux de fécondité : le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Âge, état civil, indicateur conjoncturel de fécondité (ICF), naissance, renouvellement des générations : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2018 – La fécondité baisse depuis quatre ans », *Insee Première* n° 1730, janvier 2019.
- « Baisse récente de la fécondité en France : tous les âges et tous les niveaux de vie sont concernés », *Insee Focus*, n° 136, décembre 2018.
- « 770 000 bébés nés en France en 2017 : six sur dix sont nés hors mariage », *Insee Focus* n° 124, septembre 2018.
- « Les femmes dans l'UE ont leur premier enfant en moyenne à 29 ans », *communiqué de presse* n° 52, Eurostat, mars 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

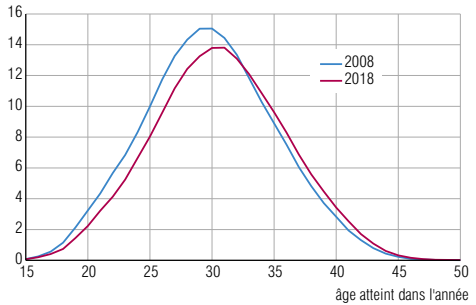
Natalité et fécondité

	Naissances vivantes en milliers	Taux de natalité en ‰	Indicateur conjoncturel de fécondité pour 100 femmes
France métropolitaine			
1950	862,3	20,6	294,7
1980	800,4	14,9	194,5
1990	762,4	13,4	177,8
2000	774,8	13,1	187,4
2017	730,2	(p) 11,3	(p) 186,0
2018	(p) 719,0	(p) 11,1	(p) 183,9
France¹			
2000	807,4	13,3	189,3
2017	769,6	(p) 11,5	(p) 189,5
2018	(p) 758,0	(p) 11,3	(p) 187,3

1. France hors Mayotte en 2000, y c. Mayotte en 2017 et 2018.

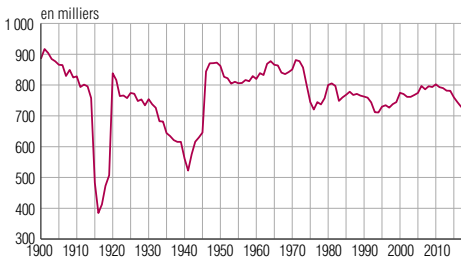
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Taux de fécondité selon l'âge de la mère



Champ : France hors Mayotte pour 2008 et France y c. Mayotte pour 2018.
Lecture : en 2018, 100 femmes de 25 ans ont mis au monde 8,0 enfants. Dix ans plus tôt, 100 femmes du même âge avaient mis au monde 10,0 enfants.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Naissances de 1900 à 2018



Champ : France métropolitaine, enfants nés vivants.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Naissances selon l'âge de la mère

	Nombre de naissances pour 100 femmes					Âge moyen des mères
	15-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-50 ans	
1995	3,3	13,2	10,0	4,0	0,4	28,9
2000	3,3	13,4	11,7	5,0	0,5	29,3
2005	3,2	12,8	12,3	5,7	0,6	29,6
2017 (p)	2,4	11,2	12,8	6,9	0,9	30,5
2018 (p)	2,3	11,0	12,7	7,0	0,9	30,6

Champ : France hors Mayotte en 1995, 2000 et 2005, y c. Mayotte en 2017 et 2018.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Nombre moyen d'enfants à divers âges par génération pour 100 femmes

Génération	Âge atteint à la fin de l'année									
	20 ans	22 ans	24 ans	26 ans	28 ans	30 ans	35 ans	40 ans	50 ans	
1948	24,3	55,6	92,1	123,8	148,1	167,6	198,2	209,2	211,9	
1958	19,8	42,7	72,1	102,1	130,9	155,3	194,2	210,0	213,5	
1968	9,6	22,6	42,1	66,4	94,7	122,4	173,3	196,2	201,3	
1978	6,3	15,7	30,7	52,5	80,4	110,4	171,2	199,5	///	
1983	7,3	16,7	31,5	53,1	80,4	109,7	170,0	///	///	
1988	6,7	16,0	30,3	50,6	75,8	103,1	///	///	///	
1990	6,5	15,3	28,7	47,4	71,0	///	///	///	///	
1992	6,3	14,7	26,9	44,3	///	///	///	///	///	
1994	6,0	13,6	25,2	///	///	///	///	///	///	
1996	5,3	12,2	///	///	///	///	///	///	///	
1998	4,5	///	///	///	///	///	///	///	///	

Champ : France métropolitaine.

Lecture : à la fin de l'année où elles ont atteint 20 ans, 100 femmes nées en 1998 ont déjà mis au monde 4,5 enfants.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Naissances selon la nationalité des parents en %

	2000	2005	2017
Les deux parents français	84,8	81,2	75,4
Un parent français, un parent étranger	8,7	11,7	14,7
Père étranger, mère française	5,1	6,4	6,9
Père français, mère étrangère	3,6	5,3	7,8
Les deux parents étrangers	6,5	7,1	9,9
Total (en milliers)	807,4	806,8	769,6

Champ : France hors Mayotte en 2000 et 2005 et y c. Mayotte en 2017.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Natalité et fécondité dans l'UE

	Naissances vivantes en milliers	Taux de natalité en ‰	Indicateur conjoncturel de fécondité	Âge moyen à la maternité en années
	2017	2017	2016	2016
Allemagne	785,0	9,5	1,60	30,9
Autriche	87,6	10,0	1,53	30,6
Belgique	119,7	10,5	1,68	30,5
Bulgarie	64,0	9,0	1,54	27,6
Chypre	9,2	10,7	1,37	31,4
Croatie	36,6	8,9	1,42	30,1
Danemark	61,4	10,6	1,79	31,0
Espagne	390,0	8,4	1,34	32,0
Estonie	13,8	10,5	1,60	30,2
Finlande	50,3	9,1	1,57	30,8
France¹	769,6	11,5	1,92	30,5
Grèce	88,5	8,2	1,38	31,3
Hongrie	94,6	9,7	1,53	29,6
Irlande	62,1	12,9	1,81	32,1
Italie	458,2	7,6	1,34	31,8
Lettonie	20,8	10,7	1,74	29,6
Lituanie	28,7	10,1	1,69	29,7
Luxembourg	6,2	10,4	1,41	31,7
Malte	4,3	9,2	1,37	30,6
Pays-Bas	169,2	9,9	1,66	31,3
Pologne	402,0	10,6	1,39	29,4
Portugal	86,2	8,4	1,36	31,1
Rép. tchèque	114,4	10,8	1,63	30,0
Roumanie	189,5	9,7	1,64	27,8
Royaume-Uni	755,0	11,4	1,79	30,4
Slovaquie	58,0	10,7	1,48	28,8
Slovénie	20,2	9,8	1,58	30,3
Suède	115,4	11,5	1,85	31,1
UE	5 058,6	9,9	1,60	30,6

1. Données pour la France, source Insee.

Source : Eurostat (extraction du 3 janvier 2019).

3.6 Espérance de vie - Mortalité

En France, en 2018, l'**espérance de vie à la naissance** est de 85,3 ans pour les femmes et de 79,4 ans pour les hommes. L'espérance de vie avait reculé en 2015 pour les femmes comme pour les hommes. Depuis, elle n'a jamais régressé pour les hommes et dépasse désormais le niveau de 2014 : les hommes ont gagné 0,2 an d'espérance de vie depuis 2014. Ce n'est pas le cas pour les femmes, dont l'espérance de vie a reculé en 2017. En 2018, elles n'ont pas encore retrouvé l'espérance de vie à la naissance qu'elles avaient en 2014 (85,4 ans). Cependant, l'espérance de vie des femmes en France est l'une des plus élevées de l'Union européenne (UE). En 2016, seule l'Espagne (86,3 ans) devance la France. En revanche, la France n'est qu'en neuvième position pour l'espérance de vie à la naissance des hommes. En vingt ans, l'espérance de vie des femmes a progressé de 2,9 ans en France et celle des hommes de 4,7 ans. L'écart d'espérance de vie entre femmes et hommes y est de 5,9 ans en 2018. Il augmente légèrement par rapport à 2017 (5,8 ans), après plusieurs années de convergence (6,7 ans en 2008 et 7,7 ans en 1998). Il reste plus important que la moyenne des pays de l'UE et le plus élevé parmi les pays de l'ouest de l'Europe. En 2016, cet écart s'élevait à 6,0 ans en France, alors qu'il était de 3,2 ans aux Pays-Bas, de 3,5 ans en Suède et de 3,6 ans au Royaume-Uni. Il est supérieur à 8 ans dans les pays baltes et en Pologne. En France, en 2018, l'**espérance de vie à 60 ans** est stable par rapport à celle de 2017 pour les

hommes, alors qu'elle augmente légèrement pour les femmes : dans les conditions de mortalité de 2018, un homme de 60 ans vivrait encore 23,2 ans en moyenne, et une femme 27,6 ans (soit 0,1 an de plus qu'en 2017). En vingt ans, l'espérance de vie à 60 ans a progressé de 2,3 ans pour les femmes et 3,2 ans pour les hommes.

En 2018, on enregistre 614 000 décès en France (8 000 décès de plus qu'en 2017, soit + 1,3 %). Du fait de l'arrivée des générations nombreuses du *baby boom* à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter depuis le début des années 2010. En outre, l'épidémie de grippe hivernale débutée en fin d'année 2017 a été précoce et exceptionnellement longue avec deux pics de mortalité début janvier puis fin février 2018. Ils ont contribué au niveau élevé des **taux de mortalité** des personnes âgées. L'épisode caniculaire du 24 juillet au 8 août 2018 a eu un léger impact, principalement sur la mortalité des personnes de 65 à 74 ans. La légère baisse du **taux de mortalité infantile** en 2018 reste dans les limites de la fluctuation habituelle de cet indicateur. La mortalité infantile est en effet relativement stable depuis une quinzaine d'années, après avoir fortement diminué entre 1950 et 2000. Elle se situe autour de 3,8 enfants décédés avant l'âge d'un an pour 1 000 naissances vivantes. Elle se concentre dans les premiers jours de la vie : la moitié des décès d'enfants avant leur premier anniversaire a lieu moins d'une semaine après leur naissance. ■

Définitions

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance ou espérance de vie, représente la durée de vie moyenne (autrement dit l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

État civil : depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil.

Taux de mortalité infantile : rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

Espérance de vie à l'âge x, taux de mortalité : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2018 – La fécondité baisse depuis quatre ans », *Insee Première* n° 1730, janvier 2019.
- « 606 000 personnes sont décédées en France en 2017, la moitié avait plus de 83 ans », *Insee Focus* n° 128, octobre 2018.
- « La mortalité infantile est stable depuis dix ans après des décennies de baisse », *Insee Focus* n° 117, juin 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Espérance de vie - Mortalité 3.6

Décès et taux de mortalité

	Décès en milliers	Taux de mortalité en ‰	Taux de mortalité infantile en ‰
1985	560,4	9,9	...
1990	534,4	9,2	...
1995	540,3	9,1	5,0
2000	540,6	8,9	4,5
2005	538,1	8,5	3,8
2010	551,2	8,5	3,6
2013	569,2	8,7	3,6
2014	559,3	8,4	3,5
2015	593,7	8,9	3,7
2016	593,9	(p) 8,9	3,7
2017	606,3	(p) 9,1	3,9
2018 (p)	614,0	9,2	3,8

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

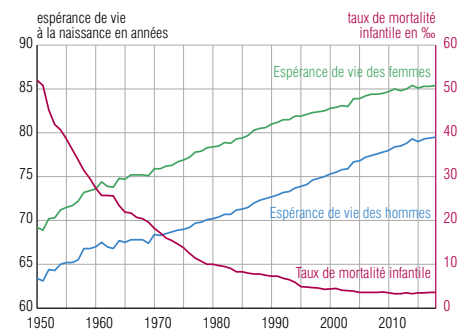
Décès annuels en France métropolitaine de 1901 à 2018



Note : les nombres de décès pendant la Première Guerre mondiale ne comprennent pas les pertes militaires, soit approximativement 1 350 000 personnes entre 1914 et 1918. Les nombres de décès pour la période 1939-1945 ne comprennent pas non plus les décédés par faits de guerre, soit approximativement 600 000 personnes.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Espérance de vie à la naissance et taux de mortalité infantile de 1950 à 2018



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Espérance de vie à divers âges

	Femmes			Hommes		
	2000	2005	2018 (p)	2000	2005	2018 (p)
0 an	82,8	83,8	85,3	75,2	76,7	79,4
1 an	82,1	83,1	84,6	74,6	76,0	78,8
20 ans	63,4	64,3	65,8	56,0	57,4	60,0
40 ans	43,9	44,8	46,1	37,2	38,4	40,8
60 ans	25,6	26,4	27,6	20,4	21,4	23,2
65 ans	21,2	22,0	23,2	16,7	17,7	19,4

Champ : France hors Mayotte pour 2000 et 2005 et y c. Mayotte pour 2018.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Espérance de vie et indicateurs de mortalité dans le monde en moyenne 2015-2020

	Espérance de vie à la naissance		Taux de mortalité en ‰	Taux de mortalité infantile en ‰		Espérance de vie à la naissance		Taux de mortalité en ‰	Taux de mortalité infantile en ‰
	Femmes en années	Hommes en années				Femmes en années	Hommes en années		
Europe									
Allemagne	83,6	79,0	11,3	2					
Autriche	84,2	79,5	9,7	2					
Belgique	83,7	79,0	9,8	3					
Bulgarie	78,4	71,5	15,3	7					
Danemark	82,8	79,0	9,6	3					
Espagne	86,0	80,6	9,1	2					
Estonie	82,0	73,0	12,2	3					
Finlande	84,4	78,8	9,8	2					
France	85,7	79,9	9,0	3					
Grèce	84,0	79,0	10,9	3					
Hongrie	79,5	72,5	13,0	4					
Irlande	83,7	79,8	6,6	2					
Italie	85,4	81,1	10,6	2					
Lettonie	79,4	69,7	15,1	5					
Lituanie	80,0	69,4	14,3	4					
Norvège	84,3	80,5	7,9	2					
Pays-Bas	83,8	80,3	8,7	3					
Pologne	81,7	73,9	10,5	4					
Portugal	84,3	78,6	10,8	2					
Rép. tchèque	81,8	76,0	10,7	2					
Roumanie	79,1	72,2	13,0	7					
Royaume-Uni	83,5	80,0	9,0	3					
Russie	76,8	65,6	13,6	7					
Slovaquie	80,4	73,5	10,1	5					
Suède	84,4	81,0	9,1	2					
Suisse	85,4	81,6	8,0	3					
Afrique									
Afrique du Sud (r)	66,9	60,0	9,4	32					
Congo (Rép. dém. du)	66,9	63,6	7,1	39					
Egypte	74,1	69,5	5,8	16					
Kenya	69,6	65,0	5,7	35					
Nigeria	54,9	53,3	12,0	63					
Soudan	66,4	63,1	7,3	44					
Tanzanie	68,4	65,0	6,4	39					
Amérique									
Argentine	80,5	73,1	7,6	12					
Brazil	79,4	72,2	6,3	13					
Canada	84,4	80,7	7,5	4					
Colombie	78,3	71,1	6,1	15					
Etats-Unis	81,9	77,3	8,4	5					
Mexique	79,8	75,0	4,9	16					
Asie									
Bangladesh	74,7	71,3	5,3	27					
Chine	78,1	75,0	7,5	10					
Inde	70,5	67,4	7,4	35					
Indonésie	71,7	67,4	7,2	21					
Japon	87,2	80,7	10,8	2					
Pakistan	67,8	65,7	7,2	64					
Philippines	72,9	66,0	6,5	19					
Océanie									
Australie	85,0	81,3	6,7	3					
Nouvelle-Zélande	83,7	80,5	7,0	4					
Papouasie-Nlle-Guinée	68,4	63,4	7,1	45					

Note : les données de ce tableau sont issues de projections pour la période de 2015 à 2020.

Source : ONU (World Population Prospects: The 2017 revision).

3.7 Étrangers - Immigrés

En 2015, 4,4 millions d'étrangers et 6,2 millions d'immigrés vivent en France, soit respectivement 6,7 % et 9,3 % de la population totale. L'immigration en France est un phénomène ancien. La moitié de la population des immigrés d'âges actifs (15-64 ans) est arrivée en France avant 1998. Parmi ceux qui sont arrivés à l'âge de 15 ans ou plus, près de la moitié déclarent avoir émigré pour des raisons familiales. En 2015, 51 % des immigrés sont des femmes, contre 44 % en 1968. L'immigration se féminise au fil des années et les femmes sont désormais aussi nombreuses que les hommes à venir étudier en France. La population immigrée est de plus en plus diplômée, pour des raisons qui tiennent à la fois aux niveaux d'études plus élevés atteints par les parents et à la poursuite des études en France de personnes arrivées enfants ou comme étudiants.

Depuis 1975, les origines géographiques des immigrés présents en France se diversifient. La part des immigrés originaires d'Europe se réduit et atteint 35 % en 2015 (contre 66 % en 1975). Cette baisse s'explique notamment par la diminution du nombre d'immigrés venus d'Espagne et d'Italie en raison des décès ou des retours au pays. Depuis 1999, les origines des immigrés européens sont de plus en plus variées, avec une part croissante d'immigrés nés en Europe de l'Est ou au Royaume-Uni. En 2015, 45 % des immigrés sont nés dans un pays du continent africain, soit 2,7 millions de personnes. Les personnes nées au Maghreb

représentent 29 % de l'ensemble des immigrés, une proportion stable depuis les années 1980. L'immigration d'Afrique subsaharienne est plus récente et concerne surtout des pays autrefois sous administration française. Enfin, 14 % des immigrés sont originaires d'Asie et 6 % d'Amérique ou d'Océanie. La migration en provenance des pays d'Asie autres que le Cambodge, le Laos et le Viêt Nam s'est accrue sur la période récente.

En 2017, le flux annuel des acquisitions de la nationalité française, avec 114 300 nouveaux Français, baisse par rapport à 2016 (-4,1 %). Cette diminution est principalement liée au recul des acquisitions de la nationalité par déclaration à raison du mariage (-15,6 %).

En 2017, le taux de chômage des étrangers non originaires de l'Union européenne (24 %) est 2,8 fois plus élevé que celui des personnes de nationalité française (9 %). Cette différence est un peu plus marquée pour les femmes (26 %, contre 9 % pour les femmes de nationalité française). Environ 6 % des actifs sont étrangers. Ces derniers sont surreprésentés parmi les ouvriers (11 % sont étrangers) et les artisans, commerçants et chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus (8 %). Ils sont au contraire sous-représentés parmi les professions intermédiaires (3 %) et les cadres (5 %).

En 2017, la proportion d'étrangers dans la population de l'Union européenne (UE) est de 7,5 %, soit une part proche de celle observée en France (6,9 %). ■

Définitions

Étranger : personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Immigré : population constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Nationalité, naturalisation : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2018.
- « L'insertion des immigrés, de l'arrivée en France au premier emploi », *Insee Première* n° 1717, novembre 2018.
- « L'accès à la nationalité française », *L'essentiel de l'immigration chiffres clés*, DSED, juin 2018.
- « Les États membres de l'UE ont octroyé la nationalité à près d'un million de personnes en 2016 », *communiqué de presse* n° 59, Eurostat, avril 2018.
- « Le statut d'activité des immigrés entre 1968 et 2013 », *Infos migrations* n° 93, DSED, février 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Acquisitions de la nationalité française

	2000	2016	2017	
			part en %	en milliers
Acquisitions enregistrées	141 455	117 084	112 326	98,3
Acquisitions par décret	77 478	68 067	65 654	57,5
naturalisations	68 750	65 524	63 128	55,2
réintégrations	8 728	2 543	2 526	2,2
Acquisitions par déclaration	63 977	49 017	46 672	40,8
déclaration anticipée	35 883	27 100	27 501	24,1
par mariage	26 056	(r) 20 702	17 476	15,3
par ascendants et fratries ¹	///	6	544	0,5
autres déclarations	2 038	1 209	1 151	1,0
Acquisitions sans formalités	8 570	2 068	1 948	1,7
Total	150 025	119 152	114 274	100,0

1. Cette nouvelle modalité d'acquisition a été créée à compter du 1^{er} juillet 2016.
Sources : ministère de l'Intérieur ; ministère de la Justice, SDSE.

Part des étrangers et des immigrés au sein des actifs selon la catégorie socioprofessionnelle en 2017

	Population active en milliers	Part d'étrangers en %	Part d'immigrés en %
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (10 salariés ou +)	1 825	8,0	13,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4 993	4,7	8,6
Professions intermédiaires	7 247	3,2	5,7
Employés	8 134	6,7	10,9
Ouvriers	6 453	11,1	15,3
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	4 71	14,6	17,5
Ensemble¹	29 668	6,6	10,4
dont salariés	23 749	5,9	9,5

1. Y c. catégorie socioprofessionnelle non déclarée.
Champ : France hors Mayotte, personnes des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.
Lecture : en 2017, 11,1 % des ouvriers sont étrangers et 15,3 % sont immigrés.
Note : les chômeurs sont classés dans leur ancienne catégorie socioprofessionnelle.
Source : Insee, enquête Emploi.

Immigrés selon le pays de naissance en 2015

	Part en %	Effectif en milliers
Europe	35,4	2 185
UE	30,8	1 897
Espagne	4,0	249
Italie	4,6	286
Portugal	10,1	622
Royaume-Uni	2,4	148
Autres pays de l'UE	9,6	591
Autres pays d'Europe	4,7	288
Afrique	44,6	2 754
Algérie	12,8	791
Maroc	12,0	741
Tunisie	4,4	270
Autres pays d'Afrique	15,4	952
Asie	14,3	883
Turquie	4,0	249
Cambodge, Laos, Viêt Nam	2,6	160
Autres pays d'Asie	7,7	475
Amérique, Océanie	5,6	346
Total	100,0	6 169

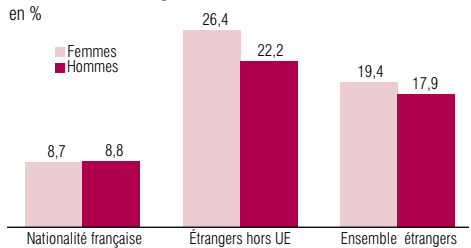
Source : Insee, RP 2015 exploitation principale.

Population étrangère et immigrée par sexe et âge en 2015

	Étrangers	Immigrés
Part des hommes	50,3	48,6
Part de la population ayant :		
moins de 15 ans	17,0	4,5
15 à 24 ans	8,9	8,0
25 à 54 ans	48,6	53,7
55 ans ou plus	25,4	33,8
Nombre (en milliers)	4 428	6 169
Poids dans la population totale	6,7	9,3

Source : Insee, RP 2015 exploitation principale.

Taux de chômage selon la nationalité en 2017



Champ : France hors Mayotte, personnes des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Population étrangère dans les pays de l'UE en 2017

	Population totale au 1 ^{er} janvier		Population active ¹	
	Étrangers ² en milliers	Part en %	Étrangers ² en milliers	Part en %
Allemagne	9 220	11,2	5 038	12,0
Autriche	1 333	15,2	727	16,4
Belgique	1 346	11,9	575	11,6
Bulgarie	79	1,1	6	0,2
Chypre	140	16,4	83	19,9
Croatie	46	1,1	4	0,2
Danemark	485	8,4	275	9,5
Espagne	4 420	9,5	2 715	12,0
Estonie	196	14,9	98	14,7
Finlande	242	4,4	92	3,5
France³	4 639	6,9	1 916	6,5
Grèce	810	7,5	290	6,2
Hongrie	151	1,5	23	0,5
Irlande	565	11,8	363	15,9
Italie	5 047	8,3	2 790	11,0
Lettonie	279	14,3	114	12,0
Lituanie	20	0,7	8	0,6
Luxembourg	281	47,6	155	54,1
Malte	54	11,8	39	17,4
Pays-Bas	915	5,4	409	4,6
Pologne	210	0,6	80	0,5
Portugal	398	3,9	124	2,5
Rép. tchèque	511	4,8	132	2,5
Roumanie	114	0,6	8	0,1
Royaume-Uni	6 071	9,2	3 717	11,5
Slovaquie	70	1,3	9	0,3
Slovénie	114	5,5	46	4,6
Suède	841	8,4	397	7,6

1. Population âgée de 15 à 64 ans. 2. Personnes non citoyennes du pays dans lequel elles résident, apatrides inclus. 3. France hors Mayotte pour la population active.

Source : Eurostat (extraction du 15 octobre 2018).

3.8 Femmes et hommes

En France, un an après les élections de 2017, le Sénat est composé d'environ 30 % de femmes, contre 25 % en 2014. Cette augmentation est le résultat de l'application de la contrainte paritaire dans les départements concernés par le scrutin de liste et des effets de la loi interdisant le cumul des mandats. Les élections législatives qui ont eu lieu en 2017 se sont aussi traduites par une forte progression de la **parité** avec 40 % de femmes députées, contre 26 % en 2012.

En 2017, à l'échelle internationale également, des changements positifs ont été constatés au niveau des normes culturelles et sociales qui structurent la participation des femmes aux élections. Alors que moins d'élections se sont tenues en 2017 que l'année précédente, la proportion de femmes occupant des sièges dans les parlements nationaux a sensiblement progressé.

Au cours des dix dernières années, la présence des femmes sur le marché du travail s'est accrue en France (hors Mayotte) : entre 2007 et 2017, leur **taux d'activité** progresse de 3,1 points ; celui des hommes de 1,2 point. Les écarts de taux d'activité restent cependant encore marqués : en 2017, 67,6 % des femmes de 15-64 ans sont actives, contre 75,6 % des hommes.

À l'exception des professions intermédiaires, la répartition des emplois par catégorie

socioprofessionnelle diffère fortement selon le sexe. Ainsi, 42,9 % des femmes en emploi occupent des postes d'employés, contre 12,6 % des hommes. À l'inverse, 32,1 % des hommes sont ouvriers, contre 8,6 % des femmes. Les hommes sont plus souvent cadres que les femmes (20,6 %, contre 15,2 %). Ils sont également plus souvent agriculteurs ainsi qu'artisans, commerçants ou chefs d'entreprise. Parmi les salariés, les femmes occupent plus que les hommes des emplois en CDD (12,9 % contre 8,8 %), mais elles sont moins fréquemment que les hommes intérimaires ou apprenties.

En 2017, en France (hors Mayotte), 29,6 % des femmes de 15 à 64 ans ayant un emploi l'occupent à **temps partiel**, contre 7,7 % des hommes. Le temps partiel masculin progresse cependant de façon continue, alors que celui des femmes n'a que faiblement fluctué depuis le début des années 2000. Pour les femmes, la propension au temps partiel augmente avec le nombre d'enfants à charge et ce d'autant plus qu'ils sont jeunes.

Depuis 2013, le **taux de chômage** des hommes (9,5 % en 2017) est plus élevé que celui des femmes (9,3 %). Les femmes appartiennent en revanche davantage au **halo autour du chômage** (4,3 % d'entre elles entre 15 et 64 ans, contre 3,3 % des hommes de cette tranche d'âge en 2017). ■

Définitions

Parité : la notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Au nom de ce principe ont été édictées plusieurs lois visant à réduire les disparités dans les domaines des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique.

Couple, déciles et rapports interdéciles, famille monoparentale, halo autour du chômage, médiane, revenu salarial, sous-emploi, taux d'activité, taux de chômage, temps partiel : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Élections sénatoriales 2017 : un an après, le HCE dresse un bilan contrasté au regard de l'application du principe paritaire », *communiqué de presse*, Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE|fh), septembre 2018.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2018.
- « Une photographie du marché du travail en 2017 – La baisse du chômage se confirme : – 0,7 point par rapport à 2016 », *Insee Première* n° 1694, avril 2018.
- « Les femmes au parlement en 2017 – Regard sur l'année écoulée », Rapport, Union Interparlementaire, édition 2018.
- « Guide de la Parité », Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE|fh), édition 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Activité et conditions d'emploi selon le sexe et la composition familiale en 2017 en %

	Taux d'activité		Temps complet		Sous-emploi	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Personnes seules	71,4	77,4	77,0	89,9	9,0	4,9
Familles monoparentales	64,7	59,0	69,6	86,2	12,6	7,5
Couples sans enfant	68,4	73,3	73,5	92,3	7,3	2,7
Couples avec enfant(s)	67,8	79,4	67,3	93,9	8,5	2,8
dont : avec un enfant	70,3	79,6	71,7	93,8	8,1	2,9
avec deux enfants	73,0	84,9	67,1	94,8	8,0	2,4
avec trois enfants ou plus	53,4	77,2	58,3	92,4	11,1	3,7
Autres ménages	58,0	66,0	70,3	86,9	12,3	6,4
Ensemble	67,6	75,6	70,4	92,3	8,9	3,5

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15-64 ans (taux d'activité), personnes en emploi de 15-64 ans (temps complet, sous-emploi).
Source : Insee, enquête Emploi.

Distribution du revenu salarial annuel en 2015 en euros courants

	Femmes	Hommes	Ensemble
1 ^{er} décile (D1)	2 110	2 930	2 470
1 ^{er} quartile (Q1)	8 040	11 120	9 250
Médiane (D5)	16 750	20 030	18 370
3 ^e quartile (Q3)	23 630	28 570	26 070
9 ^e décile (D9)	32 270	41 980	37 160
Rapport interdécile (D9/D1)	15,3	14,3	15,0
D9 / Médiane	1,9	2,1	2,0
Médiane / D1	7,9	6,8	7,4

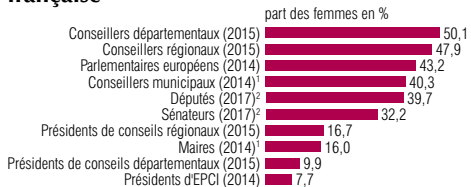
Champ : France hors Mayotte, hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.
Source : Insee, Panel tous salariés.

Proportion de femmes élues au parlement dans quelques pays du monde en % de sièges

	Chambre unique ou basse		2 ^e Chambre ou Sénat	
	2000	2017	2000	2017
Algérie	26	7		
Allemagne	31	39		
Arabie saoudite	20	///		
Australie	29	41		
Bangladesh	20	///		
Bésil	11	15		
Canada	27	46		
Chine	25	///		
Espagne	39	38		
États-Unis	20	23		
Éthiopie	39	32		
France	40	32		
Inde	12	11		
Indonésie	20	///		
Italie	36	35		
Japon	10	21		
Mexique	48	49		
Nigeria	6	7		
Pakistan	21	19		
Royaume-Uni	32	26		
Russie	16	17		
Rwanda	61	39		
Suède	44	///		
Suisse	33	15		
Turquie	17	///		
UE¹	35	///		

1. Parlement européen.
Note : situation au 1^{er} septembre 2018.
Source : Union interparlementaire.

Participation des femmes à la vie politique française



1. Ensemble des communes.
2. Composition du Sénat et de l'Assemblée nationale en novembre 2018.
Sources : Assemblée nationale ; Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ; ministère de l'Intérieur ; Sénat.

Femmes dans la société et sur le marché du travail dans l'UE en %

	Femmes pour 100 hommes		Part des femmes avec le niveau de l'enseignement supérieur ¹		Part des femmes de 15 à 64 ans dans la population active	
	2000	2017	2000	2017	2000	2017
Allemagne	104,9	102,8	39,1	44,9	43,9	46,5
Autriche	106,9	103,4	41,0	50,3	43,8	47,0
Belgique	104,5	103,1	51,6	54,5	43,0	46,3
Bulgarie	105,2	105,9	59,5	60,6	46,8	46,6
Chypre	103,3	105,2	48,4	58,1	43,2	48,4
Croatie	(e) 107,9	107,2	...	56,9	...	46,2
Danemark	102,3	101,0	51,5	56,7	46,8	47,7
Espagne	104,1	103,8	49,6	53,9	39,7	46,5
Estonie	114,6	113,0	64,1	63,1	48,3	48,1
Finlande	105,0	102,9	55,0	58,3	48,0	48,3
France²	106,1	106,5	52,8	54,7	46,0	48,1
Grèce	103,3	106,2	46,7	53,9	39,9	44,6
Hongrie	110,1	109,6	53,2	57,3	44,7	45,6
Irlande	101,3	102,1	51,5	54,7	(r) 41,2	46,2
Italie	106,5	105,8	48,9	58,2	38,7	42,9
Lettonie	117,1	117,7	56,9	64,6	48,2	49,8
Lituanie	113,6	117,0	57,8	61,3	49,4	50,5
Luxembourg	103,0	99,1	42,9	50,6	39,9	46,5
Malte	102,0	98,7	39,5	49,9	30,1	40,3
Pays-Bas	102,2	101,5	44,6	51,1	43,3	47,1
Pologne	106,3	106,6	56,7	59,7	46,1	45,0
Portugal	107,3	111,2	59,2	62,2	45,6	49,6
Rép. tchèque	105,5	103,4	43,8	53,0	44,9	44,5
Roumanie	104,5	104,6	45,2	53,3	45,9	42,9
Royaume-Uni	105,3	102,7	46,9	52,7	45,6	47,2
Slovaquie	105,7	105,0	48,2	57,3	45,8	45,4
Slovénie	104,8	101,5	55,2	59,4	46,1	46,8
Suède	102,3	99,4	53,6	57,1	48,0	47,8
UE³	105,4	104,6	48,1	53,7	44,0	46,3

1. Femmes âgées de 15 à 64 ans ayant atteint le niveau de l'enseignement supérieur. 2. Source Insee pour la part des femmes dans la population active en 2000. 3. UE hors Croatie pour 2000.
Source : Eurostat (extraction du 26 octobre 2018).

Emploi Revenus

Travail - Emploi
Revenus - Salaires

4.1 Population active

En 2017, selon l'**enquête Emploi**, la **population active** au sens du **Bureau international du travail (BIT)** est estimée à 29,7 millions de personnes de 15 ans ou plus en France (hors Mayotte). Elle regroupe 26,9 millions d'actifs ayant un emploi et 2,8 millions de personnes au chômage. Le reste de la population âgée de 15 ans ou plus constitue la population dite « inactive », c'est-à-dire les personnes ne travaillant pas et ne recherchant pas activement un emploi ou n'étant pas disponibles rapidement pour en occuper un.

Le **taux d'activité** des personnes de 15 à 64 ans s'établit à 71,5 % en 2017 en France (hors Mayotte), en hausse de 0,1 point par rapport à 2016 ; il atteint son plus haut niveau depuis 1975. La hausse du taux d'activité des 15-64 ans est surtout portée par celle des seniors. Le taux d'activité des 50-64 ans progresse de 0,7 point sur un an pour s'établir à 65,6 % ; celui des 55-64 ans s'accroît plus fortement encore (+ 1,2 point). Le taux d'activité des 60-64 ans (31,5 %) demeure toutefois nettement inférieur à celui des 55-59 ans (76,9 %). Le taux d'activité des 15 à 24 ans est stable en 2017, à 36,9 %. Celui des jeunes femmes baisse de 0,6 point tandis que celui des jeunes hommes progresse de 0,5 point pour atteindre respectivement 33,4 % et 40,3 %. Le taux d'activité des 25-49 ans est quasi stable en 2017, à 87,8 %.

Sur la dernière décennie, la population active âgée de 15 à 64 ans a augmenté de 1,0 million de personnes en France (hors Mayotte), principalement sous l'effet de la hausse du taux d'activité (+ 2,1 points). Cette

hausse est avant tout portée par les seniors : entre 2007 et 2017, en France (hors Mayotte), le taux d'activité des 50-64 ans a augmenté de 9,8 points. La participation des seniors au marché du travail n'a cessé de croître depuis 2009, malgré la crise de 2008-2009. Cette hausse est imputable aux réformes des retraites successives et aux restrictions d'accès aux dispositifs de cessation anticipée d'activité. La hausse de l'activité est également due à une présence accrue des femmes sur le marché du travail : leur taux d'activité a progressé de 3,1 points en dix ans, en France (hors Mayotte), celui des hommes de 1,2 point.

Selon le scénario central des **projections de population active** de l'Insee, le nombre d'actifs de 15 ans ou plus de France devrait progresser dans les prochaines décennies pour atteindre 31,2 millions en 2040 et 32,1 millions en 2070, soit un rythme moyen de 45 000 actifs supplémentaires par an entre 2015 et 2070. La part des 55 ans ou plus dans la population active devrait continuer d'augmenter, pour atteindre 23 % en 2070. Du fait du vieillissement de la population, le ratio rapportant le nombre d'actifs au nombre d'inactifs de plus de 60 ans devrait, quant à lui, diminuer pour passer de 1,9 en 2015 à 1,4 en 2070.

En 2017, dans l'Union européenne, le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans progresse de 0,4 point pour s'établir à 73,4 %. La France se situe en dessous de la moyenne européenne, loin derrière des pays comme la Suède ou les Pays-Bas dont les taux d'activité atteignent respectivement 82,5 % et 79,7 %.

Définitions

Population active au sens du BIT : regroupe la population active occupée au sens du BIT (« personnes ayant un emploi ») et les chômeurs au sens du BIT.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Bureau international du travail (BIT), enquête Emploi, population active occupée au sens du BIT, projections de population active, sous-emploi : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2018.
- « Emploi, chômage, population active en 2017 : nouvelle accélération de l'emploi salarié privé et amplification de la baisse du chômage », *Dares Analyses* n° 031, Dares, juillet 2018.
- « Une photographie du marché du travail en 2017 – La baisse du chômage se confirme : – 0,7 point par rapport à 2016 », *Insee Première* n° 1694, avril 2018.
- « Projections à l'horizon 2070 – Une hausse moins soutenue du nombre d'actifs », *Insee Première* n° 1646, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Emploi, chômage, inactivité en 2017

en milliers

	Total	Sexe		Âge			
		Femmes	Hommes	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	65 ans ou plus
Actifs	29 668	14 263	15 404	2 780	18 138	8 370	379
Population en emploi	26 880	12 932	13 948	2 160	16 545	7 806	368
Population au chômage	2 788	1 332	1 456	620	1 593	564	12
Inactifs	23 544	13 494	10 050	4 757	2 523	4 380	11 885
Total 15 ans ou plus	53 212	27 757	25 455	7 537	20 661	12 750	12 264

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Taux d'activité selon le sexe et l'âge

en %

	1990	2000	2010	2017
Femmes				
15 à 24 ans	39,7	32,8	34,8	33,4
25 à 49 ans	75,0	79,9	83,3	82,6
50 à 64 ans	38,0	46,4	53,6	62,9
Ensemble 15 à 64 ans	58,0	62,4	65,4	67,6
Ensemble des 15 ans ou plus	47,0	49,3	51,3	51,4
Hommes				
15 à 24 ans	46,9	40,2	42,3	40,3
25 à 49 ans	96,3	95,0	94,6	93,1
50 à 64 ans	56,9	59,0	61,0	68,6
Ensemble 15 à 64 ans	75,6	75,1	74,7	75,6
Ensemble des 15 ans ou plus	65,5	63,1	62,0	60,5
Ensemble				
15 à 24 ans	43,4	36,5	38,6	36,9
25 à 49 ans	85,6	87,3	88,9	87,8
50 à 64 ans	47,2	52,5	57,2	65,6
Ensemble 15 à 64 ans	66,8	68,7	70,0	71,5
Ensemble des 15 ans ou plus	55,9	55,9	56,4	55,8

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi (calculs Insee).

Population active par sexe et âge en 2017

en milliers

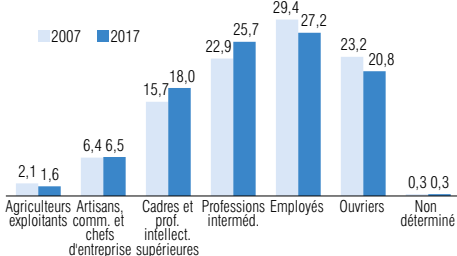
	Femmes	Hommes	Total
15 à 24 ans	1 248	1 532	2 780
25 à 49 ans	8 703	9 435	18 138
50 à 64 ans	4 142	4 228	8 370
Total 15 à 64 ans	14 094	15 194	29 288
15 ans ou plus	14 263	15 404	29 668

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Personnes en emploi selon la catégorie socioprofessionnelle

en %



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi (calculs Insee).

Projections de population active

	2020	2040	2070
Nombre d'actifs (en millions)	29,6	30,4	31,2
Part des femmes (en %)	48,3	48,2	48,1
Taux d'activité des 15-64 ans (en %)	72,1	74,6	75,0
Taux d'activité des 15-24 ans (en %)	36,2	36,9	36,9
Taux d'activité des 25-49 ans (en %)	88,4	88,3	88,4
Taux d'activité des 50-64 ans (en %)	68,0	75,7	76,9
Nombre d'actifs rapporté au nombre d'inactifs de 60 ans ou plus ¹	1,9	1,6	1,4

1. Ratio calculé sur la population totale qui intègre les personnes vivant dans des habitations mobiles ou résidant en collectivité.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans.

Source : Insee, projections de population active 2016-2070, scénario central.

Taux d'activité selon l'âge et le sexe dans l'UE en 2017

en %

	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	Femmes	Hommes	Ensemble
Allemagne	49,9	87,3	72,6	74,0	82,4	78,2
Autriche	56,1	88,7	53,6	71,8	81,0	76,4
Belgique	28,1	84,8	51,3	63,2	72,8	68,0
Bulgarie	26,3	84,3	61,8	67,1	75,4	71,3
Chypre	36,6	87,5	60,0	69,3	78,8	73,9
Croatie	35,7	83,3	43,6	61,4	71,5	66,4
Danemark	63,3	86,2	71,6	76,1	81,5	78,8
Espagne	33,3	87,0	59,6	68,8	78,9	73,9
Estonie	46,1	88,6	72,2	75,1	82,7	78,8
Finlande	53,2	86,8	67,8	74,9	78,5	76,7
France	36,9	87,4	54,9	67,6	75,6	71,5
Grèce	25,0	85,0	46,7	60,3	76,4	68,3
Hongrie	32,4	86,9	53,6	64,2	78,2	71,2
Irlande	46,7	82,9	62,0	66,6	78,8	72,7
Italie	26,2	77,9	55,4	55,9	75,0	65,4
Lettonie	39,7	88,6	67,9	74,3	79,8	77,0
Lituanie	35,0	89,3	71,3	74,6	77,4	75,9
Luxembourg	30,5	88,0	41,1	66,2	74,0	70,2
Malte	52,9	84,5	48,4	60,2	83,4	72,2
Pays-Bas	68,3	86,7	69,5	75,2	84,2	79,7
Pologne	34,8	84,9	50,1	62,6	76,6	69,6
Portugal	34,0	89,6	61,5	71,6	77,9	74,7
Rép. tchèque	31,7	89,1	63,6	68,7	82,9	75,9
Roumanie	30,0	83,4	46,0	58,2	76,2	67,3
Royaume-Uni	57,6	86,5	66,4	72,9	82,3	77,6
Slovaquie	33,2	86,6	56,4	65,9	78,2	72,1
Slovénie	39,1	91,9	45,6	71,2	77,1	74,2
Suède	54,7	91,3	80,5	80,7	84,3	82,5
UE	41,7	85,7	60,6	67,9	78,9	73,4

Champ : population des ménages, personnes de 15-64 ans.

Source : Eurostat (extraction du 6 novembre 2018), enquêtes sur les forces de travail.

4.2 Chômage

En 2017, selon l'enquête **Emploi**, la France (hors Mayotte) compte 2,8 millions de **chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT)**. En moyenne sur 2017, le **taux de chômage** s'établit à 9,4 % de la population active en France (hors Mayotte), en recul de 0,7 point par rapport à 2016. Par ailleurs, 1,6 million de personnes sont sans emploi et recherchent un emploi sans être disponibles, ou souhaitent travailler mais ne recherchent pas un emploi (qu'elles soient disponibles ou non pour en occuper un). Ces personnes ne vérifient pas tous les critères pour être considérées comme chômeurs, mais forment ce qu'on appelle le **halo autour du chômage**.

Entre 2016 et 2017, le taux de chômage de la population âgée de 15 à 24 ans diminue de 2,3 points. Celui des actifs âgés de 25 à 49 ans ainsi que celui des 50 ans ou plus reculent également mais dans une moindre mesure : respectivement – 0,5 point et – 0,3 point. Après avoir fortement augmenté avec la crise, le taux de chômage des jeunes s'était globalement stabilisé jusqu'en 2016. Il s'établit à 22,3 % en 2017, tandis que celui des actifs de 25 à 49 ans atteint 8,8 % et celui des 50 ans ou plus 6,6 %. Le chômage touche ainsi particulièrement les jeunes actifs. Cependant, avant 25 ans, peu de jeunes sont actifs et ceux qui le sont sont globalement peu diplômés et ont donc un risque de chômage accru. Rapportée à l'ensemble de la population (actifs et inactifs), la part de chômeurs est de 8,2 % en

2017 chez les jeunes, soit seulement 0,5 point de plus que pour les 25-49 ans.

Entre 2016 et 2017, le taux de chômage diminue dans des proportions proches pour les femmes (– 0,6 point) et pour les hommes (– 0,7 point). Depuis 2013, le taux de chômage est plus élevé pour les hommes que pour les femmes (respectivement 9,5 % et 9,3 % en 2017). Ce phénomène est à relier notamment à la baisse marquée de l'emploi dans l'industrie et la construction à la suite de la crise économique, secteurs qui emploient principalement des hommes. Le taux de chômage est plus élevé pour les ouvriers (13,5 % en 2017) et les personnes ayant au plus le brevet des collèges (17,0 %).

Après avoir continûment augmenté depuis 2008, le taux de chômage de longue durée diminue de 0,4 point en 2017, à 4,2 % des actifs. La part des **chômeurs de longue durée** s'établit à 45,0 %. Elle est beaucoup plus élevée au sein des chômeurs seniors (63,1 %). Par ailleurs, les moins diplômés et les moins qualifiés sont les plus concernés par le chômage de longue durée.

En 2017, le taux de chômage s'établit à 7,6 % dans l'ensemble de l'Union européenne. Il culmine à 21,5 % en Grèce, suivie de l'Espagne (17,2 %), tandis que la République tchèque affiche le taux le plus faible (2,9 %). Le taux de chômage s'établit à 3,8 % en Allemagne. En France, il se situe au-dessus de la moyenne européenne. ■

Définitions

Chômeur au sens du BIT : personne âgée de 15 ans ou plus qui :

- est sans emploi la semaine de référence ;
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi (et inversement). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Enquête Emploi : vise à observer de manière à la fois structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes européennes « Forces de travail » (*Labour Force Survey*). Il s'agit de la seule source statistique fournissant une mesure des concepts d'activité (emploi, chômage et inactivité) au sens du BIT et comparables entre tous les pays.

Taux de chômage : rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs).

Chômeur de longue durée, halo autour du chômage : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2018.
- « Emploi, chômage, population active en 2017 : nouvelle accélération de l'emploi salarié privé et amplification de la baisse du chômage », *Dares Analyses* n° 031, Dares, juillet 2018.
- « Une photographie du marché du travail en 2017 – La baisse du chômage se confirme : – 0,7 point par rapport à 2016 », *Insee Première* n° 1694, avril 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Taux de chômage par sexe et âge en 2017

	Femmes	Hommes	Ensemble
15 à 24 ans	21,3	23,1	22,3
25 à 49 ans	9,2	8,4	8,8
50 ans ou plus	6,2	6,9	6,6
Ensemble	9,3	9,5	9,4

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Chômage de longue durée selon le sexe et l'âge en 2017

	Taux de chômage de longue durée (au moins un an)	Part dans le chômage
Ensemble	4,2	45,0
Sexe		
Femmes	4,0	43,3
Hommes	4,4	46,5
Âge		
15 à 24 ans	6,2	28,0
25 à 49 ans	4,0	45,0
50 ans ou plus	4,1	63,1

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Situation précédant l'entrée au chômage des chômeurs en 2017

	Ensemble des chômeurs	Chômeurs ayant déjà travaillé
Chômeurs ayant déjà travaillé	83,1	100,0
Fin d'emploi à durée limitée	44,2	53,2
Licenciement économique	7,0	8,5
Autre licenciement	6,9	8,3
Rupture conventionnelle	9,1	11,0
Démission	6,2	7,4
Fin d'activité non salariée	2,4	2,9
Autres	7,3	8,7
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	16,9	///
Total	100,0	100,0

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, chômeurs de 15 ans ou plus. Lecture : les fins d'emploi à durée limitée représentent 44,2 % de l'ensemble des chômeurs et 53,2 % des chômeurs ayant déjà travaillé.

Source : Insee, enquête Emploi.

Personnes dans le halo autour du chômage selon le sexe et l'âge en 2017

	Femmes	Hommes	Total
15 à 24 ans	158	165	323
25 à 49 ans	543	336	878
50 ans ou plus	217	191	407
Total	917	691	1 608

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus. Lecture : en 2017, 191 000 hommes âgés de 50 ans ou plus sont dans le halo autour du chômage.

Source : Insee, enquête Emploi.

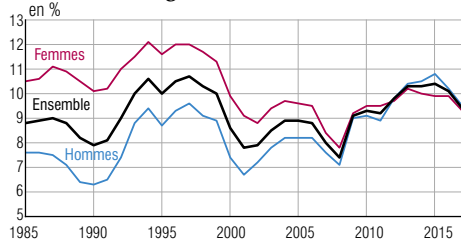
Nombre de chômeurs

	1982	1990	2000	2010	2017
Femmes	904	1 116	1 223	1 304	1 332
Hommes	769	901	1 075	1 375	1 456
Total	1 674	2 017	2 298	2 679	2 788

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage de 1985 à 2017



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage selon le niveau de diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale en 2017

	Sortie de formation initiale depuis			Ensemble
	1 à 4 ans	5 à 10 ans	11 ans ou plus	
Sans diplôme, CEP, brevet	48,4	37,4	14,0	17,0
Bac, CAP, BEP	24,1	15,1	7,6	10,0
Bac + 2 ou plus	8,8	5,1	4,2	5,2
Ensemble	17,8	12,0	7,6	9,4

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Lecture : en 2017, 8,8 % des personnes actives âgées de 15 ans ou plus, ayant un diplôme de niveau bac + 2 ou plus et ayant achevé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont au chômage.

Source : Insee, enquête Emploi.

Taux de chômage selon le sexe et l'âge dans l'UE en 2017

	Femmes	Hommes	Ensemble	Dont	
				Moins de 25 ans	25 à 74 ans
Allemagne	3,3	4,1	3,8	6,8	3,4
Autriche	5,0	5,9	5,5	9,8	4,9
Belgique	7,1	7,1	7,1	19,3	6,1
Bulgarie	6,0	6,4	6,2	12,9	5,8
Chypre	11,3	10,9	11,1	24,7	9,8
Croatie	12,0	10,4	11,1	27,0	9,6
Danemark	5,9	5,6	5,7	11,0	4,8
Espagne	19,0	15,7	17,2	38,6	15,7
Estonie	5,3	6,2	5,8	12,1	5,2
Finlande	8,4	8,9	8,6	20,1	7,1
France¹	9,3	9,5	9,4	22,3	8,1
Grèce	26,1	17,8	21,5	43,6	20,2
Hongrie	4,6	3,8	4,2	10,7	3,6
Irlande	6,3	7,1	6,7	14,5	5,7
Italie	12,4	10,3	11,2	34,7	9,7
Lettonie	7,7	9,8	8,7	17,0	8,1
Lituanie	5,7	8,6	7,1	13,3	6,6
Luxembourg	5,5	5,7	5,6	15,3	4,8
Malte	4,1	3,9	4,0	10,4	3,1
Pays-Bas	5,3	4,5	4,9	8,9	4,1
Pologne	4,9	4,9	4,9	14,8	4,1
Portugal	9,5	8,6	9,0	23,8	7,9
Rép. tchèque	3,6	2,3	2,9	7,9	2,6
Roumanie	4,0	5,6	4,9	18,3	3,9
Royaume-Uni	4,2	4,5	4,4	12,1	3,2
Slovaquie	8,4	7,9	8,1	18,9	7,3
Slovénie	7,5	5,8	6,6	11,2	6,2
Suède	6,4	6,9	6,7	17,8	5,2
UE	7,9	7,4	7,6	16,8	6,7

1. France hors Mayotte.

Champ : population des ménages, personnes actives de 15 à 74 ans.

Source : Eurostat (extraction du 7 mai 2018), enquêtes sur les forces de travail.

4.3 Politiques d'emploi

Les dispositifs ciblés de la politique de l'emploi prennent la forme d'aides à l'emploi, de stages de formation professionnelle ou de **mesures de retrait d'activité** anticipé. En 2017, le nombre total d'entrées dans les dispositifs baisse de 13,0 %. D'une part, les entrées en **formation des personnes en recherche d'emploi** diminuent de 19,6 % : le plan « 500 000 formations supplémentaires » de 2016 n'a été que partiellement reconduit en 2017. D'autre part, les embauches en **emploi aidé** baissent de 11,5 % en raison d'enveloppes budgétaires moins importantes pour les **contrats aidés** et de l'extinction, fin 2017, des contrats de génération et de l'exonération de cotisation d'assurance chômage patronale pour l'embauche de jeunes en contrat de travail à durée indéterminée (CDI). Les entrées en contrats aidés classiques (**contrat unique d'insertion (CUI) et emploi d'avenir**) diminuent fortement en 2017 : - 26,2 % pour les **contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)**, - 65,0 % pour les **contrats initiative emploi (CUI-CIE)** et - 48,4 % pour les emplois d'avenir. *A contrario*, les embauches dans le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) augmentent de 7,0 % et le nombre d'entrées en **contrat en alternance** de 4,2 %. Enfin, les entrées dans les dispositifs de retraits d'activité progressent de 4,4 %.

Fin 2017, 1 928 000 personnes sont bénéficiaires de la politique de l'emploi, en baisse de 11,9 % sur un an. Comme pour les entrées dans les dispositifs, cette baisse

est due à la diminution du nombre de personnes en contrat aidé (- 25,7 %), en formation (- 22,6 %) et dans les autres dispositifs d'emplois aidés (- 21,7 %).

En 2017, les femmes demeurent les principales bénéficiaires des CUI dans le secteur non marchand (72 % des contrats signés le sont par des femmes), mais elles sont presque toujours minoritaires dans les autres dispositifs. En particulier, elles ne représentent que 40 % des entrées en formation en alternance et 35 % des départs anticipés en retraite.

En 2016, les **dépenses en faveur des politiques du marché du travail (PMT)** ciblées sur des populations particulières (demandeurs d'emploi et personnes en difficulté sur le marché du travail) s'élèvent à 67 Md€, soit 3,0 % du produit intérieur brut (PIB). Elles progressent fortement (+ 2,5 % en euros constants), dans un contexte de reprise économique et d'amélioration sur le marché du travail. La dépense en faveur des politiques « actives » augmente de 9,9 % en 2016. Cette hausse soutenue est due à la croissance rapide des dépenses de formation professionnelle (+ 17,3 %), à la forte dynamique des politiques d'incitations à l'emploi (+ 20,1 %) ainsi qu'à un soutien prononcé aux emplois protégés (+ 9,2 %). Les dépenses « passives », notamment d'indemnisation chômage, progressent plus modérément (+ 0,7 %).

En 2016, la France figure parmi les pays de l'Union européenne qui consacrent le plus d'effort aux interventions sur le marché du travail avec le Danemark et la Finlande. ■

Définitions

Contrat en alternance : contrat d'apprentissage qui permet à des 16-25 ans de travailler et de suivre un enseignement en alternance conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ; contrat de professionnalisation qui vise à permettre l'acquisition, par les 16-25 ans et les demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus, d'une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles. **Contrat aidé, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative emploi (CIE), contrat unique d'insertion (CUI), dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT), emploi aidé, emploi d'avenir, formation des personnes en recherche d'emploi, mesures de retrait d'activité** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2016 », *Dares Résultats* n° 07, Dares, février 2019.
- « Les contrats uniques d'insertion et les emplois d'avenir : une forte baisse des recrutements en 2017 », *Dares Résultats* n° 54, Dares, novembre 2018.
- « L'apprentissage en 2017 », *Dares Résultats* n° 46, Dares, octobre 2018.
- « Les dispositifs spécifiques d'emploi aidé et de formation au 2^e trimestre 2018 », *Dares Indicateurs* n° 44, Dares, septembre 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Principaux dispositifs ciblés de la politique d'emploi

en milliers

	Entrées en dispositif ¹		Bénéficiaires en fin d'année ²	
	2016 (r)	2017	2016 (r)	2017
Emploi aidé	2 101	1 858	1 514	1 314
Contrat aidé	654	513	486	362
contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	274	203	223	157
contrat initiative emploi (CUI-CIE)	79	28	41	15
emploi d'avenir	68	35	96	57
insertion par l'activité économique (IAE)	232	248	128	132
Contrat en alternance	476	496	594	613
Autre emploi aidé	971	849	434	340
dont : aide aux chômeurs créateurs d'entreprise embauche de jeunes en CDI ³	183	201	199	216
	769	632	161	64
Formation des personnes en recherche d'emploi	974	783	340	263
Retraits d'activité	184	192	335	351
Total	3 259	2 833	2 189	1 928

1. Entrées initiales et reconductions. 2. Données corrigées des variations saisonnières. 3. Exonération temporaire de la contribution patronale d'assurance chômage pour l'embauche de jeunes en CDI.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Acoess ; ASP ; Cnav ; Dares ; DSS ; Pôle Emploi.

Nouveaux bénéficiaires des principaux dispositifs ciblés de la politique d'emploi selon le sexe et l'âge en 2017

en %

	Sexe		Âge		
	Femmes	Hommes	Moins de 25 ans	de 25 à 54 ans	55 ans ou plus
Emploi aidé	47,6	52,4	45,3	48,7	6,0
dont : contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	71,7	28,3	16,4	70,7	12,9
contrat initiative emploi (CUI-CIE)	42,1	57,9	20,7	67,4	11,9
emploi d'avenir	51,6	48,4	89,5	10,5	0,0
insertion par l'activité économique (IAE)	38,3	61,7	18,4	72,7	8,9
contrat en alternance	40,3	59,7	86,2	13,7	0,2
Formation des personnes en recherche d'emploi	45,7	54,3	25,8	68,9	5,2
Retraits d'activité	35,1	64,9	0,0	0,3	99,7

Sources : ASP ; Cnav ; Dares ; DSS ; Pôle Emploi.

Dépenses pour les politiques du marché du travail

en millions d'euros

	2000	2005	2010	2015 (r)	2016	16/15 en % en euros constants
Services du marché du travail	2 681	4 286	6 194	5 749	5 657	- 1,8
Mesures actives	14 843	11 845	15 119	14 691	16 177	9,9
Formation professionnelle	5 639	5 455	6 740	6 166	7 246	17,3
Incitations à l'emploi	2 135	1 780	1 308	1 070	1 288	20,1
Emploi protégé	1 254	1 455	2 112	1 963	2 147	9,2
Création directe d'emploi	5 777	3 091	3 902	4 803	4 911	2,1
Aide à la création d'entreprises ¹	38	64	1 056	689	586	- 15,1
Soutiens	25 015	35 373	38 773	44 957	45 371	0,7
Maintien et soutien du revenu en cas de perte d'emploi	22 423	34 395	38 543	44 930	45 358	0,8
Préretraites	2 592	978	229	27	13	- 51,5
Total	42 540	51 504	60 086	65 397	67 206	2,5
Dépenses totales (en % du PIB)	2,9	2,9	3,0	3,0	3,0	///

1. Estimation : les montants des exonérations de cotisations sociales ne sont pas connus en totalité.

Note : le montant des dépenses ciblées sur les demandeurs d'emploi et les personnes en difficultés a été significativement corrigé à la hausse (près de 12 Md€) afin de tenir compte des versements au titre des droits à la retraite des demandeurs d'emploi. Ces transferts ont été reconstruits depuis l'année 2000.

Source : Dares.

Dépenses pour les politiques du marché du travail dans les pays de l'UE en 2016

en % du PIB

	dont			Total			dont				
	Total	mesures actives	soutiens	Total	mesures actives	soutiens	Total	mesures actives	soutiens		
Allemagne	1,4	0,3	0,8	France	3,0	0,7	2,0	Pologne	0,7	0,4	0,2
Autriche	2,3	0,6	1,5	Grèce	0,7	0,2	0,5	Portugal	1,7	0,4	1,2
Belgique	2,3	0,5	1,6	Hongrie	1,2	0,9	0,2	Rép. tchèque	0,5	0,2	0,2
Bulgarie	0,6	0,1	0,4	Irlande	1,5	0,4	1,0	Roumanie	0,1	0,0	0,1
Chypre (p)	0,7	0,1	(p) 0,6	Italie ¹	1,7	(p) 0,4	1,3	Royaume-Uni ²	0,7	0,1	0,3
Croatie	0,7	0,3	0,3	Lettonie	0,6	0,1	0,5	Slovaquie	0,6	0,2	0,3
Danemark	3,1	1,5	1,1	Lituanie	0,5	0,2	0,2	Slovénie	0,7	0,2	0,5
Espagne	2,3	0,4	1,7	Luxembourg	1,3	0,7	0,6	Suède	1,7	0,9	0,6
Estonie	0,8	0,2	0,5	Malte	0,4	0,1	0,1				
Finlande	2,8	0,8	1,8	Pays-Bas	2,4	0,5	1,7				

1. Données 2015. 2. Données 2010.

Source : Eurostat (extraction du 23 novembre 2018).

4.4 Durée et organisation du temps de travail

Entre 1950 et 2017, la **durée annuelle du travail** de l'ensemble des salariés a diminué de 22 % en France. Jusqu'au milieu des années 1960, cette durée a peu varié, et c'est à partir de 1965 et jusqu'en 1982 qu'une part importante de la baisse intervient, en grande partie en raison de réductions collectives (4^e semaine de congés payés en 1968, 5^e semaine et 39 h en 1981). La durée du travail s'est à nouveau repliée dans les années 1990 avec l'accroissement du **temps partiel** puis avec le passage à 35 h, avant de se stabiliser à partir de 2002.

Représentant à peine plus d'un emploi sur vingt à la fin des années 1960, le travail à temps partiel concerne un emploi sur dix à partir de 1983 et près d'un emploi sur cinq en 2017. Le taux de temps partiel en France (19 % en 2017) est proche de la moyenne de l'Union européenne (20 %) mais en deçà de celui du Royaume-Uni (27 %), de l'Allemagne (28 %) ou des Pays-Bas, qui culmine à 51 %. Comme dans l'ensemble de l'Europe, le travail à temps partiel est majoritairement féminin en France. Parmi les salariés hors apprentis, il concerne 31 % des femmes contre 8 % des hommes. Dans une forte proportion (44 %), le temps partiel est « subi » et constitue une composante du **sous-emploi**. Les emplois à temps partiel sont souvent occupés aussi par les jeunes, les seniors et les salariés peu qualifiés et faiblement diplômés.

Certaines personnes en activité, qu'elles soient à temps complet ou à temps partiel,

pratiquent des **horaires de travail atypiques**. En 2017, le travail du samedi est le plus fréquemment cité (35 % des salariés), suivi du travail du soir (23 % des salariés). La proportion des non-salariés travaillant le week-end et ayant des horaires tardifs ou variables d'une semaine à l'autre est supérieure à celle des salariés. Parmi les salariés, les cadres déclarent travailler chez eux et le soir plus souvent que la moyenne. Les employés, quant à eux, travaillent en forte proportion le samedi (46 %) et à un degré moindre le dimanche (25 %). Les ouvriers sont, pour leur part, plus concernés que la moyenne par le travail de nuit (13 %) et les horaires alternés (15 %). Les horaires atypiques concernent principalement les professions qui assurent la continuité de la vie sociale, la permanence des services de soins et la sécurité des personnes. Par ailleurs, les femmes et les hommes n'exerçant pas les mêmes professions, ils ne subissent pas les mêmes contraintes d'horaires. Ainsi, les hommes employés (policiers, pompiers, agents de sécurité, etc.) déclarent plus souvent travailler en fin de semaine que les femmes employées (agents de services hospitaliers, aides soignantes, etc.).

En 2017, sur une fenêtre d'observation d'un mois, 21 % des personnes ayant un emploi ont travaillé au moins un dimanche : 19 % des salariés et 37 % des non-salariés. Les salariés travaillant le dimanche sont presque toujours concernés par le travail du samedi et souvent par les horaires tardifs ou variables. ■

Définitions

Durée annuelle du travail des salariés : temps de travail réellement effectué par les salariés au cours de l'année. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut-être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Durée collective hebdomadaire du travail, durée légale du travail, horaires de travail atypiques, sous-emploi : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le travail en horaires atypiques : quels salariés pour quelle organisation du temps de travail ? », *Dares Analyses* n° 30, Dares, juin 2018.
- « Comparaisons européennes des durées du travail : illustration pour huit pays », *Document d'études* n° 220, Dares, juin 2018.
- « L'essor du temps partiel au fil des générations », *Dares Analyses* n° 33, Dares, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Durée et organisation du temps de travail 4.4

Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2017

en %

	Travail ¹					Horaires habituels alternés ⁵	Horaires habituels variables d'une semaine à l'autre
	le soir ²	la nuit ³	le samedi	le dimanche	au domicile ⁴		
Catégorie socioprofessionnelle							
Cadres et professions intellectuelles supérieures	34	7	30	19	38	1	19
Professions intermédiaires	24	8	32	18	18	5	17
Employés	19	8	46	25	3	5	22
Ouvriers	20	13	29	12	1	15	14
Selon la durée du travail							
Temps complet	25	10	35	19	14	7	17
Temps partiel	18	5	37	20	10	3	23
Ensemble des salariés	23	9	35	19	13	7	18
Ensemble des non-salariés	41	10	69	37	41	0	37

1. Au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête Emploi. 2. Entre 20 heures et minuit. 3. Entre minuit et 5 heures. 4. S'il n'est pas le lieu de travail. 5. 2x8, 3x8, équipe, etc.

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus à la date de l'enquête Emploi.

Lecture : 19 % des salariés travaillent au moins un dimanche sur une période de 4 semaines au cours de l'année 2017.

Source : Insee, enquête Emploi.

Temps partiel des salariés (hors apprentis) selon le sexe en 2017

en %

	Femmes	Hommes	Ensemble
Actifs salariés (en milliers)	11 692	11 678	23 369
Salariés à temps complet	69,4	92,0	80,7
Salariés à temps partiel	30,6	8,0	19,3
moins de 15 heures	4,8	1,3	3,0
de 15 à 29 heures	16,1	4,4	10,3
30 heures ou plus	9,3	1,7	5,5
non renseigné	0,4	0,6	0,5

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors contrats d'apprentissage.

Source : Insee, enquête Emploi.

Sous-emploi selon le sexe et l'âge en 2017

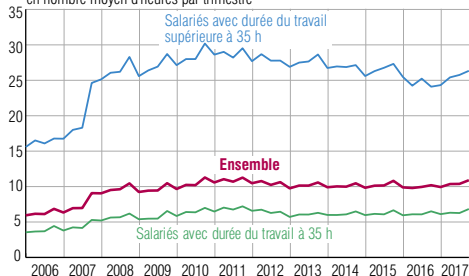
	15-24 ans			25-49 ans			50 ans ou plus		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Nombre de personnes en sous-emploi (en milliers)	248	947	454	1 155	493	1 648			
Part du sous-emploi (en %)	11,5	5,7	5,6	8,9	3,5	6,1			

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus. Lecture : en 2017, 493 000 hommes sont en sous-emploi, soit 3,5 % des hommes en emploi âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Heures supplémentaires déclarées par salarié entre 2006 et 2017

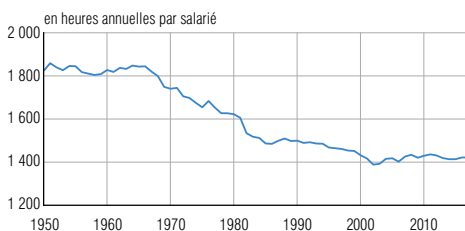
en nombre moyen d'heures par trimestre



Champ : France métropolitaine, salariés à temps complet dans des entreprises de dix salariés ou plus des secteurs concurrentiels.

Source : Dares, enquêtes Acemo.

Durée annuelle du travail des salariés entre 1950 et 2017



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Durée du travail hebdomadaire et temps partiel dans l'UE en 2017

	Durée habituelle hebdomadaire en heures ¹		Salariés à temps partiel en % de l'emploi total		
	Non salariés	Salariés	Femmes	Hommes	Ensemble
Allemagne	48,2	40,3	47,3	11,6	28,2
Autriche	52,0	41,3	47,7	11,9	28,7
Belgique	53,6	39,1	41,4	10,8	24,9
Bulgarie	43,5	40,9	2,7	2,2	2,4
Chypre	46,1	41,6	16,1	10,1	13,0
Croatie	44,1	40,4	6,9	4,6	5,6
Danemark	47,3	37,8	36,0	17,5	26,3
Espagne	47,8	39,8	24,2	7,3	15,0
Estonie	42,6	40,3	15,0	6,8	10,8
Finlande	46,6	39,3	21,6	11,8	16,5
France	50,5	39,1	30,0	8,3	18,8
Grèce	50,7	41,0	14,1	6,8	9,8
Hongrie	42,1	40,5	6,9	3,1	4,8
Irlande	49,5	39,2	31,9	11,8	21,0
Italie	46,2	39,0	32,5	8,7	18,7
Lettonie	41,2	40,3	11,6	5,3	8,5
Lituanie	40,7	39,8	10,6	6,5	8,6
Luxembourg	47,1	40,5	35,4	6,7	19,9
Malte	46,7	40,6	25,1	7,6	14,6
Pays-Bas	48,4	39,0	76,0	28,8	50,7
Pologne	46,2	40,9	10,8	4,5	7,3
Portugal	48,9	41,0	13,4	9,2	11,3
Rép. tchèque	46,3	40,7	12,2	3,5	7,3
Roumanie	38,8	40,6	8,3	7,5	7,9
Royaume-Uni	45,8	42,1	41,5	13,1	26,5
Slovaquie	45,3	40,5	8,5	4,3	6,2
Slovénie	45,3	40,9	15,1	7,7	11,1
Suède	47,4	39,9	35,7	15,5	25,1
UE	47,1	40,2	32,4	10,0	20,3

1. Personnes travaillant à temps complet. Champ : population de 15 ans ou plus. Source : Eurostat (extraction du 9 octobre 2018).

4.5 Emploi de la fonction publique

En France, au 31 décembre 2016, la **fonction publique** emploie 5,7 millions de personnes. Près de la moitié (44,1 %) travaille dans la fonction publique de l'État (FPE), 34,9 % dans la fonction publique territoriale (FPT) et 21,0 % dans la fonction publique hospitalière (FPH). Dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique, on décompte 189 300 bénéficiaires de **contrats aidés**, soit 4,2 % de moins qu'un an plus tôt.

Entre fin 2015 et fin 2016, les effectifs de la fonction publique hors contrats aidés augmentent de 0,5 %, après une année de stabilité. Ils progressent dans la FPE (+ 1,2 %) et la FPH (+ 0,4 %) mais reculent légèrement dans la FPT (- 0,2 %). L'emploi y compris contrats aidés augmente de 0,4 % (après + 0,1 % en 2015), soit 21 200 agents supplémentaires. Dans la FPE, il progresse de 1,0 %, après deux années de stabilité. Il croît de nouveau modérément dans la FPH : + 0,2 %, après + 0,3 % en 2015. En revanche, il diminue de 0,4 % dans la FPT, après une stabilisation en 2015. Au sein de la FPE, l'emploi recule dans les **établissements publics** administratifs (EPA) du fait du repli des effectifs de contrats aidés, accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) devenus contractuels directement rattachés au ministère. L'emploi augmente en contrepartie dans les ministères. Celui de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche gagne 18 000 emplois, suite à une augmentation du nombre d'enseignants, d'apprentis et d'AESH. Les effectifs progressent également aux ministères de la Défense (+ 3 700) et de l'Intérieur (+ 2 400). Le nombre d'agents augmente aussi au ministère de la Justice (+ 6 100 personnes) ce qui

résulte, pour partie, de l'intégration de certains agents (traducteurs, interprètes) dorénavant comptabilisés en tant que collaborateurs occasionnels du service public. En revanche, les ministères économiques et financiers perdent 2 300 agents et les effectifs de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie diminuent de 1 400. Dans la FPT, l'emploi progresse nettement dans les régions (+ 5,2 %) et diminue dans les départements (- 2,4 %). Ces évolutions résultent pour partie de la création en janvier 2016 des collectivités uniques de Guyane et de Martinique ; les effectifs départementaux sont depuis comptabilisés avec ceux des régions. Dans le secteur communal, l'emploi recule légèrement (- 0,2 %) en lien avec la baisse du nombre de contrats aidés : l'emploi diminue dans les organismes communaux (- 1,2 %) mais augmente nettement dans les organismes intercommunaux (+ 3,7 %). Dans la FPH, la croissance des effectifs reste modérée (+ 0,2 %), entièrement portée par les établissements médico-sociaux (+ 2,1 %), tandis que dans les hôpitaux, les effectifs sont stables.

En 2016, le nombre d'agents de la fonction publique relevant du **statut** de « **fonctionnaires** » augmente légèrement dans la FPE mais baisse dans la FPT et la FPH. Les fonctionnaires représentent 61,8 % des effectifs dans la FPE, 74,3 % dans la FPT et 70,0 % dans la FPH.

La répartition par catégorie hiérarchique est très différente selon les versants de la fonction publique. Dans la FPE, 53,2 % des salariés appartiennent à la catégorie dont la qualification est la plus élevée (catégorie A) contre 32,6 % dans la FPH et 9,2 % dans la FPT. Les agents de la catégorie C sont les plus nombreux dans la FPT (76,2 %). ■

Définitions

Fonction publique : le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en 3 versants :

- la fonction publique de l'État (FPE) ;
- la fonction publique territoriale (FPT) ;
- la fonction publique hospitalière (FPH).

Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Contrat aidé, établissement public, fonctionnaire, poste principal dans la fonction publique, statuts des agents de la fonction publique, système d'information sur les agents des services publics (Siasp) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'emploi dans la fonction publique en 2016 », *Point Stat*, DGAFP, mai 2018.
- « L'emploi dans la fonction publique en 2016 – L'emploi augmente sauf dans le versant territorial », *Insee Première* n° 1691, mars 2018.
- « Baisse des effectifs dans la fonction publique territoriale en 2016 », *BIS* n° 121, DGCL, décembre 2017.
- « En 2016, hausse de l'emploi dans la fonction publique, sauf dans le versant territorial », *Informations rapides* n° 328, Insee, décembre 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Emploi de la fonction publique 4.5

Effectifs des trois versants de la fonction publique

en milliers

Au 31 décembre	2012	2013	2014	2015	2016
Ensemble de la fonction publique de l'État	2 450,8	2 476,5	2 475,6	2 477,5	2 503,0
Ensemble de la fonction publique territoriale	1 912,8	1 951,4	1 981,5	1 984,2	1 977,2
Fonction publique hospitalière	1 153,2	1 172,6	1 183,6	1 186,6	1 189,3
Total	5 516,8	5 600,4	5 640,7	5 648,3	5 669,5

Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.

Source : Insee, Siasp.

Effectifs de la fonction publique de l'État

en milliers

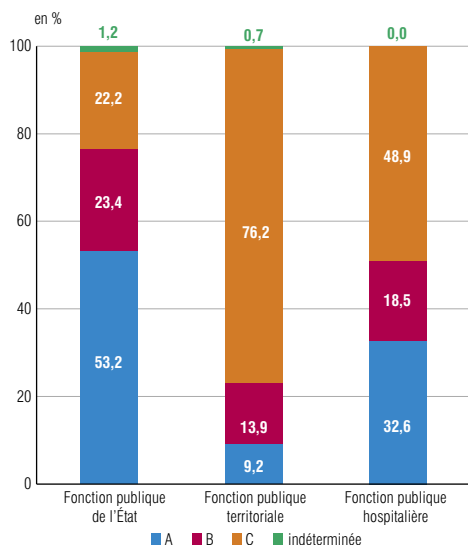
Au 31 décembre	2015	2016
Ministères	1 914,8	1 942,3
Éducation, enseignement et recherche	1 011,3	1 029,3
Économie, finances et industrie	146,7	144,3
Intérieur	287,1	289,5
Logement, transports et développement durable	53,9	52,5
Affaires sociales, santé et travail	20,5	20,1
Défense	258,9	262,6
Autres (y c. Justice)	136,5	144,0
Établissements publics à caractère administratif	562,6	560,7
Total	2 477,5	2 503,0

Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.

Note : ministères et ministères de tutelle des établissements publics administratifs de statut de droit public.

Source : Insee, Siasp.

Répartition des effectifs de la fonction publique par catégorie statutaire au 31 décembre 2016



Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.

Note : une catégorie hiérarchique a été attribuée aux contractuels selon leur code grade et tous les bénéficiaires de contrats aidés sont classés ici en catégorie C.

Source : Insee, Siasp.

Effectifs de la fonction publique hospitalière

en milliers

Au 31 décembre	2015	2016
Hôpitaux	1 041,1	1 040,7
Établissements médicaux sociaux ¹	145,5	148,6
Total	1 186,6	1 189,3
<i>dont bénéficiaires de contrats aidés</i>	<i>23,3</i>	<i>21,6</i>

1. Y c. établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.

Source : Insee, Siasp.

Effectifs de la fonction publique de l'État par statut

en milliers

Au 31 décembre	2015	2016
Fonctionnaires	1 542,4	1 545,8
Militaires	300,3	305,4
Contractuels, autres catégories et statuts	555,3	575,5
Bénéficiaires de contrats aidés	79,4	76,4
Total	2 477,5	2 503,0

Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.

Note : ministères et ministères de tutelle des établissements publics administratifs de statut de droit public.

Source : Insee, Siasp.

Effectifs de la fonction publique territoriale

en milliers

Au 31 décembre	2015	2016
Régions	83,3	87,6
Fonctionnaires	72,5	75,8
Contractuels, autres catégories et statuts	9,5	10,5
Bénéficiaires de contrats aidés	1,4	1,3
Départements	367,1	358,3
Fonctionnaires	285,7	279,8
Contractuels, autres catégories et statuts	72,8	71,4
Bénéficiaires de contrats aidés	8,5	7,1
Secteur communal ¹	1 533,9	1 531,2
Fonctionnaires	1 114,2	1 113,7
Contractuels, autres catégories et statuts	334,7	334,6
Bénéficiaires de contrats aidés	85,0	82,9
Total	1 984,2	1 977,2
<i>dont bénéficiaires de contrats aidés</i>	<i>94,9</i>	<i>91,4</i>

1. Y c. OPHLM, caisses de crédit municipal, régies et EPA locaux.

Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.

Note : collectivités territoriales et établissements publics à caractère administratif (EPA).

Source : Insee, Siasp.

4.6 Emploi par âge

Le **taux d'emploi** des 15-64 ans s'établit en 2017 en France hors Mayotte à 64,7 %, son plus haut niveau depuis 2008. Il augmente de 0,5 point sur un an. Au sein des 15-64 ans, les hommes sont plus souvent en **emploi** que les femmes (respectivement 68,4 % et 61,2 %). L'écart de taux d'emploi selon les sexes s'accroît légèrement en 2017, sans remettre en cause sa nette réduction depuis 1975.

Le taux d'emploi des seniors âgés de 50 à 64 ans s'élève à 61,2 % en 2017, gagnant 0,9 point par rapport à 2016. Il a été dynamique ces dernières années en lien avec des sorties plus tardives du marché du travail, dans un contexte de restriction d'accès aux dispositifs de cessation anticipée d'activité et de recul de l'âge de départ à la retraite. Le taux d'emploi des 60-64 ans (29,4 %) reste nettement en deçà de celui des 55-59 ans (71,9 %). Le taux d'emploi des 55-64 ans s'établit à 51,3 %. Il reste inférieur à la moyenne de l'Union européenne (57,1 %), et bien en deçà de celui de la Suède (76,4 %) ou de l'Allemagne (70,1 %).

Le taux d'emploi des 15-24 ans s'établit en 2017 à 28,7 %. Il progresse de 0,9 point sur un an. Après avoir baissé entre 2008 et 2013 à la suite de la crise économique, il est resté quasiment stable jusqu'en 2016. Il est inférieur à la moyenne européenne (34,7 %). Le taux d'emploi des 25-49 ans augmente de 0,4 point entre 2016 et 2017 pour s'établir à 80,1 %.

En 2017, les **emplois aidés** (hors IAE) représentent 23 % des emplois occupés par des jeunes de moins de 26 ans. Cette part avait fortement progressé entre 1982 (8 %) et 1998 (32 %), puis s'était légèrement érodée pour se stabiliser à 27 % entre 2013 et 2016. L'alternance, et notamment l'**apprentissage**, est la

forme d'emploi aidé la plus répandue chez les jeunes. Les contrats en alternance ont nettement augmenté à partir de 1984 du fait de la création des contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation, qui ont précédé les contrats de professionnalisation. Cette tendance s'est poursuivie dans les années 1990 avec le développement de l'apprentissage, sous l'effet de son ouverture à l'ensemble des filières professionnelles du secondaire et du supérieur et des incitations à l'embauche.

Après une forte augmentation en 2013 liée à la montée en charge des **emplois d'avenir**, la part des jeunes de moins de 26 ans parmi les recrutements initiaux de **contrats aidés** avait diminué entre 2013 et 2015, puis s'était stabilisée en 2016. Elle baisse sensiblement en 2017 (- 5,2 points) et s'établit à 25 %, niveau proche de celui de 2012. Trois raisons principales expliquent ce repli : d'abord, le recul (- 3,1 points) de la part des emplois d'avenir (dispositif centré sur les jeunes âgés de 16 à 25 ans) dans les recrutements, puis la hausse de la part des renouvellements de contrats dans les recrutements (une partie des contrats reconduits concerne des personnes qui avaient moins de 26 ans lors de la signature d'un premier contrat mais qui ont dépassé ce seuil au moment de son renouvellement), et enfin le ciblage plus intense, au second semestre, des personnes les plus éloignées de l'emploi, souvent plus âgées, entraînant ainsi une baisse de la part des jeunes dans les recrutements pour tous les types de contrat. Sur l'ensemble des dispositifs, les jeunes qui représentaient 29 % des recrutements en début d'année 2017 n'en représentent plus que 14 % en décembre 2017. ■

Définitions

Taux d'emploi : rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

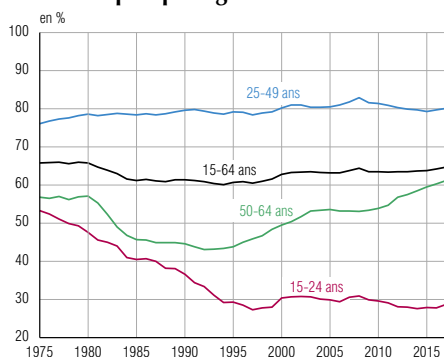
Apprenti, contrat d'apprentissage, contrat aidé, contrat unique d'insertion (CUI), emploi aidé, emploi au sens du BIT (ou population active occupée au sens du BIT), emplois d'avenir, enquête Emploi, intérim : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les contrats uniques d'insertion et les emplois d'avenir », *Dares Résultats* n° 054, Dares, novembre 2018.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2018.
- « L'emploi des seniors en hausse entre 2007 et 2017 », *Insee Focus* n° 119, juillet 2018.
- « Emploi, chômage, population active en 2017 : nouvelle accélération de l'emploi salarié privé et amplification de la baisse du chômage », *Dares Analyses* n° 031, Dares, juillet 2018.
- « Formations et emploi », *Insee Références*, édition 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

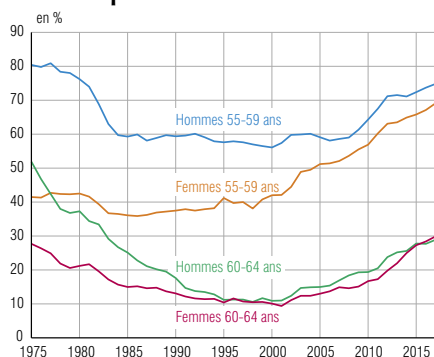
Taux d'emploi par âge entre 1975 et 2017



Champ : France hors Mayotte, population des ménages.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux d'emploi des seniors entre 1975 et 2017



Champ : France hors Mayotte, population des ménages.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Statut des emplois par âge en 2017

	en %					
	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Femmes	Hommes	Ensemble
Non-salariés	2,3	10,5	16,4	8,6	14,5	11,6
Salariés	97,7	89,5	83,6	91,4	85,5	88,4
Emplois à durée indéterminée ¹	43,8	77,7	77,0	77,0	72,7	74,8
Contrats à durée déterminée	30,4	9,0	5,3	11,8	7,5	9,6
Apprentis	15,9	0,2	0,0	1,0	1,8	1,4
Intérimaires	7,6	2,6	1,3	1,6	3,5	2,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Emploi total (en milliers)	2 160	16 545	8 174	12 932	13 948	26 880

1. Y c. les salariés sans contrat, ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Lecture : en 2017, 43,8 % des personnes en emploi âgées de 15 à 24 ans sont salariées en emploi à durée indéterminée.

Source : Insee, enquête Emploi.

Jeunes de moins de 26 ans dans les différents emplois aidés

	en milliers		
Au 31 décembre	2000	2016 (r)	2017 (p)
Alternance	579	549	544
Apprentissage	359	369	354
Contrats de professionnalisation	0	180	190
Contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation	220	0	0
Contrats aidés marchands¹	77	29	14
Contrats uniques d'insertion - contrats initiative emploi (CUI-CIE) ²	36	8	2
Emplois d'avenir marchands	0	22	12
Autres mesures ³	41	0	0
Contrats aidés non marchands¹	163	91	55
Contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) ⁴	0	34	21
Emplois d'avenir non marchands	0	57	34
Contrats-emploi solidarité	36	0	0
Contrats-emploi consolidé	10	0	0
Emplois jeunes	118	0	0
Total hors IAE	820	668	613
Structures de l'IAE	...	18	20
Total y compris IAE	...	687	633
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par les jeunes hors IAE (en %)	30	26	23
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par les jeunes y compris IAE (en %)	...	27	24

1. Hors structures d'insertion par l'activité économique (IAE). 2. Contrat initiative emploi (CIE) avant 2010. 3. Exonérations de charges sociales pour les embauches de jeunes (Pactes et PAJ), exonérations de 25 % et 50 % à l'embauche de jeunes, primes à l'embauche dans l'artisanat, exonérations de 50 % de charges sociales pour les embauches de chômeurs de longue durée. 4. Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) avant 2010.

Champ : France métropolitaine, jeunes de moins de 26 ans, hors abattement temps partiel, Acre, contrat de génération, exonérations de cotisation pour l'embauche de jeunes en CDI.

Sources : Dares ; ASP ; chambres consulaires ; Direccte ; Insee, enquêtes Emploi.

Taux d'emploi par âge dans l'UE en 2017

	en %			
	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Ensemble
Allemagne	46,5	84,2	70,1	75,2
Autriche	50,6	84,1	51,3	72,2
Belgique	22,7	79,5	48,3	63,1
Bulgarie	22,9	79,4	58,2	66,9
Chypre	27,6	78,4	55,3	65,6
Croatie	25,9	74,9	40,3	58,9
Danemark	56,3	81,7	68,9	74,2
Espagne	20,5	73,2	50,5	61,1
Estonie	40,5	83,9	68,1	74,1
Finlande	42,5	80,6	62,5	70,0
France	28,7	80,0	51,3	64,7
Grèce	14,1	67,4	38,3	53,5
Hongrie	29,0	83,7	51,7	68,2
Irlande	40,0	78,0	58,4	67,7
Italie	17,1	69,4	52,2	58,0
Lettonie	33,0	81,2	62,3	70,1
Lituanie	30,4	83,3	66,1	70,4
Luxembourg	25,8	83,7	39,8	66,3
Malte	47,3	81,8	47,2	69,2
Pays-Bas	62,3	83,5	65,7	75,8
Pologne	29,6	81,4	48,3	66,1
Portugal	25,9	82,5	56,2	67,8
Rép. tchèque	29,1	86,7	62,1	73,6
Roumanie	24,5	79,9	44,5	63,9
Royaume-Uni	50,7	83,8	64,1	74,1
Slovaquie	26,9	80,0	53,0	66,2
Slovénie	34,7	86,1	42,7	69,3
Suède	44,9	86,3	76,4	76,9
UE	34,7	79,7	57,1	67,7

Champ : population des ménages, population des 15-64 ans.

Source : Eurostat (extraction du 31 décembre 2018), enquêtes sur les forces de travail.

4.7 Emploi par activité

Selon l'enquête **Emploi**, en 2017, 26,9 millions de personnes occupent un **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)**, en France hors Mayotte. Les femmes représentent 48,1 % de l'emploi total. Parmi les personnes en emploi, 13,8 % travaillent dans le **secteur d'activité** de l'industrie, 6,5 % dans la construction, 2,6 % dans l'agriculture et 75,9 % dans le **secteur tertiaire**. La part du secteur tertiaire est de 87,5 % pour les femmes et de 65,2 % pour les hommes ; cet écart s'explique essentiellement par la forte présence des femmes dans l'enseignement, la santé, l'hébergement médico-social et l'action sociale ou encore les services aux ménages, qui emploient à eux seuls 41,7 % des femmes en 2017. Les autres secteurs d'activité se caractérisent par une plus forte présence masculine : 18,8 % des hommes travaillent dans l'industrie, 11,1 % dans la construction et 3,5 % dans l'agriculture.

Si le poids du tertiaire dans son ensemble varie globalement peu selon l'âge, les plus jeunes sont moins souvent dans l'administration publique, l'enseignement et la santé (14,6 % des moins de 25 ans contre 23,2 % des 25-49 ans), mais se retrouvent davantage dans le commerce (18,8 %) et l'hébergement-restauration (8,8 %).

En 2017, 11,6 % des emplois sont occupés par des personnes qui travaillent dans leur entreprise depuis moins d'un an. Cette proportion est légèrement plus élevée dans le tertiaire et la construction.

Entre 2016 et 2017, l'**emploi total mesuré par les comptes nationaux** progresse encore :

+ 247 800 **emplois en équivalent temps plein (EQTP)**, après + 195 800 en 2016. Alors qu'entre 2009 et 2014, la moitié de la croissance annuelle moyenne de l'emploi total était imputable au tertiaire principalement non marchand, la situation change à partir de 2015 avec la nette reprise de l'emploi du tertiaire principalement marchand. En 2017, il croît d'environ 300 000 EQTP (+ 2,1 %, après + 1,5 % en 2016 et + 0,8 % en 2015). En particulier, l'emploi des **branches** des services aux entreprises, qui inclut notamment l'emploi intérimaire, et de l'hébergement-restauration, qui bénéficie du rebond de la fréquentation touristique en 2017, est très dynamique (respectivement + 4,5 % et + 3,4 %). *A contrario*, l'emploi dans les branches industrielles (hors **intérim**) poursuit son recul en 2017 (- 0,8 %, après - 0,9 % en 2016), à l'exception de l'emploi dans les industries agroalimentaires qui se stabilise. Dans la construction, l'emploi continue de se replier en 2017 mais à un rythme moindre (- 0,5 %, après - 1,6 % en 2016 et - 2,4 % en 2015). Enfin, l'emploi des branches agricoles poursuit sa baisse en 2017 (- 1,6 %, après - 1,0 % en 2016).

En 2017, la France figure parmi les pays européens où le poids du secteur tertiaire est le plus élevé : il y est supérieur de 4,0 points à la moyenne de l'Union européenne (UE). Le poids de l'industrie, et dans une moindre mesure celui de l'agriculture, y sont en revanche plus faibles, inférieurs respectivement de 3,4 points et de 1,6 point, en regard de la moyenne de l'UE. ■

Définitions

Emploi en équivalent temps plein (EQTP) : l'emploi peut se mesurer en nombre de personnes ayant travaillé, même pendant une durée limitée. On peut aussi mesurer les emplois en équivalent temps plein (EQTP). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % compte pour 0,4 (= 0,5 × 0,8) en EQTP.

Secteur d'activité : regroupe des entreprises de fabrication, commerce ou service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Branche d'activité, emploi au sens du BIT, emploi en comptabilité nationale, enquête Emploi, intérim, secteur tertiaire/tertiaire : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2018.
- « Emploi, chômage, population active en 2017 : nouvelle accélération de l'emploi salarié privé et amplification de la baisse du chômage », *Dares Analyses* n° 031, Dares, juillet 2018.
- « Une photographie du marché du travail en 2017 – La baisse du chômage se confirme : - 0,7 point par rapport à 2016 », *Insee Première* n° 1694, avril 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Population en emploi selon le sexe, l'âge et le secteur d'activité en 2017

	Ensemble		Sexe en %		Âge en %		
	en milliers	en %	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus
Agriculture	698	2,6	1,6	3,5	2,5	2,0	3,8
Industrie	3 699	13,8	8,3	18,8	13,7	14,0	13,3
Construction	1 740	6,5	1,5	11,1	7,2	6,7	5,7
Tertiaire	20 414	75,9	87,5	65,2	73,7	76,1	76,2
Commerce	3 449	12,8	12,1	13,5	18,8	13,0	10,8
Transports	1 452	5,4	2,9	7,7	4,3	5,4	5,7
Hébergement et restauration	1 032	3,8	3,9	3,8	8,8	3,7	2,9
Information et communication	791	2,9	1,9	3,9	2,7	3,4	2,2
Finance, assurance, immobilier	1 258	4,7	5,4	4,0	3,1	4,8	4,8
Services principalement aux entreprises	2 650	9,9	9,5	10,2	8,7	10,5	8,8
Administration publique	2 433	9,1	9,9	8,2	5,5	8,5	11,1
Enseignement	1 933	7,2	10,1	4,5	4,3	7,4	7,5
Santé	1 916	7,1	11,1	3,4	4,8	7,3	7,4
Hébergement médico-social, action sociale	2 046	7,6	13,2	2,4	6,1	7,2	8,9
Services aux ménages	1 455	5,4	7,3	3,6	6,4	4,9	6,1
Activité indéterminée	328	1,2	1,0	1,4	2,8	1,1	1,0
Ensemble	26 880	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

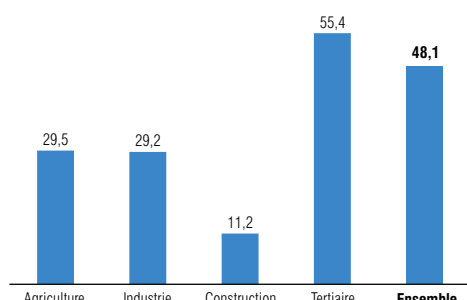
Lecture : en moyenne en 2017, 87,5 % des femmes ayant un emploi travaillent dans le secteur tertiaire.

Note : les intérimaires sont classés dans le secteur utilisateur.

Source : Insee, enquête Emploi.

Part des femmes dans l'emploi en 2017

en %



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Note : les intérimaires sont classés dans le secteur utilisateur.

Source : Insee, enquête Emploi.

Ancienneté dans l'entreprise par secteur d'activité en 2017

en %

	Moins d'un an d'ancienneté	10 ans ou plus d'ancienneté	Ensemble en milliers
Agriculture	10,2	56,0	698
Industrie	8,2	49,2	3 699
Construction	12,1	36,1	1 740
Tertiaire	12,1	44,8	20 414
Ensemble	11,6	44,9	26 880

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Note : les intérimaires sont classés dans le secteur utilisateur ; le total inclut des personnes dont le secteur d'activité est inconnu.

Source : Insee, enquête Emploi.

Emploi total par grand secteur dans l'UE en 2017

	Répartition par grand secteur en % ¹				Emploi total en milliers
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire ²	
Allemagne	1,3	20,6	6,8	71,3	41 664
Autriche	3,9	16,9	8,0	71,1	4 260
Belgique	1,2	13,9	6,9	78,1	4 638
Bulgarie	7,0	22,5	7,4	63,1	3 150
Chypre	2,5	8,8	8,2	80,4	380
Croatie	7,0	19,8	6,6	66,6	1 625
Danemark	2,2	12,7	6,0	79,2	2 816
Espagne	4,4	14,1	6,0	75,6	18 825
Estonie	3,5	21,2	8,7	66,6	659
Finlande	3,8	14,6	7,5	74,1	2 473
France	2,6	13,8	6,5	75,9	26 880
Grèce	12,1	11,4	4,0	72,5	3 753
Hongrie	5,0	24,7	6,9	63,4	4 421
Irlande	5,0	12,9	5,9	76,2	2 194
Italie	3,8	19,9	6,1	70,2	23 023
Lettonie	6,9	16,2	7,1	69,8	895
Lituanie	7,8	17,6	7,3	67,3	1 355
Luxembourg	1,1	3,7	5,1	90,1	272
Malte	1,0	12,8	6,9	79,3	221
Pays-Bas	2,0	10,2	4,7	83,1	8 605
Pologne	10,2	24,1	7,4	58,3	16 423
Portugal	6,4	18,3	6,5	68,9	4 757
Rép. tchèque	2,8	30,5	7,5	59,1	5 222
Roumanie	22,8	22,1	8,0	47,1	8 671
Royaume-Uni	1,2	10,8	7,3	80,7	31 963
Slovaquie	2,7	27,5	9,6	60,1	2 531
Slovénie	5,5	27,5	5,6	61,4	959
Suède	1,8	11,3	6,8	80,1	5 022
UE	4,2	17,2	6,7	71,9	227 653

1. La somme des poids des secteurs peut être inférieure à 100 % lorsque le secteur n'est pas connu.

2. Y c. les activités des ménages en tant qu'employeurs et les activités extra-territoriales.

Champ : population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat (extraction du 2 janvier 2019), enquêtes sur les forces de travail.

5.1 Salaires dans les entreprises

En 2015, le **salaire** mensuel moyen en **équivalent temps plein (EQTP)** d'une personne travaillant dans le secteur privé ou dans une entreprise publique est de 2 250 euros, nets des cotisations et contributions sociales. Correction faite de l'inflation, le **salaire net** moyen augmente de 1,1 % en euros constants par rapport à 2014 (après + 0,5 % en 2014). Le **Smic** horaire brut a été revalorisé de 0,8 % au 1^{er} janvier 2015, soit une hausse de 0,8 % en euros constants sur un an.

Entre 2014 et 2015, le salaire net moyen en EQTP augmente en euros constants dans l'industrie (+ 1,4 %), dans la construction (+ 1,2 %) et dans le tertiaire (+ 1,0 %). Il progresse pour toutes les catégories socio-professionnelles. C'est pour les cadres que l'augmentation est la plus marquée (+ 1,2 % en euros constants, après + 0,8 % en 2014), en particulier dans les transports, les activités commerciales et l'industrie. Les cadres bénéficient en 2015 du meilleur contexte économique et d'un certain dynamisme des éléments variables de leur rémunération comme les primes ou l'épargne salariale. Les employés et les ouvriers ont pu bénéficier, pour leur part, de la revalorisation du Smic. Le salaire net moyen des ouvriers progresse de 1,1 % en euros constants (après + 0,4 % en 2014), porté par la hausse dans l'industrie. Comme les cadres, les ouvriers bénéficient en 2015 de primes dynamiques. Pour les employés, le salaire net moyen augmente plus modérément (+ 0,6 % en euros constants, après + 0,7 % en

2014), notamment dans les activités de commerce et les activités de services aux particuliers. Le salaire net moyen des professions intermédiaires augmente à peine, quant à lui (+ 0,2 % en euros constants, après + 0,3 %).

Le salaire net **médian** en EQTP s'élève en 2015 à 1 797 euros par mois. En bas de l'échelle, les 10 % de salariés les moins bien rémunérés perçoivent un salaire net mensuel inférieur à 1 213 euros. En haut de l'échelle, les 10 % de salariés les mieux rémunérés gagnent au moins 3 646 euros par mois. Les salaires nets augmentent à tous les niveaux de l'échelle salariale avec des hausses plus marquées dans le haut de l'échelle. Les disparités salariales augmentent ainsi dans la moitié supérieure de la distribution. Au total, le **rapport entre le neuvième et le premier décile** de salaire s'accroît un peu, à 3,0. En 2015, une salariée gagne, en moyenne en EQTP, 18,5 % de moins que son homologue masculin (18,4 % hors contrats aidés). Le salaire net moyen des femmes progresse légèrement plus que celui des hommes : + 1,2 % contre + 1,1 % en euros constants. Ainsi, l'écart de salaire moyen entre femmes et hommes diminue de 0,1 point entre 2014 et 2015. À secteur d'activité, âge, catégorie socioprofessionnelle, taille de l'entreprise et condition d'emploi (temps complet, temps partiel) donnés, l'écart de salaire moyen entre femmes et hommes est nettement plus bas (9,3 %). Il continue aussi de se réduire : 0,3 point de moins qu'en 2014. ■

Définitions

Salaires en équivalent temps plein (EQTP) : salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris ceux à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Déciles et rapports interdéciles, déclaration annuelle de données sociales (DADS), effet de structure, médiane, salaire brut ou net, salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les salaires par secteur et par branche professionnelle en 2015 », *Dares Résultats* n° 035, Dares, juillet 2018.
- « Salaire horaire : l'importance de la catégorie socioprofessionnelle et du diplôme », *Insee Focus* n° 116, juin 2018.
- « Salaires dans le secteur privé – En 2015, le salaire net moyen augmente de 1,1 % en euros constants », *Insee Première* n° 1669, octobre 2017.
- « Des salaires plus dynamiques et plus dispersés en Allemagne qu'en France », *Insee Focus* n° 81, mars 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Salaires mensuels nets moyens selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle en 2015

	Montants mensuels nets en euros courants				Évolution 15/14 en euros constants en %		
	Femmes	Hommes	Ensemble	(F-H)/H en %	Femmes	Hommes	Ensemble
Cadres ¹	3 561	4 451	4 141	- 20,0	1,3	1,3	1,2
Professions intermédiaires	2 081	2 420	2 271	- 14,0	0,2	0,3	0,2
Employés	1 591	1 739	1 637	- 8,5	0,6	0,3	0,6
Ouvriers	1 483	1 765	1 717	- 16,0	1,7	1,0	1,1
Ensemble	1 986	2 438	2 250	- 18,5	1,2	1,1	1,1

1. Y c. chefs d'entreprise salariés. Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

Évolutions annuelles des salaires nets moyens

en euros constants et en %

	2005	2010	2015
Salaire net moyen	1,0	0,5	1,3
Salaire net moyen à structure constante	0,9	0,0	0,7
Incidence des effets de structure sur le salaire net	0,1	0,5	0,6
Indice des prix à la consommation	1,8	1,5	0,0

Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, hors bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation, apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

Salaires horaires nets moyens par sexe et par catégorie socioprofessionnelle

en euros courants

	2014	2015	15/14 ¹ en %
Salariés à temps complet	14,8	14,9	0,9
Femmes	13,3	13,5	1,1
Hommes	15,7	15,8	0,9
Cadres ²	26,5	26,7	1,0
Professions intermédiaires	14,8	14,9	0,2
Employés	11,0	11,0	0,5
Ouvriers	11,2	11,4	1,0
Smic (151,67 heures)	7,4	7,5	0,6
Salariés à temps partiel	12,5	12,7	1,5
Femmes	11,6	11,7	1,2
Hommes	14,2	14,4	1,4
Cadres ²	22,9	23,0	0,7
Professions intermédiaires	13,7	13,6	- 0,4
Employés	9,7	9,8	0,5
Ouvriers	9,8	9,9	0,8

1. En euros constants. 2. Y c. chefs d'entreprise salariés.

Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

Distribution des salaires mensuels nets en 2015

en euros courants

Déciles	Femmes	Hommes	Ensemble	(F-H)/H en %
D1	1 171	1 262	1 213	- 7,2
D2	1 288	1 427	1 357	- 9,7
D3	1 396	1 573	1 490	- 11,3
D4	1 512	1 728	1 630	- 12,5
Médiane (D5)	1 650	1 906	1 797	- 13,4
D6	1 830	2 130	2 004	- 14,1
D7	2 073	2 451	2 286	- 15,4
D8	2 432	2 996	2 752	- 18,8
D9	3 149	3 990	3 646	- 21,1
D9/D1	2,7	3,2	3,0	///

Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs. Lecture : en 2015, 10 % des salariés en équivalent temps plein du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation, gagnent un salaire mensuel net inférieur à 1 213 euros.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

Écart de salaires mensuels nets moyens entre les hommes et les femmes

en euros courants

	2014	2015
Femmes	1 961	1 986
Hommes	2 410	2 438
Ensemble	2 225	2 250
Différence (F-H)/H (en %)	- 18,6	- 18,5

Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

Salaires mensuels nets moyens selon le secteur d'activité

2015 en euros

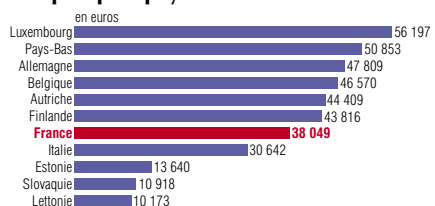
15/14¹
en %

Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2 803	1,1
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 985	1,0
Cokéfaction et raffinage	3 732	3,2
Fabr. d'équip. élect., électroniques, informatiques et fabrication de machines	2 819	1,8
Fabrication de matériels de transport	3 000	2,6
Fabrication d'autres produits industriels	2 372	1,2
Construction	2 062	1,2
Commerce et réparation	2 059	1,2
Transports et entreposage	2 237	1,7
Hébergement et restauration	1 623	0,6
Information et communication	3 221	1,4
Activités financières et d'assurance	3 383	1,1
Activités immobilières	2 326	2,2
Activités scientifiques et techniques, services adm. et de soutien	2 259	1,1
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1 794	0,2
Autres activités de services	1 934	0,0
Ensemble	2 250	1,1

1. En euros constants. Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

Salaires annuels bruts moyens dans quelques pays de l'UE en 2016



Champ : salaire moyen pour un célibataire sans enfant.

Source : Eurostat (extraction du 6 décembre 2018).

5.2 Salaires dans la fonction publique

En 2016, tous statuts confondus (fonctionnaires, contractuels, bénéficiaires de contrats aidés), un salarié gagne en moyenne **en équivalent temps plein** 2 505 euros nets par mois dans la **fonction publique** de l'État (FPE), 2 258 euros dans la fonction publique hospitalière (FPH), et 1 902 euros dans la fonction publique territoriale (FPT). Ces écarts entre salaires moyens reflètent essentiellement les structures d'emploi selon le versant de la fonction publique et notamment les répartitions par **catégorie statutaire**. Ainsi, les fonctionnaires de catégorie A sont-ils plus nombreux dans la FPE (48 % de l'ensemble des agents) que dans la FPH (19 %) et la FPT (8 %), alors que ceux de catégorie C sont plus nombreux dans la FPT (60 %) et la FPH (39 %) que dans la FPE (11 %).

Entre 2015 et 2016, le salaire net moyen en équivalent temps plein d'un agent de la FPE augmente de 0,2 % en **euros constants**. Les salaires étant stables en moyenne à corps, grade et échelon donnés, cette progression provient essentiellement d'un changement de composition des emplois dans la FPE. La **rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP)** chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail pendant l'ensemble des années 2015 et 2016, soit près de deux salariés sur trois dans la FPE, augmente de 1,7 % en euros constants.

Cet indicateur reflète la progression de leur ancienneté et de leur carrière.

En 2016, le salaire net moyen en équivalent temps plein d'un agent dans la FPT progresse de 0,4 % en euros constants par rapport à 2015. À statut et cadre d'emplois donnés, la hausse est plus importante, un agent de la FPT en 2016 percevant en moyenne 0,6 % de plus qu'un agent en 2015. La rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail en 2015 et 2016, soit près de deux salariés sur trois dans la FPT, progresse de 1,1 % en euros constants.

Entre 2015 et 2016, le salaire net moyen en équivalent temps plein augmente de 0,4 % en euros constants dans la FPH. L'évolution de la structure des emplois dans la FPH contribue pour + 0,1 point à cette hausse, le salaire net moyen augmentant par ailleurs de 0,3 % en moyenne à statut et grade donnés, la rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail en 2015 et 2016, soit plus des deux tiers des agents de la FPH, progresse de 1,5 % en euros constants. En 2016, les disparités salariales dans la FPH augmentent, notamment parce que les salaires dans le bas de l'échelle stagnent, alors qu'elles sont quasiment stables dans la FPE et la FPT. ■

Définitions

Catégories d'emplois de la fonction publique : les catégories statutaires recouvrent en partie les catégories socio-professionnelles. La catégorie A (fonctions d'études générales, de conception et de direction) est globalement comparable aux cadres. La catégorie B (fonctions d'application) est comparable aux professions intermédiaires et la catégorie C (fonctions d'exécution) est comparable aux ouvriers et employés.

Rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP) : salaire net moyen des personnes présentes chez le même employeur avec la même quotité de travail, au cours d'une période de temps considérée (par exemple deux années consécutives). Cet indicateur reflète essentiellement la progression de l'ancienneté et des carrières de ce groupe.

Décomposition de l'évolution du salaire moyen, établissement public, fonction publique, indice de traitement brut ou net, prix courants et prix constants, salaire brut ou net, salaire en équivalent temps plein (EQTP), traitement indiciaire brut : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les hautes rémunérations dans la fonction publique – En 2016, 1 % des agents fonctionnaires ou non, gagnent plus de 6410 euros nets par mois », *Insee Première* n° 1738, février 2019.
- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », édition 2018, DGAFP, décembre 2018.
- « Les salaires dans la fonction publique hospitalière », *Insee Première* n° 1716, octobre 2018.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1711, septembre 2018.
- « Les salaires dans la fonction publique de l'État », *Insee Première* n° 1708, août 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Salaires dans la fonction publique 5.2

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique territoriale en 2016

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	16/15 en % en euros constants
Fonctionnaires	78,9	1 985	0,5
<i>dont</i> ¹ : catégorie A	9,6	3 297	0,4
catégorie B	14,9	2 319	0,4
catégorie C	75,4	1 752	0,3
Non-fonctionnaires	21,1	1 590	0,0
Ensemble	100,0	1 902	0,4
Communes	54,3	1 803	0,2
CCAS ² et caisses des écoles	6,7	1 698	0,5
EPCI ³ à fiscalité propre	12,6	1 980	0,6
Autres structures intercommunales	3,6	1 876	0,6
Départements	13,9	2 116	0,2
Incendie - Secours	2,9	2 596	0,6
Régions	4,9	2 024	1,8
Autres collectivités locales	1,2	2 121	0,2

1. En % de l'ensemble des fonctionnaires. 2. Centres communaux d'action sociale. 3. Établissements publics de coopération intercommunale (y c. métropole de Lyon).

Champ : France hors Mayotte, salariés en équivalent temps plein des collectivités territoriales (y c. bénéficiaires de contrats aidés et apprentis, hors militaires et assistants maternels).

Source : Insee, Siasp.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique de l'État en 2016

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	16/15 en % en euros constants
Fonctionnaires	73,3	2 672	0,4
<i>dont</i> ¹ : catégorie A	65,9	2 909	0,2
catégorie B	18,9	2 422	0,1
catégorie C	15,0	1 950	0,4
Non-fonctionnaires	26,7	2 045	-0,1
Ensemble	100,0	2 505	0,2
Enseignants	46,2	2 555	0,4
Non-enseignants	53,8	2 463	0,1
Ministères	75,9	2 553	0,2
EPA ²	24,1	2 355	0,4

1. En % de l'ensemble des fonctionnaires. 2. Établissements publics administratifs.

Champ : France hors Mayotte, salariés en équivalent temps plein de la fonction publique de l'État ; hors militaires ; y c. bénéficiaires d'emplois aidés et apprentis.

Source : Insee, Siasp.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique selon la catégorie socioprofessionnelle en 2016

	Fonction publique de l'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Fonction publique hospitalière (FPH)	
	Salaires	16/15 en %	Salaires	16/15 en %	Salaires	16/15 en %
Cadres	3 057	0,1	3 296	0,6	4 823	1,0
Professions intermédiaires	2 292	0,9	2 248	0,7	2 310	0,5
Employés, ouvriers	2 001	-0,1	1 678	0,4	1 719	0,1
Ensemble	2 505	0,4	1 902	0,6	2 258	0,6

Champ : France hors Mayotte, agents en équivalent temps plein mensualisé, y c. bénéficiaires de contrats aidés, des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs hors militaires (FPE), des collectivités territoriales hors militaires, assistants maternels et familiaux (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes, assistants maternels et familiaux (FPH).

Sources : DGAFP ; Insee, Siasp.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique hospitalière en 2016

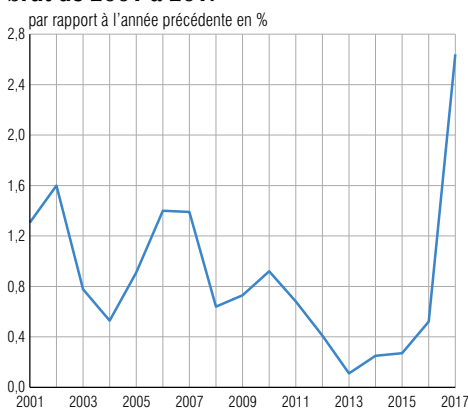
	Effectifs en %	Salaires en euros courants	16/15 en % en euros constants
Fonctionnaires	74,0	2 117	0,3
<i>dont</i> ¹ : catégorie A	26,1	2 569	0,8
catégorie B	22,0	2 341	0,1
catégorie C	52,0	1 796	0,0
Contractuels ²	18,9	1 611	0,3
Personnels médicaux	7,0	5 481	1,0
Ensemble	100,0	2 258	0,4
Hôpitaux	87,6	2 320	0,5
Établissements médico-sociaux	12,4	1 822	0,2

1. En % de l'ensemble des fonctionnaires. 2. Hors personnels médicaux.

Champ : France hors Mayotte, salariés en équivalent temps plein de la fonction publique hospitalière, hors internes et externes, y c. bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, Siasp.

Évolution moyenne de l'indice de traitement brut de 2001 à 2017



Source : DGAFP.

5.3 Salaire minimum - Coût du travail

Au 1^{er} janvier 2018, le montant mensuel brut du **salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)** est de 1 498,47 euros pour 151,67 heures de travail, soit une revalorisation de 1,2 % entre janvier 2017 et janvier 2018. En dix ans, le Smic horaire brut a augmenté de 14 %, passant de 8,63 euros en mai 2008 à 9,88 euros en 2018, dans le même temps les prix augmentaient de 10 %. Le minimum de traitement brut dans la fonction publique s'élève à 1 447,98 euros depuis le 1^{er} février 2017.

Au 1^{er} janvier 2018, 1,98 million de salariés des entreprises du secteur privé bénéficient de la revalorisation du Smic, soit 11,5 % des salariés de ces entreprises. Par rapport à 2017, la proportion de bénéficiaires de la revalorisation du Smic reste stable dans les branches professionnelles ou secteurs d'activité relevant de l'industrie. Elle progresse, en revanche, dans quelques branches ou secteurs des services et dans la construction. La hausse est très marquée dans les branches du « commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire » et des « hôtels, cafés et restaurants ». Au 1^{er} janvier 2018, la proportion de salariés concernés par la revalorisation du Smic reste la plus importante dans le secteur « hébergement et restauration » (34,4 %). La part des bénéficiaires de la revalorisation du Smic est beaucoup plus élevée pour les salariés à temps partiel que ceux à temps complet (24,9 % contre 8,1 %) et dans les entreprises de moins de dix salariés (26,5 % contre 8,1 % pour celles de dix salariés ou plus).

La France fait partie des pays de l'Union européenne dont le **coût horaire de la main-d'œuvre** est le plus élevé (36,0 euros

en 2017 pour l'ensemble de l'industrie, de la construction et des services, hors administration publique et hors apprentis). Elle se situe derrière le Danemark, la Belgique, la Suède et le Luxembourg. Le coût horaire du travail est souvent plus élevé dans les secteurs où la main-d'œuvre est plus qualifiée et qui concentrent les plus grandes entreprises, comme le secteur « énergie » ou « activités financières et d'assurance ». En revanche, il est le plus faible dans le secteur « hébergement et restauration », qui emploie une main-d'œuvre peu qualifiée et bénéficie davantage des allègements de cotisations sur les bas salaires. En France, le coût du travail dans le secteur marchand non agricole, dont l'évolution est mesurée par l'**indice du coût du travail** (salaires et charges), a très nettement ralenti en 2013 (+ 0,7 %) et ne progresse que d'un peu plus de 1 % par an depuis. Plusieurs mesures ont contribué à cette modération : le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** mis en place en 2013 et dont le taux a été progressivement relevé jusqu'en 2017, puis, dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité, la réduction du taux de cotisation patronale d'allocations familiales pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic (2015) puis pour ceux inférieurs à 3,5 Smic (2016). La prime à l'embauche dans les PME, mise en place sur des contrats en CDI ou CDD de plus de six mois signés jusqu'au 30 juin 2017 a également contribué à abaisser le coût du travail en 2016 et 2017. En revanche, depuis janvier 2016, l'obligation de proposer une complémentaire santé d'entreprise a fait augmenter le coût du travail. ■

Définitions

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : salaire horaire minimum légal en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer (DOM) et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Coût de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), indice du coût du travail, salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE), salaire minimum dans l'Union européenne : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2018 », *Dares Résultats* n° 52, Dares, novembre 2018.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2018.
- « Les coûts horaires de la main-d'œuvre compris en 2017 entre 4,9 € et 42,5 € selon les États membres », *communiqué de presse* n° 60, Eurostat, avril 2018.
- « Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire – Quatrième trimestre 2017 », *Informations rapides* n° 65, Insee, mars 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Pouvoir d'achat du Smic et du salaire horaire de base ouvrier et employé

	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017
Smic horaire brut en moyenne annuelle (en euros)	4,70	5,53	6,31	7,82	8,86	9,61	9,67	9,76
Évolution en moyenne annuelle du pouvoir d'achat (en %) :								
Du Smic horaire brut	0,8	1,3	0,5	3,9	-0,5	0,8	0,4	-0,1
Du Smic horaire net ¹	0,9	1,0	0,5	4,0	-0,3	0,7	0,3	-0,1
Du salaire horaire de base des ouvriers et employés ²	1,5	0,6	3,4	1,3	0,4	1,2	0,9	0,2
Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (en %) ³	3,4	1,8	1,7	1,7	1,5	0,0	0,2	1,0

1. CSG et CRDS non déduites. 2. L'indice de salaire horaire de base des ouvriers et employés (SHBOE) remplace l'indice de salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) depuis 2013. Le SHBO avait remplacé à partir de décembre 1998 le taux de salaire horaire des ouvriers. 3. Y c. tabac.

Sources : Dares ; Insee.

Montant brut du Smic

	Smic horaire	Smic mensuel pour 151,67 heures de travail	Hausse ¹ en %
2013 (au 1 ^{er} janvier)	9,43	1 430,2	0,3
2014 (au 1 ^{er} janvier)	9,53	1 445,4	1,1
2015 (au 1 ^{er} janvier)	9,61	1 457,5	0,8
2016 (au 1 ^{er} janvier)	9,67	1 466,6	0,6
2017 (au 1 ^{er} janvier)	9,76	1 480,3	0,9
2018 (au 1 ^{er} janvier)	9,88	1 498,5	1,2
2019 (au 1 ^{er} janvier)	10,03	1 521,2	1,5

1. Variation par rapport à la dernière revalorisation.

Source : ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

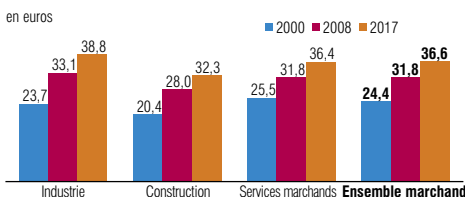
Salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic de 2018

Au 1 ^{er} janvier	Ensemble des salariés	Salariés à temps partiel
Industries extractives	2,2	n.s.
Industrie manufacturière	5,5	13,0
Production et distribution d'énergie ¹	0,4	1,6
Production et distrib. d'eau ; assainiss. ²	3,6	7,5
Construction	9,9	26,1
Commerce ; réparation d'auto. et de moto.	15,5	30,8
Transports et entreposage	6,7	13,1
Hébergement et restauration	34,4	58,5
Information et communication	2,5	8,6
Activités financières et d'assurance	2,9	7,1
Activités immobilières	11,4	25,2
Act. spécialisées, scient. et techniques	5,3	15,6
Activités de services adm. et de soutien	11,9	13,1
Enseignement (hors enseig. public)	5,2	6,4
Santé humaine et action sociale ³	15,5	25,1
Arts, spectacles et act. récréatives	13,7	17,5
Autres activités de services	23,5	34,5
Ensemble	11,5	24,9

1. Électricité, gaz, vapeur et air conditionné. 2. Y c. gestion des déchets et dépollution. 3. Hors fonction publique hospitalière et associations de loi 1901 de l'action sociale. Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales.

Source : Dares, enquête Acemo.

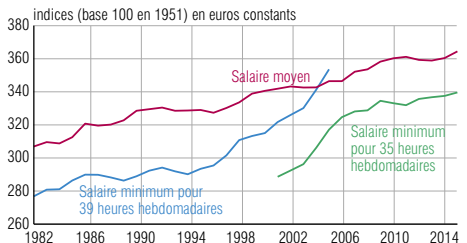
Coût horaire du travail selon l'activité



Champ : ensemble des secteurs marchands (secteurs B à N de la Nace), entreprises de 10 salariés ou plus, apprentis inclus.

Source : Eurostat (extraction du 19 novembre 2018), données annuelles du coût de la main d'œuvre.

Évolution du salaire moyen net et du salaire minimum net de 1982 à 2015



Champ : salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques, y c. les apprentis et les stagiaires. Note : de 2001 à 2005, le salaire minimum mensuel est représenté à la fois pour 39 h et pour 35 h. À partir de 2006, seul le salaire minimum pour 35 h demeure représenté. Source : Insee.

Salaire mensuel minimum et coût horaire de la main-d'œuvre dans l'UE

	Salaire minimum brut en euros par mois ¹		Coût de la main d'œuvre en euros par heure ²
	2017	2018	2017
Allemagne	1 498	1 498	34,1
Autriche	///	///	34,1
Belgique	1 532	1 563	39,6
Bulgarie	235	261	4,9
Chypre	///	///	16,0
Croatie	433	462	10,6
Danemark	///	///	42,5
Espagne	826	859	21,2
Estonie	470	500	11,7
Finlande	///	///	32,7
France	1 480	1 498	36,0
Grèce	684	684	14,5
Hongrie	412	445	9,1
Irlande	1 563	1 614	31,0
Italie	///	///	28,2
Lettonie	380	430	8,1
Lituanie	380	400	8,0
Luxembourg	1 999	1 999	37,6
Malte	736	748	13,8
Pays-Bas	1 552	1 578	34,8
Pologne	453	503	9,4
Portugal	650	677	14,1
Rép. tchèque	407	478	11,3
Roumanie	275	408	6,3
Royaume-Uni	(r) 1 393	1 401	25,7
Slovaquie	435	480	11,1
Slovénie	805	843	17,0
Suède	///	///	38,3

1. Au 1^{er} semestre de l'année considérée.

2. Coût horaire par salarié en équivalent temps plein (hors apprentis) dans les entreprises de l'industrie, de la construction et des services (hors administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire).

Source : Eurostat (extraction du 8 juin 2018).

5.4 Revenus des ménages

En 2017, le **revenu disponible brut (RDB)** des ménages augmente de 2,6 % en valeur, après +1,7 % en 2016. Parallèlement, le prix de la dépense de consommation finale rebondit (+1,3 %), après avoir baissé en 2016 (-0,1 %), si bien que le **pouvoir d'achat** du RDB ralentit (+1,3 %, contre +1,8 % en 2016). Compte tenu de la croissance de la population, le pouvoir d'achat au niveau individuel, c'est-à-dire par **unité de consommation**, progresse de seulement 0,7 %. Comme c'est le cas depuis 2015, la progression du RDB est principalement imputable aux revenus nets d'activité, avec une contribution de +1,6 point en 2017. Pour la première fois depuis 2011, les revenus du patrimoine contribuent significativement à la hausse du RDB (+0,8 point). Les **prestations sociales** en espèces y contribuent également, mais dans une moindre mesure (+0,6 point). Comme les années précédentes, les impôts courants pèsent négativement sur le RDB (-0,4 point).

Les salaires nets perçus par les ménages progressent, en valeur, plus vite qu'en 2016 (+3,0 %, après +1,8 %) tant en raison de la meilleure tenue de l'emploi salarié (+1,2 %, après +0,8 % en 2016) que d'une croissance plus forte du salaire net moyen par tête (+1,8 %, après +1,0 % en 2016). Après trois années de progression, le revenu mixte net des entrepreneurs individuels fléchit légèrement (-0,1 %) dans un contexte où leurs cotisations sociales augmentent à nouveau (+1,2 %), après deux années de baisse.

Les prestations sociales en espèces reçues par les ménages croissent au même rythme qu'en 2016 (+1,9 %, après +1,8 %), mais en termes réels elles ralentissent nettement. Si les dépenses d'indemnisation du chômage décèlent sous l'effet du ralentissement du nombre de chômeurs et d'une hausse du taux de couverture par l'assurance chômage, les prestations familiales et les dépenses d'assurance maladie accélèrent en revanche légèrement. Les prestations vieillesse augmentent au même rythme qu'en 2016.

Deux raisons principales expliquent la forte hausse des revenus du patrimoine des ménages (+4,1 %). La première est le dynamisme des revenus générés par les loyers (réels et imputés) reçus par les ménages (+3,7 %), induit par la forte baisse de la consommation de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les crédits immobiliers liée à la diminution des taux d'intérêt. La seconde est liée à la forte augmentation des revenus tirés de leurs placements en assurance-vie (+10,3 %, après trois années de baisse (-15,9 % entre 2013 et 2016)). Les dividendes perçus par les ménages progressent modérément (+1,4 %).

Après avoir constamment ralenti entre 2012 et 2016 (avec une augmentation de 8,9 % en 2012 et de 1,0 % en 2016), les impôts courants sur le revenu et le patrimoine accélèrent en 2017 (+2,3 %), tirés à la hausse par des recettes supplémentaires de la contribution sociale généralisée (CSG) en lien avec l'accélération de la masse salariale. ■

Définitions

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus du patrimoine liés à la possession de logements (loyers réels et imputés) aussi bien qu'aux actifs et passifs financiers (intérêts, dividendes, etc.).

Déflateur, prestations sociales (ou transferts sociaux), revenu disponible brut des ménages (RDB), unité de consommation : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2018.
- « Le revenu réel des ménages par habitant en hausse dans la zone euro et dans l'UE28 », *communiqué de presse* n° 74, Eurostat, avril 2018.
- « Les revenus d'activité des non-salariés en 2015 », *Insee Première* n° 1688, février 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Revenu disponible brut des ménages

en milliards d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Salaires et traitements bruts	796,4	812,6	823,5	833,4	847,4	863,7	890,3
Cotisations sociales à la charge des salariés	104,8	109,0	113,9	117,6	120,7	124,1	128,7
Salaires et traitements nets	691,7	703,6	709,6	715,8	726,7	739,5	761,7
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	430,1	446,3	459,4	470,6	477,9	486,3	495,4
Revenus salariaux et sociaux	1 121,7	1 149,9	1 169,0	1 186,4	1 204,6	1 225,8	1 257,1
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	287,1	291,6	289,3	293,1	296,3	300,3	307,2
Cotisations des non salariés	27,8	29,1	30,3	31,0	30,6	30,0	30,4
Revenu disponible brut (RDB)	1 291,9	1 304,9	1 298,0	1 315,1	1 330,8	1 353,3	1 389,0

Champ : ménages y c. entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Évolution du revenu disponible brut et du pouvoir d'achat des ménages

en %

	11/10	12/11	13/12	14/13	15/14	16/15	17/16
Revenu disponible brut (RDB)	2,0	1,0	-0,5	1,3	1,2	1,7	2,6
Évolution de l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages	1,8	1,4	0,6	0,1	0,3	-0,1	1,3
Pouvoir d'achat du RDB ¹	0,1	-0,4	-1,2	1,2	0,9	1,8	1,3
Pouvoir d'achat par personne	-0,4	-0,9	-1,7	0,7	0,5	1,4	1,0
Pouvoir d'achat par ménage	-0,7	-1,2	-2,0	0,3	0,1	1,0	0,5
Pouvoir d'achat par unité de consommation	-0,6	-1,1	-1,8	0,6	0,3	1,2	0,7
Population moyenne	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
Nombre de ménages	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8
Nombre d'unités de consommation	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6

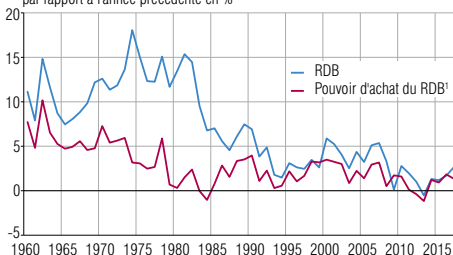
1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages.

Champ : ménages y c. entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Évolution du revenu disponible et du pouvoir d'achat des ménages de 1960 à 2017

par rapport à l'année précédente en %

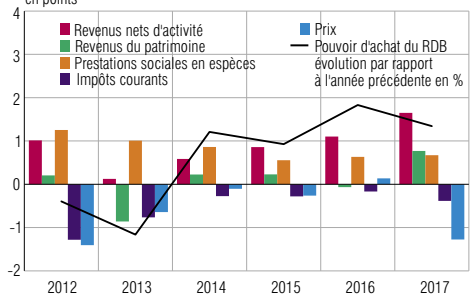


1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages de 2012 à 2017

en points



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Revenu disponible des ménages par habitant dans l'UE en 2016

	Revenu médian ¹			Revenu médian ¹			Revenu médian ¹	
	en euros	en SPA ²		en euros	en SPA ²		en euros	en SPA ²
Allemagne	21 275	21 210	France	21 713	20 750	Pologne	5 884	10 850
Autriche	23 694	22 524	Grèce	7 500	8 828	Portugal	8 782	10 714
Belgique	22 295	20 820	Hongrie	4 768	8 387	Rép. tchèque	7 838	12 514
Bulgarie	3 151	6 715	Irlande	22 407	18 158	Roumanie	2 448	4 794
Cyprus	14 020	15 985	Italie	16 247	16 232	Royaume-Uni	21 136	17 521
Croatie	5 726	8 829	Lettonie	6 365	9 257	Slovaquie	6 951	10 507
Danemark	28 665	21 120	Lituanie	5 645	9 279	Slovénie	12 327	15 500
Espagne	13 681	15 175	Luxembourg	33 818	28 071	Suède	25 164	20 706
Estonie	8 645	11 860	Malte	13 572	16 925	UE	16 529	16 452
Finlande	23 650	19 766	Pays-Bas	22 733	20 994			

1. Revenu par unité de consommation.

2. Standard de pouvoir d'achat : unité monétaire artificielle utilisée pour neutraliser les différences de niveaux de prix entre les pays.

Note : revenu annuel.

Source : Eurostat (extraction du 12 juillet 2018).

5.5 Niveaux de vie - Pauvreté

En 2016, le **niveau de vie** annuel moyen des individus s'établit à 23 580 euros en France métropolitaine. La moitié des individus a un niveau de vie inférieur à 20 520 euros (soit 1 710 euros par mois). Pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, ce montant correspond à un **revenu disponible** de 43 090 euros par an (soit 3 591 euros par mois). Les revenus sont inégalement répartis : les 20 % des individus aux niveaux de vie les plus modestes détiennent 8,9 % de la masse des niveaux de vie, contre 37,9 % pour les 20 % des individus les plus aisés.

Entre 2015 et 2016, le niveau de vie **médian** est en hausse de 0,9 % en euros constants. Il retrouve son niveau d'avant-crise. En 2016, les niveaux de vie augmentent davantage dans le bas et le milieu de la distribution. Les ménages les plus modestes ont notamment bénéficié de la mise en place de la prime d'activité au 1^{er} janvier 2016. Les inégalités de niveau de vie ont connu des variations substantielles dans les années d'après crise : d'abord à la hausse en 2010 et 2011 puis à la baisse en 2012 et 2013. Depuis, les variations sont d'ampleur plus limitée. Mesurées par l'**indice de Gini**, les inégalités se situent depuis 2013 à un niveau proche de celui observé au milieu des années 2000, et légèrement supérieur à il y a vingt ans.

Parmi les personnes de 18 ans ou plus, le niveau de vie annuel médian des chômeurs

(14 070 euros) est inférieur de 38 % à celui des personnes en emploi (22 720 euros). Il est également inférieur de 29 % à celui des inactifs. En 2016, parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie médian le plus élevé avec 21 510 euros. Les autres inactifs (femmes au foyer, étudiants, personnes dans l'incapacité de travailler, etc.) ont un niveau de vie médian plus faible : 15 420 euros, soit 28 % de moins que les retraités.

Le **seuil de pauvreté** monétaire, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 026 euros par mois pour une personne seule en 2016. Avec 8,8 millions de personnes vivant avec un niveau de vie inférieur à ce seuil, le **taux de pauvreté** au seuil de 60 % de la médiane est de 14,0 % en 2016.

De 1996 à 2004, le taux de pauvreté baisse nettement (-1,9 point) puis remonte jusqu'en 2011 pour quasiment retrouver son niveau de 1996. Globalement, il recule légèrement de 2011 à 2016 (-0,6 point sur la période, en chaînant les variations à méthodologie constante).

Au sein de l'UE, en 2016, la République tchèque affiche le taux de pauvreté le plus faible (9,1 %). Suivent ensuite la Finlande, le Danemark et la Slovaquie avec des taux inférieurs à 13 %. À l'opposé, la Roumanie et la Bulgarie ont les taux de pauvreté les plus élevés, d'au moins 23 %. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), qui permettent de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Déciles et rapports interdéciles, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), indice de Gini, intensité de la pauvreté, médiane, ménage, pauvreté monétaire et seuil de pauvreté, revenu disponible des ménages (RDB), taux de pauvreté, unité de consommation : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee Focus* n° 127, octobre 2018.
- « Tendance à la baisse pour la proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE », *communiqué de presse* n° 159, Eurostat, octobre 2018.
- « Les niveaux de vie en 2016 », *Insee Première* n° 1710, septembre 2018.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2015 et sur longue période », in « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Pauvreté selon l'âge et le sexe en 2016

Âge au 31 décembre	Seuil à 50 %		Seuil à 60 %	
	Taux de pauvreté en %	Nombre de personnes en milliers	Taux de pauvreté en %	Nombre de personnes en milliers
Moins de 18 ans	10,9	1 517	19,8	2 756
18 à 29 ans	12,5	1 039	19,7	1 632
30 à 39 ans	7,6	601	13,1	1 037
40 à 49 ans	7,9	665	13,5	1 142
50 à 64 ans	7,1	875	11,3	1 393
65 à 74 ans	2,2	143	5,9	383
75 ans ou plus	2,9	157	8,2	440
Ensemble	8,0	4 997	14,0	8 783
Femmes	8,1	2 611	14,4	4 651
Hommes	7,9	2 386	13,6	4 132

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, ERFS 2016.

Niveau de vie selon la composition du ménage en 2016

	Répartition de la population en %	Niveau de vie médian en euros	
		Personne de référence du ménage de moins de 65 ans	Personne de référence du ménage de 65 ans ou plus
Personne de référence du ménage de moins de 65 ans	78,9	20 240	
Personnes seules	9,4	18 490	
Familles monoparentales	9,4	14 650	
Couples sans enfant	12,6	25 510	
Couples avec un ou deux enfants	32,7	22 180	
Couples avec trois enfants ou plus	12,0	16 870	
Autres types de ménages	2,8	17 330	
Personne de référence du ménage de 65 ans ou plus	21,1	21 540	
Personnes seules	6,7	19 140	
Couples	12,8	22 890	
Autres types de ménages	1,6	20 560	
Ensemble de la population	100,0	20 520	

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, ERFS 2016.

Taux de pauvreté selon la catégorie socioprofessionnelle en 2016

	en %	
	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	15,7	22,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2,2	3,1
Professions intermédiaires	3,0	5,1
Employés	6,7	12,5
Ouvriers	8,2	15,0
Ensemble des actifs ayant déjà travaillé	6,1	10,3

Champ : France métropolitaine, individus actifs de 18 ans ou plus ayant déjà travaillé vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2016, au seuil de 60 %, 12,5 % des employés ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (taux de pauvreté).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, ERFS 2016.

Niveau de vie et indicateurs d'inégalité

	2014	2015	2016
Niveau de vie annuel en euros¹			
1 ^{er} décile (D1)	10 850	10 880	11 040
Médiane (D5)	20 250	20 340	20 520
9 ^e décile (D9)	37 070	37 580	37 570
Rapports interdéciles			
D9/D1	3,42	3,45	3,40
D9/D5	1,83	1,85	1,83
D5/D1	1,87	1,87	1,86
Masses de niveau de vie détenues			
S20 (en %)	8,8	8,8	8,9
S50 (en %)	30,8	30,6	30,8
S80 (en %)	62,0	61,7	62,1
Indice de Gini	0,289	0,292	0,288

1. En euros 2016 constants.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : les 20 % de personnes les plus modestes (S20) disposent en 2016 de 8,9 % de la somme des niveaux de vie.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, ERFS.

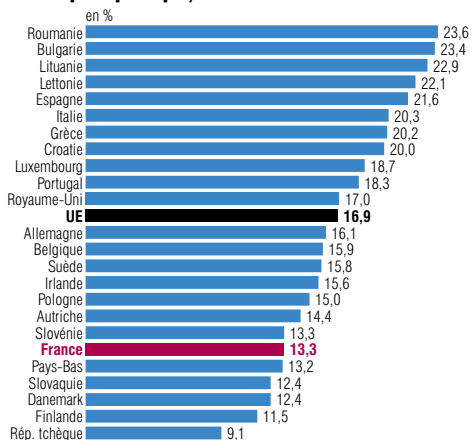
Pauvreté selon le seuil

	Seuil à 50 %		Seuil à 60 %	
	Nombre en milliers	Taux en %	Nombre en milliers	Taux en %
1996	4 760	8,4	8 330	14,7
2000	4 344	7,5	7 994	13,8
2004	4 073	6,9	7 556	12,8
2008	4 473	7,4	7 979	13,2
2010	4 955	8,1	8 748	14,3
2011	5 103	8,3	8 976	14,6
2012	5 231	8,5	8 760	14,2
2013	4 917	7,9	8 563	13,8
2014	4 964	8,0	8 732	14,0
2015	5 020	8,0	8 875	14,2
2016	4 997	8,0	8 783	14,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Note : les données de 1996 à 2011 sont rétrocalculées pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles diffusées par ailleurs sur www.insee.fr (voir Chiffres-clés) présentant les séries longues avec des ruptures de série en 2010 et 2012.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrocalculées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2016.

Taux de pauvreté après transferts sociaux dans quelques pays de l'UE en 2016



Note : taux de pauvreté fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national. Source : Eurostat (extraction du 22 janvier 2019), EU-Silc.

5.6 Retraites

En fin d'année 2016, 16,1 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français. La croissance du nombre de retraités de droit direct est équivalente à celle de 2015, avec une hausse de 0,9 % par rapport à la fin de 2015, soit 149 000 personnes supplémentaires, mais plus faible qu'entre 2010 et 2014 et qu'entre 2006 et 2010 (respectivement + 186 000 et + 360 000 personnes par an en moyenne). Ce ralentissement s'explique en grande partie par la réforme des retraites de 2010, qui repousse progressivement l'âge légal d'ouverture des droits à partir de juillet 2011. Le régime général des salariés du privé géré par la **caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)** est le régime le plus important en termes d'effectifs avec 13,2 millions de bénéficiaires d'un droit direct au 31 décembre 2016.

Le montant moyen de la **pension** de droit direct, tous régimes confondus, s'établit à 1 389 euros bruts mensuels par retraité en décembre 2016, soit 0,9 % de plus qu'à la fin de 2015 en euros courants et 0,3 % de plus en euros constants. Il croît entre fin 2004 et fin 2016 au rythme annuel moyen d'environ un point de pourcentage en plus de l'inflation. Cette croissance résulte de l'évolution des pensions des personnes déjà retraitées et du renouvellement de la population de retraités. Le mécanisme de remplacement des retraités les plus âgés, décédés en cours d'année, par de nouveaux retraités disposant en général de carrières salariales plus favorables, est qualifié

« d'effet de noria ». Celui-ci explique entièrement la hausse de la pension entre 2015 et 2016, la revalorisation des pensions étant nulle dans la plupart des régimes en 2016. Fin 2016, le montant moyen de pension de droit direct s'élève à 1 065 euros mensuels pour les femmes contre 1 739 euros pour les hommes.

L'amélioration du niveau des pensions de retraite a entraîné une baisse régulière du nombre d'allocataires du **minimum vieillesse** de 1968 à 2003. Depuis 2004, ce nombre décroît plus lentement. À la fin 2016, 553 000 personnes bénéficient d'une allocation du minimum vieillesse visant à leur garantir un niveau minimal de ressources : **allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV)** ou **allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)**. Une revalorisation au 1^{er} avril 2016 (+ 0,1 %) porte le minimum vieillesse à 801 euros mensuels pour une personne seule. Avec une inflation à 0,2 % en 2016, le pouvoir d'achat du minimum vieillesse a baissé de 0,1 % en moyenne sur l'année.

En complément des régimes obligatoires par répartition, une retraite supplémentaire facultative permet à certains retraités de compléter leurs revenus. En 2016, les produits d'épargne retraite individuels souscrits hors du cadre professionnel représentent 944 000 bénéficiaires d'une rente et 3,1 millions d'adhérents dont 2,3 millions pour les seuls **plans d'épargne retraite populaire (PERP)**. Au total, les dispositifs de retraite supplémentaire représentent 219,4 milliards d'euros d'**encours** fin 2016. ■

Définitions

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : allocation différentielle versée aux personnes âgées (65 ans ou plus ou 60 ans en cas d'inaptitude) disposant de faibles ressources, quel que soit le nombre de trimestres validés auprès de régimes de retraite. Elle remplace depuis le 1^{er} janvier 2007 les anciennes prestations du minimum vieillesse (premier et second étage).

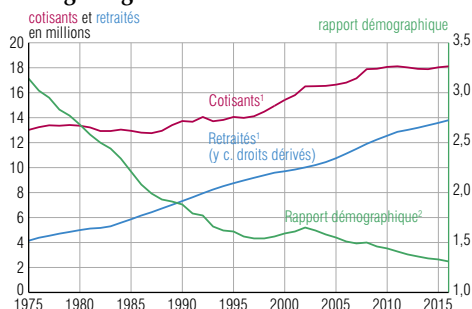
Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV), caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), contrats relevant du Code général des impôts (CGI), encours (ou provisions mathématiques), minimum vieillesse, pension de retraite, plan d'épargne pour la retraite collective (Perco), plan d'épargne retraite populaire (PERP) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Évolutions et perspectives des retraites en France », *Rapport annuel*, Conseil d'orientation des retraites, juin 2018.
- « Les retraités et les retraites », édition 2018, *Panoramas de la Drees social*, Drees, mai 2018.
- « L'âge moyen de départ à la retraite a augmenté de 1 an et 4 mois depuis 2010 », *Études et Résultats* n° 1052, Drees, février 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Cotisants, retraités et rapport démographique du régime général de 1975 à 2016



1. Effectifs au 31 décembre jusqu'en 1981, au 1^{er} juillet à partir de 1982.
2. Nombre de retraités rapporté au nombre de retraités.
Champ : France métropolitaine.
Note : rupture de série en 2000 pour les retraités suite au non dénombrement des liquidations par anticipation. Série rétropolée pour les cotisants à compter de 2009, le lieu de travail détermine l'effectif.
Source : Cnav.

Retraités et bénéficiaires du minimum vieillesse

Au 31 décembre	2005	2010	2016
Retraités ayants droit	13 260	15 080	16 129
Bénéficiaires du minimum vieillesse	609	576	553

Champ : bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct, nés en France ou à l'étranger, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31/12 de l'année pour les retraités ayants droit ; France (hors Mayotte) pour les bénéficiaires du minimum vieillesse.
Source : Drees, EACR, EIR, modèle ANCTRE, enquêtes sur les allocations du minimum vieillesse.

Montants des encours des dispositifs de retraite supplémentaire facultative fin 2016

	Montant	en %
Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre personnel ou assimilé	48 860	22
PER ¹	16 330	7
Produits destinés aux fonct. ou aux élus locaux (PREFON, COREM, CRH, FONPEL, CAREL-MUDEL)	25 794	12
RMC (retraite mutualiste du combattant)	6 444	3
Autres contrats souscrits individuellement ²	292	0
Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre professionnel	170 505	78
Professions indépendantes (à titre individuel)	43 227	20
Contrats Madelin ¹	38 008	17
Contrats « Exploitants agricoles » ¹	5 219	2
Salariés (à titre collectif)	127 278	58
PERCO	14 000	6
Contrats de type art. 39 du CGI ¹	40 261	18
Contrats de type art. 82 du CGI ¹	4 181	2
Contrats de type art. 83 du CGI ^{1,3}	68 835	31
Ensemble des dispositifs	219 365	100

1. Estimations obtenues après recalage des données collectées des organismes d'assurances sur les sources FFA (Fédération française de l'assurance). 2. Champ non constant au sein de la catégorie « Autres ». 3. Contrats de type « article 83 » du CGI, PERE et autres produits de retraite supplémentaire d'entreprise relevant de la fiscalité des contrats de type « article 83 » (Repma, PER, L.441, etc.).
Champ : ensemble des contrats en cours de constitution et de liquidation.
Sources : Drees, enquête Retraite supplémentaire de 2016 ; FFA.

Recettes et dépenses du régime général en droits constatés

	en millions d'euros		
	2016	2017	17/16 en %
Cotisations sociales	78 722	82 653	5,0
Cotisations prises en charge par l'État	1 165	1 940	66,5
Impôts et taxes affectés	15 166	14 819	-2,3
Transferts entre organismes	5 801	5 861	1,1
Fonds de solidarité vieillesse	22 368	21 772	-2,7
Produits divers	1 751	1 753	0,1
Total des recettes	124 974	128 798	3,1
Prestations légales	112 984	115 063	1,8
Prestations extra-légales	293	301	2,7
Prestations IEG ¹	1 646	1 665	1,1
Transferts	6 524	6 353	-2,6
Diverses charges techniques	599	617	3,1
Dotations aux provisions	712	1 652	131,9
Charges diverses	1 334	1 349	1,2
Total des dépenses	124 091	127 000	2,3
Solde	883	1 797	///

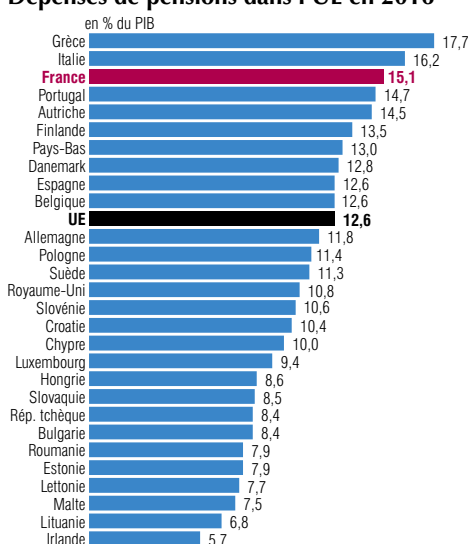
1. Industries électriques et gazières.
Source : Cnav.

Pensions mensuelles de droit direct brutes

	en euros courants		
Au 31 décembre	2005	2010	2016
Montant moyen par retraité (en euros)	1 100	1 257	1 389
Évolution annuelle du montant (en %)	3,2	1,9	0,9
Évolution du montant corrigé de l'inflation annuelle (en %) ¹ (r)	1,6	0,1	0,3

1. Corrigé de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, y c. tabac, pour la France, en glissement annuel au 31 décembre de l'année.
Champ : retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année n, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année ; tous régimes confondus.
Note : y c. majoration pour enfants.
Source : Drees, EACR, EIR, modèle ANCTRE.

Dépenses de pensions dans l'UE en 2016



Source : Eurostat (extraction du 6 décembre 2018).

5.7 Protection et aide sociale

Selon les dernières données provisoires, en 2017, les dépenses de **protection sociale** progressent de façon modérée (+ 2,1 %), tandis que les ressources sont nettement plus dynamiques (+ 3,0 %) du fait d'un contexte économique plus favorable. Ainsi, le solde de la protection sociale redevient positif pour la première fois depuis 2008 et s'établit à 6,2 milliards d'euros (Md€) en 2017.

Le montant des **prestations sociales**, qui constituent 94 % du total des dépenses, s'élève à 728,2 Md€ en 2017. Il augmente à un rythme proche de celui de 2016 (+ 1,9 %, après + 1,8 %). Les prestations du risque vieillesse-survie, qui représentent 46 % de l'ensemble des prestations sociales, et les dépenses de prestations afférentes à la maladie progressent à un rythme modéré comme en 2016 (respectivement + 1,9 % et + 2,0 %). Les prestations du risque logement augmentent elles aussi quasiment au même rythme qu'en 2016 (+ 1,2 %, après + 1,3 %). Les dépenses relatives au risque famille, quant à elles, repartent à la hausse (+ 1,5 %), après deux années de stagnation. Celles liées à l'invalidité augmentent à nouveau en 2017 : + 3,1 %, après + 2,6 % en 2016, sous l'effet notamment du recul de l'âge minimal légal de départ en retraite qui tend à prolonger la durée en invalidité. Les prestations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale accélèrent également (+ 5,0 %, après + 4,5 % en 2016). En revanche, les prestations du risque

emploi ralentissent nettement (+ 0,6 %, après + 2,3 % en 2016), dans un contexte de quasi-stagnation du nombre de chômeurs indemnisés. La dynamique globale du risque emploi est freinée par le net recul des prestations d'insertion et de réinsertion professionnelles. Enfin, les prestations du risque accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) continuent de reculer en 2017 (- 2,6 %).

Les ressources de la protection sociale s'établissent à 781,3 Md€ en 2017, et progressent fortement : + 3,0 %, après + 2,2 % en 2016.

Au 31 décembre 2017, en France (hors Mayotte), 2,0 millions de prestations d'**aide sociale départementale** sont allouées par les départements au titre de l'aide aux personnes âgées ou aux personnes handicapées. Les personnes âgées sont bénéficiaires de 1,4 million de prestations, dont 1,3 million au titre de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)**. Les départements accordent également des aides à l'insertion (1,9 million d'allocataires du RSA et du RSO fin 2017) et ils sont responsables des mesures d'**aide sociale à l'enfance (ASE)**. Le nombre de chacune de ces mesures augmente en 2017, à l'exception de celles en faveur de l'insertion : le nombre d'allocataires du RSA et du RSO diminue de 0,5 %.

Au 31 décembre 2016, 4,1 millions de personnes sont allocataires de l'un des **minima sociaux**. Le nombre d'allocataires diminue pour la première fois depuis 2008. ■

Définitions

Aide sociale : destinée aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de faire face à un état de besoin en raison du handicap, de la vieillesse ou de difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services répartis en quatre domaines principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées, l'aide sociale à l'enfance, et l'aide aux personnes en situation de précarité. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Aide au logement, aide sociale à l'enfance (ASE), aide sociale départementale, allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation personnalisée d'autonomie (APA), allocation pour demandeur d'asile (ADA), allocation temporaire d'attente (ATA), cotisations sociales, minima sociaux, prélèvements obligatoires, prestations sociales, protection sociale, revenu de solidarité (RSO), revenu de solidarité active (RSA) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Compte provisoire de la protection sociale : en 2017, le solde redevient positif », *Études et Résultats* n° 1093, Drees, novembre 2018.
- « Fin 2017, les départements ont attribué 2 millions de prestations d'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées », *Études et Résultats* n° 1091, Drees, octobre 2018.
- « 341 000 mesures d'aide sociale à l'enfance en cours fin 2017 », *Études et Résultats* n° 1090, Drees, octobre 2018.
- « En 2016, le nombre d'allocataires de minima sociaux diminue pour la première fois depuis 2008 », *Études et Résultats* n° 1072, Drees, juillet 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Familles bénéficiaires des principales prestations familiales

Au 31 décembre	en milliers		
	2016 (r)	2017	17/16 en %
Allocations familiales (AF)	5 041	5 063	0,4
Complément familial (CF)	889	901	1,4
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 103	3 113	0,3
Alloc. d'éduc. de l'enfant handicapé (AEEH)	255	271	6,5
Allocation de soutien familial (ASF)	752	770	2,3
Prime à la naissance ou à l'adoption ¹	46	48	4,1
Allocation de base (AB)	1 761	1 709	-2,9
Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePare) ou complément de libre choix d'activité (CLCA) ²	411	279	-32,0
CMG ³ assistante maternelle et AFEAMA ⁴	740	725	-2,1
CMG ³ garde d'enfants à domicile et AGED ⁵	62	60	-2,2
CMG ³ structure ⁶	66	56	-14,6
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 163	2 081	-3,8

1. Effectifs en décembre. 2. Y c. COLCA : complément optionnel de libre choix d'activité. PrePare depuis le 1^{er} janvier 2015. 3. Complément de libre choix du mode de garde. 4. Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée. 5. Allocation de garde d'enfant à domicile. 6. Micro-crèche ou association, entreprise qui emploie une assistante maternelle ou une garde à domicile. Champ : tous régimes.

Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle Emploi.

Comptes de la protection sociale

	en milliards d'euros	
	2017 (p)	17/16 (p) en %
Emplois (hors transferts)¹	775,0	2,1
Prestations sociales	728,2	1,9
Autres (charges financières...) ²	46,9	5,2
Ressources (hors transferts)¹	781,3	3,0
Cotisations sociales	475,8	3,2
Impôts et taxes affectés	188,9	2,6
Contributions publiques	96,4	2,8
Autres (produits financiers...) ²	20,2	2,7
Solde	6,2	///

1. Les emplois et ressources sont présentés ici hors flux internes aux régimes de protection sociale. 2. Y c. emplois et ressources du compte de capital.

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Prestations d'aide sociale départementale

Au 31 décembre	en milliers		
	2016 (r)	2017 (p)	17/16 (p) en %
Allocataires du RSA « socle », RSO ¹	1 865,3	1 856,6	-0,5
Aide aux personnes âgées	1 428,7	1 435,6	0,5
Aide aux personnes handicapées	518,1	521,5	0,6
Aide sociale à l'enfance	333,5	340,8	2,2

1. Hors RSA jeunes. Champ : France hors Mayotte.

Sources : CCMSA ; Cnaf ; Drees, enquêtes Aide sociale.

Ratios macro-économiques de la protection sociale

	en %			
	2013	2014	2015	2016 ¹
Prestations de protection sociale / PIB	31,9	32,1	31,9	32,1
Prestations de protection sociale / RDBa ²	40,4	40,7	40,9	40,9
Ressources de la protection sociale / PIB	33,6	33,9	33,8	34,0
Part des PO ³ finançant la protection sociale	65,9	66,7	66,8	67,2

1. Données semi-définitives. 2. Revenu disponible brut ajusté des ménages.

3. Prélèvements obligatoires.

Sources : Drees, comptes de la protection sociale ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

Barèmes des minima sociaux

Au 1 ^{er} avril 2018	valeurs mensuelles en euros	
	Montants maximaux ¹	Plafonds de ressources
Revenu de solidarité active (RSA)	550,93	550,93
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	501,27	1 153,60
Revenu de solidarité (RSO), allocation spécifique aux DROM	518,90	922,88
Allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R) ²	1 082,53	1 708,32
Allocation temporaire d'attente (ATA) ³	353,14	RSA
Allocation pour demandeurs d'asile (ADA) ⁴	206,83	206,83
Allocation aux adultes handicapés (AAH) ⁵	819,00	819,00
Minimum vieillesse	833,20	833,20
Minimum invalidité ⁶	695,04	711,86
Allocation veuvage (AV)	607,54	759,43

1. Montant maximal sur un mois « moyen » calculé (365 jours/12) pour l'ASS, l'AER, l'ATA et l'ADA. 2. Allocation supprimée à compter du 1^{er} janvier 2011 excepté pour les personnes qui en bénéficiaient déjà à cette date. 3. Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale. 4. Le montant et le plafond peuvent être majorés de 7,40 euros par jour et par adulte (soit 225,08 euros par mois) si aucune place dans les lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile n'est proposée à l'allocataire. 5. Dans le cadre d'un plan de revalorisation du montant de l'AAH, le montant maximal sera de 860 euros au 1^{er} novembre 2018. 6. Le minimum invalidité correspond à la somme de la pension d'invalidité minimale et de l'allocation supplémentaire invalidité (ASI). Note : barèmes pour une personne seule (personne seule sans enfant pour le RSA et l'ADA).

Source : Législation.

Allocataires de minima sociaux

Au 31 décembre	en milliers		
	2015	2016	16/15 en %
Alloc. aux adultes handicapés (AAH)	1 062,3	1 090,3	2,6
Alloc. supplémentaire vieillesse (ASV) et ASPA ¹	554,4	552,6	-0,3
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	472,7	454,2	-3,9
Alloc. supplémentaire d'invalidité (ASI)	77,9	80,2	3,1
Allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R)	6,4	3,8	-40,8
Allocation temporaire d'attente (ATA) ²	12,6	12,3	-2,6
Allocation veuvage (AV)	7,7	7,9	2,0
Revenu de solidarité (RSO)	9,2	8,8	-4,7
Revenu de solid. active (RSA) ³	1 945,9	1 863,2	-4,3
Ensemble des minima sociaux (hors ADA)	4 149,1	4 073,3	-1,8
Allocation pour demandeur d'asile (ADA) ⁴	...	76,1	...
Ensemble des minima sociaux	...	4 149,4	...

1. L'allocation de solidarité aux personnes âgées est entrée en vigueur le 13/01/07. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV. 2. Rupture de série : à partir du 1^{er} novembre 2015, uniquement pour les demandeurs d'asile, les étrangers couverts par la protection temporaire et les étrangers victimes de proxénétisme ou de traite des êtres humains, l'ATA est remplacée par l'allocation pour demandeur d'asile (ADA). 3. Avant 2016, il s'agit du RSA « socle ». Pour l'évolution 2015-2016, la comparaison est faite par rapport aux allocataires du RSA « socle » en 2015. 4. Les données fin 2015 de l'ADA ne sont pas disponibles.

Sources : CDC ; CCMSA ; Cnaf ; CNAMTS ; Cnav ; Drees ; FSV ; Pôle emploi ; OFII.

Prestations de protection sociale en 2017

	en milliards d'euros	
	2017 (p)	17/16 (p) en %
Santé	255,1	2,1
Maladie	208,3	2,0
Invalidité	40,2	3,1
Accidents du travail et maladies professionnelles	6,7	-2,6
Vieillesse-survie	331,4	1,9
Vieillesse	292,8	2,0
Survie	38,6	0,4
Famille	55,4	1,5
Emploi	44,8	0,6
Chômage	40,7	0,9
Insertion et réinsertion prof.	4,1	-2,7
Logement	18,6	1,2
Pauvreté-exclusion sociale	23,0	5,0
Total des prestations sociales	728,2	1,9

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Conditions de vie Société

Consommation

Logement

Justice

Santé - Handicap - Dépendance

Enseignement - Éducation

6.1 Consommation des ménages

En 2017, en volume, la **dépense de consommation des ménages** ralentit après une période d'accélération (+ 1,0 %, après + 2,1 % en 2016 et + 1,5 % en 2015). Elle contribue pour 0,5 point à la croissance du produit intérieur brut. Son évolution est bien inférieure au rythme d'avant-crise. Malgré un ralentissement, les achats de biens durables restent l'un des postes les plus dynamiques. La **consommation effective des ménages**, qui inclut en outre les dépenses directement financées par la collectivité, augmente légèrement plus vite que la dépense de consommation des ménages en 2017 (+ 1,1 % en volume). En effet, la **dépense de consommation individualisable** des administrations publiques reste dynamique et celle des **institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)** ne décélère que légèrement tout en gardant un rythme de croissance supérieur à celui de la dépense de consommation des ménages.

En valeur, le **revenu disponible brut (RDB) des ménages** poursuit son accélération en 2017. Cependant, les prix rebondissent nettement, du fait notamment des prix de l'énergie. En conséquence, après une accélération en 2016, le **pouvoir d'achat** marque le pas en 2017 malgré la forte croissance du RDB en euros courants. Les gains de pouvoir d'achat se situent à un niveau intermédiaire entre leur rythme pré-crise économique et leur rythme post-crise. Comme le pouvoir d'achat de l'ensemble des revenus perçus par les ménages, le revenu moyen par unité de

consommation ralentit. Une fois déduites les **dépenses « pré-engagées »**, le pouvoir d'achat du **revenu imposable** individuel décélère lui aussi. En 2017, les dépenses pré-engagées progressent quasiment au même rythme que les autres dépenses.

Ce sont les dépenses de transport qui contribuent le plus à la hausse de la consommation ; elles sont notamment portées par le *leasing* automobile et le dynamisme de l'aérien. Les ménages se détournent des véhicules diesel au bénéfice des voitures à essence. Les motorisations « alternatives », de type hybride et électrique, sont en essor. Les ménages privilégient toujours les petites cylindrées. Les dépenses en transports aériens sont portées par le succès des compagnies à bas coûts sur les liaisons transversales et l'ouverture de lignes à bas coûts long courrier vers les États-Unis. Les dépenses d'hébergement et de restauration accélèrent à nouveau en 2017, comme celles de culture et de loisirs.

En 2017, la dépense de consommation en biens et services de communication accélère en volume, alors que les prix diminuent. Les services de communication représentent plus des trois quarts de cette consommation. Leur volume se redresse dans un contexte de baisse des prix. La croissance du nombre d'accès au très haut débit demeure soutenue, majoritairement en fibre optique de bout en bout. En revanche, les **dépenses liées au logement** ralentissent du fait notamment d'une baisse des dépenses de chauffage et d'éclairage. ■

Définitions

Dépense de consommation finale des ménages : recouvre les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les produits correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même s'ils sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.). La dépense de consommation finale des ménages inclut la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. Elle inclut également les loyers imputés qui sont représentatifs des services de logement produits par les propriétaires qui occupent leur propre logement.

Consommation effective des ménages, dépense de consommation en logement, dépense de consommation individualisable, dépenses pré-engagées, institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), pouvoir d'achat, revenu imposable, revenu disponible brut des ménages : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « En 2017, la consommation et le pouvoir d'achat des ménages décélèrent », *Insee Première* n° 1699, juin 2018.
- « Les comptes de la nation en 2017 – Le PIB accélère (+ 2,2 % après + 1,2 %), le pouvoir d'achat des ménages augmente modérément », *Insee Première* n° 1697, mai 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « *Insee Références* »

Consommation des ménages par fonction

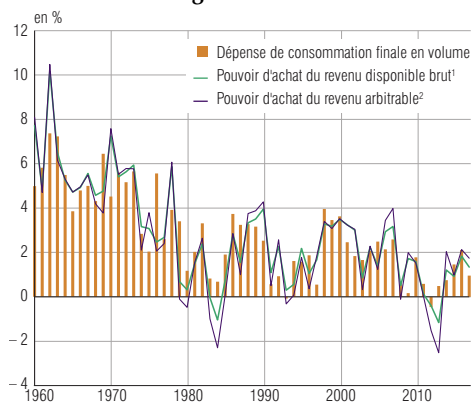
	Consommation en milliards d'euros		Variation annuelle en volume en %			Poids dans la valeur de la consommation effective en %	
	2017	2015	2016	2017	2007	2017	
Alimentation et boissons non alcoolisées	159,8	0,9	1,1	0,0	9,7	10,0	
Produits alimentaires	145,9	0,7	1,1	-0,2	9,0	9,2	
<i>dont</i> : pain et céréales	26,4	1,2	3,6	1,7	1,5	1,7	
viandes	36,6	-0,6	-1,3	-1,5	2,4	2,3	
poissons et fruits de mer	8,7	-2,2	-2,1	-3,4	0,6	0,5	
lait, fromages et oeufs	20,5	1,0	0,4	0,7	1,3	1,3	
fruits et légumes	32,2	1,3	3,3	-0,9	1,8	2,0	
Boissons non alcoolisées	13,9	3,3	1,3	2,5	0,8	0,9	
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	45,0	1,3	0,2	-0,4	2,6	2,8	
<i>dont</i> : boissons alcoolisées	21,4	1,2	1,2	0,8	1,3	1,3	
tabac	20,4	1,4	-1,0	-2,1	1,2	1,3	
Articles d'habillement et chaussures	45,4	1,2	-1,3	0,6	3,5	2,8	
Logement, chauffage, éclairage	316,6	1,1	1,5	0,7	18,7	19,9	
<i>dont</i> : location de logement	229,6	1,2	1,4	1,1	13,6	14,4	
chauffage, éclairage	50,5	2,0	2,6	-0,9	2,9	3,2	
Équipement du logement	58,7	2,0	1,7	1,9	4,2	3,7	
Santé	50,4	2,0	2,8	1,3	3,0	3,2	
Transport	164,0	2,3	4,2	3,0	10,9	10,3	
<i>dont</i> : achats de véhicules	42,4	5,2	7,8	3,3	3,1	2,7	
carburants, lubrifiants	36,9	1,9	1,9	0,7	2,6	2,3	
services de transports	29,3	1,0	1,9	3,9	1,6	1,8	
Communications	30,1	3,9	2,2	4,1	2,5	1,9	
Loisirs et culture	96,5	1,3	1,8	2,0	7,1	6,1	
Éducation	5,5	2,9	1,9	0,5	0,3	0,3	
Hôtels, cafés et restaurants	88,1	0,8	3,1	4,7	5,1	5,5	
Autres biens et services	148,0	1,7	0,4	-0,2	10,0	9,3	
<i>dont</i> : soins personnels	30,5	2,1	0,6	0,1	2,0	1,9	
assurances	49,5	1,8	1,4	0,2	3,2	3,1	
Correction territoriale	-17,0	2,3	-25,2	34,4	-1,4	-1,1	
Dépense de consommation des ISBLSM¹	48,1	2,0	1,5	1,4	2,7	3,0	
Dépense de consommation des APU²	353,6	1,3	1,7	1,7	21,1	22,2	
<i>dont</i> : santé	161,0	2,6	3,8	3,2	9,5	10,1	
éducation	99,2	0,6	0,6	0,6	6,2	6,2	
Consommation effective des ménages	1 592,8	1,4	2,0	1,1	100,0	100,0	

1. Institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. Dépenses de consommation des administrations publiques en biens et services individualisables.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Évolution de la dépense et du pouvoir d'achat des ménages de 1960 à 2017



1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non « pré-engagées » des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Dépense de consommation des ménages par fonction de consommation dans quelques pays de l'UE en 2016

	Allemagne	Espagne	France	Italie	Royaume-Uni
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	10,6	12,8	13,4	14,2	8,1
Boissons alcoolisées, tabac et narcotiques	3,2	3,8	3,8	4,1	3,4
Articles d'habillement et articles chaussants	4,5	4,4	3,8	6,2	5,4
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	23,9	22,3	26,5	23,6	27,0
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	6,8	4,2	4,9	6,2	4,9
Santé	5,3	4,0	4,2	3,5	1,8
Transports	14,4	11,0	13,2	12,2	13,4
Communications	2,9	2,6	2,6	2,3	2,0
Loisirs et culture	9,1	7,3	8,0	6,6	9,7
Enseignement	0,9	1,9	0,5	1,0	1,8
Restaurants et hôtels	5,4	16,3	7,0	10,2	9,5
Autres biens et services	13,0	9,4	12,1	9,9	12,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Eurostat (extraction du 8 août 2018).

6.2 Équipement des ménages

En 2017, malgré un ralentissement, les achats de biens durables restent l'un des postes les plus dynamiques de la consommation des **ménages** : ils n'en représentent que 8,5 % mais progressent de 3,3 % en volume après + 5,9 % en 2016.

En 2017, le taux d'équipement en téléphonie fixe baisse pour la quatrième année consécutive ; il s'établit à 85 %. Le taux d'équipement en ordinateur continue d'augmenter pour atteindre 82 % en 2017 ; il a dépassé 50 % au milieu des années 2000. Les plus jeunes sont davantage équipés que leurs aînés : 94 % des 16-24 ans disposent d'un ordinateur contre 66 % des 60 ans ou plus.

En 2017, selon le baromètre du numérique de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), huit personnes sur dix disposent à la fois d'un téléphone fixe, d'un téléphone mobile et d'une connexion à l'**internet** à domicile. Depuis 2011, le taux d'équipement en accès à l'internet chez les possesseurs d'ordinateur stagne à 97 %. En 2017, un peu plus du tiers des personnes n'ayant pas d'ordinateur à domicile disposent tout de même d'une connexion à l'internet à domicile par le réseau fixe. Le taux d'équipement en tablette continue de progresser. Les personnes les mieux équipées en tablette sont celles âgées de 25 à 39 ans, vivant dans des foyers de trois ou quatre personnes, les diplômés du bac et plus et les classes moyennes supérieures et hauts revenus. La part des personnes disposant de trois équipements (ordinateur, smartphone et

tablette) a fortement augmenté depuis 2016 (+ 6 points en l'espace d'une année) pour atteindre 36 % en 2017 ; elle dépasse désormais largement la part des personnes détenant à la fois un ordinateur et un smartphone (29 % comme en 2016). Le triple équipement est caractéristique des générations les plus jeunes.

En 2017, 37 % des ménages disposent d'au moins deux voitures, contre 32 % en 2004. Le **taux de motorisation** atteint 84 %. Les 40-59 ans sont les plus motorisés (89 %) ; 81 % des 60 ans ou plus et 68 % des 16-24 ans sont motorisés. Les exploitants agricoles, les professions intermédiaires et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont très motorisés (plus de 90 %), tandis que les employés sont relativement moins équipés (84 %). En 2016, 91 % des ménages habitant les zones rurales possèdent un véhicule ; dans l'agglomération parisienne, 67 % des ménages sont motorisés, alors que dans les autres agglomérations françaises, les taux de motorisation dépassent 80 %.

En 2016, dans l'Union européenne (UE), près de 8 % des personnes n'ont pas les moyens financiers de posséder une voiture, contre près de 3 % en France. Elles sont près de 33 % en Roumanie, 22 % en Bulgarie et près de 21 % en Hongrie. Par ailleurs, un peu plus de 16 % des Roumains et de 15 % des Bulgares n'ont pas les ressources financières pour posséder un ordinateur contre seulement près de 3 % des Français et de 5 % de la population de l'UE. ■

Définitions

Internet : ensemble de réseaux mondiaux interconnectés qui permet à des ordinateurs et à des serveurs de communiquer efficacement au moyen d'un protocole de communication commun (IP). Ses principaux services sont le *Web*, le FTP, la messagerie et les groupes de discussion.

Ménage : au sens statistique du terme, désigne de manière générale l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Taux de motorisation : pourcentage de ménages disposant au moins d'une voiture. À partir de deux véhicules, le ménage est dit multi motorisé.

Pour en savoir plus

- « Baromètre du numérique », Arcep et Conseil Général de l'Économie (CGE), décembre 2018.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « L'industrie automobile française », *Analyse et statistiques 2018*, CCFA, septembre 2018.
- « En 2017, la consommation et le pouvoir d'achat des ménages décélèrent », *Insee Première* n° 1699, juin 2018.
- « Équipement des ménages 1996-2016 (enquêtes EPCV et SRCV) », *Insee Résultats*, octobre 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Équipement des ménages 6.2

Équipement des ménages en biens durables selon l'âge de la personne de référence en 2017

en %

	16-24 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus	Ensemble
Congélateur	72,9	90,1	93,6	92,9	91,9
Four à micro-ondes	91,3	90,7	91,9	86,2	89,3
Lave-linge	81,9	95,7	97,0	96,9	96,2
Lave-vaisselle	29,4	61,7	67,3	58,5	61,4
Téléviseur couleur	84,5	93,6	96,5	98,1	96,2
Magnétoscope ou lecteur DVD	37,0	62,2	73,0	62,7	65,5
Téléphone fixe	43,9	71,8	88,2	91,5	84,7
Téléphone portable	99,2	99,6	98,8	87,5	94,5
Micro-ordinateur (y c. portable)	94,3	94,6	92,0	65,5	82,0
Connexion à l'internet	95,3	96,3	93,5	67,7	83,8
Voiture	68,2	86,3	88,8	80,6	84,3
2 voitures ou plus	24,5	41,9	46,3	26,7	36,8

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont la personne de référence a 16 ans ou plus.

Note : données provisoires.

Source : Insee, SRCV-Silc.

Évolution de la consommation de biens durables

en %

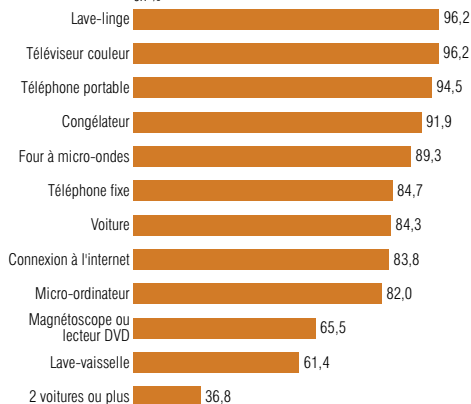
	Évolution annuelle en volume		Poids dans la valeur de la consommation en 2017
	2016	2017	
Automobiles	7,8	3,5	3,3
dont automobiles neuves	6,7	1,3	2,2
Téléviseurs	21,9	-11,9	0,2
Réfrigérateurs, congélateurs	3,3	6,4	0,1
Lave-linge	4,8	4,4	0,1
Meubles	2,7	2,5	1,2
Autres biens durables ¹	4,7	4,1	3,5
Ensemble des biens durables	5,9	3,3	8,5

1. Matériel téléphonique, lecteurs de DVD, lave-vaisselle, appareils de cuisson, caravanes, cycles et motocycles, etc.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Taux d'équipement des ménages en biens durables en 2017

en %



Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont la personne de référence a 16 ans ou plus.

Note : données provisoires.

Source : Insee, SRCV-Silc.

Équipement automobile des ménages

en %

	1990	2000	2010	2017 (p)
Ménages motorisés	76,8	80,3	83,5	83,9
Monomotorisés	50,5	50,7	47,6	47,5
Bimotorisés	23,0	25,4	30,7	31,1
Trimotorisés ou plus	3,3	4,2	5,2	5,3
Ménages non motorisés	23,2	19,7	16,5	16,1
Âge moyen du véhicule (en années)	5,9	7,3	8,0	9,1
Durée moyenne de détention (en années)	3,7	4,4	5,0	5,6
Voitures particulières d'occasion	50,0	56,1	58,9	58,7

Source : TNS-Sofres, Parcauto.

Manque d'équipement des personnes en biens durables dans l'UE en 2016

en % de la population

	Personnes n'ayant pas les moyens de posséder		
	une voiture	un ordinateur	un lave-linge
Allemagne ¹	6,8	2,8	0,4
Autriche	6,0	2,7	0,3
Belgique	6,7	3,0	1,3
Bulgarie	22,0	15,3	9,0
Chypre	2,1	3,3	0,3
Croatie	8,2	4,5	1,2
Danemark	8,0	1,7	1,4
Espagne	6,0	7,2	0,2
Estonie	12,1	3,0	1,2
Finlande ¹	8,9	1,5	0,6
France	2,6	2,6	0,5
Grèce	10,0	6,6	1,4
Hongrie	20,6	9,4	1,0
Irlande	6,4	3,9	0,4
Italie	3,3	4,6	0,4
Lettonie	19,5	6,9	3,3
Lituanie	11,4	6,4	1,9
Luxembourg	2,0	1,3	0,3
Malte	2,3	1,9	0,4
Pays-Bas ¹	6,4	0,9	0,7
Pologne	7,3	3,1	0,7
Portugal	6,9	6,5	1,1
Rép. tchèque	8,0	3,2	0,2
Roumanie	32,9	16,2	9,8
Royaume-Uni	8,6	4,6	0,4
Slovaquie	12,0	5,3	0,6
Slovénie (p)	3,7	3,1	0,3
Suède	3,2	0,8	0,0
UE	7,7	4,6	1,2

1. Données 2015 pour le manque d'équipement en lave-linge.

Lecture : en 2016, 7,7 % des personnes de l'UE ne possèdent pas de voiture pour cause de ressources insuffisantes.

Source : Eurostat (extraction du 10 octobre 2018), EU-Silc.

6.3 Multimédias

En 2017, 81 % des personnes résidant en France ont utilisé l'**internet** au cours des trois derniers mois, contre seulement 65 % en 2009 (source Insee, enquête TIC). Les plus âgés rattrapent leur retard : 53 % des 60 ans et plus sont utilisateurs contre 27 % d'entre eux en 2009. Les pratiques se développent et se diversifient et, parmi elles, les achats et ventes en ligne sont de plus en plus prisés. Le développement accéléré de l'internet mobile accompagne ces évolutions : en 2017, plus de six personnes sur dix résidant en France ont déjà navigué sur internet en dehors de chez elles ou de leur lieu de travail, *via* un ordinateur portable, un téléphone portable, une tablette ou un autre appareil mobile ; elles n'étaient que 18 % huit ans auparavant.

En 2017, selon le baromètre du numérique de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), les équipements se succèdent et s'ajoutent dans les foyers. Exemple symptomatique, le *Smartphone* est devenu en quelques années incontournable et près des trois quarts des Français en sont aujourd'hui équipés (73 %, + 8 points en un an). En 2011, moins d'un quart des Français en possédait un. Globalement, les équipements nomades se diffusent rapidement : les tablettes, qui faisaient timidement leur apparition il y a six ans, touchent aujourd'hui 44 % des individus (+ 4 points en un an et + 40 points en six ans). Le téléphone mobile confirme son ascendant sur le téléphone fixe : 94 % des Français en sont

désormais équipés, soit un écart de 8 points avec le téléphone fixe. Les équipements fixes commencent en effet à marquer le pas : le téléphone fixe continue de perdre du terrain ; l'équipement en ordinateur s'érode, tandis que la proportion de connexion fixe à l'internet à domicile stagne.

En 2017, selon le baromètre du numérique de l'Arcep, seule 12 % de la population ne se connecte jamais à l'internet. Signe de l'omniprésence de la vie numérique, la plupart des internautes se connectent quotidiennement. Tous les usages de l'internet étudiés sont en hausse par rapport à la dernière mesure effectuée. Deux Français sur trois ont recours à l'*e-administration*. Ce taux atteint 90 % chez les diplômés du supérieur ou les 25-39 ans. Comparé aux autres pays de l'Union européenne, la France se situe au 9^e rang, derrière entre autres le Danemark, la Norvège et la Finlande, pour l'utilisation de l'internet afin d'avoir des contacts avec les pouvoirs publics. En juin 2017, plus de six personnes sur dix ont effectué des achats en ligne au cours des douze derniers mois. Le manque de sécurisation des paiements en ligne est toujours perçu comme le principal frein à l'achat. Depuis 2013, la participation à des sites de réseaux sociaux ne cesse d'augmenter. Les pratiques entre pairs sur l'internet se développent : en 2017, 22 % ont recouru auprès de particuliers à l'usage d'un bien ou d'un service contre rémunération. À l'opposé, l'échange ou le partage entre particuliers sans rémunération reste très minoritaire. ■

Définitions

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : sont qualifiés de secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) selon l'OCDE, les secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone...), les secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique,...) et les secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels,...). Par complémentarité, les secteurs « non-TIC » désignent toutes les autres activités.

ADSL, internet, taux de pénétration du téléphone mobile ou d'internet : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Baromètre du numérique », Arcep et Conseil Général de l'Économie (CGE), décembre 2018.
- « Rapport public d'activité de l'Arcep 2017 », Arcep, juillet 2018.
- « En 2017, la consommation et le pouvoir d'achat des ménages décélèrent », *Insee Première* n° 1699, juin 2018.
- « L'usage des technologies de l'information et de la communication par les ménages entre 2009 et 2017 – Enquêtes sur les TIC auprès des ménages », *Insee Résultats*, mars 2018.

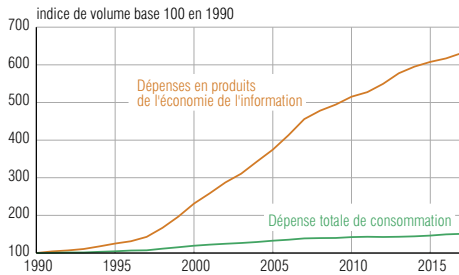
Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Usage de différents matériels multimédia selon la catégorie socioprofessionnelle en 2017 en %

	Utilisation d'un ordinateur ¹	Connexion à l'internet ¹	Connexion à l'internet tous les jours ou presque	Connexion à l'internet mobile ^{1,2}	Connexion à l'internet sur le lieu de travail ¹
Agriculteurs, artisans et commerçants	86,9	91,8	73,9	73,0	57,8
Cadres et professions libérales	96,9	99,2	93,1	92,1	94,5
Professions intermédiaires	94,5	97,8	85,7	85,9	84,4
Employés	86,3	93,0	76,0	76,5	55,8
Ouvriers	80,5	89,6	62,3	68,8	42,6
Ensemble	89,2	94,6	78,6	79,9	67,7

1. Au cours des trois derniers mois. 2. Connexion à l'internet hors du domicile ou du lieu de travail, grâce à un *smartphone*, une tablette, un ordinateur portable ou tout autre appareil mobile. Champ : France hors Mayotte, actifs occupés de 15 ans ou plus vivant dans un ménage ordinaire.
Source : Insee, enquête Technologies de l'information et de la communication auprès des ménages.

Consommation des produits de l'économie de l'information de 1990 à 2017



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Abonnements et volumes de communications électroniques

	2016 (r)	2017 (p)	17/16 en %
Abonnements (en millions)			
Abonnements sur réseaux fixes	39,0	38,7	-0,9
dont voix sur large bande	27,6	28,3	2,7
Abonnements haut et très haut débit	27,7	28,4	2,7
dont très haut débit (>= 30 Mbit/s)	5,4	7,0	28,3
Clients des réseaux mobiles	84,7	89,5	5,7
dont : cartes "MtoM"	11,7	14,9	26,9
parc actif 3G	52,9	56,7	7,3
parc actif 4G	31,9	41,6	30,5
Volumes (en milliards de minutes)			
Au départ des réseaux fixes	75,2	66,8	-11,1
Voix sur large bande	57,5	51,8	-10,0
Réseau téléphonique commuté	17,6	15,0	-14,7
Au départ des réseaux mobiles	161,7	164,5	1,7
SMS/MMS émis (en milliards d'unités)	205,5	189,4	-7,8

Source : Arcep.

Internet et téléphonie mobile dans quelques pays du monde en 2017

	Utilisateurs de l'internet		Abonnés à la téléphonie mobile	
	Taux de pénétration ¹	En millions	Taux de pénétration ¹	
Allemagne	84,4	106	129,1	
Australie	86,5	28	112,7	
Brésil ²	60,9	236	113,0	
Chine	54,3	1 474	104,6	
Espagne	84,6	52	113,2	
États-Unis ²	76,2	396	122,0	
France	80,5	69	106,2	
Inde ²	29,5	1 169	87,3	
Italie	61,3	84	141,3	
Japon	90,9	170	133,5	
Royaume-Uni ²	94,8	79	119,6	
Russie	76,0	227	157,9	

1. Pour 100 habitants. 2. Données 2016 pour l'internet.
Source : International Telecommunication Union.

Achat sur l'internet selon l'âge en 2017 en %

	Achat sur l'internet au cours des 3 derniers mois	Achat sur l'internet au cours des 12 derniers mois
15 à 29 ans	63,3	78,6
30 à 44 ans	67,2	79,5
45 à 59 ans	52,6	66,4
60 à 74 ans	30,6	40,2
75 ans ou plus	8,1	12,1
Ensemble	48,9	60,7

Champ : France hors Mayotte, individus de 15 ans ou plus vivant dans un ménage ordinaire. Lecture : en 2017, 78,6 % des individus de 15 à 29 ans vivant dans un ménage ordinaire ont réalisé un achat sur l'internet au cours des douze derniers mois.

Source : Insee, enquête Technologies de l'information et de la communication auprès des ménages.

Accès et utilisation de l'internet dans l'UE en 2017 en %

	Ménages ayant accès à l'internet	Particuliers utilisant quotidiennement l'internet	
		Ensemble	dont 16-24 ans
Allemagne	93	79	95
Autriche	89	74	97
Belgique	86	76	90
Bulgarie	67	54	85
Chypre	79	74	97
Croatie	76	58	95
Danemark	97	91	98
Espagne	83	69	89
Estonie	88	79	97
Finlande	94	87	98
France	86	70	88
Grèce	71	59	91
Hongrie	82	69	94
Irlande	88	70	93
Italie	81	68	89
Lettonie	79	70	96
Lituanie	75	64	94
Luxembourg	97	91	97
Malte	85	75	98
Pays-Bas	98	90	97
Pologne	82	61	96
Portugal	77	63	95
Rép. tchèque	83	68	97
Roumanie	76	47	81
Royaume-Uni	94	85	93
Slovaquie	81	69	94
Slovénie	82	68	94
Suède	95	90	97
UE	87	72	92

Champ : ménages comptant au moins une personne âgée de 16 à 74 ans.
Source : Eurostat (extraction du 24 juillet 2018).

6.4 Culture - Loisirs - Sports

Les dépenses liées à la culture et aux loisirs poursuivent leur accélération en 2017 (+ 2,0 % en volume, après + 1,8 % en 2016 et + 1,3 % en 2015). Les services culturels et récréatifs sont les principaux contributeurs (+ 2,8 %). Ils bénéficient de la dynamique des jeux de hasard (+ 3,5 %), des services culturels (+ 2,7 %) et des services récréatifs et sportifs (+ 2,2 %). Les activités créatives, artistiques et de spectacles sont en essor en 2017 (+ 6,9 %, après + 0,2 % en 2016), portées par la fréquentation des théâtres privés parisiens ; notamment, les prix ralentissent (+ 1,0 %, après + 2,6 % en 2016) sous l'effet de la pression des sites de vente en ligne. En revanche, les achats de livres des ménages se replient de nouveau en volume en 2017 (- 1,5 %), après s'être stabilisés en 2016 ; ils s'étaient redressés en 2015 après plusieurs années de recul. De même, les ménages se détournent encore de la presse papier (- 3,9 % en volume, après - 5,3 % en 2016). La consommation en appareils électroniques et informatiques diminue après une forte croissance en 2016.

Les accès à la culture se font de plus en plus par l'intermédiaire des écrans connectés. En 2016, 64 % des Français ont utilisé l'internet pour lire/télécharger des jeux, écouter de la musique ou regarder des films ou des vidéos et 48 % (53 % en 2017) pour lire des sites d'actualités en ligne/journaux/magazines d'information.

Si la culture d'écran a progressé, notamment au détriment de la lecture d'imprimés, la culture de sortie s'est également développée. La part des dépenses consacrées aux sorties

culturelles (spectacles, visites, musées) dans les dépenses liées à la culture et aux loisirs, bien que très minoritaire, a fortement augmenté : de 2,1 % en 1990, elle est passée à 5,2 % en 2017.

Le cinéma est un loisir collectif toujours très apprécié. L'année 2017 compte légèrement plus de spectateurs qu'en 2016 : 42,6 millions d'individus âgés de 3 ans et plus sont allés au moins une fois au cinéma dans l'année, contre 42,5 millions en 2016. Les jeunes de moins de 25 ans sont les plus gros consommateurs de cinéma ; ils s'y rendent régulièrement, notamment les 20-24 ans (6,2 entrées). Néanmoins, pour la première fois, les 60 ans et plus enregistrent un nombre moyen d'entrées par an plus élevé (6,6 entrées) que celui des moins de 25 ans.

Au cours de la saison 2015-2016, les cinq théâtres nationaux (Comédie française, théâtres nationaux de Chaillot, voué à la création et à la diffusion chorégraphique, de la Colline, de l'Odéon et de Strasbourg) ont accueilli 828 000 spectateurs. Plus de 1 700 représentations y ont été données. La Comédie française représente plus de 40 % de la fréquentation et des représentations des théâtres nationaux.

En 2017, 18,8 millions de **licences sportives** et autres types de participation (ATP) sont délivrés par les fédérations sportives agréées par le ministère des Sports, soit une augmentation de 1,6 % par rapport à 2016. La hausse des licences et ATP concerne les trois familles de fédérations : unisport olympiques (+ 0,4 %), unisport non olympiques (+ 4,8 %), et multisports (+ 2,1 %). ■

Définitions

Licence sportive : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération. Toute autre forme d'adhésion est considérée comme un autre « titre de participation » (ATP). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Musée national : les musées nationaux sont les musées dont les collections appartiennent à l'État et qui sont placés sous la tutelle de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture. Ce sont soit des établissements publics, soit des services à compétence nationale. Ils font partie des musées de France.

Pour en savoir plus

- « Le public du cinéma en 2017 », *Les études du CNC*, Centre national du cinéma et de l'image animée, septembre 2018.
- « En 2017, la consommation et le pouvoir d'achat des ménages décélèrent », *Insee Première* n° 1699, juin 2018.
- « Chiffres clés 2018, statistiques de la culture et de la communication », *Deps*, avril 2018.
- « Pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes : des rapprochements mais aussi des différences qui persistent », *Insee Première* n° 1675, novembre 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Fréquentation des principaux établissements culturels nationaux

	en milliers d'entrées			
	2000	2005	2010	2017 ¹
Bibliothèque nationale de France	975	1 022	944	920
Centre Georges-Pompidou <i>dont collections permanentes</i>	2 371	2 327	3 133	3 370
<i>du Musée d'art moderne</i>	1 558	1 128	1 526	1 241
Château de Chambord	743	651	730	917
Château de Fontainebleau	353	317	381	461
Cité de la céramique ²	33	31	40	52
Musée de la musique	///	119	148	250
Musée Guimet	11	313	224	318
Musée du Louvre	6 095	7 511	8 345	8 024
Musée d'Orsay	2 344	2 929	2 986	3 178
Musée du Quai Branly	///	///	1 326	1 174
Musée Rodin	608	603	722	596
Musée et domaine nat. de Versailles	2 863	4 480	6 088	7 711
Parc et grande halle de la Villette	434	632	389	384
Cité des sciences et de l'industrie	3 080	3 186	2 674	2 439
Palais de la Découverte	637	630	663	418

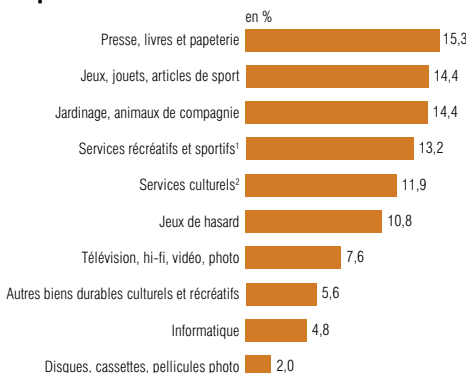
1. Donnée 2015 pour le Parc et grande halle de la Villette. 2. À compter de 2010, la Cité de la céramique réunit : la Manufacture nationale de Sèvres, le Musée national de Céramique et le Musée national Adrien Dubouché.
Source : Deps.

Activité des théâtres nationaux pour la saison 2015-2016

	Représentations avec billetterie payante			Fréquentation totale ¹ en milliers
	Nombre de représentations	Fréquentation totale en milliers	<i>dont fréquentation plein tarif en milliers</i>	
Comédie française	713	354	215	354
Chaillot	254	114	18	114
Colline	263	103	11	103
Odéon	356	193	52	194
TNS ²	142	55	2	63
Total	1 728	820	299	828

1. Y. c. représentations en accès libre. 2. Théâtre national de Strasbourg.
Source : Deps.

Dépenses culturelles et de loisirs en 2017



1. Sport, location de matériel sportif, fêtes foraines, parcs d'attractions, voyages à forfait, week-ends, etc.
2. Cinéma, spectacles vivants, musées, abonnements audiovisuels, dév. de tirage photos, etc.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Usage de l'internet pour les loisirs selon l'âge en 2017

	en %			
	16-24 ans	25-64 ans	65-74 ans	Ensemble
Journaux ¹	64	54	33	53
Jeux, images, films ou musique ^{2,3}	70	37	14	39
Radios en ligne ³	40	29	11	28
Jeux en réseau ^{3,4}	29	9	2	11
Voyages et hébergement ⁵	41	46	30	43

1. Pour lire des sites d'actualités en ligne/journaux/magazines d'information.
2. Pour lire/télécharger des jeux, des images, des films ou de la musique.
3. Données 2014. 4. Pour jouer à des jeux en réseau avec d'autres personnes.
5. Pour accéder à des services relatifs aux voyages et à l'hébergement.
Champ : ensemble des particuliers.

Source : Eurostat (extraction du 10 juillet 2018), EU-TIC.

Production de livres

	en milliers			
	1990	2000	2016 (r)	2017
Titres édités	39,1	51,8	103,5	104,7
Nouveautés	20,3	25,8	47,2	47,5
Réimpressions ¹	18,8	26,0	56,3	57,1
Exemplaires produits	386 200	422 900	552 966	522 768
Nouveautés	212 300	243 000	342 799	320 488
Réimpressions ¹	173 900	179 900	210 167	202 280

1. Retirage à l'identique d'un titre non publié dans l'année civile.
Champ : non compris les encyclopédies en fiches et fascicules.

Source : SNE.

Fréquentation de la bibliothèque numérique Gallica

	en millions				
	2010	2014	2015	2016	2017
Visites	7,4	15,3	16,0	14,2	15,8
Pages vues	134,8	272,0	330,0	408,8	529,7
Nombre d'images numériques validées	1,9	2,2	3,0	2,4	2,7

Sources : BnF ; Deps.

Licences sportives et autres titres de participation par fédération agréée

	en milliers		
	2016	2017	17/16 en %
Fédérations unisport olympiques	9 697,9	9 734,0	0,4
F.f. de football	2 107,0	2 131,2	1,1
F.f. de tennis	1 039,4	1 019,8	-1,9
F.f. de basketball	641,4	661,0	3,1
F.f. d'équitation	663,2	644,8	-2,8
F. f. de judo-jujitsu et disc. associées	612,4	604,8	-1,2
F.f. de handball	519,7	549,3	5,7
F.f. de golf	407,7	410,3	0,6
F.f. de canoë-kayak	384,0	399,5	4,0
F.f. de rugby	469,5	397,1	-15,4
F.f. de natation	316,9	314,3	-0,8
F.f. d'athlétisme	306,6	310,9	1,4
F.f. de gymnastique	293,2	310,4	5,9
F.f. de voile	290,0	256,3	-11,6
F.f. de tir	201,6	220,0	9,1
F.f. de tennis de table	212,4	212,9	0,2
F.f. de badminton	186,2	191,6	2,9
F.f. de triathlon	143,6	155,1	8,0
F.f. de volley-ball	136,8	141,8	3,7
F.f. d'aviron	113,1	122,4	8,2
F.f. de cyclisme	118,9	117,1	-1,5
Autres fédérations unisport	534,5	563,4	5,1
Fédérations unisport non olympiques	2 595,3	2 720,9	4,8
Fédérations multisports	6 205,6	6 338,9	2,1
Total	18 498,8	18 793,9	1,6

Champ : licences et autres titres de participation délivrés par les fédérations sportives agréées par le ministère des Sports.
Source : MEOS.

7.1 Logement

Au 1^{er} janvier 2018, la France, hors Mayotte, compte 36,3 millions de **logements**. Les **résidences principales** représentent 81,9 % du parc, les **résidences secondaires** et logements occasionnels 9,7 % et les **logements vacants** 8,4 %. Depuis 30 ans, le parc de logements métropolitain s'accroît de 1,1 % par an en moyenne. En 2018, l'habitat individuel représente 56 % des logements : il est majoritaire parmi les résidences principales comme parmi les résidences secondaires et logements occasionnels. Après avoir progressé entre 1999 et 2008, sa part recule légèrement car le nombre de logements collectifs augmente plus vite que celui des logements individuels du fait des évolutions récentes de la construction neuve. En 2018, 16 % des résidences principales se situent dans l'unité urbaine de Paris et 21 % dans une commune rurale. Ces proportions ont légèrement diminué en trente ans au profit des unités urbaines autres que Paris.

Au 1^{er} janvier 2018, le parc locatif des bailleurs sociaux compte en France 5,0 millions de logements (hors logements non conventionnés appartenant à une société d'économie mixte), en progression de 1,8 % sur un an. En 2017, 78 200 logements ont été mis en service. Parmi eux, 91 % sont neufs. Dans le même temps, 10 200 logements ont été démolis, 10 400 ont été vendus et 700 ont changé d'usage ou ont été restructurés.

En 2016, la quasi-totalité des logements métropolitains (98,9 %) disposent de l'eau chaude, de WC intérieurs et d'une installation sanitaire (douche ou baignoire). En 1984,

selon l'**enquête Logement**, 15 % des logements ne disposaient pas du confort sanitaire de base. Cependant, d'autres formes d'inconfort subsistent : en 2016, 4,4 % des logements ne disposent pas d'un chauffage central ou électrique et 22,3 % sont considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à chauffer. Par ailleurs, 17,8 % des logements sont jugés trop bruyants tandis que 12,6 % présentent des fuites dans la toiture, des problèmes d'humidité des murs ou des sols ou bien encore des moisissures dans les cadres de fenêtre ou au sol. En 2013, un **ménage** sur douze vit dans un logement **surpeuplé**, une proportion relativement stable depuis 2006. Cette stabilité fait suite à une forte réduction du phénomène entre 1984 et 2006, qui s'explique en partie par l'augmentation de la surface moyenne des logements. Celle-ci dépasse 90 m² depuis le début des années 2000, contre 82 m² en 1984. La surface moyenne a progressé essentiellement dans les maisons individuelles, la superficie des appartements restant quasiment stable. Parallèlement, le nombre d'occupants par logement a baissé : en moyenne 2,7 personnes par logement en 1984, 2,3 en 2006, 2,2 en 2016.

En Europe, 53 % des individus vivent dans une maison individuelle. Le taux est plus élevé dans les pays d'Europe du Nord (93 % des Irlandais, 85 % des Britanniques, 78 % des Belges, 76 % des Néerlandais) et d'Europe centrale (79 % des Croates, 71 % des Slovènes) que dans les pays du Sud (47 % des Italiens, 40 % des Grecs, 34 % des Espagnols). ■

Définitions

Logement : local utilisé pour l'habitation. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune. En revanche, les communautés ne sont pas décrites ici.

Enquête Logement, logement vacant, ménage, répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux (RPLS), parc locatif social, résidence principale, résidence secondaire, surpeuplement : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2018.
- « Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2018 », *Datalab Essentiel*, SDES, novembre 2018.
- « Le parc de logements en France au 1^{er} janvier 2018 », *Insee Focus* n° 126, octobre 2018.
- « Compte du logement 2017 », *Datalab*, SDES, juillet 2018.
- « 374 000 logements supplémentaires chaque année entre 2010 et 2015 », *Insee Première* n° 1700, juin 2018.
- « Les conditions de logements en France », *Insee Références*, édition 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Parc de résidences en habitat collectif ou individuel

en milliers

Au 1 ^{er} janvier	2005	2008	2011	2014	2017 (p)	2018 (p)	18/08 ¹ en %
Résidences principales	26 353	27 271	28 041	28 766	29 499	29 745	0,9
Individuel	14 941	15 527	15 984	16 374	16 763	16 894	0,8
Collectif	11 412	11 744	12 057	12 392	12 736	12 851	0,9
Logements vacants	1 993	2 182	2 474	2 748	2 984	3 066	3,5
Individuel	946	1 050	1 194	1 335	1 468	1 514	3,7
Collectif	1 047	1 132	1 280	1 413	1 516	1 552	3,2
Résidences secondaires	3 049	3 127	3 157	3 286	3 461	3 519	1,2
Individuel	1 879	1 894	1 865	1 901	1 948	1 963	0,4
Collectif	1 170	1 233	1 292	1 385	1 513	1 556	2,4
Total	31 395	32 580	33 672	34 800	35 944	36 330	1,1
Individuel	17 766	18 471	19 043	19 610	20 179	20 371	1,0
Collectif	13 629	14 109	14 629	15 190	15 765	15 959	1,2

1. En moyenne annuelle.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee et SDES, estimation annuelle du parc de logements.

Taille des logements selon la catégorie en 2015

en %

Au 1 ^{er} janvier	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces ou plus	Ensemble
Résidences principales	67,1	74,1	79,9	85,6	89,0	88,4	82,5
Logements occasionnels	3,0	1,3	0,7	0,4	0,2	0,2	0,7
Résidences secondaires	14,3	12,9	10,1	7,3	5,7	6,5	8,8
Logements vacants	15,6	11,6	9,3	6,8	5,0	4,9	8,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, RP 2015 exploitation principale.

Défauts de confort du parc de résidences principales

en %

	2006	2012	2016
Logements sans confort sanitaire ¹	1,9	1,2	1,1
Pas de chauffage central ou électrique	6,4	4,9	4,4
Fuites dans la toiture, murs/sols/ fondations humides, moisissure dans les cadres de fenêtre ou le sol	11,7	12,1	12,6
Logement trop bruyant	20,2	17,3	17,8
Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer	27,9	24,3	22,3

1. Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC. Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes SRCV.

Parc locatif des bailleurs sociaux

en milliers

	2016	2017	2018
Parc de logements sociaux¹	4 840	4 915	5 004
Nouvelles mises en service dont logements neufs	92,1 81,8	86,2 78,6	78,2 71,0
Taux de vacance (en %)	3,3	3,0	3,0
Taux de vacance structurelle ² (en %)	1,6	1,6	1,5

1. Parc des bailleurs sociaux hors logements non conventionnés appartenant à une société d'économie mixte.

2. Vacance supérieure à 3 mois.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2016 et y.c. Mayotte à partir de 2017. Note : données au 1^{er} janvier sauf pour les nouvelles mises en service retracées au titre de l'année n - 1.

Les bailleurs sociaux interrogés pour RPLS sont définis par l'article L.411-10 du code de la construction et de l'habitation.

Source : SDES, RPLS au 1^{er} janvier.

Ménages en situation de surpeuplement selon le type d'habitat

en %

	1984	1996	2006	2013
Individuel	11,2	5,9	3,6	3,0
Collectif	22,9	17,9	14,7	15,9
Ensemble	16,5	11,0	8,4	8,4

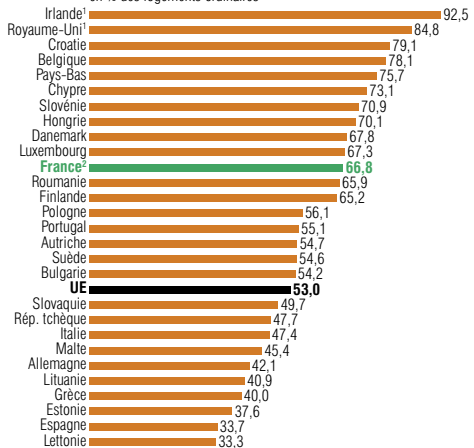
Champ : France métropolitaine, hors étudiants.

Lecture : 3 % des ménages vivant dans une habitation individuelle sont en situation de surpeuplement en 2013.

Source : Insee, enquêtes Logement.

Maisons dans l'UE en 2017

en % des logements ordinaires



1. Données 2016. 2. France métropolitaine.

Lecture : 92,5 % de la population irlandaise vit dans une maison.

Source : Eurostat (extraction du 29 novembre 2018), EU-Silc.

7.2 Propriétaires - Locataires

Àu 1^{er} janvier 2018, 58 % des ménages métropolitains sont propriétaires de leur **résidence principale**. Cette part n'a cessé de croître depuis les années 1980 jusqu'en 2010 ; elle est stable ces dernières années. Parmi les propriétaires, environ un tiers sont **propriétaires accédants**, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas fini de rembourser leur emprunt pour l'achat du **logement**. La part d'accédants à la propriété a fortement augmenté dans les années 1980 avant de baisser jusqu'au milieu des années 2000. Elle est stable depuis. En trente ans, la part des propriétaires sans charges de remboursement est passée de 28 % à 38 % des ménages. Conjointement, la proportion des ménages locataires de leur résidence principale a légèrement diminué dans les années 1980 et se maintient depuis aux alentours de 40 %. La part des **bailleurs publics** a augmenté jusqu'au milieu des années 1990, puis s'est maintenue. Dans le parc locatif, les parts respectives des bailleurs publics et **privés** atteignent 17 % et 23 % des résidences principales en 2018.

En 2017, les dépenses de logement confirment le redressement amorcé en 2015. Elles progressent de 3,7 %, après + 2,1 % en 2016. Cette évolution est essentiellement due à l'accélération des dépenses d'investissement, portées par une construction neuve importante et un nombre record de transactions dans l'ancien. Les **dépenses courantes de logement** évoluent de façon plus structurelle

que les dépenses d'investissement. En 2017, elles progressent au même rythme qu'en 2016 (+ 1,7 %). Cependant, cette continuité masque deux effets concomitants : en volume, les dépenses courantes en énergie ralentissent du fait de conditions climatiques clémentes, alors que leurs prix accélèrent sous l'impulsion de la forte croissance des prix du pétrole. De leur côté, les prix des **loyers** progressent très légèrement (+ 0,2 %), au même rythme que l'année précédente.

En 2017, les aides au logement sont en léger recul (- 0,3 %) après avoir progressé de 2,6 % en 2016. Les aides bénéficient principalement au secteur locatif, à hauteur de 39,4 % pour le secteur social, 30,1 % pour le secteur libre et 19,6 % pour les propriétaires occupants.

Dans l'Union européenne, en 2017, 31 % des ménages sont locataires de leur logement. Ce taux oscille entre 3 % en Roumanie et 49 % en Allemagne. Il est plus faible dans les pays d'Europe centrale, où les locataires ont souvent pu acheter leur logement après 1989, et plus fort dans les pays d'Europe du Nord, qui disposent d'un secteur locatif important et offrent une bonne protection aux locataires. Les pays méditerranéens occupent une position intermédiaire. Avec 36 % de locataires, la France se rapproche des pays du Nord, alors que l'Espagne, avec 23 % de locataires, est plus proche des pays d'Europe centrale. ■

Définitions

Dépenses courantes de logement : dépenses que les ménages consacrent à l'usage courant de leur logement. Il s'agit, en premier lieu, des loyers que doivent acquitter les locataires et des loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses en énergie et en eau, les charges locatives, les travaux d'entretien courant, les impôts et taxes.

Propriétaire accédant : propriétaire qui a encore des emprunts à rembourser pour l'achat de sa résidence principale.

Bailleurs privés, bailleurs publics, enquête Logement, enquêtes trimestrielles sur les loyers, indice de référence des loyers (IRL), logement, loyer, propriétaire non accédant, résidence principale : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2018.
- « Dans toutes les régions, des ménages plus souvent propriétaires qu'il y a 50 ans », *Insee Focus* n° 132, novembre 2018.
- « Le parc de logements en France au 1^{er} janvier 2018 », *Insee Focus* n° 126, octobre 2018.
- « 11 millions de personnes sont locataires d'un logement social », *Insee Première* n° 1715, octobre 2018.
- « Compte du logement 2017 », *Datalab*, SDES, juillet 2018.
- « Les conditions de logements en France », *Insee Références*, édition 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Statut d'occupation des résidences principales

en %

Au 1 ^{er} janvier	2001	2004	2007	2010	2013	2016 (p)	2018 (p)
Propriétaires	55,9	56,6	57,2	57,5	57,7	57,7	57,6
Non accédants	34,9	36,4	37,7	37,8	37,9	37,8	37,7
Accédants	21,0	20,2	19,6	19,7	19,8	19,9	19,9
Locataires	39,7	39,4	39,3	39,4	39,5	39,8	39,9
Bailleurs publics	17,9	17,7	17,5	17,3	17,2	17,1	17,1
Bailleurs privés	21,8	21,7	21,8	22,1	22,3	22,7	22,8
Autres statuts¹	4,4	4,0	3,5	3,1	2,8	2,5	2,5
Total des résidences principales (en milliers)	24 973	26 016	26 993	27 786	28 516	29 256	29 745

1. Regroupent essentiellement les ménages logés gratuitement.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee et SDES, estimation annuelle du parc de logements.

Résidences principales selon la taille des ménages et le statut d'occupation en 2015

en milliers de logements

Au 1 ^{er} janvier	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. ou plus	Total
Propriétaire	4 633	6 329	2 440	2 324	761	224	16 710
Locataire d'un logement vide non HLM	3 080	1 811	848	536	206	97	6 578
Locataire d'un logement vide HLM	1 658	1 062	657	475	265	156	4 272
Locataire d'un logement loué meublé	560	132	44	25	10	6	776
Logé gratuitement	314	170	91	70	21	8	675
Total	10 245	9 505	4 078	3 430	1 263	491	29 012

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, RP 2015 exploitation principale.

Logement des locataires en 2013

	Individuel	Collectif	Ensemble
Ménages locataires ¹ (en milliers)	2 534	7 479	10 013
Montant moyen des charges ² (par mois, en euros)	168	168	168
Surface habitable moyenne (en m ²)	86,9	61,6	68,0
Montant moyen des charges ² par m ² (par mois)	1,93	2,73	2,47

1. Ménages locataires d'un local loué vide, non compris les ménages locataires d'un meublé et les sous-locataires.

2. Y c. charges locatives, dépenses en eau et énergie.

Champ : France métropolitaine, résidences principales hors ménages dont la personne de référence est étudiante, hors revenus négatifs.

Source : Insee, enquête Logement.

Acquisition de logements et travaux

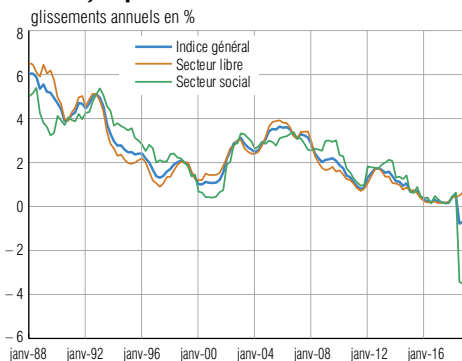
en milliards d'euros

Au 1 ^{er} juillet	2005	2010	2015	2017
Investissement en logements neufs ¹	56,2	48,8	39,4	50,8
Acquisition de logements anciens ¹	139,9	153,2	164,7	202,8
Travaux	34,3	39,7	42,0	43,8
Total	230,4	241,7	246,1	297,4

1. Y c. frais et droits liés.

Source : SDES, compte satellite du logement, base 2010.

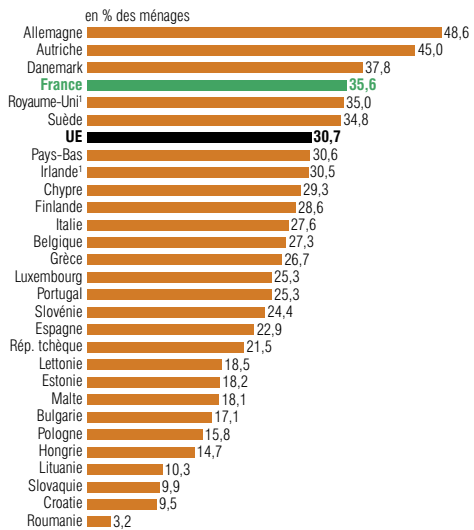
Évolution annuelle de l'indice des loyers par secteur jusqu'en octobre 2018



Champ : France métropolitaine, ménages locataires de leur résidence principale louée vide. Note : la forte baisse des loyers du secteur social en juillet 2018 est liée à la mise en place de la réduction de loyer de solidarité (RLS) par la loi de finances pour 2018. Lecture : tous secteurs confondus, entre octobre 2017 et octobre 2018, les loyers ont diminué de 0,7 %.

Source : Insee, enquêtes trimestrielles sur les loyers.

Locataires dans l'UE en 2017



1. Rupture de série.

Source : Eurostat (extraction du 31 janvier 2019), EU-Silc.

8.1 Criminalité - Délinquance

En 2017, selon les résultats de l'enquête **Cadre de vie et sécurité**, 579 000 personnes âgées de 18 à 75 ans en France métropolitaine déclarent avoir été victimes de **violences physiques** (hors ménage et hors situations de vol ou tentative de vol). Parmi ces victimes, 45 % sont des femmes et 43 % sont âgées de 18 à 29 ans. En 2016, le nombre de victimes de violences physiques hors ménage s'avère le plus bas observé depuis 2006. En 2017, il enregistre une légère hausse mais la proportion de victimes dans la population reste inférieure à son niveau des années antérieures.

En 2018, en France métropolitaine, 22 % des personnes de 14 ans ou plus déclarent ressentir de l'insécurité dans leur quartier ou village : souvent ou de temps en temps (12 %), rarement (10 %). Le sentiment d'insécurité au domicile concerne 17 % des personnes de 14 ans ou plus, 9 % déclarent avoir ce sentiment souvent ou de temps en temps. Les femmes déclarent beaucoup plus souvent que les hommes ressentir un sentiment d'insécurité, dans leur quartier ou village comme à domicile.

En 2017, le nombre d'atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans ou plus est estimé à 6,7 millions, dont 5,2 millions d'atteintes aux logements ou aux véhicules possédés par les ménages (vols, tentatives de vol et actes de vandalisme) et 1,5 million de **vols et tentatives**

de vols personnels (avec ou sans violences et menaces) déclarés par les personnes de 14 ans ou plus.

En 2017, on évalue à 1 068 000 le nombre de vols et tentatives de vol visant les résidences des ménages. Il est en hausse par rapport à 2010 (839 000). Le nombre de **cambriolages** et tentatives de cambriolage des résidences principales des ménages augmente pour la première fois depuis 2014 et atteint un pic historique au-dessus des 600 000 faits. Le nombre de vols et tentatives de vols liés aux véhicules à moteur déclaré par les ménages est lui orienté à la baisse : il est passé de 1,4 million en 2010 à 1,1 million en 2017. De même, le nombre estimé d'actes de vandalisme contre la voiture se situe à 1,7 million, alors qu'il était proche de 2,0 millions en 2010.

Selon les résultats de l'enquête Cadre de vie et sécurité, avant 2016, le chômage était chaque année le problème en tête des préoccupations des personnes âgées de 14 ans ou plus de France métropolitaine, dans des proportions variables allant de 27 % en 2008 à 49 % en 2013. À partir de l'année 2016, après les premiers attentats perpétrés en 2015 sur le sol métropolitain, la donne change. Le terrorisme, désigné comme le problème le plus préoccupant par moins de 5 % des personnes jusqu'en 2014, bondit à 30 % en 2016 et passe en 2017 en tête du classement où il se maintient en 2018. ■

Définitions

Délit : infraction d'une gravité intermédiaire, entre la contravention et le crime. Le délit est réprimé à titre principal, par une peine correctionnelle telle que l'emprisonnement d'un maximum de 10 ans, d'une amende, d'un travail d'intérêt général, d'un stage de citoyenneté ou encore de peines complémentaires.

Cambriolages, crime, enquête Cadre de vie et sécurité, personne mise en cause, plainte, vandalisme contre le logement ou la voiture, violences physiques ou sexuelles (hors ménage, intra-ménage, par conjoint ou ex-conjoint), vols et tentatives de vol (résidences des ménages et véhicules à moteur) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Rapport d'enquête Cadre de vie et sécurité 2018 : victimation, délinquance et sentiment d'insécurité », *InterStats*, SSMSI, décembre 2018.
- « Victimation 2017 et perceptions de la sécurité – Résultats de l'enquête Cadre de vie et sécurité 2018 », Rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, décembre 2018.
- « France portrait social », *Insee Références*, novembre 2018.
- « Sentiment d'insécurité : quelle influence de la délinquance dans le voisinage », document de travail, *InterStats*, SSMSI, novembre 2018.
- « Renoncer à sortir seule(e) de chez soi : un comportement d'évitement touchant 17 % de la population », *La note* n° 25, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, septembre 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Personnes victimes d'un acte de violence

	Nombre de victimes en milliers				Part des femmes en %			
	2012	2015	2016	2017	2012	2015	2016	2017
Hors ménage	764	843	735	822	42,9	56,0	55,1	51,3
Violences physiques	647	740	558	579	39,9	51,6	48,7	45,1
Violences sexuelles ¹	146	135	200	276	65,1	88,1	78,0	70,7
Intra-ménage²	425	317	285	408	62,4	64,7	65,3	67,4
Ensemble	1 152	1 127	988	1 138	49,2	57,1	58,5	54,7
dont victimes du conjoint ou ex-conjoint ³	299	284	252	264	78,6	71,8	67,5	68,9

1. La reformulation de la question permettant de comptabiliser les victimes de violences sexuelles a changé dans l'édition 2017 de l'enquête et a eu pour effet d'accroître le nombre de personnes se déclarant victimes. Ces conclusions restent provisoires, plusieurs années d'enquête sont nécessaires pour s'assurer d'un effet réel de cette reformulation. 2. Violences physiques et/ou sexuelles. 3. Hors ménage ou intra-ménage.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 75 ans.

Note : traitements SSMSI ; les nombres estimés de personnes s'étant déclarées victimes ne s'additionnent pas.

Sources : Insee ; ONDRP ; SSMSI - enquêtes Cadre de Vie et Sécurité de 2013 à 2018.

Sentiment d'insécurité

	en %					
	En 2010 ¹	dont souvent ou de temps en temps	En 2013 ¹	dont souvent ou de temps en temps	En 2018 ¹	dont souvent ou de temps en temps
Au domicile	15,7	8,2	16,6	9,3	16,8	8,6
Femmes	20,5	11,4	21,7	12,6	21,2	11,4
Hommes	10,4	4,8	11,1	5,6	12,0	5,5
Dans le quartier ou le village	20,5	10,9	21,9	11,7	22,1	11,9
Femmes	25,4	14,2	26,9	15,2	27,9	15,3
Hommes	15,1	7,2	16,5	7,9	15,9	8,2

1. Sentiment d'insécurité ressenti souvent, de temps en temps ou rarement.

Champ : France métropolitaine, personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire. Note : traitements SSMSI.

Sources : Insee ; ONDRP ; SSMSI - enquêtes Cadre de vie et sécurité 2010 à 2018.

Atteintes aux biens

	Nombre d'atteintes en milliers				Part des tentatives ¹ de vol en %			
	2010	2012	2016	2017	2010	2012	2016	2017
Atteintes logement ou véhicule²	5 890	5 548	4 846	5 169	///	///	///	///
Vols et tentatives de vols résidences et autres lieux	839	1 042	878	1 068	30,9	33,8	33,8	31,8
dont résidence principale : cambriolages et tentatives vols sans effraction	457	559	507	624	51,2	50,7	53,8	50,1
Actes de vandalisme logement	1 420	1 241	1 117	966	///	///	///	///
Vols et tentatives de vols véhicules à moteur	1 378	1 220	1 006	1 079	33,9	33,2	33,0	29,8
dont : voiture	395	270	263	232	78,6	73,7	81,5	76,3
dans ou sur la voiture deux roues à moteur	874	854	650	775	13,5	18,1	12,5	14,7
Voitures	96	77	93	72	31,3	53,3	41,3	41,1
Vols et tentatives vélo	318	314	387	403	12,8	10,7	16,9	17,9
Actes de vandalisme voiture	1 935	1 731	1 458	1 653	///	///	///	///
Vols et tentatives de vols personnels³	1 538	1 658	1 157	1 487	29,7	30,4	25,7	27,6
Vols et tentatives de vol avec violences ou menaces	393	369	198	239	49,3	50,3	48,6	52,5
Vols et tentatives de vol sans violences ni menaces	1 145	1 289	959	1 248	23,0	24,8	21,0	22,4
Ensemble des atteintes aux biens	7 428	7 206	6 003	6 656	///	///	///	///

1. La part des tentatives est calculée sur la dernière atteinte dont le ménage a été victime. 2. Déclarées par les ménages. 3. Déclarées par les personnes de 14 ans ou plus.

Champ : France métropolitaine. Note : traitements SSMSI.

Sources : Insee, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2010 à 2018 ; ONDRP.

Personnes mises en cause pour des crimes ou des délits non routiers en 2017

	Police Nationale			Gendarmerie Nationale		
	Ensemble en milliers	Mineurs en %	Femmes en %	Ensemble en milliers	Mineurs en %	Femmes en %
Atteintes aux biens de personnes physiques ou morales	162,9	32,6	18,6	95,7	28,3	17,7
dont : vols sans violence	120,4	31,7	21,4	72,6	24,5	19,9
vols avec violences	12,5	45,2	8,1	3,0	28,7	8,8
Atteintes volontaires à l'intégrité physique ¹	175,6	19,2	16,2	115,1	16,7	15,6
Escroqueries ou infractions éco. et financières ²	59,3	4,1	25,2	40,9	2,4	30,7
Infractions révélées par l'action des services	198,5	17,1	8,7	95,6	14,9	13,1

1. Hors vol, mais y c. menaces et chantages. 2. Hors droit du travail. Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI.

8.2 Justice

En 2017, 2,6 millions de décisions ont été prises en matière civile et commerciale : 35 % dans les tribunaux de grande instance où le contentieux familial est important, 25 % dans les tribunaux d'instance notamment sur les régimes de protection et le contentieux de l'impayé, et 14 % auprès des juges des enfants.

En matière pénale, 12,7 millions d'**amendes forfaitaires** majorées ont été prononcées en 2017 et les **parquets** ont traité 4,2 millions d'affaires. Parmi ces affaires, 69 % sont non poursuivables (dont 81 % sans auteur). Les affaires poursuivables (1,3 million) donnent lieu à des alternatives aux poursuites et **compositions pénales** (13 % des affaires traitées), à des classements sans suite (4 %) et à des poursuites devant le tribunal (14 %). En 2017, près de 1,2 million de personnes ont été jugées, dont la moitié par un tribunal correctionnel.

En 2017, les **condamnations** prononcées pour **crime**, **délit** ou **contravention** de 5^e classe et inscrites au **casier judiciaire** national, hors condamnations prononcées par les tribunaux de police, sont au nombre de 558 000. Ces condamnations se rapportent à 468 000 condamnés car une personne peut être condamnée plusieurs fois la même année. En 2017, 64 000 personnes sont dans ce cas, soit 14 % des condamnés.

Au 1^{er} janvier 2018, 243 500 personnes sont prises en charge par l'administration pénitentiaire, 67 % sont suivies pour une mesure de **milieu ouvert** et 33 % sont écrouées en **milieu fermé**. En 2017, la durée moyenne de la partie ferme des peines d'**emprisonnement** sanctionnant des délits s'établit à 8,1 mois. Les tribunaux

sont plus sévères quand la condamnation sanctionne plusieurs **infractions** : la durée moyenne est alors beaucoup plus longue : 10,0 mois à comparer à 5,9 mois quand la condamnation ne vise qu'une seule infraction.

Dans un contexte de quasi-stabilité du nombre de peines d'emprisonnement prononcées annuellement entre 2013 et 2017 (283 300 en moyenne), les peines fermes ou comportant une partie ferme par les tribunaux correctionnels (128 000) augmentent sensiblement : + 9 % pour les peines de 6 mois au plus (« courtes peines ») et + 20 % pour celles strictement supérieures à 6 mois. Les violences et les escroqueries aggravées sont les types d'affaire les plus répandus au sein des courtes peines ; ces dernières progressent toutefois depuis 5 ans de manière importante dans les contentieux où elles étaient le moins prononcées, notamment les stupéfiants.

Les plus courtes peines, particulièrement celles d'un mois et moins, tendent à se raréfier, tandis que les quantums les plus élevés sont plus fréquemment prononcés, de sorte que le nombre d'années d'emprisonnement, représenté par l'ensemble des courtes peines, progresse bien plus vite que leur nombre. Le nombre de courtes peines prononcées en comparaison sur reconnaissance préalable de culpabilité double entre 2013 et 2017 où près d'une courte peine sur dix est prononcée dans le cadre de cette procédure.

Au 1^{er} janvier 2018, 19 800 personnes sont écrouées sous le régime de la **détention provisoire** et 60 000 sont **condamnées**. La proportion de **prévenus** parmi les écroués (autour de 25 %) reste stable par rapport à 2016. ■

Définitions

Condamné : personne déclarée, par une décision définitive, coupable d'avoir commis une infraction, et à laquelle est infligée une sanction. Se dit aussi d'une personne détenue dans un établissement pénitentiaire en vertu d'une condamnation judiciaire définitive.

Prévenu : personne (en liberté ou incarcérée dans un établissement pénitentiaire) poursuivie pour contravention ou délit, et qui n'a pas encore été jugée ou dont la condamnation n'est pas définitive.

Amende forfaitaire, casier judiciaire, composition pénale, condamnation, contravention, crime, décision-personne, délit, détention provisoire, détenu, écrou, emprisonnement, établissement pénitentiaire, infraction, juridiction, milieu fermé, milieu ouvert, parquet, peine alternative, plainte, procès-verbal, réclusion, sursis, travail d'intérêt général (TIG) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Références statistiques justice – Année 2017 », ministère de la Justice, décembre 2018.
- « Les condamnations – Année 2017 », ministère de la Justice, décembre 2018.
- « Le prononcé d'emprisonnement ferme inférieur ou égal à 6 mois », *Infostat Justice* n° 165, ministère de la Justice, septembre 2018.
- « La mise à exécution des peines d'emprisonnement ferme aménageables avant toute incarcération », *Infostat Justice* n° 166, ministère de la Justice, septembre 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Activité judiciaire en 2017

en milliers de décisions rendues

	2017 (p)	17/16 en %
En matière administrative	242,9	4,7
Conseil d'Etat	10,1	5,5
Cours administratives d'appel	31,3	2,2
Tribunaux administratifs	201,5	5,1
En matière civile et commerciale	2 609,4	-0,8
Cour de cassation	20,3	-5,2
Cours d'appel	248,6	3,3
Tribunaux de grande instance (hors commerce, hors incapacité des mineurs)	906,6	-3,5
Tribunaux d'instance	642,5	-0,8
Juges des enfants (assistance éducative)	367,1	3,4
Juridictions commerciales	145,0	-8,2
Tribunaux des affaires de Sécurité Sociale	117,7	30,6
Conseils de prud'hommes	161,6	-10,1
En matière pénale¹	1 180,9	-1,7
Cour de cassation ²	7,9	-0,8
Cours d'appel	104,2	-0,1
Cours d'assises	3,3	-0,5
Tribunaux correctionnels	622,2	0,1
Tribunaux de police ³	386,6	-5,2
Juges et tribunaux pour enfants	56,8	1,2
Amendes forfaitaires majorées	12 714,7	3,3

1. En décisions-personnes pour : cours d'assises, tribunaux correctionnels, tribunaux de police, juridictions de proximité, juges et tribunaux pour enfants ; en décisions pour : Cour de cassation et cours d'appel.

2. Hors questions prioritaires de constitutionnalité (QPC).

3. Au 1^{er} juillet 2017 sont entrées en vigueur les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21^e siècle qui suppriment les juridictions de proximité.

Champ : affaires terminées et réglées.

Source : SDSE.

Condamnations selon la nature de la peine principale

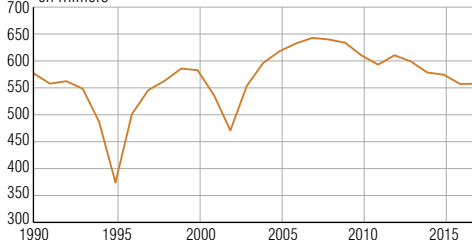
	2000	2010	2017 (p)
Réclusion criminelle	1 179	1 145	1 025
Peine d'emprisonnement	283 003	300 441	286 377
Emprisonnement ferme	76 786	88 420	104 439
Emprison. avec sursis partiel	22 007	33 684	28 195
Emprison. avec sursis total	184 210	178 337	153 743
Peine d'amende	205 207	212 524	180 088
Peine alternative	63 751	61 481	62 736
dont susp. du permis de conduire	33 319	12 326	7 247
Mesure et sanction éducative	20 547	27 257	23 670
Dispense de peine	9 236	7 144	3 866
Total	582 923	609 992	557 762

Note : les condamnations prononcées par les tribunaux de police ne sont pas disponibles depuis 2016.

Source : SDSE.

Condamnations prononcées de 1990 à 2017

en milliers



Note : les baisses de 1995 et 2002 correspondent aux années d'amnisties. Une baisse sensible s'enregistre également l'année qui précède et l'année qui suit la loi.

Depuis 2016, les condamnations prononcées sont hors tribunaux de police.

Source : SDSE.

Condamnations selon la nature de l'infraction

	2010	2017 (p)
Atteinte à la personne	110 418	96 486
dont : homicides volontaires	469	448
viols	1 342	1 014
coups et violences volontaires	72 412	59 439
homicides et bless. involontaires	9 670	8 358
dont par conducteur	8 378	7 633
Atteinte aux biens	134 920	117 686
dont vols, recels, destruct. et dégrad.	117 583	102 441
Matière économique et financière	17 634	12 808
dont : chèques	5 110	3 255
travail illégal	3 572	2 340
Circulation routière et transports	251 462	219 697
dont : défaut d'assurance	23 429	18 734
conduite en état alcoolique	118 773	95 448
conduite sans permis ou malgré suspension	58 391	57 606
grand excès de vitesse ¹	12 367	616
Autres infractions	95 558	111 085
dont stupéfiants ²	48 609	67 448
Total	609 992	557 762

1. Les condamnations prononcées par les tribunaux de police ne sont pas disponibles depuis 2016. 2. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : SDSE.

Budget, frais et effectifs de la Justice

en millions d'euros

	2017 (r)	2018	18/17 en %
Budget¹			
Crédits de paiement	8 375	8 722	4,1
dont dépenses de personnel	5 260	5 485	4,3
Frais de justice, aide juridictionnelle²			
Frais de justice	496	479	-3,4
Aide juridictionnelle (budget)	447	479	7,1
Effectifs réels³			
Ensemble de la mission justice	82 202	84 969	3,4
dont : justice judiciaire	32 488	33 327	2,6
administration pénitentiaire	38 763	40 226	3,8
protection judiciaire de la jeunesse	8 874	9 108	2,6

1. Loi de finances initiale (LFI) et rapport annuel de performance (RAP) 2017.

2. Constituent une partie des dépenses ordinaires.

3. En équivalent temps plein travaillés.

Source : SDSE.

Administration pénitentiaire

Au 1 ^{er} janvier	2000	2005	2018
Milieu fermé			
Établissements pénitentiaires	186	188	183
Places	49 294	50 094	59 765
Personnes écrouées	51 441	59 197	79 785
dont personnes détenues	51 441	58 231	68 974
Condamnés	33 341	39 063	59 970
Prévenus	18 100	20 134	19 815
Milieu ouvert			
Personnes prises en charge	135 020	129 784	163 719
Mesures en cours	149 588	137 386	183 895
Sursis avec mise à l'épreuve	113 499	106 224	124 142
Travail d'intérêt général (TIG) ¹	24 962	18 045	37 700
Libérations conditionnelles	4 852	6 865	5 158
Autres mesures	6 275	6 252	16 895

1. Y.c. sursis TIG.

Source : Direction de l'Administration pénitentiaire.

9.1 Maladies - Accidents

En 2016, l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne, s'élève en France à 64,1 ans pour les femmes et à 62,7 ans pour les hommes. Elle est stable depuis dix ans. Parallèlement, l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans, qui s'établit à 10,5 ans pour les femmes et 9,4 ans pour les hommes, a augmenté au cours de cette période : respectivement + 0,9 an et + 0,8 an. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de progression de **l'espérance de vie à la naissance**. En 2016, celle-ci atteint 85,3 ans pour les femmes et 79,3 ans pour les hommes. Alors que la France occupe l'une des meilleures places en matière d'espérance de vie à la naissance, elle est assez proche de la moyenne européenne pour l'espérance de vie en bonne santé.

Sur les 579 800 décès observés en France métropolitaine en 2015, les cancers et les maladies cardio-vasculaires constituent les causes les plus fréquentes (respectivement 28,7 % et 24,5 %), suivies par les maladies de l'appareil respiratoire (autres que les cancers), les **morts violentes** (suicides, accidents...) et les maladies du système nerveux et des organes des sens. Ces cinq groupes de maladies rassemblent un peu moins des trois quarts des décès.

La forte baisse de la mortalité toutes causes observées depuis plusieurs décennies se poursuit. En effet, les **taux de mortalité standardisés** sur l'âge ont, pour 1 000 habitants, diminué en quinze ans de 22 % chez les

hommes pour s'établir à 11,2 décès en 2015 et de 19 % chez les femmes pour s'établir à 6,7 en 2015. Ces taux sont inférieurs aux taux moyens de l'Union européenne (UE), qui sont en 2015 de 12,9 pour les hommes et 8,5 pour les femmes.

En 2017, la **dépense de prévention institutionnelle**, financée ou organisée par des fonds et des programmes de prévention nationaux ou départementaux, s'élève à 6,1 milliards d'euros (Md€), en hausse de 4,2 % par rapport à 2016. Elle représente environ 91 euros par habitant et 2,3 % de la dépense courante de santé. La prévention institutionnelle ne concerne qu'une partie des dépenses de prévention. Elle ne comptabilise pas les actes préventifs réalisés lors de consultations médicales ordinaires, inclus par ailleurs dans la consommation de soins et de biens médicaux. Une estimation partielle de la prévention non institutionnelle a abouti à une dépense d'au moins 9,1 Md€ en 2016.

En 2017, les **accidents du travail** avec arrêt du régime général s'élèvent à 632 900, en progression de 1,1 % par rapport à 2016. Les risques d'accidents varient beaucoup selon le secteur d'activité. Les ouvriers sont les plus exposés aux accidents avec blessure.

En 2017, sur les routes de France métropolitaine, 3 448 personnes sont décédées. La mortalité routière est quasiment stable (-0,8 %) par rapport à l'année 2016. Les blessés hospitalisés, les **accidents corporels** et les blessés sont en légère hausse. Entre 2010 et 2017, la mortalité routière baisse de 13,6 %, soit 544 vies épargnées. ■

Définitions

Accident du travail : accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Accident corporel de la circulation, affection de longue durée (ALD), dépense de prévention institutionnelle, espérance de vie à la naissance, mort violente, prévalence, taux de mortalité standardisé, vaccins : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Une personne sur quatre a été blessée au travail au cours de sa carrière », *Insee Première* n° 1719, novembre 2018.
- « Les dépenses de santé en 2017 – Résultats des Comptes de santé », *Panoramas de la Drees santé*, Drees, édition 2018.
- « L'accidentalité routière en 2017 », *Bilan sécurité routière 2017*, ONISR, mai 2018.
- « Les Français vivent plus longtemps, mais leur espérance de vie en bonne santé reste stable », *Études & Résultats*, Drees, janvier 2018.
- « L'état de santé de la population en France », Rapport, Drees, édition 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Causes de décès par sexe

en milliers

	1990			2000			2015		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Tumeurs	55,4	85,9	141,3	59,8	89,6	149,4	71,3	95,0	166,2
Maladie de l'appareil circulatoire	94,9	78,8	173,7	86,6	74,8	161,3	76,3	65,7	142,0
Maladies de l'appareil respiratoire	18,2	19,8	38,0	17,3	18,3	35,6	21,1	20,9	42,1
Maladies du système nerveux et des organes des sens	5,9	5,4	11,3	11,3	8,7	20,0	23,0	14,4	37,4
Maladies de l'appareil digestif	12,6	14,4	27,0	11,1	12,5	23,7	11,0	12,5	23,4
Troubles mentaux et du comportement	7,4	5,5	12,9	10,3	7,0	17,3	14,9	10,1	25,1
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	8,3	5,0	13,3	11,1	7,9	19,0	11,5	9,3	20,8
Maladies infectieuses et parasitaires	3,9	5,7	9,6	5,1	5,4	10,5	5,7	5,2	10,9
Maladies de l'appareil génito-urinaire	3,6	3,6	7,2	3,6	3,6	7,3	5,0	4,8	9,9
Autres maladies	23,4	18,3	41,7	25,3	18,5	43,8	35,0	28,9	63,9
Causes externes	19,0	28,6	47,6	16,5	24,4	40,9	15,7	22,4	38,1
dont suicides	3,2	8,1	11,4	2,9	7,9	10,8	2,1	6,8	8,9
Total	252,6	271,0	523,6	258,1	270,7	528,8	290,5	289,3	579,8

Champ : France métropolitaine, décès domiciliés.

Source : Insem, CépiDC.

Prévalence des maladies dans les affections de longue durée en 2016

Au 31 décembre	Taux de prévalence pour 100 000 personnes	Part des femmes en %	Age moyen en années
Diabète de type 1 et 2	4 207	47	66
Tumeur maligne	3 357	55	67
Affections psychiatriques de longue durée	2 202	56	51
Maladie coronaire	1 905	29	72
Insuf. cardiaque, tr. du rythme, cardiopathies valvulaires, congénitales graves	1 739	50	73
Hypertension artérielle sévère	919	57	75
Artér. chr. avec manif. ischémiques	888	34	72
Accident vasculaire cérébral invalidant	697	48	70
Insuf. respiratoire chronique grave	645	50	63
Maladie d'Alzheimer et autres démences	565	72	84

Source : CNAMTS.

Répartition sectorielle des accidents de travail

en milliers de salariés

	2007		2017	
	Accidents du travail en 1 ^{er} règlement	en %	Accidents du travail en 1 ^{er} règlement	en %
Métallurgie	78,2	10,9	48,9	7,7
BTP	131,3	18,2	86,9	13,7
Transports, EGE, etc.	96,0	13,3	94,7	15,0
Alimentation	121,0	16,8	111,0	17,5
Chimie, caoutchouc, plasturgie	15,4	2,1	10,1	1,6
Bois, ameublement, etc.	32,1	4,5	17,1	2,7
Commerce non alimentaire	58,5	8,1	47,9	7,6
Activités de services	187,7	26,1	216,4	34,2
Total	720,2	100,0	632,9	100,0

Champ : comités techniques nationaux, non compris bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

Source : CNAMTS.

Dépenses de prévention institutionnelle

en millions d'euros

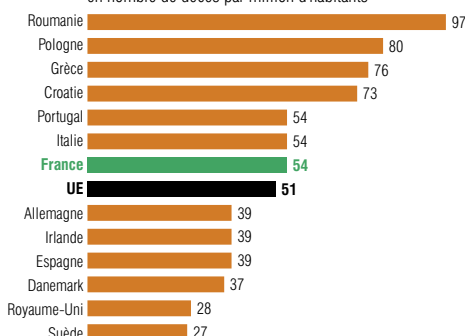
	2010	2016	2017
Prévention individuelle primaire	2 806	3 019	3 085
Vaccins	123	136	131
PMI - Planning familial ¹	688	658	671
Médecine du travail	1 512	1 645	1 690
Médecine scolaire	482	580	593
Prévention individuelle secondaire	632	654	695
dont : dépistage des tumeurs	173	171	172
dépistage et lutte contre les maladies infectieuses	203	204	235
examens de santé	181	181	185
Prévention collective	2 393	2 199	2 337
Prévention à visée comportementale	517	412	423
Prévention à visée environnementale	1 876	1 786	1 914
Hygiène du milieu ²	530	587	587
Prévention des risques professionnels	249	239	272
Prévention et lutte contre la pollution	225	138	143
Observation, veille, recherche, règlements	319	314	391
Urgences et crises	-28	20	6
Sécurité sanitaire de l'alimentation	582	486	515
Total des dépenses de prévention institutionnelle	5 831	5 872	6 116

1. PMI : protection maternelle et infantile. 2. Y c. lutte anti-vectorielle.

Source : Drees.

Victimes d'accidents de la route dans quelques pays de l'UE en 2016

en nombre de décès par million d'habitants



Note : décès survenus dans les 30 jours suivant l'accident.

Source : Commission européenne.

9.2 Personnels et équipements de santé

Au 1^{er} janvier 2018, 226 000 médecins sont en activité en France, qu'ils exercent en activité régulière, en cumulant emploi et retraite ou en tant que remplaçant. Parmi eux, on compte 102 500 médecins généralistes (45 % de l'ensemble) et 124 000 spécialistes hors médecine générale (55 % de l'ensemble). La psychiatrie, l'anesthésie-réanimation et le radiodiagnostic et l'imagerie médicale regroupent les effectifs les plus importants. Parmi l'ensemble des médecins, 130 000, soit 57 %, sont des libéraux (50 % des spécialistes et 66 % des généralistes), 46 % travaillent uniquement en libéral et 12 % ont fait le choix d'un exercice « mixte » en cumulant des activités salariée et libérale. De plus, 44 % des médecins exercent tout ou partie de leur activité à l'hôpital. Les médecins français sont relativement âgés : près d'un médecin en exercice sur deux a plus de 55 ans. Depuis six ans, l'effectif de médecins a progressé de 4,5 %, sous l'effet de la hausse du nombre de médecins hospitaliers.

En matière d'accès aux médecins généralistes, les inégalités de densités départementales n'ont pas augmenté depuis les années 1980 et 98 % de la population réside à moins de 10 minutes du généraliste le plus proche en 2016. Les disparités d'accès qui existent malgré tout ne sont pas liées à des disparités régionales, mais à des différences marquées selon le type d'espace. C'est en effet dans les communes rurales des périphéries des grands

pôles et dans les communes hors influence des pôles que la part de la population ayant l'accessibilité la plus faible aux médecins généralistes est la plus grande.

La profession d'infirmier reste la première profession de santé en termes d'effectifs avant les médecins, les masseurs-kinésithérapeutes et les pharmaciens. Les femmes y sont fortement représentées avec 86,6 % de la profession. Parmi les professions de santé, certaines sont majoritairement pratiquées en tant que salarié, dans les hôpitaux ou autres structures de santé. C'est le cas notamment des infirmiers, également des ergothérapeutes ou encore des psychomotriciens.

Fin 2016, le secteur hospitalier français est constitué de 3 065 établissements hospitaliers géographiques disposant de **capacités d'accueil en hospitalisation à temps complet ou à temps partiel**. Ces structures peuvent être de tailles et de natures très différentes. Parmi les 1 376 **établissements de santé** du secteur public coexistent quatre types de structures qui se différencient selon leurs missions : 178 sites de centres hospitaliers régionaux (CHR), 955 centres hospitaliers, 97 centres spécialisés en psychiatrie et enfin 146 autres établissements correspondant en majorité à des établissements de soins de longue durée. Les structures hospitalières privées se composent de 1 003 cliniques privées à but lucratif et 686 établissements privés à but non lucratif. ■

Définitions

Établissement de santé : personne morale de droit public ou privé qui assure le diagnostic, la surveillance et le traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes. Les établissements de santé mènent aussi des actions de prévention et d'éducation de la santé. Les établissements publics, soumis au contrôle de l'État, sont des personnes morales de droit public dotées de l'autonomie administrative et financière. Ils sont dotés d'un conseil de surveillance et dirigés par un directeur assisté d'un directoire. Les établissements privés sont à but lucratif ou non lucratif. Pour les établissements à but lucratif, plusieurs personnes morales peuvent coexister. Les établissements privés à but non lucratif peuvent être qualifiés d'établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC) dès lors qu'ils assurent le service public hospitalier.

Capacité d'accueil des établissements de santé, hospitalisation à temps complet, hospitalisation à temps partiel, médecin mixte, numerus clausus, omnipraticien, statistique annuelle des établissements de santé (SAE) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les établissements de santé », *Panoramas de la Drees santé*, Drees, édition 2018.
- « 10 000 médecins de plus depuis 2012 », *Études et Résultats* n° 1061, Drees, mai 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Personnels et équipements de santé 9.2

Médecins suivant le statut et la spécialité en 2018

Au 1 ^{er} janvier	Nombre de médecins	Part des femmes en %	Médecins libéraux et mixtes en %
Omnipraticiens	102 466	46,5	66,4
Spécialistes	123 753	45,2	49,8
Spécialités médicales	71 001	47,4	49,7
dont : anesthésiologie réanimation	11 497	36,8	40,0
pédiatrie	8 205	69,6	38,5
radiodiag. et imag. médicale	8 885	35,5	74,1
Spécialités chirurgicales	27 350	29,5	68,3
dont : gynécologie obstétrique	5 030	51,2	59,6
ophtalmologie	5 899	44,3	85,7
Biologie médicale	3 018	52,1	40,4
Psychiatrie	15 388	51,3	41,9
Santé publ. et médecine de travail	6 996	66,9	1,2
Total des médecins	226 219	45,8	57,4

Source : Drees.

Établissements de santé en 2016

Au 31 décembre	Nombre d'entités ¹	Nombre de lits	Nombre de places
Centres hospitaliers régionaux (CHR/CHU)	178	72 169	10 361
Centres hospitaliers (CH) dont anciens hôpitaux locaux	955	143 841	16 775
Centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie	97	24 930	14 675
Autres établissements publics	146	9 164	460
Secteur public	1 376	250 104	42 271
Centres de lutte contre le cancer (CLCC)	21	2 727	709
Autres établissements privés à but non lucratif	665	54 267	13 007
Établissements privés à but non lucratif	686	56 994	13 716
Établissements de soins de suite et de réadaptation	349	29 039	3 280
Établissements de soins de courte durée ²	501	54 403	13 735
Établissements de lutte contre les maladies mentales	145	13 386	1 574
Établissements de soins de longue durée	6	303	35
Autres établissements privés	2	19	35
Secteur privé (établissements)	1 003	97 150	18 659
Total	3 065	404 248	74 646

1. Pour les secteur public comme pour le privé, chaque entité géographique est comptabilisée. Pour une entité juridique multi-sites comme l'AP-HP, on compte autant d'entités que de sites. 2. Y c. établissements pluridisciplinaires. Champ : y c. service de santé des armées.

Source : Drees, enquête SAE 2016.

Personnels non médicaux salariés et sages-femmes dans les établissements de santé en 2016

	Privés			Total
	Publics	à but non lucratif	à but lucratif	
Personnels administratifs	96,2	19,0	19,2	134,3
Personnels soignants	525,2	82,0	101,7	709,0
Sages-femmes	11,6	1,1	2,2	14,9
Pers. d'encad. du pers. soignant	17,5	3,4	3,2	24,1
Infirmiers ¹	233,8	35,3	45,6	314,8
Aides-soignants	174,6	23,4	28,7	226,7
Agents de services hospitaliers et autres pers. des serv. médicaux	62,2	11,1	17,3	90,6
Rééducateurs	15,2	5,9	3,7	24,8
Psychologues	10,3	1,9	0,9	13,1
Pers. éducatifs et sociaux	11,7	3,5	1,0	16,2
Pers. médico-techniques	41,9	6,5	4,2	52,6
Personnels techniques	95,1	9,1	6,7	110,9
Total	770,2	120,0	132,7	1 022,9

1. Y c. les infirmiers avec spécialisation et en secteur psychiatrique.

Champ : y c. service de santé des armées, non compris les élèves.

Note : équivalent temps plein (ETQP) moyen annuel rémunéré.

Source : Drees, enquête SAE 2016.

Professions de santé

Au 1 ^{er} janvier	Effectifs			
	2015	2016	2017	2018
Infirmiers	638 248	660 611	681 459	700 988
Médecins	222 150	223 571	224 875	226 219
Masseurs-kinésithérapeutes	83 619	86 459	87 991	...
Pharmaciens	74 345	74 489	74 399	73 818
Chirurgiens-dentistes	41 495	41 788	42 197	42 348
Opticiens-lunetiers	32 245	34 370	35 718	37 145
Manipulateurs ERM	33 464	34 498	35 525	36 467
Orthophonistes	23 521	24 466	25 467	25 607
Sages-femmes	21 632	22 312	22 787	22 812
Pédicures-podologues	13 250	13 652	14 039	...
Psychomotriciens	10 252	11 074	11 890	12 770
Ergothérapeutes	9 691	10 417	11 216	11 971
Orthoptistes	4 185	4 409	4 643	4 876
Audioprothésistes	3 090	3 264	3 440	3 632

Source : Drees, RPPS, Répertoire Adeli.

Lits installés en hospitalisation complète

Au 31 décembre	1998	2003 (r)	2015	2016
Secteur public	313 315	308 013	253 364	250 104
Secteur privé	175 395	160 405	154 881	154 144
Total	488 710	468 418	408 245	404 248

Champ : y c. service de santé des armées à partir de 2002 et y c. Mayotte à partir de 2011.

Source : Drees, enquêtes SAE 1998 à 2016.

Pharmacies et laboratoires d'analyses médicales

Au 31 décembre	2000	2005	2016	2017
Pharmacies	22 698	22 610	21 403	21 192
Laboratoires	4 084	3 876	3 766	3 721

Champ : France métropolitaine.

Sources : Ordre national des pharmaciens ; Cnamts.

Médecins, infirmiers et lits d'hôpital dans quelques pays du monde

densité pour 1 000 habitants

	Médecins		Infirmiers		Lits d'hôpital	
	2000	2016	2000	2016	2000	2016
Allemagne	3,3	4,2	(r) 10,0	12,9	9,1	8,1
Australie ¹	2,5	3,6	10,1	11,6	4,0	3,8
Autriche	3,9	5,1	7,2	8,0	8,0	7,4
Canada ²	2,0	2,6	8,5	9,9	3,8	2,6
Corée	1,3	2,3	3,0	6,8	4,7	12,0
Espagne	3,1	3,8	3,5	5,5	3,7	3,0
Estonie	3,1	3,5	5,8	6,1	7,0	4,8
États-Unis ^{1,3}	2,3	2,6	10,2	11,6	3,5	2,8
Finlande ⁴	2,5	3,2	10,7	14,3	7,5	4,0
France³	3,0	3,1	6,7	10,2	8,0	6,0
Hongrie	2,7	3,2	5,3	6,4	8,2	7,0
Mexique	1,6	2,4	2,2	2,9	1,8	1,5
Rép. tchèque ⁵	3,4	3,7	7,6	8,1	7,8	6,9
Slovaquie ^{5,6}	3,4	3,5	7,4	5,7	7,9	5,8
Slovénie	2,2	3,0	6,9	9,7	5,4	4,5
Turquie ⁶	1,3	1,8	1,1	1,9	2,1	2,8

1. Données 2015 pour les lits d'hôpital en Australie et aux États-Unis.

2. Données 2003 pour les infirmiers au Canada. 3. Y c. infirmiers travaillant dans le secteur médical (directeurs, enseignants, chercheurs etc.). 4. Données 2014 pour les médecins et infirmiers. 5. Données 2013 pour les médecins. 6. Y c. médecins travaillant dans le secteur médical (directeurs, enseignants, chercheurs etc.).

Note : médecins et infirmiers en exercice (pratiquant directement des soins aux patients) sauf précision contraire.

Source : OCDE (extraction au 25 Juillet 2018).

9.3 Dépenses de santé

En 2017, la **consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)** est évaluée à 199,3 milliards d'euros (Md€), soit 2 977 euros par habitant. Elle représente 8,7 % du PIB (-0,1 point par rapport à 2016). Bien qu'en hausse de 1,3 % par rapport à 2016, la CSBM ralentit fortement et atteint en 2017 sa plus faible croissance depuis dix ans. Celle-ci s'explique par le fort ralentissement des volumes (+1,4 point en 2017 contre +2,9 points en 2016) qui fait plus que compenser les effets de prix (-0,1 point en 2017 contre -0,9 point en 2016). En 2017, toutes les composantes de la CSBM progressent à un rythme moindre qu'en 2016, à l'exception des médicaments, quasiment stables pour la deuxième année consécutive. Le ralentissement est particulièrement marqué pour les soins hospitaliers. En 2017, les **soins de ville** deviennent le premier facteur de croissance de la CSBM devant les soins hospitaliers.

La Sécurité sociale finance 77,8 % de la CSBM en 2017 (contre 77,5 % en 2016), soit 155,1 Md€. La part de la Sécurité sociale est en hausse continue depuis 2011, où elle était à son plus faible niveau. Elle atteint, en 2017, son plus haut niveau depuis plus de quinze ans.

Les prises en charge de l'État au titre des prestations versées aux invalides de guerre, des soins urgents ainsi que de l'aide médicale de l'État et des organismes de base pour les soins des titulaires de la **couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)** représentent 1,5 % de la CSBM en 2017, soit un niveau comparable à celui de 2016. La part

des **organismes complémentaires** diminue de 0,2 point en 2017 pour atteindre 13,2 % (soit 26,3 Md€). Cette évolution est à rapprocher des effets de la réforme des contrats responsables de 2015 qui réduit ou plafonne la prise en charge des soins de médecins et d'optique. En outre, la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise, en 2016, renforce certaines évolutions tendancielles, en particulier le fait que les sociétés d'assurances gagnent des parts de marché au détriment des mutuelles.

En proportion de la CSBM, le reste à charge des ménages continue de diminuer : il est passé de 9,4 % en 2008 à 7,5 % en 2017. Il s'élève ainsi à 14,9 Md€, soit 223 euros par habitant. Depuis 2008, il diminue en raison de facteurs structurels tels que la forte progression des effectifs de personnes exonérées de ticket modérateur au titre des affections de longue durée.

Avec une **dépense courante de santé au sens international (DCSi)** représentant 17 % de leur PIB en 2016, les États-Unis sont de loin en tête des pays de l'OCDE. Près de cinq points derrière eux, la Suisse et la France dépensent environ 12 % de leur PIB pour la santé, juste devant l'Allemagne et la Suède.

La hiérarchie des pays en tête du classement est sensiblement modifiée lorsque l'indicateur de comparaison retenu est la **dépense courante de santé par habitant, exprimée en parité de pouvoir d'achat (PPA)**. En PPA, les dépenses de santé par habitant sont deux fois plus élevées aux États-Unis qu'en France. ■

Définitions

Consommation de soins et biens médicaux (CSBM) : comprend les soins hospitaliers, les soins ambulatoires (médecins, dentistes, auxiliaires médicaux, laboratoires d'analyse, thermalisme), les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux (optique, prothèses, petit matériel et pansements). Seules les dépenses qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé sont prises en compte. Ainsi, les dépenses de soins aux personnes handicapées et aux personnes âgées en institution sont exclues.

Comptes nationaux de la santé, couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), dépense courante de santé (DCS), dépense courante de santé au sens international (DCSi), dépense totale de santé (DTS), médicament générique, organismes d'assurance maladie complémentaires, parité de pouvoir d'achat (PPA), soins de ville : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les dépenses de santé en 2017 – Résultats des Comptes de la santé », *Panoramas de la Drees santé*, Drees, édition 2018.
- « Les dépenses de santé enregistrent une faible croissance en 2017 », *Études et Résultats* n° 1076, Drees, septembre 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Consommation de soins et de biens médicaux

en milliards d'euros courants

	2006	2017	17/16 en %
Soins hospitaliers¹	70,5	92,8	0,9
Secteur public	54,4	71,5	0,8
Secteur privé	16,2	21,4	1,2
Soins ambulatoires	83,3	106,5	1,7
Soins de ville	39,3	53,4	2,5
dont : médecins et sages-femmes	17,1	21,1	2,7
auxiliaires médicaux	8,7	15,5	3,5
dentistes	9,1	11,3	1,8
analyses de laboratoires	3,9	4,5	1,2
cures thermales	0,3	0,0	1,5
Médicaments en ambulatoire	31,5	32,6	-0,2
Autres biens médicaux en ambulatoire	9,4	15,5	2,3
Optique	4,4	6,1	-0,7
Prothèses, orthèses, VHP ²	1,6	3,0	5,0
Matériels et pansements	3,3	6,3	3,9
Transports de malades	3,1	5,0	3,5
Consommation de soins et de biens médicaux	153,9	199,3	1,3

1. Court et moyen séjour, psychiatrie. 2. Véhicules pour handicapés physiques.
Source : Drees, comptes nationaux de la santé.

Poids de la CSBM et de la dépense courante de santé

en % du PIB

	2006	2009	2016	2017
Consom. de soins et de biens médicaux	8,3	8,8	8,8	8,7
Dépense courante de santé	11,1	11,9	11,9	11,8

Sources : Drees, comptes nationaux de la santé ; Insee.

Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux

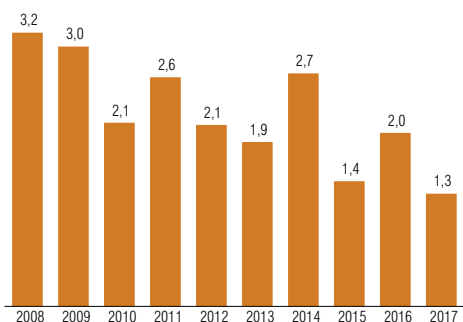
en %

	2007	2016 (r)	2017
Sécurité sociale de base ¹	76,7	77,5	77,8
État et CMU-C org. de base ²	1,3	1,5	1,5
Organismes complémentaires ³	13,0	13,4	13,2
Mutuelles	7,6	6,9	6,7
Sociétés d'assurance	3,0	3,8	3,9
Institutions de prévoyance	2,4	2,7	2,6
Ménages	9,1	7,6	7,5
Total	100,0	100,0	100,0

1. Y c. déficit des hôpitaux publics et les régimes Alsace Moselle et CAMIEG.
2. CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.
3. Y c. prestations CMU-C versées par ces organismes.
Source : Drees, comptes nationaux de la santé.

Évolution de la CSBM

par rapport à l'année précédente en %



Source : Drees, comptes nationaux de la santé.

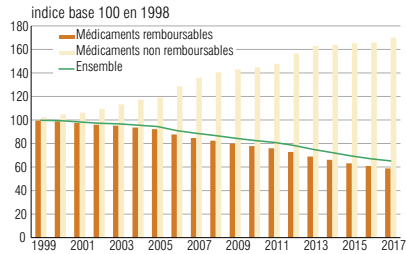
Dépense courante de santé

en milliards d'euros courants

	2006	2017	17/16 en %
CSBM	153,9	199,3	1,3
Soins de longue durée ¹	12,9	22,3	9,7
Indemnités journalières ²	10,7	14,5	3,0
Autres dépenses en faveur des malades	0,3	0,7	2,1
Prévention	5,2	6,0	4,0
Subventions au système de soins			
nettes des remises conventionnelles	2,1	1,5	-20,8
Recherche	7,5	8,7	2,9
Formation	1,3	2,3	2,5
Coût de gestion syst. de santé ³	12,2	15,5	1,8
Dépense courante de santé	206,0	270,8	2,0

1. Soins aux personnes âgées ou handicapées en établissements et services de soins infirmiers à domicile.
2. Le champ retenu ici est constitué des indemnités journalières au titre de la maladie, de la maternité, des accidents du travail et des maladies professionnelles pour l'ensemble des régimes de bases (hors fonction publique).
3. Le coût de gestion des organismes complémentaires est calculé hors contribution à la taxe de solidarité additionnelle (fonds CMU avant 2011).
Source : Drees, comptes nationaux de la santé.

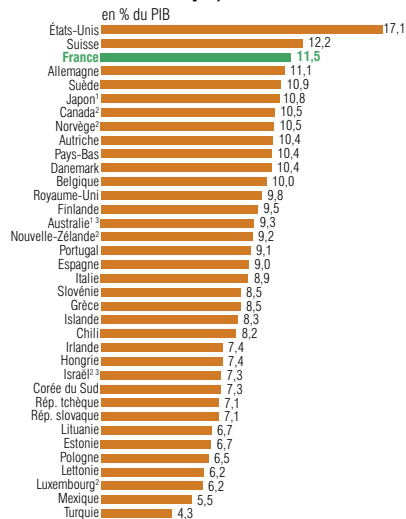
Évolution des prix des médicaments de 1999 à 2017



Note : l'innovation n'est pas prise en compte dans l'évolution du prix.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Dépense courante de santé au sens international dans les pays de l'OCDE en 2016



1. Valeur estimée. 2. Valeur provisoire. 3. Différence de méthodologie.

Source : OCDE.

9.4 Personnes handicapées

En 2016, 459 100 travailleurs handicapés sont employés dans les 102 100 établissements assujettis à l'**obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH)**. Cela représente 343 400 **emplois en équivalents temps plein (EQTP)** sur l'année, pour une part dans l'emploi direct (c'est-à-dire hors unités bénéficiaires liées à la sous-traitance, mis à disposition et stagiaires) de 3,5 %, soit + 0,1 point par rapport à 2015. Le nombre de travailleurs handicapés et leur part dans les effectifs ont légèrement augmenté en 2016. Ces nouveaux bénéficiaires ont été recrutés plus souvent en CDD (39 %) qu'en CDI (31 %).

Les prestations liées au handicap et à l'invalidité augmentent de nouveau en 2017 (+ 3,1 %, après + 2,6 % en 2016). Elles sont constituées pour plus d'un tiers de l'accueil et de l'hébergement en établissement médico-social, pour près d'un quart de l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)**, pour près d'un quart de pensions et rentes d'invalidité, et pour le reste d'autres prestations, dont la **prestation de compensation du handicap (PCH)** et l'**allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** des moins de 60 ans. En 2017, les dépenses liées aux pensions d'invalidité continuent de progresser sous l'effet du recul de l'âge légal de départ en retraite à 62 ans, qui se traduit par un maintien plus durable des bénéficiaires dans le dispositif d'invalidité et donc par

une hausse de leurs effectifs (+ 2,6 %, après + 3,5 % en 2016).

Les dépenses liées aux accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) continuent de diminuer en 2017 (- 2,6 %, après - 2,4 % en 2016), en raison de la poursuite de la baisse des volumes de rentes d'incapacité permanente et du nombre de malades de l'amiante. Les rentes AT-MP représentent plus des trois quarts des prestations versées au titre d'incapacité permanente partielle (IPP) par la Sécurité sociale. Sur moyenne période, l'évolution de ces dépenses se distingue par leur recul, en lien notamment avec la baisse continue du nombre d'accidents du travail. Cette baisse tient principalement à celle de la part relative des secteurs industriels, au sein desquels les risques d'accidents sont les plus élevés, mais également au développement des actions de prévention.

À la rentrée 2017, 390 800 enfants ou adolescents en situation de handicap sont **scolarisés** ; près de 80 % d'entre eux le sont en milieu ordinaire et les 20 % restants dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux. En cinq ans, le milieu ordinaire a scolarisé 95 900 élèves supplémentaires, soit une croissance annuelle moyenne de 7,3 % alors que le secteur spécialisé est stable. La scolarisation en classe ordinaire progresse de 7,5 % dans le premier degré et de 9,2 % dans le second degré en moyenne annuelle. ■

Définitions

Aide sociale aux personnes handicapées : depuis 2006, le dispositif d'aide sociale aux personnes handicapées a été modifié par la loi sur le handicap instaurant la PCH, prestation de compensation du handicap. L'ACTP, allocation compensatrice pour tierce personne, qui est progressivement remplacée par la PCH n'accueille plus de nouveaux bénéficiaires.

Allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), AEEH, AES, AJPP, emploi en équivalent temps plein (EQTP), fédérations françaises handisport et du sport adapté, obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), population handicapée, prestation de compensation du handicap (PCH), reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), scolarisation des jeunes en situation de handicap, taux d'emploi : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Compte provisoire de la protection sociale : en 2017, le solde redevient positif », *Études et Résultats* n° 1093, Drees, novembre 2018.
- « L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2016 – Légère hausse du taux d'emploi direct en équivalent temps plein », *Dares Résultats* n° 51, Dares, novembre 2018.
- « Fin 2017, les départements ont attribué 2 millions de prestations d'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées », *Études et Résultats* n° 1091, Drees, octobre 2018.
- « Repères et références statistiques 2018 », Depp, août 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2016

en %

	Sexe		Âge				Catégories socioprofessionnelles			
	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Chefs ent. cadres et prof.int.sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
RQTH ¹	45	55	3	20	30	47	9	17	33	41
AT-MP ²	25	75	0	8	24	68	10	19	16	55
Pensionnés d'invalidité	62	38	0	7	23	70	8	21	40	31
Titulaires carte invalidité	43	57	3	25	29	43	6	13	40	41
Allocataires AAH	34	66	3	23	27	47	15	17	33	35
Mutilés de guerre et assimilés et autres	24	76	1	11	22	66	18	24	22	36
Ensemble	45	55	2	17	29	52	9	18	32	41

1. Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. 2. Accidents du travail et maladies professionnelles.

Champ : France hors Mayotte, établissements du secteur privé et établissements publics à caractère industriel et commercial, de 20 salariés ou plus.

Sources : Agefiph ; Dares.

Part des salariés handicapés dans l'emploi en 2016

en %

	2016 (p)
Ind. manif., ind. extract. et autres	4,0
Construction	3,0
Com. de gros et de dét., transp., héberg. et restau.	3,4
Information et communication	2,2
Activ. finan. et d'assur., activ. immob.	3,1
Activ. spéc., scient. et techn., activ. de serv. adm. et de soutien	2,8
Adm. publ., enseign., santé hum. et act. soc. ¹	4,5
Autres activités ²	3,5
Ensemble des établissements	3,5

1. Sont notamment inclus ici, dans le secteur de l'administration publique (hors fonction publique), les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public, telles que les caisses d'allocations familiales par exemple.

2. Autres activités : agriculture, sylviculture et pêche, et diverses activités de service. Champ : France hors Mayotte, établissements du secteur privé et établissements publics à caractère industriel et commercial, de 20 salariés ou plus. Lecture : en 2016, le taux d'emploi en EQTP de travailleurs handicapés dans les établissements du secteur de la construction s'élevait à 3,0 %. Note : effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence en équivalent temps plein / effectifs salariés totaux (calculés selon l'article L.1111-2 du code du travail).

Sources : Agefiph ; Dares.

Montants des prestations des risques invalidité et ATMP en 2016

en millions d'euros

	2016	16/15 en %
AT-MP¹	6 830	-2,4
Remplacement de revenu définitif	6 789	-2,4
Rentes et pensions AT-MP ¹	6 009	-1,2
Prestations liées à l'amiante (ACAATA et indemnisations du FVA) ³	780	-10,1
Autres prestations AT-MP ¹	41	-12,8
Invalidité⁴	38 944	2,6
Remplacement de revenu (pensions et rentes)	8 780	4,7
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	9 058	2,7
Garantie de ressources aux personnes handicapées (GRTH)	1 256	-1,0
PCH et ACTP ⁵ de moins de 60 ans	1 678	2,7
AJPP, AES, AEEH ⁶	962	8,8
Accueil et hébergement des personnes handicapées ⁶	14 674	1,8
ESAT, CRP, CPO ⁷	1 792	1,1
Autres prestations liées à l'invalidité	744	-5,1

1. Accidents du travail et maladies professionnelles. 2. Les prestations AT-MP s'élevaient à 6 654 M€ en 2017 (-2,6 % par rapport à 2016). 3. Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. 4. Les prestations d'invalidité s'élevaient à 40 162 M€ en 2017 et augmentent de 3,1 % par rapport à 2016.

5. Voir Définitions en annexes. 6. Y c. prestations médico-sociales financées par l'assurance maladie. 7. Établissements et services d'aide par le travail, Centre de réadaptation professionnelle, Centre de préorientation.

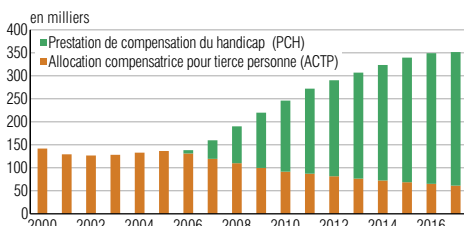
Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Licences et clubs affiliés aux fédérations françaises handisport et du sport adapté en 2017

	Handisport	Sport adapté	Total
Licences	27 353	52 112	79 465
Licences féminines	8 288	17 602	25 890
Licences masculines	19 065	34 510	53 575
Autres titres de participation	6 394	11 724	18 118
Clubs	1 410	1 218	2 628

Source : MEOS.

Bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH de 2000 à 2017



Champ : France hors Mayotte, situation au 31 décembre de chaque année ; bénéficiaires de tous âges vivant à domicile ou en établissement. Note : les effectifs correspondent à des droits ouverts aux prestations au 31 décembre.

Source : Drees, enquêtes Aide sociale.

Mode de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2017-2018

Niveau d'enseignement ¹	Scolarité en milieu ordinaire		Établissements spécialisés ²	
	Individuelle	Collective	Établissements hospitaliers	Établissements médicaux et sociaux
Premier degré	130 506	50 652	5 392	60 492
Préélémentaire	36 625	5 088	2 347	20 680
Élémentaire	93 881	45 564	3 045	39 812
Second degré	98 445	41 873	2 367	6 749
Formations en collège	73 134	23 750	1 393	5 166
Formations en lycée	25 311	5 817	974	1 583
Autre niveau ³	///	12 306	///	///
Niveau indéterminé⁴	///	///	327	3 031
Total⁵	228 951	92 525	8 086	70 272

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux. 2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes. 3. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau. 4. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer. 5. Dont 9 063 enfants ou adolescents en scolarisation partagée.

Source : Depp.

9.5 Personnes âgées dépendantes

Fin 2016, les départements ont octroyé 1,4 million de mesures d'aide sociale aux personnes âgées (60 ans ou plus). L'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** en représente les neuf dixièmes. Les dépenses annuelles associées à cette allocation s'élèvent à 5,8 milliards d'euros (Md€) en 2016. Le nombre de bénéficiaires et les dépenses ont très fortement augmenté depuis la création de l'APA, mais les dynamiques ont été différentes à domicile et en établissement. L'APA à domicile concerne 757 400 personnes, soit 59 % de l'ensemble des bénéficiaires de cette allocation. Ces allocataires à domicile sont globalement moins dépendants que ceux en établissement. Ainsi, 59 % d'entre eux sont modérément dépendants et classés en **groupe iso-ressources (GIR) 4**, selon la **grille AGGIR**, contre 23 % pour les allocataires vivant en établissement. À l'opposé, 19 % sont très dépendants et classés en GIR 1 ou 2, contre 59 % en établissement. Enfin, ils sont 22 % à être évalués en GIR 3 (18 % en établissement). Les bénéficiaires de l'APA perçoivent en moyenne cette prestation pendant 3 ans et demi. Les hommes en bénéficient en moyenne un an de moins que les femmes.

Les structures d'accueil sont davantage orientées vers la prise en charge de la dépendance. Fin 2016, 605 000 places d'accueil sont proposées en **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**, contre 7 900 en **établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)** n'ayant pas le statut d'EHPAD. Sur longue

période, le nombre de places en EHPA non EHPAD a fortement diminué (- 6,2 % par an en moyenne depuis 2008). Inversement, le nombre de places en EHPAD a augmenté (+ 2,7 % par an en moyenne depuis 2008). Ce changement radical dans la structure s'explique en premier lieu par des transformations d'EHPA non EHPAD en EHPAD et des conversions d'unités de soins de longue durée (USLD) en EHPAD. La médicalisation du secteur va de pair avec le vieillissement de la population accueillie : la proportion de personnes âgées très dépendantes (classées en GIR 1 et 2), qui nécessitent un accompagnement médical plus conséquent, s'accroît tendanciellement au sein de la population hébergée en institutions.

En 2017, la dépense de soins de longue durée aux personnes âgées s'élève à 11,0 Md€. L'essentiel de cette dépense se concentre sur les personnes âgées vivant en établissements : 9,3 Md€, soit 85 % de la dépense totale. Cette dépense en établissements se répartit pour 10 % en soins en USLD et pour 90 % en établissements d'hébergement. La dépense en USLD étant quasiment stable depuis 2010, toute la dynamique de ce poste provient des dépenses en établissements. Les établissements d'accueil public représentent 40 % de la dépense totale et les établissements privés (à but lucratif ou non) 36 %. Sur moyenne période, la part des dépenses des établissements publics recule tendanciellement au profit des établissements privés, qu'ils soient ou non à but lucratif. ■

Définitions

Personne âgée dépendante : personne âgée de 60 ans ou plus, ayant « besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (cf. loi du 20 juillet 2001 relative à l'APA). Il s'agit des personnes classées en GIR 1 à 4 selon la grille AGGIR d'évaluation des pertes d'autonomie. **Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**, **établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)**, **établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**, **grille AGGIR**, **groupes iso-ressources (GIR)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Fin 2017, les départements ont attribué 2 millions de prestations d'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées », *Études et Résultats* n° 1091, Drees, octobre 2018.
- « L'aide et l'action sociales en France », *Panoramas de la Drees social*, Drees, édition 2018.
- « La durée de perception de l'allocation personnalisée d'autonomie est de 3 ans et demi en moyenne », *Études et Résultats* n° 1082, Drees, octobre 2018.
- « Les dépenses de santé en 2017 – Résultats des Comptes de la santé », *Panoramas de la Drees santé*, Drees, édition 2018.
- « La part de seniors à domicile en situation de perte d'autonomie varie d'une région à l'autre », *Insee Focus* n° 115, juin 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Structures d'hébergement pour personnes âgées

Au 31 décembre	2016
Établissements d'hébergement pour personnes âgées non EHPAD	
Nombre d'établissements	350
Nombre total de places installées	7 883
Résidences autonomie¹	
Nombre d'établissements	2 278
Nombre total de places installées	110 738
Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	
Nombre d'établissements	7 438
Nombre total de places installées	605 061
Unités de soins de longue durée (USLD)	
Nombre d'USLD	597
Nombre de lits	31 404
Nombre de places en hébergement temporaire	
	16 279
Nombre de places en accueil de jour²	
	22 274
Services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (SSIAD + SPASAD)	
Nombre de services	2 103
Nombre de places	124 760

1. Changement d'appellation en cours : résidence autonomie anciennement logement-foyer. 2. Ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements pour personnes âgées (services non compris).

Champ : établissements publics ou privés et services, places installées au 31/12/2016.

Source : Drees, répertoire FINESS et enquête SAE.

Répartition des bénéficiaires de l'APA par niveau de dépendance en 2016

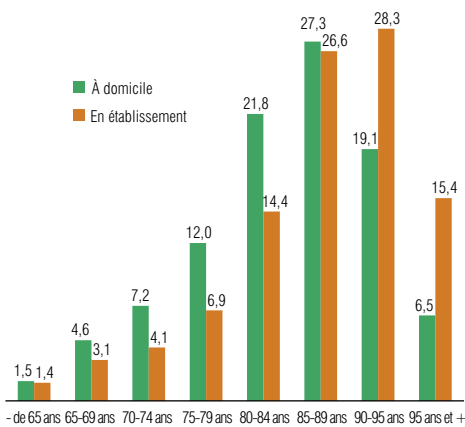
Au 31 décembre	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	Total
À domicile	2	17	22	59	100
En établissement	16	43	18	23	100

Champ : France hors Mayotte.

Source : Drees, enquête Aide sociale.

Répartition des bénéficiaires de l'APA par âge en 2016

en %



Champ : France hors Mayotte.

Source : Drees, enquête Aide sociale.

Dépenses de soins de longue durée aux personnes âgées

en millions d'euros

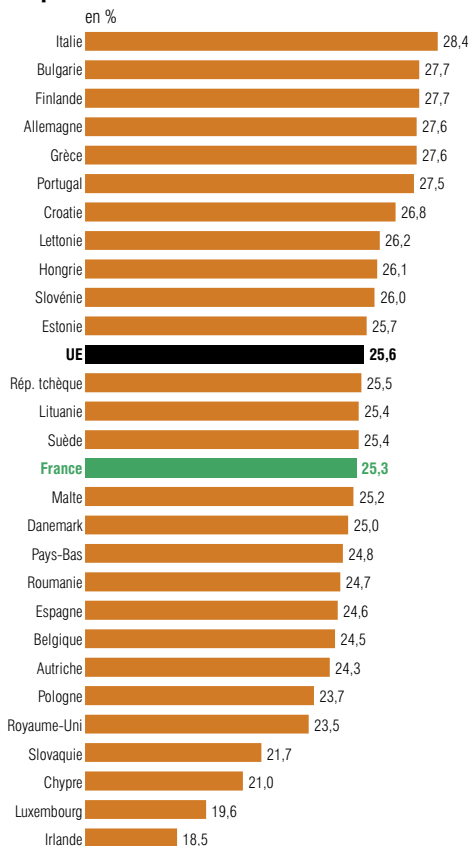
	2008	2016	2017
Soins en établissements pour personnes âgées			
	6 246	9 146	9 347
Évolution (en %)	14,3	1,7	2,3
Unités de soins de longue durée (USLD) dans les hôpitaux			
	1 318	996	976
Soins en EHPA - EHPAD			
	4 928	8 150	8 372
Établissements publics			
	2 813	4 400	4 440
Établissements privés¹			
	2 115	3 751	3 932
Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)			
	1 211	1 597	1 641
Évolution (en %)	9,5	0,9	2,7
Total des soins de longue durée aux personnes âgées			
	7 457	10 743	10 988
Évolution (en %)	13,5	1,6	2,3

1. Regroupe les établissements privés à but lucratif et à but non lucratif.

Note : les évolutions sont calculées par rapport à l'année précédente.

Source : Drees, comptes de la santé.

Proportion des personnes âgées de 60 ans ou plus dans l'UE en 2017



Source : Eurostat (extraction du 4 octobre 2018).

10.1 Enseignement des 1^{er} et 2nd degrés

À la rentrée 2017, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,7 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, soit 110 900 de plus qu'à la rentrée précédente (+ 0,7 %). L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation de ses inscriptions de 2,7 %.

Les écoles de l'**enseignement du premier degré** scolarisent 6,8 millions d'élèves comme à la rentrée 2016. Depuis les années 2000, la part du secteur public oscille autour de 86,5 %. À la rentrée 2017, le taux est de 86,1 %. Alors qu'il était stable entre 2013 et 2016, le nombre moyen d'élèves par **classe** est en nette baisse dans le secteur public en 2017. La taille des classes en préélémentaire est en moyenne de 24,1 élèves dans le secteur public et de 25,8 élèves dans le secteur privé. En élémentaire, elle est en moyenne de 23,0 élèves dans le secteur public et de 25,1 élèves dans le privé.

L'**enseignement du second degré** dans les établissements publics et privés, sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, accueille 5,6 millions d'élèves à la rentrée 2017, soit une progression de 0,9 % par rapport à la rentrée précédente. Après avoir baissé au cours des années 2000, la part de l'enseignement public est stable depuis 2010, passant de 80,0 % en 2000 à 78,8 % en 2017. Au sein du second degré, hormis en 2015 et 2016, les effectifs des formations en collège ont augmenté chaque année entre 2010 et

2017 (+ 0,8 % à la rentrée 2017). Les effectifs des formations professionnelles en lycée, quant à eux, baisse de 1,2 % par rapport à 2016. En revanche, ceux de la filière générale et technologique en lycée progressent de 2,0 %. Dans les formations en collège, la taille moyenne des classes est de 24,9 élèves dans le public et de 26,5 élèves dans le privé. Elle est inférieure à 20 élèves dans les formations professionnelles en lycée. La taille moyenne des classes dans les formations générales et technologiques en lycée du secteur public est la plus élevée des trois formations d'enseignement (30,1 élèves).

Lors de la session 2017, le taux de réussite au **diplôme national du brevet** s'établit à 89,0 %. La **réforme de la voie professionnelle**, mise en place progressivement depuis 2008, visait à augmenter le nombre de diplômés de **niveau de formation IV**. Le nombre de diplômes professionnels de niveau V progresse de 1,8 % en 2017. Entre les sessions 2016 et 2017, le **brevet d'études professionnelles (BEP)** perd 581 diplômés tandis que le **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)** en gagne 6 753. Durant cette période, les diplômés professionnels de niveau IV reculent de 0,2 %.

Avec 643 800 admis, le taux de réussite au **baccalauréat** 2017 atteint 87,9 %. Par rapport à la session 2016, il recule de 1,0 point dans la voie professionnelle, de 0,9 point dans la voie générale et de 0,3 point dans la voie technologique. ■

Définitions

Enseignement du premier degré : regroupe l'enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

Enseignement du second degré : regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère en charge de l'agriculture).

Baccalauréat, brevet d'études professionnelles (BEP), certificat d'aptitude professionnelle (CAP), classe, diplôme national du brevet, enseignement privé, niveaux de formation, ratio élève/enseignant, réforme de la voie professionnelle, sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2018 », Depp, août 2018.
- « Examens professionnels du second degré – Session 2017 », *note d'information* n° 18.11, Depp, juin 2018.
- « Les élèves du premier degré à la rentrée 2017 », *note d'information* n° 17.25, Depp, décembre 2017.
- « Le baccalauréat 2017 », *note d'information* n° 17.18, Depp, juillet 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Enseignement des 1^{er} et 2nd degrés 10.1

Effectifs d'élèves et d'étudiants dans l'enseignement public et privé

en milliers

	1980	1990	2000	2010	2016 (r)	2017 (p)
Premier degré éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,2	6 806,4	6 783,3
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 539,5	2 522,3
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,7	4 217,5	4 210,4
ULIS ¹	129,8	91,2	58,7	44,3	49,4	50,6
Second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 579,4	5 629,8
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 407,5	3 222,0	3 315,0	3 342,3
<i>dont enseignement adapté (Segpa)²</i>	114,9	114,6	116,6	95,6	86,3	84,5
Formations professionnelles en lycée	807,9	750,0	705,4	705,5	665,2	657,0
Formations générales et techno. en lycée	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 599,2	1 630,5
Second degré agricole	117,1	116,2	151,3	149,9	142,8	140,6
Centre de formation des apprentis	244,1	226,9	376,1	433,5	417,4	435,2
Scolarisés dans étab. santé	96,2	88,2	81,4	71,5	72,0	69,3
Enseignement du supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 319,6	2 609,6	2 680,4
Total	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 992,0	15 627,6	15 738,5

1. Unité localisée pour l'inclusion scolaire.

2. L'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA (Établissement régional d'enseignement adapté) et des Segpa en lycée quelle que soit la formation dispensée. Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Sources : Depp ; SIES.

Nombre moyen d'élèves par classe

	1999	2005	2010	2017
Premier degré				
Enseignement public				
Classes préélémentaires	25,5	26,1	25,7	24,1
Classes élémentaires	22,3	22,5	22,7	23,0
Enseignement privé				
Classes préélémentaires	25,9	27,6	27,0	25,8
Classes élémentaires	23,9	22,8	22,9	25,1
Second degré				
Enseignement public				
Formations en collège ¹	24,2	24,0	24,2	24,9
Formations professionnelles en lycée	20,8	20,1	19,1	18,9
Formations générales et techno. en lycée	28,8	28,8	28,5	30,1
Enseignement privé				
Formations en collège ¹	24,8	24,7	25,3	26,5
Formations professionnelles en lycée	19,7	19,2	18,6	17,1
Formations générales et techno. en lycée	24,7	25,0	25,1	26,8

1. Y c. le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et la 3^e prépa-pro ; non compris Segpa. Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010 et y c. Mayotte pour 2017.

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Source : Depp.

Principaux diplômes du 2nd degré délivrés en 2017

	Nombre d'admis	Taux de réussite en %
Brevet	720 661	89,0
<i>dont série générale</i>	663 966	89,8
Certificat d'aptitude professionnelle¹	190 371	83,4
Brevet d'études professionnelles¹	146 791	82,9
Baccalauréat général	337 714	90,6
Littéraire (L)	52 618	90,4
Économique et social (ES)	108 331	88,9
Scientifique (S)	176 965	91,7
Baccalauréat technologique	128 488	90,4
<i>dont : sciences et techno. du management et de la gestion (STMG)</i>	59 278	88,8
<i>sc. et tech. ind. dev. durable (STI2D)</i>	29 678	91,5
<i>sc. et tech. design et arts appl. (STD2A)</i>	3 102	96,4
<i>sc. et tech. de la santé et du social (ST2S)</i>	21 392	92,0
<i>sciences et techno. de laboratoire (STL)</i>	7 722	91,5
Baccalauréat professionnel	177 570	81,5
Total des baccalauréats	643 772	87,9

1. Y c. les diplômes agricoles (CAPA et BEPA).

Source : Depp.

Ratio élève / enseignant par niveau d'étude dans l'UE en 2016

en %

	Enseignement primaire	1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	2 nd cycle de l'enseignement secondaire	Enseignement primaire	1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	2 nd cycle de l'enseignement secondaire	
Allemagne	15,3	13,2	12,9	Lituanie	10,5	7,3	7,7
Autriche	11,6	8,6	10,1	Luxembourg	10,5	10,7	9,0
Belgique	12,8	9,0	9,8	Malte	13,1	6,8	8,3
Bulgarie	17,7	12,9	12,1	Pays-Bas	16,8	16,1	17,9
Chypre	12,5	9,8	9,1	Pologne	11,4	9,6	10,2
Croatie	14,1	8,8	9,2	Portugal	13,1	9,8	9,6
Danemark ¹	11,9	11,0	13,1	Rép. tchèque	19,1	12,0	11,0
Espagne	13,6	11,7	10,7	Roumanie	9,4	12,2	13,8
Estonie	13,2	10,1	15,3	Royaume-Uni	16,9	14,8	16,5
Finlande	13,3	9,0	17,2	Slovaquie	17,1	12,3	13,7
France	19,4	14,7	11,3	Slovénie	14,3	6,1	14,2
Grèce	9,3	7,7	9,1	Suède	13,1	12,4	13,7
Hongrie	11,0	10,3	11,1	UE	14,4	12,3	12,0
Irlande ²	16,4	...	13,9	États-Unis	15,2	15,3	15,5
Italie	11,4	10,9	10,4	Japon	16,6	13,4	11,8
Lettonie	11,4	7,8	9,8	Turquie	17,7	15,3	12,6

1. Données 2014.

2. Données 2013.

Note : le ratio élève/enseignant doit être réservé aux comparaisons géographiques ; il ne doit en particulier pas être confondu avec le nombre d'élèves par classe ; voir définition en annexes.

Sources : Eurostat (extraction du 20 septembre 2018) ; OCDE.

10.2 Enseignement supérieur

Le nombre d'étudiants inscrits dans l'**enseignement supérieur** atteint 2 680 400 à la rentrée 2017. L'augmentation brute mesurée par rapport à 2016 s'élève à + 2,7 % mais provient pour moitié d'une évolution des dispositifs de collecte. À dispositif statistique équivalent et après neutralisation des doubles inscriptions à l'université et en **classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)**, la hausse du nombre d'étudiants par rapport à la rentrée 2016 est de + 1,3 %.

En 2017, 61,3 % des inscriptions étudiantes se font à l'université (y compris préparation au DUT et formations d'ingénieurs en leur sein) avec une progression de 1,0 % des effectifs hors doubles inscriptions et à dispositif équivalent. Les nombres d'étudiants préparant un diplôme universitaire de technologie (DUT) ou inscrits en **sections de techniciens supérieurs (STS)** ou en CPGE évoluent très faiblement. Parallèlement, les inscriptions en formations d'ingénieurs hors université, ainsi que dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité restent très dynamiques (respectivement + 5,0 % et + 6,2 % à dispositif de collecte équivalent). Ces évolutions prolongent une tendance de fond allant de pair avec le développement de la part du secteur privé au sein de l'enseignement supérieur à l'œuvre depuis une quinzaine d'années.

En 2016, le nombre de jeunes en apprentissage dans le supérieur continue d'augmenter. Le brevet de technicien supérieur (BTS) occupe une place prépondérante, puisqu'il regroupe 41,0 % des **apprentis** du

supérieur. Les effectifs d'apprentis en BTS se maintiennent à la hausse (+ 2,5 % en 2015, + 4,6 % en 2016), ainsi que ceux préparant une licence ou un master. En 2016, 20 900 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 12 700 en 2010), principalement dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles, de l'électricité et de l'électronique et de l'informatique, spécialités à faible taux de féminisation.

En 2016, le nombre de **licences LMD** délivrées par les universités augmente de 2,1 % par rapport à la session 2015, soit 180 800 licences, dont 133 100 licences générales et 47 800 licences professionnelles. Le nombre total de masters délivrés par les universités (128 800) est de nouveau en hausse (+ 2,0 %). Le nombre de doctorats délivrés par les universités diminue, avec 6,8 % de diplômés en moins.

La part des personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur augmente régulièrement, passant de 31,5 % en 2002 à 44,3 % en 2017. Cette dynamique est plus prononcée pour les femmes que pour les hommes.

En 2017, au sein de l'Union européenne (UE), au moins la moitié de la population âgée de 30 à 34 ans a achevé des études supérieures en Lituanie, à Chypre, en Irlande, au Luxembourg et en Suède. À l'autre extrémité de l'échelle, les proportions les plus faibles (moins de 30 %) sont observées en Roumanie, en Italie et en Croatie. La France se situe au-dessus de la moyenne de l'UE qui s'établit à 39,9 %. ■

Définitions

Enseignement supérieur : ensemble des enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent et qui sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non.

Apprenti, classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), classification internationale type de l'éducation (Cite), contrat d'apprentissage, institut universitaire de technologie (IUT), Licence-Master-Doctorat (LMD), sections de techniciens supérieurs (STS) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2018 », Depp, août 2018.
- « Les effectifs dans l'enseignement supérieur en 2017-2018 », *note Flash* n° 12, SIES, août 2018.
- « Projection des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2017 à 2026 », *note d'information* n° 18.04, SIES, avril 2018.
- « Part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans : l'UE tout proche de son objectif », *communiqué de presse* n° 72, Eurostat, avril 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

en milliers

	1980	1990	2000	2005	2010	2017 (p)
Universités ¹	796,1	1 075,1	1 256,4	1 284,3	1 299,3	1 491,8
CPGE ² et prépas intégrées des écoles d'ingénieurs	42,9	68,4	76,2	80,2	87,6	100,3
Sections de techniciens supérieurs (STS)	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	256,6
Préparation DUT	53,7	74,3	116,9	111,3	115,7	116,8
Formations d'ingénieurs (y c. en partenariat)	40,0	57,7	96,6	104,4	122,0	158,8
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS)	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	174,5
Écoles paramédicales et sociales	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	135,1
Autres établissements d'enseignement supérieur ³	76,0	121,7	218,5	252,6	194,1	246,5
Total	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 680,4

1. Hors préparations DUT, CPGE, préparations intégrées et formations d'ingénieurs ; y c. Université de Lorraine. 2. Classes préparatoires aux grandes écoles. 3. Écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères que le MENESR, établissements universitaires privés et grands établissements dispensant des formations de type universitaire ; y c. les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).

Champ : France métropolitaine et DOM hors Mayotte jusqu'à 2010 et y c. Mayotte à partir de 2011.

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Source : SIES.

Principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur

en milliers

	1990	2000	2010	2016
BTS	53,0	94,2	113,5	135,7
DUT	27,8	47,5	47,3	47,7
DEUG, DEUST	88,4	124,7	1,4	///
Licence	71,3	135,0	///	///
Licence LMD	///	///	161,2	180,8
Licence générale	///	///	117,0	133,1
Licence professionnelle	///	///	44,2	47,8
Maîtrise	51,2	93,3	///	///
Master professionnel / DESS	12,6	32,6	60,1	37,6
Master recherche / DEA	20,0	23,4	18,9	11,2
Master indifférencié	///	///	24,5	80,1
Diplôme d'ingénieur	16,1	24,6	32,6	36,3
Diplôme d'écoles de commerce	12,2	18,3	28,9	44,3
Doctorat (hors HDR ¹)	7,2	10,0	11,1	11,3
Diplôme de docteur (santé)	8,8	6,7	7,4	10,2
Capacité en médecine	...	1,6	1,4	1,2
DES, DIS, DESC ²	...	3,2	4,8	8,2

1. Habilitation à diriger des recherches. 2. DES, DESC : diplôme d'études spécialisées (complémentaires) ; DIS : diplôme interdisciplinaire de spécialisation. Champ : France métropolitaine et DOM hors Mayotte jusqu'à 2010 et y c. Mayotte à partir de 2011.

Source : SIES.

Étudiants inscrits en université par discipline à la rentrée 2017

	Effectifs en milliers	dont femmes en %
Droit, sciences politiques	208,1	65,8
Sciences économiques, gestion	207,0	53,0
AES (filière adm. économique et sociale)	33,5	58,7
Pluri-droit, sciences économiques, AES	2,1	60,7
Arts, lettres, sciences du langage	92,8	69,5
Langues	112,2	73,3
Sciences humaines et sociales	306,1	67,8
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	12,7	73,9
Sciences fondamentales et applications	251,1	26,0
Sciences de la nature et de la vie	97,2	61,0
Sciences et tech. des activités phys. et sportives	54,8	29,7
Pluri-sciences	35,8	41,5
Médecine-odontologie	146,5	62,9
Pharmacie	23,4	63,9
Pluri-santé ¹	58,9	68,6
Total	1 642,2	56,9
Cursus licence	1 010,2	56,0
Cursus master	574,1	59,4
Cursus doctorat	57,9	48,2

1. La Première année commune des études de santé est comptabilisée en pluri-santé.

Note : y c. préparation DUT et formations d'ingénieurs ; y c. Université de Lorraine.

Source : SIES.

Origine sociale des étudiants à l'université à la rentrée 2017

en %

	Université ¹	dont	
		arts, lettres, langues, sc. humaines et sociales	sciences ²
Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entrep.	9,7	8,4	9,7
Cadres et professions intellectuelles sup.	34,1	27,9	36,1
Professions intermédiaires	14,4	15,1	15,7
Employés	15,6	17,6	15,0
Ouvriers	11,7	12,7	11,9
Retraités, inactifs	14,6	18,2	11,5
Effectifs (en milliers)	1 402,0	448,3	312,1

1. Y c. DUT ; y c. Université de Lorraine. 2. Y c. les formations d'ingénieurs universitaires.

Champ : étudiants de nationalité française.

Source : SIES.

Diplômés du supérieur dans l'UE en 2017

en % de la population

	25 à 64 ans		dont 30 à 34 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Allemagne	25,7	31,4	34,2	33,8
Autriche	31,9	32,9	44,0	37,7
Belgique	43,7	36,9	50,9	40,8
Bulgarie	33,9	21,7	40,5	25,5
Chypre	46,2	38,4	63,5	47,2
Croatie	26,6	20,7	35,4	22,1
Danemark	44,6	33,7	56,7	41,1
Espagne	38,9	33,8	47,5	34,8
Estonie	49,3	29,9	55,6	41,6
Finlande	51,4	36,2	52,0	37,3
France	37,5	32,8	49,6	38,7
Grèce	32,7	29,3	50,5	37,0
Hongrie	27,0	21,0	37,5	27,0
Irlande	49,0	42,2	58,9	47,5
Italie	21,5	15,8	34,1	19,8
Lettonie	42,1	24,9	56,0	32,1
Lituanie	47,3	32,6	68,1	47,6
Luxembourg	40,9	38,9	55,5	49,8
Malte	20,6	20,2	32,2	28,0
Pays-Bas	37,6	36,8	51,8	44,0
Pologne	35,3	24,5	55,5	36,3
Portugal	28,5	19,2	40,4	26,2
Répub. tchèque	25,5	22,4	41,0	27,7
Roumanie	18,7	16,4	28,9	23,9
Royaume-Uni	44,5	41,0	50,8	45,8
Slovaquie	26,5	19,8	42,4	26,7
Slovénie	39,4	26,0	58,8	34,7
Suède	48,6	35,5	58,4	44,6
UE	33,4	29,5	44,9	34,9

Champ : enseignement supérieur (Cite 2011 niveaux 5-8).

Source : Eurostat (extraction du 5 septembre 2018), enquêtes sur les forces de travail.

10.3 Établissements - Enseignants

En 2017, la **dépense intérieure d'éducation (DIE)** atteint 154,6 milliards d'euros, soit 6,7 % du produit intérieur brut (PIB). La dépense par élève ou étudiant s'élève à 8 690 euros, en hausse de 530 euros par rapport à 2007. Elle augmente avec le niveau d'enseignement. La DIE se répartit entre **l'enseignement du premier degré** pour 29,1 %, **l'enseignement du second degré** pour 38,8 %, **l'enseignement supérieur** pour 20,3 % et la formation continue et extra-scolaire à hauteur de 11,8 %.

À la rentrée 2017, l'enseignement du premier degré compte 50 900 **écoles** en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (DOM). Entre 2016 et 2017, la baisse se poursuit dans le secteur public (- 1,0 %) qui compte 283 écoles maternelles et 313 écoles élémentaires en moins. *A contrario*, le nombre d'écoles primaires est en légère augmentation (+ 120). Dans le secteur **privé**, le nombre d'écoles augmente à la rentrée 2017. Le nombre d'établissements du second degré est de 11 343. Il baisse légèrement par rapport à 2016.

Dans le premier degré, l'augmentation du nombre de classes a connu une accélération à la rentrée 2017 : + 1,0 % par rapport à l'année précédente. Celle-ci est plus élevée dans le secteur privé (+ 1,4 %) que dans le secteur public (+ 0,9 %). Dans le second degré, le nombre global de classes augmente à la rentrée 2017. Cette hausse, due à 50 500 élèves

supplémentaires scolarisés en un an, concerne les lycées polyvalents et les collèges des secteurs public et privé.

En 2017-2018, 1 132 719 enseignants et personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation exercent leurs fonctions au titre du ministère en charge de l'éducation nationale. La part des enseignants (en mission d'enseignement), secteurs public et privé réunis, est prépondérante parmi l'ensemble des personnels (77,8 %). Les personnels n'effectuant pas une mission d'enseignement sont essentiellement constitués des assistants d'éducation et des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Leur nombre a fortement crû en 2017 suite à des évolutions réglementaires.

En 2016-2017, 92 000 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en Outre-mer, principalement en université, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie. L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 20 % au cours des vingt dernières années, de 76 600 à 92 000 entre 1996-1997 et 2016-2017. Au cours de cette période, les taux de croissance les plus élevés ont concerné les effectifs des enseignants non permanents, suivi des maîtres de conférences, des professeurs des universités et des enseignants du second degré. ■

Définitions

Écoles : tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans le secteur privé.

Enseignants du second degré : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec le ministère en charge de l'éducation nationale (collèges, lycées, etc.). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

Classification internationale type de l'éducation (Cite), dépense intérieure d'éducation (DIE), enseignants du premier degré, enseignants du supérieur, enseignement du premier degré, enseignement du second degré, enseignement privé, enseignement supérieur, établissement du second degré : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'état de l'école 2018 », n° 28, Depp, décembre 2018.
- « Près de 155 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2017 : 6,7 % du PIB », *note d'information* n° 18.29, Depp, novembre 2018.
- « Repères et références statistiques 2018 », Depp, août 2018.
- « Les personnels du ministère de l'Éducation nationale en 2016-2017 », *note d'information* n° 18.12, Depp, juin 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Enseignants du secteur public des premier et second degrés ¹	703 540	716 805	716 913	721 322	729 580	736 997
Enseignants du secteur privé ² des premier et second degrés ¹	140 945	141 973	142 124	142 460	143 440	144 419
Enseignants du supérieur public ³	91 228	92 272	91 208	91 405	91 985	...
Total des enseignants¹	935 713	951 050	950 245	955 187	965 005	...
Autres missions (non enseignement) ⁴	216 801	219 351	216 344	220 532	235 585	251 303
Personnel administratif, technique et d'encadrement du supérieur ⁵	...	98 604	98 803	98 078	99 803	105 393
Total	...	1 269 005	1 265 392	1 273 797	1 300 393	...

1. Hors personnels du corps enseignant n'effectuant pas une mission d'enseignement mais y c. les enseignants non titulaires. 2. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, hors Mayotte. 3. Y c. COM et Nouvelle-Calédonie. 4. Y c. autres missions des corps enseignants et non enseignants non titulaires. 5. Y c. personnels ouvriers à partir de 2017.
 Champ : France métropolitaine + DOM. Note : les millésimes correspondent à l'année de rentrée scolaire ; les effectifs comptabilisés en autres missions (non enseignement) des personnels du service académique des examens et concours et de l'administration centrale ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015.
 Source : Depp.

Enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public et privé par corps en 2017-2018

Au 30 novembre 2018	Effectifs ¹	dont femmes en %
Premier degré public	334 709	84,2
dont : professeurs des écoles	329 031	84,4
instituteurs	2 883	70,4
non-titulaires	2 671	79,9
Second degré public	402 288	58,7
Agrégés et chaire supérieure	50 585	52,6
Certifiés et assimilés	245 922	62,3
Prof. de lycée professionnel	56 188	50,7
Professeurs des écoles, instituteurs	8 759	63,7
Prof. d'ens. général de collège, adj. & chargés d'ens. Non-titulaires	2 062	52,5
Non-titulaires	38 772	54,3
Total secteur public	736 997	70,3
Premier degré privé	46 444	91,6
Professeurs des écoles	39 398	91,5
Instituteurs et non-titulaires	7 046	92,0
Second degré privé	97 975	66,2
dont : agrégés et chaire supérieure	3 916	51,9
certifiés et assimilés	60 915	68,5
prof. de lycée professionnel	11 124	64,2
non-titulaires	20 356	62,8
Total secteur privé sous contrat	144 419	74,3

1. Y c. stagiaires.
 Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le secteur privé), agents payés par le MEN, en activité.
 Source : Depp.

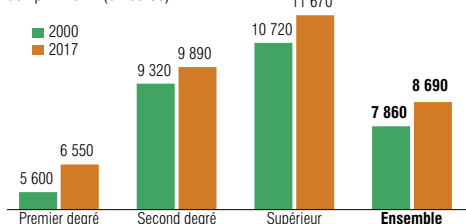
Dépense intérieure d'éducation

	2000	2010	2016 (r)	2017 (p)
Aux prix courants (en Md€)	108,2	139,3	150,1	154,6
Aux prix 2017 (en Md€)	136,1	147,1	151,0	154,6
En % du PIB	7,3	7,0	6,7	6,7
Par élève ou par étudiant				
aux prix 2017 (en euros)	7 860	8 520	8 510	8 690

Source : Depp.

Dépense moyenne par élève

aux prix 2017 (en euros)



Source : Depp.

Établissements publics et privés du 1^{er} et du 2nd degré du ministère en charge de l'éducation nationale

	2001		2017	
	Public	Privé	Public	Privé
Écoles maternelles	18 448	245	14 179	154
Écoles élémentaires	34 279	5 395	31 222	5 322
dont écoles primaires	14 927	5 041
Total premier degré	52 727	5 640	45 401	5 476
Collèges	5 139	1 802	5 294	1 859
Lycées professionnels	1 096	650	834	622
Lycées d'enseignement général et technologique	1 527	1 094	1 608	1 046
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	///	79	1
Total second degré	7 842	3 546	7 815	3 528

Champ : France métropolitaine + DOM, hors Mayotte jusqu'en 2010.
 Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.
 Source : Depp.

Dépenses d'éducation dans les pays de l'UE en 2015

	Dépenses publiques	Dépenses privées	Subventions publiques au secteur privé	en % du PIB
Allemagne	4,52	0,7	0,4	0,4
Autriche	5,43	0,3	0,3	0,3
Belgique	6,43	0,4	0,4	0,4
Bulgarie	3,93	0,7	0,8	0,8
Chypre	6,40	1,4	0,5	0,5
Croatie ¹	...	0,4
Danemark
Espagne	4,16	0,9	0,2	0,2
Estonie ²	4,85	0,4	0,2	0,2
Finlande	6,75	0,2	0,4	0,4
France	5,47	0,7	0,2	0,2
Grèce	3,68	...	0,0	0,0
Hongrie	4,26	0,6	0,2	0,2
Irlande	3,77	0,4	0,6	0,6
Italie	4,10	0,6	0,3	0,3
Lettonie	5,33	0,4	0,2	0,2
Lituanie	4,12	0,6	0,2	0,2
Luxembourg	3,90	0,1	0,1	0,1
Malte	5,42	0,6	0,4	0,4
Pays-Bas	5,40	1,0	0,7	0,7
Pologne	4,81	0,6	0,2	0,2
Portugal	4,79	1,1	0,2	0,2
Rép. tchèque	3,79	0,5	0,1	0,1
Roumanie	2,72	0,0	0,1	0,1
Royaume-Uni	5,68	2,2	1,0	1,0
Slovaquie	4,59	0,7	0,3	0,3
Slovénie	4,64	0,6	0,2	0,2
Suède	7,05	0,3	0,7	0,7
UE	5,04

1. Donnée 2014 pour les dépenses du secteur privé. 2. Données 2013.
 Note : ensemble des niveaux de la Cite 2011, à l'exclusion du développement éducatif de la petite enfance.
 Source : Eurostat (extraction du 15 novembre 2018).

10.4 Niveaux de formation

Jusqu'au début des années 2000, un enfant sur trois âgé de 2 ans était scolarisé. Le **taux de scolarisation** des enfants de 2 ans s'est ensuite orienté à la baisse. Il a ainsi été divisé par trois entre 1999 et 2012. Il s'est depuis stabilisé et oscille autour de 12 % depuis 2012. À la rentrée 2016, il s'établit à 12,0 %, en légère hausse (+ 0,4 point) par rapport à 2015. Depuis 2000, le second degré comprend des élèves en moyenne plus jeunes, en lien avec la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Dans l'enseignement supérieur, la scolarisation est en hausse depuis 2000 chez les jeunes de 20 à 25 ans. À la rentrée 2016, le taux de scolarisation en apprentissage varie peu chez les jeunes âgés de 15 à 28 ans. Il recule chez les 16 à 17 ans tandis qu'il est stable ou augmente légèrement pour les autres.

L'**espérance de scolarisation** augmente à la rentrée 2016. Les taux de scolarisation par âge constatés pendant l'année 2016-2017 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, une **formation initiale** d'encore 6,4 années dont 3,0 années dans l'enseignement supérieur.

Un des objectifs de la stratégie européenne de Lisbonne est d'abaisser la part des **sorties précoces du système éducatif** à 10 % en 2020. En 2017, 8,9 % des Français âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales avec au plus le diplôme national du brevet et ne sont pas en situation de formation.

À la session 2017, la **proportion de bacheliers dans une génération** est de 78,7 %,

contre 25,9 % à la session 1980. Cette forte hausse résulte essentiellement de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor du baccalauréat professionnel depuis sa création au milieu des années 1980. Suite à la réforme de la voie professionnelle de l'enseignement secondaire en 2008, le report des effectifs du **brevet d'études professionnelles (BEP)**, où il ne reste plus aucun élève inscrit depuis la rentrée 2012, bénéficie aux effectifs suivant le cursus du baccalauréat professionnel (de la seconde à la terminale). Ils passent ainsi de 191 000 élèves en 2005 à 532 000 en 2017.

En 2016-2017, le nombre d'**apprentis** progresse par rapport à l'année précédente (+ 1,7 %) pour s'établir à 412 300. Le **niveau de formation V** accueille 160 000 apprentis. Il varie peu en un an (+ 0,2 %) du fait de la stagnation des apprentis préparant le **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)**. Celui-ci domine encore mais il ne regroupe plus que 36 % de l'ensemble des apprentis, contre 50 % en 2000-2001. Le niveau IV accueille, quant à lui, 24 % des apprentis. Il décroît (- 1,7 % en un an) avec une baisse des apprentis en baccalauréat professionnel et en brevet professionnel. L'apprentissage dans l'**enseignement supérieur** progresse, pour sa part, par rapport à 2015 (+ 5,9 %). Le **brevet de technicien supérieur (BTS)** y occupe toujours une place prépondérante. Les autres formations du supérieur attirent 22 % des apprentis, contre 6 % en 2000-2001. ■

Définitions

Niveau de formation : la nomenclature nationale des niveaux de formation (fixée en 1969 par la Commission statistique nationale) sert à répartir les élèves selon leur niveau de formation et à repérer le niveau atteint au terme de leur formation initiale. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Apprenti, brevet de technicien supérieur (BTS), brevet d'études professionnelles (BEP), certificat d'aptitude professionnelle (CAP), classification internationale type de l'éducation (Cite), enseignement supérieur, espérance de scolarisation, formation initiale, formation professionnelle continue, proportion de bacheliers dans une génération, sorties précoces du système éducatif, taux de scolarisation : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'apprentissage au 31 décembre 2017 », *note d'information* n° 18. 21, Depp, septembre 2018.
- « Regards sur l'éducation », *Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, septembre 2018.
- « Repères et références statistiques 2018 », Depp, août 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Apprentis selon le diplôme préparé

	2000	2016
CAP	183 997	148 436
BEP	52 974	///
Autres diplômes de niveau V	8 362	11 562
Brevet professionnel	31 195	39 429
Baccalauréat professionnel	33 404	50 073
Autres diplômes de niveau IV	4 756	10 312
Diplômes du supérieur	51 186	152 454
dont : BTS	27 800	62 830
licences	692	18 122
diplômes ingénieurs	4 644	20 901
Total des apprentis	365 874	412 266
Préapprentis ¹	10 184	5 097

1. Classe préparatoire à l'apprentissage (CPA), classe d'initiation préprofessionnelle par alternance (CLIPA), dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA). Champ : France hors Mayotte en 2000.
Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.
Source : Depp.

Taux de scolarisation par âge

	en %			
	2000	2005	2010	2016
2 ans	34,6	24,5	13,6	12,0
3 ans	100,0	100,0	98,0	97,5
4 ans	100,0	100,0	99,5	100,0
5 ans à 7 ans	100,0	100,0	100,0	100,0
8 ans	100,0	100,0	100,0	99,9
9 ans	100,0	100,0	99,4	99,1
10 ans	100,0	100,0	98,6	98,6
11 ans	100,0	100,0	99,2	98,9
12 ans	100,0	100,0	98,4	98,1
13 ans	100,0	100,0	98,4	98,0
14 ans	99,3	99,6	98,1	98,0
15 ans	98,4	97,5	97,4	97,4
16 ans	96,5	96,6	94,2	94,3
17 ans	91,6	92,0	90,2	92,2
18 ans	79,6	78,8	77,0	78,0
19 ans	65,7	65,0	64,5	65,3
20 ans	51,4	51,9	51,9	53,3
21 ans	40,5	40,6	41,3	43,2
22 ans	33,3	32,8	33,1	36,4
23 ans	24,7	23,5	24,3	27,2
24 ans	17,2	15,8	16,3	18,1
25 ans	11,4	11,1	10,5	11,8

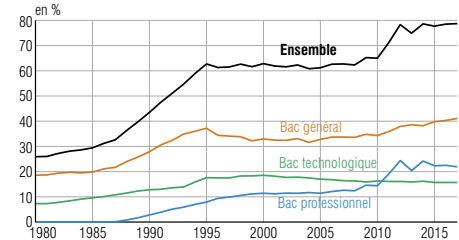
Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, enseignement public et privé, y c. scolarisation en apprentissage.
Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.
Source : Depp.

Diplôme le plus élevé selon l'âge en 2017

	en %		
	Ensemble	dont	
		25 à 34 ans	55 à 64 ans
Sans diplôme, CEP, brevet des collèges	21,6	13,9	33,3
CAP, BEP	25,2	19,0	30,5
Baccalauréat	17,7	22,6	13,2
Bac + 2	14,2	14,1	10,6
Diplôme supérieur à Bac + 2	20,9	30,1	12,2
Non déterminé	0,3	0,4	0,3
Total	100,0	100,0	100,0
Part de bacheliers ou plus	52,8	66,7	35,9
Part de diplômés du supérieur	35,1	44,2	22,8

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 25 à 64 ans.
Source : Insee, enquête Emploi.

Part de bacheliers dans une génération entre 1980 et 2017



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000 et France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 2001. Lecture : en 2017, 78,7 % des jeunes en âge de passer le baccalauréat sont bacheliers.

Note : indicateur calculé à partir des différents recensements de la population.
Sources : Depp ; Insee ; ministère en charge de l'agriculture.

Dépense pour la formation continue selon le public bénéficiaire

	en milliards d'euros			
	2015 (r)	2016	Structure en %	Évolution 16/15 en %
Jeunes (moins de 26 ans en général) ¹	7,4	7,7	29,4	3,2
Apprentissage	5,3	5,5	20,9	2,4
Alternance, professionnalisation	1,1	1,2	4,8	10,5
Autres formations	1,0	1,0	3,7	-0,6
Demandeurs d'emploi ¹	4,8	5,7	21,9	19,1
Actifs occupés du secteur privé ¹				
(hors dépenses directes des entreprises)	6,7	6,8	26,0	1,4
Agents du secteur public ²	5,5	5,6	21,5	2,5
Investissement ³	0,3	0,3	1,2	-3,5
Total	24,7	26,1	100,0	5,6

1. Une partie des dépenses bénéficiant aux jeunes sont classées avec les actifs occupés (plan de formation...) ou les personnes en recherche d'emploi (jeunes bénéficiant de l'Aref, ...). 2. Hors investissement.

3. Y c. l'investissement pour les agents du secteur public.
Source : Dares.

Niveau d'éducation dans quelques pays de l'UE en 2017

	Jeunes ayant quitté prématurément l'école ¹			Population ayant terminé au moins le 2 nd cycle du secondaire ²
	Filles	Garçons	Total	
Allemagne	9,0	11,1	10,1	86,5
Autriche	5,8	9,0	7,4	85,0
Belgique	7,3	10,4	8,9	76,8
Danemark	6,2	11,3	8,8	81,3
Espagne	14,5	21,8	18,3	59,1
Finlande	6,9	9,5	8,2	88,3
France	7,2	10,5	8,9	78,4
Grèce	4,9	7,1	6,0	72,9
Irlande	3,9	6,2	5,1	82,0
Italie	11,2	16,6	14,0	60,9
Luxembourg	4,6	9,8	7,3	76,4
Pays-Bas	4,6	9,4	7,1	78,4
Pologne	3,9	6,0	5,0	92,1
Portugal	9,7	15,3	12,6	48,0
Rép. tchèque	6,7	6,8	6,7	93,8
Roumanie	18,1	18,0	18,1	77,9
Royaume-Uni	9,0	12,1	10,6	80,1
Suède	7,2	8,2	7,7	85,3
UE	8,9	12,1	10,6	77,5

1. Personnes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas le 1^{er} cycle du secondaire et qui ne suivent aucune formation.

2. Personnes de 25 à 64 ans ; Cite 2011 niveaux 3-8.

Source : Eurostat (extraction du 15 novembre 2018).

Économie Finances

Économie générale
Monnaie - Marchés financiers
Finances publiques
Échanges extérieurs

11.1 Principaux indicateurs économiques

En 2017, l'activité mondiale accélère un peu. Elle retrouve des couleurs dans les économies émergentes : la croissance économique chinoise se stabilise, après cinq années de léger ralentissement. Dans les économies avancées, la croissance augmente, retrouvant son rythme de 2015. L'accélération est particulièrement marquée aux États-Unis où l'activité est portée par un rebond de l'investissement privé, notamment dans le secteur extractif. Elle accélère aussi franchement au Japon mais s'essouffle un peu, en revanche, au Royaume-Uni. Dans la zone euro, la reprise se confirme. Elle est notamment portée par le commerce extérieur. En outre, en maintenant des taux d'intérêt bas et en soutenant la reprise du crédit aux entreprises, la politique monétaire de la Banque centrale européenne favorise l'investissement des entreprises. Cependant, au sein de la zone, les disparités de croissance demeurent.

En 2017, en France, l'activité accélère nettement : en volume, le **produit intérieur brut (PIB)** s'accroît de 2,2 %, après + 1,2 % en 2016. Alors que le **revenu disponible brut des ménages (RDB)** progresse de 2,6 % en valeur, leurs dépenses de consommation finale augmentent de 2,2 % en valeur. Leur **taux d'épargne** croît légèrement pour s'établir à 14,3 % en 2017. Le **pouvoir d'achat** du RDB ralentit (+ 1,3 %, après + 1,8 % en 2016), du fait de l'accélération des prix. Les **dépenses de consommation finale des ménages** fléchissent

nettement en volume (+ 1,0 %, après + 2,1 % en 2016). La consommation collective des **administrations publiques (APU)** décélère un peu en volume. L'**investissement** des entreprises gagne encore en tonus en 2017 (+ 4,1 % en volume, après + 3,4 % en 2016). Au total, l'investissement des entreprises et leur comportement de stockage contribuent à hauteur de + 0,8 point à la croissance du PIB, après + 0,1 point en 2016.

En 2017, les **exportations** accélèrent plus fortement que les **importations**, si bien que la contribution des échanges extérieurs à la croissance du PIB en volume redevient légèrement positive (+ 0,1 point) pour la première fois depuis 2012.

Les dépenses de rémunération versées par les **sociétés non financières (SNF)** à leurs salariés augmentent de 3,7 % en valeur en 2017, soit un rythme identique à celui de leur **valeur ajoutée**. En cohérence avec la valeur ajoutée, l'**excédent brut d'exploitation (EBE)** progresse de 3,6 % en 2017, après + 1,6 % en 2016 et une forte progression en 2015 (+ 8,8 %) imputable à la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Ainsi, le **taux de marge** des sociétés non financières reste stable à 31,9 %. L'épargne des sociétés non financières se redresse fortement en 2017 (+ 8,0 %). La progression de leur épargne étant plus forte que celle de leur investissement, leur **taux d'autofinancement** augmente en 2017 (+ 2,7 points) et s'établit à 95,5 %. ■

Définitions

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

Taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée.

Taux d'investissement : rapport de l'investissement à la valeur ajoutée.

Administrations publiques (APU), dépense de consommation finale des ménages, excédent brut d'exploitation (EBE), exportations de biens et de services, importations de biens et de services, investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF), produit intérieur brut (PIB), revenu disponible brut des ménages (RDB), revenu mixte, sociétés non financières (SNF), taux d'autofinancement, taux d'épargne des ménages, valeur ajoutée : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Les comptes de la Nation en 2017 – Le PIB accélère (+ 2,2 %, après + 1,2 %), le pouvoir d'achat des ménages augmente modérément », *Insee Première* n° 1697, mai 2018.
- « En 2017, le PIB en volume augmente de 2,2 % », *Information Rapides* n° 127, mai 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Principaux indicateurs économiques 11.1

Produit intérieur brut selon 3 approches

en milliards d'euros

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produit intérieur brut (approche production)	2 088,8	2 117,2	2 149,8	2 198,4	2 228,6	2 291,7
Valeur ajoutée brute au prix de base	1 875,3	1 899,8	1 927,2	1 967,5	1 991,3	2 042,1
+ Impôts sur les produits	230,3	234,6	240,4	250,0	257,0	271,0
- Subventions sur les produits	- 16,8	- 17,3	- 17,9	- 19,1	- 19,7	- 21,4
Produit intérieur brut (approche demande)	2 088,8	2 117,2	2 149,8	2 198,4	2 228,6	2 291,7
Dépense de consommation finale	1 643,2	1 667,2	1 686,2	1 711,6	1 741,2	1 779,3
+ Formation brute de capital	472,6	471,9	488,2	499,3	505,6	537,6
+ Exportations de biens et de services	610,0	621,7	637,8	672,6	672,0	707,7
- Importations de biens et de services	- 637,1	- 643,6	- 662,4	- 685,0	- 690,3	- 733,0
Produit intérieur brut (approche revenus)	2 088,8	2 117,2	2 149,8	2 198,4	2 228,6	2 291,7
Rémunération des salariés	1 092,4	1 109,5	1 126,7	1 141,4	1 160,1	1 196,0
+ Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	719,9	721,9	739,5	770,9	773,0	786,4
+ Impôts sur la production et les importations	321,7	330,8	339,1	350,6	359,6	376,3
- Subventions	- 45,2	- 45,0	- 55,5	- 64,4	- 64,1	- 67,0

Note : en euros courants.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Principaux agrégats de la comptabilité nationale par habitant

en euros courants par habitant

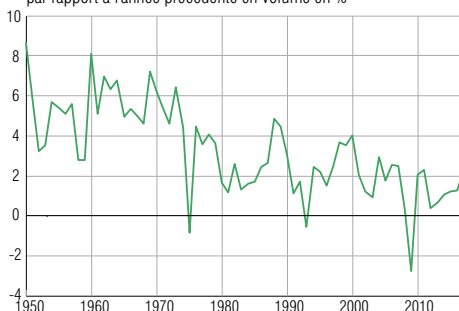
	2016	2017
Produit intérieur brut	33 332	34 151
Revenu disponible brut des ménages ¹	20 241	20 699
Dépense de consom. individuelle des ménages	17 422	17 749
Épargne brute des ménages	2 819	2 950
Capacité de financement des ménages	883	908

1. Y c. entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Évolution du PIB de 1950 à 2017

par rapport à l'année précédente en volume en %

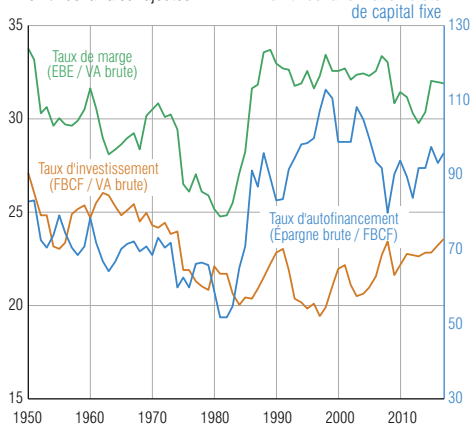


Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Taux de marge, d'investissement et d'autofinancement des sociétés non financières de 1950 à 2017

en % de la valeur ajoutée

en % de la formation brute de capital fixe



Champ : sociétés non financières hors entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

PIB par habitant dans l'UE

en indice base 100 pour l'UE

	2016 (r)	2017		2016 (r)	2017
Allemagne	124	123	Lettonie	65	67
Autriche	127	128	Lituanie	75	78
Belgique	118	117	Luxembourg	257	253
Bulgarie	49	49	Malte	94	96
Chypre	83	84	Pays-Bas	128	128
Croatie	60	61	Pologne	68	70
Danemark	124	125	Portugal	77	77
Espagne	92	92	Rép. tchèque	88	89
Estonie	75	77	Roumanie	58	63
Finlande	109	109	Royaume-Uni	108	105
France	104	104	Slovaquie	77	77
Grèce	68	67	Slovénie	83	85
Hongrie	67	68	Suède	123	122
Irlande	183	184	UE	100	100
Italie	97	96			

Note : les chiffres sont exprimés en standards de pouvoir d'achat (SPA), c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives. Cet indice est destiné aux comparaisons internationales plutôt qu'aux comparaisons temporelles.

Source : Eurostat (extraction du 17 juillet 2018).

11.2 Croissance - Productivité

En 2017, la croissance française accélère nettement : le **produit intérieur brut (PIB)** progresse de 2,2 % en volume, après + 1,2 % en 2016. La consommation des ménages ralentit mais les dépenses d'investissement accélèrent de façon notable. La **contribution** de la **demande intérieure** hors stocks à la croissance du PIB en volume s'élève à + 1,8 point, après + 2,1 points. Le comportement de stockage des entreprises tout comme le commerce extérieur contribuent positivement à la croissance de l'activité.

En 2017, l'**investissement** de l'ensemble de l'économie augmente de 4,5 % en volume, après + 2,8 % en 2016. L'investissement des ménages progresse très fortement. Celui des **administrations publiques (APU)** croît également mais dans une moindre mesure. La croissance est principalement portée par les entreprises non financières (ENF) dont l'investissement, déjà dynamique en 2016, accélère encore en 2017. Les dépenses des ENF retrouvent des couleurs dans la construction et, surtout, restent vigoureuses dans l'information et la communication ainsi que dans les services aux entreprises.

La rémunération des salariés des **sociétés non financières (SNF)** accélère en 2017 et croît à un rythme identique à celui de leur **valeur ajoutée**. Les impôts sur la production nets des subventions s'accroissent également à un rythme proche de la valeur ajoutée. Ainsi, l'**excédent brut d'exploitation (EBE)**

augmente. Le taux de marge des SNF se stabilise pour s'établir, comme en 2016, à 31,9 %. Leur taux d'autofinancement progresse en 2017.

Continuant sur sa lancée de 2016, la **production** manufacturière accélère en 2017. Cette accélération concerne quasiment toutes les **branches d'activité**. La production dans la branche cokéfaction-raffinage rebondit. La production de matériel de transport accentue sa progression tout comme celle de biens d'équipement. La production des « autres industries » accélère légèrement également. Seule la production agroalimentaire ralentit quelque peu. En 2017, la production des services marchands accélère. Ce renforcement de la croissance est dû à l'ensemble des branches : commerce, activités financières, services aux entreprises, services de transport, hébergement-restauration, information-communication et logement. L'activité agricole, quant à elle, retrouve le chemin de la croissance. Enfin, après s'être stabilisée en 2016 après plusieurs années de baisse, la production dans la construction accélère franchement.

L'emploi total accentue sa progression en 2017, du fait de l'emploi salarié marchand. Ce dernier bénéficie de l'accélération de l'activité économique et retrouve ainsi de la vigueur. La **productivité** horaire **apparente du travail** de l'ensemble des branches de l'économie augmente de 1,2 %, après + 0,0 % en 2016. ■

Définitions

Produit intérieur brut (PIB) : résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels (SI) ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits ; la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services, plus les exportations, moins les importations ; la somme des emplois des comptes d'exploitation des SI.

Administrations publiques (APU), branche d'activité, contribution à l'évolution d'un agrégat, demande intérieure finale, excédent brut d'exploitation (EBE), institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF), production, productivité apparente du travail, sociétés financières, sociétés non financières (SNF), solde du commerce extérieur, valeur ajoutée : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Les comptes de la Nation en 2017 – Le PIB accélère (+ 2,2 %, après + 1,2 %), le pouvoir d'achat des ménages augmente modérément », *Insee Première* n° 1697, mai 2018.
- « Stagnation de la productivité en France : héritage de la crise ou ralentissement structurel ? », *Économie et Statistique* n° 494-495-496, Insee, octobre 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Comptes de la Nation en 2017

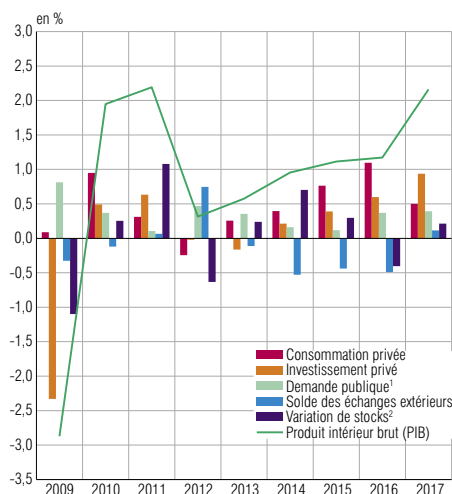
en %

	Évolution en volume aux prix de l'année précédente chaînés			2017		
	15/14	16/15	17/16	en milliards d'euros	Évolution 17/16	
					des prix	en valeur
						Contribution à la croissance du PIB en volume
Produit intérieur brut (PIB)	1,1	1,2	2,2	2 292	0,7	2,8
Importations de biens et services	5,9	3,0	4,0	733	2,1	6,2
Total des emplois finals	2,2	1,6	2,6	3 025	1,0	3,4
Consommation finale effective des ménages	1,4	2,0	1,1	1 593	1,1	2,2
<i>dont : dépense de consommation des ménages</i>	<i>1,5</i>	<i>2,1</i>	<i>1,0</i>	<i>1 191</i>	<i>1,3</i>	<i>2,2</i>
<i>dépense de conso. individualisable des administrations</i>	<i>1,3</i>	<i>1,7</i>	<i>1,7</i>	<i>354</i>	<i>0,3</i>	<i>2,1</i>
Consommation collective des administrations publiques	0,4	0,7	0,5	187	1,4	1,9
Formation brute de capital fixe	1,0	2,8	4,5	516	1,2	5,7
<i>dont : entreprises non financières</i>	<i>3,2</i>	<i>3,4</i>	<i>4,1</i>	<i>289</i>	<i>0,7</i>	<i>4,9</i>
<i>ménages</i>	<i>-1,5</i>	<i>2,8</i>	<i>5,6</i>	<i>121</i>	<i>1,9</i>	<i>7,6</i>
<i>administrations publiques</i>	<i>-4,6</i>	<i>0,2</i>	<i>1,4</i>	<i>78</i>	<i>1,7</i>	<i>3,1</i>
Variation de stocks ^{1 2}	0,3	-0,4	0,2	22	///	///
Exportations de biens et services	4,6	1,5	4,5	708	0,8	5,3

1. Y c. les acquisitions moins cessions d'objets de valeur. 2. Contributions à la croissance du PIB pour la variation de stocks.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Contributions à la croissance du PIB en volume de 2009 à 2017



1. Y c. institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. Y c. les acquisitions moins cessions d'objets de valeur.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Évolution de la productivité horaire apparente du travail par branche

en %

	15/14	16/15	17/16
Agriculture, sylviculture et pêche	2,0	-11,9	6,4
Ind. manufacturière, ind. extractives et autres	1,5	1,8	2,7
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	-1,5	0,7	3,1
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	4,5	3,2	1,5
Cokéfaction et raffinage	8,7	30,0	1,0
Fabr. de machines et d'équip. électriques ¹	-0,7	1,9	5,1
Fabrication de matériels de transport	0,3	-0,4	5,3
Fabrication d'autres produits industriels	1,9	1,9	2,3
Construction	1,7	-0,1	3,2
Services principalement marchands	0,4	-0,1	0,6
Commerce, transports, héb. et restauration	1,3	0,1	2,3
Information et communication	1,6	1,1	4,0
Activités financières et d'assurance	-0,8	0,1	-6,3
Activités immobilières	2,1	-1,3	1,5
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	0,3	-0,2	0,0
Autres services	-1,8	2,3	0,6
Services principalement non marchands²	-0,3	-0,3	0,6
Ensemble	0,6	0,0	1,2

1. Y c. fabrication d'équipements électroniques et informatiques.

2. Regroupement « Admin. publique, Enseign., Santé humaine et action sociale ».

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Taux de croissance du PIB en volume dans quelques pays du monde

en %

Pays	16/15 (r)	17/16	Pays	16/15 (r)	17/16	Pays	16/15 (r)	17/16
Allemagne	1,9	2,2	Grèce (p)	-0,2	1,4	Rép. tchèque	2,5	4,3
Autriche	1,5	3,0	Hongrie	2,2	4,0	Roumanie (p)	4,8	6,9
Belgique	1,4	1,7	Irlande	5,1	7,8	Royaume-Uni	1,8	1,7
Bulgarie	3,9	(p) 3,6	Italie	0,9	1,5	Slovaquie	3,3	3,4
Chypre (p)	3,4	3,9	Lettonie	2,2	4,5	Slovénie	3,1	5,0
Croatie	3,5	2,8	Lituanie	2,3	3,8	Suède	3,2	2,3
Danemark	2,0	2,3	Luxembourg	3,1	2,3	UE	2,0	2,5
Espagne (p)	3,3	3,1	Malte	5,2	6,4	Islande	7,5	3,6
Estonie	2,1	4,9	Pays-Bas	2,2	(p) 3,2	Norvège	1,1	1,9
Finlande	2,1	2,6	Pologne	3,0	4,6	Suisse	1,4	1,1
France (p)	1,2	2,2	Portugal	(p) 1,6	2,7			

Source : Eurostat (extraction du 6 juillet 2018).

11.3 Production des branches

Après une croissance de 1,2 % en 2016, la **valeur ajoutée** de l'ensemble des **branches** de l'économie progresse de 2,6 % en valeur en 2017. Elle est évaluée à 2 042 milliards d'euros (Md€). En volume, la valeur ajoutée augmente de 2,1 % en 2017, après +1,1 % en 2016. La **production** de l'ensemble des branches d'activité s'établit à 4 029 Md€ courants. Elle accélère de façon notable (+2,5 % en volume, après +1,5 %).

En 2017, la production industrielle en volume accélère (+2,0 %, après +1,6 % l'année précédente). La production dans l'**industrie manufacturière** augmente également plus vite (+2,1 % en volume, après +1,7 %). Elle demeure toutefois inférieure de 5 % à son plus haut niveau, atteint en 2007. Les dépenses des ménages en produits manufacturés ralentissent mais restent dynamiques. Il en est de même de l'investissement des entreprises en produits manufacturés qui décélère légèrement mais reste bien soutenu par les dépenses en biens d'équipement. Les exportations de biens manufacturés accélèrent fortement en volume. Au sein de la branche manufacturière, la hausse de la production s'accroît dans la plupart des branches à l'exception de l'agroalimentaire (+0,3 %, après +0,7 %). La production en cokéfaction-raffinage se redresse, après les grèves du printemps 2016 (+0,6 %, après -2,2 %). La production de matériel de transport comme

celle des biens d'équipement progressent plus fortement (respectivement +4,6 % après +3,5 % et +2,7 % après +1,9 %). La production des « autres industries » accélère légèrement (+2,0 %, après +1,8 %). Après s'être stabilisée en 2016, la production dans la construction accélère nettement (+3,4 %, après +0,2 %). Enfin, la production agricole en volume se redresse et renoue avec la croissance, après une très mauvaise année 2016 (+2,2 %, après -5,4 %).

La production de **services marchands** accélère en 2017 (+3,0 %, après +1,9 % en 2016). L'investissement en services accentue sa progression notamment du fait des dépenses dans l'information et la communication ainsi que dans les activités scientifiques et techniques (en particulier la recherche et développement) et dans les services administratifs et de soutien. L'accélération de la production de services est due à l'ensemble des branches : le commerce (+2,7 %, après +1,6 % en 2016), les activités financières (+0,0 %, après -1,5 %), les services aux entreprises (+4,4 %, après +2,9 %), les services de transport (+4,0 %, après +3,1 % en 2016), l'hébergement-restauration (+4,3 %, après +3,1 %), l'information-communication (+5,3 %, après +4,3 %) et le logement (+1,0 %, après +0,4 %). La production de **services non marchands**, quant à elle, ralentit légèrement en 2017 (+1,0 %, après +1,3 %). ■

Définitions

Branche d'activité : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Production (au sens de la comptabilité nationale) : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Contribution à l'évolution d'un agrégat, industrie manufacturière, production marchande, services marchands, services non marchands, valeur ajoutée : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « L'industrie manufacturière en 2017 », *Insee Première* n° 1706, juillet 2018.
- « Les comptes de la Nation en 2017 – Le PIB accélère (+2,2 %, après +1,2 %), le pouvoir d'achat des ménages augmente modérément », *Insee Première* n° 1697, mai 2018.
- « La production industrielle en hausse de 0,5 % dans la zone euro », *communiqué de presse* n° 81, Eurostat, mai 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Production par branche d'activité

	Production en milliards d'euros courants								Évolution en volume en % ¹		
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2017	15/14	16/15	17/16
Agriculture, sylviculture et pêche	4,2	9,0	15,1	38,8	68,4	72,0	78,8	85,6	-1,8	-5,4	2,2
Ind. manufacturière, ind. extractives et autres	14,2	38,1	86,9	304,5	562,6	760,1	853,8	923,8	1,2	1,6	2,0
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1,0	3,0	6,6	27,8	54,8	74,3	143,8	152,0	0,8	1,3	1,3
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	4,4	8,9	17,1	52,1	104,7	121,6	141,2	159,3	-0,8	0,7	0,3
Cokéfaction et raffinage	0,4	1,3	3,4	24,7	20,6	36,0	46,7	34,5	4,5	-2,2	0,6
Fabr. de machines et d'équip. électriques ²	1,3	4,3	11,8	39,2	71,7	104,9	80,6	84,6	0,5	1,9	2,7
Fabrication de matériels de transport	0,7	2,6	6,5	25,2	59,7	100,3	103,1	135,8	4,4	3,5	4,6
Fabrication d'autres produits industriels	6,4	17,9	41,5	135,4	251,2	323,0	338,4	357,6	1,0	1,8	2,0
Construction	1,8	7,0	22,4	74,3	142,4	171,2	265,0	287,5	-1,2	0,2	3,4
Services principalement marchands	9,3	29,2	84,1	325,4	807,8	1 244,9	1 819,1	2 127,9	2,3	1,9	3,0
Commerce, transports, héb. et restauration	5,3	15,6	38,4	136,6	314,3	457,3	633,7	745,1	2,5	2,2	3,3
Information et communication	0,6	1,9	5,7	25,8	69,1	124,9	183,8	204,7	3,3	4,3	5,3
Activités financières et d'assurance	0,6	2,2	8,1	38,4	105,6	135,1	200,5	212,0	2,6	-1,5	0,0
Activités immobilières	0,6	2,5	10,4	40,1	113,1	181,4	279,6	313,8	1,5	0,4	1,0
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	1,6	5,3	17,3	69,2	170,4	285,3	431,2	549,7	2,5	2,9	4,4
Autres services	0,5	1,7	4,2	15,4	35,4	60,9	90,2	102,7	0,0	3,1	1,2
Services principalement non marchands³	2,7	8,0	23,5	102,9	242,5	361,1	524,8	603,7	1,0	1,3	1,0
Total des branches	32,2	91,3	232,1	845,9	1 823,7	2 609,3	3 541,5	4 028,5	1,5	1,5	2,5

1. Aux prix de l'année précédente. 2. Y.c. fabrication d'équipements électroniques et informatiques. 3. Regroupement « Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale ».

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

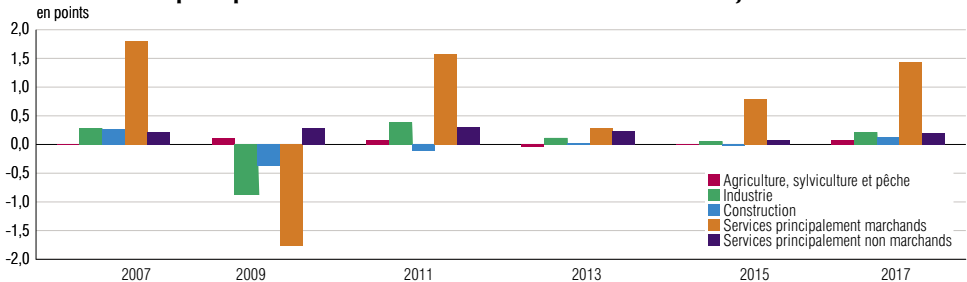
Valeur ajoutée brute par branche d'activité

	Valeur ajoutée en milliards d'euros courants								Évolution en volume en % ¹		
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2017	15/14	16/15	17/16
Agriculture, sylviculture et pêche	2,4	4,9	8,3	16,3	33,0	31,0	32,0	34,6	0,1	-12,3	4,8
Ind. manufacturière, ind. extractives et autres	3,8	11,5	27,8	95,7	198,9	250,4	248,0	285,8	0,4	1,1	1,5
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,3	0,9	2,6	12,1	28,2	36,4	41,9	53,5	-0,7	-0,4	0,6
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,7	1,5	3,7	13,5	28,9	34,3	37,0	45,1	1,6	4,2	1,3
Cokéfaction et raffinage	0,0	0,2	0,4	2,1	1,3	2,2	1,8	3,5	8,6	28,5	-0,6
Fabr. de machines et d'équip. électriques ²	0,5	1,6	4,4	14,3	28,8	36,9	29,8	31,6	-2,2	-0,3	3,2
Fabrication de matériels de transport	0,3	0,9	2,3	8,0	17,6	25,2	25,7	28,5	-0,5	-1,3	3,4
Fabrication d'autres produits industriels	2,0	6,3	14,5	45,7	94,2	115,5	111,6	123,6	1,2	0,9	1,2
Construction	0,7	2,7	8,7	29,8	58,7	64,4	108,1	112,1	-0,6	-1,4	2,4
Services principalement marchands	5,0	16,1	48,7	182,8	470,3	705,4	1 006,6	1 150,0	1,4	1,7	2,6
Commerce, transports, héb. et restauration	2,8	8,3	21,0	72,5	174,0	238,8	319,9	363,6	2,1	1,2	3,6
Information et communication	0,3	1,1	3,6	15,5	43,4	68,4	92,3	106,9	3,8	3,9	5,4
Activités financières et d'assurance	0,3	1,1	3,8	15,8	44,9	54,4	81,6	71,9	0,2	0,5	-6,8
Activités immobilières	0,5	2,1	8,4	30,1	87,8	146,6	227,6	264,4	0,3	0,2	1,2
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	0,7	2,6	9,5	39,6	98,7	158,7	230,4	282,0	1,7	3,2	4,6
Autres services	0,3	1,0	2,5	9,2	21,5	38,4	54,9	61,1	-1,1	2,7	0,7
Services principalement non marchands³	1,8	5,8	17,4	78,5	182,8	275,1	403,1	459,6	0,3	1,3	0,9
Total des branches	13,7	41,1	111,0	403,0	943,9	1 326,3	1 797,8	2 042,1	0,9	1,1	2,1

1. Aux prix de l'année précédente. 2. Y.c. fabrication d'équipements électroniques et informatiques. 3. Regroupement « Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale ».

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Contribution des principales branches d'activité à l'évolution de la valeur ajoutée de 2007 à 2017



Note : valeur ajoutée brute par branche en volume aux prix de l'année précédente chaînés.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

11.4 Prix à la consommation

Après une accélération en janvier 2017 à + 1,3 %, le taux d'**inflation** mesuré par la variation sur un an de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** baisse progressivement jusqu'en juillet 2017 avant de remonter régulièrement au second semestre pour atteindre + 1,2 %, fin 2017. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit globalement le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. De même, l'indicateur d'**inflation sous-jacente**, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), remonte très lentement de février à décembre 2017, passant de + 0,2 % à + 0,6 % fin 2017.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent davantage en 2017 qu'en 2016 (+ 1,0 %, après + 0,2 % entre 2015 et 2016) : l'inflation atteint ainsi un niveau supérieur à celui de 2013. Ce dynamisme reflète un vif rebond des prix de l'énergie et une accélération des prix de l'alimentation et du tabac. Seul un recul un peu plus prononcé des prix des produits manufacturés modère la hausse de l'inflation, alors que les prix des services croissent au même rythme qu'en 2016.

Après trois années de baisse consécutive, les prix des produits énergétiques sont en forte hausse en 2017 (+ 6,2 % en moyenne, après - 2,8 %) en lien avec la fiscalité accrue sur les carburants en janvier 2017 et la remontée du cours moyen du Brent. Tous les prix des produits pétroliers rebondissent nettement :

combustibles liquides (+ 17,3 % en moyenne), gazole (+ 11,7 %) et essence (+ 5,8 %). Les prix du gaz participent aussi à la hausse de l'inflation énergétique (+ 4,6 %, après - 7,6 % en 2016). En revanche, les prix de l'électricité ralentissent (+ 0,4 %, après + 3,1 %).

En 2017, les prix des produits alimentaires (y compris boissons, alcoolisées ou non) augmentent plus rapidement qu'en 2016 (+ 1,0 % en moyenne, après + 0,6 %), avec une nette accélération des prix des produits alimentaires hors produits frais. Après deux années de faible hausse, les prix du tabac augmentent davantage : + 2,7 % entre 2016 et 2017 en lien avec le relèvement des taxes.

En 2017, les prix des produits manufacturés diminuent (- 0,6 % en moyenne, après - 0,5 % en 2016). Ceux des articles d'habillement et de chaussures sont stables. Le recul des prix des produits de santé se poursuit pour la quatrième année consécutive. Enfin, les prix des autres produits manufacturés baissent (- 0,2 % en moyenne en 2017, après - 0,1 %).

L'inflation dans les services est inchangée en 2017, à + 1,0 %, comme en 2016. Les prix des services de transport rebondissent nettement (+ 2,0 %, après - 1,5 %). Ceux des services de santé augmentent vivement à la suite de la revalorisation des tarifs de consultation (+ 1,3 %, après + 0,2 %). En revanche, les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2017, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Quant aux prix des services de communication, ils se replient fortement, après trois années de hausse. ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 2017 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 102, Eurostat, juin 2018.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2017 », *Informations rapides* n° 8, Insee, janvier 2018.
- Séries chronologiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2017

en %

Fonction de consommation	Pondération ¹		Évolution 17/16		Fonction de consommation	Pondération ¹		Évolution 17/16	
	2017	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²		2017	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²
Ensemble (y c. tabac)	10 000	1,0	1,2		Transport	1 451	3,1	2,8	
Ensemble (hors tabac)	9 812	1,0	1,1		Achats de véhicules	362	0,7	1,7	
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 435	1,1	1,4		Utilisation de véhicules personnels	801	4,5	3,9	
Produits alimentaires	1 311	1,1	1,5		Services de transport	288	2,0	1,1	
Boissons non alcoolisées	124	0,6	0,7		Communications	285	-4,2	-4,2	
Boissons alcoolisées et tabac	380	1,6	3,3		Services postaux	17	3,8	3,8	
Boissons alcoolisées	192	0,6	0,7		Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-8,6	-5,0	
Tabac	188	2,7	6,0		Services de téléphonie et de télécopie	225	-4,0	-4,6	
Habillement et chaussures	447	0,1	0,0		Loisirs et culture	894	0,3	0,5	
Habillement	357	0,1	0,0		Équipements audio-visuels, photo et informatiques	138	-2,2	-1,2	
Chaussures y c. réparation	90	-0,2	-0,1		Autres biens durables (loisirs)	46	-1,4	1,5	
Logement, chauffage, éclairage	1 418	1,6	1,4		Autres articles et équip. de loisirs	242	-0,2	0,3	
Logers d'habitation	629	0,2	0,2		Services récréatifs et culturels	309	1,1	1,2	
Entretien et réparation courante du log.	172	1,5	1,6		Presse, livres et papeterie	140	1,9	2,0	
Distribution d'eau et autres services	159	1,4	1,5		Voyages touristiques tout compris	19	1,7	-6,0	
Chauffage, éclairage	458	3,7	2,9		Éducation	4	1,2	0,6	
Meubles, équip. ménager, entretien maison	530	-0,2	-0,1		Hôtellerie, cafés, restaurants	752	1,6	1,4	
Meubles, tapis, revêtements de sol	154	-0,2	0,0		Restauration et cafés	587	1,4	1,2	
Articles de ménage en textile	39	0,9	1,2		Services d'hébergement	165	2,4	2,0	
Appareils ménagers	87	-2,0	-2,2		Autres biens et services	1 341	1,1	1,2	
Verrière, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,4	0,9		Soins personnels	278	0,3	0,2	
Outillage pour la maison et le jardin	50	-0,5	0,0		Effets personnels (non définis ailleurs)	119	0,9	1,1	
Entretien courant de l'habitation	130	0,4	0,4		Protection sociale	485	0,9	1,0	
Santé	1 063	-0,2	0,5		Assurances	296	2,1	2,3	
Médicaments et produits pharmaceutiques	463	-2,0	-1,7		Services financiers	38	2,5	2,2	
Médecine non hospitalière	600	1,3	2,2		Autres services	125	0,9	1,1	

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

2. Évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages. Note : base 100 en 2015.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

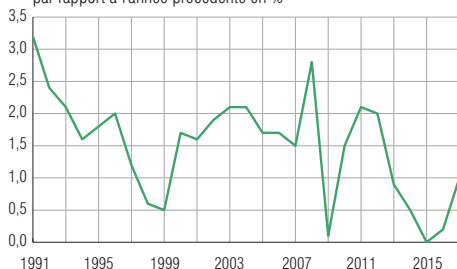
Hausses	17/16	Baisses	17/16
Combustibles liquides	+ 11,1	Pommes de terre	-10,8
Gazole	+ 9,4	Forfaits touristiques	-6,0
Médecins généralistes	+ 7,8	Luminaires	-5,4
Fruits frais	+ 6,7	Matériel de téléphonie et de télécopie	-6,0
Huiles et graisses	+ 7,4	Matériel de nettoyage	-5,0
Tabac	+ 6,0	Appareils de transformation d'aliments	-5,0
Essence	+ 5,3	Appareils de cuisson	-4,2
Hydrocarbures liquéfiés (butane, propane, etc.)	+ 5,1	Matériel de traitement de l'information	-3,9
Services postaux	+ 3,8	Appareils photo et caméras	-3,8
Journaux et publications périodiques	+ 3,8	Tapis et moquettes	-3,4

Champ : France hors Mayotte. Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1991 à 2017

par rapport à l'année précédente en %



Champ : France hors Mayotte. Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

	17/16		17/16
Allemagne	1,6	Lettonie	2,2
Autriche	2,3	Lituanie	3,8
Belgique	2,1	Luxembourg	1,6
Chypre	-0,4	Malte	1,3
Espagne	1,2	Pays-Bas	1,2
Estonie	3,8	Portugal	1,6
Finlande	0,5	Slovaquie	2,0
France	1,2	Slovénie	1,9
Grèce	1,0	Zone euro	1,7
Irlande	0,5	UE	1,4
Italie	1,0		

Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.

Source : Eurostat (extraction du 24 mai 2018).

11.5 Indicateurs de richesse nationale

L'appréhension de la performance de la France va au-delà du seul indicateur **produit intérieur brut (PIB)**. Les 10 **indicateurs de richesse nationale** adoptés par le gouvernement pour mettre en œuvre la loi visant à la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques éclairent trois enjeux majeurs que sont la préparation de l'avenir, la cohésion sociale et la qualité de vie. Ces indicateurs concernent non seulement le bien-être présent et futur de la nation, mais également le **bien-être « ailleurs »**, c'est-à-dire celui des autres régions du monde, impactées par notre mode de vie. Ils peuvent être considérés comme un résumé synthétique du tableau de bord d'une centaine d'indicateurs sélectionnés pour le suivi national de la mise en œuvre de l'**Agenda 2030 des Nations unies**.

Outre la croissance du PIB, la performance économique de la France est appréciée par l'évolution du taux d'emploi, et sa soutenabilité par l'effort de recherche et le taux d'endettement de la nation. Depuis 2005, la croissance économique par habitant a été plus modérée pour la France que pour l'ensemble de l'Union européenne (UE). Toutefois, le **taux d'emploi des 15-64 ans** continue d'augmenter pour atteindre son plus haut niveau depuis 30 ans. Dans le même temps, le poids de la **dette publique notifiée** a progressé de 67,4 % du PIB en 2005 à 98,5 % fin 2017. Enfin, la part des **dépenses de recherche** dans le PIB, à 2,2 %, reste significativement inférieure à l'objectif des 3 % fixé par la stratégie « Europe 2020 ».

Pour ce qui est du bien-être et de la cohésion sociale, les indicateurs font ressortir un diagnostic contrasté. Le taux de **pauvreté en conditions de vie** continue la baisse amorcée en 2013 pour atteindre 11,1 % en 2017. Après avoir diminué en 2013, les **inégalités de revenus** sont quasiment stables depuis. Au-delà de faibles fluctuations annuelles, l'**espérance de vie en bonne santé** croît légèrement sur longue période. Le taux de **sorties précoces du système scolaire** a baissé de 2,4 points depuis 2010. Par rapport à la moyenne de ses partenaires européens, la France a une distribution de revenu moins inégalitaire, une espérance de vie en bonne santé dans la moyenne européenne et moins de sorties précoces, mais un taux d'emploi légèrement inférieur. En matière de **satisfaction dans la vie**, la France se situe au-dessous des pays nordiques, mais au-dessus des pays méditerranéens.

Quant à la protection environnementale, le bilan est nuancé. La pression sur l'environnement est appréciée par l'**empreinte carbone** et l'**artificialisation des sols**. L'empreinte carbone, qui mesure les émissions de **gaz à effet de serre (GES)** liées à notre consommation, s'établit à 11,2 tonnes **équivalent CO₂** par personne en 2017. Les importations sont responsables d'environ 56 % de l'empreinte carbone de la France en 2017, contre 50 % en 2010 et 34 % en 1995. En 2017, les espaces artificialisés occupent 9,7 % du territoire et leur expansion est plus rapide que l'augmentation de la population. Toutefois, le rythme de cette consommation d'espace s'est un peu ralenti depuis 2009. ■

Définitions

Agenda 2030 des Nations unies : programme de développement durable à l'horizon 2030 fixant 17 objectifs universels pour l'humanité, la planète et la prospérité, que les 193 États membres de l'ONU se sont engagés à mettre en œuvre en septembre 2015.

Indicateurs de richesse nationale : pour mettre en œuvre la loi 2015-411 du 13 avril 2015, dite loi Eva Sas, qui invite à la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans l'évaluation et la définition des politiques publiques, le gouvernement a adopté en octobre 2015 un tableau de bord de 10 indicateurs qui alimentera chaque année un rapport annexé au projet de loi de finances. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Artificialisation des sols, bien-être « ailleurs », dépense intérieure de recherche, dette publique notifiée, empreinte carbone, équivalent CO₂, espérance de vie en bonne santé (à la naissance), gaz à effet de serre (GES), inégalité de revenus, niveau de vie, pauvreté en conditions de vie, produit intérieur brut (PIB), satisfaction dans la vie, sorties précoces du système éducatif, taux d'emploi, UTCATF : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- Base de données « Les nouveaux indicateurs de richesse » sur le site insee <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281778>.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Indicateurs de richesse nationale 11.5

Indicateurs de richesse nationale

	2005	2010	2013	2014	2015	2016	2017
Rappel de l'indicateur traditionnel							
Évolution du PIB par habitant (en volume par rapport à l'année précédente et en %)							
France	0,9	1,4	0,1	0,5	0,7	(p) 0,8	(p) 1,8
Dimension économique							
1. Taux d'emploi des 15-64 ans (en %)							
France hors Mayotte	63,2	63,5	63,5	63,7	63,8	64,2	64,7
2. Dépense de recherche / PIB (en %) ¹							
France	2,04	2,18	2,24	2,28	2,23	(p) 2,22	(e) 2,19
3. Dette publique au sens de Maastricht (en % du PIB)							
France	67,4	85,3	93,4	94,9	95,6	98,2	98,5
Dimension sociale							
4. Espérance de vie en bonne santé (en années) ²							
France ³ - Femmes	64,6	63,3	64,2	64,1	64,4	64,1	64,9
France ³ - Hommes	62,3	61,8	62,9	63,3	62,6	62,7	62,6
5. Satisfaction dans la vie (note de 1 à 10)							
France métropolitaine	...	7,3	7,1	7,1	7,2	7,2	(p) 7,2
6. Inégalités de revenus ⁴							
France métropolitaine	4,2	4,5	4,3	4,3	4,4	4,3	(e) 4,3
7. Taux de pauvreté en conditions de vie (en %)							
France métropolitaine	13,2	12,6	12,0	11,9	11,1	11,0	(p) 11,1
8. Sorties précoces du système scolaire (en % de la population des 18-24 ans)							
France hors Mayotte	11,2	11,3	9,8	(p) 9,0	(p) 9,2	(p) 8,8	(p) 8,9
Dimension environnementale							
9. GES (en tonnes équivalent CO ₂ par personne) ⁵							
France métropolitaine - Empreinte carbone	11,8	11,4	11,1	10,8	(e) 11,0	(e) 11,1	(e) 11,2
France métropolitaine - Émission sur le sol national	8,5	7,6	7,1	6,6	6,6	6,6	(p) 6,7
10. Artificialisation des sols (en % du territoire national)							
France hors Mayotte et Guyane	9,4	(e) 9,5	(e) 9,7

1. Rupture de série en 2010. 2. Calcul Ined-Inserm avec la méthode Ehemu qui utilise l'information empirique sur la mortalité aux âges élevés. Elle s'écarte de la méthode utilisée par Eurostat qui ferme ses tables de mortalité au-delà de 85 ans. 3. France hors Mayotte jusqu'en 2013, y c. Mayotte à partir de 2014. 4. Estimation par un modèle de simulation pour l'année 2017. 5. Limités à CO₂, CH₄ et N₂O.
Note : données révisées ; les définitions des indicateurs sont fournies en annexes.
Sources : Depp ; Drees ; Insee ; SDES ; SIES ; SSP Agriculture.

Indicateurs de richesse nationale dans quelques pays de l'UE

	Taux d'emploi des 15-64 ans	Dépense intérieure de R&D ^{1,2}	Dette publique	Espérance de vie en bonne santé, femmes	Espérance de vie en bonne santé, hommes	Satisfaction dans la vie (note de 1 à 10)	Dispersion des revenus ³	Pauvreté en conditions de vie	Sorties précoces	Gaz à effet de serre ⁴	Artificialisation des sols
	2017 en %	2017 en % du PIB	2017 en % du PIB	2016 en années	2016 en années	2013	2016	2017 en %	2017 en % des 18-24 ans	2016 en te CO ₂ par personne	2015 en %
Allemagne	75,2	(e) 3,02	63,9	67,3	65,3	7,3	4,5	9,1	10,1	11,0	7,4
Belgique	63,1	(p) 2,58	103,4	63,8	63,7	7,6	3,8	11,3	8,9	10,4	11,4
Bulgarie	66,9	(p) 0,75	25,6	67,5	64,0	4,8	8,2	43,8	12,7	8,3	1,8
Danemark	74,2	(p) 3,06	36,1	60,3	60,3	8,0	4,1	6,8	8,8	8,8	6,9
Espagne	61,1	(p) 1,20	98,1	66,5	65,9	6,9	6,6	12,8	18,3	7,0	3,4
France	64,7	(e) 2,19	98,5	64,1	62,6	7,1	4,4	11,1	8,9	6,9	5,4
Grèce	53,5	(p) 1,13	176,1	64,7	63,8	6,2	6,1	36,0	6,0	8,5	3,4
Irlande	67,7	1,05	68,4	69,8	67,3	7,4	4,6	14,8	5,1	12,9	3,8
Italie	58,0	(p) 1,35	131,2	67,2	67,6	6,7	5,9	17,9	14,0	7,1	6,9
Luxembourg	66,3	(p) 1,26	23,0	58,9	61,4	7,5	5,0	4,4	7,3	17,2	9,8
Pays-Bas	75,8	(p) 1,99	57,0	57,8	62,8	7,8	4,0	6,9	7,1	11,5	12,1
Pologne	66,1	1,03	50,6	64,6	61,3	7,3	4,6	13,2	5,0	10,4	3,5
Portugal	67,8	(p) 1,32	124,8	57,4	59,9	6,2	5,7	18,0	12,6	6,5	5,3
Rép. tchèque	73,6	1,79	34,7	64,0	62,7	6,9	3,4	9,8	6,7	12,3	4,6
Roumanie	63,9	0,50	35,1	59,0	59,8	7,1	6,5	37,2	18,1	5,7	2,2
Royaume-Uni	74,1	(p) 1,67	87,4	63,1	63,0	7,3	5,4	12,3	10,6	7,4	6,5
Suède	76,9	3,33	40,8	73,3	73,0	7,9	4,3	4,2	7,7	5,3	1,6
UE	67,7	(p) 2,07	81,6	64,2	63,5	7,1	5,1	(e) 14,5	10,6	8,4	4,2

1. La part de la dépense intérieure de R&D (DIRD) dans le PIB calculée par Eurostat peut s'éloigner légèrement du calcul OCDE, Eurostat convertissant les données de recherche en euros alors que l'OCDE les convertit en dollars PPA. 2. Donnée SIES pour la France. 3. La donnée est celle de l'année de perception du revenu et pas celle de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) comme le fait Eurostat dans ses publications ; rapport interquartile de revenu. 4. Tonne équivalent CO₂, pour les gaz suivants : CO₂, N₂O, CH₄, HCF, PFC, SF₆, NF₃, champ ensemble des secteurs sources d'émissions atmosphériques, hors UTCATF et items.
Note : les définitions des indicateurs sont fournies en annexes.

Source : Eurostat (extraction du 3 février 2019).

12.1 Monnaie - Crédit

À la fin de l'année 2017, l'endettement des **agents non financiers (ANF) résidents** s'établit à 5 239,6 milliards d'euros, en hausse de 4,0 % sur l'année, après + 4,7 % en 2016. La dette des ménages – y compris les **institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)** – augmente plus fortement en 2017 qu'en 2016. En revanche, la dette des **sociétés non financières (SNF)** et celle des **administrations publiques (APU)** progressent moins vite. Exprimés en proportion du PIB, les **ratios d'endettement** des SNF et des APU augmentent moins vite en 2017 (respectivement + 0,6 point et + 0,3 point pour s'établir à 71,7 % et 98,5 %) ; parallèlement, celui des ménages s'accroît de 1,4 point pour s'établir à 58,3 %.

S'agissant des formes d'endettement des SNF, la croissance de l'encours de crédits obtenus auprès des institutions financières reste soutenue. En revanche, l'endettement sous forme de titres de créances ralentit sous l'effet d'une moindre hausse des émissions nettes de titres de long terme alors que l'encours des titres de court terme accélère (+ 13,3 % en 2017). Au total, la part des titres de créance émis par les SNF dans leur endettement total est plus petite en 2017 qu'en 2016 (36,6 %, contre 37,4 %).

Le taux de croissance annuel des crédits aux ménages atteint + 5,5 % en 2017. L'environnement de taux bas favorise la progression

des transactions immobilières, financée principalement sous forme de crédits par les ménages.

L'endettement bancaire des APU diminue (– 2,0 % en 2017). Parallèlement, l'encours des titres de créance à long terme qu'elles émettent augmente (+ 4,4 %), tandis que l'encours de titres de créance à court terme recule légèrement (– 0,3 %).

La croissance de la monnaie au sens large est demeurée robuste fin 2017, en ligne avec le rythme régulier d'expansion monétaire observé depuis mi-2015. La croissance de la monnaie a été soutenue par le faible coût d'opportunité de la détention des instruments les plus liquides dans un environnement de **taux d'intérêt** très bas, ainsi que par l'incidence des mesures de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne. Les composantes les plus liquides ont continué d'apporter la principale contribution à la croissance de la monnaie au sens large. Les sources internes de la création monétaire sont restées le principal moteur de la croissance de la monnaie au sens large. Dans le même temps, le redressement de la croissance des prêts accordés au secteur privé s'est poursuivi. Le flux annuel du financement externe total à destination des SNF de la zone euro se serait renforcé au quatrième trimestre 2017. Cette évolution reflète de nouvelles améliorations de la dynamique des prêts bancaires. ■

Définitions

Agents non financiers (ANF) résidents : ensemble regroupant les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières et les administrations publiques (APU), ces dernières regroupant l'État, les organismes divers d'administration centrale (Odac), les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale.

Ratios d'endettement : généralement exprimés en pourcentage du PIB, leur suivi permet d'apprécier l'adéquation des financements obtenus sous forme d'emprunts par les agents économiques aux évolutions de l'économie réelle. La répartition par instruments des financements obtenus (crédits, titres de créance) fournit des indications sur les substitutions entre les différentes formes d'endettement.

Administrations publiques (APU), agrégats monétaires (M1, M2, M3), dépôt à terme, dépôt à vue, institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), sociétés non financières (SNF), taux d'intérêt : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « La monnaie fiduciaire en France en 2017 : une demande toujours dynamique », *Bulletin de la Banque de France* n° 218/2, Banque de France, juillet – août 2018.
- « Rapport annuel de la Banque de France 2017 », Banque de France, mars 2018.
- « Bulletin économique de la BCE », n° 2, Banque centrale européenne, mars 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Endettement des agents non financiers en 2017

en fin d'année en milliards d'euros

	Encours	17/16 en %
Endettement des agents non financiers	5 239,6	4,0
Ménages et ISBLSM	1 334,6	5,5
Sociétés non financières	1 647,2	3,9
Administrations publiques ¹	2 257,8	3,2
Crédits auprès des Institutions financières²	2 662,0	4,5
Ménages et ISBLSM	1 334,6	5,5
Sociétés non financières	1 043,9	5,2
Administrations publiques	281,8	-2,0
Dépôts au passif du Trésor³	37,4	1,5
Financements de marché	2 484,2	3,0
Sociétés non financières	603,3	1,9
Titres de créance à court terme	37,0	13,3
Titres de créance à long terme	566,3	1,3
Administrations publiques	1 938,6	4,0
Titres de créance à court terme	170,6	-0,3
Titres de créance à long terme	1 768,0	4,4

1. Dette publique au sens de Maastricht. 2. Institutions financières monétaires et les autres intermédiaires financiers (organismes de titrisation, etc.). 3. Dépôts auprès du Trésor pour toutes les contreparties autres que les administrations publiques.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

Principaux indicateurs monétaires et financiers en France et dans la zone euro

glissement annuel de déc. à déc. en %

	2014 (r)	2015 (r)	2016 (r)	2017
M1				
Zone euro	8,1	10,6	8,8	8,7
France (contribution)	8,8	14,8	10,6	12,7
M2				
Zone euro	3,8	5,3	4,8	5,1
France (contribution)	3,6	6,7	5,6	8,3
M3				
Zone euro	3,9	4,7	5,0	4,6
France (contribution)	2,7	4,9	5,6	6,6
Crédits au secteur privé				
Zone euro ¹	-0,3	0,7	2,4	2,9
France ^{2,3}	2,6	3,0	4,9	5,3

1. Crédits (y c. crédits titrisés, hors opérations vis-à-vis des chambres de compensation) consentis par les institutions financières monétaires (IFM) résidant dans la zone euro aux résidents de la zone euro hors IFM et hors APU. 2. Crédits (y c. crédits titrisés) consentis par les institutions financières monétaires (IFM) résidant en France aux résidents français hors IFM et hors APU. 3. Non corrigé des effets saisonniers et calendaires.

Note : données corrigées des effets saisonniers et calendaires.

Sources : Banque centrale européenne ; Banque de France.

Dépôts et dépôts à terme

encours fin d'année en milliards d'euros

	2000	2016	2017
Dépôts à vue	333,5	847,3	948,7
dont : ménages ¹	144,0	381,8	420,0
sociétés non financières	105,6	338,1	396,9
Comptes sur livret	274,6	614,4	642,4
dont : livrets A et bleus	115,3	256,4	268,5
livrets soumis à l'impôt	46,1	176,6	190,5
Dépôts à terme de 2 ans ou moins	56,5	134,0	127,0
Dépôts à terme de plus de 2 ans	279,8	506,3	479,1
dont ménages ¹	274,3	334,5	339,2
dont plans d'épargne logement	190,3	258,8	270,1

1. Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Note : dépôts des non-IFM hors administrations centrales.

Source : Banque de France.

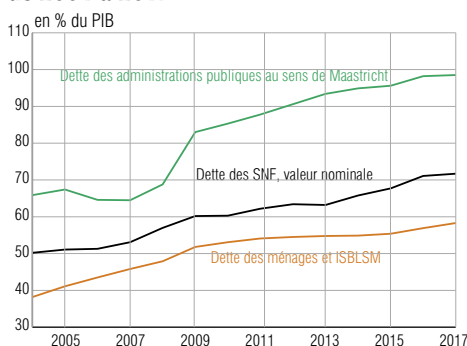
Crédits des établissements de crédit implantés en France à des résidents français

encours fin d'année en milliards d'euros

	2015	2016	2017
Crédits aux résidents par secteur bénéficiaire			
Secteur privé (y c. titrisation)	2 228,9	2 323,0	2 435,3
Administrations publiques	217,0	210,4	207,2
Total	2 445,9	2 533,4	2 642,5
Crédits aux sociétés non financières			
Investissement	605,3	638,5	679,4
Trésorerie	197,0	216,3	227,2
Autres objets	71,8	57,3	58,0
Total	874,1	912,1	964,6
Crédits aux ménages			
Habitat	964,0	997,8	1 058,3
Trésorerie	165,1	173,1	182,8
Autres objets	88,6	87,2	87,0
Total	1 217,7	1 258,1	1 328,1

Source : Banque de France.

Ratios de dette des agents non financiers de 2004 à 2017



Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

Taux d'intérêt à court et à long terme par pays

taux moyen annuel en %

	1999	2016	2017
France			
Court terme	2,96	-0,26	-0,33
Long terme	4,62	0,46	0,81
Zone euro			
Court terme	2,96	-0,26	-0,33
Long terme	4,66	0,93	1,17
Royaume-Uni			
Court terme	5,60	0,51	0,35
Long terme	5,09	1,31	1,24
États-Unis			
Court terme	5,33	0,64	1,15
Long terme	5,64	1,84	2,33
Japon			
Court terme	...	0,07	0,06
Long terme	1,75	-0,07	0,05

Note : les taux interbancaires à trois mois (taux à court terme) sont identiques pour tous les pays de la zone euro. Les taux à long terme sont les taux se référant au rendement des obligations d'État.

Source : OCDE.

12.2 Épargne - Patrimoine

Fin 2017, le **patrimoine** économique **national** s'élève à 14 762 milliards d'euros (Md€), soit l'équivalent de 7,9 fois le **produit intérieur net** de l'année. Sa progression se poursuit à un rythme soutenu (+ 3,7 %, après + 2,7 % en 2016). Elle est portée, cette année encore, par l'accélération du patrimoine non financier (+ 3,9 %, après + 3,1 %), notamment celle du patrimoine en terrains bâtis, logements et autres constructions. Les actifs et passifs financiers augmentent au même rythme (+ 6,5 %, après respectivement + 4,5 % et + 4,8 % en 2016). *In fine*, le patrimoine financier net s'établit à 23 Md€ en 2017, après 48 Md€ en 2016. En 2017, la valeur des **fonds propres** des **sociétés non financières (SNF)** continue de croître à un rythme très élevé (+ 10,2 %, après + 5,8 % en 2016). Comme les années précédentes, cela s'explique par la hausse du prix des actions au cours de l'année 2017. Les fonds propres des **sociétés financières** progressent aussi, mais moins fortement que ceux des SNF. Enfin, le patrimoine des **administrations publiques (APU)** se redresse en 2017. Il s'établit à 190 Md€ en 2017, contre 124 Md€ en 2016, ceci résultant principalement de variations de prix du patrimoine financier net avec la dépréciation de titres de créance et la valorisation des entreprises publiques.

En 2017, le **patrimoine des ménages** progresse (+ 3,8 %), essentiellement en raison de l'augmentation des prix de l'immobilier.

En 2017, ce patrimoine immobilier augmente de 3,3 %, après + 2,9 % en 2016. Cette accélération reflète à la fois celle du prix des logements anciens et le dynamisme de la construction neuve. Au total, le patrimoine non financier des **ménages** s'accroît de 3,5 % en 2017, pour s'établir à 7 679 Md€. Plus forte que celle de l'an passé, cette hausse est aussi supérieure à la moyenne des dix années précédentes. Au sein des actifs financiers, les ménages continuent de privilégier les placements bancaires. L'encours en numéraire et dépôts progresse. D'une part, les ménages préfèrent les placements en livrets aux placements à risque. D'autre part, les placements sur les dépôts à vue restent dynamiques. L'encours des titres de créance détenus par les ménages diminue assez fortement en 2017 dans un environnement de taux bas. La détention d'actions et de parts de fonds d'investissement accélère. À l'opposé, les placements des ménages en assurance-vie décèlent.

En 2016, 56 % des salariés du secteur marchand non agricole, soit 8,9 millions de salariés, ont eu accès à au moins un dispositif de participation, d'intéressement ou d'**épargne salariale** ; 7,5 millions de salariés ont ainsi bénéficié d'un complément de rémunération. Le **plan d'épargne entreprise**, qui couvre 46 % des salariés, demeure le plus répandu des dispositifs car il sert de support principal de versement des primes de participation et d'intéressement. ■

Définitions

Épargne salariale : ensemble de dispositifs dont l'objectif est d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de favoriser l'épargne collective et le développement des investissements des entreprises.

Patrimoine national : patrimoine des résidents sur le territoire national. Il repose sur la propriété d'actifs économiques susceptibles de faire l'objet de transactions. En particulier, il ne comprend pas les monuments historiques.

Administrations publiques (APU), **épargne des ménages**, **fonds propres**, **ménage**, **patrimoine**, **plan d'épargne entreprise (PEE)**, **produit intérieur net (PIN)**, **revenu disponible brut des ménages (RDB)**, **sociétés financières**, **sociétés non financières (SNF)**, **taux d'épargne des ménages**, **taux d'épargne financière**, **taux d'investissement en logement** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le patrimoine économique national en 2017 – Une progression dynamique tirée par les prix de l'immobilier », *Insee Première* n° 1731, janvier 2019.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2018.
- « Participation, intéressement et épargne salariale en 2016 : les sommes distribuées aux salariés progressent pour la troisième année consécutive », *Dares Résultats* n° 40, août 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Patrimoine national des secteurs institutionnels fin 2017

en milliards d'euros

	Ménages ¹	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ensemble de l'économie nationale
Actifs non financiers	7 679	4 740	292	2 028	14 739
dont : logements	3 682	715	44	63	4 504
autres bâtiments et génie civil	163	814	68	971	2 017
machines et équipements	42	535	17	32	625
terrains	3 617	1 617	115	799	6 147
Actifs financiers²	5 446	8 829	14 254	1 305	29 834
dont : numéraires et dépôts	1 491	617	3 621	147	5 876
titres de créances	58	68	3 581	55	3 762
crédits	10	1 610	3 201	101	4 922
actions et parts de fonds d'investissement	1 555	5 200	2 705	575	10 035
systèmes d'assurances et de garanties	2 027	42	125	5	2 198
Ensemble des actifs³	13 125	13 569	14 546	3 333	44 573
Passifs financiers⁴	1 631	11 052	13 937	3 143	29 763
dont : numéraires et dépôts	///	///	6 186	122	6 311
titres de créances	///	655	1 492	2 231	4 378
crédits	1 342	2 629	463	305	4 739
actions et parts de fonds d'investissement	10	6 780	2 626	45	9 461
systèmes d'assurances et de garanties	///	///	2 217	///	2 220
Patrimoine financier net⁴	3 815	- 2 223	269	- 1 837	23
Patrimoine (ou valeur nette)⁵	11 494	2 517	561	190	14 762

1. Y.c. entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif au service des ménages. 2. Hors produits dérivés. 3. Somme des actifs non financiers et des actifs financiers. 4. Différence entre les actifs financiers et les passifs financiers. 5. Différence entre l'ensemble des actifs et les passifs financiers.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

Dispositifs d'épargne salariale

	2006	2010 ¹	2016
Participation			
Montant brut distribué ²	6 926	7 380	6 714
Nombre de bénéficiaires ³	4 981	(r) 5 226	4 904
Montant moyen en euros	1 391	(r) 1 412	1 369
Intéressement			
Montant brut distribué ²	6 391	7 185	8 318
Nombre de bénéficiaires ³	4 076	4 646	4 797
Montant moyen en euros	1 568	1 546	1 734
Plan d'épargne entreprise (PEE)			
Montant brut distribué ²	1 290	1 338	1 549
Nombre de bénéficiaires ³	2 339	2 256	2 313
Montant moyen en euros	551	593	670

1. Données révisées pour 2010, méthode de pondération des enquêtes Ace-mo revue. 2. En millions d'euros. 3. En milliers.

Champ : France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole, hors intérim et secteur domestique.

Source : Dares.

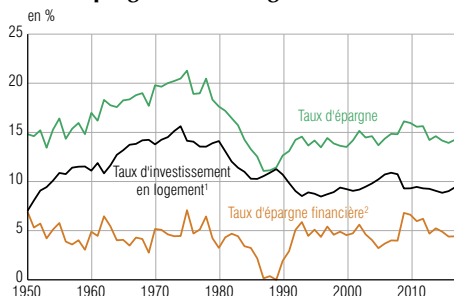
Taux d'épargne des ménages dans quelques pays de l'UE

	en %			
	2000 (r)	2005 (r)	2010 (r)	2017
Allemagne	15,2	16,2	16,8	17,3
Autriche	15,8	16,1	14,8	12,4
Belgique	15,9	14,8	14,9	11,5
Danemark	2,4	3,5	8,6	11,9
Espagne	10,5	9,3	10,1	5,5
Finlande	9,7	7,9	9,8	5,7
France	13,3	13,5	15,6	(p) 13,9
Hongrie	11,9	12,6	11,5	12,1
Italie	12,9	14,7	11,1	9,6
Pays-Bas	9,8	9,5	13,3	(p) 15,4
Portugal	10,5	9,2	9,2	(p) 4,7
Rép. tchèque	11,5	11,0	12,7	9,5
Royaume-Uni	9,1	7,5	10,9	4,5
Slovénie	12,9	15,3	12,9	13,9
UE	11,8	11,2	12,1	9,7

Note : taux d'épargne en % du revenu disponible brut des ménages.

Source : Eurostat (extraction du 29 janvier 2019).

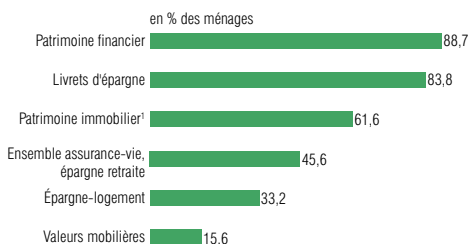
Taux d'épargne des ménages de 1950 à 2017



1. Rapport entre la formation brute de capital fixe des ménages et le revenu disponible brut. 2. Rapport entre la capacité de financement des ménages et le revenu disponible brut.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Taux de détention par grand type d'actif en 2018



1. Y.c. en usufruit pour la résidence principale.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Source : Insee, enquêtes HVP 2017-2018.

12.3 Bourse - Marchés financiers

Les émissions nettes de **titres de créance** et d'actions cotées des résidents français s'élevèrent à 157 milliards d'euros (Md€) en 2017, en hausse de 63 Md€ par rapport à 2016. Cette progression est due à la fois aux titres de créance (136 Md€, après 87 Md€) et aux actions cotées (21 Md€, après 7 Md€). Les émissions nettes de titres de créance s'établissent à 115 Md€ pour le compartiment de long terme (+ 26 Md€ par rapport à 2016) et à 21 Md€ pour celui de court terme (+ 23 Md€ par rapport à 2016).

Les **sociétés non financières** ont cependant diminué leurs émissions nettes de titres de créance à 25 Md€, après 42 Md€ en 2016. Ce mouvement provient des titres à long terme (obligations) dont les émissions nettes ont baissé de 22 Md€ pour s'établir à 20 Md€. Dans le même temps, elles ont accru leurs émissions d'actions cotées. Celles-ci s'élevèrent à 19 Md€ en 2017, sur un total de 21 Md€ tous secteurs confondus, soit la plus forte émission depuis 2009.

Les émissions nettes de titres de créance des **institutions financières** ont continué à progresser, pour atteindre 44 Md€, après 0,4 Md€ en 2016. Pour la première fois depuis 2011, les émissions des institutions financières sont positives aussi bien pour les titres de court terme que pour ceux de long terme (22 Md€ d'émissions nettes pour chacun).

Les **administrations publiques (APU)** ont également augmenté leurs émissions nettes de titres de créance à 67 Md€, après 44 Md€ en 2016. Les émissions nettes à long terme

passent de 64 Md€ à 73 Md€ tandis que les titres à court terme font l'objet de remboursements nets pour 6 Md€ (- 20 Md€ de flux nets en 2016).

Soutenus par la reprise et les politiques monétaires accommodantes de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Banque du Japon, les indices boursiers des pays avancés continuent de progresser depuis début 2015 et retrouvent des niveaux comparables ou supérieurs à ceux d'avant-crise. Cette progression a également eu lieu aux États-Unis, alors que la remontée des taux directeurs et la réduction du bilan de la Fed sont très progressives. Le faible niveau des taux d'intérêt et la conjoncture économique favorable ont porté les indices boursiers à des niveaux historiquement élevés fin janvier 2018 et la volatilité à des niveaux historiquement bas. Début février 2018, une augmentation des salaires aux États-Unis plus élevée qu'attendu a provoqué une correction des indices boursiers et une augmentation brutale de la volatilité, les investisseurs s'alarmant des risques inflationnistes aux États-Unis et de la remontée des taux d'intérêt. Sur les marchés émergents, les indices boursiers se reprennent aussi depuis 2016 après un fort décrochage à l'été 2015. Cette reprise boursière est soutenue par le redémarrage progressif de l'activité dans les grandes économies émergentes, ainsi que par le rebond des prix des matières premières au second semestre, favorable aux économies russe et brésilienne, qui en sont exportatrices nettes. ■

Définitions

Institutions financières : établissements de crédit et autres intermédiaires financiers (principalement entreprises d'investissement, organismes de titrisation, sociétés de caution mutuelle). Les institutions financières correspondent à un périmètre plus restreint que celui des sociétés financières qui incluent les sociétés d'assurance, les OPC, les auxiliaires financiers et les institutions captives. Les institutions financières incluent les établissements de crédit et les autres intermédiaires financiers (secteurs institutionnels S.122 et S.125 des comptes nationaux).

Administrations publiques (APU), agents financiers résidents, capitalisation boursière, sociétés non financières (SNF), titre de créance : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Rapport annuel 2017 », Autorité des marchés financiers, mai 2018.
- « Les comptes des administrations publiques en 2017 – Le déficit public passe sous le seuil de 3 % du PIB », *Insee Première* n° 1698, mai 2018.
- « Note de conjoncture, mars 2018 – Investissement tonique, consommation en demi-teinte », Insee, mars 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Émissions de titres des agents résidents

en milliards d'euros

	2016 (r)	2017
Titres de créance (valeur nominale)	86,9	136,5
<i>dont : par les sociétés non financières</i>	<i>42,0</i>	<i>24,6</i>
court terme	0,4	4,7
long terme	41,6	19,9
<i>par les institutions financières¹</i>	<i>0,4</i>	<i>43,9</i>
court terme	17,0	21,6
long terme	-16,7	22,3
<i>par les administrations publiques</i>	<i>44,0</i>	<i>67,4</i>
court terme	-20,1	-5,5
long terme	64,0	73,0
<i>dont obligations assimilables du Trésor (OAT)</i>	<i>129,1</i>	<i>108,3</i>
Actions cotées - émissions contre apport en espèces	6,8	20,6
<i>dont : par les sociétés non financières</i>	<i>5,1</i>	<i>19,0</i>
<i>par les institutions financières¹</i>	<i>1,6</i>	<i>1,6</i>

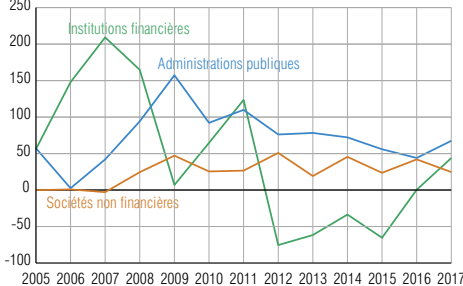
1. Institutions financières monétaires et non monétaires (hors sociétés d'assurance mais y c. les parts émises par les fonds communs de créances), hors impact des opérations internes aux groupes bancaires.

Note : la date d'arrêt est le 31 décembre 2017.

Source : Banque de France.

Émissions nettes de titres de créances des résidents français de 2005 à 2017

en milliards d'euros

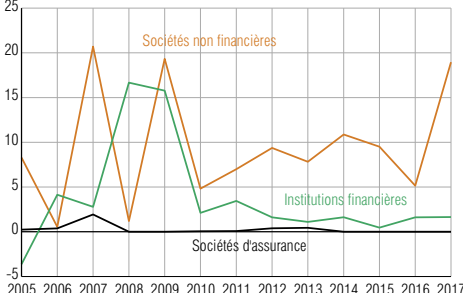


Note : la date d'arrêt est le 31 décembre 2017.

Source : Banque de France.

Émissions nettes d'actions cotées des résidents français de 2005 à 2017

en milliards d'euros



Note : la date d'arrêt est le 31 décembre 2017.

Source : Banque de France.

Les 25 plus fortes capitalisations boursières en actions françaises ou assimilées d'Euronext Paris

	Capitalisation au 31 juillet 2018 en milliards d'euros	Évolution sur 7 mois ¹ en %
LVMH	150,9	21,3
Total	148,8	27,9
L'Oréal	117,8	13,8
Sanofi	93,1	2,6
Schlumberger	82,3	2,8
Airbus	82,3	28,0
BNP Paribas	69,6	-10,5
Christian Dior	65,8	19,6
Kering	57,6	16,0
Hermès Intl.	57,2	21,4
Axa	52,3	-12,7
Vinci	51,3	2,0
Air Liquide	46,9	4,2
Danone	46,0	-1,9
Safran	44,2	23,4
Schneider Electric	39,9	-5,7
Orange	38,9	1,0
EDF	38,5	26,3
Pernod Ricard	36,6	4,5
Crédit Agricole	34,3	-12,7
Engie	33,6	-3,6
Dassault Systemes	33,4	45,6
Société Générale	30,8	-11,5
Vivendi	29,0	-0,2
Essilor Intl.	27,7	9,8

1. Évolution du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018.

Source : Euronext.

Capitalisation boursière des principales places financières dans le monde

en milliards de dollars

	En fin d'année	2016 (r)	2017	17/16 en %
Amérique	30 989,9	36 517,1	17,8	
<i>dont : Nyse Euronext (US)</i>	<i>19 573,1</i>	<i>22 081,4</i>	<i>12,8</i>	
<i>Nasdaq OMX</i>	<i>7 779,1</i>	<i>10 039,3</i>	<i>29,1</i>	
<i>TMX Group</i>	<i>2 041,5</i>	<i>2 367,1</i>	<i>15,9</i>	
<i>BM&FBOVESPA</i>	<i>774,1</i>	<i>954,7</i>	<i>23,3</i>	
Asie - Pacifique	23 053,8	29 010,6	25,8	
<i>dont : Japan Exchange Group - Tokyo</i>	<i>5 061,5</i>	<i>6 222,8</i>	<i>22,9</i>	
<i>Shanghai SE</i>	<i>4 104,0</i>	<i>5 089,6</i>	<i>24,0</i>	
<i>Hong-Kong Exchanges</i>	<i>3 216,7</i>	<i>4 350,5</i>	<i>36,2</i>	
<i>Shenzhen SE</i>	<i>3 193,2</i>	<i>3 621,6</i>	<i>12,6</i>	
<i>National Stock Exchange India</i>	<i>1 561,3</i>	<i>2 351,5</i>	<i>53,3</i>	
<i>BSE India</i>	<i>1 534,3</i>	<i>2 331,6</i>	<i>49,3</i>	
<i>Korea Exchange</i>	<i>1 316,8</i>	<i>1 771,8</i>	<i>38,2</i>	
<i>Australian SE</i>	<i>1 282,2</i>	<i>1 508,5</i>	<i>14,6</i>	
Europe - Afrique - Moyen-Orient	15 971,9	19 786,0	23,8	
<i>dont : London SE</i>	<i>3 467,4</i>	<i>4 455,4</i>	<i>28,5</i>	
<i>Euronext</i>	<i>3 463,9</i>	<i>4 393,0</i>	<i>26,8</i>	
<i>Deutsche Börse</i>	<i>1 718,0</i>	<i>2 262,2</i>	<i>31,7</i>	
<i>SIX Swiss Exchange</i>	<i>1 414,7</i>	<i>1 686,5</i>	<i>19,2</i>	
<i>Nasdaq OMX Nordic Exchange</i>	<i>1 249,6</i>	<i>1 533,5</i>	<i>22,7</i>	
<i>Johannesburg SE</i>	<i>958,9</i>	<i>1 231,0</i>	<i>28,4</i>	
<i>BME Spanish Exchanges</i>	<i>705,4</i>	<i>888,8</i>	<i>26,0</i>	
<i>Moscow Exchange</i>	<i>622,1</i>	<i>623,4</i>	<i>0,2</i>	
Ensemble des marchés mondiaux	70 015,5	85 313,8	21,8	

Source : World Federation of Exchanges.

13.1 Dette et déficit publics

En 2017, le **déficit public au sens de Maastricht**, qui représente le **besoin de financement des administrations publiques (APU)**, s'établit à 61,4 milliards d'euros (Md€). Il atteint 2,7 % du produit intérieur brut (PIB), après 3,5 % en 2016. Il continue de s'améliorer et retrouve, pour la première fois depuis 2007, un niveau inférieur au seuil de 3 %. En effet, les recettes s'accroissent nettement (+ 4,0 %), dans un contexte conjoncturel favorable. Les dépenses accélèrent également, mais leur hausse est moins marquée (+ 2,4 %). Cette hausse est de 2,2 % hors charge d'intérêt et charge exceptionnelle liée au remboursement de la taxe à 3 % sur les dividendes. La part des dépenses dans le PIB s'établit à 56,5 % en 2017.

Au total, le déficit public se réduit de 17,7 Md€ par rapport à 2016. Le solde de l'État s'améliore de 8,5 Md€, et dans une moindre mesure, celui des **organismes divers d'administration centrale (Odac)** de 3,0 Md€. En 2017, les **administrations de sécurité sociale** deviennent excédentaires pour la première fois depuis 2008, sous l'effet d'une progression des recettes plus dynamique que celle des dépenses. Seul le solde des **administrations locales** se dégrade, tout en restant positif : la réduction de 2,2 Md€ de l'excédent à 0,8 Md€ (après 3,0 Md€ en 2016) s'explique par une accélération des dépenses plus importante que celle des recettes.

La **dette publique au sens de Maastricht** s'élève à 2 257,8 Md€ fin 2017, après

2 188,3 Md€ un an plus tôt. Elle atteint 98,5 % du PIB.

La **contribution de l'État à la dette publique** s'établit à 1 768,1 Md€, en hausse de 65,4 Md€. Celle des Odac augmente de 1,4 Md€ en 2017 et s'établit à 61,9 Md€. La contribution des administrations publiques locales atteint 201,5 Md€, soit une hausse de 1,3 Md€, et celle des administrations de sécurité sociale 226,2 Md€, en augmentation de 1,3 Md€.

Au total, la dette de l'ensemble des administrations publiques progresse de 69,5 Md€, soit un accroissement comparable à celui de la **dette nette**. Celle-ci augmente de 60,8 Md€ par rapport à la fin 2016 pour atteindre 2 054,7 Md€, soit 89,7 % du PIB.

À l'échelle européenne, le ratio du déficit public par rapport au PIB baisse entre 2016 et 2017, tant dans la zone euro (1,0 %, après 1,6 %) que dans l'Union européenne (UE) (1,0 %, après 1,7 %). Le ratio de la dette publique par rapport au PIB recule également dans les deux zones : 86,8 %, après 89,1 % dans la zone euro et 81,6 %, après 83,3 % dans l'UE. Les pays les moins endettés relativement à leur PIB sont l'Estonie, le Luxembourg et la Bulgarie.

En 2017, la dette publique est principalement financée par des **titres de créance** en France (85 %) comme dans la plupart des États membres de l'UE. Le recours aux prêts est dominant en Estonie, en Grèce et à Chypre. Le numéraire et les dépôts ne constituent en général qu'une petite partie de la dette. ■

Définitions

Dette publique notifiée (ou dette publique au sens de Maastricht) : ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers mais uniquement les numéraires et dépôts, les titres autres qu'actions que sont les bons du Trésor, les obligations assimilables du Trésor, les *Euro medium term notes*, ainsi que les emprunts ; en sont exclus les produits dérivés et les autres comptes à payer. Voir la définition complète dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, capacité et besoin de financement, contribution à la dette, déficit public au sens de Maastricht, dette publique nette, organismes divers d'administration centrale (Odac), titre de créance, traité de Maastricht : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Déficit public de 1,0 % du PIB tant dans la zone euro que dans l'UE28 », *communiqué de presse* n° 163, Eurostat, octobre 2018.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Dette principalement détenue par les non-résidents dans la moitié des États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 104, Eurostat, juin 2018.
- « Les comptes des administrations publiques en 2017 », *Insee Première* n° 1698, mai 2018.

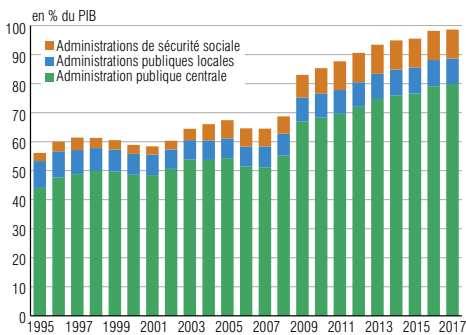
Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Dette publique notifiée

Au 31 décembre	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette en milliards d'euros							
Total des administrations publiques	1 808,0	1 892,5	1 977,7	2 039,8	2 101,2	2 188,3	2 257,8
Administration publique centrale	1 433,5	1 504,5	1 582,5	1 634,3	1 684,1	1 763,2	1 830,0
État	1 355,4	1 457,9	1 538,1	1 613,6	1 664,4	1 702,7	1 768,1
Odac	78,1	46,6	44,4	20,7	19,8	60,5	61,9
Administrations publiques locales	169,7	177,0	183,4	188,8	196,7	200,2	201,5
Administrations de sécurité sociale	204,7	211,0	211,7	216,7	220,3	224,9	226,2
Dette en % du PIB							
Total des administrations publiques	87,8	90,6	93,4	94,9	95,6	98,2	98,5
Administration publique centrale	69,6	72,0	74,7	76,0	76,6	79,1	79,9
État	65,8	69,8	72,6	75,1	75,7	76,4	77,2
Odac	3,8	2,2	2,1	1,0	0,9	2,7	2,7
Administrations publiques locales	8,2	8,5	8,7	8,8	8,9	9,0	8,8
Administrations de sécurité sociale	9,9	10,1	10,0	10,1	10,0	10,1	9,9

Champ : dette publique au sens du traité de Maastricht.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Dette au sens de Maastricht de 1995 à 2017



Note : dette au 31 décembre de chaque année au sens du règlement n° 3605 de la Commission européenne.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Dette au sens de Maastricht en milliards d'euros

	2016	2017
Dette des administrations publiques¹	2 188,3	2 257,8
Numéraires et dépôts	36,9	37,4
Titres de créance	1 864,0	1 938,5
Titres à court terme	171,1	170,6
Titres à long terme	1 692,9	1 768,0
Crédits	287,4	281,9
Crédits à court terme	11,5	7,0
Crédits à long terme	275,9	274,9

1. Au sens du traité de Maastricht.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

	2014	2015	2016	2017
État	-74,3	-73,3	-73,8	-65,3
Odac	2,6	-2,5	-6,1	-3,1
Administrations publiques locales	-4,8	-0,1	3,0	0,8
Administrations de sécurité sociale	-7,4	-3,8	-2,2	6,3
Déficit public	-83,9	-79,7	-79,1	-61,4

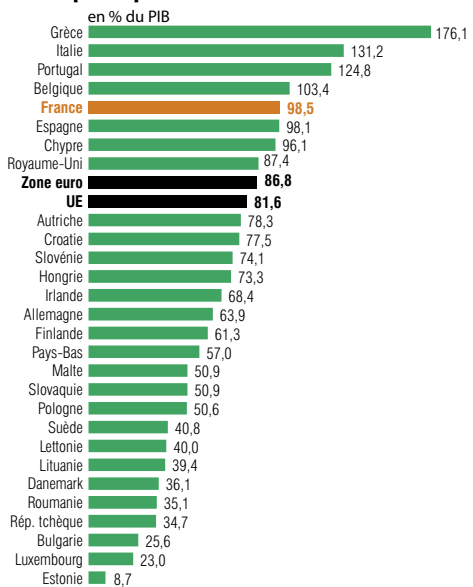
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Principaux ratios de finances publiques

	2014	2015	2016	2017
Déficit public	-3,9	-3,6	-3,5	-2,7
Dette publique notifiée ¹	94,9	95,6	98,2	98,5
Dette publique nette ²	85,5	86,4	89,5	89,7
Recettes publiques	53,3	53,2	53,2	53,8
Dépenses publiques	57,2	56,8	56,7	56,5
Prélèvements obligatoires ³	44,8	44,5	44,6	45,3

1. Au sens du traité de Maastricht.
2. Dette publique notifiée diminuée de certains éléments d'actif.
3. Le taux de prélèvements obligatoires est calculé hors crédits d'impôt.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Dette publique au sein de l'UE en 2017



Champ : dette au sens du traité de Maastricht.
Source : Eurostat (extraction du 23 octobre 2018).

13.2 Prélèvements obligatoires

En 2017, le **taux de prélèvements obligatoires** des **administrations publiques (APU)** augmente à 45,3 % du **produit intérieur brut (PIB)**, en progression de 0,7 point de PIB par rapport à 2016. L'accroissement spontané des **prélèvements obligatoires** est de 4,0 %, rythme nettement supérieur à celui de la croissance du PIB en valeur. L'amélioration de la conjoncture économique a permis des encaissements particulièrement dynamiques de la **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** et de l'**impôt** sur les sociétés (IS).

Par ailleurs, les mesures nouvelles contribuent à hauteur de + 3,6 milliards d'euros (Md€) à l'augmentation des prélèvements obligatoires. Il s'agit principalement de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés mise en place à la fin de l'année pour compenser la dépense induite en 2017 par l'invalidation par le Conseil constitutionnel de la contribution de 3 % sur les dividendes distribués. Cette surtaxe exceptionnelle augmente temporairement les prélèvements obligatoires de 4,9 Md€ en 2017. De plus, la fiscalité écologique continue à monter en charge. Marquée en 2017 par la hausse de la composante carbone de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), elle augmente les prélèvements obligatoires de 1,8 Md€. Ces mesures sont en partie compensées par celles du Pacte de responsabilité et de solidarité. La réduction

d'**impôt sur le revenu** de 20 % en fonction du revenu fiscal de référence diminue les prélèvements obligatoires de 1,1 Md€. L'arrivée en restitution des créances de 2013 au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) les réduit de 2,3 Md€.

Par ailleurs, dans le cadre du changement de base 2014, la redevance audiovisuelle, déjà acquittée par les contribuables, est reclassée en prélèvements obligatoires sur l'ensemble de la période couverte par les comptes (pour un montant de 3,3 Md€ en 2017).

Le taux de prélèvements obligatoires de l'ensemble des **administrations publiques centrales** (État et **organismes divers d'administration centrale**) progresse de 0,5 point, à 14,8 points de PIB. Celui des **administrations publiques locales** augmente de 0,1 point, à 6,2 points de PIB. Cette hausse s'explique par la contribution des mesures nouvelles, notamment la hausse des taux d'imposition des impôts directs locaux, et par l'évolution spontanée. Celle-ci est principalement portée par le dynamisme des droits de mutation à titre onéreux, dans un contexte de forte croissance du nombre de transactions sur le marché immobilier. Enfin, le taux de prélèvements obligatoires des **administrations de sécurité sociale** augmente de 0,1 point en 2017, à 24,1 points de PIB. Cette hausse résulte du dynamisme de la masse salariale qui conduit les recettes à croître plus rapidement que le PIB. ■

Définitions

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables : on retranche donc aux impôts dus les « admissions en non-valeur ».

Taux de prélèvements obligatoires : rapport des prélèvements obligatoires au PIB.

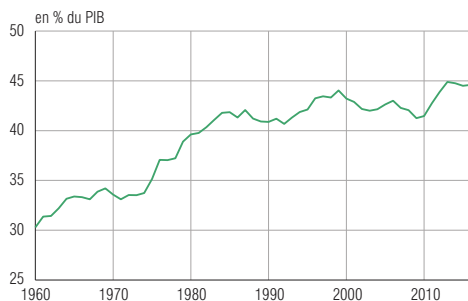
Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), contribution sociale généralisée (CSG), impôt, impôts en capital, impôts sur la production et les importations, impôts sur les produits, impôts sur le revenu, organismes divers d'administration centrale (Odac), produit intérieur brut (PIB), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Projet de loi de finances pour 2019 – Rapport économique, social et financier », ministère de l'Économie et des Finances.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Les comptes des administrations publiques en 2017 – Le déficit public passe sous le seuil de 3 % du PIB », *Insee Première* n° 1698, mai 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Poids des prélèvements obligatoires de 1960 à 2017



Note : hors cotisations sociales imputées et crédits d'impôts.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Recettes des administrations publiques en 2017

	en milliards d'euros		
	2015	2016	2017
Ventes et autres recettes de production	88,3	88,6	89,6
Prod. des branches marchandes			
et ventes résiduelles	60,0	60,3	61,2
Production pour emploi final propre	14,5	14,5	14,8
Paiements partiels des ménages	9,8	9,7	9,6
Autres subventions sur la production	4,0	4,1	4,1
Revenus de la propriété	15,4	15,0	15,3
Intérêts	2,6	2,6	2,6
Revenus de la propriété (hors intérêts)	12,8	12,4	12,7
Impôts et cotisations sociales	1 044,6	1 059,9	1 057,7
Impôts sur la prod. et les importations	347,5	356,0	372,3
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	278,4	280,0	294,5
Impôts en capital	12,3	12,4	14,2
Cotisations sociales	413,0	418,1	431,3
dont cotisations sociales imputées	42,7	42,9	43,0
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets	-6,7	-6,5	-6,6
Autres transferts	20,7	21,3	22,1
Transferts courants	18,4	19,6	19,4
Transferts en capital	2,3	1,7	2,7
Total des recettes	1 169,0	1 184,8	1 232,8

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Prélèvements obligatoires au profit des administrations publiques et des institutions européennes

	2016		2017	
	en Md€	en % du PIB	en Md€	en % du PIB
État	305,6	13,7	324,9	14,2
Impôts ¹	297,5	13,4	316,6	13,8
Cotisations sociales	8,1	0,4	8,3	0,4
Odac	13,3	0,6	14,1	0,6
Administrations publiques locales	137,8	6,2	142,7	6,2
Administrations de sécurité sociale	534,4	24,0	552,1	24,1
Impôts	171,4	7,7	175,9	7,7
Cotisations sociales ²	363,1	16,3	376,2	16,4
Institutions de l'Union européenne	3,6	0,2	4,1	0,2
Total	994,7	44,6	1 038,0	45,3

1. Après transferts de recettes fiscales et nets des crédits d'impôts et des impôts dus non recouvrables. 2. Nettes des cotisations dues non recouvrables.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Principaux impôts par catégorie

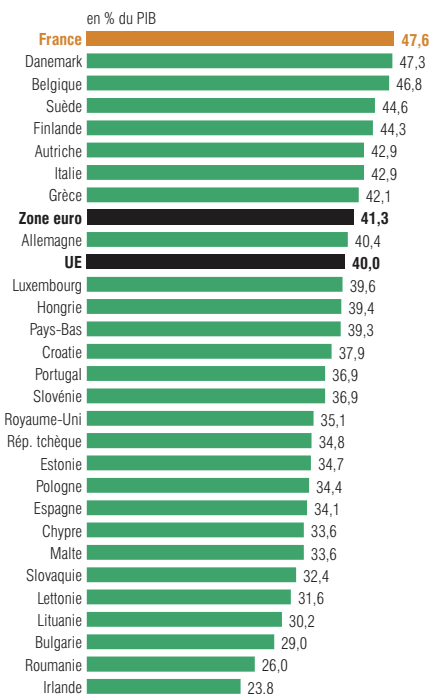
en milliards d'euros

	2016	2017
Impôts sur le revenu¹	226,4	237,1
dont : contribution sociale généralisée (CSG)	96,6	99,4
impôt sur le revenu	72,9	74,0
impôts sur les sociétés (inclus impôt forfaitaire annuel)	30,4	35,5
contribution au remb. de la dette sociale	7,0	7,2
Taxes du type TVA	154,4	162,0
Impôts sur les produits	100,0	106,4
dont : TICPE ²	27,9	29,6
taxes sur les tabacs	11,9	12,3
Impôts divers sur la production	67,4	69,0
dont : cotisation foncière des entreprises	6,5	6,7
cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	13,5	13,5
taxe foncière	33,2	34,0
Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	35,2	36,3
dont taxes sur les salaires	13,5	13,8
Autres impôts courants	27,7	28,5
dont : impôt de solidarité sur la fortune	4,8	5,1
taxe d'habitation	18,8	19,3
Impôts en capital	12,4	14,2
dont mutation à titre gratuit	12,2	14,1
Impôts de type droits de douanes	2,6	2,7

1. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés sont présentés nets des crédits d'impôts. 2. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE avant 2011).

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Poids des prélèvements obligatoires au sein de l'UE en 2016



Champ : administrations publiques ; institutions de l'Union européenne.

Note : prélèvements obligatoires y c. cotisations sociales imputées.

Source : Eurostat (extraction du 27 septembre 2018).

13.3 Dépense publique

En 2017, les **dépenses publiques** accélèrent (+ 2,4 %, après + 1,2 % en 2016). Le poids des dépenses publiques dans le PIB atteint 56,5 %, en diminution de 0,2 point par rapport à 2016.

Les dépenses des **administrations publiques centrales** progressent de 2,4 % (+ 12,3 milliards d'euros). Les consommations intermédiaires accélèrent nettement (+ 4,2 % en 2017, après + 1,8 % en 2016). Les dépenses de personnel accélèrent également (+ 2,2 % en 2017, après + 1,1 % en 2016). Les créations de postes dans l'enseignement des premier et second degrés ainsi qu'au ministère de la Défense se poursuivent, parallèlement aux revalorisations du point d'indice des fonctionnaires du 1^{er} juillet 2016 et du 1^{er} février 2017. Le dynamisme des **prestations sociales** (+ 2,1 milliards en 2017) versées par les administrations centrales est dû à la montée en charge de la prime d'activité et son élargissement à d'autres publics, ainsi qu'à la hausse des pensions de retraite. Les dépenses d'investissement reculent de 0,5 milliard, du fait des moindres livraisons de matériel militaire en 2017.

En 2017, les dépenses des **administrations publiques locales** progressent de 2,5 %, portées par une reprise de l'investissement. Les prestations continuent de ralentir (+ 0,6 %, après + 1,9 % en 2016), ainsi que les consommations intermédiaires (- 1,9 %, après un recul de 0,7 % en 2016). Les rémunérations

progressent de 2,3 % (après + 0,7 % en 2016), en raison de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et de la réforme « parcours professionnels, carrières et rémunérations ». L'investissement local repart à la hausse après trois années de recul (+ 7,2 %, après - 3,2 % en 2016).

Les dépenses des **administrations de sécurité sociale** sont très dynamiques en 2017 (+ 2,2 %, après + 1,3 %). Cette accélération doit être corrigée des mesures de périmètre de 2016 et 2017 : transfert vers l'État des prestations de logement en 2016 et, à l'inverse en 2017, transfert de l'État vers les administrations de sécurité sociale des dépenses de fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail (ESAT). La légère progression des dépenses de prestations familiales est imputable en bonne partie à la revalorisation exceptionnelle de prestations ciblées sur les familles les plus modestes. Les prestations vieillesse poursuivent leur progression comme en 2016 (+ 1,7 %). La hausse des dépenses d'assurance maladie est contenue, avec un respect du niveau de l'**objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam)** voté pour 2017 ; elle est toutefois un peu plus forte qu'en 2016 (+ 2,2 % en 2017, contre + 1,8 % en 2016). Les dépenses d'indemnisation du chômage décélèrent, en cohérence avec le ralentissement du nombre de demandeurs d'emploi et la baisse du taux de couverture. ■

Définitions

Administrations publiques (APU) : ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

Administrations publiques centrales : regroupent l'État et ses ministères ainsi que les organismes divers d'administration centrale (ODAC), catégorie qui regroupe ses agences tels que Météo France, Pôle emploi, les universités etc.

Administrations de sécurité sociale, administrations publiques locales, cotisations sociales imputées, dépenses publiques, objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), prestations sociales (ou transferts sociaux), services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Les comptes des administrations publiques en 2017 – Le déficit public passe sous le seuil de 3 % du PIB », *Insee Première* n° 1698, mai 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Principales dépenses par administration publique en 2017

	Administrations publiques centrales				Adm. publiques locales		Adm. de sécurité sociale		Adm. publiques ¹	
	Total		dont État		en Md€	17/16 en %	en Md€	17/16 en %	en Md€	17/16 en %
	en Md€	17/16 en %	en Md€	17/16 en %						
Ensemble des dépenses¹	532,3	2,4	492,7	2,8	255,4	2,5	597,6	2,2	1 294,0	2,4
dont : consommations										
intermédiaires ²	34,7	4,2	23,8	5,2	49,6	-1,9	27,5	-0,4	111,7	0,3
rémunérations des salariés	142,2	2,2	124,2	2,4	81,5	2,3	66,4	1,9	290,1	2,2
intérêts ²	35,1	-2,4	34,7	-2,4	3,3	76,4	4,4	3,2	42,7	1,6
prestations sociales ³	106,9	2,0	98,7	2,3	26,2	0,6	458,2	2,2	591,3	2,1
formation brute de capital fixe	27,4	-1,7	10,8	-6,0	43,3	7,2	6,8	-1,1	77,5	3,1

1. Les transferts au sein d'un même secteur sont consolidés si bien que la somme des dépenses (ou des recettes) des secteurs est supérieure à celle des APU dans leur ensemble. 2. Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés. 3. En espèces et en nature.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Différents postes de dépenses des administrations publiques

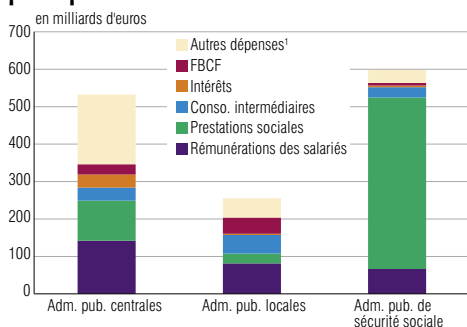
en milliards d'euros

	2016	2017		2016	2017
Dépenses de fonctionnement	406,2	412,9	Prestations et autres transferts	738,1	758,7
Consommations intermédiaires	111,4	111,7	Prestations sociales ¹	443,5	452,0
Rémunération des salariés	283,9	290,1	Transferts sociaux en nature ²	135,9	139,4
dont cotisations sociales imputées	42,9	43,0	Subventions	55,9	58,8
Impôts sur la production	10,7	10,8	Transferts courants	79,2	77,9
Revenus de la propriété autres que les intérêts	0,1	0,1	Transferts en capital	23,6	30,7
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	0,1	0,1	Acquisitions nettes d'actifs non financiers ³	77,6	79,8
Intérêts	42,0	42,7	Total des dépenses	1 263,9	1 294,0

1. Autres que transferts sociaux en nature. 2. Transferts de biens et services marchands. 3. Dont BFCF : 77,5 milliards d'euros en 2017.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

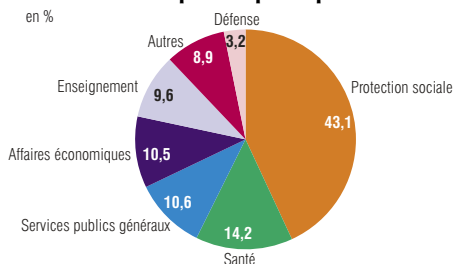
Principales dépenses par administration publique en 2017



1. Dont transferts courants, transferts en capital et subventions.

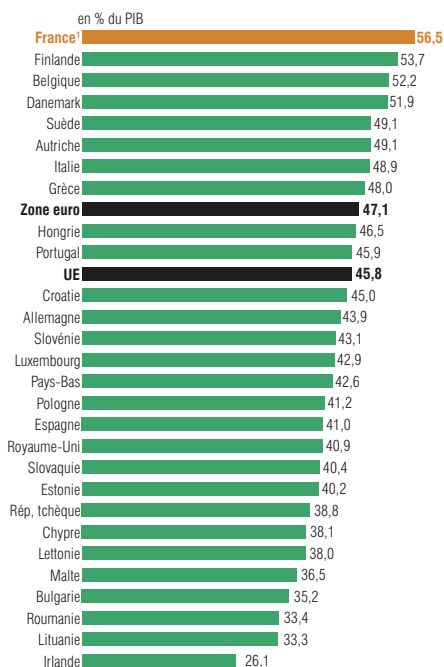
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Structure des dépenses publiques en 2017



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Dépenses des administrations publiques au sein de l'UE en 2017



1. Donnée France issue des comptes nationaux.

Source : Eurostat (extraction du 02 octobre 2018).

13.4 Finances publiques locales

En 2017, les **dépenses de fonctionnement des collectivités locales** augmentent de 1,8 %, après une baisse de 0,1 % en 2016. Leurs **recettes de fonctionnement** progressent également. Elles bénéficient notamment d'un regain de dynamisme des recettes fiscales. En outre, les concours financiers de l'État baissent moins qu'en 2016. Les **dépenses d'investissement** repartent à la hausse en 2017 (+ 6,1 %), après trois années consécutives de baisse. L'augmentation est plus marquée pour les dépenses d'équipement que pour les subventions d'investissement. La capacité de désendettement des collectivités locales (encours de dette rapporté à l'épargne brute) s'améliore pour tous les niveaux de collectivités.

Au 1^{er} janvier 2018, la France compte 35 357 **communes** et 1 263 **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** à fiscalité propre. Les dépenses de fonctionnement du secteur communal (communes et EPCI) augmentent de 1,4 % après une légère baisse de 0,2 % en 2016. Les frais de personnel et, dans une moindre mesure, les achats et charges externes expliquent ce rebond en 2017, alors que les **dépenses d'intervention** diminuent pour la troisième année consécutive. Comme les années précédentes, les dépenses de fonctionnement sont plus dynamiques dans les **groupements à fiscalité propre** que dans les communes. Les recettes de fonctionnement repartent également à la hausse (+ 1,9 %). Après trois années de baisse, les dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) augmentent. Ces dépenses sont dynamiques aussi bien pour les communes que

pour les groupements à fiscalité propre, alors que les subventions d'équipement versées diminuent.

En 2017, les compétences exercées par les départements dans les domaines des transports non urbains et des transports scolaires ont été transférées aux régions. Ces transferts s'accompagnent d'un transfert de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Les départements affichent ainsi une baisse de leurs dépenses et de leurs recettes de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement diminuent de 0,2 %, principalement en raison de la forte baisse des achats et charges externes ; les recettes de fonctionnement baissent de 0,1 %. Ces évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement conduisent à une stabilité de l'épargne brute (+ 0,5 %), après la très forte hausse de 2016. Dans la continuité des quatre exercices précédents, les investissements, hors remboursements de dette, reculent (- 1,1 %), mais à un rythme nettement moins important qu'en 2016 (- 5,7 %).

En 2017, les dépenses de fonctionnement des régions augmentent de 10,2 %, principalement portées par les dépenses d'intervention et les achats et charges externes. Si on raisonne hors fonction transport, pour neutraliser le transfert de compétences des départements, la hausse est seulement de 1,3 %. Les recettes de fonctionnement progressent de 10,6 % ; hors transfert de CVAE, leur croissance est de 3,3 %. La section d'investissement du compte des régions est marquée par une forte hausse des dépenses et des recettes liées à la gestion des fonds européens. ■

Définitions

Administrations publiques locales : comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (Odal). Les collectivités locales regroupent les collectivités territoriales à compétence générale (communes, départements et régions), les groupements de communes à fiscalité propre (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes) et certaines activités des syndicats de communes. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Collectivités locales, collectivités territoriales, commune, dépenses d'intervention, dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), fiscalité locale, groupement de communes à fiscalité propre, recettes de fonctionnement, recettes d'investissement : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les finances des collectivités locales en 2018 », Observatoire des finances et de la gestion publique locales, septembre 2018.
- « Les finances des collectivités locales en 2017 et 2018 », Bulletin d'information statistique de la DGCL, n° 125, septembre 2018
- « Les collectivités locales en chiffres 2018 », DGCL, juin 2018.
- « Les comptes des administrations publiques en 2017 – Le déficit public passe sous le seuil de 3 % », *Insee Première* n° 1698, mai 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Dépenses des différents niveaux de collectivités locales en 2017

en milliards d'euros

	Montants	17/16 en %
Communes	88,9	2,1
Départements ¹	67,2	-0,3
Régions ²	30,8	9,3
Total collectivités territoriales	186,9	2,3
Groupements de communes à fiscalité propre ³	33,1	5,1
Ensemble collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	220,0	2,7

1. Montant hors collectivités territoriales uniques de Guyane et Martinique.
2. Montant y c. collectivités territoriales uniques de Guyane et Martinique.
3. Montant y c. métropole de Lyon et établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).
Champ : montants hors gestion active de la dette ; hors volume budgétaire des syndicats. Note : dépenses totales hors remboursement de dette.
Sources : DGFiP comptes de gestion (budgets principaux) ; calculs DGCL.

Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en 2018

en milliards d'euros

	Montants	Part en %
Dotation globale de fonctionnement (DGF) ¹	27,0	55,9
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	5,6	11,6
Compensations d'exonération	2,1	4,3
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2,9	6,1
Mission Relations avec les collec. territoriales	3,8	7,9
TVA transférée ²	4,1	8,5
Amendes	0,5	1,1
Fonds emprunts structurés	0,2	0,4
Autres concours de l'État	2,0	4,2
Ensemble des concours financiers de l'État³	48,2	100,0

1. La baisse de la DGF en 2018 est liée à la sortie de la DGF de la dotation versée aux régions, remplacée par une fraction de TVA ; la DGF est stable à périmètre constant. 2. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) transférée aux régions, Mayotte, Corse, Martinique et Guyane. 3. Hors dégrèvements législatifs, subventions des ministères et TDIL ; moins les concours financiers hors enveloppe (amendes et fonds emprunts structurés).
Source : DGCL.

Structure de la fiscalité locale en 2017

en milliards d'euros

	Communes et groupements ¹	Départ.	Régions	Total
Taxe d'habitation	22,3	///	///	22,3
Taxe sur le foncier bâti	18,6	14,2	///	32,7
Taxe sur le foncier non bâti	1,1	///	///	1,1
Produits votés des 3 taxes «ménages»	41,9	14,2	///	56,1
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	7,7	///	///	7,7
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	4,7	4,1	8,8	17,6
Impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER)	0,6	0,3	0,7	1,5
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	0,9	///	///	0,9
Produits des impôts économiques	13,8	4,4	9,5	27,7
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	2,9	11,1	0,0	14,1
Versement de transport	4,2	///	///	4,2
Taxe d'aménagement	0,9	0,5	0,0	1,5
Taxe d'enlèvement des ord. ménagères	7,1	///	///	7,1
Taxe sur les conventions d'assurance	0,1	7,0	0,1	7,1
Taxe sur les certificats d'immatriculation	0,0	///	2,2	2,2
Taxe sur la cons. finale de l'électricité	1,6	0,7	0,0	2,3
Taxe int. de cons. sur les produits énergétiques (TICPE)	0,1	6,1	5,8	12,0
Impôts et taxes Corse et Outre-mer	0,9	0,1	0,7	1,7
Taxe de séjour	0,4	0,0	0,0	0,4
Droit de stationnement	0,4	///	///	0,4
Taxe d'apprentissage	0,0	0,0	2,2	2,2
Autres taxes	0,8	0,3	0,5	1,5
Autres contributions	19,4	25,9	11,5	56,8
Total impôts et taxes	75,1	44,5	21,0	140,5

1. Y c. les syndicats.
Sources : DGFiP (comptes de gestion et REI) ; calculs DGCL ; calculs Insee.

Finances des collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre

en milliards d'euros

	2016 (r)	2017 (p)	17/16 en %
Dépenses de fonctionnement	168,6	171,7	1,8
dont : achats et charges externes	29,9	30,5	1,8
fraîs de personnel	60,7	62,4	2,8
dépenses d'intervention	68,4	69,5	1,6
fraîs financiers	4,4	4,0	-9,5
Recettes de fonctionnement	197,1	201,6	2,3
dont : impôts et taxes	128,9	133,8	3,8
concours de l'État	41,2	38,9	-5,6
Épargne brute	28,5	29,9	5,0
Dépenses d'investissement hors rembours.	45,5	48,3	6,1
Recettes d'investissement hors emprunts	18,7	19,4	3,8
Dépenses totales hors rembours. de dette	214,1	220,0	2,7
Recettes totales hors emprunts	215,8	221,1	2,4
Besoin ou capacité de financement	1,7	1,1	///
Remboursements de dette	13,4	13,5	0,5
Emprunts	14,3	13,8	-3,0
Dette totale au 31 décembre	148,5	150,0	1,0

Champ : montants hors gestion active de la dette ; hors volume budgétaire des syndicats.
Sources : DGFiP, comptes de gestion (budgets principaux) ; calculs DGCL.

Dépenses au titre des compétences transférées aux collectivités locales

en millions d'euros

	2005	2010	2018 (p)	18/17 en %
Compétences départementales				
Aide sociale ¹	25 928	33 678	41 562	1,5
dont : RSA ²	6 696	8 603	11 835	-0,1
alloc. pers. d'autonomie (APA)	4 113	5 372	6 089	0,4
Collèges	3 345	4 304	4 281	3,4
Serv. dép. d'incendie et de secours	1 740	2 386	2 737	1,1
Compétences régionales³				
Formation prof. continue et apprent.	3 468	5 052	5 081	-6,2
Enseignement	3 964	6 326	6 361	-0,5
Transport ferroviaire de voyageurs	2 859	3 195	4 156	1,6

1. Dépenses de fonctionnement des fonctions prévention médico-sociale, action sociale (hors RMI et APA), RMI, APA et RSA. 2. Le RSA s'est substitué au RMI le 1^{er} juin 2009. 3. France hors Mayotte.
Note : données issues des comptes des collectivités locales.
Sources : DGCL ; DGFiP.

Poids des investissements des administrations publiques locales de 1950 à 2017



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

13.5 Union monétaire européenne

En 2017, les incertitudes n'ont pas entravé la reprise économique de la **zone euro**, soutenue par plusieurs facteurs conjoncturels et structurels favorables et par la politique monétaire. La croissance de la production mondiale s'est accélérée et a favorisé la demande d'exportations, et parallèlement, les années d'assainissement des bilans, de développement de institutions et de réformes structurelles dans la zone euro ont été bénéfiques. En outre, l'orientation générale de la politique budgétaire a été globalement neutre. Par rapport à l'année précédente, l'**inflation** mondiale hors produits alimentaires et énergie est demeurée globalement stable. L'inflation totale mondiale a toutefois augmenté, en raison du redressement des prix des matières premières.

Dans la zone euro, la reprise se confirme : le PIB croît de 2,4 %, après + 1,9 % en 2016. Plusieurs facteurs favorisent l'activité européenne. Tout d'abord, la reprise du commerce mondial entraîne les exportations des économies de la zone. Par ailleurs, les prix du pétrole et des matières premières, en forte baisse depuis mi-2015, se sont repris en 2016 et 2017 sans toutefois retrouver leur niveau de 2014, ce qui limite leur effet baissier sur le pouvoir d'achat des ménages et donc leur consommation. Enfin, la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) reste accommodante en maintenant les taux d'intérêt à un niveau faible et en soutenant la reprise

du crédit aux entreprises, ce qui favorise leur investissement.

Le **taux de change effectif nominal** de l'euro s'est apprécié en 2017. En termes bilatéraux, l'euro s'est apprécié par rapport à la plupart des autres grandes devises, de manière particulièrement prononcée vis-à-vis du dollar. L'appréciation de l'euro a été également forte vis-à-vis du yen japonais et, bien que dans une moindre mesure, par rapport à la livre sterling.

En 2017, dans la zone euro, l'inflation totale, mesurée par l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)** a atteint 1,5 %, en moyenne, contre 0,2 % en 2016. Cette augmentation reflète largement une hausse des contributions des prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des prix des produits alimentaires. L'inflation sous-jacente, mesurée par la hausse de l'IPCH hors énergie et produits alimentaires, n'a enregistré qu'une augmentation marginale, à + 1,0 % en moyenne après + 0,9 % en 2016, les tensions d'origine interne sur les coûts demeurant faibles.

Les conditions conjoncturelles favorables et le niveau très bas des taux des dettes souveraines ont conduit à une nouvelle réduction du **déficit** budgétaire des administrations publiques en 2017 pour l'ensemble de la zone euro. Le ratio de la **dette publique** par rapport au PIB de la zone euro a continué de baisser (86,8 %, après 89,1 % en 2016). ■

Définitions

Zone euro (ou Union économique et monétaire – UEM) : ensemble géographique constitué par les 19 pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie nationale. Plusieurs critères sont nécessaires pour rejoindre la zone euro : il s'agit des critères de convergence du traité de Maastricht. Les 19 États membres constituant la zone euro sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Critères de convergence du Traité de Maastricht, déficit public notifié, dette publique notifiée, indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, parité de pouvoir d'achat (PPA), produit intérieur brut (PIB), taux de change effectif nominal et réel, taux d'intérêt : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Déficit public de 1,0 % du PIB tant dans la zone euro que dans l'UE28 », *communiqué de presse* n° 163, Eurostat, octobre 2018.
- « Rapport sur la convergence 2017 », Banque centrale européenne, mai 2018.
- « Rapport annuel 2017 », Banque centrale européenne, avril 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Union monétaire européenne 13.5

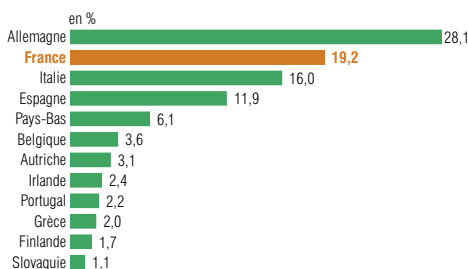
Taux de change de l'euro contre devises pour un euro

	2016	2017	2018
Dollar	1,0541	1,1993	1,1450
Yen	123,40	135,01	125,85
Livre sterling	0,8562	0,8872	0,8945
Franc suisse	1,0739	1,1702	1,1269
Couronne danoise	7,4344	7,4449	7,4673
Couronne suédoise	9,5525	9,8438	10,255
Couronne tchèque	27,021	25,535	25,724
Forint hongrois	309,83	310,33	320,98
Leu roumain	4,5390	4,6585	4,6635
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558
Zloty polonais	4,4103	4,1770	4,3014

Note : en fin de période.

Source : Banque centrale européenne.

Part des principaux pays dans le PIB de la zone euro à 19 en 2017



Champ : États membres dont la part dans le PIB de la zone euro excède 1 %.

Note : PIB calculés en parités de pouvoir d'achat.

Source : Eurostat (extraction du 15 octobre 2018).

Situation des pays de l'UE au regard des critères de convergence

	Solde des finances publiques ¹ en % du PIB			Dette publique ^{1, 2} en % du PIB			Inflation ³ en %			Taux d'intérêt à long terme ⁴ en %		
	2015 (r)	2016 (r)	2017	2015 (r)	2016 (r)	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Allemagne	0,8	0,9	1,0	70,8	67,9	63,9	0,1	0,4	1,7	0,50	0,09	0,32
Autriche	-1,0	-1,6	-0,8	84,8	83,0	78,3	0,8	1,0	2,2	0,75	0,38	0,58
Belgique	-2,5	-2,4	-0,9	106,5	106,1	103,4	0,6	1,8	2,2	0,84	0,48	0,72
Bulgarie	-1,7	0,2	1,1	26,2	29,6	25,6	-1,1	-1,3	1,2	2,49	2,27	1,60
Chypre	-1,3	0,3	1,8	108,0	105,5	96,1	-1,5	-1,2	0,7	4,54	3,77	2,62
Croatie	-3,4	-0,9	0,9	83,7	80,2	77,5	-0,3	-0,6	1,3	3,55	3,49	2,77
Danemark	-1,5	-0,4	1,1	39,9	37,9	36,1	0,2	0,0	1,1	0,69	0,32	0,48
Espagne	-5,3	-4,5	-3,1	99,3	99,0	98,1	-0,6	-0,3	2,0	1,73	1,39	1,56
Estonie	0,1	-0,3	-0,4	9,9	9,2	8,7	0,1	0,8	3,7
Finlande	-2,8	-1,7	-0,7	63,6	63,0	61,3	-0,2	0,4	0,8	0,72	0,37	0,55
France	-3,6	-3,5	-2,7	95,6	98,2	98,5	0,1	0,3	1,2	0,84	0,47	0,81
Grèce	-5,6	0,5	0,8	175,9	178,5	176,1	-1,1	0,0	1,1	9,67	8,36	5,98
Hongrie	-1,9	-1,6	-2,2	76,6	75,9	73,3	0,1	0,4	2,4	3,43	3,14	2,96
Irlande	-1,9	-0,5	-0,2	76,8	73,4	68,4	0,0	-0,2	0,3	1,18	0,74	0,80
Italie	-2,6	-2,5	-2,4	131,6	131,4	131,2	0,1	-0,1	1,3	1,71	1,49	2,11
Lettonie	-1,4	0,1	-0,6	36,8	40,3	40,0	0,2	0,1	2,9	0,96	0,53	0,83
Lituanie	-0,3	0,3	0,5	42,6	39,9	39,4	-0,7	0,7	3,7	1,38	0,90	0,31
Luxembourg	1,3	1,6	1,4	22,2	20,7	23,0	0,1	0,0	2,1	0,37	0,25	0,54
Malte	-1,0	0,9	3,5	58,6	56,3	50,9	1,2	0,9	1,3	1,49	0,89	1,28
Pays-Bas	-2,0	0,0	1,2	64,6	61,9	57,0	0,2	0,1	1,3	0,69	0,29	0,52
Pologne	-2,7	-2,2	-1,4	51,3	54,2	50,6	-0,7	-0,2	1,6	2,70	3,04	3,42
Portugal	-4,4	-2,0	-3,0	128,8	129,2	124,8	0,5	0,6	1,6	2,42	3,17	3,05
Rép. tchèque	-0,6	0,7	1,5	40,0	36,8	34,7	0,3	0,6	2,4	0,58	0,43	0,98
Roumanie	-0,7	-2,9	-2,9	37,8	37,3	35,1	-0,4	-1,1	1,1	3,47	3,32	3,96
Royaume-Uni	-4,2	-2,9	-1,8	87,9	87,9	87,4	0,0	0,7	2,7	1,79	1,22	1,18
Slovaquie	-2,6	-2,2	-0,8	52,2	51,8	50,9	-0,3	-0,5	1,4	0,89	0,54	0,92
Slovénie	-2,8	-1,9	0,1	82,6	78,7	74,1	-0,8	-0,2	1,6	1,71	1,15	0,96
Suède	0,2	1,1	1,6	44,2	42,4	40,8	0,7	1,1	1,9	0,72	0,54	0,65
Valeur de référence ⁵	-3,0	-3,0	-3,0	60,0	60,0	60,0	0,7	...	1,9	4,00	...	3,20

1. Chiffres notifiés à la Commission européenne et vérifiés par Eurostat. 2. Dette brute des administrations publiques au sens de Maastricht. 3. Indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH), en moyenne annuelle. 4. En moyenne annuelle. 5. Pour l'inflation et les taux d'intérêt, les valeurs de référence sont issues des rapports sur la convergence de la Banque centrale européenne ; pour 2015 la période est mai 2015 à avril 2016 ; pour 2017 la période est avril 2017 à mars 2018. Sources : Banque centrale européenne ; Commission européenne ; Eurostat (extraction du 25 octobre 2018).

Comparaison de la zone euro à 19 aux États-Unis et au Japon en 2017

	Zone euro	États-Unis ¹	Japon ²
Population (en millions)	341,5	325,7	126,8
Taux de chômage (en %) ³	9,1	4,4	2,8
PIB (en milliards d'euros)	11 205,8	17 164,4	4 312,8
PIB par habitant (en euros PPA) ⁴	31 800	43 300	31 500
Croissance en volume du PIB (en %) ³	2,4	2,2	1,7
Déficit public (en % du PIB)	-1,0	-4,9	-3,4
Dette publique (en % du PIB)	86,8	135,7	234,5
Évolution des prix à la consommation (en %) ³	1,5	2,1	0,5
Évolution de la production industrielle (en %) ⁵	3,2	1,2	4,4
Évolution des ventes au détail en volume (en %) ³	2,3	2,3	1,4
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	4,0	-2,3	4,0
Taux d'intérêt à long terme ³	1,09	2,33	0,05

1. Donnée 2016 pour le déficit public. 2. Données 2016 pour le déficit public et la dette publique. 3. En moyenne annuelle. 4. PPA : parité de pouvoir d'achat. 5. Hors construction.

Sources : Banque mondiale ; Eurostat (extractions du 23 octobre 2018) ; OCDE.

14.1 Importations - Exportations

Le commerce mondial de biens reprend avec vigueur en 2017 (+ 5,2 %, après + 2,0 %, soit sa plus forte croissance depuis 2011). Dans son sillage, la demande mondiale adressée à la France accélère également (+ 5,0 %, après + 3,1 % en 2016), mais la reprise des exportations françaises est un peu moins dynamique du fait de l'orientation géographique des échanges.

En 2017, les **exportations de biens et services** progressent vigoureusement (+ 4,5 % en volume, après + 1,5 %) du fait notamment des exportations de biens manufacturés, qui représentent plus des deux tiers des ventes de biens et services. Dans le sillage de la production domestique, les ventes de produits raffinés rebondissent. Les exportations des autres produits manufacturés reprennent également et celles de matériel de transport poursuivent leur forte croissance. Encore affectées par les mauvaises récoltes céréalières de l'été 2016, les ventes de produits agricoles continuent de se replier malgré le rebond de la production. Par ailleurs, les exportations d'énergie, eau, déchets rebondissent franchement à la suite des arrêts pour maintenance de plusieurs centrales nucléaires en 2016. Au total, les exportations de biens accélèrent (+ 4,7 %, après + 1,5 %), à un rythme proche de la demande adressée à la France, qui stabilise ainsi ses parts sur ses marchés.

Les **importations de biens et services** (y compris tourisme) accélèrent elles aussi en 2017 (+ 4,0 % en volume, après + 3,0 %), mais dans des proportions moindres que

les exportations. Les importations de produits manufacturés accélèrent dans la même mesure (+ 5,2 %, après + 4,2 %). Le maintien de ce dynamisme s'explique en particulier par les achats de matériel de transport qui continuent de progresser vivement ; à l'inverse, ceux de produits raffinés se replient de nouveau. Les achats en énergie, eau, déchets rebondissent, tandis que ceux de produits agricoles ralentissent fortement en contrecoup de la forte hausse des importations en 2016, année marquée par de mauvaises récoltes. Au total, les importations de biens accélèrent en volume (+ 5,2 %, après + 3,7 %).

Sur l'ensemble de l'année 2017, et pour la première fois depuis 2012, les échanges extérieurs contribuent positivement à la croissance (+ 0,1 point). Les contrecoups aux facteurs négatifs de 2016 (notamment le tourisme, alors fortement pénalisé par les attentats) n'y sont pas étrangers.

En 2016, 219 000 **entreprises**, soit 9,1 % de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, déclarent un chiffre d'affaires à l'exportation de 672 milliards d'euros. Celui-ci représente 29,5 % du chiffre d'affaires total des entreprises exportatrices. Le **taux d'exportation** est plus élevé dans l'industrie (44,3 %) et les services aux entreprises (30,4 %). Il est plus faible dans le commerce (17,4 %), mais le montant total des exportations en fait le deuxième secteur exportateur. ■

Définitions

Toutes les données du commerce extérieur (produits, pays) sont **Caf-Fab**, sauf précision contraire.

Exportations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. Avec l'application du Système Européen des Comptes nationaux et régionaux de 2010 (SEC 2010), en cohérence avec la 6^e édition du manuel de balance des paiements (BPM6), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est dorénavant fondée sur la notion de propriété. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Taux de couverture : rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. La différence entre les deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

Caf (coût, assurance, fret), entreprise, Fab (franco à bord), importations de biens et de services, taux d'exportation (statistique d'entreprises), unité légale : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2018.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Les opérateurs du commerce extérieur – Année 2017 », Douanes, août 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Entreprises exportatrices par activité en 2016

	Nombre d'entreprises	Part des entreprises exportatrices en %	Chiffre d'affaires à l'export en milliards d'euros	Taux d'exportation moyen ¹ en %
Industrie	36 707	18,5	400	44,3
Commerce	75 455	14,7	141	17,4
Transport et entreposage	9 837	10,1	40	26,4
Services aux entreprises	44 196	9,1	52	30,4
Autres secteurs	52 318	4,7	39	16,1
Ensemble	218 513	9,1	672	29,5

1. Taux d'exportation des entreprises exportatrices.

Champ : unités légales et entreprises profilées exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, *Ésane*.

Exportations et importations de biens et services par produit

en milliards d'euros

	2014	2015	2016	2017
Exportations de biens et services	637,8	672,6	672,0	707,7
Agriculture, sylviculture et pêche	15,3	16,3	15,0	14,7
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	430,6	453,4	452,2	480,6
Indust. extractives, énergie, eau, gest. des déchets et dépollution	10,9	9,8	7,7	9,9
Fabr. de denrées alim., de boissons et de prod. à base de tabac	43,9	45,3	45,0	48,0
Cokéfaction et raffinage	16,0	12,3	10,0	11,9
Fabr. d'équip. électriq., électron., informatiq. ; fabr. de machines	82,3	87,0	85,5	88,7
Fabr. de matériels de transport	97,8	111,2	117,2	122,7
Fabr. d'autres produits industriels	179,5	187,9	186,8	199,4
Services principalement marchands	137,3	149,8	154,9	157,9
Commerce ; rép. d'automobiles et de motocycles	5,7	6,5	7,0	6,7
Transports et entreposage	31,2	32,6	30,4	33,7
Information et communication	17,2	18,5	18,9	19,7
Activités financières et d'assurance	11,8	12,9	13,6	11,6
Activités scientifiq. et techniq. ; serv. adm. et de soutien	67,7	75,2	80,0	80,7
Autres services	3,7	4,2	5,0	5,3
Services principalement non marchands ¹	0,7	0,9	0,8	0,8
Importations de biens et de services	662,4	685,0	690,3	733,0
Agriculture, sylviculture et pêche	12,1	13,2	14,3	14,7
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	489,9	496,7	497,7	538,5
Indust. extractives, énergie, eau, gest. des déchets et dépollution	49,1	37,8	30,2	38,2
Fabr. de denrées alim., de boissons et de prod. à base de tabac	37,8	38,7	39,7	42,2
Cokéfaction et raffinage	29,2	21,1	16,8	19,6
Fabr. d'équip. électriq., électron., informatiq. ; fabr. de machines	102,6	109,4	110,8	116,1
Fabr. de matériels de transport	72,3	82,0	90,1	98,5
Fabr. d'autres produits industriels	198,9	207,7	210,1	223,9
Services principalement marchands	138,2	155,3	157,3	159,4
Commerce ; rép. d'automobiles et de motocycles	8,7	9,8	10,0	9,4
Transports et entreposage	42,2	43,6	43,9	45,5
Information et communication	17,6	18,5	19,2	18,9
Activités financières et d'assurance	5,4	6,1	6,1	7,0
Activités scientifiq. et techniq. ; serv. adm. et de soutien	61,0	74,2	75,0	75,3
Autres services	3,4	3,0	3,2	3,3
Services principalement non marchands ¹	0,8	0,8	0,7	0,7

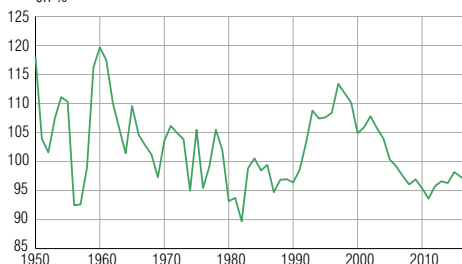
1. Regroupement « Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale ».

Note : exportations Fab, importations de biens Caf.

Source : Insee, *comptes nationaux*, base 2014.

Taux de couverture des échanges extérieurs de biens et services de 1950 à 2017

en %



Source : Insee, *comptes nationaux*, base 2014.

Échanges extérieurs par zone géographique en 2017

en milliards d'euros

	Exportations	Importations
UE	420,1	435,0
Zone euro	323,3	344,8
Hors zone euro	96,8	90,2
Pays tiers¹	287,7	298,0
Total	707,7	733,0

1. Hors Union européenne et y c. TOM.

Source : Insee, *comptes nationaux*, base 2014.

Commerce extérieur de l'UE avec ses 15 principaux partenaires à l'exportation en 2017

	Exportations de l'UE		Importations de l'UE	
	en milliards d'euros	17/16 en %	en milliards d'euros	17/16 en %
États-Unis	375,9	3,3	256,8	3,0
Chine ¹	197,9	16,6	375,2	7,1
Suisse	150,4	5,7	110,5	-9,0
Russie	86,2	18,9	145,0	21,9
Turquie	84,5	8,4	69,8	4,7
Japon	60,7	4,5	68,9	3,9
Norvège	50,7	4,9	77,5	22,3
Corée du Sud	49,5	12,2	50,0	20,4
Émirats arabes unis	42,6	-6,9	10,0	13,2
Inde	41,7	10,4	44,2	12,3
Mexique	37,9	12,0	23,9	16,7
Canada	37,7	7,1	31,5	8,3
Hong Kong	36,9	5,0	11,1	-25,7
Australie	34,7	6,9	13,0	-0,6
Singapour	33,2	5,3	20,1	5,8
Autres pays	558,1	7,8	552,2	12,4
Total monde	1 878,6	7,6	1 859,7	8,5

1. Non compris Hong Kong. Champ : échanges internationaux de biens.

Source : Eurostat (extraction du 17 octobre 2018).

14.2 Solde des échanges extérieurs

En 2017, le **solde du commerce extérieur** des biens et services en valeur se dégrade de 7,0 milliards d'euros (Md€) et reste largement déficitaire : - 25,3 Md€. En valeur, les exportations croissent moins rapidement que les importations (+ 5,3 % contre + 6,2 %). Cette dynamique s'inscrit dans un contexte général de reprise du commerce mondial (+ 5,2 %, après + 2,0 %) et de la **demande mondiale adressée à la France** (+ 5,0 % en 2017, après + 3,1 %).

La dégradation du solde concerne les biens : le déficit de la **balance commerciale** (qui porte uniquement sur les biens), mesuré **Fab-Fab**, augmente de 12,5 Md€ pour atteindre - 40,9 Md€. En revanche, le solde des échanges de services (y compris tourisme) augmente de 5,4 Md€ pour s'établir à 15,7 Md€.

Comme en 2016, l'aggravation du déficit commercial en 2017 est en majeure partie imputable au secteur manufacturier, dont le solde des échanges extérieurs se dégrade de 6,6 Md€ par rapport à 2016. Par ailleurs, les échanges de produits agricoles évoluent défavorablement : le solde de 2017, en baisse de 0,7 Md€, tombe à l'équilibre. C'est la première fois depuis la fin des années 1970 que la France ne dégage pas d'excédent agricole. Ces évolutions sont aggravées par le gonflement de la facture énergétique, conséquence

de la hausse des cours du pétrole en 2017 : le déficit énergétique (y compris les produits raffinés) se creuse à nouveau après quatre années de résorption et s'établit à - 36,1 Md€ en 2017. Le déficit des produits des industries extractives (pétrole brut, gaz naturel) augmente de 5,7 Md€ à - 28,3 Md€. Hors énergie, le solde des autres biens et services s'élève à + 10,8 Md€.

Le solde des échanges de services hors tourisme se redresse, pour atteindre - 1,4 Md€, après - 2,3 Md€ en 2016. En 2017, ce redressement est principalement lié aux échanges de services de transport et de services aux entreprises. Par ailleurs, le solde des échanges touristiques est nettement excédentaire. Il s'établit à + 17,0 Md€, après + 12,5 Md€ en 2016. Il est au plus haut depuis 2013. Les dépenses des non-résidents en France ont rebondi (+ 4,6 Md€) alors que les dépenses des résidents à l'étranger sont globalement inchangées (+ 0,1 Md€).

L'excédent des opérations de répartition augmente de 12,2 Md€ en 2017 pour s'établir à + 12,5 Md€. Cette amélioration est notamment due à celle du solde des intérêts (+ 3,6 Md€) et à celle du solde des dividendes (+ 4,7 Md€). Au total, le **besoin de financement** de la France s'améliore de 5,1 Md€ et représente 0,6 point du PIB en 2017, après 0,8 point en 2016. ■

Définitions

Toutes les données du commerce extérieur (produits, pays) sont **Caf-Fab**, sauf précision contraire.

Solde du commerce extérieur : différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de biens et services. Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture.

Termes de l'échange : rapport, pour un produit donné, entre l'indice du prix des exportations et celui des importations. Les indices sont exprimés selon une même année de base. Une amélioration des termes de l'échange de 1 % signifie que la croissance du prix des exportations est 1 % plus forte que celle du prix des importations. Elle signifie aussi une détérioration de la compétitivité-prix française. Inversement une baisse des termes de l'échange signifie une amélioration de la compétitivité-prix. Ce rapport peut être calculé par produit, pour un ensemble de produits ou globalement.

Balance commerciale, Caf (coût, assurance, fret), capacité et besoin de financement, demande mondiale adressée à la France, exportations de biens et de services, Fab (franco à bord), importations de biens et de services, services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Le chiffre du commerce extérieur - Année 2017 », Douanes, février 2018.
- « Excédent de 25,4 milliards d'euros du commerce international de biens de la zone euro », *communiqué de presse* n° 28, Eurostat, février 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Solde des échanges extérieurs 14.2

Solde des échanges extérieurs de biens et services

	en milliards d'euros		
	2015	2016	2017
Biens alimentaires	9,6	6,0	5,9
Énergie	-36,8	-29,4	-36,1
Matériels de transport	29,2	27,1	24,2
Autres biens industriels	-42,3	-48,6	-51,9
Services hors tourisme	-5,4	-2,3	-1,4
Tourisme	16,8	12,5	17,0
Correction Caf-Fab	16,4	16,3	17,0
Solde du commerce extérieur Fab	-12,5	-18,2	-25,3

Note : données Caf-Fab.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Compte des relations avec le reste du monde

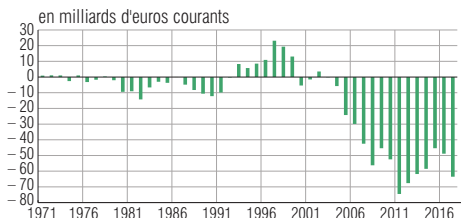
	en milliards d'euros	
	2016	2017
Échanges de biens Fab	-28,5	-41,0
Échanges de services hors tourisme	-2,3	-1,4
Services commerciaux	-2,9	-2,6
Transports	-13,5	-11,8
Services d'information et communication	-0,4	0,8
Assurance	1,6	-0,1
Services financiers, y c. Sifim ¹	5,9	4,7
Services aux entreprises	5,0	5,4
Services aux ménages et services de santé	2,0	2,1
Tourisme	12,5	17,0
Solde des échanges extérieurs	-18,2	-25,3
Opérations de répartition	0,3	12,5
Rémunération des salariés	20,1	20,2
Impôts sur la production et les importations	-3,6	-4,1
Subventions	8,2	8,2
Intérêts	-8,2	-4,5
Dividendes	23,5	28,1
Autres revenus de la propriété	7,5	8,8
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	3,1	3,6
Cotisations et prestations sociales	-10,0	-10,4
Coopération internationale courante	-5,8	-6,0
Ressources de l'UE	-20,4	-16,3
Autres transferts courants	-13,7	-16,5
Transferts en capital	-0,4	1,3
Capacité de financement de la Nation	-17,9	-12,8

1. Services d'intermédiation financière indirectement mesurés.

Note : les données relatives aux échanges sont Fab.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Solde de la balance commerciale en biens de 1971 à 2017



Champ : échanges de biens. Note : à partir du 1^{er} janvier 1997, les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane française, Martinique et Réunion), auparavant exclus du champ de la balance commerciale de la France (et donc considérés comme des partenaires commerciaux), sont traités comme l'ensemble des départements métropolitains. Les séries depuis 1988 intègrent ce changement qui minimise les exportations : le déficit global de la France se creuse en 1988. À partir du 1^{er} janvier 1999, la méthodologie de comptabilisation des opérations liées à l'activité de la base spatiale de Kourou (lancement de satellites) est modifiée. Les séries depuis 1991 intègrent ce changement qui a plus fortement minimisé les exportations et donc pénalisé la balance commerciale. Données brutes estimées, Fab-Fab y c. matériel militaire et données sous le seuil déclaratif.

Source : DGDDI (extraction du 3 octobre 2018).

Solde extérieur de biens et de services par produit

	en milliards d'euros		
	2015	2016	2017
Agriculture, sylviculture et pêche	3,0	0,7	0,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	-43,3	-45,5	-57,9
Ind. extr., énerg., eau, gest. déch. & dépol.	-28,0	-22,6	-28,3
Fabr. d'aliments, de boissons et de prod. à base de tabac	6,6	5,3	5,9
Cokéfaction et raffinage	-8,8	-6,8	-7,7
Fab. eq. électr., inf. & machines	-22,4	-25,3	-27,4
Fabrication de matériels de transport	29,2	27,1	24,2
Fabrication d'autres produits industriels	-19,9	-23,3	-24,5
Construction	0,0	0,0	0,0
Services principalement marchands	-5,5	-2,4	-1,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-3,3	-2,9	-2,6
Transports et entreposage	-11,0	-13,5	-11,8
Hébergement et restauration	0,0	0,0	0,0
Information et communication	-0,1	-0,4	0,8
Activités financières et d'assurance	6,8	7,5	4,7
Activités immobilières	0,0	0,0	0,0
Activités scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	0,9	5,0	5,4
Autres services	1,1	1,8	2,0
Services principalement non marchands¹	0,1	0,2	0,2
Correction territoriale (tourisme)	16,8	12,5	17,0
Correction Caf- Fab	16,4	16,3	17,0
Total	-12,5	-18,2	-25,3

1. Regroupement « Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale ».

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

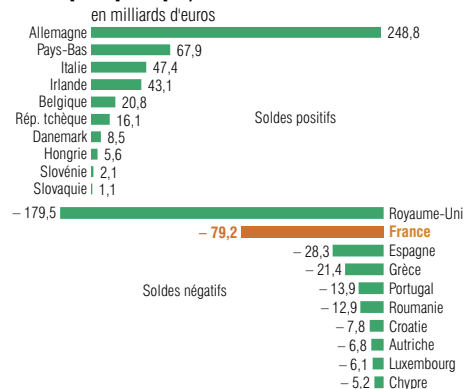
Termes de l'échange par groupe de produits

	indice base 100 en 2014		
	2000	2016	2017
Agriculture, sylviculture et pêche	79,0	86,7	86,6
Ind. extr., énerg., eau, gest. déch. & dépol.	195,5	144,0	132,6
Fabr. d'aliments, de boissons et de prod. à base de tabac	100,0	100,5	99,8
Cokéfaction et raffinage	104,1	105,5	100,3
Fab. eq. électr., inf. & machines	80,1	103,6	104,1
Fabrication de matériels de transport	95,6	102,7	102,0
Fabrication d'autres produits industriels	101,0	99,5	99,2
Ensemble des produits¹	100,4	103,9	102,5

1. Y c. services.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Solde de la balance commerciale dans quelques pays de l'UE en 2017



Source : Eurostat (extraction du 3 octobre 2018).

14.3 Échanges bilatéraux

En 2018, les **exportations de biens** en valeur de la France restent dynamiques malgré une diminution de leur croissance (+ 3,8 %, après + 4,5 % en 2017). La hausse est essentiellement portée par les véhicules automobiles (+ 7,9 %) à destination principalement des marchés allemand et espagnol, et par le textile – habillement dont les exportations accélèrent (+ 8,2 %, après + 4,9 %). Les livraisons d'équipements automobiles sont en baisse (- 3,0 %), après une année 2017 exceptionnelle. Les livraisons aéronautiques et spatiales progressent de 2,7 % mais restent légèrement en deçà des niveaux records de l'année 2016. Contrairement à 2017, la croissance des exportations se concentre en 2018 sur l'Union européenne (UE) vers laquelle les ventes accélèrent légèrement (+ 4,5 %, après + 3,5 %) tandis que celles vers les zones tierces ralentissent (+ 3,1 %, après + 6,6 %). Elles restent très dynamiques vers l'Espagne et rebondissent vers l'Allemagne et le Royaume-Uni. Les exportations sont très dynamiques vers l'Amérique (+ 10,6 %), essentiellement vers les États-Unis du fait de la vente de bateaux et dans une moindre mesure, de la bonne tenue des ventes de boissons. Vers l'Asie, elles ralentissent mais restent dynamiques (+ 3,6 %), soutenues par les exportations vers la Chine et vers Singapour. Elles se replient vers l'Afrique (- 2,7 %), l'Europe hors UE (- 1,5 %) et le Proche et Moyen-Orient (- 5,3 %), notamment du fait de moindres livraisons aéronautiques.

La croissance des **importations de biens** se poursuit en 2018 (+ 3,9 %) après une année 2017 très dynamique (+ 6,8 %). Elle est portée par la hausse des achats de véhicules (+ 7,1 %) et d'équipements automobiles (+ 9,9 %) et de machines industrielles et agricoles (+ 7,0 %) dans un contexte où les investissements des entreprises restent dynamiques. En revanche, les importations aéronautiques et spatiales, en recul de 5,8 %, contribuent négativement à la hausse des importations. Par ailleurs, une partie de cette croissance est portée par les prix : les montants des approvisionnements en hydrocarbures naturels et pétrole raffiné continuent d'augmenter fortement (+ 17,0 %, après + 24,8 % pour l'ensemble de l'énergie), tandis que les volumes progressent faiblement. Le cours du Brent augmente depuis 2017, après quatre années de baisse ininterrompue. Il passe de 48,6 euros par baril en 2017 à 60,2 euros en 2018. Les flux en provenance de l'UE ralentissent (+ 2,7 %, après + 6,1 %). Les importations depuis l'Espagne et l'Italie croissent moins fortement et elles se contractent depuis le Royaume-Uni en raison de la baisse des livraisons aéronautiques. Les importations depuis l'Asie s'accroissent de nouveau (+ 3,0 %, après + 7,0 %). Avec les zones fournisseuses de pétrole, la hausse des achats d'hydrocarbures en valeur est responsable de l'augmentation des importations. La Russie est le principal contributeur à la croissance depuis l'Europe hors UE. Depuis l'Amérique, les importations poursuivent leur recul (- 0,7 %, après - 0,2 %), notamment pour l'aéronautique et la pharmacie. ■

Définitions

Les données du commerce extérieur par produits et par pays sont mesurées en **Caf** pour les importations et en **Fab** pour les exportations, sauf précision contraire. Les données commentées sont celles arrêtées au mois de février 2019.

Exportations de biens : ensemble des biens fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Importations de biens : ensemble des biens fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Biens, Caf (coût, assurance, fret), Fab (franco à bord), solde du commerce extérieur : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Le chiffre du commerce extérieur – Année 2018 », Douanes, février 2019.
- « Un tiers du commerce de l'UE effectué avec les États-Unis et la Chine », *communiqué de presse* n° 50, Eurostat, mars 2018.
- « L'excédent commercial des spiritueux a doublé depuis 2009 », *Études et éclairages* n° 82, Douanes, mars 2018.
- « La France a mieux résisté à la crise des économies émergentes que ses concurrents européens », *Études et éclairages* n° 81, Douanes, janvier 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Échanges bilatéraux 14.3

Exportations et importations de biens de la France dans le monde en 2018 en milliards d'euros

	Exportations ¹	Importations ²	Solde		Exportations ¹	Importations ²	Solde
Allemagne	70,7	86,8	- 16,2	Turquie	6,0	8,0	- 2,1
Autriche	4,0	6,0	- 1,9	Autres pays d'Europe	3,3	5,6	- 2,3
Belgique	34,3	39,4	- 5,2	Europe	318,9	365,0	- 46,1
Bulgarie	0,9	1,1	- 0,3	Afrique	24,8	26,5	- 1,7
Chypre	0,2	0,0	0,2	<i>dont : Algérie</i>	5,3	4,2	1,1
Croatie	0,5	0,3	0,3	<i>Egypte</i>	1,7	0,8	0,9
Danemark	3,0	2,9	0,0	<i>Maroc</i>	4,4	5,3	- 1,0
Espagne	37,6	36,7	0,9	<i>Nigéria</i>	0,6	3,7	- 3,1
Estonie	0,3	0,4	0,0	<i>Tunisie</i>	3,3	4,5	- 1,2
Finlande	1,8	2,6	- 0,8	Amérique	54,4	47,9	6,5
Grèce	2,2	1,0	1,2	<i>dont : Argentine</i>	0,8	0,4	0,4
Hongrie	3,5	4,3	- 0,8	<i>Brésil</i>	4,5	3,0	1,5
Irlande	3,2	6,6	- 3,4	<i>Canada</i>	3,4	2,9	0,4
Italie	36,3	43,1	- 6,8	<i>Etats-Unis</i>	38,4	35,4	3,0
Lettonie	0,3	0,2	0,1	<i>Mexique</i>	3,3	2,3	1,0
Lituanie	0,7	0,8	- 0,1	Proche et Moyen-Orient	14,6	12,4	2,2
Luxembourg	2,7	1,6	1,2	<i>dont : Arabie saoudite</i>	3,5	6,6	- 3,1
Malte	0,4	0,3	0,0	<i>Emirats arabes unis</i>	3,2	1,3	1,9
Pays-Bas	17,7	25,6	- 7,9	<i>Israël</i>	1,4	1,2	0,2
Pologne	9,9	10,9	- 0,9	<i>Qatar</i>	3,0	0,5	2,5
Portugal	5,3	6,7	- 1,4	Asie	66,4	95,9	- 29,5
Rép. tchèque	4,9	7,7	- 2,8	<i>dont : Chine</i>	20,8	50,1	- 29,3
Roumanie	4,2	4,3	- 0,1	<i>Corée du Sud</i>	4,3	3,8	0,5
Royaume-Uni	32,7	20,7	11,9	<i>Hong Kong</i>	6,2	0,7	5,6
Slovaquie	2,9	4,8	- 1,9	<i>Inde</i>	5,5	6,0	- 0,5
Slovénie	1,0	1,6	- 0,6	<i>Japon</i>	6,6	10,1	- 3,4
Suède	5,1	6,5	- 1,3	<i>Singapour</i>	8,2	2,4	5,9
UE	286,4	322,8	- 36,4	<i>Viet Nam</i>	1,2	5,4	- 4,2
Norvège	1,9	3,7	- 1,8	Reste du monde	3,2	13,1	- 9,9
Russie	5,3	10,1	- 4,7	<i>dont Australie</i>	2,6	1,1	1,5
Suisse	16,0	14,8	1,2	Total monde Caf-Fab	482,3	560,8	- 78,5
				Total monde Fab-Fab³	491,6	551,5	- 59,9

1. Biens Fab. 2. Biens Caf. 3. Données Fab pour les deux flux d'échanges, y c. matériel militaire et données sous le seuil et estimation des données tardives. Champ : hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros (« données sous le seuil ») et hors matériel militaire, y c. estimation des données « tardives » (retards).

Source : DGDDI, diffusion des résultats de décembre 2018.

Principaux partenaires de la France à l'exportation et à l'importation en 2018



1. Non compris Hong Kong.

Champ : échanges de biens, hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros et hors matériel militaire, y c. estimation des données « tardives » (retards).

Source : DGDDI.

Principaux excédents et déficits bilatéraux de la France en 2018



1. Non compris Hong Kong.

Champ : échanges de biens, hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros et hors matériel militaire, y c. estimation des données « tardives » (retards).

Source : DGDDI.

14.4 Investissements internationaux

En 2017, les **investissements directs français à l'étranger (IDFE)**, présentés selon la méthodologie dite du **principe directionnel étendu**, s'établissent à 51,6 milliards d'euros (Md€), en légère baisse par rapport à 2016. Ils demeurent néanmoins à un niveau élevé comparativement à la période récente (39,5 Md€ en moyenne annuelle sur la période 2012-2017). Par rapport à 2016, le recul des flux en capital social français à l'étranger (26,0 Md€ en 2017) et, dans une bien moindre mesure, des bénéfiques réinvestis (13,1 Md€) n'est pas compensé par la légère hausse des prêts intragroupe (12,5 Md€). Parmi les principaux pays de **première contrepartie**, les États-Unis, le Luxembourg et l'Allemagne précèdent le Royaume-Uni et les Pays-Bas. *A contrario*, les investisseurs français se désengagent de la Belgique, de la Chine et de la Suisse. Le stock d'investissements directs français à l'étranger est estimé à 1 210,4 Md€ fin 2017. Il a été multiplié par 1,8 en dix ans.

Les **investissements directs étrangers en France (IDEF)** sont en hausse de 12 Md€ par rapport à 2016, atteignant 44,2 Md€ en 2017. Il s'agit du montant le plus important depuis 2008. Cette hausse reflète celle des prêts intragroupe : en 2017, les groupes étrangers ont globalement accru le stock des capitaux prêtés aux sociétés françaises qui leur sont affiliées (8,7 Md€) alors qu'ils l'avaient réduit en 2016. Les flux de capital social ont faiblement

augmenté (28,9 Md€ en 2017) et les bénéfiques réinvestis (6,5 Md€) un peu diminué. Les principaux pays de provenance des flux d'IDEF sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas, les États-Unis et l'Espagne. En sens inverse, l'Allemagne et surtout le Luxembourg ont réduit leurs investissements en France. Le stock d'investissements directs étrangers en France se monte à 729,2 Md€ fin 2017. Il a été multiplié par 1,7 en dix ans.

En 2017, les flux mondiaux d'investissement étranger direct (IED) ont chuté de 23 % pour s'établir à 1 430 milliards de dollars. Cette baisse tient en partie à une diminution de 22 % de la valeur des fusions-acquisitions internationales. Même si l'on fait abstraction des grosses opérations ponctuelles et des restructurations d'entreprises de 2016, la baisse de 2017 reste importante. Les flux d'IED vers les pays en développement sont restés stables à 671 milliards de dollars, après la baisse de 10 % en 2016. Les flux à destination des pays développés ont chuté de 37 % à 712 milliards de dollars : le volume des fusions-acquisitions internationales a diminué de 29 % sous l'effet d'une baisse du nombre des méga transactions et des restructurations d'entreprises. Les entrées d'IED dans les économies en transition ont baissé à 47 milliards de dollars, soit le deuxième niveau le plus bas depuis 2005. Cette baisse reflète les incertitudes géopolitiques et l'atonie de l'investissement dans les ressources naturelles. ■

Définitions

Investissements directs étrangers (IDE) : investissements qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités mais également toutes les opérations financières ultérieures entre elles et les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

Première contrepartie, principe directionnel étendu, résidents : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018
- « Balance des paiements et position extérieure de la France », *Rapport annuel*, Banque de France, juillet 2018.
- « World investment report 2018 », *Rapport annuel*, CNUCED, juin 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Investissements internationaux 14.4

Flux d'investissements directs selon le pays de première contrepartie

en milliards d'euros

	2016 (r)		2017	
	Étrangers en France	Français à l'étranger	Étrangers en France	Français à l'étranger
Union européenne	29,5	31,9	30,7	33,4
Zone euro	27,0	32,5	12,1	22,5
<i>dont</i> : Allemagne	5,3	9,3	-0,4	8,7
Belgique	-4,0	9,2	0,0	-10,3
Espagne	0,5	4,2	3,4	0,5
Irlande	-0,5	-2,1	0,9	3,1
Italie	3,4	12,5	1,0	3,5
Luxembourg	11,0	-3,9	-4,1	10,1
Pays-Bas	-1,5	4,0	7,4	4,8
Autres pays de l'UE	2,4	-0,6	18,6	10,9
<i>dont</i> : Pologne	-0,7	0,5	0,6	-0,5
Rép. tchèque	0,1	0,4	0,1	0,2
Roumanie	-0,2	0,1	0,0	0,1
Royaume-Uni	1,9	-1,6	17,8	7,1
Suède	1,1	-0,3	0,1	4,1
Autres pays industrialisés	-0,7	19,1	10,5	18,9
<i>dont</i> : États-Unis	-5,1	15,4	7,1	14,3
Japon	1,0	1,6	0,7	2,1
Suisse	2,3	2,8	1,7	-0,6
Reste du monde	3,0	6,2	3,0	-0,8
<i>dont</i> : Brésil	0,0	2,0	0,1	2,0
Chine	0,2	0,3	-0,4	-0,9
Inde	-0,1	-0,8	0,0	0,2
Total	31,8	57,2	44,2	51,6

Note : le signe « - » indique un désinvestissement. Les données sont établies conformément à la nouvelle méthode de calcul des IDE, qui repose sur l'application du principe directionnel étendu.

Source : Banque de France.

Stocks des investissements directs français à l'étranger et étrangers en France

en milliards d'euros

Au 31 décembre	2015 (r)	2016 (r)	2017
Investissements français à l'étranger			
Stocks ¹	1 164,9	1 214,0	1 210,4
Investissements étrangers en France²			
Stocks ¹	631,4	668,7	729,2

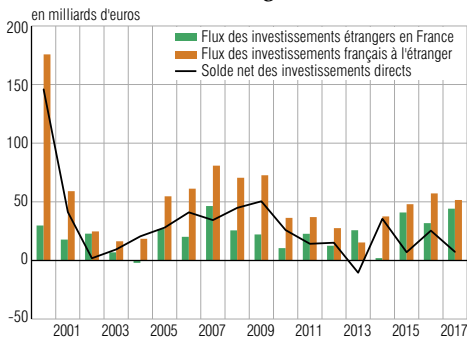
1. Capitaux propres en valeur mixte (y c. investissements immobiliers).

2. La base de données Esane de l'Insee est utilisée en complément du fichier bancaire des entreprises (Fiben) de la Banque de France.

Note : stocks collectés pour 2015 et 2016 ; stocks estimés pour 2017.

Sources : Banque de France ; Insee, Esane.

Flux d'investissements directs entre la France et l'étranger de 2000 à 2017



Note : flux établis en application de la règle du principe directionnel étendu.

Source : Banque de France.

Principaux flux d'investissements directs dans le monde

en milliards de dollars

	Flux entrants		Flux sortants	
	2016 (r)	2017	2016 (r)	2017
Allemagne	17	35	51	82
Australie	48	46	2	5
Belgique	30	1	22	21
Brsil	58	63	-7	-1
Canada	37	24	74	77
Chine	134	136	196	125
Corée du Sud	12	17	30	32
Émirats arabes unis	10	10	13	14
Espagne	20	19	38	41
États-Unis	457	275	281	342
France	35	50	63	58
Hong Kong	117	104	60	83
Inde	44	40	5	11
Indonésie	4	23	-12	3
Irlande	15	29	29	19
Israël	12	19	13	6
Italie	22	17	18	4
Japon	11	10	145	160
Luxembourg	45	7	44	41
Mexique	30	30	2	5
Pays-Bas	86	58	172	23
Royaume-Uni	196	15	-23	100
Russie	37	25	27	36
Singapour	77	62	28	25
Suède	12	15	6	24
Suisse	48	41	72	-15
Thaïlande	2	8	12	19
UE	524	304	453	436
Monde	1 868	1 430	1 473	1 430

Note : hors centres financiers offshore des Caraïbes.

Source : CNUCED, World Investment Report 2017.

Systeme productif

Entreprises
Recherche - Innovation
Agriculture - Pêche
Industrie - Construction
Énergie
Commerce - Services

15.1 Démographie des sociétés et des EI

Le terme **entreprise** auquel il est fait référence dans cette page renvoie à une **unité légale** exerçant une activité au sein du système productif marchand et non à une entreprise au sens du décret (n° 2008-1354) de la loi de modernisation de l'économie (LME).

En 2017, 591 300 entreprises ont été créées en France, soit 7 % de plus qu'en 2016. Les **créations d'entreprises** atteignent ainsi leur plus haut niveau depuis 2010. Les immatriculations de **micro-entrepreneurs** augmentent plus (+ 9 %) que les créations d'**entreprises individuelles** classiques (+ 6 %) et de **sociétés** (+ 5 %). Le nombre de créations d'entreprises classiques (349 000) est à un niveau jamais atteint depuis que l'Insee mesure les créations d'entreprises (1987).

En 2017, avec une hausse des créations de 14 %, le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques est le premier contributeur à la hausse globale, du fait notamment des activités de conseil sous le régime du micro-entrepreneur ; il devient ainsi le plus important en nombre de créations d'entreprises, devant le commerce. Les créations d'entreprises augmentent dans tous les autres secteurs d'activité, hormis dans la construction. Le deuxième secteur contribuant le plus à la hausse globale des créations est celui des transports et de l'entreposage.

En 2017, le nombre de créations d'entreprises s'accroît dans toutes les régions, excepté en Martinique et en Guyane. L'Île-de-France

contribue pour près de la moitié à l'augmentation globale (+ 16 300 créations, soit une hausse de 10 % par rapport à 2016).

En 2017, le succès des **sociétés par actions simplifiées (SAS)** se confirme de nouveau. Les SAS représentent en effet 61 % des créations de sociétés en 2017, après 56 % en 2016. Au sein de cette catégorie juridique, la hausse est surtout due aux SAS à associé unique ou unipersonnelles. Elles atteignent ainsi leur plus haut niveau depuis dix ans. À l'opposé, la part des **sociétés à responsabilité limitée (SARL)** ne cesse de diminuer : encore majoritaires en 2014 (57 %), elles ne représentent plus que 36 % des sociétés créées en 2017, après 40 % en 2016.

En 2017, seules 4 % des nouvelles entreprises emploient au moins un salarié au moment de leur création. En excluant les micro-entrepreneurs, la part des entreprises employeuses à la création passe à 7 %. Elle est quasi stable par rapport à 2016.

En 2017, 54 600 **défaillances** d'unités légales sont enregistrées, soit une baisse de 6 % par rapport à 2016. Le recul des défaillances concerne la majorité des secteurs. Ceux de la construction et des activités immobilières enregistrent les plus fortes baisses (respectivement - 12 % et - 17 %), suivis du secteur des conseils et services aux entreprises (- 8 %). En revanche, les défaillances augmentent dans le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche (+ 6 %) et dans les transports et entreposage (+ 5 %). ■

Définitions

Création d'entreprise : les statistiques sur les créations d'entreprises proviennent du répertoire des entreprises et des établissements (REE, issu de Sirene). Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Défaillance d'entreprise, entreprise, entreprise individuelle, micro-entrepreneur, société, société à responsabilité limitée (SARL), société par actions simplifiée (SAS), système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene), taux de création d'entreprises, unité légale : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2018.
- « Les défaillances d'entreprises en France – Janvier 2018 », *Stat Info*, Banque de France, mars 2018.
- « Les créations d'entreprises en 2017 – Au plus haut niveau depuis 2010 », *Insee Première* n° 1685, janvier 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Démographie des sociétés et des EI 15.1

Stocks d'entreprises fin 2016 et entreprises créées en 2017

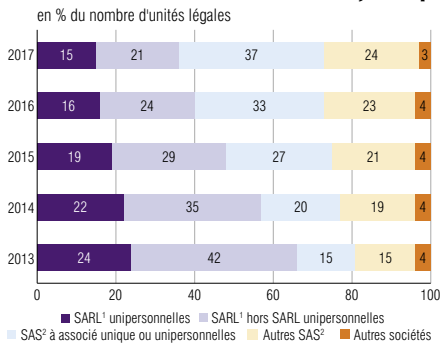
	Nombre d'entreprises au 31 décembre 2016			Nombre d'entreprises créées en 2017	
	Total	Personne morale (société)	Personne physique (y c. micro-entrepreneurs)	Total	dont : micro-entrepreneurs
Industrie	285 911	173 529	112 382	25 089	6 759
Construction	598 706	333 235	265 471	61 003	12 817
Commerce y c. réparation automobile	848 267	497 397	350 870	98 644	25 216
Transports et entreposage	129 172	71 672	57 500	41 897	23 960
Hébergement et restauration	300 890	201 838	99 052	31 077	6 229
Information et communication	166 506	104 053	62 453	29 826	16 022
Activités financières et d'assurance	164 264	140 565	23 699	16 573	2 016
Activités immobilières	199 035	151 096	47 939	22 285	3 284
Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien	808 385	410 367	398 018	139 829	74 825
Enseignement, santé humaine et action sociale	628 362	90 587	537 775	72 427	39 566
Autres activités de services aux ménages	365 885	106 772	259 113	52 617	31 092
Total	4 495 383	2 281 111	2 214 272	591 267	241 786

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Note : données semi-définitives pour le stock d'entreprises au 31 décembre 2016.

Source : Insee, REE (Sirene).

Créations de sociétés selon la forme juridique



1. Société à responsabilité limitée. 2. Société par actions simplifiée.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Sirene).

Défaillances d'entreprises par activité

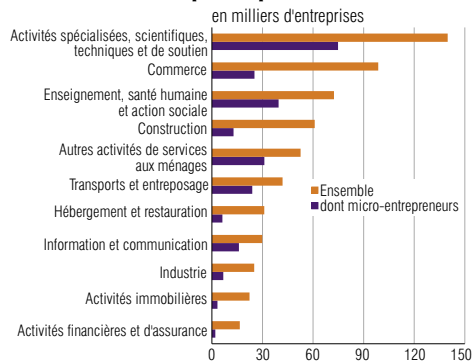
	en nombre d'unités légales		
	2016 (r)	2017	17/16 en %
Agriculture, sylviculture et pêche	1 439	1 525	6,0
Industrie	4 040	3 893	-3,6
Construction	13 686	12 098	-11,6
Commerce ; réparation automobile	12 471	12 022	-3,6
Transports et entreposage	1 747	1 836	5,1
Hébergement et restauration	7 712	7 315	-5,1
Information et communication	1 409	1 388	-1,5
Activités financières et d'assurance	1 127	1 061	-5,9
Activités immobilières	2 125	1 766	-16,9
Soutien aux entreprises	6 244	5 764	-7,7
Enseignement, santé, action sociale et services aux ménages	5 528	5 408	-2,2
Total¹	57 947	54 572	-5,8

1. Y c. unités légales dont le secteur d'activité n'est pas connu.

Note : unités légales défaillantes au cours de l'année.

Source : Banque de France, base Fiben (extraction février 2018).

Créations d'entreprises par activité en 2017



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Sirene).

Créations d'entreprises dans quelques pays de l'UE en 2016

	Nombre	Taux en %		Nombre	Taux en %
Allemagne	231 811	6,7	Italie	350 646	7,9
Autriche (p)	41 790	7,7	Lettonie	26 853	17,6
Belgique	45 731	6,1	Lituanie	46 669	19,4
Bulgarie	49 967	12,2	Luxembourg	3 280	8,8
Chypre ¹	5 709	9,1	Malte ¹	3 165	8,4
Croatie	14 026	8,6	Pays-Bas	157 705	9,9
Danemark	31 212	11,7	Portugal	166 620	15,5
Espagne	366 362	10,3	Rép. tchèque	99 406	8,6
Estonie	10 751	10,8	Roumanie	87 654	11,0
Finlande	24 794	6,9	Royaume-Uni	414 355	14,6
France²	447 663	9,8	Slovaquie	54 129	10,9
Grèce (p)	42 434	4,7	Slovénie	18 631	11,0
Hongrie	73 274	11,2			

1. Données 2015. 2. Hors auto-entrepreneurs n'ayant pas démarré d'activité.

Champ : entreprises dans l'industrie, la construction et les services, sauf activités des sociétés holding.

Source : Eurostat (extraction du 17 octobre 2018).

15.2 Caractéristiques des sociétés et des EI

Au 31 décembre 2016, 4,5 millions d'entreprises (au sens d'**unités légales** productives marchandes) sont actives en France dans les secteurs marchands hors agriculture. Le **secteur d'activité** le plus important est celui du commerce, de la réparation d'automobiles et de motocycles avec 848 000 entreprises (19 % du total), suivi par les activités spécialisées scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien avec 808 000 entreprises (18 %). Les entreprises sans salarié sont 3,2 millions (soit 72 %) et celles qui emploient entre 1 et 9 salariés sont 1,1 million (soit 23 %). Les entreprises de moins de 10 salariés représentent donc 95 % de l'ensemble. Seules 6 300 (0,1 %) emploient 250 salariés ou plus. L'activité principale est l'industrie pour 27 % de ces dernières (25 % pour la seule industrie manufacturière) et le commerce, la réparation d'automobiles et de motocycles pour 17 % d'entre elles.

En 2016, les **entreprises** (au sens du décret d'application n° 2008-1354 de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie - LME) qui exercent leur activité sur le territoire français dans les secteurs marchands hors agriculture et secteur financier dégagent un **chiffre d'affaires hors taxes** de 3 854 milliards d'euros (Md€). Il est principalement réalisé dans le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration (45 %) et dans le secteur industriel (28 %). Les frais

de personnel représentent 738 Md€, dont 31 % dans le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration et 24 % dans l'industrie. La **valeur ajoutée** atteint 1 107 Md€, dont 31 % dans le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration et 24 % dans l'industrie. Les investissements corporels bruts hors apports s'élèvent à 200 Md€, dont 28 % dans l'industrie, 25 % dans le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration et 21 % dans les activités immobilières.

En France, trois entreprises sur quatre exercent leur activité dans les services marchands, une proportion proche de celle pour l'ensemble de l'Union européenne (UE). En revanche, les entreprises de la construction représentent une part plus élevée en France que pour l'ensemble de l'UE (18 % contre 14 %) et les entreprises de l'industrie une part plus faible (8 % contre 10 %). La proportion d'entreprises actives dans les services marchands est la plus élevée pour le Luxembourg (86 %), la Bulgarie (84 %), le Portugal et la Grèce (82 %). Celle d'entreprises actives dans la construction est la plus élevée pour l'Irlande et la Slovaquie (20 %). Celle d'entreprises actives dans l'industrie est la plus élevée pour la République tchèque (19 %), la Slovaquie (16 %) et la Slovénie (15 %). ■

Définitions

Entreprise : plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes (décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 de la Loi de modernisation de l'économie-LME).

Unité légale : entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres, ou une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGFiP, etc) pour exister. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Valeur ajoutée : solde du compte de production de la comptabilité nationale. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Chiffre d'affaires hors taxes, É sane, excédent brut d'exploitation (EBE), profilage, secteur d'activité, système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques des sociétés et des EI 15.2

Unités légales selon le nombre de salariés et l'activité

en milliers

	2015		2016 ¹					Total
	Total	0	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 249	250 ou plus	
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	281,6	169,5	81,4	26,9	3,6	2,8	1,7	285,9
<i>dont industrie manufacturière</i>	245,0	140,1	75,4	25,1	3,4	2,6	1,5	248,1
Construction	589,1	404,9	168,0	23,6	1,3	0,6	0,3	598,7
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 246,8	802,1	402,3	63,3	5,8	3,2	1,7	1 278,3
Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	840,9	558,5	247,7	35,6	3,4	2,0	1,1	848,3
Transports et entreposage	115,1	86,5	30,3	9,6	1,3	1,0	0,5	129,2
Hébergement et restauration	290,8	157,1	124,2	18,1	1,1	0,2	0,2	300,9
Information et communication	161,7	129,6	29,1	6,1	0,9	0,5	0,3	166,5
Activités financières et d'assurance	155,9	119,3	40,1	3,8	0,4	0,3	0,4	164,3
Activités immobilières	191,4	162,6	33,5	2,4	0,3	0,3	0,1	199,0
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	777,0	625,6	149,7	27,1	3,0	1,8	1,1	808,4
Enseignement, santé humaine et action sociale	602,1	528,9	81,8	13,0	2,9	1,2	0,6	628,4
Autres activités de services	359,6	287,9	71,7	5,5	0,5	0,2	0,1	365,9
Total	4 365,3	3 230,5	1 057,4	171,7	18,6	10,8	6,3	4 495,4

1. Données semi-définitives.

Champ : unités légales productives marchandes hors agriculture (y c. micro-entrepreneurs et sociétés holding). Note : données au 31 décembre.

Source : Insee, REE (Sirene).

Caractéristiques des secteurs marchands par activité en 2016

en milliards d'euros

	Nombre d'entreprises	Salariés en EQTP ¹	Chiffre d'affaires hors taxes	Valeur ajoutée hors taxes	Frais de personnel ²	Excédent brut d'exploitation	Investissements corporels bruts hors apports
Industrie	260 938	2 893 343	1 062	271	178	79	55
<i>dont industrie manufacturière</i>	216 045	2 559 504	908	229	155	59	31
Construction	507 095	1 276 117	277	86	70	13	7
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 146 397	4 676 580	1 724	345	228	72	50
<i>dont commerce, réparation d'automobiles et de motocycles</i>	760 010	2 649 899	1 421	216	134	44	20
Information et communication	133 824	718 635	185	86	56	26	11
Activités immobilières	275 371	204 606	86	49	13	29	42
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	694 878	1 885 031	358	177	140	33	26
Enseignement, santé humaine et action sociale	616 536	618 243	104	70	37	30	3
Autres activités de services	444 270	317 025	59	22	15	6	4
Total	4 079 309	12 589 580	3 854	1 107	738	289	200

1. Équivalent temps plein. 2. Salaires et charges.

Champ : unités légales et entreprises profilées des secteurs marchands hors agriculture et secteur financier.

Source : Insee, É sane.

Entreprises actives par grand secteur dans l'UE en 2016

en %

	Industrie	Construction	Services ¹	Total en milliers		Industrie	Construction	Services ¹	Total en milliers
Allemagne	11,5	13,8	74,7	2 801,0	Lettonie	10,5	10,1	79,4	116,4
Autriche (p)	8,9	9,7	81,4	406,1	Lituanie	11,2	16,0	72,8	197,3
Belgique	6,3	16,8	76,9	659,4	Luxembourg	2,9	11,5	85,6	32,4
Bulgarie	10,1	5,9	83,9	348,0	Malte ²	8,2	13,3	78,5	32,1
Chypre	10,2	14,0	75,9	52,3	Pays-Bas	5,9	14,5	79,6	1 155,3
Croatie	14,4	12,0	73,6	147,2	Pologne	12,6	15,6	71,8	2 015,5
Danemark	8,7	14,2	77,1	224,9	Portugal	8,7	9,3	82,0	843,7
Espagne	7,1	15,1	77,8	3 026,2	Rép. tchèque	18,6	16,9	64,5	1 037,9
Estonie	10,5	13,1	76,3	85,7	Roumanie	10,6	9,7	79,7	717,4
Finlande	10,4	17,0	72,6	289,6	Royaume-Uni	6,8	14,5	78,6	2 467,4
France	8,3	17,5	74,2	3 559,0	Slovaquie	15,5	19,5	65,0	454,2
Grèce (p)	9,0	8,7	82,4	766,0	Slovénie	15,1	13,6	71,3	143,5
Hongrie	9,5	11,3	79,2	535,5	Suède	8,3	14,4	77,3	758,6
Irlande ²	6,9	20,3	72,8	248,8	UE²	9,8	14,4	75,8	26 545,4
Italie	10,8	13,4	75,7	3 849,6					

1. Services de l'industrie et des services marchands, sauf l'administration d'entreprises. 2. Données 2015.

Champ : entreprises dans l'industrie et les services marchands, sauf les activités des sociétés holding.

Source : Eurostat (extraction du 6 novembre 2018).

15.3 Catégories d'entreprises

La loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 a introduit une définition de l'**entreprise** et de sa taille (décret n° 2008-1354) à partir de critères économiques qui conduit à une meilleure vision du tissu productif. Approchée par la notion de **groupes**, cette définition est, depuis 2013, affinée par un travail de **profilage** pour les plus grands d'entre eux. En 2016, on dénombre ainsi 4 millions d'entreprises dans les secteurs marchands non agricoles, dont 3,9 millions correspondent à une seule **unité légale** indépendante.

Cette définition économique de l'entreprise révèle la forte concentration du tissu productif. Sur ces 4 millions d'entreprises, 292 **grandes entreprises (GE)** emploient 3,9 millions de salariés en équivalent temps plein (EQTP), soit 29 % du total. À l'opposé, 3,9 millions, soit 96 %, sont des **microentreprises (MIC)** ; elles emploient 2,5 millions de salariés en EQTP (19 % du total). Par-delà ce dualisme se dessine une partition assez équilibrée de la **valeur ajoutée** et de l'emploi : 5 800 **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** et 135 000 **petites et moyennes entreprises (PME)** non microentreprises emploient respectivement 25 % et 27 % des salariés (EQTP). Le secteur le plus concentré est celui des activités financières et assurances : 27 grandes entreprises y emploient 74 % des salariés. Dans les secteurs non financiers, les grandes entreprises dégagent près d'un tiers de la valeur ajoutée, les ETI un quart, les deux autres **catégories** en réalisent le reste à parts à peu près égales.

En 2016, 57 % de la valeur ajoutée est ainsi produite par près de 6 000 entreprises (GE et ETI) qui réalisent aussi 86 % des exportations.

Les ETI se distinguent des autres catégories par leur orientation vers l'industrie manufacturière et par le poids des implantations étrangères. Parmi les 2,7 millions de salariés (EQTP) de l'industrie manufacturière, 37 % sont employés par des ETI. Compte tenu de leur orientation industrielle, les ETI jouent un rôle essentiel dans le commerce extérieur, réalisant 32 % du chiffre d'affaires à l'export des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

Dans les services, qu'ils soient destinés aux particuliers ou orientés vers les activités spécialisées scientifiques et techniques, la majorité des salariés travaillent dans les PME, y compris les microentreprises. Dans la construction, en dépit de la présence d'une dizaine de grandes entreprises, la surreprésentation des PME (y c. microentreprises) est encore plus forte. Les microentreprises comptent 71 % de leurs effectifs salariés dans les activités tertiaires. Les PME hors microentreprises comptent en moyenne 27 salariés (EQTP). La majorité (60 %) ont moins de 20 salariés. Les activités exercées sont plus diversifiées que pour les autres catégories. De ce fait, leur structure d'emploi est assez proche de celle de l'ensemble. Les PME hors microentreprises sont néanmoins surreprésentées dans la construction, les industries de type traditionnel, la réparation et l'installation de machines et d'équipements. ■

Définitions

Catégorie d'entreprise : quatre catégories d'entreprises sont définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, on utilise les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan. On distingue :

- les microentreprises (MIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- les grandes entreprises (GE).

Entreprise, entreprise de taille intermédiaire (ETI), grande entreprise (GE), groupe, microentreprise (MIC), petite et moyenne entreprise (PME), profilage, unité légale, valeur ajoutée : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2018.
- « Les catégories d'entreprises en France : de la microentreprise à la grande entreprise », *Insee Focus* n° 4, avril 2014.
- « Quatre nouvelles catégories d'entreprise – Une meilleure vision du tissu productif », *Insee Première* n° 1321, novembre 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Catégories d'entreprises 15.3

Principales caractéristiques des entreprises par catégorie en 2016

	Catégories d'entreprises				Total
	Grandes entreprises (GE)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises	Microentreprises (MIC)	
Entreprises, y c. activités financières et assurances					
Nombre d'entreprises	292	5 776	135 056	3 865 510	4 006 634
Effectif salarié en EQTP ¹ (en milliers)	3 890	3 323	3 687	2 504	13 404
Nombre d'unités légales situées en France	29 946	58 451	267 086	3 919 419	4 274 902

1. Équivalent temps plein.

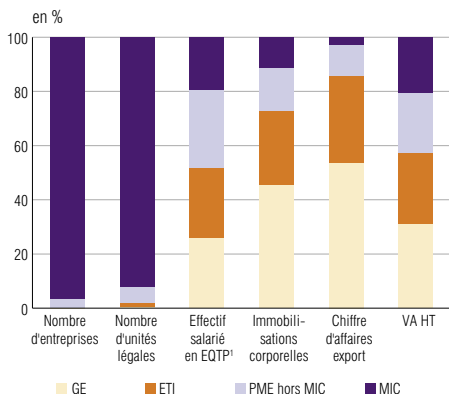
Champ : secteurs marchands non agricoles.

Lecture : dans ce tableau, l'entreprise désigne « le groupe y c. ses filiales financières » ou « l'unité légale indépendante ». Ce concept nouveau se rapproche de celui de « acteur économique ».

Note : les effectifs des grandes entreprises sont révisés par rapport aux données figurant dans l'Insee Références « Les entreprises en France » édition 2018.

Source : Insee, Esane, Clap et Lifi.

Caractéristiques selon la catégorie d'entreprise en 2016



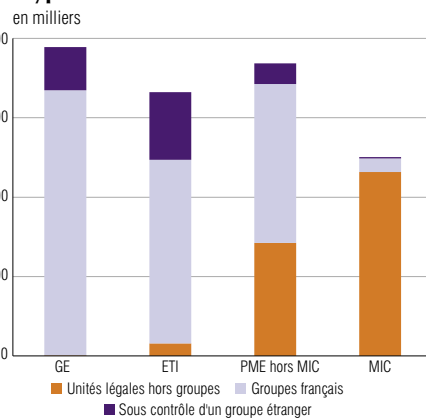
1. Équivalent temps plein.

Champ : secteurs marchands non agricoles, hors activités financières et assurances.

Note : les effectifs des grandes entreprises sont révisés par rapport aux données figurant dans l'Insee Références « Les entreprises en France » édition 2018.

Source : Insee, Esane, Clap et Lifi.

Effectifs salariés selon la catégorie d'entreprise et le type de contrôle en 2016



Champ : secteurs marchands non agricoles.

Note : effectifs en équivalent temps plein. Les effectifs des grandes entreprises sont révisés par rapport aux données figurant dans l'Insee Références « Les entreprises en France » édition 2018.

Source : Insee, Esane, Clap et Lifi.

Effectifs salariés par secteur et catégorie d'entreprises en 2016

en milliers

	Catégories d'entreprises				Total
	Grandes entreprises (GE)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises	Microentreprises (MIC)	
Industrie	1 003,1	1 035,5	761,8	260,5	3 060,8
Construction	192,4	152,6	459,0	459,6	1 263,7
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 395,7	1 086,7	1 280,8	998,9	4 762,1
Information et communication	261,4	191,7	169,6	64,7	687,4
Activités financières	546,6	100,6	46,2	43,4	736,8
Activités immobilières	29,8	64,3	51,9	52,5	198,5
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	330,5	458,1	595,9	348,6	1 733,1
Enseig., santé humaine et act. soc. ; autres act. de services	130,9	233,2	321,8	275,8	961,6
Total	3 890,4	3 322,8	3 687,0	2 504,0	13 404,1

Champ : secteurs marchands non agricoles.

Note : effectifs en équivalent temps plein. Les effectifs des grandes entreprises sont révisés par rapport aux données figurant dans l'Insee Références « Les entreprises en France » édition 2018.

Source : Insee, Esane, Clap et Lifi.

15.4 Entreprises publiques

Les **entreprises publiques** sont définies comme l'ensemble des **sociétés** directement détenues majoritairement par l'État ou appartenant à des groupes dont la tête est détenue majoritairement par l'État.

Fin 2016, l'État contrôle en France directement 85 sociétés françaises. Par le biais de ces dernières et de leurs filiales, il contrôle au total 1 702 sociétés françaises (sociétés dites publiques), qui emploient 778 100 salariés. Par rapport à 2015, le nombre de ces sociétés augmente de 71 unités. D'un côté, il intègre 148 nouvelles sociétés et de l'autre, il en perd 77.

Malgré ces 71 sociétés supplémentaires, le nombre de salariés des sociétés contrôlées directement ou indirectement par l'État diminue entre 2015 et 2016 de 13 000 salariés (- 1,6 %), ce qui amplifie la tendance à la baisse déjà observée en 2015. Cette baisse de l'emploi total est principalement le fait du groupe La Poste (- 10 000).

La hausse du nombre de sociétés sous contrôle de l'État est due en majorité à celle des filiales des quatre grands groupes que sont Électricité de France (EDF), La Poste, la RATP et la SNCF. Ils intègrent plus de sociétés qu'ils n'en perdent. L'État perd le contrôle direct de quatre sociétés : la Société de gestion de garanties et participation, l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité, les sociétés Aéroports de la Côte d'Azur et Aéroports de Lyon. La première a cessé son activité,

la deuxième est devenue un établissement public administratif (EPA). L'État a cédé ses détentions dans la société Aéroports de Lyon à une société privée française et ses détentions dans la société Aéroports de la Côte d'Azur à une société privée italienne.

Par rapport à 2015, la répartition des effectifs des sociétés publiques par grand secteur d'activité reste stable. Le secteur tertiaire concentre à nouveau plus de trois salariés sur quatre de l'ensemble des sociétés contrôlées par l'État. Le secteur des transports et de l'entreposage demeure prépondérant avec 465 000 salariés au sein des sociétés publiques. Il rassemble près de 60 % de l'ensemble des salariés des sociétés sous contrôle de l'État et 27 % du nombre de sociétés. Le secteur de l'industrie est le deuxième secteur, avec 22 % des emplois et 26 % des sociétés contrôlées majoritairement par l'État. L'emploi y reste relativement stable par rapport à 2015. Au sein de l'industrie, les « industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution » regroupent 403 filiales et 133 800 salariés, essentiellement du groupe EDF. L'emploi y diminue légèrement en 2016, en raison de la perte de dix sociétés de « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » appartenant auparavant au groupe EDF. L'emploi des sociétés contrôlées par l'État dans les secteurs de l'agriculture et de la construction reste très faible. ■

Définitions

Entreprise publique : entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

Nationalisation, privatisation : ces termes traduisent les mouvements des entreprises entre le secteur public et le secteur privé. Lorsque l'État prend le contrôle direct d'une entreprise, *i.e.* lorsqu'il détient plus de 50 % de son capital, on parle de nationalisation. Lorsque l'État perd le contrôle direct d'une entreprise au profit du secteur privé, on parle de privatisation.

Société : dans cette page, unité légale ayant la personnalité morale.

Emploi en équivalent temps plein (EQTP), répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme), unité légale : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Rapport d'activité 2017-2018 », Agence des participations de l'État, octobre 2018.
- « Les comptes des administrations publiques en 2017 – Le déficit public passe sous le seuil de 3 % du PIB », *Insee Première* n° 1698, mai 2018.
- « 1 702 sociétés contrôlées par l'État fin 2016 », *Insee Focus* n° 111, avril 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Entreprises publiques selon l'activité économique fin 2016

	Nombre de sociétés (p)	Effectifs salariés (p) en milliers	Principaux groupes présents dans le secteur
Agriculture	7	9,1	Office national des forêts
Industrie	438	169,1	
<i>dont : fabrication de machines et d'équipements électriques¹</i>	6	1,0	CEA
<i>fabrication de matériels de transport</i>	3	12,3	DCNS
<i>fabrication d'autres produits industriels</i>	26	22,6	CEA
<i>ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution</i>	403	133,1	EDF
Construction	60	3,2	EDF
Tertiaire	1 197	596,6	
Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	34	1,9	UGAP
Transports et entreposage	459	464,8	La Poste, SNCF, RATP, Aéroports de Paris
Hébergement et restauration	2	0,3	
Information et communication	74	22,1	France Télévision
Activités financières et d'assurance	184	22,4	Banque de France
Activités immobilières	137	2,3	SNCF
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	267	63,4	CEA, La Poste
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	18	10,8	Établissements français du sang
Autres activités de services	22	8,5	Opéra de Paris, FDJ
Total	1 702	778,1	

1. Y c. fabrication d'équipements électroniques et informatiques.

Source : Insee, Recme.

Mouvements des entreprises publiques en 2016

	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés
Entreprises présentes fin 2015 (r)	1 631	791 052
+ Entreprises présentes en 2015 et en 2016	+ 1554	- 11 754
+ Entreprises entrantes en 2016	+ 148	+ 836
- Entreprises sortantes en 2016	- 77	- 2 041
Entreprises présentes fin 2016 (p)	1 702	778 093

Source : Insee, Recme.

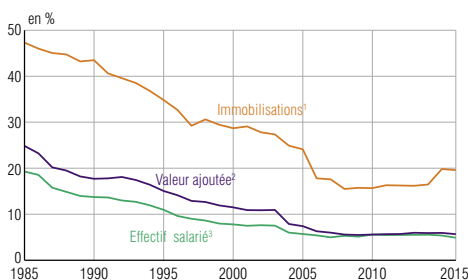
Principales entreprises à participation publique selon le chiffre d'affaires en 2017

	% détenu par l'État ¹	Chiffre d'affaires ¹ en millions d'euros	Résultat net ¹ en millions d'euros	Effectifs en EQTP en milliers
EDF	84	69 632	3 173	152,0
Airbus ²	11	66 767	2 873	129,4
PSA ³	7	65 210	1 929	///
ENGIE ⁴	24	65 029	1 423	151,7
Renault ²	15	58 770	5 144	120,1
Orange ⁵	13	41 096	1 906	138,0
SNCF ⁶	100	33 515	1 331	271,1
Air France - KLM	14	25 781	- 274	80,6
La Poste	74	18 463	851	253,2
Safran	14	16 940	4 790	58,3
Thales ²	26	15 795	822	64,9
RATP ^{2,6}	100	5 486	339	57,3
Orano ²	50	3 926	- 252	19,2
Naval Group (DCNS) ²	62	3 698	142	12,8
Aéroport de Paris	51	3 617	571	24,2
Eramet	26	3 528	203	12,6
France Télévisions ⁴	100	3 089	7	9,8
Française des Jeux ⁴	72	1 762	181	2,2
STX - Chantiers de l'Atlantique ²	33	1 477	4	2,6
Radio France ⁴	100	656	- 5	4,5

1. Au 31 décembre. 2. Effectifs au 31 décembre. 3. Effectifs 2016.

4. Effectifs en moyenne annuelle. 5. Équivalent temps plein payés. 6. EPIC. Source : Agence des participations de l'État.

Poids du secteur public dans l'économie de 1985 à 2016

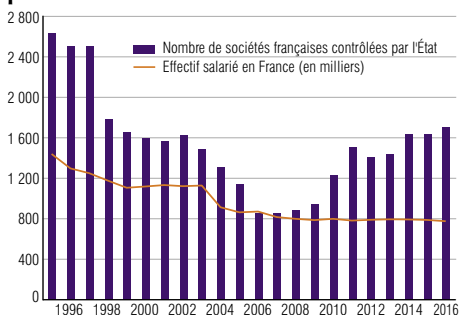


1. Essentiellement les bâtiments et les machines. 2. Valeur ajoutée brute au coût des facteurs jusqu'en 2008, hors taxes depuis 2009. 3. Au 31 décembre. Champ : ensemble de l'économie marchande hors secteurs agricoles et financiers.

Note : depuis 2008, les entreprises publiques sont les entreprises (au sens du décret LME, c'est-à-dire le groupe dans son ensemble, l'entreprise privilégiée ou l'unité légale indépendante) contrôlées par l'État.

Source : Insee, Esane, Clap, Lifi.

Sociétés contrôlées majoritairement par l'État de 1995 à 2016



Source : Insee, Recme.

15.5 Artisanat

Le terme entreprise auquel il est fait référence dans cette page renvoie à une **unité légale** exerçant une activité au sein du système productif marchand et non à une entreprise au sens du décret (n° 2008-1354) de la loi de modernisation de l'économie (LME).

Fin 2016, l'**artisanat** compte en France environ 1,4 million d'entreprises. Près de quatre entreprises artisanales sur dix (38 %) relèvent du secteur de la construction. Viennent ensuite les secteurs de l'industrie (15 %), des autres services aux ménages (13 %) et du commerce (12 %).

La moitié des entreprises artisanales (51 %) sont des **entreprises individuelles**. Les secteurs où les entreprises individuelles sont les plus représentées sont les arts, spectacles et activités récréatives (81 %), l'enseignement (74 %), les autres services aux ménages (69 %) et les activités de services administratifs et de soutien (65 %). Parmi les 701 900 entreprises individuelles artisanales, 27 % sont dirigées par des femmes. Les femmes cheffes d'entreprises individuelles artisanales sont majoritaires dans les secteurs de la fabrication de textiles, l'industrie de l'habillement, du cuir et de la

chaussure, des autres services aux ménages et de la santé humaine et l'action sociale.

Fin 2016, 39 % des entreprises artisanales sont des sociétés à responsabilité limitée (SARL), contre 44 % en 2010. Près de 10 % sont des sociétés par actions simplifiées (SAS), contre 2 % en 2010.

Près des deux tiers des entreprises artisanales (66 %) n'emploient aucun salarié et 91 % ont cinq salariés ou moins. La proportion d'entreprises de cinq salariés ou moins est la plus élevée dans les secteurs des activités immobilières (98 %) et des autres activités de services (97 %).

En 2017, 155 200 entreprises artisanales ont été créées, dont 39 600 immatriculées sous le régime du **micro-entrepreneur**. La part des entreprises artisanales créées sous ce régime est en forte baisse depuis 2014 : 26 % en 2017, après 31 % en 2016, 38 % en 2015 et 50 % en 2014. Les secteurs de la construction, du commerce, transport, hébergement et restauration et de l'industrie concentrent près des trois quarts des **créations d'entreprises** artisanales (72 %). L'artisanat représente 26 % des créations annuelles d'entreprises en 2017. ■

Définitions

Artisanat : selon la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, « doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ». Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés. Le nombre d'entreprises artisanales ne coïncide pas avec celui des artisans, car plusieurs artisans peuvent être associés au sein d'une même entreprise. Il n'y a pas de définition européenne des entreprises artisanales ; dans sa recommandation du 3 avril 1996 sur la définition des PME (96280/CE), la Commission européenne précise que les entreprises artisanales « continueront à être définies au niveau national, en raison de leurs spécificités ».

Création d'entreprise, entreprise individuelle, micro-entrepreneur, nomenclature d'activités française (NAF), nomenclature d'activités française pour l'artisanat (NAFA), système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene), unité légale : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « En octobre 2018, le climat conjoncturel se dégrade nettement dans l'artisanat du bâtiment », *Informations rapides* n° 283, Insee, octobre 2018.
- « Baromètre de l'artisanat », Institut supérieur des Métiers, juin 2018.
- « Chiffres clés de l'artisanat », DGE, décembre 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques des entreprises artisanales en 2016

	Nombre total d'entreprises artisanales	Entreprises individuelles			
		en nombre		en %	
		dont femmes		en %	
		en nombre	en %	en nombre	en %
Industrie	204 575	97 573	47,7	36 053	36,9
dont : <i>fabr. de denrées alim., de boissons et de produits à base de tabac</i>	53 118	21 130	39,8	4 281	20,3
<i>fabr. de textiles, ind. de l'habillement, ind. du cuir et de la chaussure</i>	20 919	14 912	71,3	12 292	82,4
<i>travail du bois, industries du papier et imprimerie</i>	23 202	12 032	51,9	3 838	31,9
<i>métallurgie et fabrication de produits métalliques¹</i>	18 891	4 980	26,4	212	4,3
<i>autres ind. manif., réparation et installation de machines et d'équip.</i>	58 659	33 586	57,3	12 058	35,9
Construction	528 543	256 208	48,5	5 138	2,0
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	171 895	61 167	35,6	13 974	22,8
Transports et entreposage	54 744	34 931	63,8	2 813	8,1
Hébergement et restauration	70 074	25 020	35,7	8 480	33,9
Information et communication	9 196	4 904	53,3	493	10,1
Activités financières et d'assurance	1 783	143	8,0	43	30,1
Activités immobilières	5 976	2 918	48,8	496	17,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	42 167	23 212	55,0	8 727	37,6
Activités de services administratifs et de soutien	84 971	55 131	64,9	18 441	33,4
Enseignement	2 996	2 211	73,8	780	35,3
Santé humaine et action sociale	9 083	3 058	33,7	1 587	51,9
Arts, spectacles et activités récréatives	8 396	6 760	80,5	3 074	45,5
Autres services aux ménages	186 117	128 629	69,1	88 334	68,7
Total	1 380 516	701 865	50,8	188 433	26,8

1. À l'exception des machines et des équipements.

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers. Note : données au 31 décembre 2016.

Source : Insee, REE (Sirene).

Répartition des entreprises artisanales selon l'effectif en 2016

	en %			
	0 salarié	1 à 5 salariés	6 à 19 salariés	20 salariés ou plus
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	58,7	25,5	13,3	2,5
Construction	68,2	24,1	6,8	0,9
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	57,2	32,9	8,8	1,1
Information et communication	82,2	13,6	3,4	0,8
Activités financières et d'assurance	67,0	24,8	6,6	1,6
Activités immobilières	89,1	9,3	1,3	0,3
Act.spé.,scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	77,1	16,7	4,7	1,5
Ens., santé humaine, action sociale	52,6	17,1	23,5	6,7
Autres activités de services	73,6	23,4	2,8	0,2
Ensemble	66,1	25,2	7,5	1,2

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers.

Note : entreprises au 1^{er} janvier 2016 ventilées selon les effectifs au 31 décembre 2015.

Source : Insee, REE (Sirene).

Entreprises artisanales selon le nombre de salariés en 2016

Nombre de salariés	Nombre d'entreprises
0 salarié	834 684
1 salarié	205 335
2 ou 3 salariés	147 942
4 ou 5 salariés	72 132
6 à 10 salariés	74 561
11 à 15 salariés	21 475
16 à 19 salariés	7 695
20 salariés ou +	16 692

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers. Note : données au 31 décembre 2016. Source : Insee, REE.

Créations d'entreprises artisanales selon l'activité économique en 2017

	Créations totales	dont hors micro-entrepreneurs
Industrie	20 452	14 660
dont industrie manufacturière	19 904	14 222
Construction	56 048	43 527
Commerce, transports, hébergement et restauration	34 697	28 422
Commerce, réparation	12 313	10 092
Transports et entreposage	12 497	9 852
Hébergement et restauration	9 887	8 478
Information et communication	1 376	567
Activités financières et d'assurance	86	70
Activités immobilières	365	307
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7 106	4 049
Activités de services administratifs et de soutien	16 641	10 748
Enseignement, santé humaine et action sociale	991	513
Autres activités de services	17 447	12 705
Total	155 209	115 568

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers.

Source : Insee, REE (Sirene).

Statut juridique des entreprises artisanales

	en %		
	2002	2010	2016
Personne physique	60,5	53,4	50,8
Société à responsabilité limitée (SARL)	36,0	43,5	39,1
Autres statuts	3,5	3,1	10,1
dont société par actions simplifiée (SAS)	0,7	2,2	9,6
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : France hors Mayotte pour 2002 et 2010 et y. c. Mayotte pour 2016, activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers. Note : données au 31 décembre.

Source : Insee, REE (Sirene).

16.1 Recherche & Développement

En 2016, la **dépense intérieure de Recherche et développement (DIRD)** de la France atteint 49,5 milliards d'euros (Md€), en hausse de 1,0 % en volume par rapport à 2015. La DIRD des entreprises (DIRDE) augmente de 1,4 % en volume et celle des administrations de 0,1 %. L'**effort de recherche de la nation** s'élève à 2,22 % du PIB en 2016. Il se situe au-dessus de la moyenne des 28 pays de l'Union européenne (2,04 %) et du Royaume-Uni (1,68 %), mais derrière la Suède (3,27 %) et l'Allemagne (2,92 %) notamment. L'effort de recherche reste faible (autour de 1 %) dans les pays où l'agriculture occupe une place importante, comme la Grèce et la Pologne.

L'ensemble des dépenses engagées par les entreprises ou les administrations françaises pour la réalisation, en France ou à l'étranger, de travaux de recherche constitue la **dépense nationale de recherche et développement (DNRD)**. Elle s'élève en 2016 à 53,0 Md€, dont 7,3 Md€ pour des travaux réalisés à l'étranger. En 2016, la DNRD progresse de 0,6 % en volume.

En 2016, la DIRDE s'établit à 32,2 Md€, soit 65 % de la DIRD. La DIRDE des branches industrielles régresse légèrement. Les dépenses de recherche sont très concentrées dans quelques **branches de recherche** : l'industrie automobile, la construction aéronautique et spatiale et l'industrie pharmaceutique. Elles totalisent ensemble 43 % des dépenses des branches industrielles. La DIRDE de l'industrie automobile est à nouveau en baisse

sur un an (-1,8 % en volume), celle de la branche pharmaceutique diminue légèrement (-0,4 %) et celle de la construction aéronautique et spatiale recule sensiblement (-3,2 %). *A contrario*, les dépenses de la branche de la construction connaissent un véritable essor : +25,8 % sur un an.

En 2016, les activités de **recherche et développement (R&D)** en France mobilisent 431 100 personnes **en équivalent temps plein (EQTP)**. Les entreprises en emploient 59 % et les administrations 41 %. L'emploi dans la recherche progresse de 1,1 % en 2016, soit quasiment au même rythme qu'en 2015 (+1,2 %). Dans les entreprises, l'emploi dans la recherche augmente de 1,3 % en 2016, après +1,5 % en 2015. Les **effectifs de R&D** dans l'industrie diminuent (-1,0 %, après +0,3 %). Les effectifs de R&D dans les services augmentent à un rythme soutenu (+7,3 %), après une hausse déjà conséquente en 2015 (+4,8 %). En 2016, le nombre de chercheurs dans les entreprises augmente plus rapidement que l'effectif de R&D global (+2,1 % en 2016, après +3,1 %), tandis que celui des personnels de soutien se replie encore, mais seulement dans les branches industrielles (-3,0 %). Dans les administrations, les effectifs de R&D progressent toujours (+0,7 % en 2016, après +0,8 %), du fait principalement de hausses dans le secteur de l'enseignement supérieur. En revanche, les effectifs des organismes de R&D (EPIC et EPST) continuent de se contracter (-1,2 % en 2016). ■

Définitions

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) : travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Effort de recherche de la nation : rapport entre les dépenses intérieures de R&D (DIRD) et le produit intérieur brut (PIB).

Branche de recherche, dépense nationale de recherche et développement (DNRD), effectifs de recherche et développement, emploi en équivalent temps plein (EQTP), Recherche et Développement (R&D) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2018.
- « Panorama de l'effort de R&D dans le monde », *note Flash* n° 19, SIES, novembre 2018.
- « Les dépenses intérieures de R&D en 2016 », *note Flash* n° 15, SIES, octobre 2018.
- « Repères et références statistiques 2018 », Depp, août 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Financement de la DNRD et exécution de la DIRD

en millions d'euros

	1995	2000 ¹	2005	2010 ²	2016 ³ (p)	16/15 ⁴ en %
Dépense nationale de recherche et développement (DNRD)	27 563	31 438	36 654	44 841	53 027	0,6
Financement par les administrations ⁵	13 647	14 272	16 921	19 172	20 969	- 0,3
Financement par les entreprises	13 916	17 166	19 733	25 668	32 058	1,2
Part des entreprises dans la DNRD (en %)	50,5	54,6	53,8	57,2	60,5	///
Part de la DNRD dans le PIB ⁶ (en %)	2,26	2,13	2,08	2,25	2,38	///
Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)	27 302	30 954	36 228	43 469	49 534	1,0
Exécution par les administrations ⁵	10 653	11 605	13 725	16 014	17 352	0,1
Exécution par les entreprises	16 649	19 348	22 503	27 455	32 181	1,4
Part des entreprises dans la DIRD (en %)	61,0	62,5	62,1	63,2	65,0	///
Part de la DIRD dans le PIB ⁶ (en %)	2,24	2,09	2,05	2,18	2,22	///

1. Changements méthodologiques (à partir de 2000). 2. En 2010, l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été modifiée. Les dépenses de R&D des ministères et de certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui conduit à distinguer leur activité de financement. Cela implique une révision à la baisse de la DIRD d'environ 1 Md€. Les données 2009 ont été recalculées afin de pouvoir être comparées à celles de 2010.

3. À partir de 2014, rupture de série due, pour les CHU, à une meilleure prise en compte des personnels effectuant des travaux de R&D au sein de ces établissements. 4. Evolution en volume. 5. Le secteur des administrations comprend : les ministères et les services ministériels, les EPST, les EPIC, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les CHU/CHRU, les CLCC, les institutions sans but lucratif. 6. PIB en base 2014.

Champ : ensemble des entreprises et des administrations localisées en France.

Source : Mesri - SIES.

DIRD des entreprises par branche

en millions d'euros

	2016 (p)	16/15 ¹ en %
Industrie automobile	4 111	- 1,8
Industrie pharmaceutique	3 018	- 0,4
Construction aéronautique et spatiale	3 467	- 3,2
Industrie chimique	1 791	- 1,3
Composants, cartes électronique, ordinateurs ²	1 482	0,5
Fab. d'instruments et d'appareils de mesure ³	1 626	- 4,5
Fab. d'équipements de communication	935	- 4,1
Fab. d'autres machines et équipements	1 183	7,0
Fabrication d'équipements électriques	1 073	4,7
Fab. de prod. en caoutchouc et en plastique	893	2,9
Autres branches industrielles⁴	5 121	3,6
Act. informatiques et services d'information	2 261	3,3
Télécommunications	899	0,1
Activités spécialisées, scient. et techniques	2 442	10,7
Edition, audiovisuel et diffusion	1 286	10,4
Autres branches de services	595	4,8
Total des branches	32 181	1,4

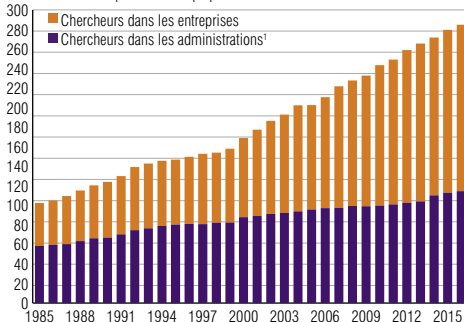
1. Evolution en volume. 2. Y c. équipements périphériques.

3. Y c. essai, navigation et horlogerie. 4. Y c. agriculture, sylviculture et pêche.

Source : Mesri - SIES.

Effectifs de chercheurs de 1985 à 2016

en milliers d'équivalents temps plein



1. Le secteur des administrations comprend : les ministères et les services ministériels, les EPST, les EPIC, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les CHU/CHRU, les CLCC, les institutions sans but lucratif.

Champ : ensemble des entreprises et des administrations localisées en France.

Source : Mesri - SIES.

DIRD publique par secteur institutionnel

en millions d'euros

	2015	2016 (p)
Établissements publics et services ministériels (hors CNRS)	6 350	6 270
Enseignement supérieur (y c. CNRS)	10 177	10 266
Institutions sans but lucratif	768	816
Total	17 295	17 352

Source : Mesri - SIES.

Dépense intérieure et personnel de R&D dans l'UE en 2016

	Dépense intérieure de R&D		Personnel de R&D ¹	
	en millions d'euros	en % du PIB	Total	dont chercheurs
Allemagne	92 174	2,9	657 894	399 605
Autriche (e)	11 133	3,1	74 897	45 699
Belgique (e)	10 809	2,6	79 109	54 280
Bulgarie	375	0,8	25 060	16 001
Chypre	99	0,5	1 356	898
Croatie	392	0,8	11 197	7 555
Danemark	8 797	3,1	62 869	44 815
Espagne	13 260	1,2	205 873	126 633
Estonie	270	1,3	5 772	4 338
Finlande	5 926	2,7	47 429	35 908
France²	49 534	2,2	431 056	284 766
Grèce	1 754	1,0	41 790	29 403
Hongrie	1 372	1,2	35 757	25 804
Irlande	3 243	1,2	36 027	26 293
Italie	23 172	1,4	290 040	133 706
Lettonie	110	0,4	5 120	3 152
Lituanie	328	0,8	10 924	8 525
Luxembourg	690	1,3	5 312	(p) 2 505
Malte	59	0,6	1 505	896
Pays-Bas	14 144	2,0	132 867	81 177
Pologne	4 112	1,0	111 789	88 165
Portugal	2 388	1,3	50 406	41 349
Rép. tchèque	2 963	1,7	65 783	37 338
Roumanie	818	0,5	32 232	18 046
Royaume-Uni (e)	40 427	1,7	417 390	288 922
Slovaquie	641	0,8	17 768	14 149
Suède	812	2,0	14 403	8 119
Suède (p)	15 141	3,3	90 690	70 372
UE	305 511	2,0	(e) 2 961 951	(e) 1 892 554

1. En équivalent temps plein. 2. Source Mesri - SIES.

Source : Eurostat (extraction du 20 novembre 2018).

16.2 Innovation

Parmi les sociétés marchandes de 10 salariés ou plus implantées en France et faisant partie du champ de l'**enquête communautaire sur l'innovation (CIS) 2016**, 51 % ont innové au cours des années 2014 à 2016, soit 3 points de plus qu'au cours de la période 2012-2014. Les sociétés innovent plus fréquemment en organisation ou marketing qu'en produits ou procédés. Les innovations en organisation concernent 34 % des sociétés et celles en marketing 27 %. Viennent ensuite les innovations directement liées à la production : les innovations de procédés (24 %), puis les innovations de produits (20 %) ; elles constituent le cœur de l'innovation. Cet écart entre les **innovations technologiques** et les **innovations non technologiques** se creuse par rapport à la période 2012-2014.

Le secteur de l'information et de la communication reste le plus actif en matière d'**innovation** : 73 % des sociétés de ce secteur ont innové entre 2014 et 2016. L'industrie et les activités spécialisées, scientifiques et techniques se partagent la deuxième place avec 59 % de sociétés innovantes. La part de **sociétés innovantes** augmente avec leur taille : 48 % parmi les sociétés de 10 à 19 salariés, contre 76 % parmi celles de 250 salariés ou plus. Elle est également plus élevée parmi les sociétés appartenant à un groupe : 57 %, contre 47 % pour les sociétés indépendantes. Néanmoins, elle augmente plus vite parmi ces dernières. Par ailleurs, 66 % des sociétés

exportatrices innovent, contre 45 % des sociétés dont le marché est national.

Le chiffre d'affaires lié à la vente de produits nouveaux, pour le marché ou pour la société, représente 30 % du chiffre d'affaires des sociétés innovantes en produits. Les dépenses liées aux activités d'innovation représentent 7 % du chiffre d'affaires des sociétés technologiquement innovantes.

En 2017, les grands acteurs du secteur automobile et des principaux secteurs industriels où la France est en pointe (cosmétique, aéronautique, télécommunications, électronique, chimie et énergie) continuent de figurer au sommet du palmarès des principaux déposants de **brevets** auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Le groupe Valeo reste à la première place avec 1 110 demandes de brevets publiées, suivi de près par le groupe PSA. Michelin est de retour dans le Top 10. Parmi les 20 premiers du classement, les plus fortes progressions concernent Alstom (+ 110 %), le groupe STMicroelectronics (+ 19 %), Michelin (+ 15 %), tandis qu'Orange et L'Oréal (- 26 %), le groupe Renault (- 21 %) et Thales (- 15 %) enregistrent les baisses les plus importantes.

En 2017, 16 250 demandes de **brevets** sont **déposées** à l'INPI (+ 0,6 % par rapport à 2016) et 90 500 premiers dépôts de **marques** (+ 2,2 %). Le nombre de dessins et modèles déposés continue de baisser fortement (- 24 %). ■

Définitions

Brevet : dispositif protégeant une innovation technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une solution technique à un problème technique donné. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Société innovante : conformément à la définition européenne, sont considérées comme innovantes les sociétés (constituées dans cette enquête par les unités légales) qui ont introduit un changement significatif ou une nouveauté dans au moins une des quatre catégories d'innovation possibles (produits, procédés, organisation, marketing) ou qui ont entrepris des activités d'innovation, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation sur la période de référence.

Capital-innovation, dépôt de brevet, enquête communautaire sur l'innovation (CIS), innovation, innovation non technologique, innovation technologique, marque, propriété intellectuelle, protection de la propriété industrielle, unité légale : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2018.
- « La moitié des sociétés procèdent à des innovations », *Insee Première* N° 1709, septembre 2018.
- « Palmarès 2017 des déposants de brevets en France », *communiqué de presse*, INPI, mars 2018.
- « Chiffres clés de la propriété industrielle : une légère hausse des dépôts de titres en 2017 », *communiqué de presse*, INPI, février 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Poids de l'innovation par secteur d'activité entre 2014 et 2016

en % du nombre total de sociétés

	Innovations technologiques			Innovations non technologiques		Tous types d'innovation
	Ensemble	dont Produits	dont Procédés	Organisation	Marketing	
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	48	30	34	39	26	59
Construction	21	9	16	28	16	40
Commerce de gros, de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	26	14	18	32	30	47
Transports et entreposage	27	15	21	31	19	44
Hébergement et restauration	25	14	18	26	35	46
Information et communication	63	52	42	49	43	73
Activités financières et d'assurance ¹	37	27	25	41	33	53
Activités immobilières	32	18	23	39	34	53
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	42	27	29	43	29	59
Activités de services administratifs et de soutien	26	13	19	33	25	46
Ensemble	33	20	24	34	27	51

1. Le secteur « Activités financières et d'assurance » prend en compte les holdings financières.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Lecture : entre 2014 et 2016, 51 % des sociétés sont innovantes au sens large, 20 % sont innovantes en produits et 24 % en procédés. Une même société peut cumuler plusieurs innovations et plusieurs types d'innovation.

Note : les intitulés des secteurs d'activité respectent les sections de la NAF rév. 2.

Source : Insee, enquête innovation (CIS) 2016.

Dépôts de brevets, marques, dessins et modèles par la voie nationale

	2010	2017	17/16 en %
Dépôts de brevets	16 580	16 247	0,6
Personnes morales	13 940	14 198	0,8
Personnes physiques	2 640	2 049	-1,1
Dépôts de marques	124 110	122 177	3,1
Premiers dépôts de marques	91 928	90 508	2,2
Renouvellements de marques	32 182	31 669	5,9
Dessins et modèles déposés	80 352	40 788	-24,0
Procédure normale	16 653	10 462	-24,7
Procédure simplifiée	63 699	30 326	-23,7

Source : INPI, novembre 2018.

Principaux déposants de brevets publiés en 2017

Rang		Brevets publiés
1	Groupe Valeo	1 110
2	Groupe PSA	1 021
3	Safran	795
4	CEA ¹	684
6	CNRS	405
5	Groupe Renault	400
7	Airbus	337
8	Michelin	285
9	L'Oréal	269
10	Thales	262

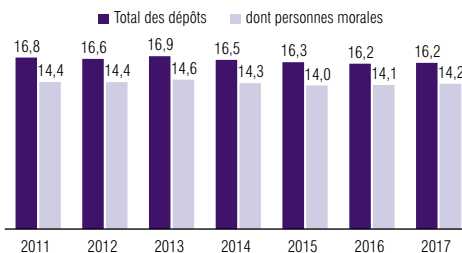
1. Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

Note : les demandes de brevets publiées en 2017 ont été déposées entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016.

Source : INPI.

Dépôts de brevets par la voie nationale

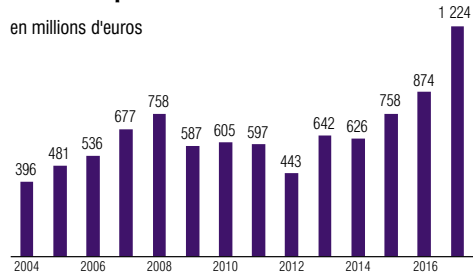
en milliers



Source : INPI, Observatoire de la propriété intellectuelle, novembre 2018.

Montant des fonds investis dans le capital-innovation

en millions d'euros



Source : Afic / Grant Thornton.

Demandes de brevets déposées auprès de l'Office européen des brevets

	2008	2013	2017
Allemagne	26 652	26 510	25 490
Autriche	1 487	1 993	2 213
Belgique	1 899	1 882	2 155
Bulgarie	15	23	32
Chypre	56	41	49
Croatie	23	10	10
Danemark	1 560	1 942	2 114
Espagne	1 318	1 504	1 676
Estonie	7	41	54
Finlande	1 754	1 894	1 818
France	9 082	9 835	10 559
Grèce	92	68	100
Hongrie	109	103	94
Irlande	563	566	593
Italie	4 330	3 706	4 352
Lettonie	42	80	15
Lituanie	11	22	24
Luxembourg	377	429	581
Malte	27	43	107
Pays-Bas	7 318	5 852	7 043
Pologne	168	372	469
Portugal	84	95	149
Rép. tchèque	109	151	205
Roumanie	19	33	50
Royaume-Uni	4 979	4 587	5 313
Slovaquie	28	29	41
Slovénie	129	135	96
Suède	3 152	3 674	3 728
UE	65 390	65 620	69 130

Source : Office européen des brevets.

17.1 Production et valeur ajoutée agricoles

Selon les comptes prévisionnels, la **production** de la **branche agricole** en valeur progresse de 4,7 % en 2018 et retrouve les niveaux antérieurs à la forte baisse de 2016. La production végétale tire la croissance, tandis que la production animale décroît.

La production végétale augmente en volume (+ 2,2 %). Cette hausse provient essentiellement du vin, dont la production bondit de 28,5 %, après un recul à un faible niveau en 2017. Toutes les autres productions végétales sont orientées à la baisse en volume. Les conditions climatiques, en particulier la sécheresse estivale, ont eu un impact négatif sur les rendements des céréales et des plantes industrielles et fourragères. En revanche, le prix de la production végétale se redresse nettement, après une baisse en 2017. L'essentiel de cette évolution provient des céréales (+ 17,6 %), des légumes (+ 9,7 %) et des pommes de terre (+ 45,0 %). Pour certaines cultures, comme les céréales, ce dynamisme des prix s'explique par un déséquilibre de l'offre et de la demande au niveau mondial : la production se replie alors que la demande reste soutenue. La hausse du prix de la pomme de terre, traditionnellement soumis à de fortes variations annuelles, fait plus que compenser la forte baisse de 2017.

La production animale est stable en volume. Pour le bétail, elle fléchit, notamment pour les veaux (- 4,5 %) et les ovins et caprins (- 1,5 %). La production d'œufs

recule (- 3,4 %) et la collecte de lait varie peu. La production de volailles se redresse de 6,4 %, après une année 2017 marquée par l'épizootie d'influenza aviaire. Après une augmentation en 2017, le prix de la production animale (hors subventions) diminue en 2018 à cause de la chute du prix du porc (- 12,4 %). Pour celui-ci, après deux ans de hausse soutenue (+ 6,6 % en 2017 et + 3,0 % en 2016), le retournement de tendance, perceptible dès la fin de l'année 2017, se confirme. Le prix du lait se stabilise après la forte remontée de 2017 (+ 11,1 %). Celui des œufs baisse après la flambée de 2017 liée à la crise du Fipronil.

En 2018, les consommations intermédiaires de la branche agricole s'accroîtraient de 1,7 % en valeur. Après quatre années de baisse, les charges repartent ainsi à la hausse. L'augmentation du prix des achats s'explique essentiellement par la remontée des prix de l'énergie, en particulier des carburants fossiles. Le rebond des volumes est principalement dû à celui de la consommation d'engrais et d'amendements. Comme les charges s'accroissent moins que la production, la valeur ajoutée de la branche agricole progresserait nettement. L'emploi agricole continue par ailleurs à décroître. Au total, d'après les estimations du compte prévisionnel de l'agriculture, la **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** par actif augmenterait de 6,7 % en 2018 en **termes réels**, après une hausse de 8,6 % en 2017. ■

Définitions

Branche agricole : regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture), élevage d'animaux, activités de travaux agricoles à façon, chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon. **Appellations d'origine (AOP et AOC), évolution en termes réels, indication géographique protégée (IGP), production au prix de base, valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le compte prévisionnel de l'agriculture pour 2018 – Fort rebond de la production de vin », *Insee Première* n° 1725, décembre 2018.
- « La production agricole totale a augmenté de 6,2 % dans l'UE en 2017 par rapport à 2016 », *communiqué de presse* n° 179, Eurostat, novembre 2018.
- « L'agriculture française en Europe de 2000 à 2015 – Au premier rang avec cependant une érosion de ses positions », *Insee Première* n° 1704, juillet 2018.
- « L'agriculture en 2017 – La production se redresse », *Insee Première* n° 1703, juillet 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Production et valeur ajoutée agricoles 17.1

Volume de production végétale et effectifs d'animaux

	1990	2000	2010	2017
Production végétale (en millions de tonnes)				
Céréales	55,1	65,6	65,5	68,6
dont : blé tendre	31,4	35,7	35,5	36,6
maïs (grain et semence)	9,4	16,0	14,1	14,5
Oléagineux	4,6	5,5	6,6	7,4
Protéagineux	3,7	2,1	1,6	1,0
Betteraves industrielles et canne				
à sucre	31,6	31,1	34,8	49,2
Légumes frais, melons ou fraises	6,0	6,7	6,0	6,1
Pommes de terre	4,7	6,5	6,6	8,5
Effectifs animaux (en millions de têtes)				
Espèce bovine	21,4	21,3	19,6	19,0
Espèce porcine	12,3	15,0	14,3	12,9
Espèce ovine	11,4	9,5	8,0	6,9
Espèce caprine	1,2	1,2	1,4	1,3
Ensemble Gallus ¹	198,4	205,3	222,0	244,8

1. Gallus : poules pondeuses d'œufs à couvrir et d'œufs de consommation, poulettes, poulets de chair.

Champ : France métropolitaine pour les années 1990 et 2000, France hors Mayotte pour l'année 2010 et y.c. Mayotte en 2017.

Source : SSP Agreste, Statistique agricole annuelle.

Production de vin, jus et moûts

	2016	2017	17/16 en %
--	------	------	------------

Superficie de production (en milliers d'hectares)

Récolte AOP ¹	519,0	522,3	0,6
Vin doux naturel ²	7,9	7,5	-5,5
Vin pour eaux-de-vie	75,7	76,3	0,8
Autres vins AOP	435,3	438,6	0,7
Vin IGP ³	193,6	194,7	0,6
Autres vins ⁴	33,4	28,2	-15,6
Total vins	746,0	745,2	-0,1

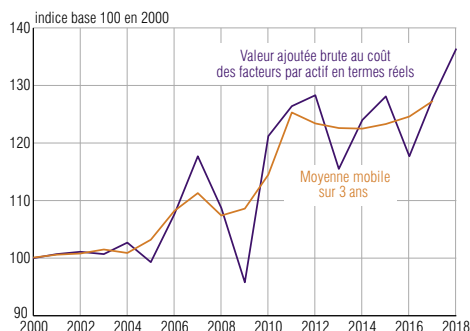
Production de vin (en millions d'hectolitres)

Récolte AOP ¹	29,0	24,4	-15,7
Vin doux naturel ²	0,1	0,1	5,3
Vin pour eaux-de-vie	7,7	6,8	-11,9
Autres vins AOP	21,1	17,5	-17,3
Vin IGP ³	12,8	10,3	-20,0
Autres vins ⁴	3,7	2,1	-42,1
Total vins	45,5	36,8	-19,1

1. Appellation d'origine protégée. 2. Vins doux naturels ; vins de liqueur remplissant certaines conditions particulières. 3. Indication géographique protégée. 4. Comprend la récolte en AOP/IGP non commercialisée en vin et la récolte pour vins sans IG.

Source : SSP Agreste, Statistique agricole annuelle.

Évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif de la branche agricole de 1980 à 2018



Note : données arrêtées en novembre 2018.

Source : Insee, comptes prévisionnels de l'agriculture, base 2014.

Production et valeur ajoutée de l'agriculture

	2018		18/17 en %	
	en Md€	Volume	Prix	Valeur
Production hors subventions	75,2	1,3	3,4	4,7
Produits végétaux	44,8	2,2	6,5	8,9
Céréales	10,1	-8,9	17,6	7,1
Oléagineux, protéagineux	2,4	-11,9	-1,9	-13,6
Autres plantes industrielles ¹ , y.c. Betteraves	1,4	-10,9	-4,7	-15,1
Fourrages, plantes, fleurs	7,5	-6,4	-0,3	-6,7
Légumes et pommes de terre	5,9	-4,8	24,1	18,1
Fruits	2,9	-6,5	5,0	-1,8
Vins	14,5	28,5	0,6	29,3
Produits animaux	25,6	0,0	-1,2	-1,2
Bétail ²	10,9	-0,9	-2,7	-3,6
Volailles, œufs	4,8	3,1	-1,9	1,2
Lait et autres produits de l'élevage	10,0	-0,3	0,7	0,4
Services³	4,8	0,0	1,2	1,2
Subventions sur les produits	1,1	-2,2	-1,4	-3,5
Production au prix de base	76,3	1,2	3,3	4,6
Consommations intermédiaires	44,2	0,3	1,3	1,7
dont achats	37,6	0,2	1,4	1,6
Valeur ajoutée brute	32,1	2,5	6,2	8,9

1. Betteraves industrielles, tabac, lin textile, houblon, canne à sucre, etc. 2. Bovins, porcins, ovins, caprins, équidés. 3. Production des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation de matériel agricole, services entre agriculteurs, agriturisme, etc.

Note : données arrêtées en novembre 2018.

Source : Insee, comptes prévisionnels de l'agriculture, base 2014.

Production agricole de l'UE en millions d'euros

	Production ¹ végétale			Production ¹ animale		
	2010	2018 (e)	18/17 en %	2010	2018 (e)	18/17 (e) en %
Allemagne	24 864	22 632	-12,6	22 688	27 230	0,5
Autriche	2 792	3 329	8,9	2 922	3 487	-2,4
Belgique	3 619	3 521	-1,6	4 061	4 423	-6,5
Bulgarie	2 153	2 768	-2,8	1 081	1 011	0,0
Chypre	324	266	-0,2	330	400	-3,5
Croatie	1 707	1 218	-2,4	1 042	787	-1,1
Danemark	3 474	3 087	-14,5	5 626	6 114	-9,3
Espagne	25 028	32 031	6,5	13 797	19 281	2,6
Estonie	275	334	-9,8	321	421	-4,0
Finlande	1 386	1 339	-1,9	2 257	2 272	0,1
France	39 164	43 127	8,4	23 151	25 758	-1,4
Grèce	6 803	7 625	-2,9	2 759	2 519	-1,7
Hongrie	3 476	5 107	4,9	2 178	3 057	4,0
Irlande	1 670	1 876	4,2	3 833	6 164	-1,7
Italie	26 699	31 347	6,8	14 358	15 753	-2,7
Lettonie	475	696	-5,7	383	520	-3,8
Lituanie	1 063	1 548	-11,6	811	958	-2,9
Luxembourg	141	169	9,6	165	230	-2,5
Malte	50	46	-6,1	69	67	1,0
Pays-Bas	12 632	14 194	2,6	9 428	10 954	-5,7
Pologne	10 010	10 817	-6,6	9 148	13 776	2,2
Portugal	3 582	4 305	0,9	2 557	2 878	2,2
Rép. tchèque	2 252	2 761	-2,0	1 617	1 994	2,0
Roumanie	10 324	13 619	16,9	3 636	4 434	9,7
Royaume-Uni	8 624	10 451	-0,9	12 879	16 595	2,7
Slovaquie	868	1 234	-3,0	805	847	-1,4
Slovénie	586	723	24,0	497	560	-0,1
Suède	2 314	2 485	-13,6	2 408	2 804	-2,3
UE	196 354	222 654	2,1	144 806	175 294	-0,5

1. Production au prix de base.

Source : Eurostat (extraction le 18 décembre 2018).

17.2 Exploitations agricoles

En France métropolitaine, entre 2010 et 2016, le recul du nombre d'**exploitations agricoles** se poursuit mais à un rythme ralenti par rapport à la décennie précédente : - 2 % par an entre 2010 et 2016, contre - 3 % entre 2000 et 2010. En 2016, on compte un peu moins de 440 000 exploitations agricoles en France métropolitaine, soit 11 % de moins qu'en 2010. Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent. En 2016, une exploitation agricole dispose en moyenne de 63 hectares, soit 7 hectares de plus qu'en 2010 et 20 de plus qu'en 2000. La moitié des exploitations valorisent une superficie qui n'excède pas 36 hectares tandis qu'un quart en cultive plus de 93. Une exploitation agricole sur deux est désormais spécialisée en production végétale. La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée pour les filières d'élevage.

Avec l'agrandissement régulier des structures, les très grandes exploitations valorisent désormais 36 % du territoire agricole et mobilisent 38 % du volume de travail agricole. Quasi inexistantes dans les élevages de bovins viande ou d'ovins-caprins, elles représentent plus de la moitié des exploitations spécialisées en porcins et volailles et près de 2 exploitations sur 10, toutes productions confondues. À l'opposé, les petites exploitations rassemblent près d'un tiers des exploitations mais n'exploitent que 7 % de la **superficie agricole utilisée (SAU)** en mobilisant 12 % de l'emploi agricole. Les petites exploitations restent

majoritaires en cultures fruitières et en élevage ovin-caprin, mais se raréfient dans les élevages de bovins laitiers ou de porcins.

L'agrandissement des exploitations s'accompagne du développement des formes sociétaires. En 2016, 36 % des exploitations agricoles ont un statut de société. Elles exploitent 64 % de la SAU et mobilisent 61 % de la force de travail. Les formes sociétaires concernent près de 7 exploitations sur 10 parmi les grandes exploitations, voire plus de 8 sur 10 parmi les très grandes. Les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) sont les formes sociétaires privilégiées, notamment pour les grandes exploitations. Les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec) sont les autres types de sociétés les plus répandues. Dans les petites exploitations, le statut individuel reste largement majoritaire et 6 exploitants sur 10 y sont propriétaires de la totalité des terres qu'ils valorisent. Ils ne sont que 6 sur 100 parmi les grandes exploitations.

Les actifs **permanents** assurent toujours l'essentiel du travail agricole mais le volume de travail des saisonniers ou occasionnels et du personnel employé par des tiers s'accroît. En 2016, l'agriculture assure un emploi permanent à 824 000 personnes qui occupent, dans sept cas sur dix, des fonctions d'actifs dirigeants. Le reste des heures travaillées est effectué essentiellement par des salariés saisonniers employés directement par l'exploitation. ■

Définitions

L'enquête structure est une enquête par sondage. Elle porte sur l'ensemble des exploitations y c. celles gérant des pacages collectifs.

Classification des exploitations agricoles : répartition des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique) et leur dimension économique. Elle repose depuis le recensement agricole de 2010 sur le concept de production brute standard (PBS). Les coefficients PBS ont été mis à jour entre les recensements 2000 et 2010 (moyenne 2005 à 2009) et l'enquête structure 2016 (moyenne 2011 à 2015). Sur la base des coefficients de PBS, les exploitations sont réparties en quatre classes de tailles :

- les petites (PBS < 25 000 euros) ;
- les moyennes (PBS entre 25 000 et moins de 100 000 euros) ;
- les grandes (PBS > 100 000 euros) ;
- les très grandes (PBS > 250 000 euros).

Dimension économique, exploitation agricole, mode de faire-valoir, orientation technico-économique, production brute standard (PBS), salarié permanent agricole, superficie agricole utilisée (SAU), unité de travail annuel (UTA) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « GraphAgri France », Agreste, édition 2018.
- « Enquête pratiques d'élevage 2015 – Pratiques sanitaires en élevages de bovins », *Agreste Primeur* n° 352, décembre 2018.
- « Bilan annuel de l'emploi agricole – Résultats 2016 et estimations 2017 », *Agreste Chiffres et Données* n° 253, septembre 2018.
- « Enquête sur la structure des exploitations agricoles – En 2016, des exploitations moins nombreuses mais plus grandes », *Agreste Primeur* n° 350, juin 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques des chefs d'exploitation et coexploitants

en % du nombre d'actifs

	Chefs d'exploitation et coexploitants		
	2000	2010	2016
Nombre de personnes	764 000	605 000	564 000
Répartition par classe d'âge			
Moins de 40 ans	26,1	19,3	17,5
40 à 59 ans	53,5	60,7	57,1
60 ans et plus	20,5	20,0	25,3
Taux de féminisation	24,4	26,7	26,7
Temps de travail			
Moins de 1/4 de temps	23,0	20,6	19,7
Temps complet	54,7	61,4	61,6

Champ : France métropolitaine. Note : des précisions sur l'enquête structure sont données dans la rubrique « Définitions » de cette fiche.

Source : SSP, Agreste, recensements agricoles 2000 et 2010, enquête structure 2016.

Exploitations agricoles selon la superficie agricole utilisée en 2016

	Exploitations		SAU	
	en milliers	en %	en milliers d'hectares	en %
SAU de moins de 20 ha	175,3	40,1	1 038	3,7
SAU de 20 à moins 50 ha	74,1	16,9	2 518	9,1
SAU de 50 à moins 100 ha	88,2	20,2	6 433	23,2
SAU de 100 à moins 200 ha	75,1	17,2	10 418	37,6
SAU de 200 ha ou plus	24,7	5,6	7 296	26,3
Total	437,4	100,0	27 703	100,0

Champ : France métropolitaine. Note : des précisions sur l'enquête structure sont données dans la rubrique « Définitions » de cette fiche.

Source : SSP, Agreste, enquête structure 2016.

Exploitations et superficie agricole utilisée dans quelques pays de l'UE en 2016

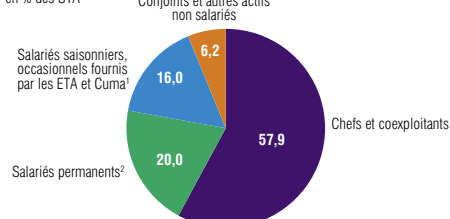
	Exploitations en milliers	SAU en milliers d'hectares	Exploitations en %	SAU en %
Roumanie	3 422	12 503	32,7	7,2
Pologne	1 411	14 406	13,5	8,3
Italie (p)	1 146	12 598	10,9	7,3
Espagne	945	23 230	9,0	13,4
Grèce	685	4 554	6,5	2,6
France	457	27 814	4,4	16,0
Hongrie	430	4 671	4,1	2,7
Allemagne	276	16 715	2,6	9,6
Portugal	259	3 642	2,5	2,1
Bulgarie	203	4 469	1,9	2,6
Royaume-Uni	185	16 673	1,8	9,6
UE	10 468	173 339	100,0	100,0

Champ : ensemble des exploitations y c. collectives.

Sources : Eurostat (extraction du 14 novembre 2018) ; SSP.

Travail sur les exploitations agricoles en 2017

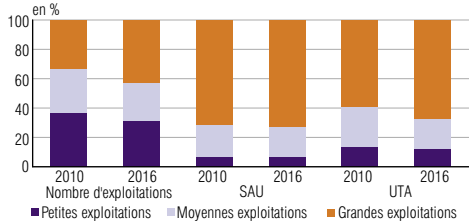
en % des UTA



1. Externes : salariés des entreprises de travaux agricoles et des coop. d'utilisation de matériel agricole. 2. Y c. les conjoints salariés et les autres actifs familiaux salariés. Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste, bilan annuel de l'emploi agricole.

Nombre d'exploitations, SAU et volume de travail selon la dimension économique

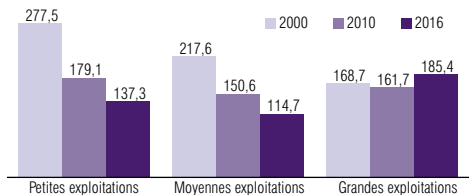


Champ : France métropolitaine. Note : des précisions sur l'enquête structure sont données dans la rubrique « Définitions » de cette fiche.

Source : SSP, Agreste, recensement agricole 2010, enquête structure 2016.

Exploitations agricoles selon la dimension économique

en milliers d'exploitations



Champ : France métropolitaine. Note : des précisions sur l'enquête structure sont données dans la rubrique « Définitions » de cette fiche.

Source : SSP, Agreste, recensements agricoles 2000 et 2010, enquête structure 2016.

Moyennes et grandes exploitations agricoles selon l'orientation technico-économique

en milliers

	2000	2010	2016
Céréales et oléoprotéagineux	49,5	51,4	61,5
Viticulture	55,4	46,9	48,7
Bovins lait	70,8	48,2	40,2
Polyculture et polyélevage, autres	55,8	39,2	36,6
Bovins viande	36,6	33,5	35,6
Autres grandes cultures	26,1	19,5	20,0
Ovins, caprins et autres herbivores	22,9	20,3	13,1
Elevages avicoles	14,8	12,6	9,9
Bovins mixte	16,1	9,4	7,3
Fruits et autres cultures permanentes	12,9	8,0	6,1
Fleurs et horticulture diverse	9,5	6,7	5,9
Légumes et champignons	6,2	4,4	5,6
Porcins	7,7	6,0	5,4
Autres granivores mixte	9,4	6,1	4,3

Champ : France métropolitaine. Note : des précisions sur l'enquête structure sont données dans la rubrique « Définitions » de cette fiche.

Source : SSP, Agreste, recensements agricoles 2000 et 2010, enquête structure 2016.

Mode de faire-valoir des exploitations

en milliers d'hectares

	2010	2016
Faire-valoir direct	6 481	5 593
Terres prises en location	21 231	22 111
Auprès de tiers	16 831	16 559
Auprès d'associés	4 076	5 304
Autres locations ¹	324	248
Total de la SAU	27 712	27 703

1. Métayage, locations provisoires, etc. Champ : France métropolitaine.

Note : des précisions sur l'enquête structure sont données dans la rubrique « Définitions » de cette fiche.

Source : SSP, Agreste, recensement agricole 2010, enquête structure 2016.

17.3 Pêche - Aquaculture

La France métropolitaine est le 4^e producteur de **pêche et d'aquaculture** de l'Union européenne (UE) après l'Espagne, le Royaume-Uni et le Danemark. Ce secteur produit plus de 640 000 tonnes pour une valeur d'environ 1,7 milliard d'euros (Md€).

En 2016, les navires de pêche maritime de France métropolitaine ont débarqué plus de 478 000 tonnes de poissons, crustacés, coquillages et autres produits de la mer, soit 4 % de plus qu'en 2015. En 2017, les navires français débarquent majoritairement en France (62 %) ; viennent ensuite le reste de l'UE (22%) et l'Afrique (16 %).

En 2016, la flotte de pêche française est l'une des plus importantes des pays de l'UE. Seule la flotte espagnole la devance à la fois en nombre de navires, en tonnage, en quantité débarquée et en valeur de ces débarquements. Entre 2015 et 2016, les résultats économiques de la flotte française ont fortement augmenté sous l'effet d'une hausse sensible des quantités pêchées et des valeurs débarquées mais également d'un contexte de faible prix de l'énergie.

En 2016, la pêche française génère plus de 13 500 emplois de marins, en baisse de 8 % par rapport à 2011 et de 11 % pour les seuls départements d'outre-mer. La France métropolitaine en emploie 70 %. Plus de la moitié des marins français travaillent dans la zone de l'Atlantique Nord-Est. La Méditerranée emploie 15 % des marins. La Guadeloupe, la

Martinique et la Réunion-Mayotte se partagent chacun 9 % de l'emploi marin.

La France métropolitaine est en 2015 le 3^e producteur en aquaculture de l'UE derrière l'Espagne et le Royaume-Uni, avec un peu plus de 163 000 tonnes. La **conchyliculture** est le secteur prédominant avec 124 000 tonnes d'une valeur de 464 millions d'euros, essentiellement des huîtres et des moules. La **pisciculture** continentale produit 34 000 tonnes et la pisciculture marine 5 000 tonnes. Le secteur piscicole représente un chiffre d'affaires de 155 millions d'euros.

En 2017, en France, la production de **produits halieutiques** ne couvre que partiellement la consommation. Le déficit du commerce extérieur français de la pêche et de l'aquaculture (- 4,4 Md€) est important et se creuse pour la cinquième année consécutive. Ainsi la France a-t-elle importé 1,2 million de tonnes de produits aquatiques pour 6,0 Md€. Ses principaux fournisseurs sont la Norvège, le Royaume-Uni et l'Espagne. Les exportations représentent 347 000 tonnes pour une valeur de 1,6 Md€. À l'exportation, les principaux clients de la France sont l'Espagne, l'Italie et la Belgique.

En 2016, la production mondiale de produits aquatiques atteint 159 millions de tonnes. Elle baisse de 6 % en lien avec le repli de la **production de la pêche** (- 14 %), alors que la croissance de l'aquaculture se confirme (+ 4 %). ■

Définitions

Aquaculture : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).

Pêches : on distingue deux grands types de pêches professionnelles. La pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire. Selon la transformation réalisée à bord des navires, on distingue ensuite pêche fraîche et pêche congelée (ou transformée). La pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière) ; elle est peu développée en France.

Captures de pêche, conchyliculture, pisciculture, production des pêches maritimes, production halieutique : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « GraphAgri France », Agreste, édition 2018.
- « Résultats économiques de la flotte de pêche. Une année 2016 sensiblement meilleure que les cinq années précédentes », *Agreste Primeur* n° 353, décembre 2018.
- « Commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture en 2017 », *Données et bilans*, FranceAgrimer, mai 2018.
- « Les filières pêche et aquaculture en France », *Chiffres-clés*, FranceAgrimer, avril 2018.
- « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2018 », FAO.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Production des pêches maritimes en 2016

	Débarquements			
	En volume		En valeur	
	2016 (p) en milliers de tonnes ¹	16/15 en %	2016 (p) en millions d'euros	16/15 en %
Poissons ²	338,2	- 8,0	800,4	- 6,1
Crustacés	16,1	13,0	96,7	19,7
Coquillages et assimilés	47,7	10,6	110,0	16,7
Céphalopodes	16,5	- 11,9	79,1	5,0
Algues ³	59,5	307,9	2,5	315,3
Autres ⁴	0,1	95,2	0,3	66,2
Total pêche maritime	478,2	4,3	1 088,9	- 1,3

1. Équivalent poids vif. 2. Y.c. produits aquatiques congelés et transformés (estimation à partir d'un indice de consommation). 3. Poids humide. 4. Y.c. invertébrés. Champ : France métropolitaine. Sources : SSP ; SDES.

Production de l'aquaculture en 2015

	Ventes			
	En volume		En valeur	
	2015 en milliers de tonnes ¹	15/14 en %	2015 en millions d'euros	15/14 en %
Conchyliculture	124,5	- 8,1	464,1	0,7
dont : huîtres	64,9	- 13,7	336,0	- 2,6
moules	56,8	- 1,4	112,4	9,7
Pisciculture marine	4,8	- 0,1	41,4	11,2
Pisciculture continentale	33,9	- 15,0	113,8	- 10,7
Total aquaculture	163,2	- 9,4	619,3	- 1,0

1. Équivalent poids vif. Champ : France métropolitaine. Sources : DPMA ; SDES.

Commerce extérieur des produits aquatiques en 2017

	Exportations	Importations	Solde
Volume (en milliers de tonnes)			
Poissons de mer	178	597	- 419
Poissons amphibiotiques et d'eau douce	30	193	- 163
Coquillages et céphalopodes	48	139	- 91
Crustacés	19	142	- 123
Autres	72	87	- 15
Total	347	1 158	- 810
Valeur (en millions d'euros)			
Poissons de mer	710	2 608	- 1 898
Poissons amphibiotiques et d'eau douce	279	1 405	- 1 126
Coquillages et céphalopodes	308	634	- 326
Crustacés	194	1 206	- 1 012
Autres	158	166	- 8
Total	1 649	6 019	- 4 370

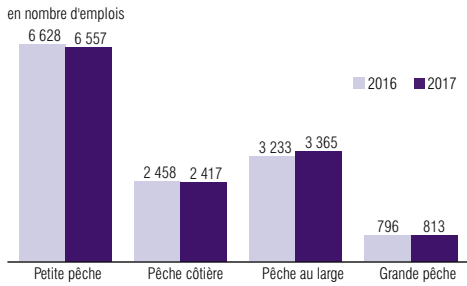
Sources : DGDDI ; FranceAgriMer.

Production halieutique dans le monde en 2016

	en millions de tonnes			
	Capture ¹	Aquaculture ¹	Total ¹	Plantes aquatiques
Chine ²	17,6	49,2	66,8	14,5
Inde	5,1	5,7	10,8	0,0
Indonésie	6,5	4,3	10,8	11,6
Viêt nam	2,8	3,6	6,4	0,0
Europe	5,0	1,3	6,3	0,0
dont France ³	0,5	0,2	0,7	0,0
États-Unis	4,9	0,4	5,3	0,0
Pérou	3,8	0,1	3,9	0,0
Russie	4,8	0,2	5,0	0,0
Birmanie	2,1	1,0	3,1	0,0
Autres pays	26,7	14,2	40,9	4,0
Total monde	79,3	80,0	159,3	30,1

1. Poissons, crustacés, mollusques, etc. 2. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong Kong, Macao et Taiwan. 3. France métropolitaine. Note : données estimées. Sources : DPMA ; FAO ; SSP

Marins pêcheurs embarqués sur les navires français



Champ : France métropolitaine, marins de toutes nationalités hors navires de cultures marines - petite pêche. Sources : DPMA ; DSI.

Flotte de pêche

Longueur	en nombre de navires actifs			
	1995	2000	2005	2017
Moins de 12 mètres	4 889	4 339	4 041	3 120
De 12 à moins de 24 mètres	1 474	1 250	1 068	646
24 mètres ou plus	283	270	271	163
Total	6 646	5 859	5 380	3 929

Note : au 31 décembre. Champ : France métropolitaine. Source : SDSIM.

Pêche et aquaculture dans l'UE

	Flotte de pêche en navires	Pêche de capture en milliers de tonnes	Aquaculture ¹ en milliers de tonnes
	2017	2017	2016
Allemagne	1 382	(p) 229,4	32,3
Autriche	///	///	3,5
Belgique	71	24,4	0,0
Bulgarie	1 881	(e) 8,5	12,4
Chypre	804	(p) 1,7	6,6
Croatie	7 559	69,6	17,3
Danemark	2 205	(e) 904,5	34,8
Espagne	9 147	902,2	287,3
Estonie	1 595	79,6	0,9
Finlande	3 224	(e) 162,0	14,4
France²	6 512	(p) 529,3	163,3
Grèce ³	14 977	64,4	123,3
Hongrie ²	///	///	17,3
Irlande	2 022	(e) 246,8	(e) 41,3
Italie ⁴	12 250	192,2	148,1
Lettonie ⁵	675	114,7	0,8
Lituanie	144	(e) 72,1	4,1
Luxembourg	///	///	///
Malte	929	2,2	12,5
Pays-Bas	849	361,8	(e) 61,8
Pologne	834	207,1	35,5
Portugal	7 921	173,6	11,3
Rép. tchèque	///	///	21,0
Roumanie	155	(e) 9,6	12,6
Royaume-Uni	6 199	722,7	194,3
Slovaquie	///	///	2,0
Slovénie	170	0,1	1,8
Suède	1 232	221,8	15,7
UE⁴	82 737	5 145,5	1 259,8
Islande	1 621	(p) 1 176,5	15,1
Norvège	6 134	2 211,0	1 326,2

1. À l'exception des écloseries et nurseries. 2. Donnée 2015 pour l'aquaculture. 3. Donnée 2015 pour la pêche de capture. 4. Prévisions 2015 pour l'aquaculture. 5. Donnée 2016 pour la pêche de capture. Source : Eurostat (extraction du 12 décembre 2018).

18.1 Industrie

En 2017, la **production** en volume de la **branche « industrie »** continue d'accélérer (+ 2,0 %, après + 1,6 % en 2016 et + 1,2 % en 2015). Il en est de même de la production de l'**industrie manufacturière** (+ 2,1 % en volume, après + 1,7 % et + 1,3 %). Les **consommations intermédiaires** de cette branche augmentent quant à elles un peu plus vite qu'en 2016 (+ 2,3 %, après + 1,8 %), si bien que la **valeur ajoutée** de la branche manufacturière accélère légèrement (+ 1,7 %, après + 1,4 %) : elle contribue pour + 0,2 point à la croissance du PIB en 2017.

L'accélération de la production manufacturière concerne quasiment toutes les branches : la cokéfaction-raffinage rebondit après les grèves du printemps 2016 ; la production de matériel de transport accentue sa progression tout comme celle de biens d'équipement. La production des « autres industries » accélère légèrement également. Seule, la production agroalimentaire ralentit quelque peu.

La valeur ajoutée des branches de l'industrie croît de 1,5 % en 2017 en volume après + 1,1 % en 2016. La fabrication de matériel de transport automobile, d'autres matériels de transports et la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques connaissent une forte croissance de leur valeur ajoutée. En revanche, l'activité ralentit fortement dans la fabrication de denrées alimentaires.

En 2017, les exportations en volume de biens manufacturés accélèrent fortement (+ 4,7 %, après + 1,9 %). Elles augmentent

dans toutes les branches à un rythme proche de 4,5 %. Quatre branches sont toutefois plus dynamiques. Pour les textiles, les vêtements, les cuirs et les chaussures ainsi que les produits chimiques (dont parfums et cosmétiques), les exportations progressent d'un peu plus de 6,0 %, en partie grâce à la reprise du marché chinois pour les produits de luxe. Les ventes de matériels de transport augmentent de 5,3 %. L'industrie automobile continue de profiter du redressement du marché européen. Les exportations de matériel aéronautique et spatial bénéficient des livraisons d'avions vers l'Asie et d'une hausse des ventes de turbo-réacteurs et de satellites. Entraînées par les biens d'équipement, les importations de biens manufacturés continuent d'augmenter plus vite en volume que les exportations. En 2017, elles s'accroissent de 5,2 %. La hausse est particulièrement marquée pour les matériels de transport (+ 9,3 %) en raison de l'importation des moteurs Rolls Royce qui équipent l'A330, l'A380 et en exclusivité l'A350. À l'inverse, les importations de produits raffinés continuent de baisser en raison notamment de la forte hausse du cours du Brent converti en euros. En valeur, le **solde du commerce extérieur** de l'industrie manufacturière se dégrade donc fortement : - 29,6 Md€ en 2017 après - 22,9 Md€ en 2016. Avec le gonflement de la facture énergétique, conséquence de la hausse des cours du pétrole en 2017, le déficit des produits des industries extractives (pétrole brut, gaz naturel) augmente de 5,7 Md€. ■

Définitions

Industrie : en première approximation, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. Une distinction est généralement établie entre l'industrie manufacturière et les industries d'extraction mais le contour précis de l'industrie dans chaque opération statistique est donné par la liste des items retenus de la nomenclature économique à laquelle cette opération se réfère (NAF, NES, NA, etc.).

Branche d'activité, Caf (coût, assurance, fret), chiffre d'affaires hors taxes, consommation intermédiaire, emploi en équivalent temps plein (EQTP), entreprise, Fab (franco à bord), industrie manufacturière, production, profitage, secteur d'activité, solde du commerce extérieur, unité légale, valeur ajoutée : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2018.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « L'industrie manufacturière en 2017 – Des créations d'emploi malgré une croissance en demi-teinte », *Insee Première* n° 1706, juillet 2018.
- « L'industrie manufacturière en 2017 », *Analyses*, DGE, juillet 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques de l'industrie par activité en 2016

	Nombre d'entreprises	Salariés en EQTP ¹	Chiffre d'affaires hors taxes	Valeur ajoutée hors taxes	Frais de personnel ²	Excédent brut d'exploitation	Investissements corporels bruts hors apports
Industrie manufacturière	216,0	2 559,5	908,5	228,9	154,7	59,0	31,0
<i>dont : fabric. denrées alimentaires, boissons</i>	59,8	534,0	179,7	40,0	24,9	12,1	6,6
<i> fabric. équip. élec., électronique, informatiq. ; fab. machines</i>	9,4	372,3	109,2	33,2	25,3	6,3	3,0
<i> fabrication de matériels de transport</i>	2,8	345,0	227,7	38,5	25,4	11,1	5,3
<i> fabrication d'autres produits industriels (hors imprimerie)</i>	56,4	249,8	53,1	19,8	15,1	3,9	1,7
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	44,9	333,8	153,1	42,0	23,1	19,7	23,9
Industries extractives	1,7	17,0	6,3	1,6	1,2	0,2	0,6
Production et distr. d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	29,7	165,7	109,8	28,5	14,1	16,2	18,5
Production et distr. d'eau ; assainiss., gestion des déchets et dépollution	13,5	151,2	37,0	11,9	7,8	3,3	4,8
Total de l'industrie	260,9	2 893,3	1 061,6	270,9	177,7	78,7	54,9

1. Équivalent temps plein.

2. Salaires et charges.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs de l'industrie.

Source : Insee, Esane.

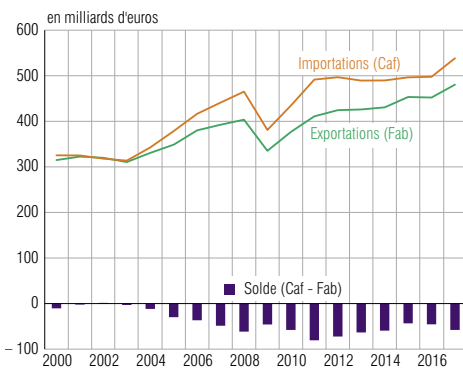
Principaux agrégats de l'industrie en 2017

	Production en valeur en milliards d'euros	Évolution 17/16 en volume en %				Dépense de consommation des ménages
		Production	Valeur ajoutée	Exportations ¹	Importations ¹	
Extr., énerg., eau, gest. déché. & dépol.	152	1,3	0,6	18,7	7,1	- 0,6
<i>dont : prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.</i>	109	0,5	- 0,4	- 1,8	7,9	- 1,3
<i> gestion eau, déchets & dépollution</i>	38	3,7	3,3	30,1	33,9	1,4
Fabric. denrées alimentaires, boissons et prdts à base de tabac	159	0,3	1,3	5,1	3,9	0,3
Cokéfaction et raffinage	34	0,6	- 0,6	4,0	- 2,8	0,6
Fab. équip. élec., électronique, informatiq. ; fab machines	85	2,7	3,2	3,8	5,4	4,9
<i>dont fab. prod. informat., électronique & opt.</i>	27	6,1	7,4	4,2	5,5	4,8
Fabrication de matériels de transport	136	4,6	3,4	5,3	9,3	4,1
Fabrication d'autres produits industriels	358	2,0	1,2	4,7	4,3	1,0
<i>dont : fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.</i>	16	- 1,6	- 1,6	6,1	4,0	0,5
<i> industrie chimique</i>	69	3,9	2,4	6,0	3,4	- 0,4
<i> industrie pharmaceutique</i>	27	3,7	1,9	2,8	3,8	1,9
<i> métallurgie & fab. ps mét. sauf machines</i>	85	2,3	2,0	4,6	4,1	1,1
Ensemble de l'industrie	924	2,0	1,5	5,0	5,3	1,2

1. Exportations valorisées Fab (franco à bord) et importations valorisées Caf (coûts de l'assurance et du fret inclus) par produit.

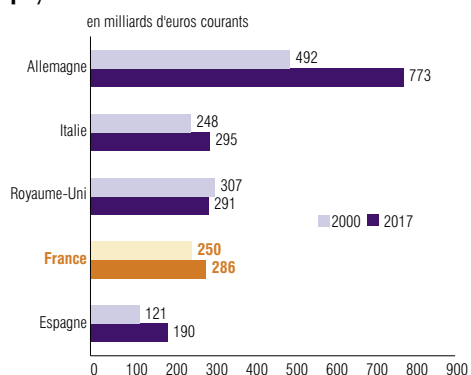
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Commerce extérieur de produits industriels de 2000 à 2017



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Valeur ajoutée de l'industrie dans quelques pays de l'UE en 2017



Source : Eurostat (extraction du 20 septembre 2018), SEC 2010.

18.2 Industrie agroalimentaire

En 2017, la **production** en volume de la **branche de l'industrie agroalimentaire (IAA)** s'accroît très légèrement (+ 0,3 %) alors même que la production manufacturière est beaucoup plus dynamique (+ 2,1 %). Traditionnellement moins réceptive aux aléas de la conjoncture, l'industrie agroalimentaire ne bénéficie pas autant que l'industrie manufacturière des moteurs de la croissance de l'année 2017.

La légère hausse de la production agroalimentaire en 2017 est portée principalement par trois branches. L'industrie des fruits et légumes tire profit de la réorientation de la consommation des ménages vers des produits transformés et du rebond de la production de pomme de terre. La fabrication de boissons (hors vins) est tirée par une forte demande tant intérieure qu'extérieure. La production des huiles est favorisée par la hausse des disponibilités mondiales de graines oléagineuses sur la campagne 2016/2017.

La production des produits laitiers est quasi stable. L'année a été marquée par une demande très vigoureuse de l'étranger qui s'est traduite par une forte augmentation du prix du lait sur les marchés mondiaux. L'offre des grands groupes laitiers s'est tournée vers ces débouchés à l'exportation rémunérateurs au détriment de la production de beurre, provoquant une pénurie de ce produit dans l'Hexagone.

Les baisses de production les plus marquées concernent : la production des viandes et produits à base de viande qui souffre d'une baisse de la consommation, les préparations

et conserves à base de poissons et les autres produits alimentaires (sucre, chocolat, produits de confiserie...).

Les produits alimentaires sont consommés majoritairement par les ménages, suivis par les **consommations intermédiaires** et les exportations. En 2017, la **consommation effective des ménages** croît légèrement (+ 0,3 %). Quant aux consommations intermédiaires qui fournissent principalement l'industrie alimentaire, elles augmentent sensiblement (+ 0,9 %).

En 2017, l'excédent commercial en produits agroalimentaires s'élève à 5,9 milliards d'euros (+ 0,6 milliard par rapport à 2016) en raison de la progression des exportations (+ 6,7 %) supérieure à celle des importations (+ 6,2 %).

La hausse des exportations vers les marchés des pays tiers est plus forte que vers l'Union européenne. Ainsi, les ventes de boissons, notamment de vins et de champagne, ont été soutenues vers les États-Unis et les pays d'Asie. *A contrario*, la branche des viandes connaît des difficultés à l'export et ne parvient pas à compenser l'accès au marché russe depuis l'embargo de 2014.

Tout en restant excédentaire, le solde des produits laitiers s'est contracté. La concurrence d'autres pays (Italie, Pays-Bas...) explique le recul des parts de marché surtout en yaourts, crème et beurre.

La croissance des importations touche plusieurs filières, en particulier celles des fruits et légumes et de la viande. ■

Définitions

Les vins sont un produit des IAA réalisé par la branche agricole. Ils ne sont donc pas comptabilisés dans les données de production des IAA. Toutefois, ils sont bien comptabilisés dans les données du commerce extérieur.

Industries agroalimentaires (IAA) : correspondent aux divisions 10, 11 et 12 de la nomenclature NAF rév. 2. Les données prennent en compte l'artisanat commercial.

Branche d'activité, Caf (coût, assurance, fret), consommation effective des ménages, consommation intermédiaire, emploi en équivalent temps plein (EQTP), entreprise, Ésane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise), Fab (franco à bord), investissements corporels, production, profilage, secteur d'activité, unité légale : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2018.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Productions commercialisées des industries agroalimentaires – En 2017, les ventes progressent sous l'effet d'une hausse des prix », *Agreste Primeur* n° 351, juillet 2018.
- « L'innovation dans les entreprises agroalimentaires », *Agreste Les Dossiers* n° 42, avril 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques de l'industrie agroalimentaire par activité en 2016

en millions d'euros

	Nombre d'entreprises	Saliariés en EQTP ¹	Chiffre d'affaires hors taxes	Valeur ajoutée hors taxes	Frais de personnel	Exportations	Investissements corporels bruts hors apports
Transform. & conserv. viande & préparation prod. à base de viande	6 391	109 541	34 170	6 138	4 718	3 490	867
Transform. & conserv. poisson, crustacés & mollusques	495	12 665	4 172	687	540	365	92
Transformation et conservation de fruits et légumes	1 388	23 183	7 872	1 678	1 089	1 726	294
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	244	3 535	6 569	325	243	2 395	99
Fabrication de produits laitiers	1 222	55 980	29 164	4 926	2 976	7 085	1 122
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	471	13 094	7 138	1 519	851	3 141	233
Fabrication produits boulangerie-pâtisserie & pâtes alimentaires	40 615	184 261	23 738	8 973	6 704	1 963	1 408
Fabrication d'autres produits alimentaires	4 511	71 443	25 200	6 290	3 868	6 172	1 097
Fabrication d'aliments pour animaux	474	16 540	12 261	1 729	1 024	2 074	350
Fabrication de boissons	3 946	43 784	29 447	7 773	2 861	9 479	1 016
Fabrication de produits à base de tabac	9	...	933	705	138	92	...
Total hors fabrication de produits à base de tabac	59 756	534 027	179 731	40 038	24 876	37 890	6 578

1. Équivalent temps plein.

2. Salaires et charges.

Champ : unités légales et entreprises profilées du secteur de l'industrie agroalimentaire.

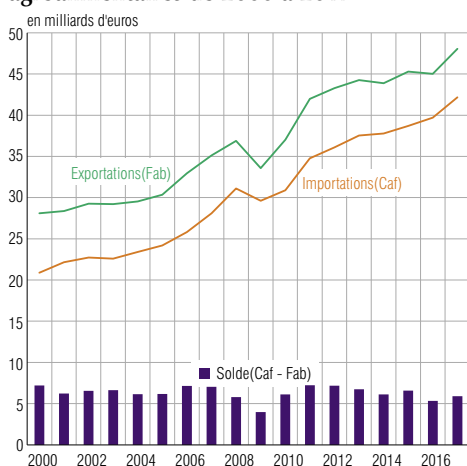
Source : Insee, Ésane.

Évolution de la production des industries alimentaires, de boissons et du tabac

	Production en millions d'euros		Évolution 17/16 en %		
	2016 valeur	2017 volume	Indice valeur	Indice volume	Indice prix
Transform. & conserv. viande & préparation prod. à base de viande	32 449	32 040	0,3	-1,3	1,6
Transform. & conserv. poisson, crustacés & mollusques	3 266	3 191	2,8	-2,3	5,2
Transformation et conservation de fruits et légumes	5 866	6 297	7,2	7,4	-0,2
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	4 291	4 377	3,6	2,0	1,6
Fabrication de produits laitiers	25 140	25 281	4,3	0,6	3,7
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	5 795	5 843	0,5	0,8	-0,3
Fabrication produits boulangerie-pâtisserie & pâtes alimentaires	26 535	26 434	0,6	-0,4	1,0
Fabrication d'autres produits alimentaires	22 367	21 956	-2,9	-1,8	-1,1
Fabrication d'aliments pour animaux	10 971	11 075	0,1	1,0	-0,8
Fabrication de boissons	20 071	21 034	4,8	4,8	0,0
Fabrication de produits à base de tabac	585	263	-58,8	-55,1	-8,2
Total	157 336	157 791	1,3	0,3	1,0

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Commerce extérieur des produits agroalimentaires de 2000 à 2017



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Solde du commerce extérieur des produits agroalimentaires selon l'origine et la destination en 2017

	en millions d'euros		
	UE	Hors UE	Total
Exportations (Fab)	28 916	19 129	48 045
Importations (Caf)	31 964	10 195	42 159
Solde (Caf-Fab)	-3 048	8 934	5 886
Solde des échanges par secteur d'activité (NAF rév. 2)			
Transform. & conserv. viande & prép. viande	-1 804	669	-1 135
Transform. & conserv. poisson, crust., etc.	-795	-2 560	-3 355
Transf. et conserv. de fruits et légumes	-2 282	-740	-3 022
Fab. huiles et graisses végétales & animales	-1 110	-1 201	-2 311
Fabrication de produits laitiers	653	2 099	2 752
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	786	191	977
Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes	-654	356	-298
Fab. autres produits alimentaires	88	439	527
Fabrication d'aliments pour animaux	529	608	1 137
Fabrication de boissons	3 271	9 077	12 348
Fabrication de produits à base de tabac	-1 730	-4	-1 734

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

18.3 Industrie automobile

Entre 2016 et 2017, selon les sources du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), la production mondiale de l'**industrie automobile**, mesurée par le nombre de véhicules produits, progresse de 2,4 % à 97,4 millions d'unités, soit 2,3 millions d'unités supplémentaires. En France, la production augmente de 7 % pour s'établir à 2,2 millions de véhicules en 2017. Les 10 premiers constructeurs mondiaux en terme de production totalisent 70 % de la production mondiale. Les groupes français Renault et PSA, qui figurent aux 9^e et 10^e rangs de ce classement, représentent 8 % de la production mondiale en 2017, soit 1 point de plus qu'en 2016. Avec 7,8 millions de **voitures particulières** et **véhicules utilitaires légers** en 2017, leur production augmente de 17 % par rapport à 2016, profitant de la reprise du marché européen entamée en 2014. Globalement, depuis 2014, la croissance du chiffre d'affaires des groupes français est robuste et leur poids dans la construction automobile mondiale progresse avec l'élargissement de leur périmètre en 2017. Ainsi, Lada a intégré le groupe Renault le 1^{er} janvier 2017 et Opel le groupe PSA le 1^{er} août 2017.

Le marché automobile mondial, mesuré par les **immatriculations** de véhicules, poursuit sa vive croissance en 2017 (+ 3 %), établissant ainsi un nouveau record pour la huitième année consécutive. Les immatriculations ont progressé dans l'ensemble des zones à

l'exception de l'Afrique. Les immatriculations de voitures particulières neuves augmentent de 2 %. Le marché allemand conserve le premier rang européen, en hausse de 3 %, suivi par le Royaume-Uni (- 6 %), la France (+ 5 %) et l'Italie (+ 8 %). La hausse des immatriculations en France concerne les voitures essence, hybrides et électriques. Pour la première fois depuis 2000, la part des immatriculations de voitures essence dépasse celle des voitures diesel. Celle-ci se replie depuis 2013 et passe sous la barre des 50 % en 2017. Elle reste néanmoins supérieure à la moyenne de l'Union européenne (UE) à 15 (hors les pays entrés dans l'UE à partir de 2004).

En 2017, en France, les exportations de produits automobiles accélèrent nettement, bénéficiant du redressement du marché européen, et plus particulièrement des marchés allemand, belge et espagnol. Les importations décélèrent légèrement mais continuent à progresser plus vite que les exportations. Elles ont particulièrement profité aux marques Dacia (filiale du groupe Renault), Seat, Skoda et Mercedes, grâce à leurs petites voitures citadines. Au total, le déficit extérieur des produits automobiles se creuse en 2017, pour la 5^e année consécutive. Il s'établit à - 8,2 milliards d'euros (Md€), après - 7,3 Md€ en 2016. Les premiers clients des voitures particulières neuves restent la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Le premier importateur est l'Allemagne. ■

Définitions

Industrie automobile : concerne aussi bien les constructeurs de voitures particulières, de véhicules de loisir, de véhicules utilitaires que les équipementiers spécialisés, les carrossiers, les assembleurs ou les prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles. Cette activité intègre donc la filière complète, y compris moteurs et organes mécaniques en amont, dès lors qu'ils sont principalement destinés à des véhicules automobiles. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Voiture particulière : bien durable que le ménage achète, utilise, entretient et revend éventuellement sur le marché de l'occasion.

Immatriculation, profilage, taux d'autofinancement, taux de marge, taux d'investissement, unité légale, véhicule utilitaire léger : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « L'industrie automobile française », *Analyse et statistiques* édition 2018, CCFA, septembre 2018.
- « Les comptes des transports en 2017 – 55^e rapport de la Commission des comptes des transports de la Nation », *Datalab* n° 42, SDES, août 2018.
- « L'industrie manufacturière en 2017 – Des créations d'emploi malgré une croissance en demi-teinte », *Insee Première* n° 1706, juillet 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Principaux ratios du secteur automobile en 2016

	en %
2016	
Taux de valeur ajoutée (VAHT/CAHT)	16,3
Taux d'exportation (exportations/CAHT)	59,5
Taux de marge	29,3
Taux d'investissement	16,2
Taux d'autofinancement	166,6
Intensité capitalistique ¹ (en milliers d'euros)	317,8
Frais de personnel par salarié (en milliers d'euros par EQTP ²)	64,6

1. Immobilisations corporelles/effectifs salariés en EQTP.

2. Équivalent temps plein.

Champ : unités légales et entreprises profilées.

Source : Insee, É sane.

Immatriculations de voitures particulières neuves selon le constructeur

	2016		2017	
	en %		en %	
Voitures de marques françaises	1 078	1 151	54,5	
dont : PSA Peugeot Citroën Opel ¹	559	617	29,2	
Renault	518	534	25,3	
Voitures de marques étrangères	937	960	45,5	
Total des immatriculations	2 015	2 111	100,0	

1. Opel appartient au Groupe PSA depuis le 1^{er} août 2017.

Champ : France métropolitaine.

Source : CCFA.

Immatriculations de voitures particulières neuves par type d'énergie

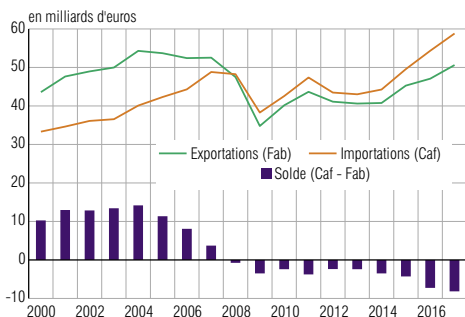
	2016		2017	
	en %		en %	
Essence	883	1 004	47,6	
Diesel	1 050	998	47,3	
Hybride ¹	58	82	3,9	
Bicarburant (essence ; GPL ; GNV)	0	1	0,0	
Autres ²	23	26	1,2	
Total	2 015	2 111	100,0	

1. Véhicule dont la propulsion est assurée par l'énergie provenant d'un carburant et d'une batterie ou tout autre dispositif de stockage d'énergie électrique. 2. Superéthanol, gaz naturel pour véhicule (GNV), électricité.

Champ : France métropolitaine.

Source : CCFA.

Commerce extérieur des produits automobiles de 2000 à 2017



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Production mondiale des constructeurs français d'automobiles en 2017

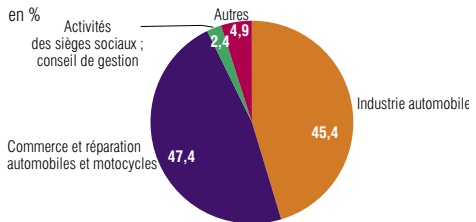
	2017		17/16		dont production en France
	en %		en %		
Voitures particulières	6 884	19,1			1 436
PSA Peugeot Citroën	3 162	16,1			1 014
Renault	3 722	21,7			423
Véhicules utilitaires légers (jusqu'à 5 tonnes)	910	3,3			471
PSA Peugeot Citroën	488	13,5			124
Renault	432	-4,5			356
Véhicules industriels (plus de 5 tonnes)¹	34	6,6			...

1. À partir de 2012, le périmètre des véhicules industriels porte sur les facturations de 7 tonnes et plus.

Champ : constructeurs français. Note : PSA Peugeot Citroën comprend Peugeot, Citroën, DS et depuis le 1^{er} août 2017 Opel. Renault comprend Dacia, Renault Samsung Motors, Alpine et depuis le 1^{er} janvier 2017 Lada.

Source : CCFA.

Répartition du chiffre d'affaires hors taxes du secteur automobile par branche d'activités en 2016



Champ : unités légales et entreprises profilées.

Source : Insee, É sane.

Immatriculations de voitures particulières neuves dans quelques pays de l'UE en 2017

	2017		17/16	Part du diesel
	en %			
Allemagne	3 441	22,8	2,7	38,7
Autriche	353	2,3	7,2	49,7
Belgique	547	3,6	1,3	46,5
Bulgarie	34	0,2	19,8	...
Croatie	51	0,3	15,1	...
Danemark	222	1,5	-0,6	35,0
Espagne	1 235	8,2	7,7	48,4
Estonie	26	0,2	11,4	...
Finlande	119	0,8	-0,3	30,6
France¹	2 111	14,0	4,7	47,3
Grèce	88	0,6	11,7	44,3
Hongrie	116	0,8	20,4	...
Irlande	131	0,9	-10,4	65,2
Italie	1 970	13,0	7,9	56,3
Lettonie	17	0,1	2,1	...
Lituanie	26	0,2	27,4	...
Luxembourg	53	0,3	4,4	54,0
Pays-Bas	415	2,7	8,4	17,5
Pologne	484	3,2	15,8	...
Portugal	222	1,5	7,1	61,3
Rép. tchèque	272	1,8	4,6	...
Roumanie	105	0,7	10,7	...
Royaume-Uni	2 541	16,8	-5,7	42,0
Slovaquie	96	0,6	8,9	...
Slovénie	63	0,4	6,1	...
Suède	379	2,5	1,9	48,4
UE²	15 115	100,0	3,3	44,8

1. France métropolitaine. 2. UE à 15 pays pour la part du diesel.

Note : données non disponibles pour Chypre et Malte.

Sources : ACEA ; CCFA.

18.4 Construction

En 2017, la production dans la **construction** accélère franchement (+ 3,4 %, après + 0,2 %) après s'être stabilisée en 2016. La valeur ajoutée de la **branche** rebondit nettement (+ 2,4 %, après - 1,4 %) et contribue pour 0,1 point à la croissance du PIB. L'**emploi en équivalent temps plein (EQTP)** continue de se replier mais à un rythme moindre que les années précédentes (- 0,5 % en 2017, après - 1,6 % en 2016 et - 2,4 % en 2015). L'augmentation de la productivité apparente est marquée (+ 2,9 % en 2017, après + 0,2 % en 2016), en raison de la forte accélération de l'activité dans cette branche.

Sur l'ensemble de l'année 2017, le nombre de **logements autorisés** s'élève à 496 000 unités, en hausse de 6,9 % par rapport à l'année 2016. La hausse est deux fois plus rapide pour les logements **individuels** purs (+ 11,6 %) que pour les logements collectifs (+ 5,8 %). Le nombre de **misés en chantier** cumulées sur l'année progresse de 16,5 % à 429 600 logements.

La production de **logements** accélère : + 11,6 %, après une augmentation de 3,9 % en 2016. L'individuel pur (+ 13,9 %) et le **collectif** (+ 11,4 %) participent fortement à cette accélération, ainsi que l'individuel groupé, plus faiblement (+ 6,6 %). Comme en 2016, l'augmentation du nombre de logements produits s'accompagne d'une diminution des surfaces moyennes des logements, quoique plus légère en 2017 (- 0,8 %) pour tous les types de logement. La surface globale produite, tous logements confondus, accélère à + 10,7 %.

Le nombre de logements terminés, orienté à la baisse ces deux dernières années, rebondit à + 6,0 %. Le redémarrage progressif des mises en chantier depuis début 2015 explique cette évolution (les délais de chantier sont de deux ans environ pour le collectif et un an pour l'individuel). En 2017, 367 400 logements sont livrés dont 162 700 dans l'individuel, et 204 700 dans le collectif.

En 2017, 124 900 logements neufs (appartements et maisons individuelles) sont mis sur le marché par des promoteurs immobiliers, soit 2,7 % de moins qu'en 2016. Fin 2017, l'encours de logements proposés à la vente atteint 107 000 unités. Il est supérieur de 2,9 % à celui de fin décembre 2016. Le **prix** moyen au mètre carré des appartements atteint 3 960 euros. Le prix moyen des maisons augmente ; il s'établit à 263 000 euros. Le nombre de ventes annuelles s'élève à 130 400 logements, en hausse de 2,2 % par rapport à 2016. Les ventes concernent 119 900 appartements et 10 500 maisons individuelles.

En 2016, les surfaces de plancher commencées des bâtiments non résidentiels représentent 23,4 millions de mètres carrés, soit 3,6 % de plus qu'en 2015. Tous les secteurs sont orientés à la hausse par rapport à l'année précédente, plus particulièrement le secteur hébergement hôtelier (+ 23,0 %).

Entre 2016 et 2017, la production moyenne dans le secteur de la construction augmente de 2,4 % dans la zone euro et de 3,5 % dans l'Union européenne. ■

Définitions

Construction : essentiellement activité de mise en œuvre ou d'installation sur le chantier du client et qui concerne aussi bien les travaux neufs que la rénovation, la réparation ou la maintenance. Ces industries correspondent à la section F de la NAF rév.2.

Mise en chantier : une construction est considérée comme mise en chantier (ou commencée) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Autorisation de construction, branche d'activité, construction individuelle ou collective, emploi en équivalent temps plein (EQTP), logement, logement autorisé, logement commencé, permis de construire, prix des logements, Sit@del2 : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Compte du logement 2017 », *Datalab*, SDES, juillet 2018.
- « La production dans le secteur de la construction en hausse de 0,1 % dans la zone euro », *communiqué de presse* n° 29, Eurostat, février 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

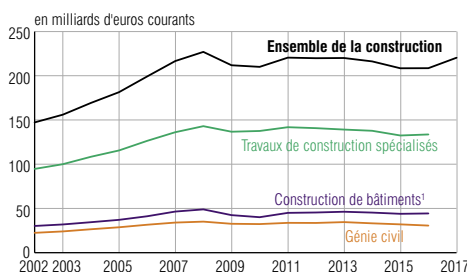
Équilibre ressources emplois de la construction

	2016	17/16 en %		2017
	en milliards d'euros courants	en volume	en prix	en milliards d'euros courants
Ressources	297,0	3,9	2,0	313,7
Production au prix de base	272,9	3,9	2,1	288,1
TVA	22,2	3,9	1,7	23,6
Autres impôts sur production	1,9	5,1	2,9	2,0
Emplois				
Investissement	208,6	3,5	2,2	220,5
<i>dont : sociétés non</i>				
<i>financières</i>	66,5	1,6	2,4	69,3
<i>adm. publiques</i>	42,5	0,1	2,7	46,0
<i>ménages</i>	88,5	6,5	1,8	93,8
Consommation finale	18,2	2,7	1,6	18,7
Consommations intermédiaires	70,7	5,2	1,8	74,6
Variations de stock	-0,5	n.s.	n.s.	-0,1

Note : la construction comprend la promotion immobilière.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Investissement en construction de 2002 à 2017



1. Y.c. la promotion immobilière.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Caractéristiques de la construction par activité en 2016

	en millions d'euros			
	Construction de bâtiments	Génie civil	Travaux de construction spécialisés	Total
Nombre d'entreprises	63 441	5 944	437 710	507 095
Salariés en EQTP¹	145 555	149 091	981 471	1 276 117
Chiffre d'affaires hors taxes	75 254	32 280	168 999	276 532
Valeur ajoutée hors taxes	13 917	9 489	63 062	86 467
Frais de personnel²	9 787	8 706	51 394	69 887
Excédent brut d'exploitation	3 355	324	9 786	13 465
Investissements corporels bruts hors apports	2 150	1 184	4 130	7 464

1. Équivalent temps plein. 2. Salaires et charges.

Champ : unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction.

Source : Insee, Esane.

Locaux commencés de bâtiments non résidentiels

	en millions de m²			
	2000	2010	2015 (r)	2016
Hébergement hôtelier	0,4	0,7	0,4	0,5
Bureaux	3,8	2,8	2,8	3,0
Commerce et artisanat	3,9	4,5	3,7	3,8
Industrie et entrepôts	12,9	5,9	5,7	5,9
Exploitations agricoles	11,8	8,8	5,8	6,0
Service public	6,6	5,9	4,1	4,1
Total	39,3	28,7	22,6	23,4

Note : surfaces ; estimations en date réelle à fin avril 2018.

Source : SDES.

Logements commencés

en milliers

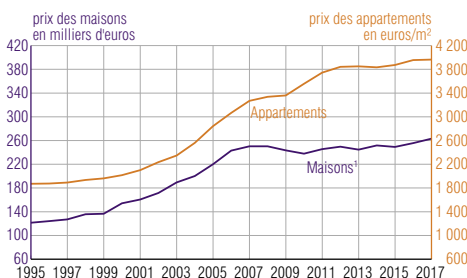
	2000	2010	2017	17/16 en %
Logements individuels	211,5	205,4	177,6	13,1
Logements collectifs¹	126,2	208,3	252,0	19,1
Total	337,6	413,7	429,6	16,5

1. Y.c. les logements en résidence (résidence pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.).

Champ : France hors Mayotte. Note : données en date réelle c'est-à-dire à la date de la mise en chantier qui a parfois eu lieu plusieurs mois avant la transmission de l'information. Les chiffres en date réelle font l'objet de plusieurs révisions successives avant de se stabiliser progressivement.

Source : SDES, estimations sur données arrêtées à fin août 2018.

Prix moyens des appartements et maisons neufs de 1985 à 2017



1. Maisons individuelles commercialisées par les promoteurs.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee ; SDES.

Permis de construire de bâtiments résidentiels dans l'UE

indice base 100 en 2015

	2000	2005	2016	2017
Allemagne	120,2	83,3	115,6	113,1
Autriche	...	71,3	114,0	123,2
Belgique	92,7	129,3	112,6	110,1
Bulgarie	29,2	190,5	105,2	144,6
Chypre	190,4	587,1	114,1	154,5
Croatie	175,4	336,3	133,1	179,6
Danemark	70,7	150,0	125,0	103,2
Espagne	1 219,3	1 674,0	123,7	154,4
Estonie	19,3	163,8	107,7	141,0
Finlande	111,1	118,1	126,3	150,0
France	96,8	136,6	114,8	122,8
Grèce	1 342,8	3 184,0	103,5	123,9
Hongrie	337,0	407,6	257,1	312,3
Irlande	699,5	761,7	125,5	159,3
Italie	429,7	649,1	103,9	115,6
Lettonie	122,0	143,1
Lituanie	27,8	86,0	122,7	120,2
Luxembourg	82,7	115,5	120,6	123,6
Malte	100,6	230,1	190,2	248,8
Pays-Bas	146,8	155,6	97,7	125,9
Pologne	79,9	63,8	112,2	133,8
Portugal	1 423,4	871,5	139,2	172,5
Rép. tchèque	124,0	156,3	104,2	123,0
Roumanie	80,5	111,3	98,8	106,4
Royaume-Uni	105,2	126,4	104,3	110,9
Slovaquie	...	99,1	114,6	104,7
Slovénie	184,3	264,8	109,2	116,8
Suède	33,5	64,4	122,8	132,8
UE	235,2	304,3	113,1	122,4

Champ : bâtiments résidentiels, sauf bâtiments pour collectivités.

Note : données brutes estimées.

Source : Eurostat (extraction du 27 août 2018).

19.1 Bilan énergétique

En 2017, la production d'énergie primaire s'élève en France à 132,1 millions de tonnes équivalent pétrole (tep). Elle recule pour la deuxième année consécutive : -1,2 % en 2017, après -5,0 % en 2016. Cette baisse s'explique par le repli de la production nucléaire et de la production hydraulique. La consommation d'énergie primaire nationale est quant à elle quasiment stable (-0,1 %), malgré des températures plus douces qu'en 2016 et donc de moindres besoins de chauffage. En conséquence, les importations nettes d'énergie augmentent de 2,7 % et le **taux d'indépendance énergétique** perd un demi-point, à 53 %.

Les prix de l'énergie payés par les ménages augmentent en moyenne en 2017 mais avec des disparités fortes entre formes d'énergie. La remontée des cours du pétrole et, dans une moindre mesure, la hausse de la taxation des produits pétroliers se traduisent par une augmentation du prix des carburants. À l'inverse, les prix de l'électricité et du gaz augmentent modérément pour les ménages. La facture moyenne d'énergie des ménages s'élève à un peu plus de 2 900 euros, dont 52 % pour le logement et 48 % pour les carburants. L'énergie représente 8,5 % du budget des ménages en 2017, soit 0,2 point de plus qu'en 2016. Cette part apparaît toutefois relativement modérée dans une perspective historique. Celle liée au logement est quasiment stable. En revanche, la dépense des ménages

en carburants, tirée par le rebond des prix, augmente de 9,7 %.

Tirée par la croissance du PIB, la **consommation finale énergétique corrigée des variations climatiques** croît de 1,5 %. La consommation d'énergie à usage de transport augmente et continue d'évoluer dans sa structure : les transports utilisent moins de gazole mais plus d'essence et de biocarburants. La consommation d'énergie résidentielle croît de 1,5 %. Cette hausse touche toutes les grandes formes d'énergie : électricité, gaz et produits pétroliers. La consommation résidentielle d'énergies renouvelables (EnR) augmente de 2,1 %, tirée par la consommation d'énergie issue des pompes à chaleur dont le marché reste très dynamique en 2017. La consommation d'énergie de l'industrie baisse de 0,5 %, malgré une hausse des productions respectives de l'industrie manufacturière et de la construction de 1,9 % et 3,4 %. Ce découplage traduit la poursuite d'une forte dynamique de gains d'efficacité énergétique.

En 2016, la consommation intérieure brute d'énergie s'élève dans l'Union européenne (UE) à 1 641 Mtep. Cela la situe 10,8 % au-dessous du niveau record enregistré en 2006, mais 6,1 % au-dessus du niveau moyen de la décennie 1996-2006. Au cours des dix dernières années, les pays où la consommation d'énergie a le plus baissé sont la Grèce, Malte et la Roumanie. ■

Définitions

Énergie primaire : ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Ce sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium.

Tonne équivalent pétrole (tep) : quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, électricité, énergie finale, énergie nucléaire, énergies renouvelables, taux d'indépendance énergétique : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan énergétique de la France en 2017 – Données définitives », *Datalab essentiel* n° 162, SDES, décembre 2018.
- « Les énergies renouvelables en France en 2017 », *Datalab essentiel* n° 155, SDES, octobre 2018.
- « Chiffres clés de l'énergie », *Datalab* n° 43, SDES, septembre 2018.
- « La consommation dans l'UE est au-dessus de l'objectif d'efficacité énergétique », *communiqué de presse* n° 25, Eurostat, février 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Bilan énergétique de la France

en millions de tep

	2015 (r)		2016 (r)		2017 (p)				Total
	Total	Total	Charbon	Pétrole	Gaz	Électricité - Nucléaire ¹	ENR ² et déchets	Chaleur vendue ³	
Approvisionnement									
Production d'énergie primaire	140,6	133,6	///	0,9	0,0	111,1	20,1	///	132,1
Importations	153,2	151,6	10,1	100,7	43,2	1,8	1,1	///	156,8
Exportations	-32,7	-29,7	0,0	-20,6	-5,4	-5,3	-0,3	///	-31,7
Variation de stocks (+ déstockage, - stockage)	0,7	1,8	-0,2	-0,4	0,7	///	///	///	0,2
Soutes maritimes et aériennes internationales	-8,0	-7,8	0,0	-8,1	///	///	///	///	-8,1
Total des disponibilités	253,8	249,6	9,9	72,5	38,5	107,6	20,8	///	249,4
Taux d'indépendance énergétique (en %)	55,4	53,5	///	///	///	///	///	///	53,0
Emplois									
Consommation de la branche énergie ⁴	101,6	94,8	8,6	4,8	8,7	70,1	5,8	-3,7	94,4
Consommation finale énergétique ⁴	142,3	141,2	1,1	55,2	29,5	37,9	15,4	3,7	142,7
Agriculture, industrie (y c. construction)	30,6	30,9	1,1	5,5	10,0	10,9	1,8	1,5	30,7
Résidentiel, tertiaire	63,2	65,3	0,1	8,7	19,4	26,0	10,2	2,2	66,7
Transports	44,9	45,0	0,0	41,0	0,1	0,9	3,3	///	45,4
Consommation finale non énergétique	13,9	13,5	0,3	12,7	1,1	///	///	///	14,2
Consommation totale d'énergie primaire⁴	257,8	249,5	10,1	72,8	39,3	108,0	21,2	///	251,2
<i>dont corrections climatiques</i>	<i>4,0</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,8</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0,0</i>	<i>2,1</i>

1. Le nucléaire est comptabilisé en équivalent primaire à la production (chaleur dégagée par la réaction nucléaire, puis convertie en électricité). 2. Énergies renouvelables thermiques : biomasse solide (bois-énergie, résidus agricoles et agroalimentaires), biogaz, biocarburants, géothermie, solaire thermique, pompes à chaleur. 3. La chaleur (vendue) est distinguée des autres énergies, alors que dans les éditions antérieures, les consommations de combustibles utilisées pour produire cette chaleur étaient considérées comme des consommations finales (réparties entre consommateurs *au prorata* de leurs volumes d'achat de chaleur). 4. Corrigée des variations climatiques. Champ : France.

Source : SDES.

Structure de la consommation d'énergie primaire

en %

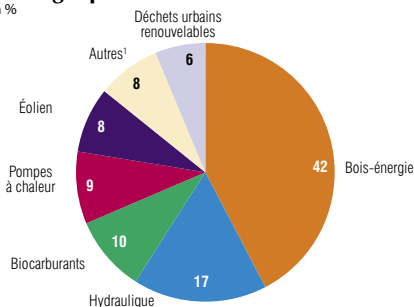
	1990	2000	2010	2016 (r)	2017
Hydraulique, éolien, photovoltaïque	2,1	2,2	2,4	3,2	2,9
ENR ¹ et déchets	5,1	4,4	6,3	8,2	8,4
Nucléaire ²	34,3	40,0	42,0	40,7	40,0
Gaz	11,8	14,4	15,4	15,3	15,7
Pétrole	37,9	33,1	29,5	29,0	28,9
Charbon	8,9	5,9	4,4	3,6	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Énergies renouvelables thermiques : biomasse solide (bois-énergie, résidus agricoles et agroalimentaires), biogaz, biocarburants, géothermie, solaire thermique, pompes à chaleur. 2. L'énergie nucléaire est comptabilisée en équivalent primaire à la production (chaleur dégagée par la réaction nucléaire, puis convertie en électricité), déduction faite du solde exportateur d'électricité. Champ : France ; France métropolitaine pour les années 2010 et antérieures. Note : énergie primaire corrigée des variations climatiques.

Source : SDES.

Part des filières dans la production d'énergie primaire renouvelable en 2017

en %



1. Biogaz, résidus agricoles, solaire thermique, géothermie, solaire photovoltaïque et énergies marines.

Source : SDES.

Production et consommation intérieure brute d'énergie dans l'UE en 2016

en millions de tep

	Production	Consommation intérieure brute	Taux d'indépendance énergétique ¹ en %
Allemagne	115,6	317,3	36,5
Autriche	12,3	33,9	36,5
Belgique	15,0	57,5	26,1
Bulgarie	11,2	18,1	61,9
Chypre	0,1	2,4	5,3
Croatie	4,4	8,6	51,4
Danemark	14,9	17,4	85,8
Espagne	34,0	122,2	27,8
Estonie	4,7	6,2	75,2
Finlande	17,6	34,6	50,7
France	130,6	248,7	52,5
Grèce	6,7	24,1	27,8
Hongrie	11,4	25,7	44,2
Irlande	4,2	14,8	28,3
Italie	33,8	154,7	21,8
Lettonie	2,4	4,4	55,8
Lituanie	1,6	7,0	23,0
Luxembourg	0,2	4,2	3,8
Malte	0,0	0,7	2,4
Pays-Bas	46,1	78,5	58,7
Pologne	66,4	99,9	66,5
Portugal	6,0	23,3	25,8
Rép. tchèque	27,2	41,8	65,0
Roumanie	25,0	32,4	77,3
Royaume-Uni	119,6	189,4	63,1
Slovaquie	6,2	16,5	37,5
Slovénie	3,6	6,8	52,5
Suède	34,6	49,2	70,2
UE	755,4	1 640,6	46,0

1. Rapport de la production à la consommation.

Sources : Eurostat (extraction du 17 octobre 2018) ; SDES.

19.2 Pétrole - Charbon

Après s'être légèrement replié au premier semestre 2017, le prix du Brent (pétrole brut de référence pour le marché européen) a sensiblement augmenté au second. En moyenne sur l'année 2017, le prix du Brent s'établit à 54 dollars (\$) le baril, au-dessus de son niveau de 2016 (44 \$), mais encore loin des sommets du début des années 2010. En moyenne annuelle, le prix du pétrole brut importé par les raffineurs français s'établit à 357 euros (€) la tonne en 2017, en hausse de 22 % sur un an. Il atteignait plus de 600 € la tonne en 2012 et 2013.

En 2017, les importations de **pétrole** brut s'élevaient à 59,0 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep), en progression de 3,2 % par rapport à 2016. La facture correspondante bondit de 26 % sur un an, en raison notamment de la forte remontée des cours du pétrole brut et, dans une moindre mesure, de la hausse des achats. Elle retrouve ainsi son niveau de 2015. Le Kazakhstan devient le principal fournisseur de la France, suivi par la Russie et l'Iran. Les importations de l'Arabie Saoudite, qui était le premier fournisseur de la France ces dernières années, chutent. En 2017, la France a acheté environ 49 % de son pétrole brut auprès des membres de l'**Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep)**. Le solde importateur de la France en produits raffinés s'établit à 21 Mtep en 2017.

Autrefois importante, la production primaire d'énergie fossile en France est désormais

marginale. Elle s'élève à 1 Mtep en 2017, composée en majeure partie de pétrole brut extrait des bassins parisiens et aquitains. Cette production de pétrole brut ne satisfait désormais qu'un peu plus de 1 % de la consommation nationale.

Le **charbon** est principalement importé sous forme primaire. En 2017, son prix moyen s'élève à 132 € la tonne. Il augmente fortement sur un an (+ 51 %) après une année 2016 stable. Les prix à l'importation reviennent ainsi à des prix observés en 2012.

La **consommation primaire** de charbon suit une tendance à la baisse depuis une trentaine d'années. Après un niveau historiquement bas en 2016, celle-ci repart à la hausse en 2017 pour s'établir à 9,7 Mtep, sans toutefois enrayer sa tendance de long terme. La filière fonte constitue le principal secteur d'activité consommateur de charbon, avec 45 % de la consommation totale en 2017. Elle est suivie par celui de la production d'électricité et de chaleur (40 %). La **consommation finale** (essentiellement celle de l'industrie manufacturière hors hauts-fourneaux) ne représente que 15 % de l'ensemble.

La dépense totale en charbon s'élève à 2,2 milliards d'euros en 2017, soit 30 % de plus qu'en 2016, sous l'effet, notamment, de la reprise de la consommation dans la plupart des secteurs consommateurs, à laquelle s'ajoute la remontée importante des prix, après plusieurs années de baisse. ■

Définitions

Charbon : terme recouvrant la houille, le lignite, le coke, les agglomérés et les produits de récupération. La houille est plus riche en carbone et a une teneur en eau et en matières volatiles plus faible que le lignite. Le coke de houille est obtenu par carbonisation de la houille.

Consommation finale d'énergie : quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final. C'est la consommation primaire d'énergie, moins la consommation de la branche énergie (pertes de transformation, de transport et de distribution d'énergie, consommation propre des entreprises de la branche). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, consommation primaire d'énergie, organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), pays de la Mer du Nord, pétrole et produits pétroliers, réserves prouvées, tonne d'équivalent pétrole (tep) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan énergétique de la France en 2017 – Données définitives », *Datalab Essentiel* n° 162, SDES, décembre 2018.
- « Les ventes de produits pétroliers en 2017 (France métropolitaine) », *Datalab Essentiel* n° 159, SDES, novembre 2018.
- « Pétrole 2017 », *L'intégral*, Comité Professionnel du Pétrole (CPDP), édition 2018.
- « Bilan physique et monétaire du charbon 2011-2015 », *Datalab* n° 28, SDES, janvier 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Consommation de produits pétroliers

en millions de tonnes

	1973	1985	2017	17/16 en %
Gazole	6,5	10,9	34,7	- 0,2
Fioul domestique	37,2	20,7	6,3	0,4
Supercarburants	15,8	18,0	7,7	3,9
Bases pétrochimie	5,4	7,1	8,8	8,4
Carburéacteurs	1,8	2,6	6,6	1,5
Fiouls lourds	34,1	8,2	0,5	- 11,3
Gaz (GPL)	2,7	2,9	1,8	- 0,8
Autres produits	8,2	4,7	8,8	3,8
Consommation intérieure	111,8	75,1	75,1	1,7

Source : CPDP.

Consommation de pétrole dans le monde

en millions de tonnes

	1973	1985	2017	2017 en %
États-Unis	833	710	870	19,5
Chine	54	90	596	13,3
Inde	23	43	222	5,0
Japon	269	208	181	4,1
Arabie saoudite	24	47	166	3,7
Russie	...	247	148	3,3
Brésil	39	56	140	3,1
Corée du Sud	12	26	123	2,7
Allemagne ¹	162	126	115	2,6
Canada	82	71	104	2,3
Mexique	26	61	83	1,9
Iran	16	44	81	1,8
France	127	84	77	1,7
Royaume-Uni	114	78	73	1,6
Indonésie	9	22	74	1,6
Total monde	2 768	2 825	4 470	100,0

1. Ex-RFA pour 1973.

Sources : BP Statistical Review of World Energy ; CPDP.

Consommation de charbon par secteur

en millions de tep

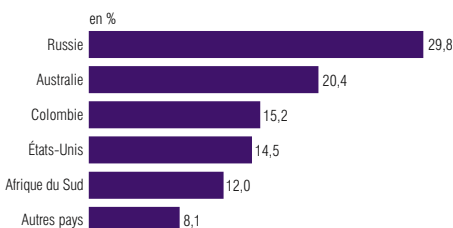
	1990	2000	2010	2017	17/16 en %
Branche énergie¹	14,9	12,6	9,6	8,5	9,8
<i>dont filière fonte</i>	4,3	11,7
Consommation finale¹	5,3	2,5	1,8	1,4	1,9
Industrie (y c. construction)	3,3	1,7	1,4	1,1	5,5
Autres usages énergétiques	(r) 1,7	0,6	0,4	0,1	- 6,9
Non énergétique	0,3	0,2	0,1	0,3	- 7,2
Total consommation primaire¹	20,3	15,1	11,4	9,9	8,6

1. Données corrigées des variations climatiques France métropolitaine de 1990 à 2010, France à partir de 2011.

Champ : France métropolitaine.

Source : SDES.

Provenance des importations de charbon en 2017



Sources : DGDDI ; SDES.

Prix moyens des énergies importées

en euros courants Caf par tonne

	1973	1985	2000	2017
Charbon ¹	22	80	49	132
Pétrole brut	18	281	228	365
Produits pétroliers raffinés	31	295	278	464

1. Houille, lignite, coke et agglomérés.

Champ : France métropolitaine.

Sources : DGDDI ; SDES.

Provenance du pétrole brut importé en France

en millions de tonnes

	1973	1990	2017	2017 en %
Afrique	33,3	21,0	15,7	27,2
<i>dont : Nigeria</i>	12,6	3,1	4,8	8,3
<i>Algérie</i>	11,1	3,0	4,8	8,3
<i>Libye</i>	6,5	2,9	3,7	6,4
URSS/ex-URSS	3,4	6,2	19,6	34,0
<i>dont : Kazakhstan</i>	///	///	9,1	15,7
<i>Russie</i>	///	///	8,9	15,5
Moyen-Orient	96,4	31,7	14,0	24,3
<i>dont Arabie Saoudite</i>	30,2	15,2	6,2	10,7
Mer du Nord	0,2	10,4	7,0	12,0
Importations totales	134,9	73,4	57,8	100,0
<i>dont Opep</i>	127,8	41,7	28,6	49,4

Champ : y c. condensats et autres produits à distiller et part non-bio des additifs.

Note : le pétrole est classé ici en fonction du pays d'où il a été extrait.

Source : SDES.

Production et réserves de pétrole brut dans le monde

en millions de tonnes

	Production en 2017		Réserves prouvées au 1 ^{er} janvier 2018	
	en %		en %	
Amérique du Nord	75,7	17,7	28 099	12,5
Canada	171	4,0	23 266	10,3
États-Unis	587	13,7	4 833	2,1
Amérique latine	461	10,8	45 696	20,3
<i>dont : Brésil</i>	131	3,0	1 724	0,8
<i>Mexique</i>	105	2,4	904	0,4
<i>Venezuela</i>	108	2,5	41 235	18,3
Afrique	384	8,9	17 380	7,7
<i>dont : Algérie</i>	67	1,6	1 664	0,7
<i>Libye</i>	41	1,0	6 598	2,9
<i>Nigeria</i>	95	2,2	5 110	2,3
Europe	839	19,6	17 760	7,9
<i>dont : France</i>	1	0,0	9	0,0
<i>Kazakhstan</i>	86	2,0	4 093	1,8
<i>Norvège</i>	78	1,8	870	0,4
<i>Royaume-Uni</i>	43	1,0	282	0,1
<i>Russie</i>	548	12,8	10 914	4,8
Proche-Orient	1 473	34,3	110 195	48,9
<i>dont : Arabie saoudite</i>	562	13,1	36 318	16,1
<i>Irak</i>	222	5,2	20 295	9,0
<i>Iran</i>	234	5,5	21 446	9,5
<i>Koweït</i>	146	3,4	13 847	6,1
Extrême-Orient et Océanie	375	8,7	6 224	2,8
<i>dont Chine</i>	192	4,5	3 496	1,6
Total monde	4 289	100,0	225 355	100,0
<i>dont Opep</i>	1 860	43,4	166 150	73,7

Sources : CPDP ; Oil and Gas Journal.

19.3 Électricité - Gaz naturel

La **production d'électricité** en France métropolitaine est relativement stable depuis le milieu des années 2000, son niveau fluctuant principalement avec la disponibilité du parc nucléaire et l'activité des barrages hydrauliques. Nette de la consommation des auxiliaires et des pertes dans les transformateurs des centrales, elle s'établit à 538 TWh en 2017, en léger recul de 0,5 % par rapport à 2016. Le nucléaire représente 70 % de la production totale d'électricité en métropole, devant le thermique classique (13 %), l'hydraulique (10 %), l'éolien (5 %) et le photovoltaïque (2 %).

Après deux années de hausse, la consommation totale d'électricité - nette des pertes de transport et de distribution et de l'électricité absorbée par le pompage - recule de 0,6 % en 2017, pour s'élever à 452 TWh. **Corrigée des variations climatiques**, la consommation totale d'électricité recule légèrement entre 2016 et 2017. Depuis 2012, elle a baissé de 1,1 %.

La dépense d'électricité s'élève à 51 Md€ en 2017. Alors qu'elle progressait de 2,9 % par an en moyenne entre 2012 et 2016, elle se replie de 1,1 % en 2017, en raison du recul de la consommation et du prix moyen de l'électricité, mais reste plus élevée qu'au début de la décennie.

Le résidentiel représente 36 % de la consommation finale physique, devant le tertiaire (32 %), l'industrie (27 %), le transport (2 %) et l'agriculture (2 %). Comme le prix de

l'électricité pour les ménages, tenant compte de coûts d'acheminement et de commercialisation différents, est en moyenne supérieur au prix payé par les entreprises, le résidentiel pèse encore davantage dans la dépense (52 %). À l'inverse, l'industrie, bénéficiant des prix les plus bas, ne représente que 15 % de cette dernière. Les entreprises tertiaires, dont les prix sont proches de la moyenne des consommateurs, acquittent 29 % de la dépense.

La **consommation finale énergétique** de gaz naturel décroît de 1,5 % en 2017, à 370 TWh. Corrigée des variations climatiques, elle progresse néanmoins de 1,5 % sur un an. Elle interrompt ainsi la tendance baissière de ces cinq dernières années. Le résidentiel représente 40 % de la consommation finale énergétique de gaz naturel, devant l'industrie (33 %) et le tertiaire (26 %).

Les importations françaises reposent à plus de 80 % sur des contrats de long terme négociés de gré à gré, principalement avec la Norvège, la Russie et l'Algérie. Les évolutions des prix sont très dépendantes des cours du pétrole, sur lesquels ils sont historiquement indexés. Après avoir atteint en cours d'année 2016 son plus bas niveau depuis le début de la décennie, le prix du gaz naturel remonte en 2017, tiré par les tensions sur le marché de l'électricité et la hausse des cours du charbon. Cette tendance à la hausse se poursuit au premier semestre 2018 et confirme le mouvement entamé fin 2017. ■

Définitions

Consommation primaire d'énergie : se décompose en consommation interne de la branche énergie et en consommation finale totale. Cette dernière se décompose, elle-même, en consommation finale énergétique et en consommation non énergétique.

Électricité : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque etc.).

Production brute d'électricité : production mesurée aux bornes des groupes de centrales. Elle inclut par conséquent la consommation des services auxiliaires et les pertes dans les transformateurs des centrales.

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, consommation finale d'énergie, consommation intérieure d'électricité, contrats d'importation de gaz naturel, pouvoir calorifique, tonne équivalent pétrole (tep), unité de mesure d'énergie : voir la rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan énergétique de la France en 2017 – Données définitives », *Datalab essentiel* n° 162, SDES, décembre 2018.
- « Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2017 », *Datalab essentiel* n° 153, SDES, octobre 2018.
- « Bilan physique et monétaire du gaz naturel en 2011 - 2016 », *Datalab* n° 37, SDES, juillet 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Production brute et consommation d'électricité en TWh

	1973	1985	2000	2017	17/16 en %
Production nationale	182	344	540	538	- 0,5
Hydraulique, éolien et photovoltaïque	48	64	72	89	- 6,5
Thermique nucléaire	15	224	415	379	- 1,3
Thermique classique	119	56	53	70	13,8
Solde des échanges	- 3	- 23	- 69	- 40	- 3,3
Importations	5	6	4	21	6,2
Exportations	- 8	- 29	- 73	- 61	- 0,3
Pompages	0	- 2	- 7	- 7	5,7
Consommation des auxiliaires	- 8	- 16	- 24	- 24	1,9
Consommation intérieure	171	303	440	467	- 0,5

Champ : France ; France métropolitaine pour les années 2000 et antérieures.
Source : SDES.

Consommation finale d'électricité par secteur en TWh

	1990	2000	2010	2017	17/16 en %
Résidentiel-tertiaire ¹	181	242	297	303	0,5
Industrie ¹	115	135	116	118	0,1
Transports	7	9	10	11	0,6
Agriculture	2	3	8	9	0,2
Total¹	305	389	431	441	0,4

1. Corrigée des variations climatiques.

Champ : France ; France métropolitaine pour les années 2010 et antérieures.
Source : SDES.

Production nette et consommation d'électricité dans quelques pays de l'OCDE en 2017 en TWh

	Production nette			Consommation intérieure
	Totale	dont nucléaire	dont hydraulique	
Allemagne	620,4	72,2	25,7	559,7
Australie	247,2	///	13,7	246,9
Autriche	67,7	///	40,4	68,7
Belgique	83,0	40,1	1,4	87,5
Canada	655,3	93,8	390,6	592,3
Danemark	29,3	///	0,0	33,8
Espagne	263,5	55,7	20,7	269,0
États-Unis	4 058,2	805,1	322,9	4 083,7
Finlande	65,0	21,6	14,6	85,5
France	530,8	379,5	53,7	483,5
Grèce	54,2	///	4,0	60,3
Irlande	30,1	///	0,9	29,0
Italie	283,8	///	37,5	319,1
Japon	1 030,2	17,2	86,4	1 019,5
Luxembourg	2,2	///	1,4	6,5
Mexique	305,0	10,5	29,6	305,3
Norvège	148,8	///	142,6	132,2
Pays-Bas	111,8	3,2	0,1	115,4
Portugal	57,5	///	7,4	52,6
Royaume-Uni	320,6	63,9	8,8	331,5
Suède	156,8	60,5	64,1	137,6
Suisse	61,5	19,5	36,7	62,9

Note : données provisoires ou estimées.

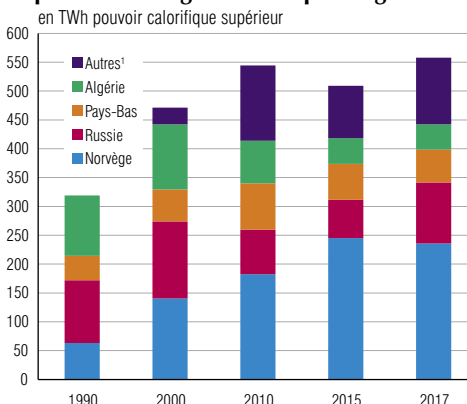
Source : Agence internationale de l'énergie.

Production et consommation de gaz naturel en TWh pouvoir calorifique supérieur

	1990	2000	2010	2017	17/16 en %
Production totale¹	33	19	8	0	- 21,4
Branche énergie ^{2,3}	29	49	117	115	10,9
Consommation finale énergétique ³	292	398	381	381	1,5
Industrie ³ (y c. construction)	120	161	140	127	- 2,6
Résidentiel-tertiaire ³	171	233	238	250	3,7
Agriculture, transports et divers	2	4	3	4	3,9
Usage non énergétique	25	30	13	14	- 4,9
Consommation totale	345	477	511	511	3,3

1. Biométhane exclus. 2. Consommation nette de gaz naturel de la branche énergie (y c. pertes et écart statistique). 3. Corrigé des variations climatiques.
Champ : France ; France métropolitaine pour les années 2010 et antérieures.
Source : SDES.

Importations de gaz naturel par origine en TWh pouvoir calorifique supérieur



1. Inclut les importations d'origine indéterminée (e.g. contrats à court terme).
Champ : France métropolitaine.
Source : SDES.

Production et consommation de gaz naturel dans quelques pays de l'OCDE en milliards de m³

	Production		Consommation	
	2016 (r)	2017	2016 (r)	2017
Allemagne	7,6	7,0	89,1	92,5
Australie	93,4	112,6	41,7	44,0
Autriche	1,2	1,3	8,7	9,5
Belgique	///	///	17,0	17,3
Canada	174,1	184,2	111,9	124,5
Danemark	4,5	4,8	3,2	3,1
Espagne	0,1	0,0	28,6	31,0
États-Unis	754,6	774,7	777,1	767,7
Finlande	///	///	2,5	2,3
France	0,0	0,1	42,7	42,9
Grèce	///	///	4,1	4,9
Irlande	3,0	3,4	5,1	5,3
Italie	5,8	5,5	70,9	75,2
Japon	4,2	4,7	122,3	121,4
Luxembourg	///	///	0,8	0,8
Mexique	41,2	36,2	64,5	54,6
Norvège	120,4	127,7	5,3	5,6
Pays-Bas	50,5	43,9	42,0	46,4
Portugal	///	///	5,1	6,2
Royaume-Uni	41,6	41,9	81,2	79,6
Suède	///	///	0,9	0,8
Suisse	0,0	0,0	3,6	3,6

Source : Agence internationale de l'énergie.

20.1 Commerce

En 2017, les secteurs du **commerce** conservent une activité dynamique, favorisée par l'accélération de l'investissement des entreprises (+ 4,1 %, après + 3,4 % en 2016), tandis que les dépenses de consommation des ménages décélèrent nettement en volume (+ 1,0 %, après + 2,1 %). Les exportations en volume accélèrent fortement (+ 4,5 %, après + 1,5 %), permettant une contribution positive du commerce extérieur à la croissance, profitant aux entreprises commerciales en France.

Dans le **commerce de gros**, l'activité progresse dans la quasi-totalité des secteurs et les prix repartent à la hausse pour la première fois depuis cinq ans, portés notamment par ceux des carburants. Les ventes en gros de biens d'équipement bénéficient de la hausse marquée de l'investissement des entreprises. L'activité des grossistes en biens domestiques décélèrent en lien avec la baisse de la consommation. Après quatre années de hausse soutenue, l'activité des **intermédiaires** ralentit également. Seule l'activité des grossistes en produits agricoles bruts et animaux vivants se dégrade en 2017, pénalisée par les mauvaises récoltes de céréales de 2016.

En 2017, la situation du **commerce** et de la **réparation automobiles** continue de s'améliorer nettement. Les prix remontent, tirés par ceux des automobiles et des motocycles. Le dynamisme de l'activité est imputable aux ventes du commerce automobile. Contrairement aux années passées, les constructeurs de groupes français tirent davantage parti de la progression des ventes de voitures

particulièrement neuves ; leur part de marché atteint 54,5 %. Les ventes sont particulièrement bien orientées sur le segment des véhicules de gamme supérieure et les véhicules de luxe. Le commerce d'équipement automobile est également très dynamique.

En 2017, les ventes du **commerce de détail** continuent d'augmenter en volume, mais à un rythme un peu moins rapide qu'en 2016. Les prix des marchandises vendues au détail augmentent pour la première fois depuis 2013. Le commerce alimentaire spécialisé retrouve son dynamisme. Les ventes des petites surfaces généralistes sont en hausse. À l'inverse, l'activité des grandes surfaces, qui représente les deux tiers des ventes alimentaires, est en berne. Dans son ensemble, le commerce non alimentaire en magasin ralentit légèrement. Les ventes ralentissent pour l'équipement du foyer et reculent pour l'habillement-chaussure. En revanche, les ventes dans les **grands magasins** rebondissent, bénéficiant du retour des touristes étrangers. Le commerce hors magasin progresse nettement en 2017 sous l'effet du développement de la vente à distance portée par le e-commerce.

Dans ce contexte de croissance, l'emploi salarié augmente entre fin 2016 et fin 2017 dans les secteurs du commerce. Environ 3,1 millions de salariés travaillent dans le commerce ; ils représentent 20 % des salariés des secteurs principalement marchands. Plus de la moitié d'entre eux exercent dans le commerce de détail et un peu moins d'un tiers dans le commerce de gros. ■

Définitions

Commerce de détail : consiste à vendre des marchandises dans l'état où elles sont achetées (ou après transformations mineures) généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues. Outre la vente, cette activité de commerce de détail peut aussi recouvrir la livraison et l'installation chez le client.

Commerce de gros : consiste à acheter, entreposer et vendre des marchandises généralement à des détaillants, à des utilisateurs professionnels ou des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues.

Artisanat commercial, commerce, commerce et réparation d'automobiles, grand magasin, hypermarché, intermédiaires du commerce de gros, supermarché : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La situation du commerce en 2017 », *Document de travail* E2018/05, Insee, décembre 2018.
- « Portrait de groupes dans le commerce – Un poids élevé et une forte spécialisation », *Insee Première* n° 1724, décembre 2018.
- « Les réseaux d'enseigne dans le commerce de détail alimentaire – 85 % du chiffre d'affaires du secteur, concentré sur quelques grands acteurs », *Insee Première* n° 1723, décembre 2018.
- « Le commerce en 2017 – L'activité reste dynamique, les prix repartent à la hausse », *Insee Première* n° 1702, juin 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Parts de marché du commerce de détail selon la forme de vente

en % de la valeur TTC

	Produits alimentaires (hors tabac)		Produits non alimentaires	
	2016	2017 (p)	2016	2017 (p)
Alimentation spécialisée ¹	17,7	18,4	} 0,6	} 0,7
Boulangeries-pâtisseries	6,8	7,1		
Boucheries-charcuteries	4,2	4,1		
Autres magasins d'alim. spécialisée	6,7	7,1		
Petites surfaces d'alim. générale et magasins de produits surgelés	6,1	6,4		
Grandes surfaces d'alim. générale	65,5	64,7	13,4	13,2
dont : <i>supermarchés</i>	28,4	28,3	5,1	5,0
<i>hypermarchés</i>	36,3	35,5	8,0	7,9
Grandes magasins et autres magasins non alim. non spécialisés	0,2	0,3	2,8	2,9
Magasins non alimentaires spécialisés (y c. pharmacies)	1,2	1,2	58,0	57,5
Carburant	0,3	0,3	4,1	4,3
Pharmacies ²	0,1	0,1	10,4	10,2
Autres	0,8	0,7	43,4	43,0
Commerce hors magasin	7,2	7,3	7,3	7,6
Événementaire et marché	2,3	2,3	0,4	0,4
Vente à distance	3,7	3,9	5,4	5,6
Autres formes	1,1	1,1	1,5	1,5
Commerce de détail et artisanat commercial	97,9	98,1	82,1	81,8
Ventes au détail du commerce automobile ³	0,0	0,0	10,1	10,4
Autres ventes au détail ⁴	2,1	1,9	7,8	7,8
Ensemble des ventes au détail	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Y c. artisanat commercial. 2. Pharmacies et commerces d'articles médicaux et orthopédiques. 3. Ne comprend pas les ventes et réparations automobiles, inclut seulement les ventes et réparations de motocycles et les ventes de produits liés à l'automobile. 4. Commerce de gros, prestataires de services et ventes directes des producteurs.

Note : l'activité de certaines grandes entreprises peut relever de plusieurs formes de vente : hypermarchés, supermarchés et petites surfaces d'alimentation.

Source : Insee, comptes du commerce, base 2014.

Emploi salarié dans le commerce

effectifs en milliers

Au 31 décembre	2000	2005	2017 (p)
Commerce et réparation automobiles	390	401	381
Commerce de gros	996	1 011	969
Commerce de détail ¹	1 526	1 646	1 793
Total	2 912	3 058	3 144

1. Hors activités de réparation.

Champ : France hors Mayotte, hors artisanat commercial.

Source : Insee, estimations d'emploi.

Activité commerciale selon le secteur d'activité

	Valeur en milliards d'euros	Évolution des ventes en volume aux prix de l'année précédente en %	
	2017 (p)	16/15	17/16 (p)
Commerce de détail¹ 2	507,4	1,6	1,2
Alimentation spéc. et artisanat comm.	46,5	0,2	3,7
Petites surf. d'alim. gén. et mag. de prod. surg.	13,7	2,2	5,0
Grandes surfaces d'alim. générale	174,0	0,6	-1,2
Grands mag. et autres mag. non alim. non spéc.	11,1	0,7	6,9
Magasins non alim. spécialisés (y c. pharmacie)	220,1	2,7	1,3
Carburants	16,6	6,7	-1,3
Technologie de l'info. et de la comm.	8,1	3,2	4,6
Équipement du foyer	50,9	4,5	1,4
Culture, loisirs	25,0	6,6	1,9
Autres comm. de détail en magasin spéc. et orthop.	119,5	0,6	1,3
Habillement-chaussures	37,8	-0,7	-1,0
Autres équip. de la personne	20,3	-1,0	2,0
Pharmacies, articles médicaux			
et orthop.	37,6	4,4	1,9
Autres magasins spécialisés	23,8	-2,0	3,6
Commerce hors magasin	42,0	2,4	5,2
Comm. et réparation automobiles¹	127,4	5,7	4,9
Comm. de véhicules automobiles	91,6	7,1	5,1
Entretien et réparation automobile	21,6	2,4	2,8
Comm. de gros d'équip. automobiles	1,9	0,6	7,0
Comm. de détail d'équip. automobiles	8,4	1,6	9,8
Comm. et réparation de motocycles	3,9	3,3	2,2
Commerce de gros³	647,9	3,6	2,4
dont produits agricoles bruts	61,6	1,7	-4,3
produits alim., de boissons et de tabac	148,5	6,9	3,5
biens domestiques	147,2	2,9	1,0
équipements de l'info. et de la comm.	47,7	1,9	6,9
autres équipements industriels	89,9	2,5	4,8
autres commerces de gros spécialisés	127,0	1,2	2,9
Intermédiaires du commerce	126,7	3,1	1,0

1. Ventes de marchandises TTC.

2. Ventes de marchandises au détail y c. ventes de l'artisanat commercial : boulangeries, pâtisseries, charcuteries.

3. Ventes de marchandises HT : y c. secteurs du commerce de gros de produits divers.

Note : répartition par secteur d'établissement pour le commerce de détail et le commerce et réparation d'automobiles, répartition par secteur d'entreprise pour le commerce de gros.

Source : Insee, comptes du commerce, base 2014.

Chiffre d'affaires du commerce selon le secteur d'activité au sein de l'UE en 2017

en milliards d'euros

Pays	Commerce automobile	Commerce de gros	Commerce de détail	Total	Pays	Commerce automobile	Commerce de gros	Commerce de détail	Total
Allemagne	271,3	1 230,3	560,2	2 061,8	Lettonie	2,1	18,4	7,4	27,9
Autriche	37,3	146,7	66,5	250,5	Lituanie	3,7	21,5	10,7	35,9
Belgique	96,0	250,3	91,5	437,9	Luxembourg	4,3	72,5	8,3	85,1
Bulgarie	4,6	39,6	15,3	59,5	Malte	0,5	5,5	2,6	8,6
Chypre	0,9	5,6	5,7	12,2	Pays-Bas	70,2	484,4	115,8	670,5
Croatie	3,9	16,2	13,5	33,5	Pologne	46,0	231,1	119,4	396,4
Danemark	24,6	112,4	44,6	181,5	Portugal	20,3	67,5	49,1	136,9
Espagne	84,6	446,0	227,6	758,2	Rép. tchèque	21,1	90,0	41,5	152,7
Estonie	3,3	15,5	6,7	25,5	Roumanie	10,9	63,6	44,9	119,4
Finlande	17,4	61,9	38,2	117,5	Royaume-Uni	226,6	910,9	463,6	1 601,1
France	186,7	667,9	469,2	1 323,8	Slovaquie	6,8	30,5	20,1	57,4
Grèce	6,5	56,9	40,7	104,1	Slovénie	6,0	14,4	13,5	33,9
Hongrie	13,6	52,2	31,3	97,1	Suède	49,1	166,7	78,0	293,8
Irlande	17,7	131,9	40,6	190,2	UE¹	1 319,1	5 725,5	2 865,9	9 910,5
Italie	132,9	559,7	322,7	1 015,3					

1. Données 2016. Note : données 2017 provisoires ; données selon la Nace rév. 2.

Source : Eurostat (extraction du 12 décembre 2018).

20.2 Services marchands

En 2017, la production dans les **services marchands** non financiers accélère (+ 3,5 % en volume après + 2,6 % en 2016). La **valeur ajoutée**, qui mesure la richesse créée par cette **branche d'activité**, croît également : + 3,7 % en volume, après + 2,4 % en 2016. Cette progression est la plus élevée depuis 2006. Le poids des services marchands non financiers dans l'économie se renforce de 0,6 point en 2017 pour atteindre 35,3 % de la valeur ajoutée totale.

Les services principalement orientés vers les **entreprises** sont le moteur le plus important de l'expansion (+ 1,6 point). La croissance est particulièrement vive dans les services liés à l'emploi, le conseil en gestion et les activités d'architecture-ingénierie. Malgré leur poids relativement modeste (15 %) les services d'information-communication, très florissants depuis 2014, contribuent à hauteur de + 1,0 point à la croissance de la valeur ajoutée des services. Enfin, les services principalement orientés vers les ménages, qui représentent la moitié de la valeur ajoutée des services marchands, soutiennent également davantage la croissance qu'en 2016 (+ 1,1 point après + 0,6), portés par la bonne tenue des activités immobilières et de l'hébergement-restauration.

En 2017, les services principalement marchands gagnent 227 000 **emplois** nets mesurés en **équivalent temps plein (EQTP)**, soit une hausse de 3,1 % après + 2,2 % en 2016. Avec 170 000 emplois supplémentaires, les activités

spécialisées, scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien contribuent le plus à cette hausse. En particulier, l'emploi intérimaire, classé dans les activités de soutien indépendamment de l'activité des missions exercées, bat des records en 2017 : + 14,0 % en EQTP, selon la Dares.

En 2017, malgré le ralentissement du pouvoir d'achat, la consommation des ménages en services accélère (+ 2,0 % en volume, après + 1,7 %), contrairement à celle de biens. L'activité touristique repart à la hausse, ce qui favorise les activités récréatives, les agences de voyages et l'hébergement-restauration. L'attrait pour le camping et la restauration rapide est particulièrement vif. En 2017, la consommation en information-communication redémarre, portée par celle de logiciels et de télécommunications, tandis que l'édition papier continue à reculer. La consommation en activités juridiques accélère nettement. Enfin, la faveur des ménages pour la location (y compris la location-bail) d'automobiles et d'autres équipements ne cesse de se développer.

En 2017, les exportations de services marchands, hors tourisme, transports et activités financières, ralentissent. Elles progressent néanmoins davantage que les importations, qui sont stables. Ainsi, en 2017, l'excédent commercial s'améliore légèrement et atteint 8,2 milliards d'euros. La location-bail, les services informatiques, les activités administratives et de soutien contribuent le plus à cette embellie. ■

Définitions

Services marchands : services vendus, par une unité, à des prix économiquement significatifs (en grande partie ou en totalité). En toute rigueur, il faudrait parler de services principalement marchands car pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; certains services sont considérés comme toujours marchands, d'autres comme toujours non marchands. Le champ retenu ici exclut le commerce, le transport et les services financiers.

Branche d'activité, emploi en équivalent temps plein (EQTP), entreprise, É sane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise), profilage, unité légale, valeur ajoutée : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Les services marchands en 2017 – La production accélère, favorisée par une demande soutenue », *Insee Première* n° 1705, juillet 2018.
- « Les services marchands en 2017 », *Document de travail* E 2018/03, Insee, juillet 2018.
- « Les comptes de la Nation en 2017 – Le PIB accélère (+ 2,2 % après + 1,2 %), le pouvoir d'achat des ménages augmente modérément », *Insee Première* n° 1697, mai 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Offre et demande de services marchands

	Taux de croissance en volume en %			Taux de croissance du prix en %			Valeur en milliards d'euros 2017
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	
Production de services	2,0	2,6	3,5	0,7	0,7	0,4	1 222,4
Importations	14,6	1,0	-0,2	1,9	0,7	0,3	97,5
Demande intérieure	2,7	2,3	3,5	0,6	0,7	0,4	1 239,3
<i>dont : consommations intermédiaires</i>	3,5	2,2	3,5	0,7	0,7	0,4	648,9
<i>consommation finale</i>	1,0	1,6	2,0	0,5	0,6	0,5	428,8
<i>dont consom. finale des ménages</i>	1,0	1,7	2,0	0,5	0,5	0,5	407,6
<i>formation brute de capital fixe</i>	3,9	4,6	7,5	0,6	1,0	0,0	161,6
Exportations	8,1	5,5	1,5	2,2	0,7	0,4	105,8

Lecture : en 2017, la production des services marchands s'élève à 1 222,4 milliards d'euros, elle progresse de 3,5 % en volume et de 0,4 % en prix.

Note : il s'agit de la production du produit « Services » et non de celle de la branche « Services ».

Source : Insee, comptes des services, base 2014.

Caractéristiques des services principalement marchands par activité en 2016

	Nombre d'entreprises	Salariés en EQTP ¹	Chiffre d'affaires HT	Valeur ajoutée HT	Frais de personnel ²	Exportations	Investissements corporels bruts hors apports
	en milliers		en milliards d'euros				
Hébergement et restauration	270,8	829,1	96,0	40,2	31,3	2,0	8,1
Information et communication	133,8	718,6	185,0	86,5	56,3	28,8	11,1
Activités immobilières	275,4	204,6	86,4	49,0	13,3	1,0	41,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	481,9	933,4	208,5	97,4	77,6	39,1	7,1
Activités de services administratifs et de soutien	213,0	951,6	149,1	79,9	62,4	12,1	19,3
Autres activités de services ³	444,3	317,0	59,3	21,9	14,9	1,9	4,2
Total	1 819,1	3 954,4	784,3	375,0	255,7	84,8	91,7

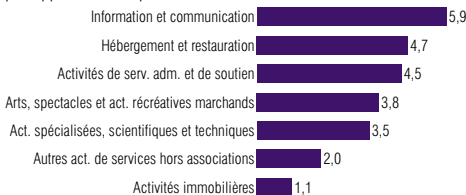
1. Équivalent temps plein. 2. Salaires et charges. 3. Y c. associations.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des services principalement marchands non financiers.

Source : Insee, É sane.

Évolution de la production des services marchands non financiers en 2017

par rapport à l'année précédente en volume en %



Note : production de la branche « Services ».

Source : Insee, comptes des services, base 2014.

Commerce extérieur des services marchands non financiers

en millions d'euros

	2013	2014	2015	2016	2017
Exportations	78 363	88 554	97 804	103 878	105 775
Importations	71 505	82 028	95 804	97 439	97 534
Solde	6 858	6 526	2 000	6 439	8 241

Lecture : en 2017, les importations de services s'élèvent à 97,5 milliards d'euros. L'excédent commercial sur les services s'élève à 8,2 milliards d'euros.

Source : Insee, comptes des services, base 2014.

Chiffre d'affaires des services selon le secteur d'activité dans quelques pays de l'UE en 2016

en milliards d'euros

	Hébergement et restauration	Information et communication	Activités immobilières	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités de services administratifs et de soutien	Total
Royaume-Uni	113,5	279,2	66,6	344,7	268,3	1 072,3
Allemagne	88,9	265,6	131,4	313,7	210,4	1 010,0
France	96,0	185,0	86,4	208,5	149,1	724,9
Italie	79,5	105,9	39,1	110,8	87,3	422,7
Espagne	66,6	79,8	25,7	85,9	69,4	327,4
Pays-Bas	24,2	65,0	27,8	84,1	70,2	271,2
Suède	16,0	60,4	35,6	53,2	29,0	194,2
Belgique	15,3	35,0	13,5	63,1	40,0	167,0
Autriche	19,2	22,5	17,8	32,7	23,2	115,4
Pologne	8,5	31,1	16,7	30,3	17,2	103,7
Danemark	8,0	23,2	16,3	28,3	16,1	91,8

Source : Eurostat (extraction du 1^{er} octobre 2018).

20.3 Banques - Assurances

La valeur ajoutée des sociétés financières diminue de nouveau en 2017. Cette baisse touche les **banques** comme les sociétés d'**assurance**.

En 2017, la valeur ajoutée des **intermédiaires financiers** continue de diminuer, davantage qu'en 2016 (-10,1 % après -3,8 % en 2016, dont -10,7 % pour les seuls **établissements de crédit** après -4,2 % en 2016). Cette baisse provient principalement du fort recul de la production de **services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim)** ; -16,2 %, -7,9 milliards d'euros), du fait d'une diminution de la **marge globale d'intermédiation** de 21 points de base. Les marges d'intermédiation sur les crédits baissent fortement, pénalisées par la hausse des taux interbancaires alors même que la vague de renégociations des crédits immobiliers, entamée en 2016, se poursuit en 2017 et diminue le taux d'intérêt moyen sur les stocks de crédits octroyés. En revanche, la production facturée mesurée par les commissions augmente (+6,9 %) et représente désormais les deux tiers de la production totale. Le recul de la production de Sifim, conjugué à la hausse de la consommation intermédiaire (+6,7 %), conduit à une poursuite de l'érosion du **taux de marge** (au sens de la comptabilité nationale) qui se replie de 6,6 points en 2017 pour atteindre 30,2 %.

La valeur ajoutée des sociétés d'assurance, très mal orientée en 2016, continue de se replier en 2017, principalement du fait d'un

effet de périmètre : l'activité d'assurance à l'exportation garanties publiques de la Coface est désormais intégrée dans le compte de l'État. La production de services des sociétés d'assurance augmente de 0,7 % en valeur, après une baisse de 4,2 % en 2016. La hausse est principalement portée par les « autres activités » (+8,1 %) ainsi que, dans une moindre mesure, par la production d'assurance-vie (+2,8 %) et de réassurance (+2,2 %). L'assurance-vie est toujours un placement attractif en 2017 malgré des taux d'intérêts historiquement bas. La collecte nette reste positive, à hauteur de 7,2 milliards d'euros, en baisse de 9,9 milliards d'euros par rapport à 2016. Ce ralentissement s'explique intégralement par la collecte nette en supports d'euros qui devient négative pour la première fois depuis 2012 à -12,8 milliards, en lien avec la lente décline des taux de rendements de 1,9 % en 2016 à 1,8 % en 2017. La hausse des cotisations d'assurance de biens et de responsabilité reste limitée en 2017. En effet, dans le contexte de la loi Hamon, entrée en vigueur en 2015, qui facilite les résiliations des contrats d'assurance, les assureurs préfèrent ne pas trop augmenter leur prix afin de conserver leurs clients. La production d'assurance dommages serait ainsi en retrait à -2,2 %. En ce qui concerne les charges de prestations, elles augmentent sensiblement (+4,4 %) en raison notamment des aléas climatiques de l'année 2017 : +11,9 % pour l'assurance habitation et +13 % pour les risques de catastrophes naturelles. ■

Définitions

Assurance : engagement donné par contrat, par un assureur à un assuré, de le garantir en cas de survenance d'un événement incertain affectant sa personne, ses biens ou sa responsabilité. Cette garantie est donnée contre le paiement d'une cotisation.

Banque : catégorie d'établissements de crédit autorisée par la loi à réaliser toutes les opérations de banque. Les opérations de banque comprennent la collecte des fonds auprès du public, la réalisation d'opérations de crédit et l'offre de services bancaires de paiement (dont la délivrance de chèquiers).

Établissement de crédit, intermédiaires financiers hors sociétés d'assurance (IF), marge globale d'intermédiation, services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim), sociétés financières, taux de marge, valeur ajoutée : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Bulletin de la Banque de France – Moyens de paiement et monnaie fiduciaire », Banque de France, juillet-août 2018.
- « Les comptes de la Nation en 2017 – Le PIB accélère (+2,2 % après +1,2 %), le pouvoir d'achat des ménages augmente modérément », *Insee Première* n° 1697, mai 2018.
- « Rapport annuel de l'ACPR 2017 », ACPR, mai 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Compte non financier des intermédiaires financiers

en milliards d'euros

	2016	2017	17/16 en %
Production (a)	133,5	131,4	- 1,5
Sifim (a1)	48,8	40,8	- 16,2
Production facturée (a2)	83,1	88,8	6,9
Production pour compte propre (a3)	1,6	1,7	9,5
Consommation intermédiaire (b)	67,8	72,3	6,7
Valeur ajoutée brute (c = a - b)	65,7	59,1	- 10,1
Salaires et cotisations sociales (y c. imputées) (d1)	34,5	34,9	1,0
Impôts liés à la production - subventions d'exploitation (d2)	7,1	6,4	- 9,9
Excédent brut d'exploitation (e = c - d1 - d2)	24,2	17,9	- 26,0
Intérêts reçus (f)	103,0	112,1	8,8
Dividendes reçus (g)	39,5	39,0	- 1,4
Bénéfices réinvestis d'investissements directs à l'étranger (nets) (h)	4,8	4,0	- 17,2
Autres revenus d'investissements (nets) (i)	- 19,4	- 18,7	3,7
Intérêts versés (j)	98,0	107,3	9,5
Dividendes versés (k)	18,2	20,4	11,9
Solde des revenus primaires (m)	35,8	26,6	- 25,8
Impôts courants (n)	7,4	7,9	5,5
Formation brute de capital fixe (q)	16,4	19,4	18,2
Autres transferts courants divers (nets) (r)	- 1,1	- 0,2	85,2
Autres postes (nets) (o)	1,6	4,6	185,2
Capacité de financement (s)	12,6	3,8	- 69,9
Ratios (en %)			
Taux de valeur ajoutée (c/a)	49,2	45,0	///
Part des Sifim dans la production (a1/a)	36,5	31,1	///
Part des services facturés dans la production (a2/a)	62,3	67,6	///
Taux de marge (e/c)	36,8	30,2	///
Taux d'investissement (q/c)	24,9	32,8	///

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

Compte non financier des sociétés d'assurance

en milliards d'euros

	2016	2017	17/16 en %
Production (a)	65,7	66,1	0,7
Assurance-vie (a1)	16,4	16,8	2,8
Assurance-dommages (a2)	35,1	34,4	- 2,2
Réassurance (a3)	7,0	7,2	2,2
Autres activités (logement, auxiliaires financiers, informatique) (a4)	7,2	7,8	8,1
Consommation intermédiaire (b)	53,8	55,2	2,7
Valeur ajoutée brute (c = a - b)	11,9	10,9	- 8,6
Salaires et cotisations sociales (y c. imputées) (d1)	10,1	10,4	2,8
Impôts liés à la production - subventions d'exploitation (d2)	1,4	1,1	- 20,8
Excédent brut d'exploitation (e = c - d1 - d2)	0,4	- 0,6	///
Solde des revenus primaires	8,1	- 0,1	///
Capacité / besoin de financement	- 0,2	- 8,3	///
Ratios (en %)			
Taux de valeur ajoutée (c/a)	18,1	16,5	///
Part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée brute (d1/c)	84,9	95,4	///

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Établissements de crédit agréés

Au 31 décembre	2016	2017
Banques	169	163
Banques mutualistes ou coopératives	87	82
Caisses de crédit municipal	18	18
Banques¹	274	263
Établissements de crédit spécialisés ²	80	76
Autres établissements ³	68	66
Total	422	405

1. Établissements habilités à traiter toutes opérations de banque.

2. Ex-sociétés financières à fin 2013.

3. Succursales d'établissements de crédit de l'Espace économique européen relevant du libre établissement.

Source : Banque de France.

Moyens de paiement de masse en 2017

	Opérations quotidiennes en millions	Montants quotidiens en milliards d'euros
Chèques	5,9	3,0
Virements	8,7	13,8
LCR et BOR ¹	0,3	0,8
Débets directs ²	0,0	0,0
Paiements par cartes ³	2,2	1,4
Retraits par cartes ³	32,3	0,1
Total	49,4	19,1

1. Lettre de change relevé et billet à ordre relevé. 2. Prélèvements, TIP et téléchèques. Les TIP et téléchèques ne sont plus utilisés depuis août 2016.

3. Y c. les paiements et les retraits effectués en France et à l'étranger avec des cartes interbancaires et privatives émises en France.

Source : Banque de France.

20.4 Communication

Selon le bilan de l'activité des opérateurs de communications électroniques établi par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), le revenu des opérateurs de **services de communications** électroniques sur le marché final, soit 36,3 milliards d'euros (Md€) hors taxes, est stable en 2017 après plusieurs années de recul. Le revenu des services mobiles (14,1 Md€), en décroissance depuis 2011, enregistre depuis 2016 une baisse annuelle plus modérée, inférieure à 1 % en moyenne (-0,3 % en 2017). Cette moindre détérioration s'explique en partie par une proportion de forfaits de plus en plus importante, dont le revenu par carte est trois fois supérieur à celui des cartes pré-payées. Le revenu des services fixes (17,2 Md€) diminue de 0,3 % en un an. La croissance du revenu du haut et très haut débit (11,8 Md€), est stable autour de 3 % depuis deux ans. Le montant des investissements réalisés par les opérateurs de communications électroniques atteint 9,6 Md€, en croissance de 7,5 % en un an, porté par l'augmentation des dépenses de déploiements dans les boucles locales fixes et mobiles. Au total, près de 40 % des montants investis au cours de l'année 2017 l'ont été dans les boucles locales à très haut débit, fixes ou mobiles, contre seulement un quart quatre ans auparavant.

En 2017, le marché des **envois** de correspondance se contracte. Les volumes émis, de l'ordre de 10,3 milliards d'objets en 2017,

diminuent de 6,1 % par rapport à 2016, malgré une certaine recrudescence de l'activité liée aux élections présidentielles et législatives. Les revenus associés à ces envois (7,4 Md€), continuent de baisser (-2,7 %), sur un rythme proche de 2016. Les augmentations tarifaires sur les produits du service universel permettent de compenser en partie la contraction des volumes. Le marché de la publicité adressée continue de décliner : le recul des volumes accélère en 2017 (-8,3 %). Cette baisse s'observe aussi en revenu. Le marché des plis remis contre signature retrouve la tendance à la baisse observée depuis 2011, en volume comme en revenu, après une année exceptionnelle en 2016. Le marché de la distribution de **colis** par les opérateurs autorisés (hors express) continue de progresser à un rythme soutenu en 2017. Le nombre de colis augmente sur un an de 15 % environ, pour la deuxième année consécutive. Le revenu associé croît également (+7,7 %). Après plusieurs années de croissance soutenue, le nombre de **colis express** émis et distribués en France diminue pour la première fois en 2017 (-6,7 %), alors que le revenu associé augmente de 6,2 %.

Avec un chiffre d'affaires de 7,1 Md€ en 2016, les revenus de la presse écrite ont diminué de 41 % en dix ans : ce sont les recettes publicitaires qui ont le plus chuté (-57 %), les recettes des ventes étant également en net recul (-29 %). ■

Définitions

Envoi postal : objet destiné à être remis à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre tous les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise, avec ou sans valeur commerciale. Les colis envoyés en express, la presse portée et la publicité non adressée ne sont pas des envois postaux.

Colis, services de communication, technologies de l'information et de la communication (TIC) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Observatoire des marchés des communications électroniques - Année 2017 », Arcep, décembre 2018.
- « Observatoire des activités postales - Année 2017 », Arcep, octobre 2018.
- « Rapport public d'activité de l'Arcep 2017 », Arcep, édition 2018.
- « Chiffres Clés 2018, statistiques de la culture et de la communication », Deps, avril 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Activités postales et marchés connexes de distribution en 2017

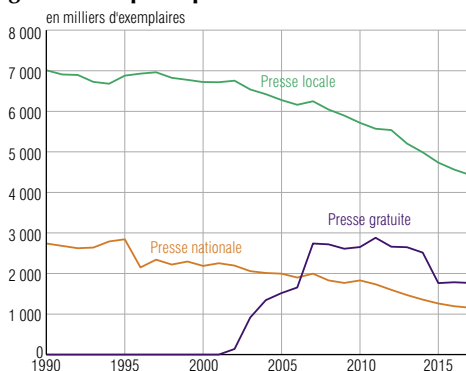
	Objets envoyés en millions	Revenus en millions d'euros HT
Envois de correspondance	10 044	6 323
Remis contre signature	214	1 045
Colis ¹	506	1 909
<i>dont colis remis contre signature</i>	73	473
Distribution postale de la presse aux abonnés	1 030	393
Objets adressés distribués en France	11 794	9 671
Objets adressés Export	324	599
Publicité non adressée	21 285	699
Portage de la presse aux abonnés ²	1 038	///

1. Colis ordinaires hors express, distribués uniquement par les opérateurs autorisés. 2. Distribution en dehors de La Poste.

Champ : l'import est inclus dans l'ensemble des envois de correspondance, objets remis contre signature, colis, presse et publicité non adressée.

Source : Arcep.

Tirage de la presse quotidienne d'information générale et politique de 1990 à 2017



Note : tirage moyen journalier en juin de chaque année.

Source : DGMIC.

Marché mondial des services de télécommunications

	en milliards d'euros		
	2016 (r)	2017	17/16 en %
Europe	258	260	0,7
<i>dont : Allemagne</i>	44	44	-1,4
<i>Espagne</i>	17	18	1,9
<i>France</i>	33	33	0,7
<i>Italie</i>	22	22	0,5
<i>Royaume-Uni</i>	39	40	1,7
Amérique du Nord	339	338	-0,4
<i>dont États-Unis</i>	312	310	-0,4
Amérique latine	77	78	1,5
<i>dont Brésil</i>	29	29	-0,1
Asie-Pacifique	376	385	2,3
<i>dont : Chine</i>	140	145	3,1
<i>Inde</i>	22	22	2,9
<i>Japon</i>	110	110	-0,3
Afrique et Moyen-Orient	105	108	3,0
Total	1 155	1 169	1,2

Champ : téléphonie fixe et mobile, transmission de données et d'images.

Note : chiffre d'affaires de détail hors vente d'équipement généré par le secteur des services télécoms.

Source : Idate.

Marché de détail des communications électroniques

en milliards d'euros HT

	2016 (r)	2017
Revenus des services offerts sur réseaux fixes	17,3	17,2
Services haut et très haut débit	11,5	11,8
Services bas débit	3,4	3,0
Services de capacité	2,4	2,4
Services à valeur ajoutée ¹	1,2	1,2
Revenus des services offerts sur réseaux mobiles	14,2	14,1
Autres revenus ²	3,6	3,8
Revenu total des opérateurs	36,3	36,3

1. Y c. renseignements téléphoniques. 2. Vente et location de terminaux et d'équipement (y c. "box"), hébergement, gestion des centres d'appels, annuaires papier, publicité, cessions de fichiers.

Source : Arcep.

Presse par grande catégorie

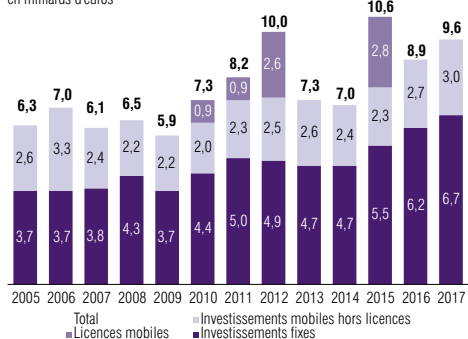
	Nombre de titres		Chiffres d'affaires ¹	
	2015 (r)	15/14 en %	2016 (p) en milliards d'euros	16/15 en %
Presse nationale d'information générale et politique	126	2,4	1,0	-9,3
Presse locale d'information générale et politique	428	-2,3	2,5	-2,6
Journaux gratuits d'information	184	-4,2	0,1	-0,3
Presse spécialisée grand public	1 981	-2,7	2,7	-3,3
Presse spéc. tech. et prof.	1 292	-2,5	0,7	-3,7
Journaux gratuits d'annonces	113	-5,8	0,1	-10,5
Total	4 124	-2,6	7,1	-4,0

1. Ventes et publicité.

Source : DGMIC.

Investissements des opérateurs selon l'activité

en milliards d'euros



Note : données estimées.

Source : Arcep.

20.5 Audiovisuel

Avec 209 millions de billets de cinéma vendus en 2017 en France métropolitaine, les entrées payantes en salles reculent de 1,8 % par rapport à 2016. Elles se situent cependant au troisième plus haut niveau depuis 50 ans. Pour la quatrième année consécutive, le seuil des 200 millions d'entrées est franchi, largement au-dessus du niveau moyen des dix dernières années. En 2017, les films de long métrage français ont généré plus de 77 millions d'entrées, soit 2,0 % de plus qu'en 2016. Leur part de marché progresse à 37,4 % (36,0 % en 2016). Les films américains enregistrent pour leur part plus de 100 millions d'entrées pour la troisième année consécutive.

En 2017, le nombre d'établissements de cinéma actifs s'élève à 2 046. Parmi eux, 219 sont des multiplexes (cinémas de 8 écrans et plus) dont 8 ont ouvert dans l'année. Ce nombre de créations est légèrement supérieur à la moyenne des dix dernières années. À fin décembre 2017, 1 221 établissements actifs disposent d'au moins un équipement de projection numérique 3D. Le parc des salles actives augmente à 5 913 salles (+ 71) ; parmi elles figurent 105 circuits itinérants.

Le marché de la **vidéo à la demande (VàD)** payante en France est estimé à 485 M€ en 2017, en progression de 32,3 % par rapport à 2016. Pour la première fois, le marché de la VàDA (formules par abonnement) dépasse le marché du paiement à l'acte et représente plus de la moitié (51,3 %) des ventes totales.

En 2017, le marché de la vidéo physique (DVD et de **Blu-ray**) représente 52,5 % du

marché total de la vidéo. Les ventes de DVD et de **Blu-ray** baissent de 9,8 % et s'établissent à 537 millions d'euros (M€). En dix ans, les recettes du marché de la vidéo physique ont diminué de plus de moitié (- 61,2 %). Trois principaux facteurs concourent à ce recul du marché : les changements d'usages de consommation de la vidéo (en télévision de rattrapage ou en vidéo à la demande), les baisses de prix pratiqués, particulièrement pour les nouveautés, et le piratage.

La consommation de **télévision de rattrapage (TVR)** augmente à nouveau en 2017, avec 6,9 milliards de vidéos visionnées en TVR, contre 6,5 milliards en 2016. Les appareils mobiles confirment leur statut de premiers supports en volume et captent, en 2017, 44,4 % de la consommation de la télévision en ligne (qui inclut la TVR, les bonus et la consommation des chaînes en direct sur les autres supports que la télévision). Les recettes publicitaires constituent la principale source de revenus des services de TVR. Elles atteignent 115 M€ en 2017. Elles ont été multipliées par 3,8 entre 2011 et 2017.

En 2017, le marché français, physique et numérique, de la musique enregistrée, augmente de 3,9 %, à 583 M€ (hors droits voisins). Le marché physique baisse modérément (- 4,7 %), à 298 M€, et les ventes numériques progressent de 14,7 %. Avec 285 M€, elles frôlent le cap des 50 % du marché (48,8 %). Le **streaming**, moteur de cette croissance, représente à lui seul près de 42 % des revenus du marché total. ■

Définitions

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo : les dépenses des ménages en vidéo physique sont évaluées, selon une étude réalisée pour le compte du CNC, à partir des ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur Internet. Ces chiffres n'incluent pas les ventes en kiosques et dans les stations-services. Ils excluent également le segment de la location. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Streaming : lecture en continu sans téléchargement de musique ou de vidéo.

Télévision de rattrapage (TVR) : ou télévision à la demande, correspond à l'ensemble des services permettant de voir ou revoir des programmes après leur diffusion sur une chaîne de télévision, pendant une période déterminée, gratuitement ou sans supplément dans le cadre d'un abonnement.

Disque Blu-ray, Internet, vidéo à la demande (VàD) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie de la production musicale », Snep, édition 2018.
- « Bilan 2017 », Centre national du cinéma et de l'image animée, mai 2018.
- « La production audiovisuelle aidée en 2017 », Centre national du cinéma et de l'image animée, avril 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Production audiovisuelle aidée

	Volume		Devis	
	2017 en heures	17/16 en %	2017 en millions d'euros	17/16 en %
Animation	353	-9,1	269,0	4,9
Documentaire	2 266	0,6	397,6	-1,9
Fiction	871	-2,9	719,9	-7,6
Magazine	350	-6,1	28,6	4,0
Spectacle vivant	1 033	8,3	121,6	4,0
Total	4 873	0,2	1 536,7	-3,0

Source : CNC.

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo

en millions d'euros

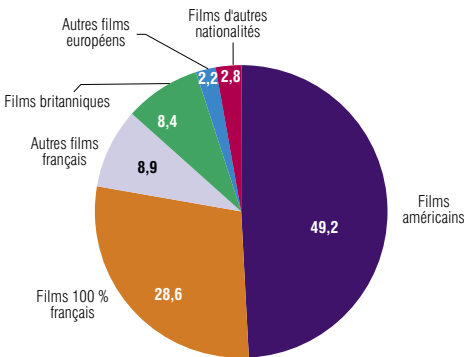
	Vidéo à la demande ¹	Vente		
		Total	DVD	Blu-ray
2008	53,2	1 382,4	1 331,0	51,5
2010	152,0	1 385,4	1 211,7	173,7
2011	219,5	1 222,9	1 018,2	204,7
2012	251,7	1 116,0	891,9	224,1
2013	239,8	929,1	723,9	205,2
2014	265,0	807,0	618,2	188,8
2015 (r)	317,6	707,6	536,4	171,2
2016 (r)	366,6	595,0	446,7	148,3
2017	485,1	536,6	393,6	143,0

1. Sur les plates-formes généralistes.

Source : CNC.

Parts de marché selon la nationalité des films en 2017

en %



Note : parts de marché établies sur le nombre des entrées.

Source : CNC.

Marché de la musique

	2014 (r)	2015 (r)	2016 (r)	2017
Ventes en volume (en millions d'équivalents ventes)^{1,2}	77,6	133,9	255,1	353,8
Albums				
Vendus, téléchargés	43,4	39,5	35,9	32,7
Streamés ¹	...	7,1	11,5	20,7
Singles				
Vendus, téléchargés	32,5	26,2	20,2	16,7
Streamés ¹	...	60,0	186,7	283,3
Vidéos musicales	1,7	1,1	0,9	0,9
Marché physique (en M€)³	345,2	303,9	313,1	298,4
Marché numérique (en M€)	162,2	185,9	248,1	284,6
Téléchargement internet	73,7	60,4	43,1	35,1
Sonneries, téléphonie mobile	9,4	7,0	7,9	7,0
Streaming et abonnements	79,1	118,4	197,1	242,6

1. Traditionnellement, la consommation de musique se mesure par le suivi des volumes vendus. Mais la consommation en streaming audio ne repose pas sur des ventes ; les volumes de streams sont alors convertis en « équivalents ventes ». Ceux-ci sont calculés en fonction du poids de streaming parmi l'ensemble des équivalents ventes du TOP global de l'année. 2. En 2014, les ventes en volume n'incluent pas le streaming. 3. Ventes en gros H.T. nettes de remises.

Source : Snep.

Production et exploitation cinématographiques

	1990	1995	2000	2014	2015	2016 (r)	2017
Production							
Nombre de films agréés par le CNC	146	141	171	258	300	283	300
dont films d'initiative française	106	97	144	203	234	221	222
Investissements totaux (en millions d'euros)	501	548	803	994	1 224	1 389	1 328
dont investissements français	350	406	665	797	970	1 165	1 088
Devis médian des films d'initiative française (en millions d'euros)	2,4	3,2	3,2	2,8	3,1	2,8	3,5
Exploitation							
Nombre d'établissements	2 300	2 119	2 172	2 020	2 033	2 044	2 046
Nombre d'écrans actifs	4 518	4 377	5 142	5 647	5 741	5 842	5 913
Entrées (en millions)	122	130	166	209	205	213	209
Recettes totales guichets (en millions d'euros)	583	690	894	1 333	1 332	1 389	1 381
Part de marché des longs métrages français (en % des entrées)	37,4	35,2	28,5	44,5	35,7	36,0	37,4

Source : CNC.

Panorama du cinéma dans quelques pays du monde en 2017

	Allemagne	Chine	Espagne	États-Unis	Italie	Japon	Royaume-Uni
Longs métrages produits ^{1,2}	247	970	224	544	223	594	182
Nombre d'écrans ³	4 803	50 776	3 625	40 393	3 917	3 525	4 150
Recettes guichet (en millions de devises) ⁴	1 056	8 600	599	11 100	613	229	1 278
Part du cinéma national (en % des entrées) ⁵	23,9	53,8	17,3	...	18,3	54,9	37,4

1. Coproductions minoritaires incluses en Allemagne et en Italie ; films nationaux à 100 % en Chine ; hors documentaires et productions de budget < à 1 M\$ aux États-Unis ; films japonais distribués au Japon. 2. Chiffre 2016 pour l'Italie. 3. Chiffres 2015 pour l'Italie et 2016 pour le Royaume-Uni. 4. Euros sauf Royaume-Uni (livres sterling), États-Unis et Chine (dollars US) et Japon (yens). 5. En termes de recettes aux États-Unis et au Royaume-Uni ; y c. les films produits à l'aide d'investissements américains pour le Royaume-Uni. Note : États-Unis y c. Canada pour les entrées et les recettes.

Source : CNC.

20.6 Tourisme

En 2017, en France métropolitaine, la fréquentation des **hébergements collectifs touristiques** progresse de 5,6 %, soit 23 millions de **nuitées** supplémentaires. Elle atteint ainsi un nouveau record à 429 millions de nuitées, bien au-delà des **fréquentations touristiques** des années 2011 à 2016. Ainsi, l'année 2017 fait beaucoup plus que compenser le moindre dynamisme observé en 2015 et 2016, consécutif notamment aux attentats de novembre 2015 et de juillet 2016. La hausse de fréquentation profite à l'ensemble des hébergements collectifs et concerne aussi bien les résidents (+ 5,0 %) que les non-résidents (+ 6,8 %).

Dans l'**hôtellerie**, la fréquentation augmente de 4,9 %. Le nombre des nuitées des non-résidents augmente fortement (+ 8,8 %), du fait notamment des clientèles américaine et chinoise. La clientèle non européenne représente 13 % des nuitées. Au niveau européen, la clientèle résidente représente 64 % des nuitées et celle en provenance des autres pays européens 24 %. Les clientèles espagnole, allemande, italienne ou néerlandaise sont venues plus nombreuses en 2017, entre 8 et 11 % de nuitées supplémentaires en 2017 par rapport à 2016. Les **touristes** britanniques restent en 2017 la première clientèle étrangère des hôtels métropolitains, en dépit d'une baisse du nombre de nuitées (- 3,4 %). Le **taux d'occupation** des hôtels atteint 61,2 %, en hausse de 2,8 points par rapport à 2016. La progression est particulièrement forte dans le haut de gamme : respectivement + 3,8 et 3,5 points pour les 4 et 5 étoiles.

En 2017, l'engouement des résidents pour l'**hôtellerie de plein air** ne se dément pas : la fréquentation progresse fortement (+ 6,0 %), atteignant un nouveau record. Les résidents réalisent désormais 69 % des nuitées en camping. Après quelques années moroses, la clientèle non résidente revient plus massivement dans les **campings** en 2017 (+ 4,5 %). Leur fréquentation par cette clientèle dépasse le précédent record, en 2013. La fréquentation continue d'être plus dynamique dans les emplacements équipés que dans les emplacements nus, aussi bien pour la clientèle résidente que non résidente. Ces deux clientèles ont toutefois des comportements très différents : 59 % des nuitées des résidents s'effectuent dans des emplacements équipés, contre à peine 37 % pour les non-résidents.

À l'échelle mondiale, le nombre d'arrivées de touristes internationaux en 2017 atteint 1 323 millions, soit une progression de 6,8 % par rapport à 2016. Il s'agit de la huitième année consécutive de croissance. Au total, les recettes du **tourisme** international s'élèvent, d'après les estimations, à 1 186 milliards d'euros. La France, l'Espagne, les États-Unis, et la Chine occupent le haut du tableau pour les arrivées internationales. Du point de vue des recettes, les États-Unis et l'Espagne restent en tête suivis de la Thaïlande et du Royaume-Uni. En 2017, la France est toujours le pays le plus visité au monde avec un niveau record de 87 millions d'arrivées de touristes étrangers en métropole. ■

Définitions

Tourisme : activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

Camping, consommation touristique intérieure, enquêtes EFH, EFHPA et EFAHCT, excursionniste, fréquentation touristique, hébergement collectif touristique, hôtellerie homologuée, hôtellerie de plein air (ou camping), nuitées, séjours, taux d'occupation, touriste, visiteur : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Mémento du tourisme », DGE, édition 2018.
- « La location de logements touristiques de particuliers par Internet attire toujours plus en 2017 », *Insee Focus* n° 133, novembre 2018.
- « 87 millions de touristes étrangers en France en 2017 », *Le 4 pages* n° 84, DGE, juin 2018.
- « Valorisation touristique des monuments historiques », *Analyses*, DGE, mai 2018.
- « Les hébergements collectifs touristiques en 2017 – Une fréquentation record de 429 millions de nuitées », *Insee Première* n° 1693, avril 2018.
- « UNWTO - Faits saillants », OMT du tourisme, édition 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Parc et fréquentation des hébergements collectifs en 2017

	Nombre d'établissements ¹	Nombre d'hébergements en milliers ²	Taux d'occupation en %	Nuitées totales en millions	Nuitées étrangères en millions
Hôtels	17 840	641	61,2	209,9	75,7
Campings ³	8 343	710	35,5	124,0	38,8
Autres hébergements collectifs touristiques (AHCT)	3 540	245	62,2	94,8	18,3
Résidences de tourisme	2 347	172	64,7	71,0	15,5
Villages de vacances	946	64	54,6	20,3	2,0
Autres	247	9	57,3	3,5	0,8
Ensemble	29 723	1 596	53,9	428,7	132,8

1. Établissements ayant reçu des touristes au moins un jour dans l'année.
2. Chambres dans les hôtels, emplacements dans les campings, appartements ou autres hébergements commercialisés dans les AHCT.

3. Période d'avril à septembre.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et partenaires territoriaux, enquêtes EFH, EFHPA et EFAHCT.

Fréquentation en nuitées des hébergements collectifs selon la provenance de la clientèle en 2017

	en millions de nuitées	
	2017	17/16 en %
France	296,0	5,8
Étranger	132,8	7,4
Europe hors France	102,3	5,5
dont : Allemagne	17,1	8,4
Belgique	13,4	4,0
Espagne	7,7	16,1
Italie	6,5	7,2
Pays-Bas	18,0	6,1
Royaume-Uni	19,3	-3,1
Russie	1,8	31,6
Suisse	6,1	6,9
Amérique	13,7	16,6
dont : Amérique centrale et du Sud	4,5	21,2
États-Unis	9,2	14,5
Asie, Océanie et Australie	14,0	13,8
dont : Chine	4,0	22,4
Japon	1,4	18,0
Proche-Orient et Moyen-Orient	3,3	6,2
Afrique	2,4	12,4
Total	428,7	6,3

Champ : hébergements situés en France métropolitaine.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et partenaires territoriaux, enquêtes EFH, EFHPA et EFAHCT.

Fréquentation des hébergements collectifs dans quelques pays de l'UE en 2017

	Nuitées en millions	Nuitées des non-résidents en %
Allemagne	401	20,7
Autriche	121	71,0
Belgique	39	48,2
Croatie	86	93,1
Espagne	471	64,9
France	433	30,8
Grèce	111	80,2
Italie	421	50,1
Pays-Bas	112	39,5
Pologne	84	19,9
Portugal	72	67,9
Rép. tchèque	53	49,3
Royaume-Uni ¹	476	58,7
Suède	59	25,0
UE¹	3 054	48,6

1. Données 2016.

Source : Eurostat (extraction du 3 décembre 2018).

Monuments, sites culturels et récréatifs les plus fréquentés en 2017



1. Domaine de Versailles (château, Domaine de Marie-Antoinette et spectacles jardins). 2. Grand Parc et Cinéscénie. 3. Remparts et château.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Atout France ; Département de la Politique des Publics.

Consommation touristique intérieure en 2017

	en milliards d'euros				
	2013	2014	2015	2016	2017
Dépense touristique intérieure	140,1	141,5	141,5	138,9	148,4
Hébergements touristiques marchands	30,8	31,2	31,4	29,9	32,1
Restaurants et cafés	16,0	16,3	16,3	15,6	16,7
Aliments et boissons	12,4	12,6	12,6	12,3	13,1
Serv. de transport non urbain	27,8	27,8	29,5	28,7	31,0
Péages, carburants, location de véhicules de tourisme	16,6	16,7	15,8	15,1	16,0
Services des voyagistes et agences de voyages	7,2	7,3	7,6	7,8	8,2
Activités culturelles, sportives et de loisirs	8,5	8,7	8,9	9,1	9,7
Autres dépenses ¹	20,7	20,8	19,3	20,3	21,6
Hébergements touristiques non marchands	19,1	19,2	19,3	19,5	19,6
Consommation touristique intérieure	159,1	160,7	160,9	158,4	168,0

1. Transports sur place, shopping, etc.

Source : DGE, compte satellite du tourisme, base 2014.

Recettes du tourisme international

	en milliards d'euros				
Rang	Pays récepteur	1990	2000	2017 (p)	Évolution annuelle 2017/2000 en %
1	États-Unis	33,8	108,5	186,6	3,2
2	Espagne	14,5	33,4	60,3	3,5
3	France	15,9	35,7	53,7	2,4
4	Thaïlande	3,4	8,1	50,9	11,4
5	Royaume-Uni	12,1	23,7	45,3	3,9
6	Italie	12,9	29,8	39,2	1,6
7	Australie	3,3	10,0	36,9	8,0
8	Allemagne	11,2	20,2	35,3	3,3
9	Macao	...	3,5	31,5	13,9
10	Japon	...	3,7	30,1	13,1
11	Hong Kong	4,0	6,4	29,5	9,4
12	Chine ¹	1,7	17,6	28,9	3,0
13	Inde	...	3,7	24,2	11,6
14	Turquie	2,5	8,3	19,9	5,3
15	Mexique	...	9,0	18,9	4,5
16	Émirats arabes unis	18,6	...
17	Autriche	10,6	10,6	18,1	3,2
18	Canada	5,0	11,7	18,0	2,6
19	Singapour	...	5,6	17,4	6,9
20	Malaisie	1,3	5,4	16,2	6,6
	Total monde	212,6	534,2	1 186,3	4,8

1. Hors Hong Kong et Macao.

Champ : transport exclu.

Source : OMT.

20.7 Transports de voyageurs

En 2017, le **transport intérieur de voyageurs** croît de 1,0 % (en **voyageurs-kilomètres**), à un rythme équivalent à sa moyenne annuelle depuis 2012 (+ 1,2 %). Les évolutions sont contrastées entre les différents types de transports. Tandis que le trafic en transport collectif routier (autocars, autobus et tramways) recule, ceux des transports aérien, ferré (ferroviaire et métro) et individuel augmentent. Le prix des carburants en moyenne plus élevé en 2017 qu'en 2016 aurait desservi le développement du transport routier, tant pour le transport individuel que pour le transport collectif.

Le transport intérieur de **voyageurs** reste largement dominé par les véhicules particuliers (80,5 %). Les transports ferrés en représentent 11,7 %, davantage que les transports collectifs routiers (6,2 %). La part du transport aérien dans le transport intérieur est toujours marginale (1,6 %).

Le transport collectif croît de 3,4 % en 2017, à un rythme près de quatre fois plus rapide que sa moyenne annuelle depuis 2012 (+ 0,9 %).

Avec 100,1 milliards de voyageurs-kilomètres transportés, le transport ferroviaire de voyageurs, hors navettes Eurotunnel, représente 54,4 % du transport collectif. Après plusieurs années de baisse, il repart fortement à la hausse avec une augmentation de 6,5 % du trafic en 2017. Cette évolution est portée par tous les types de trains : à grande vitesse, interurbains, sous convention des conseils régionaux et plus modérément par les trains d'Île de France. Le transport en train à grande

vitesse (TAGV) augmente fortement (+ 8,9 %), après un recul en 2016. Le trafic des trains interurbains hors TAGV repart à la hausse (+ 2,9 %) après cinq années de décroissance. Le transport en TER (sous convention des conseils régionaux, hors Île-de-France et Corse) progresse de 5,0 % après plusieurs années de baisse.

Le transport routier réalisé en autocars interurbains réguliers et occasionnels (y compris les autocars étrangers) baisse pour la première fois depuis 2009 (- 2,5 %). Si le transport interurbain régulier librement organisé (dit autocars « Macron ») croît de 7,1 %, le transport occasionnel en autocars étrangers recule de 8,2 %.

En 2017, le transport aérien intra-métropole représente 8,4 % du transport collectif de voyageurs (en voyageurs-kilomètres). En nombre de passagers (25,6 millions), il augmente de 3,3 % et contribue à la croissance du transport aérien total (+ 6,1 %), aussi portée par le trafic d'outre-mer, mais surtout par l'international.

En 2017, 28,3 millions de passagers ont transité dans les principaux ports maritimes français : 15,4 millions en Manche et Mer du Nord, 11,1 millions en Méditerranée et 1,8 million en outre-mer. Par rapport à 2016, le trafic maritime de passagers stagne à - 0,2 % : il diminue en France métropolitaine (- 1,0 %), mais progresse fortement outre-mer (+ 13,3 %) grâce à la croissance importante de l'activité de croisières (+ 24,5 %). ■

Définitions

Voyageur-kilomètre : unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre. L'unité voyageur-kilomètre a l'avantage d'être additive quel que soit le mode de transport (à l'exception du transport maritime) : le déplacement de 10 voyageurs sur 100 kilomètres selon un certain mode suivi du déplacement de 10 voyageurs sur 50 kilomètres selon un autre mode donne un total de service rendu par les transports de 1 500 voyageurs-kilomètres pour ces deux modes. Dans le transport aérien, le terme équivalent plus fréquemment usité est le passager kilomètre transporté.

Voyageur : toute personne qui effectue un parcours en empruntant un moyen de transport, à l'exception du personnel affecté aux services de transport.

Transport de voyageurs, transport intérieur de voyageurs : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les comptes des transports en 2017 – 55^e rapport de la Commission des comptes des transports de la Nation », *Datalab* n° 42, SDES, août 2018.
- « Bilan social annuel du transport routier de voyageurs – Édition 2018 », *Datalab* n° 38, SDES, juillet 2018.
- « Chiffres clés du transport », *Datalab* n° 31, SDES, mars 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Transports intérieurs de voyageurs par mode

en milliards de voyageurs-kilomètres

	1990	2000	2017 (p)	17/16 en %
Voitures particulières ¹	598,7	697,6	757,3	0,4
Autobus, autocars et tramways ^{2,3}	46,4	49,7	58,1	-1,3
dont RATP	2,2	2,6	3,9	0,8
Transports ferrés	75,1	82,3	110,5	6,0
dont : SNCF	64,6	70,7	94,7	6,7
dont TGV	15,2	35,2	59,6	8,9
RATP ⁴	9,7	10,1	13,2	2,0
Transports aériens ⁵	11,4	15,1	15,4	4,0
Total	731,7	844,7	941,3	1,0

1. Y c. véhicules légers immatriculés à l'étranger et deux-roues motorisés.
2. Y c. transport en autocars étrangers. 3. Série des autocars révisée.
4. Métro et RER. 5. Vols intérieurs à la métropole uniquement.
Champ : France métropolitaine.
Source : SDES.

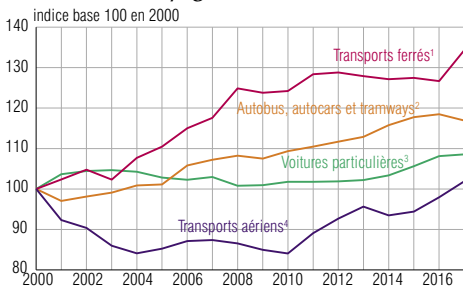
Passagers trans-Manche passant par la France

en milliers de passagers

	1995	2005	2017 (p)	17/16 en %
Passagers Eurotunnel	7 758	17 063	20 687	0,5
Passagers ferries ¹	25 807	16 822	14 928	-3,5
Passagers aériens	3 315	7 520	8 774	5,9
Total	36 880	41 406	44 390	0,1

1. Y c. liaisons avec l'Irlande et les îles anglo-normandes, hors croisières.
Source : SDES.

Évolution des volumes de transports intérieurs de voyageurs de 2000 à 2017



1. Trains, RER et métro. 2. Y c. transport en autocars étrangers.
3. Y c. véhicules légers immatriculés à l'étranger et deux-roues motorisés.
4. Vols intérieurs à la métropole uniquement.
Champ : France métropolitaine, transports intérieurs en voyageurs-kilomètres.
Source : SDES.

Fréquentation des principaux aéroports de l'UE

en millions de passagers

Rang	2017	17/16 en %
1 Londres/Heathrow	78,0	3,0
2 Paris/Charles-de-Gaulle	69,5	5,4
3 Amsterdam/Schiphol	68,7	7,7
4 Francfort-sur-le-Main	64,6	6,1
5 Madrid/Barajas	52,1	5,8
6 Barcelone	46,8	7,0
7 Londres/Gatwick	45,5	5,6
8 Munich	44,6	5,3
9 Rome/Fiumicino	41,1	-1,9
10 Paris/Orly	32,0	2,6

Source : Eurostat (extraction du 8 octobre 2018).

Demande de transport aérien de voyageurs

en milliers de passagers

	1990	2000	2017 (p)	17/16 en %
Métropole - International	36 959	66 954	129 253	6,8
dont : métropole - Europe	22 954	42 030	85 929	6,6
métropole - Afrique	7 126	9 790	17 638	8,9
métropole - Amérique	4 384	9 661	13 683	5,7
métropole - Asie	2 489	5 406	12 003	6,2
Métropole - Intérieur	20 855	27 030	25 610	3,3
Paris - régions	17 281	21 180	16 630	0,8
Régions - régions	3 574	5 850	8 980	8,3
Métropole - outre-mer	1 785	3 750	4 240	6,0
Total métropole	59 599	97 734	159 103	6,2
Outre-mer - international	1 458	1 910	2 610	5,2
Outre-mer - outre-mer	1 312	2 060	2 330	1,7
Total	62 368	101 704	164 043	6,1

Source : SDES, comptes des transports.

Voitures particulières

	1990	2000	2017
Parc moyen (en millions de voitures)	23,3	27,8	32,5
Parcours moyen ¹ (en milliers de km/véhicule)	13,4	13,5	13,2
dont : véhicules diesel		21,3	18,8
véhicules essence		11,9	10,7

1. Parcours annuel moyen.
Champ : véhicules immatriculés en France métropolitaine.
Source : SDES.

Trafic maritime des principaux ports de l'UE

en millions de passagers

	2000	2005	2010	2016	16/15 en %
Douvres	16,2	13,5	13,4	12,1	-7,5
Helsinki	9,3	8,9	9,8	11,6	3,1
Stockholm	7,7	8,2	9,1	10,0	0,9
Tallinn	...	6,7	7,5	9,7	4,1
Calais	15,1	11,7	10,2	9,1	-6,8
Le Pirée	7,3	11,1	10,9	8,0	-1,6
Helsingør	13,3	11,0	8,5	7,5	-1,5
Helsingborg	13,5	11,1	8,5	7,5	-2,0
Paloukia & Perama ¹	...	11,7	12,7	6,6	-5,8
Palma de Majorque	...	4,8	4,5	6,4	17,0

1. Paloukia et Perama assurent la liaison par ferry entre la Grèce et l'île de Salamine.
Champ : passagers embarqués et débarqués.
Source : Eurostat (extraction du 26 septembre 2018).

Transport aérien de passagers dans quelques pays de l'UE

en millions de passagers

	2005	2010	2017	17/16 en %
Allemagne	146,1	166,1	212,4	5,8
Autriche	19,7	23,5	28,3	4,2
Belgique	17,8	22,7	33,3	10,4
Danemark	22,2	24,3	33,2	1,5
Espagne	143,7	153,4	209,8	8,2
France	108,0	118,7	154,1	6,1
Grèce	30,8	32,6	50,2	10,2
Irlande	24,3	23,1	34,3	5,1
Italie	87,9	109,1	144,3	7,3
Pays-Bas	46,4	48,6	76,2	8,4
Pologne	7,1	18,4	37,7	16,8
Portugal	20,3	25,7	47,7	16,5
Royaume-Uni	204,0	192,9	264,6	6,3
Suède	21,0	26,6	38,5	7,0

Source : Eurostat (extraction du 9 octobre 2018).

20.8 Transports de marchandises

En 2017, avec 359,0 milliards de **tonnes-kilomètres**, le **transport intérieur** terrestre de marchandises y compris oléoducs est en forte hausse (+ 5,7 %). Hors oléoducs, il augmente de 6,0 % pour atteindre 347,8 milliards de tonnes-kilomètres. Depuis 2012, ce transport hors oléoducs progresse de 1,1 % en moyenne annuelle, avec une hausse de 1,3 % pour le routier, de 0,5 % pour le ferroviaire et une baisse de 3,0 % pour le fluvial. Le transport intérieur de **fret** est dominé par la route. Le routier représente ainsi 89 % du transport terrestre hors oléoducs. Par ailleurs, le **transport international** y compris transit représente 37 % du transport de marchandises.

Le transport intérieur routier de marchandises augmente de 6,5 % en 2017, du fait des hausses de 7,1 % du transport sous **pavillon** français et de 5,6 % du transport sous pavillon étranger. Il s'élève à 307,7 milliards de tonnes-kilomètres en 2017. Il est effectué principalement par les poids lourds de plus de 3,5 tonnes. L'activité nationale des poids lourds du pavillon français progresse de 8,1 %. Le **cabotage**, les échanges internationaux et le transit augmentent également.

Le transport ferroviaire de marchandises augmente de 2,7 % en 2017. Il est entraîné par le transport international y compris transit qui repart à la hausse (+ 6,2 %) après une année marquée par une baisse exceptionnelle. Le transport national, qui représente 62 % de l'activité, se redresse (+ 0,6 %). Au total, en 2017, l'activité de fret ferroviaire s'élève à 33,4 milliards de tonnes-kilomètres.

Le transport fluvial de marchandises s'élève à 6,7 milliards de tonnes-kilomètres en 2017. Il recule (- 1,8 %) pour la quatrième année consécutive. L'activité diminue notablement en raison de la baisse du transport de combustibles minéraux et de produits agricoles.

Avec 11,9 milliards de tonnes-kilomètres en 2017, le transport de **conteneurs** représente en France métropolitaine 5,9 % du transport terrestre ; il baisse de 6,5 %. En 2017, 50,3 % du transport terrestre de conteneurs est ferroviaire, 44,1 % routier et 5,6 % fluvial. La baisse du transport par conteneur par voie ferroviaire est très marquée (- 14,1 %). En 2017, 48,5 millions de tonnes de marchandises conteneurisées ont été débarquées ou embarquées dans les ports français. Ce volume est en forte augmentation (+ 11,7 %), plus que la moyenne annuelle des cinq dernières années (+ 4,1 %).

Le transport de produits pétroliers par oléoducs baisse de 1,7 % en 2017. En moyenne annuelle sur cinq ans, il recule de 5,9 % du fait de la délocalisation des raffineries vers les pays producteurs de pétrole en début de période.

Après plusieurs années de faible hausse, les quantités de marchandises traitées dans les ports français, 365,3 millions de tonnes (352,5 en métropole), rebondissent en 2017 (+ 5,9 %) : elles augmentent de 7,2 % pour les entrées (238,8 millions de tonnes) et de 3,5 % pour les sorties (126,5 millions de tonnes). Les sept grands ports maritimes (GPM) et Calais concentrent 90 % du trafic portuaire de métropole. ■

Définitions

Tonne-kilomètre : unité de mesure correspondant au transport d'une tonne sur une distance d'un kilomètre. L'unité tonnes-kilomètre a l'avantage d'être additive : le déplacement de 10 tonnes sur 100 kilomètres selon un certain mode suivi du déplacement de 10 tonnes sur 50 kilomètres selon un autre mode donne un total de service rendu par les transports de 1 500 tonnes-kilomètres tous modes confondus.

Transport de marchandises : comprend tout mouvement de marchandises à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, fluvial, maritime, aérien... Il se mesure en tonnes-kilomètres ou, sur un trajet donné, en tonnes.

Cabotage, conteneur, fret, pavillon, transport intérieur de marchandises, transport international de marchandises : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les transports routiers de marchandises sous pavillon français en 2017 », *Datalab essentiel*, SDES, septembre 2018.
- « Les comptes des transports en 2017 – 55^e rapport de la Commission des comptes des transports de la Nation », *Datalab*, SDES, août 2018.
- « Chiffres clés du transport », *Datalab*, SDES, mars 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Transport intérieur terrestre de marchandises par mode

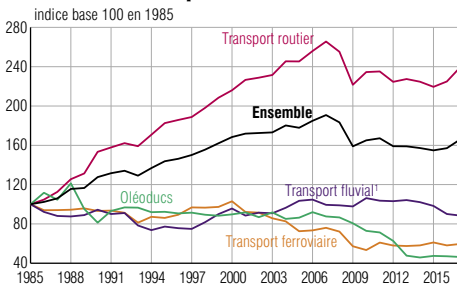
en milliards de tonnes-kilomètres

	1990	2000	2017	17/16 en %
Transport routier	197,0	277,4	307,7	6,5
Pavillon français	159,0	203,6	187,3	7,1
National	137,7	181,8	180,4	7,4
International et transit	21,3	21,7	6,9	-1,5
Pavillon étranger	38,0	73,8	120,4	5,6
International et transit	38,0	71,5	109,5	5,0
Cabotage	0,0	2,2	10,9	12,0
Transport ferroviaire	52,2	57,7	33,4	2,7
National	31,5	29,9	20,6	0,6
International - échange	15,0	18,5	9,2	4,8
Transit	5,7	9,3	3,7	9,8
Transport fluvial¹	7,2	7,3	6,7	-1,8
National	4,3	4,1	4,0	-5,0
International - échange	2,9	3,1	2,8	3,2
Oléoducs	19,6	21,7	11,2	-1,7
Total	276,0	364,0	359,0	5,7
National	193,1	239,8	227,0	6,9
International et transit	82,9	124,2	132,0	4,7

1. Hors transit rhénan et mosellan.

Source : SDES.

Évolution du transport intérieur de marchandises par mode de 1985 à 2017



1. Hors transit rhénan et mosellan.

Note : transport intérieur en tonnes-kilomètres.

Source : SDES.

Transport ferroviaire de marchandises dans quelques pays de l'UE

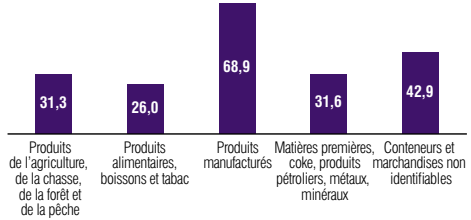
en milliards de tonnes-kilomètres

	2005	2010	2016
Allemagne	95,4	107,3	116,2
Pologne	50,0	48,7	50,7
France	40,7	30,0	32,6
Italie	22,8	18,6	22,7
Suède	21,7	23,5	21,4
Autriche	19,0	19,8	21,4
Royaume-Uni	21,4	18,6	17,1
Lettonie	19,8	17,2	15,9
République tchèque	14,9	13,8	15,6
Lituanie	12,5	13,4	13,8

Sources : Eurostat ; SDES.

Transport national intérieur terrestre par type de marchandises en 2017

en milliards de tonnes-kilomètres



Source : SDES.

Effectifs salariés dans le transport de marchandises

en milliers

Au 31 décembre	1998 (r)	2010 (r)	2017	17/16 en %
Routier et services de déménagement	297,1	351,7	378,4	3,9
Par conduites	4,0	4,3	4,6	0,2
Maritime	3,8	8,1	6,3	-1,6
Fluvial	0,9	1,3	1,1	0,3
Total	305,9	365,3	390,4	3,7

Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus.

Note : hors ferroviaire et aérien.

Source : SDES.

Activité des principaux ports européens de conteneurs

en millions de tonnes

	2010	2013	2017 (p)	17/16 en %
Rotterdam	430,2	440,5	467,4	1,3
Anvers	178,2	190,8	223,7	4,5
Hambourg	121,2	139,0	136,5	-1,2
Algesiras	65,7	85,9	96,3	-0,6
Marseille	86,0	80,0	80,4	-0,3
Brème	68,7	78,8	74,2	-1,3
Valence	63,7	68,7	73,2	3,1
Le Havre	70,2	67,2	72,0	10,2
Barcelone	43,0	41,5	60,1	26,3
Gênes	50,7	48,5	55,2	8,6
Zeebrugge	49,6	42,8
Bilbao	33,7	29,6	34,2	7,0

Source : MTE/SDES.

Principaux aéroports européens selon le volume de fret et de courrier traité

en milliers de tonnes

Rang		2017	17/16 en %
1	Paris/Charles-de-Gaulle	2 294,5	3,3
2	Francfort-sur-le-Main	2 263,0	3,3
4	Londres/Heathrow	1 788,8	9,4
3	Amsterdam/Schiphol	1 778,2	5,0
5	Leipzig/Halle	1 144,7	8,4
6	Luxembourg	893,6	11,1
7	Cologne/Bonn	854,4	7,0
8	Liège/Bierset	717,4	8,7
9	Milan/Malpensa	589,5	7,4
10	Bruxelles/National	504,3	7,3
11	Madrid/Barajas	447,2	11,1
12	Munich	397,8	0,4

Source : Eurostat (extraction du 4 octobre 2018).

Annexes

Définitions
Organismes
Index des principaux termes utilisés

Définitions

A

Accident corporel de la circulation : accident impliquant au moins un véhicule routier en mouvement, survenant sur une voie ouverte à la circulation publique, et dans lequel au moins une personne est blessée ou tuée. Sont exclus les actes volontaires (homicides volontaires, suicides) et les catastrophes naturelles. Sont comptées comme « tuées » les victimes d'accidents décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident. Avant le 1^{er} janvier 2005, le délai retenu n'était que de six jours. Sont comptées comme « blessées » les victimes d'accidents ayant subi un traumatisme nécessitant un traitement médical (avec ou sans hospitalisation).

Accident du travail : accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Administrations de sécurité sociale : regroupent les hôpitaux et l'ensemble des régimes de Sécurité sociale (régimes généraux et régimes spéciaux) ainsi que les régimes de retraite complémentaire et l'assurance chômage.

Administrations publiques (APU) : ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

Administrations publiques centrales : regroupent l'État et ses ministères ainsi que les organismes divers d'administration centrale (Odac), catégorie qui regroupe ses agences tels que Météo France, Pôle emploi, les universités etc.

Administrations publiques locales : comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (Odal). Les collectivités locales regroupent les collectivités territoriales à compétence générale (communes, départements et régions), les groupements de communes à fiscalité propre (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes), certaines activités des syndicats de communes. Les Odal regroupent principalement des établissements publics locaux (centres communaux d'action sociale, caisses des écoles, services départementaux d'incendie et de secours...), les établissements publics locaux d'enseignement (collèges, lycées d'enseignement général et professionnel), les associations récréatives et culturelles financées majoritairement par les collectivités territoriales, les chambres consulaires (commerce et industrie, agriculture et métiers).

ADSL : technologie d'accès à Internet qui tire parti des hautes fréquences de la ligne téléphonique pour transmettre des données numériques à très haute vitesse. La terminologie française officielle préfère l'expression « raccordement numérique asymétrique » (RNA) ou « liaison numérique à débit asymétrique », mais c'est l'acronyme anglais ADSL (pour *Asymmetric Digital Subscriber Line*) qui est le plus couramment utilisé.

AEEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

AES : allocation d'éducation spéciale.

Affection de longue durée (ALD) : le dispositif des affections de longue durée (ALD) a été mis en place dès la création de la sécurité sociale afin de permettre la prise en charge des patients ayant une maladie chronique comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse. Une liste établie par décret fixe trente affections (ALD30) ouvrant droit à une exonération du ticket modérateur (tumeurs malignes, diabète, maladies psychiatriques de longue durée, maladie coronaire, etc.). Son obtention est subordonnée à une demande à la caisse d'affiliation de l'assuré et à l'accord du service médical. En pratique, la quasi totalité des affections ayant un caractère habituel de gravité (cancers, maladies cardiovasculaires, infection par le VIH, diabète, troubles graves de la santé mentale, etc.) est couverte par le champ des ALD.

Âge : durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions, soit l'âge par génération ou âge atteint dans l'année, soit l'âge en années révolues. L'âge généralement utilisé est l'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu. L'âge en années révolues est l'âge au dernier anniversaire. Aussi, à la date de l'événement, dans une même génération, l'âge en années révolues n'est pas le même pour toutes les personnes.

Agenda 2030 des Nations unies : programme de développement durable à l'horizon 2030 fixant 17 objectifs universels pour l'humanité, la planète et la prospérité, que les 193 États membres de l'ONU se sont engagés à mettre en œuvre en septembre 2015.

Agents financiers résidents : Banque de France et établissements de crédit. Clientèle financière (OPCVM, fonds communs de créances, institutions financières autres que les établissements de crédit, entreprises d'investissement...).

Agents non financiers (ANF) résidents : ensemble regroupant les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières et les administrations publiques (APU), ces dernières regroupant l'État, les organismes divers d'administration centrale (Odac), les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale.

Agglomération (ou unité urbaine) : ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et qui compte au moins 2 000 habitants. L'unité urbaine est souvent associée à la notion de ville.

Agrégats monétaires (M1, M2, M3) : recensent les avoirs financiers les plus liquides des agents non financiers de la zone euro. L'agrégat M1 est composé des moyens de paiements (dépôts à vue et billets et pièces). M2 comprend, en plus de M1, les dépôts à court terme (comptes sur livrets). M3 inclut, outre M2, les instruments négociables détenus sur des institutions monétaires (notamment titres d'OPCVM monétaires et certificats de dépôts).

Aide au logement : les aides au logement (ou allocations logement) sont des prestations sociales dont la finalité est de réduire les dépenses de logement des familles (loyer, mensualités d'emprunt). Elles sont accordées sous condition de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné. Elles sont calculées en tenant compte également de la situation familiale, de la nature du logement et du lieu de résidence du bénéficiaire.

Aide sociale : destinée aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de faire face à un état de besoin en raison du handicap, de la vieillesse ou de difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services répartis en quatre domaines principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées, l'aide sociale à l'enfance, et l'aide aux personnes en situation de précarité. Depuis le 1^{er} janvier 1984, la quasi-totalité de l'aide sociale a été transférée aux départements. La gestion de l'allocation du Revenu minimum d'insertion (RMI) puis du Revenu de solidarité active (RSA) socle l'a été au 1^{er} janvier 2004.

Aide sociale à l'enfance (ASE) : elle recouvre plusieurs aides. Les deux principales, dénombrées ici, sont les actions éducatives (à domicile ou en milieu ouvert), et les placements. Ces mesures sont décidées lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent. Elles concernent les jeunes de moins de 21 ans.

Aide sociale aux personnes handicapées : depuis 2006, le dispositif d'aide sociale aux personnes handicapées a été modifié par la loi sur le handicap instaurant la PCH, prestation de compensation du handicap. L'ACTP, allocation compensatrice pour tierce personne, qui est progressivement remplacée par la PCH n'accueille plus de nouveaux bénéficiaires.

Aide sociale départementale : les compétences des départements en matière d'aide sociale recouvrent l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance et au titre de l'insertion.

Aire urbaine : ensemble de communes constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 1 500 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. On distingue les « grandes aires urbaines » autour de pôles comptant plus de 10 000 emplois et les « moyennes et petites aires » concentrant de 1 500 à 10 000 emplois. Le zonage en aires urbaines a été revu par l'Insee suite à la création des « communes nouvelles » au 1^{er} janvier 2016 (plus de 1 000 communes se sont regroupées en un peu plus de 300 communes). Ce sont surtout des départements de l'Ouest qui sont concernés.

AJPP : allocation journalière de présence parentale.

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à une pension de retraite, un avantage invalidité ou une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH. Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne handicapée doit remplir un certain nombre de conditions d'âge, d'incapacité, de résidence et de nationalité ainsi que de ressources.

Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) : prestation versée par le conseil départemental et destinée aux personnes handicapées dont le taux d'incapacité, reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), est au moins de 80 % et qui ont besoin de l'aide d'une autre personne pour les actes essentiels de la vie (par exemple : se laver, marcher, s'habiller).

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : allocation différentielle versée aux personnes âgées (65 ans ou plus ou 60 ans en cas d'inaptitude) disposant de faibles ressources, quel que soit le nombre de trimestres validés auprès de régimes de retraite. Elle remplace depuis le 1^{er} janvier 2007 les anciennes prestations du minimum vieillesse (premier et second étage).

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : participe à la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, en leur permettant de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante. Cette prestation concerne à la fois les personnes âgées résidant à domicile et celles hébergées en établissement. Pour en bénéficier, il faut être âgé d'au moins 60 ans, avoir une résidence stable en France et justifier d'un certain degré de perte d'autonomie. Celui-ci est évalué en fonction de la grille nationale AGGIR (autonomie gérontologie groupe iso-ressources) qui comprend 6 niveaux. Seuls les quatre premiers niveaux de cette grille ouvrent droit à l'APA. Voir aussi : **Grille AGGIR**.

Allocation pour demandeur d'asile (ADA) : mise en place le 1^{er} novembre 2015, s'adresse aux demandeurs d'asile, aux étrangers couverts par la protection temporaire et aux étrangers victimes du proxénétisme ou de la traite des êtres humains. Elle remplace en partie l'allocation temporaire d'attente (ATA) et se substitue entièrement à l'allocation mensuelle de subsistance auparavant versée aux demandeurs d'asile hébergés dans les CADA.

Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV) : allocation du deuxième étage du minimum vieillesse, géré par le Fonds de solidarité vieillesse. L'ASV est une allocation différentielle qui permet d'atteindre le seuil du minimum vieillesse. Elle est encore versée aux bénéficiaires des anciennes allocations du minimum vieillesse, qui ont choisi de ne pas recevoir l'ASPA.

Allocation temporaire d'attente (ATA) : allocation chômage, gérée par le Pôle emploi et relevant du régime de solidarité financé par l'État. Elle a été créée en novembre 2006 en remplacement de l'allocation d'insertion (AI). Elle est destinée aux apatrides, aux ressortissants étrangers bénéficiaires de la protection subsidiaire, aux anciens détenus libérés après une incarcération d'au moins deux mois et aux salariés expatriés de retour en France et non couverts par l'assurance chômage. Avant le 1^{er} novembre 2015, l'ATA était également destinée aux demandeurs d'asile non hébergés en centre d'accueil pour demandeurs d'asile, aux étrangers couverts par la protection temporaire et aux étrangers titulaires d'une carte de séjour « vie privée et familiale » ayant déposé plainte ou témoigné dans une affaire de proxénétisme ou de traite des êtres humains. Pour l'ensemble de ces bénéficiaires, l'ATA a été remplacée par l'allocation pour demandeur d'asile (ADA).

Amende forfaitaire : l'auteur d'une contravention (4 premières classes) condamné à payer une amende peut, pour éviter toute poursuite pénale, soit la payer immédiatement à l'agent qui l'a verbalisé, soit la payer ultérieurement par un timbre-amende. L'amende peut être majorée si les délais de paiement ne sont pas respectés.

Appellations d'origine (AOP et AOC) : l'appellation d'origine protégée (AOP), signe européen, désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. L'appellation d'origine contrôlée (AOC), signe national constitue une étape vers l'AOP. La notion de terroir, système d'interactions entre un milieu physique et biologique et un ensemble de facteurs humains fonde le concept des appellations d'origine.

Apprenti : jeune âgé de 16 à 25 ans (sauf dérogation) qui prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu, dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas

d'enchaînement de formations en apprentissage, pour les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprise, ou les sportifs de haut niveau.

Aquaculture : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).

Artificialisation des sols - zone artificialisée : perte du caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales, d'infrastructures de transport, de carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs). La définition retenue par Eurostat est plus restrictive car elle ne retient que les sols bâtis et les sols revêtus et stabilisés (routes, voies ferrées, parkings, chemins...).

Artisanat : selon la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, « doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ». Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés (on parle de « droit de suite »). Seules les personnes ayant la qualification requise peuvent se prévaloir auprès de leur clientèle de la qualité d'artisan ou du titre de maître artisan. Le nombre d'entreprises artisanales ne coïncide pas avec celui des artisans, car plusieurs artisans peuvent être associés au sein d'une même entreprise. Il n'y a pas de définition européenne des entreprises artisanales ; dans sa recommandation du 3 avril 1996 sur la définition des PME (96280/CE), la Commission européenne précise que les entreprises artisanales « continueront à être définies au niveau national, en raison de leurs spécificités ».

Artisanat commercial : regroupe les entreprises ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie, la cuisson de produits de boulangerie.

Assurance : engagement donné par contrat, par un assureur à un assuré, de le garantir en cas de survenance d'un événement incertain affectant sa personne, ses biens ou sa responsabilité. Cette garantie est donnée contre le paiement d'une cotisation.

Autorisation de construction (logement ou local non résidentiel) : décision administrative prise par une autorité publique compétente à cet égard, et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un logement ou d'un local non résidentiel.

B

Baccalauréat : le baccalauréat général sanctionne une formation générale à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L) organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale. Le baccalauréat technologique associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. Le baccalauréat professionnel, créé en 1985, sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier permettant l'entrée dans la vie active, même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures.

Bailleurs privés : ménages propriétaires bailleurs, autres bailleurs personnes morales (associations, mutuelles, banques, sociétés d'assurance, sociétés immobilières, etc.).

Bailleurs publics : organismes d'habitation à loyer modéré (HLM), société d'économie mixte (SEM), État, collectivités locales et établissements publics.

Balance commerciale : compte qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés. Pour calculer la balance commerciale, la comptabilité nationale procède à l'évaluation des importations et des exportations de biens à partir des statistiques douanières de marchandises. Des correctifs sont apportés à celles-ci : d'une part, les échanges se rapportant à la récupération sont déduits des flux douaniers, d'autre part, on y ajoute ceux de matériel militaire ainsi que l'avitaillement des navires et des avions. Si la valeur des exportations dépasse celle des importations, on dit qu'il y a excédent commercial ou que

la balance commerciale est excédentaire ; si les importations sont supérieures aux exportations, le pays a un déficit commercial ou sa balance commerciale est déficitaire. En France, la balance commerciale ne couvre que les biens. Les services sont pris en compte dans la balance des biens et des services, contrairement à d'autres pays où la balance commerciale couvre les biens et les services.

Banque : catégorie d'établissements de crédit autorisée par la loi à réaliser toutes les opérations de banque. Les opérations de banque comprennent la collecte des fonds auprès du public, la réalisation d'opérations de crédit et l'offre de services bancaires de paiement (dont la délivrance de chèques).

Besoin ou capacité de financement : la capacité de financement est le solde du compte de capital. Ce solde est égal à l'épargne brute augmentée des transferts nets en capital et diminuée des dépenses faites à des fins d'accumulation : FBCF, variations de stocks, acquisitions nettes d'objets de valeur et d'actifs non financiers non produits (terrains, actifs incorporels,...). On parle de capacité de financement si le solde est positif, et de besoin de financement s'il est négatif.

Bien-être « ailleurs » : le bien-être dans les autres parties du monde peut être affecté par notre mode de vie. Celui-ci peut en effet avoir des conséquences néfastes telles que le réchauffement climatique et la montée des eaux dans certaines parties du globe ; dans d'autres, ce sera l'épuisement des matières premières ou encore les pollutions liées à la production des biens que nous consommons.

Biens : objets physiques pour lesquels il existe une demande, sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et dont la propriété peut être transférée d'une unité institutionnelle à une autre au moyen de transactions sur des marchés. Ils sont demandés parce qu'ils peuvent être utilisés pour satisfaire les besoins ou les désirs des ménages ou de la collectivité, ou encore pour produire d'autres biens ou services. La production et l'échange des biens sont des activités tout à fait séparées. Certains biens peuvent ne jamais être échangés, tandis que d'autres peuvent être achetés et vendus de nombreuses fois. La séparation de la production d'un bien de sa vente ou revente ultérieure est une caractéristique économiquement significative d'un bien qui n'est pas partagée par un service.

Biodiversité : définie par la Convention sur la diversité biologique comme la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la diversité au sein des espèces ainsi que celle des écosystèmes. Le concept de biodiversité concerne donc toutes les composantes et les variations du monde vivant. Les scientifiques distinguent trois niveaux d'organisation : la diversité écologique (les écosystèmes), la diversité spécifique (les espèces) et la diversité génétique (les gènes). Une autre composante essentielle et constitutive de la biodiversité sont les interactions au sein et entre chacun de ces trois niveaux.

Biomasse : ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie) soit après une méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage.

Branche agricole : regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture), élevage d'animaux, activités de travaux agricoles à façon, chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

Branche d'activité : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Branche de recherche : branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Il existe trente et une branches de recherche définies à partir de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2).

Brevet : dispositif protégeant une innovation technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une solution technique à un problème technique donné. L'invention pour laquelle un brevet pourra être obtenu, en France, auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) doit également être nouvelle, impliquer une activité inventive et être susceptible d'application industrielle. De nombreuses innovations peuvent faire l'objet d'un dépôt de brevet, à condition de répondre aux critères de brevetabilité et de ne pas être expressément exclues de la protection par la loi. Certaines inventions ne sont pas brevetables mais peuvent faire l'objet d'autres types de protection, comme le dépôt de dessins et modèles ou le droit d'auteur.

Brevet d'études professionnelles (BEP) : diplôme national qui atteste d'une qualification professionnelle. Chaque spécialité du brevet d'études professionnelles est définie par un arrêté du ministre chargé de l'éducation, après avis de la ou des commissions professionnelles consultatives compétentes

Brevet de technicien supérieur (BTS) : diplôme de niveau III préparé généralement en 2 ans après le baccalauréat.

Bureau international du travail (BIT) : organisme rattaché à l'ONU et chargé des questions générales liées au travail dans le monde. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs.

C

Cabotage : transport national effectué par un véhicule immatriculé dans un autre pays.

Caf (coût, assurance, fret) : prix d'un bien à la frontière du pays importateur ou prix d'un service fourni à un résident avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays.

Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : organisme qui gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale, c'est-à-dire la retraite de base des salariés du commerce, de l'industrie et des services.

Cambriolages, vols avec ou sans effraction : on distingue les vols et tentatives de vols dans les résidences des ménages selon le mode d'entrée. Si une porte ou une fenêtre est forcée (y compris avec de fausses clés), on qualifie le vol de cambriolage, ou vol avec effraction. On assimile les vols avec escalade aux vols avec effraction. Un vol est dit « sans effraction » si l'entrée s'est faite par une porte ouverte ou si le vol a pu se dérouler sans entrée (vol d'objets accessibles de l'extérieur). Les vols sans effraction comprennent également les vols avec entrée par ruse, par exemple, lorsqu'une personne se fait passer pour un professionnel (policier, agent des services publics ou autre). Voir aussi : **Vols et tentatives de vol.**

Camping : voir **Hôtellerie de plein air.**

Capacité d'accueil des établissements de santé : il s'agit du nombre de lits (dont les berceaux et couveuses agréés) pour l'hospitalisation complète et du nombre de places pour l'hospitalisation partielle. Le nombre de places est égal au nombre de patients pouvant être accueillis en même temps.

Capacité et besoin de financement : la capacité de financement est le solde du compte de capital. Ce solde est égal à l'épargne brute augmentée des transferts nets en capital et diminuée des dépenses faites à des fins d'accumulation : FBCF, variations de stocks, acquisitions nettes d'objets de valeur et d'actifs non financiers non produits (terrains, actifs incorporels,...). On parle de capacité de financement si le solde est positif, et de besoin de financement s'il est négatif.

Capital-innovation : financement destiné au premier développement d'un produit et à sa première commercialisation lorsqu'une entreprise est en phase de création ou au début de son activité. Selon la maturité du projet à financer, le capital-innovation se subdivise en plusieurs phases. L'amorçage est la première phase du financement de la création d'entreprise, les fonds propres sont alloués à la recherche, l'évaluation et le développement d'un concept initial avant la phase de création. Cette phase concerne principalement les entreprises à fort contenu technologique. Ensuite, à la création, l'entreprise est au tout début de son activité. Le financement est destiné au démarrage de l'activité commerciale et industrielle. Enfin la post-crédation correspond à un stade de croissance de l'activité commerciale et industrielle de l'entreprise précédant l'atteinte de la rentabilité.

Capitalisation boursière : valeur, au prix du marché, de l'ensemble des titres représentatifs d'une entreprise. Elle est égale au nombre de titres en circulation multiplié par le cours de l'action.

Captures de pêche : ensemble des débarquements des produits de la pêche (poissons, crustacés, coquillages et autres produits de la mer) exprimés en poids vif ; en sont exclus les rejets en mer. Voir aussi : **Production des pêches maritimes.**

Casier judiciaire : relevé des condamnations pénales regroupées au Casier judiciaire national du ministère de la Justice à Nantes. Ces informations sont communiquées, sur demande, sous forme d'extraits appelés bulletins.

Catégories d'emplois de la fonction publique : les catégories statutaires recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles. La catégorie A (fonctions d'études générales, de conception et de direction) est

globalement comparable aux cadres. La catégorie B (fonctions d'application) est comparable aux professions intermédiaires et la catégorie C (fonctions d'exécution) est comparable aux ouvriers et employés. Voir aussi : **Statuts des agents de la fonction publique.**

Catégorie d'entreprise : quatre catégories d'entreprises sont définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, on utilise les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan. On distingue :

- les microentreprises (MIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- les grandes entreprises (GE).

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : diplôme national qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle. Il a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle mais rend possible également la poursuite d'études. Il permet en particulier l'accès direct en classe de première professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur.

Charbon : terme recouvrant la houille, le lignite, le coke, les agglomérés et les produits de récupération. La houille est plus riche en carbone et a une teneur en eau et en matières volatiles plus faible que le lignite. Le coke de houille est obtenu par carbonisation de la houille.

Chiffre d'affaires hors taxes : représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes. Le chiffre d'affaires témoigne du volume d'affaires généré par l'activité courante de l'entreprise et permet ainsi d'en apprécier la dimension. Cependant, pour mesurer l'activité d'une entreprise ou d'un secteur, et effectuer des comparaisons, le chiffre d'affaires n'est pas toujours un indicateur significatif car il peut inclure ou non des achats pour la revente et des sous-traitance selon le mode de comptabilisation retenu.

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo : les dépenses des ménages en vidéo physique sont évaluées par l'institut GfK à partir des ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur Internet. Ces chiffres n'incluent pas les ventes en kiosques et dans les stations-services. Ils excluent également le segment de la location. Pour la vidéo à la demande, GfK recense chaque mois la totalité des références vendues ou louées par les plateformes généralistes les plus représentatives du marché de la VàD payante installées en France. L'estimation 100 % du secteur est calculée sur la base de taux de couverture.

Chômeur au sens du BIT : personne âgée de 15 ans ou plus qui :

- est sans emploi la semaine de référence ;
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi (et inversement). Cette définition stricte du chômage ignore certaines interactions qu'il peut y avoir avec l'emploi (travail occasionnel, sous-emploi) ou avec l'inactivité : en effet, certaines personnes souhaitent travailler mais sont « classées » comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Ces personnes forment ce qu'on appelle un halo autour du chômage. Ce halo est calculé par l'Insee à partir de l'enquête Emploi. Voir aussi : **Enquête Emploi.**

Chômeur de longue durée : personne au chômage depuis plus d'un an.

Classe : terme utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) : formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires ;

- la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

Classification des exploitations agricoles : répartition des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique) et leur dimension économique. Elle repose depuis le recensement agricole de 2010 sur le concept de production brute standard (PBS). Les coefficients PBS ont été mis à jour entre les recensements 2000 et 2010 (moyenne 2005 à 2009) et l'enquête structure 2016 (moyenne 2011 à 2015). Sur la base des coefficients de PBS, les exploitations sont réparties en quatre classes de tailles :

- les petites (PBS < 25 000 euros) ;
- les moyennes (PBS entre 25 000 et moins de 100 000 euros) ;
- les grandes (PBS > 100 000 euros) ;
- les très grandes (PBS > 250 000 euros).

Classification internationale type de l'éducation (Cite) : nomenclature conçue par l'Unesco au cours des années 1970, puis révisée en 1997 et en 2011. C'est un outil construit pour produire dans l'ensemble des pays des statistiques comparables sur l'enseignement et la formation. En France, les niveaux 0 et 1 de la Cite 2011 correspondent à l'enseignement pré-primaire ou primaire, les niveaux 2 et 3 à l'enseignement secondaire des 1^{er} et 2nd cycles. Le niveau 4 de la Cite 2011 correspond à l'enseignement post-secondaire non supérieur (capacité en droit, DAEU, etc.). Le niveau 5 correspond à l'enseignement supérieur de cycle court (BTS, DUT, etc.), le niveau 6 aux licences (ou niveaux équivalents), le niveau 7 aux masters (ou niveaux équivalents) et le niveau 8 aux doctorats (ou niveaux équivalents, hors santé). La révision de la Cite sur les spécialités de formation a été adoptée en 2013.

Colis : le marché des colis regroupe deux segments : celui du colis hors express (y compris les colis remis contre signature) et celui du colis express. Les délais d'acheminement constituent le premier critère de distinction entre ces deux premiers segments : ils sont généralement supérieurs à un jour pour le colis hors express et égaux ou inférieurs à un jour pour l'express. L'identité des expéditeurs et des récepteurs de colis constitue le second critère. Le colis hors express concerne majoritairement les échanges entreprises-consommateurs ou entre particuliers alors que l'express répond davantage aux besoins inter-entreprises (délais courts, logistique adaptée). La distinction entre ces deux segments s'avère toutefois de plus en plus difficile à établir, les opérateurs proposant des produits de plus en plus convergents.

Collectivités locales : regroupent les collectivités territoriales à compétence générale (communes, départements et régions), les groupements de communes à fiscalité propre (métropoles, communautés urbaines, communauté d'agglomération et communautés de communes), et certaines activités des syndicats de communes.

Collectivités territoriales : structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. Sont définies comme collectivités territoriales : les communes, les départements et les départements d'outre-mer, les régions et les régions d'outre-mer, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer.

Commerce : consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures). L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce.

Commerce de détail : consiste à vendre des marchandises dans l'état où elles sont achetées (ou après transformations mineures) généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues. Outre la vente, cette activité de commerce de détail peut aussi recouvrir la livraison et l'installation chez le client.

Commerce de gros : consiste à acheter, entreposer et vendre des marchandises généralement à des détaillants, à des utilisateurs professionnels ou des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues.

Commerce et réparation d'automobiles : comprennent le commerce de gros ou le commerce de détail, sous toutes leurs formes, en neuf comme en occasion, de véhicules automobiles, y compris véhicules utilitaires et motos, de leurs pièces, ainsi que les services de réparation et de maintenance de ces véhicules.

Commune : plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale. Le maire est l'exécutif de la

commune qu'il représente et dont il gère le budget. Il est l'employeur du personnel communal et exerce les compétences de proximité (écoles, urbanisme, action sociale, voirie, transports scolaires, ramassage des ordures ménagères, assainissement...). Il est également agent de l'État pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires.

Composition pénale : disposition permettant au procureur de la République, dans certaines conditions, de proposer à une personne qui reconnaît être l'auteur d'une infraction, une mesure alternative à l'emprisonnement, au lieu de la traduire devant le tribunal. Exemple : amende, suspension du permis de conduire, travail non rémunéré...

Comptes nationaux de la santé : compte satellite de la comptabilité nationale visant à retracer la production, la consommation et le financement de la fonction santé, définie comme l'ensemble des actions concourant à la prévention et au traitement d'une perturbation temporaire de l'état de santé.

Conchyliculture : élevage des moules, huîtres, palourdes et coques. Elle est la principale branche de l'aquaculture française. Elle doit faire face à la multiplication des usages du littoral et à la difficulté croissante de maintenir des eaux de qualité conformément à une réglementation de plus en plus stricte.

Condamnation : décision rendue à l'encontre d'une personne physique ou morale par une juridiction. Cette décision ou condamnation, peut comporter plusieurs peines et sanctionner plusieurs infractions. Pour le traitement statistique, on détermine une infraction dite principale, qui correspond à l'infraction unique ou à celle dont l'encours maximum est le plus élevé dans la catégorie la plus grave en cas de pluralité d'infractions, et une peine dite principale, qui est la peine la plus grave prononcée pour les infractions de la catégorie la plus grave. Les autres peines sont considérées comme associées. Cette unité de compte « condamnation » ne permet que partiellement de mesurer l'activité des juridictions répressives, puisque les condamnations n'y sont inscrites que lorsqu'elles ont acquis un caractère définitif. Les condamnations frappées d'appel, les relaxes et les acquittements n'y figurent donc pas. Les compositions pénales ne sont pas des condamnations mais des mesures alternatives. Elles comportent une peine et sont inscrites au casier judiciaire mais ne constituent pas le premier terme d'une récidive.

Condamné : personne déclarée, par une décision définitive, coupable d'avoir commis une infraction, et à laquelle est infligée une sanction. Se dit aussi d'une personne détenue dans un établissement pénitentiaire en vertu d'une condamnation judiciaire définitive.

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques : la consommation d'énergie pour le chauffage est plus forte quand l'hiver est plus rigoureux. C'est une évidence qui ne présente pas un grand intérêt pour l'analyse dans la mesure où elle ne traduit pas un changement des comportements. Pour mieux analyser les évolutions, on calcule des consommations « corrigées des variations climatiques » (primaire et finale). C'est-à-dire qu'on évalue ce qu'aurait été la consommation si les températures avaient été conformes à la moyenne de référence 1986-2015. On obtient un résultat théorique, qui dépend de la méthode utilisée, et qui complète la consommation « réelle », celle qui est observée.

Consommation de soins et biens médicaux (CSBM) : comprend les soins hospitaliers, les soins ambulatoires (médecins, dentistes, auxiliaires médicaux, laboratoires d'analyse, thermalisme), les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux (optique, prothèses, petit matériel et pansements). Seules les dépenses qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé sont prises en compte. Ainsi, les dépenses de soins aux personnes handicapées et aux personnes âgées en institution sont exclues.

Consommation effective des ménages : inclut tous les biens et services acquis par les ménages résidents pour la satisfaction de leurs besoins, que ces acquisitions aient fait, ou non, l'objet d'une dépense de leur part. La consommation effective des ménages comprend donc, en plus des biens et des services acquis par leurs propres dépenses de consommation finale, les biens et les services qui, ayant fait l'objet de dépenses de consommation individuelle des administrations publiques ou des ISBLSM, donnent lieu à des transferts sociaux en nature de leur part vers les ménages.

Consommation finale brute d'énergie : ce concept a été introduit par la directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables. Elle est égale à la somme de la consommation finale d'énergie, des pertes de réseau et de l'électricité et/ou chaleur consommées par la branche énergie pour produire de l'électricité et/ou de la chaleur. Elle est toujours exprimée en données réelles. La consommation finale brute d'électricité équivaut à la production brute d'électricité, nette du solde des échanges extérieurs et de la consommation et production électrique des systèmes d'accumulation par pompage (énergie hydraulique).

Consommation finale d'énergie : quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final. C'est la consommation primaire d'énergie, moins la consommation de la branche énergie (pertes de transformation, de transport et de distribution d'énergie, consommation propre des entreprises de la branche). À l'intérieur de la consommation finale totale, on distingue la consommation finale non énergétique et la consommation finale énergétique, que l'on répartit entre les secteurs consommateurs (transports, industrie, agriculture et résidentiel-tertiaire).

Consommation intérieure apparente de matières (DMC, Domestic Material Consumption) : quantité de matières effectivement consommée par la population présente sur le territoire (DMC = extraction intérieure + importations – exportations). Elle n'intègre pas les flux indirects de matière premières mobilisées lors des processus de production à l'étranger et des transports jusqu'à nos frontières.

Consommation intérieure d'électricité : quantité d'énergie électrique mise à disposition de la consommation française. Cette énergie est soit consommée par les usagers, soit perdue dans les réseaux de transport et de distribution. Elle est également désignée par l'expression « énergie électrique appelée » et correspond à l'électricité qu'on injecte dans le réseau. Elle diffère légèrement de la consommation intérieure brute qui comprend les pompages et la consommation des auxiliaires.

Consommation intermédiaire : valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. L'usure des actifs fixes mis en œuvre n'est pas prise en compte ; elle est enregistrée dans la consommation de capital fixe.

Consommation primaire d'énergie : agrégat des comptes de l'énergie qui se décompose en consommation interne de la branche énergie et en consommation finale totale. Cette dernière se décompose, elle-même, en consommation finale énergétique et en consommation non énergétique.

Consommation touristique intérieure : agrégat qui mesure la consommation des visiteurs (touristes et excursionnistes) français ou étrangers, au cours ou en vue des voyages qu'ils ont effectués en France ou à partir du territoire français, réalisée auprès des fournisseurs de services et de biens de consommation résidant en France. La consommation touristique intérieure se décompose en deux parties : interne, qui mesure la consommation des visiteurs résidant en France ; réceptrice, qui mesure la consommation des visiteurs résidant à l'étranger.

Construction : essentiellement activité de mise en œuvre ou d'installation sur le chantier du client et qui concerne aussi bien les travaux neufs que la rénovation, la réparation ou la maintenance. Ces industries correspondent à la section F de la NAF rév.2.

Construction individuelle ou collective : on distingue une construction selon son caractère individuel (maison) ou collectif. La maison correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. On distingue deux types de maisons : individuel pur (maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement) ; individuel groupé (maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux). Le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.

Conteneur : le transport terrestre de conteneurs est mesuré en tonnes-kilomètres de marchandises transportées, ce qui permet des comparaisons avec les autres chiffres de fret de ce rapport. Il peut aussi être mesuré en nombre de conteneurs : on utilise un nombre de conteneurs EVP qui fait référence à la taille de 20 pieds (EVP = équivalents 20 pieds). Même s'il s'agit d'un conditionnement, le transport de conteneurs de marchandises fonctionne presque comme un type de transport de marchandises particulier et facilite le changement de mode et le transport de grandes quantités de produits diversifiés. Rapidement transbordable, le transport de conteneurs est adapté à l'intermodalité. La quantité de transport de conteneurs intérieur en France par le TRM étranger est inconnue (transit + international entrant et sortant). Les conteneurs peuvent provenir des ports maritimes et des lieux de production ou de conditionnement. Une part des conteneurs traités dans les ports est uniquement transbordée d'un navire à l'autre.

Contrat aidé : contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et leur nombre est piloté par les pouvoirs publics. Voir aussi : **Contrat unique d'insertion (CUI) et emploi d'avenir**.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) : voir **Contrat unique d'insertion (CUI)**.

Contrat d'apprentissage : contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus ayant satisfait à l'obligation scolaire, des dérogations étant possibles. La durée du contrat d'apprentissage peut varier de 1 à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. L'apprenti perçoit un salaire calculé en fonction de son âge et de son ancienneté dans le dispositif. La conclusion d'un contrat d'apprentissage ouvre droit à des aides de l'État pour l'employeur.

Contrat en alternance : contrat d'apprentissage qui permet à des 16-25 ans de travailler et de suivre un enseignement en alternance conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ; contrat de professionnalisation qui vise à permettre l'acquisition, par les 16-25 ans et les demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus, d'une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles.

Contrat initiative emploi (CIE) : voir **Contrat unique d'insertion (CUI)**.

Contrat unique d'insertion (CUI) : entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010 en France métropolitaine et au 1^{er} janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, le contrat unique d'insertion est un contrat aidé qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion. Il se décline sous deux formes : le CUI-Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) qui s'adresse aux employeurs du secteur marchand et le CUI-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) qui s'adresse aux employeurs du secteur non marchand. Le CUI succède au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans le non-marchand et au Contrat Initiative Emploi (CIE) dans le marchand.

Contrats d'importation de gaz naturel : historiquement les contrats d'importation de gaz naturel sont des contrats à long terme dont les prix sont indexés sur celui des produits pétroliers. Il existe également des marchés de court terme, dont les prix sont établis en fonction de l'offre et de la demande.

Contrats relevant des articles 39, 82 et 83 du Code général des impôts : les contrats relevant de l'article 39 sont à prestations définies, et les versements sur ces contrats bénéficient de l'exonération de la CSG et de la CRDS. Ces contrats sont souscrits par les entreprises et ne peuvent être individualisés. La rente viagère du salarié est soumise à l'impôt sur le revenu. Les contrats relevant de l'article 82 sont à cotisations définies, abondés exclusivement par l'employeur. Ils permettent de garantir aux salariés le versement d'une rente ou d'un capital. Les cotisations sont imposables au titre de l'impôt sur le revenu car étant considérées comme un « sursalaire ». Les contrats relevant de l'article 83 sont à cotisations définies. Les cotisations versées ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu ni aux charges sociales. La sortie ne s'effectue que sous forme de rente viagère. Cette rente est en partie soumise à l'impôt sur le revenu.

Contravention : infraction pénale la moins grave, punie d'amende ou de peines complémentaires (exemple : suspension du permis de conduire). Les contraventions sont réparties en 5 classes, en fonction de la gravité des faits à sanctionner et des peines qui leurs sont applicables.

Contribution à l'évolution d'un agrégat : l'évolution d'un agrégat (PIB ou valeur ajoutée par exemple) peut être décomposée en la somme des contributions de ses différentes composantes. Dans les cas simples (agrégats en valeur nominale) la contribution d'une composante à l'évolution de l'agrégat est égale au produit du taux de croissance de cette composante par son poids dans l'agrégat à la période précédente.

Contribution à la dette : la contribution à la dette d'un sous-secteur est égale à la dette de ce sous secteur diminuée des passifs détenus par les autres administrations publiques. La somme des contributions à la dette des différents sous-secteurs est égale à la dette au sens de Maastricht de l'ensemble des administrations publiques.

Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) : impôt créé en 1996 pour résorber l'endettement de la Sécurité sociale. Les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu sont redevables de la CRDS. La CRDS s'applique à une assiette de revenu plus large que celle de la CSG. La CRDS est un prélèvement à la source sur les revenus d'activité, revenus de remplacement (indemnités de chômage, etc.), revenus du patrimoine et revenus de placements. Un taux unique est appliqué sur le revenu brut, quel que soit le revenu concerné. Initialement prévue pour être prélevée à titre temporaire jusqu'au 31 janvier 2014, elle continuera à être perçue jusqu'à l'apurement de la dette sociale (disposition instituée par la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie).

Contribution sociale généralisée (CSG) : impôt, créé en 1991, dû par les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu. C'est un prélèvement à la source sur la plupart des revenus, son

taux variant selon le type de revenu et la situation de l'intéressé. La CSG sert à financer une partie des dépenses de Sécurité sociale relevant des prestations familiales, des prestations liées à la dépendance, de l'assurance maladie et des prestations non contributives des régimes de base de l'assurance vieillesse.

Convention de Ramsar : la Convention sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, en 1971, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Cotisations sociales : les Comptes de la protection sociale distinguent deux grandes catégories de cotisations sociales :

- les cotisations sociales effectives comprennent tous les versements que les personnes assurées ou leurs employeurs font à des institutions octroyant des prestations sociales afin d'acquiescer et de maintenir le droit à ces prestations. Elles sont partagées entre cotisations à la charge des employeurs, cotisations à la charge des salariés, cotisations à la charge des travailleurs indépendants, cotisations sur prestations et autres cotisations (cotisations volontaires etc.) ;
- les cotisations imputées mesurent la contribution des employeurs au financement du régime d'assurance sociale qu'ils organisent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur.

Cotisations sociales imputées : à la charge des employeurs, part des prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, anciens salariés et autres ayants droit qui n'est pas financée par des cotisations sociales effectives à la charge des salariés. Par exemple, des cotisations sociales sont imputées à l'État pour couvrir les pensions versées aux anciens fonctionnaires, car elles ne sont financées que très partiellement par les cotisations sociales effectives des fonctionnaires actifs.

Couple (au sein d'un ménage) : correspond à un ensemble formé de deux personnes de 18 ans ou plus sauf exception, qui partagent la même résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : ils déclarent tous les deux vivre en couple ou être mariés, pacés ou en union libre. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement sont des couples de fait. Cette définition est utilisée dans certaines exploitations statistiques du recensement pour étudier la composition des familles au sein d'un logement, et notamment des familles avec enfant(s).

Couronne : voir **Aire urbaine**. **Croissance démographique** : somme du solde naturel (les naissances moins les décès) et du solde migratoire (les entrées moins les sorties de migrants). L'effectif d'une population augmente quand cette somme est positive, et diminue lorsqu'elle est négative. Le taux d'accroissement annuel est le rapport entre la variation de la population au cours d'une année et son effectif au milieu de l'année.

Coût de la main-d'œuvre (ou coût du travail) : comprend l'ensemble des dépenses encourues par les employeurs pour l'emploi de salariés. Il comprend, en plus des salaires et traitements bruts, les cotisations sociales à la charge de l'employeur (sécurité sociale, chômage, retraite, prévoyance, indemnités de départ) que celles-ci soient obligatoires, conventionnelles ou facultatives, nettes d'exonérations comme les allègements de charges ; les frais de formation professionnelle (taxe d'apprentissage, contributions patronales au financement de la formation professionnelle) ; d'autres dépenses liées à l'emploi de salariés comme les frais de recrutement ; les taxes et les impôts relatifs à l'emploi et aux salariés, déduction faite des subventions perçues par l'employeur et destinées à favoriser l'emploi (CICE notamment).

Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) : dispositif en faveur des ménages à revenus modestes permettant une prise en charge plus complète que celle assurée par les régimes de base d'assurance maladie. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. La CMU-C est gérée soit par la caisse d'assurance maladie de l'assuré (organisme de base), soit par un organisme complémentaire (mutuelle, société d'assurance, institution de prévoyance) habilité à gérer la CMU-C. Les garanties offertes sont les mêmes dans les deux cas. Dans les comptes de la santé, les dépenses d'assurances maladie de base et complémentaire des bénéficiaires de la CMU-C gérés par leur caisse d'assurance maladie sont regroupées dans l'item « CMU-C organismes de base », le système d'information ne permettant pas de distinguer ces deux composantes. Cette dépense globale est conventionnellement regroupée dans les comptes avec les dépenses de l'État qui recourent, outre l'aide médicale de l'État et les soins urgents, les prestations versées aux invalides de guerre. À l'inverse, les dépenses complémentaires des bénéficiaires de la CMU-C gérées par un organisme complémentaire sont intégrées dans les comptes de la santé aux dépenses des organismes complémentaires.

Création d'entreprise : les statistiques sur les créations d'entreprises proviennent du répertoire des entreprises et des établissements (REE, issu de Sirene). Elles couvrent l'ensemble des activités marchandes

hors agriculture. Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons. Les créations d'entreprises correspondent aux nouvelles immatriculations dans le répertoire Sirene, qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Sirene) ;
- cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- reprise par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) s'il n'y a pas continuité d'activité et de localisation entre la situation du cédant et celle du repreneur.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes d'immatriculation enregistrées dans Sirene au titre de ce régime.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) : À compter du 1^{er} janvier 2013, les salaires versés par les entreprises ouvrent droit à un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE. L'assiette du CICE est constituée des rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales versées au cours d'une année civile dans la limite de 2,5 fois le salaire minimum légal (Smic). Le taux du crédit d'impôt est de 4 % pour les rémunérations versées au titre de 2013 (première année d'application) et de 6 % pour celles versées au titre des années 2014 à 2016, puis de 7 % pour celles versées au titre de 2017 (avec un taux différencié, plus élevé, dans les départements d'outre-mer). Il est ensuite abaissé de nouveau à 6 % pour les rémunérations versées au titre de 2018 avant d'être remplacé par un allègement de cotisations sociales patronales en 2019. Le CICE s'impute sur les sommes dues par les entreprises au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) ou de l'impôt sur le revenu (IR) pour les entreprises qui ne sont pas assujetties à l'IS. De manière générale, le CICE dû au titre d'une année donnée s'impute sur l'impôt dû au titre du même exercice. Ainsi, le CICE calculé au titre des rémunérations versées en 2013 doit être imputé sur l'impôt dû au titre de l'exercice 2013.

Crime : catégorie d'infraction la plus grave, jugée par la cour d'assises et dont l'auteur encourt une peine de réclusion criminelle, à perpétuité ou à temps à laquelle peuvent s'ajouter des amendes et toute autre peine complémentaire. Par exemple, le meurtre et le viol sont des crimes.

Critères de convergence du Traité de Maastricht : critères, fondés sur des indicateurs économiques, que doivent respecter les pays membres de l'Union européenne candidats à l'entrée dans la zone euro. Ces critères furent établis lors du traité de Maastricht, signés par les membres de l'Union européenne le 7 février 1992. Les cinq critères sont définis dans l'article 121 du traité instituant la Communauté européenne. Ils imposent la maîtrise de l'inflation, de la dette publique et du déficit public, la stabilité du taux de change et la convergence des taux d'intérêt. Concernant la stabilité des prix, le taux d'inflation d'un État membre donné ne doit pas dépasser de plus de 1,5 point celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. Sur la situation des finances publiques, le déficit public annuel ne doit pas excéder 3 % du PIB de l'année n-1 et la dette publique, 60 % du PIB de l'année n-1. Concernant le taux de change, il est interdit de dévaluer sa monnaie ; ceci fut rendu obsolète avec le passage à l'euro pour les pays de la zone euro. En outre, l'État membre doit avoir participé au mécanisme de taux de change du système monétaire européen (SME) sans discontinuer pendant les deux années précédant l'examen de sa situation, sans connaître de tensions graves. Quant aux taux d'intérêt à long terme, ils ne doivent pas excéder de plus de 2 % ceux des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. L'appréciation du non-respect de ces critères a été assouplie en mars 2005, sous l'impulsion de l'Allemagne et de la France, sous la justification de tenir compte de la situation économique et des réformes structurelles engagées. Un dépassement « exceptionnel et temporaire » est désormais autorisé. Voir aussi : **Traité de Maastricht**.

D

Déchet : toute substance ou tout objet ou plus généralement tout bien meuble dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention de se défaire (article L. 541-1-1 du Code de l'environnement). Les déchets municipaux

comprennent les déchets des ménages et ceux des artisans et commerçants, collectés en même temps ; les déchets des ménages sont estimés à partir des déchets municipaux ; les ordures en mélange ou « ordures ménagères résiduelles » correspondent au contenu de la poubelle ordinaire ; la collecte séparative comprend les emballages, les journaux-magazines, les encombrants et les déchets verts hors déchèterie.

Déchets municipaux : regroupent les déchets collectés par les municipalités provenant des ménages ou des activités économiques (déchets ménagers et assimilés).

Déciles et rapports interdéciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent les 10 % des salariés disposant des salaires les plus faibles ;

- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessus duquel se situent les 10 % des salariés disposant des salaires les plus élevés.

Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salariés disposant des salaires les plus élevés ; le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salariés disposant des salaires les plus faibles. Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports interdéciles :

- le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution ;

- le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane ;

- le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

Décision-personne : unité de mesure des dénombrements issus du système décisionnel pénal « Cassiopée », effectif à partir de 2011. Cette unité de mesure concerne les cours d'assise, les tribunaux correctionnels, les tribunaux de police, les juridictions de proximité et les juges et tribunaux pour enfants.

Déclaration annuelle de données sociales (DADS) : formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code Général des Impôts. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues. Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 97-98 de la NAF rév. 2) et des activités extra-territoriales (division 99 de la NAF rév. 2).

Décomposition de l'évolution du salaire moyen : l'évolution du salaire moyen peut être décomposée en un effet de structure et une évolution à structure constante. L'évolution à structure constante est obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes homogènes qui ont été distingués, selon les variables sexe, tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité. L'effet de structure est la résultante de deux facteurs, les changements de groupe des personnes présentes les deux années (le plus souvent suite à des promotions) et les mouvements d'entrées et de sorties (embauches ou départs).

Défaillance d'entreprise : une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance. Les liquidations suite à une défaillance ne représentent qu'une partie de l'ensemble des cessations d'entreprises, de l'ordre de 20 % mais variable avec le temps et les secteurs d'activité.

Déficit public au sens de Maastricht : correspond au besoin de financement (B9NF) des administrations publiques. C'est le solde du compte de capital des administrations publiques. Il mesure la différence entre l'ensemble des dépenses courantes, dépenses d'investissement non financier et transferts en capital qu'elles effectuent, d'une part, et l'ensemble de leurs ressources non financières, d'autre part.

Déflateur : de manière générale, un déflateur implicite mesure les variations de prix dans un domaine de l'économie en divisant la grandeur en valeur par cette même grandeur en volume. Les déflateurs implicites sont nommés d'après l'agrégat utilisé. Les déflateurs du PIB, de la dépense de consommation finale, de la formation de capital brute, des exportations et des importations mesurent les variations de prix dans leur domaine respectif de l'économie. Ils sont utilisés pour corriger les agrégats des effets de l'inflation.

Délit : infraction d'une gravité intermédiaire, entre la contravention et le crime. Le délit est réprimé à titre principal, par une peine correctionnelle telle que l'emprisonnement d'un maximum de 10 ans, d'une amende, d'un travail d'intérêt général, d'un stage de citoyenneté ou encore de peines complémentaires.

Demande intérieure finale : la demande intérieure finale hors stocks est égale à la somme de la consommation finale des ménages et des administrations publiques, ainsi que de la formation brute de capital fixe (investissement). La demande intérieure finale est égale à la demande intérieure finale hors stocks augmentée des variations de stocks.

Demande mondiale adressée à la France : mesure ce que serait l'évolution des exportations dans le cas où la France conserverait des parts de marché constante.

Densité de population : rapport entre l'effectif de la population d'une zone géographique et la superficie de cette zone. Le résultat s'exprime généralement en nombre d'habitants par kilomètre carré.

Département : création de la Révolution (loi du 22 décembre 1789), le département est une circonscription administrative de l'État. Le Préfet représente les différentes administrations de l'État au niveau territorial. C'est aussi, par la loi du 10 août 1871, une collectivité locale autonome avec un organe délibérant et un exécutif élus. La loi du 17 mai 2013 redéfinit l'élection des assemblées départementales, anciennement conseils généraux, appelées désormais conseils départementaux. Les cantons sont les circonscriptions qui servent de cadre à l'élection des conseils départementaux. Le conseil départemental est élu pour 6 ans au suffrage universel ; il élit à son tour un président, exécutif du département qui prépare et exécute les délibérations du conseil départemental, gère le budget et dirige le personnel. Depuis avril 2011, on compte 101 départements (dont 5 d'outre-mer). Un département appartient à une région et une seule. Chaque département d'outre-mer constitue à lui seul une région. Les conseillers élus au sein de la Métropole de Lyon (collectivité territoriale à statut particulier à compter du 1^{er} janvier 2015) ont également les compétences de conseillers départementaux.

Dépense courante de santé (DCS) : agrégat global des comptes de la santé, la dépense courante de santé est la somme de toutes les dépenses « courantes » engagées par les financeurs publics et privés pour la fonction santé. La dépense de santé est dite « courante » parce qu'elle n'intègre pas les dépenses en capital des établissements de santé et des professionnels libéraux (formation brute de capital fixe - FBCF). La DCS regroupe la consommation de soins et biens médicaux ainsi que :

- les autres dépenses pour les malades, qu'elles relèvent de logiques de complément de leur revenu (indemnités journalières de maladie, de maternité et en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle) ou de soins de longue durée, entendus au sens français du terme (soins de longue durée aux personnes âgées ou handicapées en établissement hors dépenses d'hébergement, unités de soins de longue durée, services de soins infirmiers à domicile [SSIAD]) ;
- les dépenses de prévention institutionnelle ;
- les dépenses pour le système de soins : subventions, formation et recherche médicale ;
- les coûts de gestion du système de santé (pour l'ensemble de ses acteurs, publics et privés) ;
- les dépenses d'indemnisation de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (ONIAM) et les soins aux personnes en difficulté sociale (centre de cure en alcoologie, appartements de coordination thérapeutique et centres de soins spécialisés aux toxicomanes).

Dépense courante de santé au sens international (DCSi) : la définition internationale de la dépense courante de santé (DCSi) correspond à la DCS au sens français diminuée des indemnités journalières (y compris coûts de gestion afférents à celles-ci), d'une partie des dépenses de prévention (sécurité sanitaire de l'alimentation, prévention liée à l'environnement), du coût de la formation et de la recherche médicale, et augmentée de certaines dépenses de prise en charge du handicap et de la dépendance : ces soins de longue durée additionnels correspondent à la composante AVQ (activités essentielles à la vie quotidienne) de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), aux dépenses d'hébergement en établissement pour personnes âgées dépendantes, à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et à la prestation de compensation du handicap (PCH). C'est le concept de DCSi qui prime désormais sur celui de dépense totale de santé (DTS) pour effectuer des comparaisons internationales : c'est le concept de DCSi qui est employé par l'OCDE dans ses comparaisons des dépenses de santé

entre pays membres. La DTS correspond à la DCSi augmentée des dépenses d'investissement en capital au titre du système de soins (formation brute de capital fixe [FBCF]). Or, certains pays de l'OCDE (Belgique, Luxembourg, Suisse par exemple) ne comptabilisent pas la FBCF dans leur DTS, ce qui limite la comparabilité de cet agrégat.

Dépense de consommation des ménages en logement : inclut les loyers versés par les locataires (aides au logement déduites) mais également les loyers imputés, que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent.

Dépense de consommation finale des ménages : recouvre les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les produits correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même s'ils sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.). La dépense de consommation finale des ménages inclut la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. Elle inclut également les loyers imputés qui sont représentatifs des services de logement produits par les propriétaires qui occupent leur propre logement (retracés via un loyer qu'ils se versent fictivement à eux-mêmes).

Dépense de consommation individualisable : consommation bénéficiant directement aux ménages tout en étant prise en charge par la collectivité. C'est le cas en particulier de dépenses pour l'éducation, la santé, l'action sociale et le logement.

Dépense de prévention institutionnelle : fraction des dépenses totales de prévention sanitaire, résultant principalement de programmes organisés. Elle n'inclut pas la prévention réalisée lors de consultations médicales ordinaires, incluses par ailleurs dans la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM).

Dépense de protection de l'environnement : effort financier que consacrent les différents agents à la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations de l'environnement. Elle comprend la protection de l'air ambiant et du climat, la gestion des eaux usées, la collecte et le traitement des déchets (y compris les déchets radioactifs de faible activité, le compostage, le nettoyage et le balayage de la voirie), la protection et l'assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface, la lutte contre le bruit et les vibrations (à l'exclusion de la protection des lieux de travail), la protection de la biodiversité et des paysages, la protection contre les radiations (à l'exclusion de la sécurité extérieure), la recherche et développement en environnement, ainsi que les autres activités de protection de l'environnement, dont l'administration et la gestion générales de l'environnement. Les activités de gestion et d'utilisation des ressources ne sont pas incluses dans cette dépense. Ainsi, les mesures en faveur de la maîtrise de l'énergie ou du développement des énergies renouvelables, les activités de récupération, recyclage ne sont par exemple pas prises en compte dans la dépense de protection de l'environnement.

Dépense intérieure d'éducation (DIE) : représente toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (hébergement et restauration scolaire, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale.

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) : travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année). Voir aussi : **Recherche et Développement**.

Dépense nationale de recherche et de développement (DNRD) : mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et celui de la DNRD représente le solde des échanges en matière de recherche et développement entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

Dépense pour les politiques du marché du travail (PMT) : les dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT) sont établies à partir d'une nomenclature créée par Eurostat, permettant ainsi des

comparaisons européennes et alimentant les indicateurs de suivi de la Stratégie européenne pour l'emploi. Le champ des politiques du marché du travail regroupe trois familles d'interventions publiques :

- les services relatifs au marché du travail (catégorie 1), constitués des frais de structure du Service public de l'emploi, avec une tentative (pas totalement aboutie) de distinguer en leur sein les dépenses relatives à l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi ;
- les mesures « actives » de politique d'emploi (catégories 2 à 7). Il s'agit de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (2), des contrats aidés dans les secteurs marchand (4) ou non marchand (6), des aides à l'emploi des travailleurs handicapés (5) et des aides à la création d'entreprise par les chômeurs (7) ;
- les soutiens en cas d'absence d'emploi (catégories 8 et 9). Il s'agit des allocations d'indemnisation du chômage, total ou partiel (8), ou de préretraite (9).

Le champ des dépenses PMT ne retient que les dépenses « ciblées » en faveur des demandeurs d'emploi, ou des personnes dont l'emploi est menacé ou qui doivent être aidées pour rentrer sur le marché du travail.

Dépense totale de santé (DTS) : l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Eurostat et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) utilisent depuis 2006 un concept commun pour comparer les dépenses de santé de leurs membres : la dépense totale de santé. En France, elle est évaluée à partir de la dépense courante de soins et de biens médicaux en retirant les indemnités journalières (IJ), une partie des dépenses de prévention (sécurité sanitaire de l'alimentation, prévention liée à l'environnement), les dépenses de recherche et de formation médicales et en ajoutant l'investissement du secteur de la santé (FBCF du secteur hospitalier public et du secteur privé), ainsi que les dépenses liées au handicap et à la dépendance.

Dépenses courantes de logement : dépenses que les ménages consacrent à l'usage courant de leur logement. Il s'agit, en premier lieu, des loyers que doivent acquitter les locataires et des loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses en énergie et en eau, les charges locatives, les travaux d'entretien courant, les impôts et taxes.

Dépenses d'intervention : comprennent les transferts aux ménages, aux entreprises, aux collectivités territoriales et aux autres collectivités.

Dépenses d'investissement (finances locales) : les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital. Elles comprennent : les remboursements d'emprunts, les prêts et avances accordés par la collectivité, les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations), les subventions d'équipements versés.

Dépenses pré-engagées : ensemble des dépenses des ménages réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Elles sont définies comme suit : dépenses liées au logement (y compris, dans le cas de la comptabilité nationale, les loyers imputés), ainsi que celles relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; services de télécommunications ; frais de cantine ; services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; assurances (hors assurance-vie) ; services financiers (y compris, dans le cas de la comptabilité nationale, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Dépenses publiques : dépenses effectuées par l'État, les administrations de Sécurité sociale, les collectivités territoriales et les administrations et organismes qui leur sont rattachés. Elles peuvent être classées en trois grandes catégories :

- les dépenses de fonctionnement, qui servent à la bonne marche des services publics (dépenses courantes de personnel et d'entretien, achats de fournitures...) ;
- les dépenses de redistribution : prestations en espèces versées aux ménages (ex : pensions de retraite, allocations familiales, minima sociaux...), subventions versées aux entreprises et aux ménages ;
- les dépenses d'investissement, qui visent à renouveler ou à accroître le capital productif public (ex : dépenses de recherche et développement, achats d'armements, constructions de bâtiments et d'infrastructures...).

Dépôt à terme : dépôts qui ne peuvent être convertis en espèces avant un terme fixe convenu ou qui ne peuvent être convertis en espèces avant ce terme que moyennant une réfaction totale ou partielle de la rémunération convenue.

Dépôt à vue : fonds déposés auprès d'un établissement de dépôts et payables à vue (immédiatement ou dans un délai très bref). Les formes les plus courantes de dépôts à vue sont les comptes de chèques.

Dépôt de brevet : permet d'obtenir un monopole d'exploitation, pour une durée maximale de 20 ans en cas de dépôt en France à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Le déposant est ainsi le seul à pouvoir utiliser le brevet et peut interdire toute utilisation, fabrication, importation, etc., de l'invention effectuée sans son autorisation. Il peut poursuivre les contrefacteurs devant les tribunaux. Le brevet se révèle aussi être un moyen de dissuasion. L'obtention d'un brevet nécessite l'accomplissement de formalités de dépôt.

Détention provisoire : mesure ordonnée par le juge des libertés et de la détention à la demande du juge d'instruction. Ce dernier peut demander de placer en prison avant son jugement une personne mise en examen pour crime ou délit puni d'au moins trois ans d'emprisonnement. La détention provisoire doit être strictement motivée selon les conditions prévues par la loi.

Détenu : personne incarcérée sur décision de Justice dans un établissement pénitentiaire.

Dettes publiques nettes : correspond à la dette publique notifiée (brute) diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs institutionnels.

Dettes publiques notifiées (ou dettes publiques au sens de Maastricht) : couvre l'ensemble des administrations publiques au sens des comptes nationaux : l'État, les organismes divers d'administration centrale (Odac), les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale. La dette au sens de Maastricht est calculée dans le cadre des comptes nationaux avec une définition spécifique. Elle ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers mais uniquement les numéraires et dépôts, les titres autres qu'actions que sont les bons du Trésor (BTF et BTAN), les obligations assimilables du Trésor (OAT), les *Euro medium term notes* (EMTN), ainsi que les emprunts ; en sont exclus les produits dérivés et les autres comptes à payer. C'est une dette brute au sens où on ne soustrait pas aux éléments de passifs les actifs financiers des administrations publiques. Elle est consolidée : sont donc exclus du calcul de la dette les éléments de dette d'une administration détenus par une autre administration. C'est le cas par exemple des dépôts des administrations publiques au Trésor. La dette au sens de Maastricht est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement du principal. Ainsi, les intérêts courus non échus ou les fluctuations des cours des titres ne sont pas compris dans l'évaluation des instruments, alors que la réévaluation de la valeur de remboursement des titres indexées sur l'inflation (OATi, BTANi et CADESi) est prise en compte. La dette annuelle des administrations publiques est notifiée à la Commission européenne deux fois par an, fin mars et fin septembre. La dette trimestrielle est transmise à Eurostat 90 jours après la fin du trimestre.

Dimension économique : addition des productions brutes standards (PBS) des différentes productions d'une exploitation. Voir aussi : **Production brute standard (PBS)**.

Diplôme national du brevet : diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième.

Directive-cadre sur l'eau (DCE) : directive du Conseil et du Parlement européen du 23 octobre 2000 définissant un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen.

Disque Blu-ray : support d'enregistrement vierge ou enregistré de haute définition.

Divorce : rupture légale du mariage. Il existe plusieurs formes de divorce (loi du 26 mai 2004, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005) : par consentement mutuel (sur requête conjointe ou demande acceptée), par acceptation du principe de la rupture du mariage, pour altération définitive du lien conjugal (après 2 ans de séparation) ou pour faute. Trois types de jugements entérinant la séparation d'un couple marié peuvent être prononcés :

- un jugement de séparation de corps. Ce jugement doit être mentionné en marge de l'acte de mariage, mais ne rompt pas le mariage. Il est révocable sur simple accord des époux en cas de reprise de la vie commune ;
- une conversion de séparation de corps. Elle transforme une séparation de corps en divorce et permet le remariage ;
- un divorce sur demande directe accueillie. Ce jugement doit être mentionné en marge de l'acte de mariage. Il est irrévocable et permet le remariage.

Durée annuelle du travail des salariés : temps de travail réellement effectué par les salariés au cours de l'année. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique

d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

Durée collective hebdomadaire du travail : mesure l'horaire collectif de travail, commun à un groupe de salariés tel qu'il est affiché sur leur lieu de travail. Mesurée par enquête auprès des entreprises, elle ne s'applique qu'aux salariés à temps complet, la durée du travail des salariés à temps partiel étant fixée par le contrat de travail.

Durée légale du travail : fixée à 35 heures hebdomadaires ou 1 607 heures annuelles depuis le 1^{er} janvier 2002 pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, c'est une durée de référence, un seuil au-delà duquel sont calculées les heures supplémentaires et en deçà, le chômage partiel. Il ne s'agit ni d'une durée minimale (les salariés peuvent être employés à temps partiel), ni d'un maximum : des heures supplémentaires peuvent être accomplies dans le respect des durées maximales au-delà desquelles aucun travail ne peut-être demandé. La durée habituelle hebdomadaire du travail s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) : elle inclut donc toutes les heures habituellement effectuées y c. les heures supplémentaires régulières, rémunérées ou non. La durée annuelle rémunérée des salariés cumule durée collective, heures supplémentaires rémunérées et congés payés.

E

Écoles : tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans le secteur privé.

Économie circulaire : système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus. Le concept d'économie circulaire est apparu dans les années 1970.

Écrou : procès verbal constatant qu'une personne a été remise à un directeur de prison, et mentionnant la date et la cause de l'emprisonnement.

Effectifs de Recherche et Développement : ensemble des personnels (chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif) qui effectuent des travaux de recherche et développement en équivalent temps plein recherche. Voir aussi : **Recherche et Développement**.

Effet de structure : lorsqu'une population est répartie en sous-populations, il peut arriver qu'une grandeur évolue dans un sens sur chaque sous-population et dans le sens contraire sur l'ensemble de la population. Ce paradoxe s'explique parce que les effectifs de certaines sous-populations augmentent alors que d'autres régressent : c'est l'effet de structure. Par exemple, le salaire de chaque profession peut stagner (ou augmenter faiblement) alors que le salaire moyen augmente fortement ; cela arrive si les professions très qualifiées, les mieux payées, sont de plus en plus nombreuses et, réciproquement, les emplois non qualifiés, les moins payés, de plus en plus rares. *A contrario*, la variation à structure constante se calcule comme une moyenne pondérée des variations des moyennes de chaque sous-population, les pondérations étant les masses de la grandeur pour chaque sous-population.

Effort de recherche de la nation : rapport entre les dépenses intérieures de R&D (DIRD) et le produit intérieur brut (PIB).

Électricité : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque etc.).

Emploi aidé : emploi bénéficiant d'une aide publique, hors dispositifs généraux et sectoriels. Ces aides prennent la forme de subventions à l'embauche et d'exonérations et ciblent des publics ou des territoires spécifiques.

Emploi au sens du BIT (ou population active occupée au sens du BIT) : regroupe les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une semaine donnée, dite

« de référence », ainsi que celles qui sont en emploi, mais qui n'ont pas travaillé durant cette semaine de référence pour un certain nombre de raisons répertoriées (congés, arrêts maladie, chômage partiel, etc., ces absences étant parfois assorties de critères de durée). L'Insee publie des données sur l'emploi à partir de deux sources : les estimations d'emploi d'une part et l'enquête Emploi d'autre part. Les estimations d'emploi constituent la source de référence en matière de suivi conjoncturel de l'emploi. L'enquête Emploi couvre l'ensemble de la population en ménages ordinaires et permet notamment de caractériser finement les personnes en emploi, ainsi que les emplois occupés, et de calculer les taux d'emploi selon les caractéristiques individuelles.

Emploi en comptabilité nationale : tous les types d'emploi (salariés, non-salariés) sont comptabilisés et chaque personne compte pour un emploi dit « en personne physique », quel que soit son temps de travail et même s'il est très réduit. Si une personne a plusieurs emplois, elle est comptabilisée au titre de celui qui lui assure la rémunération la plus élevée. La notion d'emploi intérieur correspond à l'emploi généré par l'économie sur le territoire, en métropole, dans les Drom et la collectivité de Saint-Martin. Les estimations intègrent les non-résidents travaillant sur le territoire économique (frontaliers ou saisonniers venant en France), mais excluent les résidents travaillant à l'étranger. Pour tenir compte de façon plus précise de la force de travail mobilisée par l'économie française, il faut recourir à la notion d'« équivalent temps plein », qui prend notamment en compte le temps partiel : deux personnes travaillant à mi-temps sont par exemple comptabilisées pour un seul équivalent temps plein. À l'inverse, la multiactivité et les corrections pour travail non déclaré tendent à relever les effectifs en équivalent temps plein. Au total, le nombre d'emplois en équivalent temps plein est inférieur à l'emploi comptabilisé en personnes physiques.

Emploi en équivalent temps plein (EQTP) : l'emploi peut se mesurer en nombre de personnes ayant travaillé, même pendant une durée limitée. On peut aussi mesurer les emplois en équivalent temps plein (EQTP). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % compte pour 0,4 ($=0,5 \times 0,8$) en EQTP.

Emplois d'avenir : ces contrats aidés ont été créés par la loi du 26 octobre 2012 afin de constituer une réponse aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes peu ou pas qualifiés de 16 à 25 ans et aux personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) de moins de 30 ans. Ils ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable. Les emplois d'avenir s'inscrivent dans le cadre juridique du contrat unique d'insertion (CUI) et sont conclus, selon le cas, sous la forme de CUI-CAE ou de CUI-CIE.

Empreinte carbone : indicateur destiné à caractériser la pression exercée à l'échelle planétaire sur le climat (bien public mondial) en termes d'émissions de gaz à effet de serre par la population du pays considéré. Elle couvre à la fois les émissions directes de cette population et les émissions indirectes, liées à la production et au transport des biens et services qu'elle consomme, que ceux-ci soient produits en France ou à l'étranger. L'empreinte carbone permet donc de s'interroger sur les responsabilités de chaque pays et de mieux appréhender les négociations internationales sur le climat. C'est une information complémentaire aux inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire national, qui sont réalisés au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Emprisonnement : peine privative de liberté encourue en matière de délit. L'échelle des peines d'emprisonnement est fixée par l'article 131-4 du Code pénal et varie de deux mois à dix ans au plus. Le tribunal qui prononce une condamnation à l'emprisonnement peut ordonner qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine. Le sursis peut être simple, ou assorti du placement du condamné sous le régime de la mise à l'épreuve. Le sursis implique la suspension totale ou partielle de l'exécution de la peine. Le sursis est révoqué en cas de nouvelle condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle sans sursis, pour crime ou délit de droit commun. La condamnation est considérée comme non avenue si la révocation n'a pas lieu dans un délai de cinq ans. Le sursis avec mise à l'épreuve est la combinaison du sursis à l'emprisonnement et de la mise à l'épreuve. Elle soumet le condamné, sous le contrôle du juge de l'application des peines, à des mesures de surveillance, d'assistance et à des obligations particulières.

Encours (ou provisions mathématiques) : montants des engagements des sociétés d'assurances à l'égard de l'ensemble des assurés. Ce sont les réserves constituées par l'assureur afin de garantir le paiement des prestations. Ces provisions sont calculées à l'aide de formules mathématiques qui prennent en compte les tables de mortalité et un taux d'intérêt technique.

Énergie finale : l'énergie finale ou disponible est l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, électricité au foyer,...).

Énergie nucléaire : énergie dégagée, sous forme de chaleur, par la fission de noyaux d'uranium dans des réacteurs. Cette énergie, considérée comme primaire, est transformée secondairement en électricité (avec un rendement fixé conventionnellement à 33 %).

Énergie primaire : ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Ce sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium.

Énergies renouvelables (EnR) : énergies dérivées de processus naturels en perpétuel renouvellement. Il existe plusieurs formes d'énergies renouvelables, dérivées directement ou indirectement du soleil ou de la chaleur produite au plus profond de la Terre, notamment l'énergie générée par le soleil, le vent, la biomasse solide, la chaleur terrestre, l'eau des fleuves, des lacs, des mers et des océans, le biogaz et les biocarburants liquides. On distingue les énergies renouvelables électriques des énergies renouvelables thermiques. Les énergies renouvelables électriques correspondent aux filières de production primaire d'électricité : hydraulique (hors stations de transfert d'énergie par pompage), éolien, énergies marines (marémotrice), solaire photovoltaïque. Les énergies renouvelables thermiques regroupent les filières pour lesquelles l'énergie est produite sous forme de chaleur, avant d'être éventuellement convertie sous une autre forme (en électricité ou en force motrice notamment) : bois de chauffage (ramassé ou commercialisé), géothermie, solaire thermique, résidus de bois et de récoltes, biogaz, biocarburants, pompes à chaleur, déchets urbains et industriels biodégradables (quelle que soit leur nature).

Enfant : personne célibataire vivant principalement dans le même logement que l'un de ses parents au moins, et qui n'est ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec quelqu'un du logement.

Enquête Cadre de vie et sécurité : enquête annuelle réalisée depuis 2017 par l'Insee en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) depuis sa création. Les personnes enquêtées sont interrogées sur les atteintes qu'elles ont subies récemment et leurs opinions en matière de sécurité et de justice.

Enquête communautaire sur l'innovation (CIS) : enquête européenne menée dans tous les pays membres. Portant sur les années 2014-2016, l'enquête CIS 2016 couvre le champ des sociétés actives de 10 salariés ou plus implantées en France (métropole et Drom), des secteurs principalement marchands non agricoles (section B à N de la nomenclature NAF rév. 2), à l'exception des activités vétérinaires et des activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (divisions 75 et 82). Le champ sectoriel est identique entre l'enquête CIS 2016 et CIS 2014. Le champ sectoriel européen couvre les sections B à E, H à K ainsi que les divisions G46 et M71-73. L'enquête CIS 2016 comporte un module consacré aux innovations de logistiques qui comprennent toutes les activités destinées à planifier, mettre en place et contrôler les flux de matières premières, de marchandises ou d'informations, de leur point d'origine à leur point de consommation (achats, emballage, stockage, entreposage, manutention, transports, traitements des commandes, service après-vente, etc.).

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air (EFHPA) : enquête réalisée d'avril (depuis 2017) à septembre inclus auprès des campings possédant au moins un emplacement de passage. L'échantillon comporte 6 000 campings sur un total de 8 400. Pour les régions dont la collecte démarrait auparavant en mai, les données relatives aux mois 2010 à 2016 ont été estimées.

Enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques (EFAHCT) : enquête réalisée auprès des autres hébergements collectifs touristiques, notamment des résidences hôtelières et de tourisme, villages de vacances, maisons familiales et auberges de jeunesse. L'échantillon comporte 2 500 hébergements sur un total de 3 500.

Enquête de fréquentation hôtelière (EFH) : enquête réalisée auprès d'un échantillon national de 12 000 hôtels de tourisme sur un total de 18 100.

Enquête Emploi : vise à observer de manière à la fois structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes européennes « Forces de travail » (*Labour Force Survey*). Il s'agit de la seule source statistique fournissant une mesure des concepts d'activité (emploi, chômage et inactivité) au sens du BIT et comparables entre tous les pays.

Enquête Logement : l'une des principales enquêtes de l'Insee par son ancienneté (1955) et la taille de son échantillon (plus de 36 000 logements répondants en 2013, dont 27 000 en France métropolitaine). C'est la source statistique majeure pour décrire le parc de logements et les conditions d'occupation

par les ménages de leur résidence principale. Elle permet également de mesurer le coût du logement. Le champ de l'enquête est constitué des résidences principales, à l'exclusion des communautés et des habitations mobiles.

Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) : pour les revenus perçus en 2016, elle s'appuie sur un échantillon représentatif de 51 600 ménages issus de l'enquête Emploi de l'Insee, leurs déclarations fiscales et les prestations sociales qui leur ont été versées par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc les personnes en institution, ainsi que les personnes sans domicile. L'enquête a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. À partir de 2012, les estimations de revenus financiers utilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.

Enquêtes trimestrielles sur les loyers : deux enquêtes mesurent l'évolution trimestrielle des loyers, l'enquête Loyers et Charges pour le secteur libre et l'enquête auprès des bailleurs sociaux pour le secteur social.

Enseignants du premier degré : instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants chargés de classes du premier degré dans les écoles publiques et privées sous contrat avec le ministère en charge de l'éducation nationale.

Enseignants du second degré : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec le ministère en charge de l'éducation nationale (collèges, lycées, etc.). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

Enseignants du supérieur : enseignants titulaires dans les établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur.

Enseignement du premier degré : regroupe l'enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale.

Enseignement du second degré : regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère en charge de l'éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère en charge de l'agriculture).

Enseignement privé : les écoles privées sont soit sous contrat simple (personnel rémunéré par l'État) ou sous contrat d'association (prise en charge par l'État des dépenses de personnel et de fonctionnement de l'externat), soit hors contrat.

Enseignement supérieur : ensemble des enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent et qui sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non. Le champ couvre les établissements situés en France, y compris d'outre-mer, ainsi que les établissements français à l'étranger. Il s'agit notamment : des universités et de leurs instituts ; des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ; des sections de techniciens supérieurs (STS) ; des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ; des écoles d'ingénieurs ; des écoles de commerce ou de gestion, vente et comptabilité ; des écoles paramédicales et sociales ; des écoles d'enseignement artistique et culturel ; des écoles et centres de formation de la fonction publique ; des établissements d'enseignement supérieur libre ; des écoles de spécialités diverses.

Entreprise : plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes (décret n°2008-1354 du 18 décembre 2008 de la Loi de modernisation de l'économie -LME).

Entreprise de taille intermédiaire (ETI) : entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires

et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI. Les ETI constituent une catégorie d'entreprises intermédiaire entre les PME et les grandes entreprises. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Entreprise individuelle : entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire Sirene.

Entreprise publique : entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

Envoi postal : objet destiné à être remis à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre tous les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise, avec ou sans valeur commerciale. Les colis envoyés en express, la presse portée et la publicité non adressée ne sont pas des envois postaux.

Épargne des ménages : part du revenu disponible (ou du revenu disponible ajusté) des ménages qui n'est pas utilisée en dépense de consommation finale (ou en consommation finale effective).

Épargne salariale : ensemble de dispositifs dont l'objectif est d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de favoriser l'épargne collective et le développement des investissements des entreprises.

Équivalent CO₂ : méthode de mesure des émissions de gaz à effet de serre qui prend en compte le pouvoir de réchauffement de chaque gaz relativement à celui du CO₂.

Ésane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) : dispositif qui combine des données administratives (obtenues à partir des déclarations annuelles de bénéfices que font les entreprises à l'administration fiscale et à partir des données annuelles de données sociales qui fournissent des informations sur les salariés) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire des statistiques structurelles d'entreprises. Mis en place en 2009 sur l'exercice 2008, ce dispositif remplace le précédent système composé de deux dispositifs avec les enquêtes annuelles d'entreprise (EAE) et le système unifié de statistiques d'entreprises (SUSE) s'appuyant sur les déclarations fiscales, en les unifiant.

Espérance de scolarisation : nombre d'années pendant lesquelles un enfant entrant en maternelle peut espérer être scolarisé en fonction des taux de scolarisation du moment. Cette espérance est calculée sur les jeunes âgés de moins de 30 ans.

Espérance de vie à l'âge x : représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des individus d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge. Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance ou espérance de vie, représente la durée de vie moyenne (autrement dit l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Espérance de vie en bonne santé (à la naissance), ou années de vie en bonne santé (AVBS) : nombre d'années en bonne santé qu'une personne peut s'attendre à vivre (à la naissance). Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités (dans les gestes de la vie quotidienne) et l'absence d'incapacités. L'AVBS est un indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Les informations utilisées pour son calcul sont des mesures de prévalence (proportions) de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne ou mauvaise santé et des informations de mortalité par âge. Il est aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVS).

Établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) : établissement médico-social hébergeant des personnes âgées. Parmi les EHPA, on distingue quatre catégories du secteur médico-social :
– les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), établissements médicalisés spécialisés dans l'accueil en chambre, signataire d'une convention pluriannuelle dite « convention tripartite », dont l'activité principale est l'hébergement ;

- les établissements d’hébergement pour personnes âgées (EHPA) percevant des crédits de l’assurance maladie, structures médicalisées spécialisées dans l’accueil en chambre sans qu’elles aient pour autant signé une convention tripartite pluriannuelle ;
- les établissements d’hébergement pour personnes âgées (EHPA) ne percevant pas de crédits d’assurance maladie, structures non médicalisées spécialisées dans l’accueil en chambre ;
- les résidences autonomie (dénommées logements-foyers jusqu’en 2015), proposant un accueil en logement regroupé (logement de type F1/F2 ...).

À ces quatre catégories d’établissements d’hébergement, s’ajoutent les centres d’accueil de jour pour personnes âgées, ainsi que les quelques établissements expérimentaux pour personnes âgées (au nombre de quatre, en 2015).

Le champ comprend également des structures du secteur sanitaire :

- les établissements de soins de longue durée (USLD) et les hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée.

Établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre. Les EHPAD s’adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d’aide et de soins au quotidien. Ils ont pour mission d’accompagner les personnes fragiles et vulnérables et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l’hébergement, la restauration, l’animation et le soin. Les EHPAD signent une convention avec le conseil départemental et l’agence régionale de santé (ARS) qui leur apportent des financements en contrepartie d’objectifs de qualité de prise en charge.

Établissement de crédit : les établissements de crédit recouvrent plusieurs types d’institutions dont en particulier les banques, mais également les établissements de crédit spécialisés principalement habilités à proposer des crédits. On peut parler également d’établissements bancaires.

Établissement pénitentiaire : selon le régime de détention et les catégories de condamnation, il existe plusieurs types d’établissements pénitentiaires : les centres de détention, les centres pénitentiaires, les centres de semi-liberté, les maisons d’arrêts, les maisons centrales.

Établissement public : personne morale de droit public disposant d’une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d’intérêt général, précisément définie, sous le contrôle de la collectivité publique dont il dépend (État, région, département ou commune). Il dispose donc d’une certaine souplesse qui lui permet de mieux assurer certains services publics. Il ne doit pas être confondu avec un établissement d’utilité publique qui relève du droit privé. Les domaines d’intervention des établissements publics sont variés, mais la plupart remplissent une mission de nature économique ou sociale. Il peut s’agir du domaine de la santé (ex : Établissement français du sang), de l’enseignement (ex : universités, lycées), de la culture (certains musées nationaux comme le Louvre), de l’économie (ex : Caisse des dépôts et consignations). On distingue les établissements publics administratifs (EPA) et les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), en fonction de la nature de leur activité. Les EPA sont les établissements publics dont l’objet est l’accomplissement de missions traditionnelles de souveraineté ou d’action sociale (par exemple les caisses nationales de la Sécurité sociale, Pôle Emploi et quelques musées nationaux). Les EPIC sont les établissements publics dont l’objet est la production et la commercialisation de biens et services et dont les ressources sont essentiellement constituées par les redevances payées par les usagers (par exemple la RATP ou encore les théâtres nationaux).

Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : regroupement de communes ayant pour objet l’élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les métropoles, les communautés urbaines, communautés d’agglomération, communautés de communes, syndicats d’agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Établissements de santé : personnes morales de droit public ou privé qui assurent le diagnostic, la surveillance et le traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes. Les établissements de santé mènent aussi des actions de prévention et d’éducation de la santé. Les établissements publics, soumis au contrôle de l’État, sont des personnes morales de droit public dotées de l’autonomie administrative et financière. Ils sont dotés d’un conseil de surveillance et dirigés par un directeur assisté d’un directeur. Les établissements privés sont à but lucratif ou non lucratif. Pour les établissements à but lucratif, plusieurs personnes morales peuvent coexister. Les établissements privés à but non lucratif peuvent être qualifiés d’établissements de santé privés d’intérêt collectif (ESPIC) dès lors qu’ils assurent le service public hospitalier.

Établissements du second degré : collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère en charge de l'éducation nationale.

État chimique de l'eau : état de l'eau évalué par sa concentration de polluants en regard des normes fixées par la Directive-cadre sur l'eau (DCE). Voir aussi : **Directive-cadre sur l'eau (DCE)**.

État civil : depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil. Tout événement relatif à l'état civil doit faire l'objet d'un acte dressé sur un registre spécial, selon des normes précises, par une personne chargée des fonctions d'officier de l'état civil. Chaque commune a un service de l'état civil. Le maire est officier de l'état civil de droit, mais peut déléguer ses fonctions à un adjoint, un conseiller municipal ou un agent communal. Tous les événements qui ont lieu dans la commune doivent être enregistrés. En outre, certains événements ayant eu lieu ailleurs ou ayant fait l'objet par ailleurs d'actes authentiques (ou de jugements) doivent aussi être transcrits (transcription de tout acte de décès ayant eu lieu ailleurs d'une personne domiciliée dans la commune, transcription d'un jugement d'adoption) ou mentionnés en marge d'actes dressés dans la commune (mention en marge des actes de naissance et de mariage des intéressés d'un jugement de divorce par exemple). Les règles applicables (mode d'établissement des registres, de leur conservation, etc.) sont précisées dans des textes législatifs ou réglementaires. L'organisation d'une mairie en termes de registres est laissée à son initiative. Les communes importantes ont en général plusieurs types de registres (selon les actes à inscrire, voire plusieurs registres de même type) et les communes plus petites ont un registre unique.

État écologique de l'eau : expression de la qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface, évaluée en regard des normes fixées par la Directive-cadre sur l'eau (DCE). Voir aussi : **Directive-cadre sur l'eau (DCE)**.

État matrimonial légal : désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, mariée, veuve, divorcée. Au recensement de la population, l'information collectée sur la situation conjugale mêle statut matrimonial légal, pacs et vie en couple de fait (concubinage, union libre).

État quantitatif de l'eau : expression du degré d'incidence des captages directs et indirects sur une masse d'eau souterraine, évaluée en regard des normes fixées par la Directive-cadre sur l'eau (DCE). Voir aussi : **Directive-cadre sur l'eau (DCE)**.

Étranger : personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Évolution en termes réels : les évolutions à prix courants sont déflatées par l'indice de prix du produit intérieur brut (PIB), qui couvre l'ensemble du champ de l'économie. Ainsi, l'évolution d'un prix ou d'un résultat calculée en termes réels est positive ou négative selon qu'elle est supérieure ou inférieure à l'évolution générale des prix. Il s'agit d'une moyenne qui résulte d'une grande diversité de situations individuelles.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte. L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Excursionniste : voir **Visiteur**.

Exploitation agricole : unité économique qui participe à la production agricole. Une exploitation agricole doit répondre à plusieurs critères. Elle doit disposer d'une activité agricole, soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales. Elle doit atteindre une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères, etc.). Enfin, sa gestion courante doit être indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

Exportations de biens : ensemble des biens fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Exportations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. Avec l'application du Système Européen des Comptes nationaux et régionaux de 2010 (SEC 2010), en cohérence avec la 6^e édition du manuel de balance des paiements (BPM6), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est dorénavant fondée sur la notion de propriété. Ainsi, par exemple les biens envoyés à l'étranger pour travail à façon ne sont plus comptés en exportations de biens, et la marchandise transformée n'est plus comptée comme une importation de biens. En revanche est comptabilisée une importation de service industriel par le pays du donneur d'ordre, d'un montant égal à la différence de valeur entre le produit fini et les intrants. Le solde total des échanges extérieurs n'est pas modifié.

F

Fab (franco à bord) : prix d'un bien à la frontière du pays exportateur ou prix d'un service fourni à un non-résident. Il comprend la valeur des biens ou des services au prix de base, des services de transport et de distribution jusqu'à la frontière, les impôts moins les subventions.

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
 - soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).
- Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Famille monoparentale : famille comprenant un parent résidant sans conjoint et un ou plusieurs enfants.

Famille recomposée : famille comprenant un « couple au sein d'un ménage », mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents et des demi-frères ou demi-sœurs en font aussi partie.

Famille traditionnelle : famille composée d'un couple et d'enfants nés de cette union (ou adoptés ensemble) et partageant le même logement.

Fédérations françaises handisport et du sport adapté : il existe deux fédérations sportives agréées en France correspondant aux différents types de handicaps. Elles sont toutes deux multisports. La Fédération française du sport adapté (FFSA) a reçu délégation du ministère des Sports pour organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique. La fédération française handisport a connu une importante évolution depuis 1954, date de création de l'Association des Mutilés de France. L'objectif principal de cette fédération est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées (handicap moteur, visuel et auditif).

Fiscalité locale : comprend la fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, impôts économiques prélevés aux entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et la fiscalité indirecte (droits de mutation à titre onéreux, carte grise, part de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ou de taxe spéciale sur les contrats d'assurance, etc.).

Fonction publique : le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en 3 versants :

- la fonction publique de l'État (FPE) ;
- la fonction publique territoriale (FPT) ;
- la fonction publique hospitalière (FPH).

Le tracé de chaque versant s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Il existe une notion plus large : l'emploi public, qui renvoie à une approche économique, utilisée par la comptabilité nationale. L'emploi public comptabilise les personnes travaillant à titre principal dans des administrations publiques (administrations, organismes publics et organismes privés financés majoritairement par prélèvements obligatoires).

Fonction publique de l'État (FPE) : regroupe les ministères et les établissements publics administratifs (EPA) nationaux (exemple Pôle-Emploi, CROUS, CNRS, Universités) à l'exclusion des EPA nationaux de sécurité sociale dont le statut de recrutement normal est le droit privé (exemple CNAMTS). Les effectifs de la fonction publique de l'État comprennent l'ensemble des agents qui travaillent dans ces organismes, fonctionnaires ou non fonctionnaires.

Fonction publique hospitalière (FPH) : regroupe les hôpitaux publics, les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées et les autres établissements médico-sociaux (aide sociale à l'enfance, mineurs et adultes handicapés ou inadaptés, réadaptation sociale). Les effectifs de la fonction publique hospitalière comprennent l'ensemble des agents qui travaillent dans ces organismes, fonctionnaires ou non fonctionnaires y compris, dans cette acception, le personnel médical.

Fonction publique territoriale (FPT) : regroupe les collectivités territoriales stricto sensu (régions, départements, communes, y compris collectivités à statut particulier et collectivités d'outre-mer) et les EPA locaux (loi n°84-53 du 26 janvier 1984 constituant le titre III du Statut général). Les effectifs de la fonction publique territoriale comprennent l'ensemble des agents qui travaillent dans ces organismes, fonctionnaires ou non fonctionnaires.

Fonctionnaire : agent civil ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire à l'issue d'un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut être titularisé en catégorie C sans avoir passé de concours.

Fonds propres : les fonds propres des sociétés financières et non financières sont mesurés par différence entre la valeur de leurs actifs et celle de leurs passifs autres qu'en actions.

Formation des personnes en recherche d'emploi : toute formation suivie par des personnes sans emploi, qui en cherche un, inscrites ou non à Pôle emploi, avec un statut de stagiaire de la formation professionnelle. Ce statut octroie une rémunération ou, a minima, la prise en charge de la protection sociale pendant la formation.

Formation initiale : parcours d'études amorcé à l'école élémentaire et suivi sans une interruption de plus d'un an. La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Formation professionnelle continue : obligation légale depuis 1971, elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles. Elle se répartit en deux grands secteurs distincts. Les actions financées par les entreprises, qui ont l'obligation de consacrer 1,00 % de la masse salariale (entreprises de onze salariés et plus) ou 0,55 % (entreprises de moins de dix salariés) à la formation continue et les actions financées par les fonds publics, essentiellement consacrées aux demandeurs d'emploi et à la promotion sociale.

Fréquentation touristique : pour évaluer la fréquentation touristique, d'une région, d'un type d'hébergement ou d'un pays on retient deux unités de compte. Il s'agit des arrivées et des nuitées. Toutefois ce concept, couramment utilisé pour les statistiques internationales, lorsqu'il existe des contrôles aux frontières, est sensiblement différent de celui de touriste. Ainsi, deux régions d'un même pays comptabiliseront chacune une arrivée pour un même touriste visitant ces deux régions au cours d'un même séjour. En revanche, pour le niveau national ce même touriste ne sera à l'origine que d'une seule arrivée en France. Ainsi il est difficile d'agréger les arrivées locales, au sein d'un même pays, sans risque de doubles-comptes et ce risque augmente proportionnellement à la taille du pays. En revanche les nuitées présentent l'avantage de ne pas induire de doubles-comptes et constituent un indicateur statistiquement plus aisé à utiliser mais, en revanche, plus éloigné de la notion de touriste. En effet les durées de séjours sont très variables selon l'origine des touristes ou leurs motivations.

Fret : marchandises transportées par un véhicule.

G

Gaz à effet de serre (GES) : les principaux gaz responsables de l'effet de serre, dont les émissions sont encadrées par le protocole de Kyoto, sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆). Les émissions de ces six gaz sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (PRG) et exprimées en équivalents CO₂ pour donner un total d'émissions en équivalents CO₂.

Génération : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1946 ».

Grand magasin : établissement de vente au détail qui réalise moins de tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m².

Grande entreprise (GE) : entreprise ayant au moins 5 000 salariés. Une entreprise qui a moins de 5 000 salariés mais plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une grande entreprise. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Grille AGGIR (autonomie gérontologique groupes iso-ressources) : permet d'évaluer la dépendance du demandeur de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Les niveaux de dépendance sont classés en six groupes dits « iso-ressources » (GIR). À chaque GIR correspond un niveau de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. La grille AGGIR évalue les capacités de la personne âgée à accomplir dix activités corporelles et mentales, dites discriminantes, et sept activités domestiques et sociales, dites illustratives.

Groupe : ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision. Considérer un groupe de sociétés comme une seule entreprise quelle que soit sa taille est une approximation. En effet, certains conglomerats diversifiés sont formés de branches quasi autonomes qui devraient en toute rigueur être considérés comme autant d'entreprises. Identifier au sein des groupes de telles entreprises au sens du décret de 2008 et reconstituer les variables économiques au niveau de ces entreprises est un travail de grande ampleur, dit de profilage. Pour les données 2016 est intégré le résultat du profilage de 52 grands groupes. En identifiant plusieurs entreprises au sein de groupes diversifiés, ce profilage génère 110 entreprises : 64 grandes entreprises (GE), 39 entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 7 petites et moyennes entreprises (PME). Voir aussi : **Profilage**.

Groupement de communes à fiscalité propre : structure intercommunale ayant la possibilité de lever l'impôt (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, impôts économiques prélevés aux entreprises et taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Voir aussi : **Établissement public de coopération communale (EPCI)**.

Groupes iso-ressource (GIR) : correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Le GIR d'une personne est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible. Seules les personnes évaluées en GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

H

Halo du chômage : voir **Chômage au sens du BIT**.

Hébergement collectif touristique : installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l'hébergement de touristes comme les hôtels, campings, hébergements en meublés de courte durée, résidences de tourisme, centres de villégiatures, centres de vacances pour enfants et adolescents, auberges de jeunesse et refuges.

Horaires de travail atypiques : s'opposent aux horaires en journées standardisées (c'est-à-dire matin et après-midi, du lundi au vendredi). Dans l'enquête Emploi de l'Insee, les personnes déclarant avoir travaillé le samedi, le dimanche, le soir (entre 20h et minuit) ou la nuit (entre minuit et 5h), au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l'interrogation, sont considérées comme ayant des horaires atypiques.

Hospitalisation à temps complet : unités hébergeant des patients pour une durée généralement supérieure à une journée. Elle comprend également les unités fermées le week-end (hospitalisation dite de semaine).

Hospitalisation à temps partiel : accueil de jour ou de nuit plus les unités ayant des activités d'anesthésie ou de chirurgie ambulatoire. Elle fait partie avec l'hospitalisation à domicile (HAD) des alternatives à l'hospitalisation à temps complet.

Hôtellerie de plein air (ou camping) : les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires et l'accessibilité aux personnes handicapées. Un emplacement de passage est un emplacement destiné à une clientèle touristique n'y élisant pas domicile. Un emplacement loué à l'année est un emplacement réservé à la location résidentielle, c'est-à-dire à un seul client pour l'ensemble de la période d'ouverture du camping.

Hôtellerie homologuée : les hôtels sont classés ou homologués tourisme par Atout France. Ils sont classés en cinq catégories, de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises portent sur le nombre de chambres, les locaux communs, l'équipement de l'hôtel, la surface et le confort des chambres, le niveau de service rendu par le personnel de l'hôtel. Pour être qualifié d'« hôtel de tourisme », un établissement hôtelier doit accueillir de la clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

Hypermarché : établissement de vente au détail en libre-service qui réalise plus du tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m².

I

Immatriculation : mouvement de mutation d'un véhicule avec émission d'une nouvelle carte grise. Ces mouvements incluent les immatriculations de véhicules neufs (c'est-à-dire dont le propriétaire est le premier depuis la mise en circulation du véhicule), ainsi que les immatriculations de véhicules d'occasion (nouveau propriétaire depuis la 1^{ère} mise en circulation). Les immatriculations ne comprennent pas les mouvements de rectification des informations sur les véhicules avec ou sans émission de carte grise. À compter d'avril 2009, les véhicules bénéficient d'une immatriculation à vie. Cela n'affecte pas la définition statistique de l'immatriculation d'occasion ; les immatriculations concernent les véhicules neufs ou les ventes de véhicules d'occasion bien que ces derniers ne changent pas de numéro. Ces mouvements sont relatifs à la série dite normale, c'est-à-dire hors transit temporaire, immatriculation temporaire, militaire, corps diplomatique.

Immigré : selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, population constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France. Certains immigrants ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Importations de biens : ensemble des biens fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Importations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit. Avec l'application du Système Européen des Comptes nationaux et régionaux de 2010 (SEC 2010), en cohérence avec la 6^e édition du manuel de balance des paiements (BPM6), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est dorénavant fondée sur la notion de propriété. Ainsi, par exemple les biens envoyés à l'étranger pour travail à façon ne sont plus comptés en exportations de biens, et la marchandise transformée n'est plus comptée comme une importation de biens. En revanche est comptabilisée une importation de service industriel par le pays du donneur d'ordre, d'un montant égal à la différence de valeur entre le produit fini et les intrants. Le solde total des échanges extérieurs n'est pas modifié.

Impôt : versement obligatoire et sans contrepartie aux administrations publiques. Il sert principalement à financer les dépenses publiques et peut constituer également un moyen de régulation de l'activité économique.

Impôts en capital : impôts qui frappent de façon irrégulière et peu fréquente la valeur des actifs (ou valeur nette) détenus par les unités institutionnelles ou la valeur des actifs transférés entre unités institutionnelles à la suite d'héritages, donations entre personnes ou autres transferts.

Impôts sur la production et les importations : versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne et qui frappent la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ces impôts sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation. Ils comprennent les impôts sur les produits et les autres impôts sur la production.

Impôts sur le revenu : impôts qui frappent les revenus, les bénéfices et les gains en capital. Ils sont établis sur les revenus effectifs ou présumés des personnes physiques, ménages, sociétés et institutions sans but lucratif au service des ménages. Ils comprennent les impôts sur le patrimoine (terrains, immeubles, etc.) lorsque ceux-ci servent de base à l'estimation du revenu de leurs propriétaires. Pour les ménages, ces impôts désignent essentiellement l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Pour les entreprises, il s'agit principalement de l'impôt sur les sociétés.

Impôts sur les produits : impôts dus par unité de bien ou de service produite ou échangée. Ils peuvent correspondre à un montant monétaire déterminé à verser par unité de quantité du bien ou du service ou être calculés sous la forme d'un pourcentage déterminé de leur prix unitaire ou de leur valeur. À moins qu'il ne soit spécifiquement visé ailleurs, tout impôt grevant un produit relève de la présente catégorie, quelle que soit l'unité institutionnelle qui l'acquitte. Les impôts sur les produits sont essentiellement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), des droits de mutation à titre onéreux et des droits sur les alcools et les tabacs.

Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) : somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants qu'aurait une génération fictive de femmes qui connaîtraient, tout au long de leur vie féconde, les taux de fécondité par âge observés cette année-là. Il est généralement exprimé en « nombre d'enfants par femme ». C'est un indicateur synthétique des taux de fécondité par âge de l'année considérée.

Indicateurs de richesse nationale : pour mettre en œuvre la loi 2015-411 du 13 avril 2015, dite loi Eva Sas, qui invite à la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans l'évaluation et la définition des politiques publiques, le gouvernement a adopté en octobre 2015 un tableau de bord de 10 indicateurs qui alimentera chaque année un rapport annexé au projet de loi de finances. Dispersion des revenus, pauvreté en conditions de vie, taux d'emploi, sorties précoces, dépense intérieure de recherche, dette publique, empreinte carbone, artificialisation des sols, espérance de vie en bonne santé et satisfaction dans la vie sont les 10 indicateurs retenus, compatibles avec un cadre international de développement durable. Ces 10 indicateurs peuvent être considérés comme un résumé synthétique du tableau de bord d'une centaine d'indicateurs sélectionnés pour le suivi de la mise en œuvre nationale du Programme de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations unies.

Indication géographique protégée (IGP) : signe européen, distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété.

Indice de Gini (ou coefficient de Gini) : partant de la distribution d'une variable numérique prenant des valeurs positives ou nulles (les salaires, les revenus, les niveaux de vie), l'indice de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités au sein de cette distribution (de salaires, de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Indice de référence des loyers (IRL) : créé en janvier 2006 et prenant la suite de l'indice du coût de la construction (ICC), l'IRL a été modifié en février 2008 et correspond désormais à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Indice de traitement brut - grille indiciaire (ITB-GI) ou indice de traitement net - grille indiciaire (ITN-GI) : indice mesurant l'impact des mesures générales (évolution du point d'indice, relèvement du minimum de traitement de la fonction publique et attribution de points uniformes) d'une part, et de toutes les réformes statutaires intervenues sur la période d'autre part, sur le traitement indiciaire des agents titulaires des ministères. Par rapport à l'ITB-GI, l'ITN-GI prend en compte l'impact de l'évolution des

cotisations salariales assises sur le traitement indiciaire. En revanche, ces indicateurs n'intègrent aucun élément de nature indemnitaire, ni les impacts des changements de structure liés aux mouvements de personnels et évolution des carrières.

Indice des prix à la consommation (IPC) : l'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Depuis la diffusion de l'IPC de janvier 2016, l'Insee publie un nouvel indice en base 2015 = 100 en lieu et place de l'indice base 1998 = 100. Cet indice rénové constitue la huitième génération de l'indice depuis 1914. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifié.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) : indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix, dans le cadre du traité de l'Union européenne (UE), traité de Maastricht. Pour la France, le territoire national économique comprend la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (DOM), à l'exclusion des collectivités d'outre-mer. Cet indice est conçu expressément à des fins de comparaison internationale. Les méthodes utilisées par les États membres de l'Union européenne pour calculer leur indice de prix national peuvent être différentes. Elles ne permettent donc pas, de comparer correctement la hausse des prix de ces pays. C'est pourquoi, les indices de prix à la consommation harmonisés sont calculés avec des méthodes et un contenu assurant une meilleure comparabilité. La différence essentielle avec l'indice des prix à la consommation national français tient dans le traitement de la protection sociale et de l'enseignement. En effet, dans l'IPCH, seule la part à la charge du consommateur (après remboursement) est prise en compte.

Indice du coût du travail : l'indice du coût du travail (ICT), ou Labor cost index (LCI) vise à refléter l'évolution du coût horaire du travail de la main-d'œuvre salariée en prenant en compte tous les éléments de coût (salaires et charges). Décliné par secteur d'activité (Industrie, Construction, Tertiaire) et harmonisé au niveau européen, l'ICT décrit chaque trimestre les fluctuations des rémunérations, des cotisations sociales ainsi que les taxes ou impôts basés sur la masse salariale des entreprises. Depuis 2009, cet indice couvre le secteur public en plus du secteur marchand non agricole. Sur le site d'Eurostat, on dispose des mêmes indices pour les autres pays de l'Union européenne.

Industrie : en première approximation, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. Une distinction est généralement établie entre l'industrie manufacturière et les industries d'extraction mais le contour précis de l'industrie dans chaque opération statistique est donné par la liste des items retenus de la nomenclature économique à laquelle cette opération se réfère (NAF, NES, NA...).

Industrie automobile : concerne aussi bien les constructeurs de voitures particulières, de véhicules de loisir, de véhicules utilitaires que les équipementiers spécialisés, les carrossiers, les assembleurs ou les prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles. Cette activité intègre donc la filière complète, y compris moteurs et organes mécaniques en amont, dès lors qu'ils sont principalement destinés à des véhicules automobiles. La construction automobile mêle étroitement des producteurs intégrés, des concepteurs, des assembleurs, des donneurs d'ordre et des sous-traitants, ainsi que des prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles. Cette industrie correspond à la division 29 de la NAF Rév. 2.

Industrie manufacturière : industries de transformation des biens, c'est-à-dire principalement industries de fabrication pour compte propre. Elles concernent aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels ainsi que des opérations en sous-traitance pour un tiers donneur d'ordres. L'industrie manufacturière implique, au sens des statisticiens, une transformation matérielle « significative », mais il n'y a aucun jugement sur l'ampleur de l'investissement : des installations lourdes peuvent relever du secteur tertiaire.

Industries agroalimentaires (IAA) : correspondent aux divisions 10, 11 et 12 de la nomenclature NAF rév. 2. Les données prennent en compte l'artisanat commercial.

Inégalité de revenus : dans le cadre des « indicateurs de richesse nationale », rapport de la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % d'individus les plus aisés à celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. Deux sources différentes sont utilisées : ERFS, qui est la source de référence pour les données françaises, et SRCV-Silc, qui est la source de référence pour les comparaisons européennes.

Inflation : perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Elle doit être distinguée de l'augmentation du coût de la vie. La perte de valeur des unités de monnaie est un phénomène qui frappe l'économie nationale dans son ensemble, sans discrimination entre les catégories d'agents. Pour évaluer le taux d'inflation on utilise l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette mesure n'est pas complète, le phénomène inflationniste couvrant un champ plus large que celui de la consommation des ménages.

Inflation sous-jacente : indice désaisonnalisé qui permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix. Il traduit l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande. Il exclut les prix soumis à l'intervention de l'État (électricité, gaz, tabac...) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, produits laitiers, viandes, fleurs et plantes,...) qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux. L'indice d'inflation sous-jacente est corrigé des mesures fiscales (hausse ou baisse de la TVA, mesures spécifiques sur les produits...) de façon à neutraliser les effets sur l'indice des prix de la variation de la fiscalité indirecte ou des mesures gouvernementales affectant directement les prix à la consommation. L'inflation sous-jacente est ainsi plus adaptée à une analyse des tensions inflationnistes, car moins perturbée par des phénomènes exogènes.

Infraction : action ou comportement interdit par la loi pénale et passible de ce fait de sanctions prévues par la loi : amende, peine d'emprisonnement, peines complémentaires, etc. On distingue trois catégories d'infraction, selon leur gravité et les peines encourues : les contraventions, les délits et les crimes. C'est le Parquet qui, en qualifiant juridiquement les faits, détermine en premier lieu la nature et la catégorie de l'infraction et la juridiction compétente. Celle-ci peut ensuite procéder à une requalification des mêmes faits, y compris en changeant la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Innovation : se décompose en innovation technologique et innovation non technologique, une société pouvant combiner plusieurs catégories d'innovation. L'innovation technologique correspond à l'innovation en produits (biens ou prestation de services) ou en procédés ou encore à des activités d'innovation dans ces domaines, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation. Les activités d'innovation incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de logiciels, de licences et les travaux d'ingénierie et de recherche-développement dès lors qu'ils sont entrepris pour développer ou mettre en œuvre une innovation en produits ou procédés. L'innovation non technologique correspond à l'innovation en organisation (méthodes d'organisation du travail, prise de décisions, etc.) ou en marketing (modification de l'apparence ou du mode de vente des produits, etc.).

Innovation non technologique : correspond à l'innovation en organisation (méthodes d'organisation du travail et de prise de décisions, etc.) ou en marketing (modification de l'apparence ou du mode de vente des produits, etc.).

Innovation technologique : l'innovation technologique correspond à l'innovation en produits (biens ou prestations de services) ou en procédés ou encore à des activités d'innovation dans ces domaines, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation.

Institut universitaire de technologie (IUT) : les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT et aux licences professionnelles.

Institutions financières : établissements de crédit et autres intermédiaires financiers (principalement entreprises d'investissement, organismes de titrisation, sociétés de caution mutuelle). Les institutions financières correspondent à un périmètre plus restreint que celui des sociétés financières qui incluent les sociétés d'assurance, les OPC, les auxiliaires financiers et les institutions captives. Les institutions financières incluent les établissements de crédit et les autres intermédiaires financiers (secteurs institutionnels S.122 et S.125 des comptes nationaux).

Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) : ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

Intensité de la pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté – niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. Voir aussi : **Pauvreté monétaire et seuil de pauvreté.**

Intérim : l'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire). Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié). Les salariés qui travaillent en intérim sont qualifiés d'intérimaires.

Intermédiaires du commerce de gros : mettent en rapport vendeurs et acheteurs professionnels souhaitant échanger une marchandise (et non un service) ou qui exécutent des opérations commerciales pour le compte de tiers, y compris sur l'internet : commissionnaires, courtiers, agents commerciaux, représentants non salariés, centrales d'achats, etc. Les intermédiaires du commerce de gros n'achètent ni ne vendent de marchandises, ils mettent à disposition un service. Ils ne sont donc pas propriétaires de la marchandise échangée. Ils sont rémunérés à la commission, proportionnellement au volume d'affaires traitées.

Intermédiaires financiers hors sociétés d'assurance (IF) : ensemble regroupant, pour l'essentiel, la Banque de France, les établissements de crédit, les fonds d'investissement (organismes de placement collectif monétaires, non monétaires et assimilés) et les organismes de titrisation.

Internet : ensemble de réseaux mondiaux interconnectés qui permet à des ordinateurs et à des serveurs de communiquer efficacement au moyen d'un protocole de communication commun (IP). Ses principaux services sont le *Web*, le FTP, la messagerie et les groupes de discussion.

Inventaire national d'émission de GES : indicateur destiné à caractériser la pression exercée par un pays en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Il calcule des quantités de GES physiquement émises à l'intérieur du pays selon une approche territoire. Ces inventaires nationaux sont réalisés chaque année pour répondre aux normes de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Une méthode complémentaire permettant d'apprécier les pressions d'un pays sur le climat est l'empreinte carbone.

Investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF) : acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

Investissements corporels : investissements en actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l'entreprise comme moyens de production (constructions, installations techniques, matériel et outillage industriels...).

Investissements directs étrangers (IDE) : investissements qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités mais également toutes les opérations financières ultérieures entre elles et les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

J

Juridiction : désigne un tribunal ou une cour. Les juridictions de l'ordre administratif sont en principe compétentes pour juger les litiges nés à l'occasion d'une activité administrative. Les juridictions de l'ordre judiciaire sont chargées de régler les litiges entre particuliers (juridictions civiles) et de juger les personnes poursuivies pour infraction à la loi pénale (juridictions pénales). Chaque ordre de juridiction comprend une juridiction de droit commun et des juridictions d'exception (ou d'attribution pour l'ordre administratif). La juridiction de droit commun est compétente pour juger tout litige qu'aucun texte n'attribue à une autre juridiction tandis que la juridiction d'exception ou d'attribution n'est compétente que dans certaines matières, en vertu d'un texte. Ainsi, s'agissant de l'ordre judiciaire, en matière civile, la juridiction de droit commun est le tribunal de grande instance et le Conseil de Prud'homme, par exemple, appartient à la catégorie des juridictions d'exception. Pour ce qui est de l'ordre administratif, la juridiction de droit commun est le tribunal administratif et le Conseil d'État, par exemple, est une juridiction d'attribution. Les juridictions pénales de l'ordre judiciaire sont compétentes selon les infractions :

- les contraventions des 4 premières classes sont jugées par le juge de proximité ;
- les contraventions de 5^e classe le sont par le tribunal de police ;
- les délits, par le tribunal correctionnel ;
- les crimes, par la cour d'assises.

L

Licence sportive : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération. Toute autre forme d'adhésion est considérée comme un autre « titre de participation » (ATP). Le nombre de licences sportives délivrées ainsi que le nombre de clubs affiliés est connu grâce à un recensement dénommé « recensement des licences et des clubs auprès des fédérations sportives agréées ». Ce dernier est réalisé tous les ans depuis 1949 par la mission des Études, de l'Observation et des Statistiques (MEOS, au sein du ministère en charge des sports) auprès des fédérations françaises agréées. Ces données recensent les seules licences (un licencié pouvant en détenir plusieurs).

Licence-Master-Doctorat (LMD) : les formations Licence-Master-Doctorat ont progressivement remplacé le Deug, la maîtrise, le Diplôme d'études approfondies (DEA) et le Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), depuis la rentrée 2003. La licence est un diplôme de niveau bac + 3, le master de niveau bac + 5 et le doctorat de niveau bac + 8. Ce schéma « 3-5-8 » répond à la volonté d'harmonisation initiée par le Processus de Bologne pour faciliter les mobilités internationales des étudiants. Il tend aussi à se diffuser dans les filières de l'enseignement supérieur non rattachées aux universités.

Logement : local utilisé pour l'habitation. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune. En revanche, les communautés ne sont pas décrites ici.

Logement autorisé : voir **Autorisation de construction**.

Logement commencé : logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels). Une « fouille en rigole » est un creusement du sol pour permettre la construction à l'emplacement des « semelles » (ces dernières sont les parties basses). Voir aussi : **Mise en chantier**.

Logement vacant : c'est un logement inoccupé. Il peut s'agir d'un logement proposé à la vente ou à la location, d'un logement déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, d'un logement en attente de règlement de succession, d'un logement conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ou encore d'un logement gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

Loyer : somme versée par un locataire en contrepartie de la jouissance d'un logement. Le loyer ne comprend pas les charges locatives qui sont destinées à couvrir un certain nombre de dépenses dues par le

locataire et liées à la consommation d'eau et d'énergie, l'utilisation de l'ascenseur, le chauffage collectif le cas échéant, une partie des dépenses d'entretien ou de réparation des parties communes, les taxes d'enlèvement des ordures ménagères, etc.

M

Marge globale d'intermédiation : correspond à la somme des marges d'intermédiation sur les crédits et sur les dépôts pondérée par les encours respectifs de crédits et de dépôts.

Marque : au sens de la propriété industrielle, la marque est un « signe » permettant de distinguer précisément les produits ou prestations de services d'une entreprise de ceux de ses concurrents. Le signe peut être un mot, un nom, un slogan, un logo, un dessin, etc. ou la combinaison de ces différents éléments. En déposant sa marque à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), le déposant obtient un monopole d'exploitation sur le territoire français pour 10 ans, renouvelable indéfiniment. Il est ainsi le seul à pouvoir l'utiliser et peut se défendre en poursuivant en justice toute personne qui, notamment, imiterait ou utiliserait aussi sa marque.

Médecin mixte : médecin ayant une activité libérale et une activité salariée en parallèle (hospitalière ou non).

Médiane : si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires. De nombreuses grandeurs économiques sont limitées vers le bas et non vers le haut. Par exemple, le salaire horaire est limité vers le bas par le Smic alors que certains salaires peuvent être très élevés. La moyenne est tirée vers le haut par les salaires élevés, même s'ils sont peu nombreux, et elle est pour cette raison généralement supérieure à la médiane. Par ailleurs, l'incertitude qui affecte les valeurs extrêmes, en particulier les valeurs élevées, se reporte sur la moyenne mais n'affecte pas la médiane. Celle-ci est de ce point de vue un indicateur plus fiable.

Médicament générique : médicament ayant la même composition qualitative et quantitative en principes actifs, la même forme pharmaceutique que la spécialité de référence (princeps) et ayant démontré la bioéquivalence avec cette dernière, c'est-à-dire la même biodisponibilité (même vitesse et même intensité de l'absorption) dans l'organisme et en conséquence la même efficacité. Sa commercialisation est possible dès que le brevet du princeps tombe dans le domaine public (20 ans). Depuis 2012, le prix d'un générique doit être inférieur à 60 % de celui du princeps. Un groupe générique est défini, dans le répertoire générique, par le médicament de référence (princeps) et les médicaments génériques de celui-ci. Depuis 1999, les pharmaciens peuvent délivrer un générique à la place d'un princeps (droit de substitution) et y sont encouragés au travers de plusieurs mécanismes incitatifs (en particulier, depuis 2012, à travers la ROSP).

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes ne soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Au sens du recensement de la population, les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abri, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Dans les enquêtes auprès des ménages réalisées par l'Insee, sauf l'enquête Emploi, depuis 2005, sont considérées comme formant un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun. La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre. Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ou qui bénéficient simplement de ces dépenses. Dans la définition du budget commun, on ne tient pas compte des dépenses faites pour le logement et la participation occasionnelle à des dépenses communes ne suffit pas à former un budget commun. Le fait d'avoir plusieurs comptes en banque différents dans un ménage ne signifie pas faire budget à part. Depuis 2005, dans le cadre des enquêtes auprès des ménages, un logement peut donc comporter plusieurs ménages appelés encore « unités de vie ».

Ménage complexe : ménage où coexistent au moins deux des configurations suivantes : personne isolée, couple avec ou sans enfant(s), famille monoparentale.

Mesures de retrait d'activité : recouvrent principalement les départs anticipés en retraite des salariés du régime général et les cessations anticipées d'activité des travailleurs de l'amiante.

Micro-entrepreneur : le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime fiscal de la micro-entreprise ;
- du régime micro-social ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la micro-entreprise sont automatiquement soumis au régime micro-social.

Microentreprise (MIC) : entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Cette notion, utilisée à des fins d'analyse statistique et économique, diffère de celle du régime fiscal de la microentreprise et ne s'apparente pas non plus au statut de micro-entrepreneur, appelé auto-entrepreneur avant le 19 décembre 2014. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Milieu fermé : ensemble des établissements pénitentiaires.

Milieu ouvert : en opposition au milieu fermé, le milieu ouvert regroupe l'ensemble des mesures alternatives à l'incarcération qui répondent à une démarche de responsabilisation du condamné. Les personnes faisant l'objet de ces mesures sont placées sous contrôle du juge de l'application des peines et suivies à sa demande par des services pénitentiaires d'insertion et de probation, dès le jugement (contrôle judiciaire), lors du jugement (sursis avec mise à l'épreuve) ou suite aux modalités d'exécution de la peine d'emprisonnement (semi-liberté). Désigne également l'ensemble des mesures prises par le juge des enfants à l'égard d'un mineur et qui s'exercent dans sa famille, par opposition aux mesures de placement.

Minima sociaux : prestations sociales visant à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité, ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs, dont un spécifique aux départements d'outre-mer (DOM). Le RSA, qui vise à lutter contre les exclusions, est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple, les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés - AAH), les personnes âgées (minimum vieillesse). Ce type de prestations est versé sous conditions de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné.

Minimum vieillesse : le « minimum vieillesse » recouvre un ensemble d'allocations qui permettent aux personnes âgées de 65 ans au moins (60 ans en cas d'inaptitude au travail ou d'invalidité) disposant de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources. Depuis 2007, pour les nouveaux bénéficiaires, le système d'allocations à deux étages est remplacé par une allocation unique : l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Mise en chantier : une construction est considérée comme mise en chantier (ou commencée) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole (*i.e.* creusement du sol pour permettre la construction) ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Mode de faire-valoir : type de relations existant entre le propriétaire des terres agricoles et l'exploitant. Lorsque le propriétaire exploite lui-même ses terres, on parle de faire-valoir direct. L'exploitant peut prendre la terre en location, avec un loyer d'un montant fixe, soit auprès de tiers, soit auprès des associés. Dans le cas du métayage, devenu marginal, l'exploitant cède un pourcentage de sa production au propriétaire.

Morts violentes : causes externes de décès dans la classification internationale des maladies (CIM 10).

Musée national : les musées nationaux sont les musées dont les collections appartiennent à l'État et qui sont placés sous la tutelle de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture. Ce sont soit des établissements publics, soit des services à compétence nationale. Ils font partie des musées de France.

N

Naissance : toute naissance survenue sur le territoire français fait l'objet d'une déclaration à l'état civil. Cette déclaration doit être faite dans les trois jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. En outre, si le dernier jour du délai est férié, celui-ci sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. Depuis mars 1993, l'officier de l'état civil enregistre un acte de naissance si l'enfant a respiré. Dans le cas contraire, il enregistre un acte d'enfant sans vie. Les renseignements sont demandés au déclarant, et chaque fois qu'il est possible, contrôlés d'après le livret de famille.

Nationalisation, privatisation : ces termes traduisent les mouvements des entreprises entre le secteur public et le secteur privé. Lorsque l'État prend le contrôle direct d'une entreprise, *i.e.* lorsqu'il détient plus de 50 % de son capital, on parle de nationalisation. Lorsque l'État perd le contrôle direct d'une entreprise au profit du secteur privé, on parle de privatisation.

Nationalité : lien juridique qui relie un individu à un État déterminé. De ce lien découlent des obligations à la charge des personnes qui possèdent la qualité de Français, en contrepartie desquelles sont conférés des droits politiques, civils et professionnels, ainsi que le bénéfice des libertés publiques. La nationalité française peut résulter soit d'une attribution par filiation (droit du sang) ou par la naissance en France (droit du sol) soit d'une acquisition à la suite d'événements personnels (mariage avec un Français, par exemple) ou d'une décision des autorités françaises (naturalisation). La nationalité française est attribuée de plein droit à la naissance à l'enfant, légitime ou naturel, dont l'un des parents au moins est français (droit de sang) ou à l'enfant, légitime ou naturel, né en France lorsque l'un de ses parents au moins est lui-même né (double droit du sol).

Naturalisation : le fait de naturaliser français un étranger consiste à lui accorder la condition de citoyen français à part entière. Une naturalisation, par décision de l'autorité publique, ne peut être accordée qu'à l'étranger justifiant d'une résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de sa demande (sauf cas de réduction ou de suppression du stage de cinq ans prévus par le code civil).

Niveau de formation : la nomenclature nationale des niveaux de formation (fixée en 1969 par la Commission statistique nationale) sert à répartir les élèves selon leur niveau de formation et à repérer le niveau atteint au terme de leur formation initiale. Le niveau VI correspond aux années intermédiaires des formations de collège (6^e, 5^e, 4^e) et aux formations préprofessionnelles en un an. Le niveau V bis correspond à l'année de 3^e et aux années intermédiaires des formations professionnelles courtes de type CAP. Le niveau V correspond aux années terminales des formations professionnelles courtes de type CAP ainsi qu'aux années intermédiaires des formations générales et technologiques en lycée (secondes et premières générales, technologiques et professionnelles ainsi que la première année de préparation des brevets professionnels). Le niveau IV correspond aux années terminales des formations générales et technologiques en lycée et aux sorties de l'enseignement supérieur sans diplôme. Le niveau III correspond aux diplômes sanctionnant les deux premières années d'études supérieures (DUT, BTS, DEUG, écoles de formations sanitaires ou sociales, etc.). Le niveau II correspond aux diplômes de l'enseignement supérieur obtenus trois ans ou quatre ans après le baccalauréat (licence, licence professionnelle, maîtrise). Le niveau I correspond aux diplômes obtenus cinq ans ou plus après le baccalauréat (master, DEA, DESS, doctorat) et aux diplômes de grande école.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), qui permettent de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Nomenclature d'activités française (NAF) : la nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes. La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement 21, 88, 272, 615 et 732 postes. La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003).

Nomenclature d'activités française pour l'artisanat (NAFA) : nomenclature permettant de décrire les activités artisanales. Le champ des activités artisanales a été défini dans la loi 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (articles 16 à 25), comme celui des activités dont la liste apparaît dans l'annexe du décret n°2008-565 du 17 juin 2008 portant modification du décret n°98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers. La NAFA a été révisée en 2008 (arrêté du 10 juillet 2008, JO du 23 juillet 2008) pour s'aligner sur la NAF rév. 2, révisée au 1^{er} janvier 2008 (NAFA rév. 2). Les codes de la NAFA ont six caractères, quatre chiffres et deux lettres. Les cinq premiers caractères sont ceux de la NAF. La lettre située en sixième position permet de préciser le contenu des postes NAFA au sein d'une sous-classe NAF. L'activité principale au répertoire des métiers (APRM) est définie selon la NAFA.

Nuitées : nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Numerus clausus : dans le domaine de la santé, nombre fixe d'étudiants admis dans certains cursus chaque année, principalement dans les professions de santé qui sont réglementées. La loi du 7 juillet 2009 crée une première année commune aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de sage-femme. Le nombre des étudiants admis dans chacune des filières à l'issue de la première année est fixé par voie réglementaire, en fonction des besoins de santé de la population.

O

Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) : la loi organique du 22 juillet 1996 a instauré le vote annuel d'un objectif national d'évolution des dépenses d'assurance maladie (Ondam). L'Ondam est réparti ensuite entre les grandes catégories de dépenses : établissements de santé, soins de ville, médico-social. La loi du 13 août 2004 a amélioré le suivi de l'exécution de l'Ondam en instaurant une procédure d'alerte devant conduire à des mesures de redressement en cas de risque sérieux de dépassement, supérieur à 0,75 point de l'objectif initial.

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) : Tout employeur occupant au moins 20 salariés depuis plus de 3 ans est tenu d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % (ou 2 % à Mayotte) de l'effectif total de l'entreprise. Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Omnipraticien : il s'agit d'un médecin généraliste. La médecine générale est la branche de la médecine prenant en charge le suivi durable et les soins médicaux généraux de la population, sans se limiter à des groupes de maladies relevant d'un organe, d'un âge, ou d'un sexe particulier. Le médecin généraliste est donc le spécialiste de la santé assurant le suivi, la prévention, les soins et le traitement des malades, dans une vision à long terme de la santé et du bien-être de ceux qui le consultent. Puisque tous les médecins choisissent dorénavant une spécialité, les généralistes représentent à la fois l'ensemble des médecins omnipraticiens, anciens généralistes sans spécialité, et les médecins spécialisés en médecine générale.

Organisation des Nations unies (ONU) : l'Organisation des Nations unies a été fondée en 1945, après la Seconde Guerre mondiale, par 51 pays déterminés à maintenir la paix et la sécurité internationales,

à développer des relations amicales entre les nations, à promouvoir le progrès social, à instaurer de meilleures conditions de vie et à accroître le respect des droits de l'homme. De par son statut unique à l'échelon international et les pouvoirs que lui confère sa charte fondatrice, l'Organisation peut prendre des mesures pour résoudre un grand nombre de problèmes. En outre, elle constitue un forum où ses 193 États membres expriment leur opinion par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, des autres organes et comités. L'activité des Nations unies couvre toutes les parties du globe. Si les opérations de maintien et de consolidation de la paix, de prévention des conflits et d'assistance humanitaire sont bien connues, l'influence des Nations unies et de son système (institutions spécialisées, fonds et programmes) se manifeste également de multiples façons dans notre quotidien et contribue à créer un monde meilleur. L'Organisation se consacre à un grand nombre de questions fondamentales, comme le développement durable, la protection de l'environnement et des réfugiés, les secours en cas de catastrophe, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération, la promotion de la démocratie, les droits de l'homme, la gouvernance, le développement économique et social, la santé publique, le déminage et l'augmentation de la production alimentaire et bien plus encore. Ce faisant, elle s'attache à atteindre les objectifs fixés et à coordonner les efforts afin de créer un monde plus sûr pour les générations présentes et futures.

Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) : créée en 1960 (Conférence de Bagdad), l'organisation siège à Vienne et regroupe quatorze pays en 2016 (Algérie, Angola, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Équateur, Gabon, Indonésie, Irak, Iran, Koweït, Libye, Nigeria, Qatar et Venezuela), suite à la réintégration de l'Indonésie et du Gabon, respectivement en janvier et juillet 2016. L'Indonésie suspend toutefois de nouveau son adhésion le 30 novembre 2016, tandis que la Guinée équatoriale rejoint l'organisation en mai 2017. L'OPEP se fixe pour objectif de coordonner les politiques pétrolières des États membres, à la fois pour rentabiliser les investissements des producteurs et assurer l'approvisionnement des consommateurs.

Organisme d'assurance maladie complémentaire : mutuelles, sociétés d'assurances ou institutions de prévoyance, ils assurent une couverture santé en sus de celle apportée par l'assurance maladie obligatoire de base.

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) : intermédiaire financier qui donne à ses souscripteurs la possibilité de diversifier leurs investissements en particulier sur des marchés financiers auxquels ils n'auraient que difficilement accès autrement. L'activité principale des OPCVM consiste à collecter des fonds en émettant des titres financiers auprès de divers agents (particuliers, entreprises, etc.) en vue d'acquérir certains actifs financiers. On distingue traditionnellement deux grandes catégories d'OPCVM selon leur mode d'organisation : d'une part, les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) qui sont des sociétés avec conseil d'administration et, d'autre part, les fonds communs de placement (FCP) ainsi que leurs déclinaisons (fonds commun de placement en entreprises, etc.) qui n'ont pas de personnalité juridique et qui sont créés à l'instigation d'une société de gestion et d'une banque dépositaire. L'Autorité des marchés financiers distingue six grandes familles d'OPCVM selon la nature des fonds gérés : OPCVM monétaires, obligataires, actions, à fonds alternatifs, à fonds à formule et diversifiés.

Organismes divers d'administration centrale (Odac) : organismes auxquels l'État a donné une compétence fonctionnelle spécialisée au niveau national. Contrôlés et financés majoritairement par l'État, ces organismes ont une activité principalement non marchande. Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), Météo France ou encore le Fonds national d'aide au logement (FNAL), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) sont des Odac. Le plus souvent, les Odac sont des opérateurs de l'État.

Orientation technico-économique : classement des exploitations agricoles selon leur spécialisation, en fonction de la contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard. Voir aussi : **Classification des exploitations agricoles, Dimension économique, Production brute standard (PBS).**

P

Pacte civil de solidarité (Pacs) : contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Il établit

des droits et des obligations entre les deux contractants, en termes de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. En revanche, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent. Il est conclu au tribunal d'instance ou, depuis le 28 mars 2011, devant notaire. L'enregistrement des Pacs a été transféré des tribunaux vers les mairies à compter du 1^{er} novembre 2017. Depuis cette date, l'enregistrement d'un Pacs se fait donc en mairie ou devant un notaire. Le Pacs peut être dissous par la volonté de l'un ou des deux contractants, qui adresse(nt) une déclaration au service d'état civil de la commune ayant enregistré le Pacs (ou de la commune du lieu du greffe du tribunal d'instance ayant enregistré le Pacs pour les Pacs enregistrés avant le 1^{er} novembre 2017), ou au notaire. Il est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou des deux contractants.

Parc locatif social : le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements, conventionnés ou non, pour lesquels le statut du bailleur détermine son activité (Organisme public de l'habitat, Entreprise sociale pour l'habitat, associations agréées), auxquels s'ajoutent les logements conventionnés des autres bailleurs (Société d'économie mixte, etc). Sont ainsi exclus les logements non conventionnés appartenant à une Société d'économie mixte de France métropolitaine dont les caractéristiques sont proches du secteur libre.

Parc national : territoire classé en Conseil d'État, sur lequel la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général d'un milieu naturel présente un intérêt spécial. Il importe de le préserver contre toute dégradation et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution. La nouvelle loi d'avril 2006 introduit les notions de « cœur » et d'« aire d'adhésion », nouvelles appellations respectivement pour la zone centrale et la zone périphérique. Cette loi prévoit pour chaque parc la mise en place d'une charte, plan de préservation et d'aménagement conçu comme un projet de territoire (description des mesures de protection stricte dans le cœur et des aménagements autorisés dans l'aire d'adhésion).

Parc naturel régional (PNR) : territoire classé en Conseil d'État pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé parc naturel régional un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Parité (entre femmes et hommes) : la notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Au nom de ce principe ont été édictées plusieurs lois visant à réduire les disparités dans les domaines des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

Parquet : ensemble des magistrats travaillant dans les cours et tribunaux de l'ordre judiciaire, chargés de représenter les intérêts de la société et de veiller au respect de l'ordre public et à l'application de la loi. Le ministère public est hiérarchisé (procureur général, procureur, procureur-adjoint, vice-procureur et substitut) et subordonné au garde des sceaux. Il ne bénéficie pas de l'inamovibilité des magistrats du siège (magistrat qui ne peut être déplacé, suspendu ou révoqué sans son avis, sauf pour raison disciplinaire ou en cas de maladie).

Patrimoine : différence entre la valeur des actifs (financiers et non financiers) et celle des passifs (par nature financiers). Les comptes de patrimoine de la comptabilité nationale recensent les actifs et passifs économiques, c'est-à-dire ceux sur lesquels des droits de propriété peuvent être exercés et qui peuvent procurer des avantages économiques à leurs propriétaires. Ils peuvent être financiers ou non financiers ; ces derniers peuvent être le résultat de processus de production ou avoir une origine naturelle.

Patrimoine national : patrimoine des résidents sur le territoire national. Il repose sur la propriété d'actifs économiques susceptibles de faire l'objet de transactions. Il ne comprend pas les monuments historiques.

Pauvreté en conditions de vie ou privation matérielle : désigne une situation de difficulté économique durable. Selon Eurostat, une personne s’y trouve lorsqu’elle cumule au moins 3 privations ou difficultés matérielles parmi les 9 de la liste suivante :

1. avoir eu des arriérés de paiement du loyer, d’un emprunt hypothécaire ou des factures d’eau/gaz/électricité dans les 12 derniers mois ;
2. Pouvoir chauffer son logement ;
3. Faire face à des dépenses imprévues ;
4. Pouvoir consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours ;
5. Pouvoir s’offrir une semaine de vacances hors du logement ;
6. Posséder un téléviseur couleur ;
7. Posséder un lave-linge ;
8. Posséder une voiture personnelle ;
9. Posséder un téléphone.

Pauvreté monétaire et seuil de pauvreté : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu’il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L’Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d’autres pays (comme les États-Unis ou l’Australie) ont une approche absolue. Dans l’approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l’ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d’autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %) conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités. Voir aussi : **Intensité de la pauvreté.**

Pavillon : pays d’immatriculation d’un véhicule.

Pays de la Mer du Nord : les pays de la Mer du Nord producteurs de pétrole ou de gaz sont le Royaume-Uni, la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark.

Pêches : on distingue deux grands types de pêches professionnelles. La pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire. Selon la transformation réalisée à bord des navires, on distingue ensuite pêche fraîche et pêche congelée (ou transformée). La pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière), elle est peu développée en France. La navigation à la pêche est subdivisée en quatre types de pêches :

- petite pêche : absence du port inférieure ou égale à 24 h ;
- pêche côtière : absence du port supérieure comprise entre 24 et 96 h ;
- pêche au large : absence supérieure à 96 h, lorsque cette navigation ne répond pas à la définition de la grande pêche ;
- grande pêche ; elle comprend les navires de plus de 1 000 tonneaux de jauge brute (tjb), les navires de plus de 150 tonneaux s’absentant habituellement plus de 20 jours de son port d’exploitation ou de ravitaillement et les navires de plus de 150 tonneaux dont le port d’armement est éloigné de plus de 20 jours du port d’exploitation ou de ravitaillement.

Peine alternative : permet au juge de remplacer une peine d’emprisonnement ou d’amende par une autre peine, par exemple un placement sous bracelet électronique, des travaux d’intérêt général ou un suivi socio-judiciaire.

Pension de retraite : somme versée à un assuré en contrepartie de ses cotisations après l’arrêt, au moins partiel, de son activité professionnelle. Par souci de simplification, le mot retraite remplace souvent celui de pension de retraite. La pension de retraite peut être composée de plusieurs éléments distincts, régis par des règles d’attribution différentes. Le premier élément est l’avantage principal de droit direct. Il est acquis en contrepartie de l’activité professionnelle et donc des cotisations versées (et des validations de trimestres acquis) qui y sont liées. Cet avantage peut être transféré au conjoint survivant lors du décès du bénéficiaire. On parle alors davantage de droit dérivé, souvent appelé pension de réversion, qui peut être cumulé à un avantage principal de droit direct. À ces deux éléments peuvent s’ajouter, selon les régimes et les situations individuelles, d’autres éléments qualifiés d’avantages accessoires. Le plus répandu est la « bonification pour trois enfants ou plus ». Elle est servie par presque tous les régimes aux retraités ayant élevé au moins trois enfants. Enfin, si les ressources du ménage auquel appartient le retraité sont inférieures au montant du minimum vieillesse, celui-ci peut demander à bénéficier de ce dispositif.

Permis de construire : formulaire établi lors d’une opération de construction de logements ou de locaux non résidentiels. Un unique permis de construire peut s’appliquer à un seul logement (ou à un local

non résidentiel) ou à plusieurs selon le type de la construction. La base de données Sit@del2 rassemble tous les permis de construire dès leur dépôt et enregistre les événements relatifs à la vie d'un permis à compter de son autorisation (annulation, modification, ouverture du chantier, etc.).

Personne âgée dépendante : personne âgée de 60 ans ou plus, ayant « besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (cf. loi du 20 juillet 2001 relative à l'APA). Il s'agit des personnes classées en GIR 1 à 4 selon la grille AGGIR d'évaluation des pertes d'autonomie.

Personne mise en cause : personne ayant été entendue par la police ou la gendarmerie et à l'encontre de laquelle sont réunis dans la procédure transmise au parquet des indices ou éléments graves attestant qu'elle a commis ou tenté de commettre un ou plusieurs délit ou crime. Ne figurent pas dans les comptabilisations présentées les infractions relatives à la circulation routière. Toutes les personnes mises en causes ne seront pas reconnues coupables par la justice.

Petite et moyenne entreprise (PME) : cette catégorie est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Pétrole, produits pétroliers : huile minérale naturelle, mélange complexe d'hydrocarbures liquides (éléments chimiques contenant de l'hydrogène associé à du carbone), qui se forme naturellement dans des nappes souterraines présentes dans les roches sédimentaires. Les formes primaires comprennent le pétrole brut, les liquides du gaz naturel et les autres hydrocarbures. Elles sont transformées par distillation en raffinerie. Il en résulte toute une gamme de produits pétroliers, propane, butane, naphta, essence, kérosène, fioul, bitume... La pétrochimie élabore les dérivés du pétrole pour les usages non énergétiques.

Pisciculture : élevage de poissons. On distingue pisciculture marine ou continentale. Parfois, par extension, la pisciculture désigne également l'élevage des crustacés.

Plainte : acte par lequel une personne qui s'estime victime d'une infraction en informe le procureur de la République, directement ou par un service de police ou de gendarmerie. Elle permet à la victime de demander à l'autorité judiciaire la condamnation pénale de l'auteur (peine d'emprisonnement, d'amende, etc.). La plainte peut être déposée contre une personne identifiée ou contre X, si l'identité de l'auteur des faits est inconnue. On appelle « taux de plainte » la proportion parmi les victimes d'une infraction, de celles qui déposent une plainte. Il est connu grâce aux enquêtes de victimation.

Plan d'épargne entreprise (PEE) : permet aux salariés de se constituer une épargne sous la forme d'un portefeuille de valeurs mobilières, avec l'aide de leur entreprise. Bloquées pendant 5 ans minimum, les sommes détenues proviennent des versements volontaires des salariés et de l'abondement de l'entreprise. Le PEE peut également être alimenté par l'intéressement et la participation.

Plan d'épargne pour la retraite collective (PERCO) : ce dispositif d'épargne salariale, qui peut être mis en place par accord collectif dans chaque entreprise qui le souhaite, permet à tous les salariés de l'entreprise de se constituer un complément de retraite. L'entreprise abonde généralement les versements des salariés.

Plan d'épargne retraite populaire (PERP) : contrat d'assurance, souscrit de façon individuelle et facultative, accessible à tous. Il permet de constituer un complément de revenu pour la retraite, en effectuant des versements tout au long de la période d'activité. L'épargne est reversée à partir de la date du départ en retraite sous forme de rente ou depuis 2011 en capital, pour 20% au maximum du capital accumulé.

Pôle urbain : voir **Aire urbaine**.

Population active au sens du BIT : regroupe la population active occupée au sens du BIT (« personnes ayant un emploi ») et les chômeurs au sens du BIT.

Population active occupée au sens du BIT ou Emploi au sens du BIT : regroupe les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant la semaine de référence, ainsi que celles qui sont en emploi, mais qui n'ont pas travaillé durant cette semaine de référence pour un certain nombre de raisons répertoriées (congés, arrêts maladie, chômage partiel, etc., ces absences étant parfois assorties de critères de durée). L'Insee publie des données sur l'emploi à partir de deux sources : les estimations d'emploi d'une part et l'enquête Emploi d'autre part. Les estimations d'emploi constituent la source de référence en matière de suivi conjoncturel de l'emploi. L'enquête Emploi couvre

l'ensemble de la population en ménages ordinaires et permet notamment de caractériser finement les personnes en emploi, ainsi que les emplois occupés, et de calculer les taux d'emploi selon les caractéristiques individuelles.

Population handicapée : le handicap est le fait d'avoir besoin d'aide ou de connaître une restriction dans les activités de la vie quotidienne ou la vie sociale, du fait d'un problème de santé durable ou de limitations des fonctions du corps ou de l'esprit. Il s'agit donc d'une définition à la fois par les causes (problèmes de santé, limitations des fonctions) et par les conséquences (restrictions de participation), et qui plus est, contextualisée dans un environnement donné. On peut ainsi considérer qu'il existe au moins cinq façons d'appréhender le handicap, qui ont chacune leur pertinence et méritent d'être croisées pour appréhender ses différentes facettes : par les limitations fonctionnelles, les restrictions d'activités, le besoin d'aide, l'auto-déclaration d'un handicap, ou sa reconnaissance administrative. Pour ce qui est de cette dernière définition, le handicap peut être reconnu par différents organismes et donner droit à des pensions versées sous forme de rente ou de capital, des allocations ou des cartes prioritaires. La reconnaissance peut également se décliner sous la forme d'une orientation professionnelle vers le milieu ordinaire de travail ou le milieu protégé et adapté. Parmi les différentes reconnaissances du handicap d'une personne, certaines ouvrent en outre droit à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH). Dans l'enquête Handicap et santé ménages (HSM) de 2008, les différentes catégories de reconnaissance font l'objet d'un grand nombre de questions permettant de repérer de façon précise si la personne est concernée par l'une ou plusieurs d'entre elles. Selon cette enquête, 2,5 millions de personnes déclarent avoir une reconnaissance administrative de leur handicap appartenant à la liste des reconnaissances du handicap et donnant droit au bénéfice de l'OETH.

Population légale : le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. Désormais, elles sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année. Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations. La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

Population mondiale (estimations et projections) : estimations de population effectuées par les Nations unies, fondées sur les recensements et enquêtes nationales récentes. Les effets de mouvements de réfugiés, du grand nombre de travailleurs étrangers et des changements de population attribuables à la conjoncture politique sont, autant que faire se peut, pris en considération. Les projections des Nations unies sont fondées sur des hypothèses quant à l'évolution de la fécondité, de la mortalité et des migrations. À court terme, c'est-à-dire à 20 ou 30 ans, les projections démographiques sont relativement sûres. La plupart des hommes qui vivront alors sont en effet déjà nés, on connaît leur nombre et on peut estimer sans trop d'erreur la part de ceux vivant aujourd'hui qui seront alors encore en vie. Concernant les nouveau-nés, leur nombre peut également être estimé car les femmes qui mettront au monde des enfants dans les 20 prochaines années sont déjà nées, on connaît leur effectif et on peut faire une hypothèse sur leur fécondité.

Population municipale : le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent. Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule. En 1999, c'était le concept de population sans doubles comptes qui correspondait à la notion de population statistique.

Poste principal dans la fonction publique au 31 décembre : poste actif et non annexe qu'un agent occupe au 31 décembre (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité ; il est non annexe si cette rémunération et le volume de travail associé sont suffisants.

Pouvoir calorifique : quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible. Le pouvoir calorifique supérieur (PCS) donne le dégagement maximal théorique de la chaleur lors de la

combustion, y compris la chaleur de condensation de la vapeur d'eau produite. Le pouvoir calorifique inférieur (PCI) exclut cette chaleur de condensation de l'eau supposée restée à l'état de vapeur à l'issue de la combustion. En pratique, le rapport PCS/PCI est de l'ordre de 90 % pour le gaz naturel, de 91 % pour le gaz de pétrole liquéfié, de 92-93 % pour les autres produits pétroliers et de 95 % à 98 % pour les combustibles solides.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente. Voir aussi : **Revenu disponible brut des ménages**.

Pouvoir de réchauffement global d'un gaz (PRG) : le potentiel ou pouvoir de réchauffement global (PRG) est un indicateur qui vise à regrouper sous une seule valeur l'effet additionné de toutes les substances contribuant à l'accroissement de l'effet de serre. Conventionnellement, on se limite pour l'instant aux gaz à effet de serre (GES) directs c'est à dire aux six gaz (CO₂, CH₄, N₂O, CFC, HFC, SF₆) pris en compte dans le protocole de Kyoto. Cet indicateur est exprimé en « équivalent CO₂ » du fait que, par définition, l'effet de serre attribué au CO₂ est fixé à 1 et celui des autres substances relativement au CO₂.

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables : on retranche donc aux impôts dus les « admissions en non-valeur ». Voir aussi : **Taux de prélèvements obligatoires**.

Première contrepartie : selon la méthodologie de balance des paiements du FMI, les ventilations géographiques des investissements directs sont effectuées en fonction du pays de première contrepartie. Si une entreprise française investit en Chine via une filiale déjà implantée dans un autre pays (les Pays-Bas par exemple), les ventilations géographiques des statistiques d'investissements directs ne prendront en compte que ce dernier pays, et non la Chine, destination ultime de l'investissement. Inversement, si un groupe américain investit en France par le biais d'une filiale implantée au Luxembourg, l'investissement direct étranger en France sera attribué au Luxembourg, et non aux États-Unis.

Prestation de compensation du handicap (PCH) : mise en place en 2006, elle est versée par les conseils départementaux aux personnes handicapées, qu'elles vivent à leur domicile ou qu'elles résident en établissement. C'est une aide personnalisée, visant à financer les besoins de compensation des personnes au regard de leur projet de vie. Elle concerne les aides humaines, les aides techniques et matérielles (par exemple : aménagement du logement et du véhicule), les aides animalières. Peuvent en bénéficier les personnes reconnues éligibles par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Prestations sociales (ou transferts sociaux) : les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques. Elles sont associées à six grandes catégories de risques :

- la vieillesse et la survie (pensions de retraite, pensions de réversion, prise en charge de la dépendance) ;
- la santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles) ;
- la maternité-famille (prestations familiales : prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants) ;
- la perte d'emploi (indemnisation du chômage) et les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- les difficultés de logement (aides au logement) ;
- la pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux : minimum vieillesse, revenu minimum d'insertion – RSA etc.).

Prévalence d'une maladie : nombre de cas de maladies enregistrés pour une population déterminée et englobant aussi bien les nouveaux cas que les anciens cas. Le taux de prévalence est calculé comme le rapport entre le nombre de personnes souffrant d'une maladie particulière à un moment donné, par la population exposée au risque de cette maladie.

Principe directionnel étendu : le principe directionnel étendu est une mesure complémentaire, dans le cadre de la 6^e édition du manuel de balance des paiements (BPM6), des données d'investissement direct. Selon le principe directionnel étendu, les prêts entre sociétés appartenant à un même groupe international ne sont pas classés en fonction du sens du prêt, mais d'après la résidence de la tête de

groupe. Le principe directionnel étendu aboutit à ce que les montants de flux et d'encours de prêts transfrontières croisés au sein d'un même groupe se compensent entre eux, faisant substantiellement diminuer le volume global des flux et des stocks d'investissements directs français à l'étranger et étrangers en France par rapport à la présentation créances-engagements. Ceci facilite l'interprétation économique du comportement des investisseurs directs.

Prix courants et prix constants : les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. On utilise de la même façon les termes euros constants et euros courants.

Prix des logements : prix à la réservation hors frais de notaire et hors parking. Les prix de vente sont mesurés en milliers d'euros pour une maison et en euros/m² pour un appartement.

Procès-verbal : retranscription écrite d'un fait, d'une déposition ou d'un interrogatoire.

Production (au sens de la comptabilité nationale) : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Production au prix de base : la valeur de la production au prix de base est égale à la valeur de la production hors subventions augmentée des subventions sur les produits (directement liées à la production).

Production brute d'électricité : production mesurée aux bornes des groupes de centrales. Elle inclut par conséquent la consommation des services auxiliaires et les pertes dans les transformateurs des centrales.

Production brute standard (PBS) : indicateur permettant de déterminer la dimension économique et la spécialisation d'une exploitation. Les coefficients de production brute standard (PBS) utilisés par la statistique agricole ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils constituent des ordres de grandeur définissant un potentiel de production des exploitations agricoles. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation traduit l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. On peut donc ramener les PBS en équivalent hectares de blé par exemple.

Production des pêches maritimes : les captures sont les quantités de poissons, crustacés, mollusques et algues pêchées par les navires et conservées à bord. Elles sont exprimées en poids vif. Certains navires stockent leurs captures en l'état, d'autres transforment à bord les produits pêchés (éviscération ou congélation par exemple). Lorsqu'ils reviennent au port, les navires débarquent leur cargaison. Les quantités mises à terre sont appelées débarquements. Les débarquements sont exprimés en poids présenté ou en équivalent poids vif. La plus grande partie des débarquements est vendue (soit à la criée, soit de gré à gré à des mareyeurs, des restaurateurs, des transformateurs,...). Ces ventes sont exprimées en poids présenté, en équivalent poids vif ou en euros. Une partie des débarquements peut être retirée du marché (pour être détruite ou transformée en farine, par exemple), notamment en cas de chute des prix : ce sont les retraits.

Production halieutique : exploitation des ressources vivantes aquatiques. Elle regroupe les différents modes d'exploitation et de gestion (pêche, aquaculture) des espèces vivantes (végétales ou animales) exercés dans tous les milieux aquatiques (mer et eau douce).

Production marchande : production écoulée ou destinée à être écoutée sur le marché. Elle comprend :

- les produits vendus à un prix économiquement significatif (c'est-à-dire un prix couvrant plus de 50 % des coûts de production) ;
- les produits troqués ;
- les produits utilisés pour effectuer des paiements en nature, y compris les rémunérations des salariés en nature ;
- les produits livrés par une unité d'activité économique locale à une autre unité d'activité économique locale appartenant à la même unité institutionnelle et destinés à être utilisés par cette dernière pour sa consommation intermédiaire ;
- les produits ajoutés aux stocks de biens finis et de travaux en cours, destinés à une ou plusieurs des utilisations précédentes.

Productivité apparente du travail : rapport entre la richesse créée et le facteur travail. La richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée (évaluée en volume) et seul le volume de travail mis en œuvre dans le processus de production est pris en compte. Elle ne tient compte que du facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production (capital et travail) et de la façon dont ils sont combinés. Plusieurs mesures sont possibles :
– si le volume de travail est mesuré par le nombre d'heures travaillées, on parle de « productivité horaire apparente du travail » ;
– si le volume de travail est mesuré par le nombre de personnes en emploi (personnes physiques), on parle de « productivité par tête ».

Productivité matières : rapport entre le produit intérieur brut (PIB) exprimé en volume (*i.e.* hors évolution des prix) et la consommation intérieure apparente de matières de l'économie ; cet indicateur exprime le PIB généré en moyenne pour chaque unité de matières consommées.

Produit intérieur brut (PIB) : agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ; la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ; la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels (rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte).

Produit intérieur net (PIN) : mesure la production agrégée des agents économiques résidents au cours de la période (PIB), nette de la consommation de capital fixe (CCF), qui correspond au coût d'usure du capital au cours de la même période. De même, le revenu disponible net s'obtient en déduisant la CCF du revenu disponible brut. Il est préférable de comparer le stock de patrimoine avec des flux macro-économiques nets plutôt que des flux bruts (PIN plutôt que PIB, revenu net plutôt que revenu brut). En effet, en faisant abstraction des effets de réévaluation ou d'autres changements de volume, le patrimoine national augmente d'une année sur l'autre avec l'épargne nette (et non brute) des agents, c'est-à-dire avec la partie du revenu national net qu'ils n'affectent pas à la consommation finale au cours de la période.

Profilage : profiler un groupe de sociétés consiste à en définir une ou des entreprises disposant d'une certaine autonomie opérationnelle au sens de la LME 2008 et à reconstituer les variables économiques à ce niveau d'observation. Ces unités statistiques intermédiaires, autonomes d'un point de vue opérationnel, peuvent être les « divisions opérationnelles » du groupe, des sous-groupes, ou des découpages *ad hoc* définis alors en collaboration avec le groupe lui-même ou encore le groupe lui-même. Cette opération, appelée « profilage » (terme traduit de l'anglais « *profiling* »), définit ainsi des unités, restreintes au territoire économique français dans le cas d'un groupe multinational, qui seront appelées entreprises issues du profilage ou par abus de langage « entreprises profilées », et qui constituent des entreprises. Celles-ci réunissent généralement plusieurs sociétés du groupe, de une à quelques centaines. Ces opérations de profilage des groupes français, qui nécessitent des échanges personnalisés avec les groupes (profilage « manuel ») s'étalent sur plusieurs années ; elles se limitent aux plus grands groupes présents sur le territoire français. Les autres groupes sont supposés former une seule entreprise ; leurs variables économiques sont constituées par algorithme (profilage automatique).

Projections de population : une projection de population fournit une image de ce que pourrait être la population à venir, à partir de la connaissance du passé et en prenant, pour le futur, des hypothèses sur trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Les projections démographiques sont réalisées par l'Insee à partir des résultats du recensement de la population. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes et ayant au total plus de 50 000 habitants. Les comportements individuels ainsi que certaines actions de politiques publiques voire des chocs imprévus tels que la canicule de l'été 2003 peuvent sensiblement influencer ces évolutions tendancielles. Les projections ont l'avantage de servir de base à la réflexion, notamment en termes d'aménagements collectifs, mais ne constituent en aucun cas des prévisions pour l'avenir.

Projections de population active : projections visant à appréhender l'évolution future des ressources en main-d'œuvre (nombre d'actifs au sens du BIT), disponibles pour contribuer à la production. Ces projections sont réalisées selon divers scénarios d'évolution de la démographie et des comportements

d'activité. Sur une période relativement longue, on dispose ainsi des effectifs d'actifs, par sexe et tranche d'âge quinquennale ainsi que de leurs taux d'activité moyens sur l'année.

Projections démographiques 2013-2070 : elles projettent chaque année le nombre d'hommes et de femmes de chaque âge vivant en France à partir d'hypothèses sur l'évolution de la fécondité, de la mortalité et du solde migratoire.

Proportion de bacheliers dans une génération : proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à l'ensemble de la population de cet âge.

Propriétaire accédant : propriétaire qui a encore des emprunts à rembourser pour l'achat de sa résidence principale.

Propriétaire non accédant : propriétaire de sa résidence principale qui n'a pas de prêt en cours lié à sa résidence principale.

Propriété intellectuelle : regroupe la propriété industrielle et la propriété littéraire et artistique. La propriété industrielle a pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations. Les droits de propriété industrielle s'acquièrent en principe par un dépôt (dépôt d'un brevet, d'un dessin ou modèle ou d'une marque). Les droits de propriété industrielle donnent un monopole d'exploitation (sanctionné par l'action en contrefaçon) et constituent à la fois une « arme » défensive et offensive pour les entreprises détentrices de ces droits. Il existe plusieurs voies possibles de protection pour ces droits de propriété industrielle. La propriété littéraire et artistique s'attache avec le droit d'auteur à protéger les œuvres littéraires, créations musicales, graphiques, plastiques, créations de mode, etc. et les logiciels, ainsi qu'un certain nombre de « droits voisins » (concernant les artistes-interprètes, les entreprises de communication audiovisuelle, par exemple). Le droit d'auteur ne protège pas les idées ou les concepts. Le droit d'auteur s'acquiert sans formalités, du fait même de la création de l'œuvre (Article L111-1 du Code de la propriété intellectuelle).

Protection de la propriété industrielle : c'est la date du dépôt qui enclenche la protection. Il existe trois voies de protection des droits de propriété industrielle :

- la voie nationale : il s'agit d'une demande de protection visant le territoire français : la procédure de délivrance ou d'enregistrement est effectuée par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) ;
- la voie européenne : une demande de protection par la procédure européenne de délivrance des brevets (Convention de Munich) peut se faire auprès de l'Office européen des Brevets (OEB). Depuis 1996, une demande pour protéger ses marques, dans les pays de l'Union européenne peut être faite auprès de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI). C'est le cas également pour les dessins et modèles, depuis 2003 ;
- la voie internationale : une demande de protection est possible en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT : *Patent Cooperation Treaty*), du système de Madrid pour l'enregistrement international des marques et du système de La Haye pour les dessins et modèles. La procédure internationale est gérée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Protection sociale : recouvre, selon les concepts retenus au niveau européen de comptabilité nationale, tous les mécanismes institutionnels, publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence de certains risques sociaux identifiés (santé, vieillesse-survie, maternité-famille, emploi, logement, pauvreté-exclusion sociale). Elle implique le versement de prestations aux individus ou aux ménages confrontés à la réalisation de ces risques. Ces mécanismes compensent tout ou partie de la diminution de ressources ou de l'augmentation de charges, sans qu'il n'y ait contrepartie simultanée et équivalente des bénéficiaires. Ce dernier terme implique en particulier que le bénéficiaire n'est pas soumis, contrairement au cas des assurances classiques, au versement de primes ou de cotisations établies en fonction des risques spécifiques qu'il présente (âge, morbidité antérieure, antécédents familiaux...). Conformément à cette définition, la protection sociale recouvre non seulement les régimes obligatoires tels que le régime général de la Sécurité sociale, les institutions chargées de l'indemnisation du chômage ou les régimes de retraite complémentaires, mais aussi les assurances collectives telles que les contrats gérés par les institutions de retraite supplémentaire ou de prévoyance, alors que les assurances individuelles en sont exclues. Les prestations versées par les mutuelles régies par le Code de la mutualité, à adhésion individuelle, entrent également dans le champ de la protection sociale.

Protocole de Kyoto : afin de lutter contre le changement climatique, deux accords majeurs ont été adoptés au niveau international. Il s'agit de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée en 1992 à Rio, et le protocole de Kyoto, adopté en 1997. La CCNUCC, lors du Sommet de la Terre à Rio, prévoyait une conférence des parties chaque année. Elle a pour but de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau empêchant toute perturbation dangereuse du système climatique pour l'homme. Pour les pays industrialisés, l'objectif était de stabiliser, avant l'an 2000, les émissions de GES à leur niveau de 1990. La 3^e conférence des parties à Kyoto a débouché sur l'adoption du protocole dit « Protocole de Kyoto ». Il est entré en vigueur le 16 février 2005. Certains pays signataires se sont fixés des objectifs quantitatifs. Ainsi, les pays industrialisés se sont engagés, pour la période 2008-2012, à réduire de 5,2 % leurs émissions des principaux GES par rapport à leur niveau de 1990. Le protocole de Kyoto a été ratifié en 2002 par l'Union européenne. Cette dernière a un objectif collectif de réduction de 8 % des GES. La COP21 a permis de conclure à un accord historique permettant de remplacer le prolongement du protocole de Kyoto, et ce dès 2020 grâce à la signature de l'accord de Paris. Celui-ci entérine que la communauté internationale fera tout son possible pour contenir le réchauffement climatique bien en dessous de + 2°C, voire le limiter à + 1,5°C. Pour atteindre cet objectif très ambitieux, tous les États se sont engagés à publier leurs propres objectifs de réductions des émissions de GES. Ils sont aujourd'hui accessibles sur le site des Nations unies. Si on additionne l'ensemble des contributions nationales, il apparaît que le réchauffement climatique devrait être de + 3,5°C en 2100, ce qui reste encore loin de l'objectif fixé. L'enjeu de l'après COP21 est donc d'engager pleinement les entreprises, collectivités et citoyens dans des actions de réduction. Par ailleurs, d'autres mécanismes seront discutés au cours des prochaines COP, comme la mise en place d'un prix du carbone ou d'un fonds vert pour le climat.

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations.

R

Ratio élève / enseignant : calculé par Eurostat en divisant l'équivalent du nombre d'élèves suivant des cours à temps plein par l'équivalent du nombre d'enseignants donnant des cours à temps plein. Seuls les enseignants en poste (y compris les éducateurs scolaires spécialisés) sont pris en compte. Le ratio élève / enseignant ne doit pas être confondu avec la taille moyenne d'une classe, car cette dernière ne tient pas compte des cas spéciaux, comme les petits groupes d'élèves ayant des besoins spécifiques ou les matières spécialisées / minoritaires, ou bien de la différence entre le nombre d'heures d'enseignement dispensées par les enseignants et le nombre d'heures d'instruction conseillées par élève, par exemple dans le cas d'un enseignant qui travaille dans un système par équipes.

Ratios d'endettement : généralement exprimés en pourcentage du PIB, leur suivi permet d'apprécier l'adéquation des financements obtenus sous forme d'emprunts par les agents économiques aux évolutions de l'économie réelle. La répartition par instruments des financements obtenus (crédits, titres de créance) fournit des indications sur les substitutions entre les différentes formes d'endettement.

Recensement de la population : il a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France, ainsi que la connaissance de leurs principales caractéristiques (sexe, âge, activité, professions exercées, taille et composition des ménages, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens). Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936. De 1946 à 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 6 à 9 ans. Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État, mais aussi les entreprises, les sociologues, les urbanistes... Elles sont une aide pour définir, au niveau national, les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place et, au niveau local, les politiques urbaines, les politiques de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées. Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises, de commerces et de services. La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les

communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements, mais elles le sont une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué. À la fin de l'année 2008, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, l'Insee a publié, pour la première fois selon la nouvelle méthode, la population légale de chaque commune, puis à partir de 2009, les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements.

Recettes d'investissement (finances locales) : sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts.

Recettes de fonctionnement (finances locales) : proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers.

Recherche et Développement (R&D) : les travaux de recherche et développement ont été définis et codifiés par l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), chargée d'assurer la comparabilité des informations entre les pays membres de l'organisation (Manuel de Frascati, 2015). Ils englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes :

- la recherche fondamentale (ces travaux sont entrepris soit par pur intérêt scientifique - recherche fondamentale libre -, soit pour apporter une contribution théorique à la résolution de problèmes techniques - recherche fondamentale orientée -) ;
- la recherche appliquée (vise à discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance) ;
- le développement expérimental (fondé sur des connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique, est effectué - au moyen de prototype ou d'installations pilotes - en vue de lancer de nouveaux produits, d'établir de nouveaux procédés ou d'améliorer substantiellement ceux qui existent déjà).

Réclusion : peine criminelle de droit commun, privative de liberté, d'une durée comprise entre dix ans et la perpétuité.

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) : est considérée comme travailleur handicapé au sens de la présente section toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. Cette reconnaissance peut être attribuée à toute personne, âgée de 16 ans ou plus, exerçant ou souhaitant exercer une activité professionnelle, et dont les capacités physiques ou mentales sont diminuées par un handicap. La personne doit résider en France métropolitaine, être de nationalité française ou ressortissant de l'espace économique européen, ou disposer d'un titre de séjour régulier pour les personnes de nationalité étrangère.

Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.

Réforme de la voie professionnelle : depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP en deux ans après la sortie de la classe de troisième suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans se fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième. Le BEP devient une certification intermédiaire, la plupart du temps préparé en première professionnelle.

Région : la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 a modifié à compter du 1^{er} janvier 2016 le contour des régions métropolitaines. Elles sont désormais au nombre 13. Avant même cette modification législative, la région constituait déjà la structure la plus récente de l'administration locale française. Elle est en

effet devenue collectivité territoriale à la suite des lois de décentralisation, le 16 mars 1986, date de la première élection des conseillers régionaux élus au suffrage universel ; son existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Les conseillers régionaux élisent le président du conseil régional. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) précise que « le conseil régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes ». La collectivité territoriale de Corse est le plus souvent assimilée à une région.

Rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP) : salaire net moyen des personnes présentes chez le même employeur avec la même quotité de travail, au cours d'une période de temps considérée (par exemple deux années consécutives). Cet indicateur reflète essentiellement la progression de l'ancienneté et des carrières de ce groupe.

Renouvellement des générations : le renouvellement des générations est assuré à la naissance si une femme nouveau-née donne naissance à une fille. Dans un pays comme la France, en l'absence de mortalité, 2,1 enfants par femme seraient suffisants pour assurer le remplacement d'une génération (2,1 et non 2 car il naît 105 garçons pour 100 filles et une petite fraction des filles meurt dans l'enfance).

Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme) : créé par un décret du 22 octobre 1984, il est géré par l'Insee. Une entreprise est inscrite au répertoire dès lors que l'État détient, directement ou par l'intermédiaire d'autres entreprises contrôlées, la majorité du capital ou des droits de vote dans les instances délibérantes.

Répertoire du parc locatif social (RPLS) : permet de connaître chaque année la composition du parc social ainsi que les mouvements l'ayant affecté (nouvelles constructions, réhabilitation, ventes, etc). Il a succédé en 2011 à l'enquête sur le parc locatif social (EPLS). Les bailleurs sociaux inclus dans son champ sont les organismes d'habitations à loyer modéré visés à l'article L.411-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), les sociétés d'économie mixte visées à l'article L.481-1 du CCH, l'établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais et la société anonyme Sainte-Barbe, l'Association Foncière Logement mentionnée à l'article L.313-34 du CCH et les sociétés civiles immobilières dont les parts sont détenues pour au moins 99 % par cette association, ainsi que les organismes bénéficiant de l'agrément prévu à l'article L.365-2 du CCH.

Réserves prouvées : quantités d'hydrocarbures, de charbon qui, selon les informations géologiques et techniques disponibles, ont une forte probabilité (supérieure à 90 %) d'être récupérées dans le futur, à partir des gisements connus et dans les conditions technico-économiques existantes. Cette estimation est donc continuellement réévaluée en fonction des nouvelles découvertes et de l'amélioration de la récupération sur les champs existants.

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Depuis 2005, une résidence principale peut comporter plusieurs ménages si ceux-ci ont des budgets séparés.

Résidence secondaire : logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.

Résidents : personnes physiques ayant leur domicile principal en France, quelle que soit leur nationalité (française ou étrangère), à l'exception des fonctionnaires et militaires étrangers en poste en France qui sont non-résidents quelle que soit la durée de leur mission. Sont également considérés comme résidents, les fonctionnaires et militaires français en poste à l'étranger et les fonctionnaires français mis à la disposition d'une organisation internationale ou de tout autre employeur non-résident. Enfin, les résidents désignent aussi des personnes morales (françaises ou étrangères) pour leurs seuls établissements situés en France. Les ambassades, missions diplomatiques, consulats français à l'étranger et les unités de l'armée française stationnées à l'étranger sont considérés comme des résidents.

Revenu imposable : obtenu après déduction des dépenses pré-engagées du revenu disponible.

Revenu de solidarité (RSO) : créé en décembre 2001 et spécifique aux DROM, le revenu de solidarité (RSO) est réservé aux personnes âgées de 55 à 64 ans, bénéficiant du RSA et sans activité professionnelle depuis au moins deux ans, et qui s'engage à quitter définitivement le marché du travail.

Revenu de solidarité active (RSA) : le revenu de Solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et à partir du 1^{er} janvier 2011 dans les DOM, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation de parent isolé (API). Depuis le 1^{er} septembre 2010, le champ du RSA s'est élargi aux moins de 25 ans (sous conditions de travail). Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Jusqu'au 31 décembre 2015, le revenu garanti est calculé comme la somme d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge, et d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %. Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux. À partir du 1^{er} janvier 2016, seule la composante socle du RSA subsiste, la composante activité étant remplacée par la prime d'activité.

Revenu disponible brut des ménages (RDB) : revenu à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux. Il comprend les revenus d'activité (rémunération des salariés et revenus d'entreprise des entrepreneurs individuels), les revenus de la propriété (dividendes, intérêts et loyers), les prestations sociales autres que des transferts sociaux en nature (pensions de retraite, indemnités de chômage, allocations familiales, minima sociaux, etc.), les autres transferts courants (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes), diminués des impôts et cotisations sociales versés par les ménages.

Revenu mixte : solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables que sont la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus du patrimoine liés à la possession de logements (loyers réels et imputés) aussi bien qu'aux actifs et passifs financiers (intérêts, dividendes, etc.).

Revenu salarial : somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Plus précisément, on passe du salaire horaire au salaire journalier en prenant en compte la quotité de temps de travail, puis au revenu salarial annuel en multipliant ce salaire journalier par le nombre de jours rémunérés dans l'année. Par définition, le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées, dont un salarié peut éventuellement bénéficier (par exemple le cas d'un médecin exerçant à la fois comme salarié à l'hôpital et dans un cabinet privé), ni les revenus de transfert, même ceux déterminés par l'activité (comme la prime pour l'emploi) ou assurantiels (comme les allocations de chômage). Pour passer du revenu salarial d'un individu au revenu disponible d'un ménage, il faut agréger l'ensemble des revenus des différents membres du ménage (y compris les revenus d'une éventuelle activité non salariée, et les revenus du patrimoine) et prendre en compte l'ensemble des transferts sociaux (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement) nets des prélèvements (comme l'impôt sur le revenu).

S

Salaire brut ou net : le salaire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur. Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il comprend le salaire de base (ou traitement indiciaire dans la fonction publique) les primes, la rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires, l'épargne salariale, d'autres indemnités et rémunérations annexes (indemnité

de résidence, supplément familial,...) et les avantages en nature. Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Dans le secteur privé, les salaires sont calculés à partir des données déclarées par l'employeur dans la source DADS. Dans la fonction publique d'État, les salaires sont calculés à partir du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Dans les deux cas, le salaire net est mesuré à partir du salaire net fiscal (lequel ne couvre pas les montants d'épargne salariale placés) et le salaire brut à partir de l'assiette de CSG. Les principales sources d'information sur les salaires sont les suivantes : les déclarations annuelles de données sociales (DADS), l'enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss) ainsi que l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre (Acemo). Cette dernière est réalisée par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère en charge de l'emploi. Voir aussi : **Décomposition de l'évolution du salaire moyen.**

Salaire en équivalent temps plein (EQTP) : salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris ceux à temps partiel sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent). Voir aussi : **Décomposition de l'évolution du salaire moyen.**

Salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE) : il s'agit du salaire horaire brut de base, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salariés pourraient bénéficier, pour la population des ouvriers et employés. Le salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE) ne comprend donc ni les primes (sauf, le cas échéant, la prime liée à la réduction du temps de travail), ni les heures supplémentaires.

Salaire minimum dans l'Union européenne : un salaire minimum légal national s'applique dans 22 des 28 États membres de l'Union européenne. Il s'agit des Pays-Bas depuis 1969, de la France depuis 1970, du Luxembourg depuis 1973, du Portugal et de Malte depuis 1974, de la Belgique depuis 1975, de l'Espagne depuis 1980, de la Hongrie depuis 1988, de la Bulgarie, de la Pologne et de la Roumanie depuis 1990, de l'Estonie, de la Grèce, de la Lettonie, de la Lituanie, de la République tchèque et de la Slovaquie depuis 1991, de la Slovénie depuis 1995, de la Croatie depuis 1998 (loi modifiée en 2008), du Royaume-Uni depuis 1999, de l'Irlande depuis 2000 et de l'Allemagne depuis 2015.

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : salaire horaire minimum légal en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer (DOM) et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il a été institué par une loi du 2 janvier 1970 et il a pris, avec le minimum garanti, la succession du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), créé en 1950. Un salaire au moins égal au Smic est versé à tout salarié du secteur privé, âgé d'au moins 18 ans. Bénéficient également de ce minimum les salariés du secteur public employés dans des conditions de droit privé. Un taux réduit du Smic peut être pratiqué pour : les apprentis et les jeunes salariés en contrat de professionnalisation, en fonction de leur âge et de la durée du contrat ; les jeunes salariés âgés de moins de 18 ans qui ont moins de 6 mois de pratique professionnelle dans la branche d'activité. Un abattement de 10 % peut ainsi être pratiqué lorsque le jeune salarié est âgé de 17 à 18 ans et de 20 % lorsque le jeune salarié est âgé de moins de 17 ans. Sont exclus du bénéfice du Smic les salariés dont l'horaire de travail n'est pas contrôlable (certains VRP). Le Smic est revalorisé au 1^{er} juillet de chaque année jusqu'en 2009, puis au 1^{er} janvier de chaque année à partir de 2010. Depuis 2013 (décret n° 2013-123 du 7 février 2013), le Smic est revalorisé :

- chaque 1^{er} janvier, en tenant compte de l'évolution de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie, augmentée de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base des ouvriers et des employés (avec possibilité pour le gouvernement de décider d'une revalorisation supplémentaire) ;
- en cours d'année lorsque cet indice des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du Smic immédiatement antérieur.

Jusqu'en 2012, le Smic était revalorisé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO).

Salarié permanent agricole : personne qui effectue un travail agricole régulier tout au long de l'année, à temps plein ou partiel.

Satisfaction dans la vie : elle est mesurée à partir des réponses apportées par les individus à la question « sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait), « indiquez votre satisfaction concernant la vie que vous menez actuellement ».

Scolarisation des jeunes en situation de handicap : la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap dans les écoles ou les établissements scolaires du second degré peut être collective ou individuelle. La scolarisation collective concerne la scolarisation dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (précédemment dénommée CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, dans une école, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. La scolarisation individuelle concerne la scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

Secteur d'activité : regroupe des entreprises de fabrication, commerce ou service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Secteur tertiaire/tertiaire : le secteur tertiaire est composé du :

- tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) : au collège, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. À compter de la rentrée 2016, les Segpa évoluent dans leur fonctionnement qui vise une meilleure inclusion au collège des élèves qui en bénéficient.

Sections de techniciens supérieurs (STS) : classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées les préparations au DTS (diplôme de technicien supérieur) et au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale).

Séjours : les voyages se décomposent en séjours, définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) : part des services rendus par les intermédiaires financiers qui n'est pas facturée à la clientèle. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts (crédits) qu'ils leur accordent.

Services de communication : activités permettant la transmission d'informations à distance de la voix, de données, de textes, de sons et d'images. Ce poste comprend la téléphonie fixe, la téléphonie mobile, les services avancés (numéros gratuits ou à coûts partagés, audiotel et minitel à revenus partagés...), les liaisons louées (location de capacités de transmission entre deux points, réservé à un client par un opérateur, à partir de réseaux terrestres, satellitaires ou sous-marins), le transport de données y compris les SMS (acheminement de données à la carte), l'interconnexion (services offerts ou achetés à d'autres opérateurs résultant d'accords d'interconnexion entre opérateurs titulaires d'une licence ou prestataires spécialisés), les services d'accès au réseau Internet, les services de diffusion d'émissions de télévision et de radio et d'autres services (gestion de réseau privé intégré, services mobiles privés de radio, services de location, vidéoconférence).

Services marchands : services vendus, par une unité, à des prix économiquement significatifs (en grande partie ou en totalité). En toute rigueur, il faudrait parler de services principalement marchands car pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; certains services sont considérés comme toujours marchands (les transports par exemple), d'autres comme toujours non marchands (l'administration générale par exemple).

Services non marchands : services fournis par une unité, gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration.

Sit@del2 : base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Ces données sont transmises chaque mois par les centres instructeurs des directions départementales des territoires et par les communes (ou groupements de communes) autonomes. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de réforme du droit des sols en octobre 2007.

Société : entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale. Les sociétés exercent leur activité sous de nombreuses formes juridiques ; les plus fréquentes sont :

- la SARL, société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel ;
- la Société Anonyme (SA) où l'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des actionnaires ;
- la société civile, présente notamment dans les professions libérales et l'immobilier.

Dans le cadre de la fiche 15.4, unité légale ayant la personnalité morale.

Voir aussi : **Société par actions simplifiée (SAS)**, **Société à responsabilité limitée (SARL)**.

Société à responsabilité limitée (SARL) : société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et dont les pouvoirs (droits de vote, droits sur les bénéfices...) sont proportionnels à la part du capital détenue. Une SARL unipersonnelle (ou EURL) est une SARL constituée par une seule personne qui en détient donc toutes les parts.

Société innovante : conformément à la définition européenne, sont considérées comme innovantes les sociétés (constituées dans cette enquête par les unités légales) qui ont introduit un changement significatif ou une nouveauté dans au moins une des quatre catégories d'innovation possibles (produits, procédés, organisation, marketing) ou qui ont entrepris des activités d'innovation, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation sur la période de référence.

Société par actions simplifiée (SAS) : société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et qui ont la possibilité de disposer de prérogatives indépendantes de leur part de capital. La SAS est une société de capitaux, ce qui la rapproche de la société anonyme (SA). Elle peut être unipersonnelle, on parle alors de société par actions simplifiée à associé unique (Sasu).

Sociétés financières : ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (banque et assurance) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires.

Sociétés non financières (SNF) : ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires.

Soins de ville : au sens des comptes de la santé, il s'agit des soins dispensés par les médecins, les sages-femmes, les dentistes, les auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes et orthoptistes) auxquels sont ajoutées les dépenses au titre des analyses médicales et des cures thermales. Les soins de ville ne comprennent pas les honoraires en cliniques privées, ni les dépenses de biens médicaux et de transports sanitaires inclus dans le concept de soins de ville habituellement employé par les régimes d'assurance maladie.

Solde apparent des entrées et des sorties : différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Solde du commerce extérieur : différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services). Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture. Voir aussi : **Taux de couverture**.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Sorties précoces du système éducatif : jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle (Classification internationale type de l'éducation-Cite 3). Ils sont classés comme sortants avec le niveau Cite 2. En France, il s'agit des 18-24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé. Voir aussi : **Classification internationale type de l'éducation (Cite)**.

Sous-emploi : personnes actives occupées au sens du BIT qui :

- soit travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage, et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;
- soit travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant la semaine de référence en raison de chômage partiel ou mauvais temps.

Standard de pouvoir d'achat (SPA) : unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les parités de pouvoir d'achat (PPA) respectives. Le niveau d'incertitude caractérisant les prix et les données de comptabilité nationale de base ainsi que les méthodes utilisées pour calculer les PPA impliquent que les différences entre des pays ayant des indices d'une valeur proche ne doivent pas être sur-interprétées.

Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) : enquête administrative exhaustive obligatoire, réalisée chaque année par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) auprès de tous les établissements de santé de France, pour recueillir des informations sur leur activité, leurs capacités, leurs équipements, et leurs personnel médicaux et non-médicaux.

Statuts des agents de la fonction publique : on distingue les salariés de la fonction publique par leur statut de fonctionnaire, contractuel, militaire, bénéficiaire de contrat aidé ou « autre catégorie et statut ». Les militaires sont regroupés au sein d'une catégorie unique, la source Siasp ne permettant pas de distinguer les militaires de carrière des militaires sous contrat. Un fonctionnaire (ou titulaire) est un agent civil ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire à l'issue d'un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut être titularisé en catégorie C sans avoir passé de concours. Les fonctionnaires (fonctionnaires civils, magistrats et élèves fonctionnaires) appartiennent à des corps regroupés en catégories d'après leur niveau de recrutement au concours. Les agents de catégorie A assurent des fonctions d'études générales, de conception et de direction, ceux de catégorie B sont chargés des fonctions d'application et les agents de catégorie C assurent des tâches d'exécution. L'emploi des « autres catégories et statuts » relève de contrats particuliers non régis par les règles de droit commun des agents non titulaires stricto sensu. Cette catégorie recouvre principalement les enseignants d'établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants. Les contractuels sont des agents civils de la fonction publique qui ne sont ni fonctionnaires, ni bénéficiaires de contrat aidé, ni relevant d'« autres catégories et statuts ». Ce sont des agents recrutés sur contrat pour répondre à des besoins permanents ou temporaires des administrations. Les bénéficiaires de contrats aidés relèvent du code du travail (droit privé). Voir aussi : **Système d'information sur les agents des services publics (Siasp)**.

Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD) : issue des engagements pris au niveau international lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 et adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015, cette troisième stratégie succède à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 et fixe le nouveau cap en matière de développement durable. Elle identifie quatre enjeux écologiques majeurs : le changement climatique, la perte accélérée de la biodiversité, la raréfaction des ressources et les risques sanitaires environnementaux et propose des actions et leviers pour que la société s'engage dans la voie de la transition écologique vers un développement durable. Elle est assortie d'un ensemble de 39 indicateurs essentiels et de 33 indicateurs complémentaires pour en assurer le suivi. Afin de s'inscrire dans le contexte international des 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 adopté à l'ONU, la feuille de route ODD succédera à la SNTEDD.

Streaming : lecture en continu sans téléchargement de musique ou de vidéo.

Superficie agricole utilisée (SAU) : comprend les terres arables (y c. pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre), la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.).

Supermarché : établissement de vente au détail en libre-service réalisant plus des deux tiers de son chiffre d'affaires en alimentation et dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2 500 m².

Surpeuplement : un logement est en situation de surpeuplement s'il manque au moins une pièce par rapport à une norme définie selon la composition familiale du ménage qui l'occupe. La norme française attribue :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour les autres personnes mariées ou remariées mais ne vivant pas en couple, veuves ou divorcées, ainsi que pour les célibataires de 19 ans et plus.

Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant. Le nombre de pièces inclut la cuisine si cette dernière fait plus de 12m². Les logements offrant moins de 18 m² par personne sont considérés comme surpeuplés. Une personne seule dans un studio n'est pas en situation de surpeuplement si elle dispose de plus de 25 m².

Sursis : voir **Emprisonnement**.

Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) : produit par l'Insee à partir de 2009, Siasp recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Le périmètre de la fonction publique recouvre les personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lesquels le recrutement est effectué sur la base du droit public. La détermination de chacun des versants (État-FPE, Territoriale-FPT et Hospitalière-FPH) s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Dans Siasp, les agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont comptabilisés dans les effectifs des hôpitaux. Par conséquent, les statistiques d'emploi concernant les hôpitaux correspondent à un périmètre plus large que celui de la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) qui se restreint aux personnels de la seule activité sanitaire.

Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene) : système dont la gestion a été confiée à l'Insee et qui enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

T

Taux d'accroissement naturel (ou taux d'excédent naturel) : taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire, celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Taux d'épargne des ménages : rapport entre l'épargne des ménages et le revenu disponible brut (non ajusté).

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'autofinancement : rapport de l'épargne brute à la formation brute de capital fixe (FBCF).

Taux d'effort : rapport entre la somme des dépenses liées à l'habitation principale et les revenus des ménages. Les dépenses comprennent pour les propriétaires les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement, la taxe foncière et les charges de copropriété. Elles excluent le coût du capital immobilisé et diffèrent donc du coût d'usage du logement. Pour les locataires, elles comprennent les loyers et les charges locatives. Pour tous les ménages, elles incluent la taxe d'habitation, les dépenses en eau et en énergie associées au logement. Le revenu inclut les revenus d'activité professionnelle salariée ou non-salariée, les revenus de remplacement (indemnités maladie et chômage), les retraites et pré-retraites, les prestations sociales et familiales, et les revenus du patrimoine. Il est mesuré avant le paiement des impôts et n'inclut pas les aides au logement. Le taux d'effort est dit « net », si l'aide au logement perçue par le ménage est défalquée de la dépense de logement et « brut » dans le cas contraire. Cet indicateur permet de mesurer le poids de la dépense liée à l'occupation du logement sur le budget des ménages et le pouvoir « solvabilisateur » des aides.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population « en âge de travailler » (la convention retenue est le plus souvent celle âgée de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Taux d'épargne financière : rapport entre la capacité de financement des ménages et le revenu disponible brut (non ajusté).

Taux d'exportation (statistique d'entreprises) : part du chiffre d'affaires (CA) à l'export dans le chiffre d'affaires total.

Taux d'indépendance énergétique : rapport entre la production nationale d'énergie primaire (charbon, pétrole, gaz naturel, nucléaire, énergies renouvelables et déchets) et la consommation nationale d'énergie primaire, une année donnée.

Taux d'intérêt : Pourcentage permettant de calculer la rémunération de la banque sur une somme d'argent prêtée à l'emprunteur. Pour les produits d'épargne et de placement financier, le taux d'intérêt est généralement exprimé par an ; il peut être variable ou fixe. Il peut être brut, ou net, c'est-à-dire prendre en compte ou non les frais et la fiscalité.

Taux d'investissement : rapport de l'investissement à la valeur ajoutée.

Taux d'investissement en logement : rapport entre la formation brute de capital fixe des ménages (hors entrepreneurs individuels) et le revenu disponible brut.

Taux d'occupation : rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Taux de change effectif nominal et réel : taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une somme pondérée des taux de change avec les différents partenaires commerciaux et concurrents. On mesure le taux de change effectif nominal avec les parités nominales (sans prendre donc en compte les différences de pouvoir d'achat entre les deux devises), et le taux de change effectif réel, avec la prise en compte pour ce dernier des indices de prix et de leurs évolutions.

Taux de chômage : rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs).

Taux de couverture : rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. La différence entre les deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

Taux de création d'entreprises : selon la définition d'Eurostat, rapport entre le nombre de créations d'entreprises d'une année n et le nombre d'entreprises actives durant cette même année n . Utilisé au niveau national, le taux de création d'entreprises est le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année n au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année $n-1$. Voir aussi : **Création d'entreprises**.

Taux de divorce : rapport du nombre de divorces prononcés dans l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de fécondité : le taux de fécondité à un âge donné est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Le taux de fécondité, aussi appelé indicateur conjoncturel de fécondité, est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants qu'aurait une génération fictive de femmes qui connaîtraient, tout au long de leur vie féconde, les taux de fécondité par âge observés cette année-là. Il est généralement exprimé en « nombre d'enfants par femme ».

Taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée. Voir aussi : **Excédent brut d'exploitation (EBE), Valeur ajoutée**.

Taux de mortalité : rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année. Le taux de mortalité prématurée est le nombre de décès, au cours de l'année, d'individus âgés de moins de 65 ans, rapporté à la population totale des moins de 65 ans, de la même année.

Taux de mortalité infantile : rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

Taux de mortalité standardisé : taux de mortalité d'une population présentant une distribution standard par âge. Il permet la comparaison entre périodes et entre pays, ces taux visant à chiffrer les décès indépendamment des différences entre les pyramides des âges des populations.

Taux de motorisation : pourcentage de ménages disposant au moins d'une voiture. À partir de deux véhicules, le ménage est dit multi motorisé.

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de nuptialité : rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de pauvreté : correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé en euros, dénommé seuil de pauvreté (voir définition de la pauvreté monétaire).

Taux de pénétration du téléphone mobile ou d'internet : rapport entre le nombre d'abonnés à un service de téléphonie mobile ou d'utilisation d'internet et la population totale. Ce taux peut être supérieur à 100 % puisqu'une personne peut posséder plusieurs abonnements.

Taux de prélèvements obligatoires : rapport des prélèvements obligatoires au PIB. Voir aussi : **Prélèvements obligatoires**.

Taux de scolarisation : pourcentage de jeunes d'un âge de scolarisation donné qui sont scolarisés par rapport à la population totale du même âge.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : impôt sur les produits, collecté par les entreprises et intégralement supporté par l'acheteur final en dernier ressort. Au 1/01/2014 le taux normal est fixé à 20 %, le taux intermédiaire passe à 10 % et le taux réduit reste à 5,5 % (pour les produits alimentaires notamment). Un taux spécifique de 2,1 % est appliqué aux médicaments remboursables, entre autres. Certaines dispositions sont particulières à la Corse et aux DOM.

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : sont qualifiés de secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) selon l'OCDE, les secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone,...), les secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique,...) et les secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels,...). Par complémentarité, les secteurs « non-TIC » désignent toutes les autres activités.

Télévision de rattrapage (TVR) : ou télévision à la demande, correspond à l'ensemble des services permettant de voir ou revoir des programmes après leur diffusion sur une chaîne de télévision, pendant une période déterminée, gratuitement ou sans supplément dans le cadre d'un abonnement.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut-être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Termes de l'échange : rapport, pour un produit donné, entre l'indice du prix des exportations et celui des importations. Les indices sont exprimés selon une même année de base. Une amélioration des termes de l'échange de 1 % signifie que la croissance du prix des exportations est 1 % plus forte que celle du prix des importations. Elle signifie aussi une détérioration de la compétitivité-prix française. Inversement une baisse des termes de l'échange signifie une amélioration de la compétitivité-prix. Ce rapport peut être calculé par produit, pour un ensemble de produits ou globalement.

Titre de créance : désignent les bons du Trésor (BTF et BTAN), les titres de créances négociables émis sur le marché français (titres négociables à court terme et à moyen terme), le *commercial paper* émis à l'étranger et les *Euro medium term notes* (EMTN) ainsi que les obligations, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT). Au sein des titres de créance, les titres à court terme sont les titres d'échéance initiale inférieure ou égale à un an et les titres à long terme, ceux dont l'échéance à l'émission est supérieure à un an. Pour ces dernières, les émissions des groupes bancaires acquises par ces mêmes groupes sont exclues des statistiques présentées dans le présent ouvrage.

Tonne équivalent pétrole (tep) : quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie.

Selon les conventions internationales, une tonne-équivalent pétrole équivaut par exemple à 1 616 kg de houille, 1 069 m³ de gaz d'Algérie ou 954 kg d'essence moteur. Pour l'électricité, 1 tep vaut 11,63 MWh.

Tonne-kilomètre : unité de mesure correspondant au transport d'une tonne sur une distance d'un kilomètre. Par rapport aux tonnes, les tonnes-kilomètres ont l'avantage d'être « additives » : un déplacement de 10 tonnes sur 100 kilomètres suivi d'un déplacement de 10 tonnes sur 50 kilomètres donnent au total 1 500 tonnes-kilomètres, alors que l'addition des poids transportés n'a pas de sens.

Tourisme : activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

Touriste : voir **Visiteur**.

Traité de Maastricht : traité constitutif de l'Union européenne qui affirme les objectifs de l'Union. Il a été signé par les douze États membres de la Communauté économique européenne à Maastricht (Pays-Bas) le 7 février 1992. Il impose notamment aux États membres de satisfaire simultanément à cinq critères de convergence pour participer à la monnaie unique : stabilité des prix, maîtrise des déficits publics et de la dette publique, stabilité des changes et caractère durable de la convergence mesuré par le niveau du taux d'intérêt nominal à long terme. Voir aussi : **Critères de convergence du Traité de Maastricht**.

Traitement indiciaire brut : il s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point de la fonction publique. C'est le traitement avant compléments et retenues.

Transport de marchandises : comprend tout mouvement de marchandises à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, fluvial, maritime, aérien, etc. Il se mesure en tonnes-kilomètres ou, sur un trajet donné en tonnes.

Transport de voyageurs : comprend tout mouvement de voyageurs à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, maritime, aérien, etc. Le transport de voyageurs se mesure en voyageurs-kilomètres ou, sur un trajet donné, en nombre de voyageurs.

Transport intérieur de marchandises : transports ou portion des transports réalisés sur le territoire d'un État donné, indépendamment de la nationalité du véhicule et de l'origine ou de la destination de la marchandise et du véhicule. Ainsi, en France, outre les transports nationaux, les transports intérieurs comptabilisent la seule partie des transports internationaux réalisée sur le territoire français (Paris-Mulhouse pour un transport d'échange Paris-Berlin, Vintimille-Portbou pour un transport de transit Turin-Barcelone).

Transport intérieur de voyageurs : transports ou portion des transports réalisés sur le territoire d'un État donné (indépendamment de la nationalité des personnes et du véhicule, et de l'origine ou de la destination des personnes et du véhicule). Ainsi, en France, les transports intérieurs de voyageurs comptabilisent la seule partie des transports internationaux réalisée sur le territoire français : par exemple, seuls les kilomètres parcourus sur le territoire français par les lignes ferroviaires internationales (comme Eurostar ou Thalys) sont prises en compte.

Transport international de marchandises : transport entre un lieu de chargement et un lieu de déchargement situés dans deux pays différents.

Travail d'intérêt général (TIG) : peine prononcée à titre principal, ou en complément d'une peine d'emprisonnement assortie du sursis, par le tribunal correctionnel pour les majeurs, ou par le tribunal pour enfants (à l'encontre des mineurs délinquants âgés de 16 à 18 ans) et consistant à effectuer, dans un temps déterminé, un travail non rémunéré, au profit d'une collectivité publique ou d'une association agréée.

U

Union européenne (UE) : association volontaire, économique et politique, de 28 États européens, visant à assurer le maintien de la paix en Europe et à favoriser le progrès économique et social. Sans équivalent dans le monde, l'UE est dotée d'institutions communautaires auxquelles les États membres délèguent ou transmettent l'exercice de certaines compétences. L'UE dispose ainsi de compétences propres dans des domaines comme la politique agricole commune, la pêche ou la politique commerciale. L'un des

objectifs majeurs de la construction européenne, le marché intérieur, constitue un marché unique au sein duquel les biens, les services, les capitaux et les personnes doivent pouvoir circuler librement. L'euro est la monnaie commune de 19 États membres.

Unité de consommation (ou équivalent-adulte) : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Unité de mesure d'énergie : les statistiques de production et de consommation d'énergie sont généralement exprimées en kilowatt-heure (1 kWh ou 10^3 Wh), en mégawatt-heure (1 MWh ou 10^6 kWh), en gigawatt-heure (1 GWh ou 10^9 kWh), en térawatt-heure (1 TWh ou 10^{12} kWh).

Unité de travail annuel (UTA) : mesure du travail fourni par la main-d'œuvre agricole. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée, à savoir les permanents, saisonniers, salariés des entreprises de travaux agricoles (ETA) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA). La mesure d'une UTA est équivalente à celle d'un équivalent temps plein.

Unité légale : entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ou une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGFIP, etc) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene. Cette définition de l'unité légale ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise, considérée comme unité statistique.

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) : les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (plurihandicap ou maladies invalidantes). Ils nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et leur handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire. Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

UTCATF : utilisation des terres, leur changement d'affectation et la forêt. C'est une catégorie utilisée dans les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre qui couvre les émissions et les absorptions de ces gaz liées à l'utilisation des terres, leur changement d'affectation et à la forêt.

V

Vaccins : seuls les vaccins financés par les collectivités locales et le fonds national de prévention d'éducation et d'information sanitaires (FNPEIS) font partie de la prévention au sens des comptes de la santé ; le solde, financé par l'assurance maladie et les ménages, est inclus dans la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM).

Valeur ajoutée : solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole : valeur ajoutée brute de la branche agricole à laquelle sont ajoutées les subventions d'exploitation et retranchés les impôts sur la production. Son évolution peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalent temps plein). On obtient ainsi l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif.

Vandalisme contre la voiture : type de victimation du questionnaire de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » mesuré par les réponses à la question suivante : au cours des deux dernières années, en dehors des vols déjà abordés, avez-vous été victime d'actes de destruction ou de dégradation volontaire de votre voiture ? Exemple : carrosserie abîmée, peinture rayée, arrachage de rétroviseur ou bris de glace qui ne résultent pas d'un accident de la circulation, véhicule incendié, pneus crevés, etc.

Vandalisme contre le logement : type de victimation du questionnaire de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », mesuré par les réponses à la question suivante : au cours des deux dernières années, en dehors des vols déjà abordés, avez-vous été victime d'actes de destruction ou de dégradation volontaire de votre résidence principale ? Exemple : inscriptions ou tags sur les murs, destruction de boîte aux lettres, dégradation de portail ou de clôture, vitres cassées ou volets arrachés, plantes piétinées, etc.

Véhicule utilitaire léger : véhicules de moins de 5 tonnes de poids total autorisé en charge, destinés à transporter des marchandises. Dans de nombreux secteurs (agriculture, bâtiment, services, etc.), ils servent également à aller et venir sur son lieu de travail, aux transferts entre les sites, au transport du matériel. Ils se déclinent en différentes catégories : dérivés utilitaires des voitures particulières, combispaces, camionnettes, fourgons, pick-up et tout-terrain.

Vidéo à la demande (VàD) : mise à disposition des programmes au consommateur final, à sa demande et à l'heure de son choix, par tous réseaux de communications électroniques, par voie hertzienne terrestre, par câble, par satellite et par réseaux de télécommunications, par tous procédés de diffusion cryptée et pour visualisation sur tout matériel de réception, par tout mode de sécurisation, et ce après paiement d'un prix, pour une représentation dans le cadre du « cercle de famille » ainsi que dans les circuits fermés (c'est à dire dans une unité de lieu spécifique accessible au public).

Ville : voir **Agglomération**.

Ville-centre : lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, on la désigne sous le terme d'agglomération multicommunale. Les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue. Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Violences physiques ou sexuelles (hors ménage, intra-ménage) : ensemble d'atteintes comprenant les « violences physiques hors ménage », les « violences sexuelles hors ménage » et les « violences physiques ou sexuelles au sein du ménage » (intra-ménage). Par « hors ménage », on entend « de la part d'une personne qui ne vit pas au moment de l'enquête dans le même logement que la personne enquêtée ». Inversement, « intra-ménage » signifie de la part d'une personne qui, au moment de l'enquête, vit dans le même logement que la personne enquêtée.

Violences physiques ou sexuelles (par conjoint ou ex-conjoint) : les victimes de ces violences comprennent les victimes de violences physiques (ou de violences sexuelles) hors ménage qui ont dit que l'auteur de l'acte le plus récent sur deux ans est un ex-conjoint ou les personnes s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage par le conjoint « actuel » (« au moment de l'enquête ») sur deux ans.

Visiteur : voyageur qui se déplace hors de son environnement habituel, et rentre de fait dans le champ du tourisme. Le motif du déplacement peut être d'ordre personnel (loisirs, visite à des proches, santé, etc.), professionnel (missions, formations, séminaires, congrès, etc.) ou mixte. On distingue deux types de visiteurs : les touristes qui passent au moins une nuit (et au plus un an) sur leur lieu de visite, et les excursionnistes, qui n'en passent aucune. Les allers-retours entre le domicile et le lieu de travail ou d'études sont hors du champ du tourisme.

Voiture particulière : bien durable que le ménage achète, utilise, entretient et revend éventuellement sur le marché de l'occasion.

Vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur : ensemble d'atteintes comprenant les « vol et tentatives de vol de voiture », les « vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture » et les « vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur » (moto, scooter ou cyclomoteur).

Vols et tentatives de vol visant les résidences : ensemble d'atteintes comprenant les « cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale » (vol avec effraction, avec escalade ou usage de fausses clés), les « vols sans effraction dans la résidence principale » et les « les vols avec ou sans

effraction et les tentatives de vol avec effraction dans les résidences secondaires ou les autres lieux possédés ou loués par les ménages ». Voir aussi : **Cambriolages**.

Voyageur : toute personne qui effectue un parcours en empruntant un moyen de transport, à l'exception du personnel affecté aux services de transport.

Voyageur-kilomètre : unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre. L'unité voyageur-kilomètre a l'avantage d'être additive quel que soit le mode de transport (à l'exception du transport maritime) : le déplacement de 10 voyageurs sur 100 kilomètres selon un certain mode suivi du déplacement de 10 voyageurs sur 50 kilomètres selon un autre mode donne un total de service rendu par les transports de 1 500 voyageurs-kilomètres pour ces deux modes. Dans le transport aérien, le terme équivalent plus fréquemment usité est le passager kilomètre transporté.

Z

Zone euro (ou Union économique et monétaire – UEM) : ensemble géographique constitué par les 19 pays de l'Union européenne (UE) qui ont adopté l'euro comme monnaie nationale. Plusieurs critères sont nécessaires pour rejoindre la zone euro : il s'agit des critères de convergence du traité de Maastricht. La zone euro a été créée en 1999 par 11 des 15 pays que l'UE comptait alors, rejoints par la Grèce en 2001, la Slovénie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011, la Lettonie en 2014 et la Lituanie en 2015. La Suède et le Danemark ont décidé lors de référendums qu'ils n'adoptaient pas l'euro pour l'instant ; le Royaume-Uni ne participe pas à la monnaie unique. Les 19 États membres constituant la zone euro sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.

Organismes

Agence centrale des organismes de sécurité sociale @ www.acoss.fr	AcoSS
Agence de développement touristique de la France @ www.atout-france.fr/	Atout France
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie @ www.ademe.fr	Ademe
Agence des participations de l'État Ministère de l'Économie et des Finances Ministère de l'Action et des Comptes publics @ www.economie.gouv.fr/agence-participations-etat	APE
Agence européenne pour l'environnement @ www.eea.europa.eu/fr	AEE
Agence internationale de l'énergie @ www.iea.org	AIE
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé @ www.ansm.sante.fr	ANSM
Agences de l'eau @ www.lesagencesdeleau.fr	
Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées @ www.agefiph.fr	Agefiph
Association des constructeurs européens d'automobiles @ www.acea.be	ACEA
Autorité de régulation des communications électroniques et des postes @ www.arcep.fr	Arcep
Autorité des marchés financiers @ www.amf-france.org	AMF
Banque centrale européenne @ www.ecb.int	BCE
Banque de France @ www.banque-france.fr	BdF

Banque mondiale @ www.banquemondiale.fr	
Bibliothèque nationale de France @ www.gallica.bnf.fr	BnF
Bureau international du travail @ www.ilo.org	BIT
La sécurité sociale agricole @ www.msa.fr	CCMSA
L'assurance maladie @ www.ameli.fr	CNAMTS/Ameli
Caisse nationale d'assurance vieillesse @ www.lassurance retraite.fr	Cnav
Caisse nationale des allocations familiales @ www.caf.fr	Cnaf/Caf
Commissariat général à la stratégie et à la prospective Nom d'usage : France Stratégie Premier ministre @ www.strategie.gouv.fr	CGSP
Centre d'études et de prospective Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation @ www.agriculture.gouv.fr/prospective-evaluation	CEP
Centre d'études et de recherches sur les qualifications Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse Ministère du Travail @ www.cereq.fr	Céreq
Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie @ www.credoc.fr	Crédoc
Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès Inserm @ www.cepidc.inserm.fr	CépiDc
Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique @ www.citepa.org	Citépa
Centre national du cinéma et de l'image animée @ www.cnc.fr	CNC

Chambres de Métiers et de l'Artisanat @ www.artisanat.fr	CMA
Comité des constructeurs français d'automobiles @ www.ccfa.fr	CCFA
Comité professionnel du pétrole @ www.cpdp.org	CPDP
Commissariat général au Développement durable Ministère de la Transition écologique et solidaire @ www.ecologique-solidaire.gouv.fr/commissariat-general-au-developpement-durable-cgdd	CGDD
Commission européenne @ www.ec.europa.eu/index_fr.htm	CE
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement @ www.unctad.org	Cnuccd
Conseil d'orientation des retraites @ www.cor-retraites.fr	Cor
Conseil économique, social et environnemental @ www.lecese.fr	Cese
Délégation à la Sécurité et à la Circulation routières Ministère de l'Intérieur @ www.securite-routiere.gouv.fr	DSCR
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle Ministère du Travail @ www.emploi.gouv.fr/acteurs/dgefp	DGEFP
Département des études, de la prospective et des statistiques Ministère de la Culture @ www.culturecommunication.gouv.fr	Deps
Direction centrale de la police judiciaire Ministère de l'Intérieur @ www.police-nationale.interieur.gouv.fr	DCPJ
Direction de l'administration pénitentiaire Ministère de la Justice @ www.justice.gouv.fr	DAP
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques Ministère du Travail @ www.dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/	Dares

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance Ministère de l'Éducation nationale @ www.education.gouv.fr	Depp
Direction de l'information légale et administrative La documentation française Premier ministre @ www.ladocumentationfrancaise.fr	Dila
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques Ministère des Solidarités et de la Santé Ministère du Travail Ministère de l'Action et des Comptes publics @ www.drees.sante.gouv.fr	Drees
Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation @ www.agriculture.gouv.fr/peche-et-aquaculture	DPMA
Direction générale de l'administration et de la fonction publique Premier ministre Ministère de l'Action et des Comptes publics @ www.fonction-publique.gouv.fr	DGAFP
Direction générale de l'offre de soins Ministère des Solidarités et de la Santé @ http://solidarites-sante.gouv.fr/	DGOS
Direction générale des collectivités locales Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales @ www.collectivites-locales.gouv.fr	DGCL
Direction générale des douanes et droits indirects Ministère de l'Économie et des Finances @ www.douane.gouv.fr @ https://lekiosque.finances.gouv.fr	DGDDI
Direction générale des entreprises Ministère de l'Économie et des Finances @ www.entreprises.gouv.fr	DGE
Direction générale des finances publiques Ministère de l'Économie et des Finances Ministère de l'Action et des Comptes publics @ www.impots.gouv.fr/portail/	DGFiP
Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer Ministère de la Transition écologique et solidaire @ www.ecologique-solidaire.gouv.fr	DGITM

Direction générale des médias et des industries culturelles Ministère de la Culture @ www.ddm.gouv.fr	DGMIC
Direction générale des patrimoines Ministère de la Culture @ www.culturecommunication.gouv.fr	DGP
Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation @ www.franceagrimer.fr	FranceAgriMer
Eurostat - Office statistique des communautés européennes @ www.ec.europa.eu/eurostat	Eurostat
Fédération française de l'assurance @ www.ffa-assurance.fr	FFA
Fonds Monétaire International @ www.imf.org/external/french	FMI
Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes Premier Ministre @ www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite	HCEfh
Institut national de la propriété industrielle @ www.inpi.fr	INPI
Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux @ www.ifsttar.fr	IFSTTAR
Institut français du pétrole Énergies nouvelles @ www.ifpenergiesnouvelles.fr	IFPEN
Institut GfK (Growth from Knowledge) @ www.gfk.fr	GfK
Institut national de l'information géographique et forestière @ www.ign.fr	IGN
Institut national d'études démographiques @ www.ined.fr	Ined
Institut national de la santé et de la recherche médicale @ www.inserm.fr	Inserm
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé @ http://inpes.santepubliquefrance.fr	INPES

Kantar TNS @ www.tns-sofres.com	
Union internationale des télécommunications @ www.itu.int/fr	UIT
Mesure de l'audience médias, télévision, radio, cinéma, internet @ www.mediametrie.fr	
Météo France @ www.meteofrance.com	
Ministère de l'Intérieur @ https://www.interieur.gouv.fr	
Ministère du Travail @ www.travail-emploi.gouv.fr	
Mission des études, de l'observation et des statistiques Ministère des Sports @ www.sports.gouv.fr	Meos
Euronext - Marchés financiers @ www.euronext.com	Euronext
Observatoire de l'économie numérique @ www.idate.org	IDATE DigiWorld
Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales Institut national des hautes études de sécurité et de la justice Premier Ministre @ www.inhesj.fr	ONDRP/INHESJ
Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale @ www.onpes.gouv.fr	ONPES
Observatoire national interministériel de la sécurité routière @ www.securite-routiere.gouv.fr	ONISR
Office européen des brevets @ www.epo.org	EPO
Oil and Gas Journal @ www.ogj.com	OGJ
Ordre national des pharmaciens @ www.ordre.pharmacien.fr	ONP

Organisation de coopération et de développement économiques @ www.oecd.org	OCDE
Organisation des Nations unies @ www.un.org/fr	ONU
Office national de l'eau et des milieux aquatiques @ www.onema.fr	Onema
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture @ www.fao.org/home/fr	FAO
Organisation mondiale du tourisme @ www2.unwto.org	OMT
Pôle Emploi @ www.pole-emploi.org	
Service de la donnée et des études statistiques Ministère de la Transition écologique et solidaire @ www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr	SDES
Service de la statistique et de la prospective Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation @ www.agreste.agriculture.gouv.fr	SSP/Agreste
Service statistique ministériel de la sécurité intérieure Ministère de l'Intérieur @ www.interieur.gouv.fr/Interstats	SSMSI
Sous-direction de la statistique et des études Ministère de la Justice @ www.justice.gouv.fr	SDSE
Sous-direction des systèmes d'informations maritimes Ministère de la Transition écologique et solidaire	SDSIM
Syndicat national de l'édition @ www.sne.fr	SNE
Syndicat National de l'édition Phonographique @ www.snepmusique.com	SNEP
Systèmes d'information et études statistiques Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation @ www.enseignementsup-recherche.gouv.fr	SIES/MENESR

Union interparlementaire @ www.ipu.org	UI
Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce @ www.unedic.org	Unédic
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction @ www.unicem.fr	Unicem
World federation of exchanges @ www.world-exchanges.org	WFE

Index des principaux termes utilisés

A

AAH	68, 94
Accident	68, 88, 94
Accroissement naturel	24
Acquisition de la nationalité française	36
Actif	36, 42, 44, 64, 160
Actif financier	62, 120
Action	120, 122
Activité	38, 42, 48, 52, 54, 56, 62, 108, 110, 112, 146
ACTP	94
Administration pénitentiaire	86
Administrations de sécurité sociale	124, 126, 128
Administrations publiques	108, 110, 118, 120, 122, 124, 126, 128
Administrations publiques locales	124, 126, 128, 130
ADSL	76
Aéronautique	112, 138, 154, 156
Aéroport	150, 190, 192
Affection de longue durée	88, 92
Âge	10, 14, 26, 28, 32, 34, 52
Agent de la fonction publique	50, 58
AGGIR	96
Agglomération	16, 74
Agrégats monétaires	118
Agriculture	54, 144, 158, 160, 166
Agroalimentaire	110, 112, 164, 166
Aide sociale	68, 94, 96, 130
Aire urbaine	16
Alcool	72, 86, 114, 166
Alimentation	72, 88, 114, 178
Allocation	60, 66, 68, 94, 96
Allocation de rentrée scolaire	68
Alternance	46, 52, 98, 104
Amende forfaitaire	86
Ancienneté	54, 58
Animaux	158, 162, 166
Animaux de compagnie	78
AOC, AOP	158
APA	68, 96, 130
Appartement	80, 170
Apprentis	52, 60, 98, 100, 104
APU	108, 110, 118, 120, 122, 124, 126, 128
Aquaculture	162
Articles de sport	78
Artificialisation des sols	18, 116
Artisanat	152, 178
Assurance	182
Auberges de jeunesse	114
Audioprothésiste	90
Audiovisuel	186
Autobus	190

Automobile	74, 144, 154, 156, 164, 168, 178, 182
Autorisation de construire	170

B

Baby-boom	14, 26, 34
Baccalauréat	98, 104
Balance commerciale	136, 162
Banque	182
Barèmes des minima sociaux	68
Bâtiment	120, 170
Bénéfice	182
BEP	44, 98, 104
Besoin de financement	124, 136, 182
Bétail	158
Bibliothèque	78
Bien durable	72, 74, 114
Biocarburants	20, 172
Biodiversité	18
Biomasse	20, 172
Blu-ray	186
Boissons	72, 110, 112, 114, 166, 178, 188
Bourse	122
Bovins	158, 160, 166
Branche agricole	158
Branche d'activité	110, 112, 164, 166, 180
Branche de recherche	154
Brevet	44, 98, 100, 104
Brevet (innovation)	156
BTS	100, 104
Budget de la Justice	86
Bureau international du travail (BIT)	42, 44, 52, 54

C

Cabotage	192
Cadre de vie	84
Cambriolage	84
Camping	114, 188
Cancer	90
CAP	44, 48, 98, 104
Capacité de financement	108, 124, 130
Capital-innovation	156
Capitalisation boursière	122
Captures de pêche	162
Carburant	20, 72, 114, 172
Carte bancaire	182
Catégories d'emplois de la fonction publique	58
Catégories d'entreprises	148

Catégories socioprofessionnelles	36, 42, 44, 48, 56, 58, 76, 94
Cause médicale de décès	88
CDI	46, 52, 94
Célibataire	28
Centre de lutte contre le cancer	90
Centres financiers offshore	140
Céréales	158, 160
Charbon	174
Charges du logement	82
Chauffage	72, 80
Chèque	182
Chercheur	154
Chiffre d'affaires	134, 146, 148, 156, 162, 184, 186
Chômage	12, 44, 52, 64, 68
Chômage de longue durée	44
CICE	60, 108, 126, 128
Cinéma	78, 186
Circulation routière	86, 88, 190
CITE	100, 102, 104
Classe	102
Classe prépa	100
Climat	22, 172
CMU-C	92
CO ₂	22, 116
Colis	184
Collectivités locales	48, 58, 96, 118, 130
Collectivités territoriales	50, 58, 102, 130
Collège	102, 104, 130
Combustibles	20, 174
Commerce	178
Commerce extérieur	110, 135, 136, 148, 163, 164, 167, 169, 180
Commerce mondial	134
Commune	16, 130
Communication	114, 134, 184
Conchyliculture	162
Condamnation	86
Conditions météorologiques	18, 22, 158
Confort	80, 188
Connexion à internet	74, 76
Consommation des ménages	72, 74, 78, 82, 110, 178, 180
Consommation d'énergie	12, 20, 172, 174, 176
Consommation de matière	20
Consommation de soins	88, 92
Consommation intermédiaire	128, 158, 164, 170, 180, 182
Consommation touristique	188
Construction	20, 146, 148, 152, 170
Construction automobile	168
Conteneurs	192
Contrat à durée indéterminée	46, 52, 94
Contrat aidé	46, 50, 52
Contributions à la croissance	110, 112
COP21	22
Coquillages	162
Cotisation d'assurance	182
Cotisations sociales	62, 68, 126

Couple	28, 30, 38
Couronne périurbaine	16
Courrier	192
Coût assurance fret (Caf)	134
Coût du travail	60
CRDS	126
Création d'entreprise	144, 152
Crédit	118, 120
Crédit d'impôt recherche	156
Crime	84, 86
Critères de convergence	132
Croissance	108, 110
Crustacés	162
CSG	126
Culture	72, 128
Cure thermale	92
Cycle d'enseignement	52, 94, 98, 104

D

Décès	14, 24, 34, 88
Déchet	18, 20, 23, 110, 112, 164, 173
Décile	38, 56, 64
Défaillance d'entreprise	144
Défense	128
Déficit commercial	164
Déficit public	124, 132
Délinquance	84
Délit	84, 86
Demande intérieure	22, 110, 132, 162, 166
Démision	44
Densité de population	14
Dentiste	90, 92
Départements	14, 16, 50, 68, 130
Dépendance	96
Dépense intérieure d'éducation	102
Dépense de protection de l'environnement	18
Dépense des ménages	186
Dépenses culturelles et de loisir	78
Dépenses d'assurance maladie	62, 128
Dépenses d'intervention	130
Dépenses courantes de logement	82
Dépenses publiques	124, 126, 130
Dépistage	88
Dépôt	118, 120, 124
Détenu	86
Dettes	116, 118, 124, 130
Dettes publiques	116, 124, 132
Devise	132
Diabète	88
Diesel	168, 190
Diplôme	38, 44, 48, 72, 98, 100, 104
DIRD	116, 154
Disque	78, 186
Divorce	28
Doctorat	100
Durée de vie moyenne	34

Durée du travail	48
DUT	100
DVD	74, 78, 186

E

Eau	20
EBE	108, 110, 146
Échanges extérieurs	108, 110, 134, 136, 138
Éclairage	72, 114
École	38, 98, 100, 102
Écran	186
Éducation	50, 72, 98, 100, 102, 104
Effet de serre	22, 116
EHPAD	96
Élections	38
Électricité	114, 150, 168, 172, 176
Électroménager	72
Élevage	158, 160, 162
Élève	94, 98, 102, 104
Émission de GES	22, 116
Émission de titres	118, 120, 122
Emploi	42, 46, 50, 52, 54, 164, 170, 180
Emploi aidé	46, 52
Emploi d'avenir	46
Emploi public	50
Empreinte carbone	22, 116
Endettement	116, 118, 130
Énergie	18, 20, 22, 172, 174, 176
Énergie nucléaire	172, 176
Énergie renouvelable	18, 20, 126, 172
Enfants	30, 32, 68
Enseignant	102
Enseignement	98, 104, 128, 130
Enseignement public/privé	100, 102
Enseignement supérieur	38, 98, 100, 102, 104, 154
Entreprise	56, 134, 146, 148, 150, 152, 154
Entreprise individuelle	144, 152
Entreprise publique	150
Environnement	18
Éolien	20, 172, 176
EPA	50
Épargne	120, 130
Épargne retraite	66
EPCI	130
EPIC	154
Équipement des ménages	74, 76, 178
Équivalent CO2	22, 116
Équivalent-adulte	64
Équivalent temps plein (EQTP)	54, 56, 94, 148, 154, 164, 166, 168, 170, 180
Espace protégé	18
Espérance de vie	10, 34, 88, 116
Essence	168, 190
Établissement d'hébergement pour personnes âgées	96
Établissement de crédit	182
Établissement de santé	90

Établissement pénitentiaire	86
Établissement public	50
Établissement public de coopération intercommunale	130
Établissement scolaire	102
État	50, 124, 126, 128
État civil	28
ETI	134, 148
Étranger	32, 36
Étudiant	100
Excédent brut d'exploitation (EBE)	108, 110, 146
Excédent commercial	166
Excès de vitesse	86
Exploitation agricole	160
Exportations	134, 136, 138, 164, 166, 168, 172, 180
Extraction	20

F

Facture énergétique	136, 164
Famille	30
Famille monoparentale	30, 38, 64
FBCF	108, 110
Fécondité	10, 32
Fédération sportive	78
Femmes	26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 42, 44, 46, 48, 52, 54, 56, 64, 84, 88, 100, 116, 152
Ferme	160
Ferroviaire	190, 192
Ferry	190
Film	78, 186
Fioul	174
Fiscalité locale	130
Fleurs	158, 160
Flotte de pêche	162
Fluvial	192
Fonction publique	50, 58, 60, 128
Fonctionnaire	50, 58, 128
Fonds propres	120
Forêts	18
Formation	18, 44, 46, 92, 98, 100, 104, 130
Formation continue	104

G

Génération	24, 26, 32, 104
GES	22, 116, 190
GIR	96
GPL	168, 174
Grandes entreprises	148
Grille AGGIR	96
Grippe	34
Groupes (entreprises)	140, 148, 150, 156
Groupement de communes à fiscalité propre	130
Guerres mondiales	34

H

Habitat	80, 118
Halieutique	162
Halo du chômage	44
Handicap	68, 94
Handisport	94
Haut débit	76, 184
Hébergement	180, 188
HLM	82
Homicide	84, 86
Hommes	26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 42, 44, 46, 48, 52, 54, 56, 64, 84, 88, 100, 116, 152
Hôpital	50, 90, 92, 96
Horaires de travail	48
Hospitalisation	90
Hôtel	188
Hôtels, cafés, restaurants	72
Houille	174
Hybride	168
Hydraulique	176
Hypermarché	178
Hypertension	88

I

IAA	166
IDE	140
Immatriculation	168
Immigré	36
Immobilier	120, 180
Importations	134, 136, 138, 164, 166, 168, 172, 180
Impôt	62, 126, 130
Inconfort	80
Indicateurs de richesse nationale	116
Indice boursier	122
Indice des loyers	82
Indice des prix	12, 114, 132
Industrie	54, 112, 146, 152, 154, 164
Industrie agroalimentaire (IAA)	166
Industrie automobile	154, 164, 168
Industrie manufacturière	112, 164
Inégalité de revenus	116
Inégalités	64
Infirmier	90
Inflation	114, 132
Informatique	78, 180
Infraction	86
Ingénieur	100
Innovation	156
Insécurité	84, 88
Institutions financières	118, 122
Intégrité physique	84
Intercommunalité	50
Intérègement	120
Intérim	52, 54
Internet	74, 76, 186
Invalidité	68, 94

Investissement	108, 110, 112, 130, 166, 168
Investissement direct étranger (IDE)	140, 182
Investissement en construction	170
Investissement en logement	82, 120
Investissement pour l'environnement	18
Investissements internationaux	140
IUFM	100

J

Jardinage	78
Jeu de hasard	78
Jeunes	26, 32, 42, 44, 46, 52, 86, 104
Jeunes en situation de handicap	94
Journal	184
Juge	86
Justice	86

K

Kyoto (protocole de)	22
----------------------	----

L

Laboratoire d'analyses médicales	90, 92
Lait	72, 158, 160, 166
Légumes	72, 158, 160
Libération conditionnelle	86
Licence	100
Licence sportive	78, 94
Licencement	44
Lit d'hôpital	90
Livre	78
Livret d'épargne	118, 120
LMD	100
Locataire	82
Location	180
Locaux	170
Logement	30, 68, 72, 80, 82, 84, 96, 114, 120, 170
Logement commencé	170
Logement-foyer	96
Logement vacant	80
Loi Eva Sas	116
Loi Hamon	182
Loi LRU	102
Loi LME	144, 146, 148, 152
Loisirs	72, 78
Loyer	82
Lycée	98, 102

M

Magasin	178
Maison	72, 80, 114, 170

Maison de retraite	96
Maîtrise	100
Maladie	68, 88, 92, 94
Marchandise	134, 178, 192
Marché financier	122, 132
Mariage	28
Marins pêcheurs	162
Marketing	156
Marque	156
Master	100
Maternité	32, 68
Matière	20
Médecin	90, 92
Médicament	92
Ménage	30, 62, 64, 74, 80, 118, 120
Mesures fiscales	114
Métallurgie	152, 164
Métayage	160
Meuble	72, 74, 114
MIC	148
Micro-entrepreneur	144, 152
Micro-ordinateur	74
Migrations	10, 24
Milieu fermé, milieu ouvert	86
Militaires	50, 58
Minima sociaux	68
Minimum vieillesse	66
Ministères	50
Mise en chantier	170, 184
Mobile	76
Mobilité résidentielle	80
Mode de transport	190
Monde	10
Monnaie	118, 132
Monoparentale (famille)	30, 38, 64
Mortalité	24, 34, 88
Mortalité infantile	34
Moyen de paiement	182
Multimédia	76
Musée	78, 188
Musique	78, 186

N

Naissances	24, 32, 34
Natalité	10, 24, 32
Nationalité	32, 36
Naturalisation	36
Navires	162
Niveau de formation	98, 104
Niveau de vie	64, 116
Niveaux d'études	98
Nucléaire	172, 176
Nuitée	188
Nuptialité	28

O

Obligation	94, 122
Occupation du territoire	18
Odac	124, 126
Oléoduc	192
Omnipraticien	90
Ondam	128
OPCVM	118
Opep	174
Opticien	90
Orthoptiste	90

P

Pacte civil de solidarité (Pacs)	28
Parc locatif social	80, 82
Parc national	18
Parc naturel régional	18
Parité	38
Parlement	38
Part de marché	168, 178, 186
Patrimoine	62, 120, 126
Pauvreté	64, 68
Pauvreté en condition de vie (ou privation matérielle)	116
Pavillon	192
Pays de naissance	36
PCH	94
Pêche	162
Peine	86
Pension	66, 94
Permis de conduire	86
Permis de construire	170
Personne en emploi	42
Personnes âgées	26, 66, 68, 96
Pétrole	20, 114, 136, 138, 172, 174
Pharmacie	90, 178
Pharmacien	90
Photo	78
Photovoltaïque	20, 172, 176
PIB	12, 108, 110, 116, 132
Pisciculture	162
Plan d'épargne logement	118
PME	148
Poissons	162
Politiques d'emploi	46, 52
Pommes de terre	158
Population	10, 12, 14, 16, 24, 26, 30
Population active	36, 42
Population mondiale	10, 24
Population pénitentiaire	86
Porcins	158, 160
Port	190, 192
Pouvoir d'achat	12, 60, 62, 66, 72, 92, 108, 132
Pouvoir de réchauffement global	22
Prairies	18

Prélèvement d'eau	20
Prélèvements obligatoires	68, 124, 126
Presse	78, 184
Prestations chômage	128
Prestations sociales	62, 68, 94, 128
Prévention	18, 88, 92, 130
Prévenu	86
Principe directionnel étendu	140
Prison	86
Prix	12, 82, 92, 114, 136, 170, 172
Procédé	156
Production	166, 180
Production agricole	158
Production animale	158
Production d'énergie	172, 174, 176
Production industrielle	12, 112, 132, 164
Production végétale	158
Productivité	110
Produit intérieur brut (PIB)	12, 108, 110, 116, 132
Produits pétroliers	114, 172, 174, 192
Professeur	102
Profession de santé	90
Profilage	148
Projections de population	10, 24, 26
Projections de population active	42
Propriétaire	80, 82, 160
Propriété industrielle	156
Protection de l'environnement	18
Protection sociale	68
Prothèse	92
Protocole de Kyoto	22
Public / privé (enseignement)	98
Pyramide des âges	26

R

RDB	62, 68, 108
Recettes publiques	124, 126, 130
Réchauffement climatique	22
Recherche	12, 18, 92, 100, 116, 150, 154
Recherche d'emploi	46
Réclusion	86
Récupération	18, 22
Recyclage	20
Régions	14, 50, 58, 130, 190
Rémunération	58, 108, 110, 120, 128, 136, 182
Renouvellement des générations	10
Réseaux	76
Réserve naturelle	18
Réserves énergétiques	174
Résidence principale	80, 82, 84
Résidence secondaire	80, 188
Résident	140
Ressources	20
Ressources propres de l'UE	128
Restauration	180
Retraites	66, 128

Revenu agricole	158
Revenu de solidarité active	68, 128
Revenu disponible brut des ménages	62, 68, 108
Richesse	116
Risque	68, 88, 94
Route	88, 190, 192
RSA	68, 128, 130

S

Sage-femme	90, 92
Salaire	56, 58, 60, 62
Salaire horaire de base ouvrier et employé	60
Salaire minimum	56, 60
Salariés	42, 48, 148, 150, 160, 166, 178, 180
Sanction éducative	86
Santé	68, 72, 92, 100, 128
SARL	144, 152
Satisfaction dans la vie	116
SAU	160
Scolarisation	94, 98, 104
Secteur hospitalier public	58
Secteur institutionnel	108, 120, 154
Secteur marchand	46, 52, 60, 110, 120, 146, 148
Secteur public	52, 90, 92, 150
Secteurs d'activité	23, 54, 56, 60, 146, 150, 157, 167, 174, 179
Sécurité	48, 84
Sécurité sociale	68, 92, 94, 124, 126, 128
Séjours	188
Seniors	14, 42, 44, 48, 52, 78
Services	54, 112, 180
Service de soins à domicile (SSAD)	96
Sidérurgie	174, 176
Sifim	128, 182
Single	186
Site culturel	188
Smartphone	76
Smic	56, 60
SMS	76, 184
Société	144, 152
Société financière	110, 182
Société non financière (SNF)	108, 110, 118, 120, 122
Soins	90, 92, 96
Solde apparent	14
Solde des échanges	136, 138
Solde migratoire	24
Solde naturel	14, 24
Sorties précoces du système éducatif	104, 116
Sous-emploi	42, 48
Spectateur	78
Sport	78, 94
Statut juridique	152
Stocks	110, 112
Streaming	78, 186
Stupéfiants	86
Suicide	88

Superficie agricole utilisée	160	Traité de Maastricht	12, 124, 132
Supermarché	178	Traitement indiciaire	58
Surface des logements	80, 82	Transport	92, 190, 192
Surfaces artificialisées	18	Travail d'intérêt général	84, 86
Surpeuplement	80	Travailleur handicapé	94

T

Tabac	56, 110, 126, 165
Tablette	76, 184
Taux d'activité	38, 42
Taux d'autofinancement	108, 110, 168
Taux d'emploi	12, 94, 116
Taux d'emploi des seniors	52
Taux d'endettement	116, 130
Taux d'épargne	108, 120
Taux d'équipement	74
Taux d'indépendance énergétique	172
Taux d'intérêt	108, 118, 132, 180
Taux d'investissement	108, 120
Taux de change	132
Taux de chômage	12, 36, 44
Taux de chômage des jeunes	44
Taux de couverture	134, 136
Taux de marge	108, 110, 168, 182
Taux de mortalité	24, 34, 88
Taux de pauvreté	64
Taux de réussite au baccalauréat	98
Taxes	126, 130, 146, 164
Technologies de l'information et de la communication	76, 184
Télécommunications	76, 156, 180
Téléphone	74, 76, 138
Télévision	78, 186
Temps de travail	48, 58
Temps partiel	38, 48, 56, 58, 60
Termes de l'échange	136
Terrorisme	84
Tertiaire	54, 56, 172, 176
TIC	76, 184
TIP	182
Titre de créance	122
Titres	118, 122, 124
Tourisme	60, 136, 188

U

Union européenne	12
Unité de consommation	62, 64
Unité de soins de longue durée	96
Unité légale	134, 146, 148, 152
Unité urbaine	16
Urbain	16

V

Vaccins	88
VàD	186
Valeur ajoutée	108, 110, 112, 146, 148, 158, 164, 170, 180, 182
Vandalisme	84
Véhicule	74, 168, 178, 190
Viande	166
Victime	84
Vidéo	78, 186
Vie politique	38
Vieillesse	10, 26, 30, 42, 96
Ville	16
Vin	158
Violence	84
Voiture	74, 84, 168, 190
Vol	84
Voyageur	190

Z

Zone euro	62, 108, 112, 114, 118, 124, 126, 128, 132, 134, 1.36, 140, 170
-----------	---

Dans la même collection

Parus

Les entreprises en France, édition 2018
France, portrait social, édition 2018

À paraître

La France dans l'Union européenne, édition 2019
L'économie française – Comptes et dossiers, édition 2019
Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2019

Imprimerie JOUVE - 1, rue du Docteur Sauvé, 53100 Mayenne

Dépôt légal : mars 2019

TEF

Tableaux de l'économie française

Les *Tableaux de l'économie française* s'adressent à tous ceux qui souhaitent disposer d'un aperçu rapide et actuel sur la situation économique, démographique et sociale de la France.

L'ouvrage se compose de 88 fiches organisées autour de cinq grands thèmes : territoire-population, emploi-revenus, conditions de vie-société, économie-finances et système productif. Chacune de ces fiches propose au lecteur des commentaires, des tableaux et des graphiques, des définitions et une liste de publications de référence sur le sujet développé. Elles fournissent des informations récentes sur la France et des données permettant de la situer par rapport à d'autres pays de l'Union européenne ou du monde.

Collection
Insee Références
Édition 2019

ISSN 1639-4968
ISBN 978-2-11-151211-5
RÉF. TEF19
Mars 2019 - Prix 19,80 €

